

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

**Les jardins d'agrément en Nouvelle-France
(aux XVII^e et XVIII^e siècles)**

par

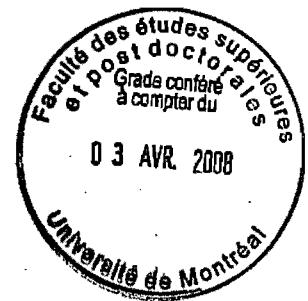
Marie-José Fortier

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.)
en histoire de l'art

septembre 2007

© Marie-José Fortier, 2007



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

Les jardins d'agrément en Nouvelle-France
(aux XVII^e et XVIII^e siècles)

présentée par :

Marie-José Fortier

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Élise Dubuc, président-rapporteur

Johanne Lamoureux, directeur de recherche

Marc Grignon, co-directeur

Laurier Lacroix, membre du jury

André Charbonneau, examinateur externe

Nicole Dubreuil, représentant du doyen de la FES

Résumé

L'hypothèse formulée à l'origine de cette recherche porte sur l'existence de jardins d'agrément ou jardins de plaisir aménagés dès les débuts de la colonie française en Amérique septentrionale. Influencés par les pratiques en cours dans la métropole, les premiers occupants ajoutent rapidement aux jardins nourriciers une dimension ornementale et de plaisir qui favorise la tenue, dans ces espaces, d'activités de détente, de recueillement et de socialisation. Dans notre contexte d'étude, la notion de jardin d'agrément en Nouvelle-France réfère à un aménagement qui comporte sciemment, dans des dimensions modestes ou élaborées, par sa composition et ses ornements, des éléments physiques, des arrangements, une intégration à son environnement qui lui confèrent des valeurs artistiques, esthétiques ou une signification au-delà de la fonction de subsistance.

Cette recherche repose en premier lieu sur l'identification, l'inventaire et l'analyse des jardins représentés dans la cartographie officielle. D'abord esquissés par les explorateurs, les plans deviennent dès 1630 un outil indispensable à l'administration française, qui en confie la réalisation à l'ingénieur du roi en poste dans la colonie. À partir de cette riche collection de manuscrits, nous avons constitué un corpus de 178 documents iconographiques comportant majoritairement des plans des villes canadiennes et des propriétés individuelles. Nous avons conjugué à ces représentations, des sources primaires écrites— récits de voyage, correspondance administrative et privée, documents légaux —qui nous ont permis d'ajouter des précisions et des confirmations à notre premier niveau de connaissances. Tout au long de cette démarche, nous avons été guidée par une approche pragmatique inspirée de l'architecture de paysage.

La mise en place et le développement du jardin nord-américain d'influence française est soumis aux conditions du milieu physique, aux difficultés d'adaptation de la jeune colonie et au contexte politique et social existant. En prenant en compte l'impact de ces influences de même que les développements qui se produisent durant cet intervalle dans

le jardin français, nous avons adopté quatre périodes chronologiques. L'approche retenue démontre une progression dans la nature et l'envergure des jardins au fur et à mesure que la colonie se structure et que les institutions civiles et religieuses s'enracinent définitivement. Au cours de la période française, les jardins se pérennisent alors que certains caractères originaux se manifestent.

La période avant 1635 est caractérisée par les découvertes et la première occupation, au cours de laquelle on dénote des manifestations d'intérêt pour la végétation indigène et la culture de plantes ornementales. De manière constante, Champlain dessine dans ses plans un jardin relié à chacun des nouveaux établissements et en précise l'usage dans ses récits. L'intérêt des hommes de la Renaissance pour les sciences est aussi présente sur les bords du Saint-Laurent; elle se manifeste notamment dans la découverte et l'expérimentation des plantes locales.

Entre 1635 et 1675, on assiste à l'établissement graduel des installations permanentes. Les bâtiments institutionnels et civils vont structurer l'espace et créer les premiers paysages urbains. En 1670, on constate que plusieurs jardins aux compositions variées occupent la Haute-ville de Québec; leur existence est corroborée par des documents contemporains.

La troisième période, qui se déroule de 1675 à 1715, favorise la consolidation des acquis et l'expansion territoriale. Cette stabilité se reflète dans l'apparition de jardins ailleurs sur le territoire, à Montréal par exemple, mais aussi par l'aménagement d'espaces publics urbains –promenades, terrasses– qui jouent un rôle social complémentaire aux jardins privés et institutionnels.

C'est au cours de la dernière période, entre 1715 et 1760, un certain temps marquée par la prospérité, que sont aménagés les jardins canadiens les plus spectaculaires dont le jardin de l'intendance et le jardin du marquis de Vaudreuil, de même que les jardins de Louisbourg et de La Nouvelle-Orléans. Après 1760, les jardins urbains demeurent en place

mais disparaissent graduellement sous la pression du développement et sont alors remplacés par des jardins pittoresques à l'extérieur de la ville.

Nous pensons donc démontrer l'existence de jardins d'agrément dont les caractéristiques s'associent davantage aux jardins de la Renaissance et de la période classique, écartant de ce fait la référence unique au jardin médiéval qui prévalait jusqu'à présent.

Mots-clés : architecture, histoire des jardins, Nouvelle-France, cartographie historique, botanique

Abstract

This research originates from the hypothesis that pleasure gardens have existed since the beginning of the French Colony in North America. Influenced by practices in use in the capital, the first inhabitants add rapidly to the nutritious gardens, an ornamental and enjoyable dimension which creates a convenient place suitable for relaxation, meditation and social activities. In our study context, the notion of pleasure garden in New-France refers to a setting which includes wittingly, either humble or refined, by its design and decoration, material components, arrangements, a relation to the environment that confers it artistic and aesthetic values or a significance beyond the basic function of sustenance.

This research relies first of all on the identification, inventory and analysis of the gardens featured in formal cartography. At once drawn by the explorers, the plans became by 1630 a tool essential to the French state, which entrusts their realisation to royal engineers appointed in the colony. Driven from a rich collection of manuscripts, we have constituted a corpus of 178 iconographic documents mainly composed of plans of Canadian cities and of private properties. We have completed this research material with written primary sources- travel accounts, administrative and private correspondence, legal documents- which have permitted to add precisions and confirmations inferred from our main primary source. This work has been dictated and guided by a pragmatic approach derived from landscape architecture.

The setting and development of the North American garden of French influence is submitted to the physical conditions, to the obstacles related to the adjustment of the young colony and to its prevalent social and political context. Taking into consideration these influences and the developments occurring in the French garden during this interval, we have retained four chronological periods. The approach used indicates a progression in the nature and spread of the gardens which follows the settling of the colony and the permanent

rooting of civil and religious institutions. Over the French colony, the gardens appear to be a lasting phenomenon while they reveal specific characteristics.

The period before 1635 corresponds to discoveries and first occupation in which we denote expressions of interest for indigenous vegetation and the culture of ornamental plants. Repeatedly, Champlain represents gardens in his drawings related to new establishments, and in his accounts gives precisions about their uses. The interest for natural sciences among men of the Renaissance can also be depicted on the banks of the St-Lawrence River; it can be appreciated in the discovery and experimentation of local flora.

Between 1635 and 1675, we witness the gradual establishment of permanent facilities. At this time, the institutional and private buildings begin to structure the space and create the first urban landscapes. In 1670, we observe that many gardens, in varied settings, fill the upper city of Quebec; their existence is corroborated by contemporary documents. The third period, which takes place from 1675 to 1715, favours consolidation of the experience and territorial expansion. This stability is reflected in the occurrence of gardens in other parts of the territory, such as in Montreal, but also by the setting up of public urban spaces- terraces, walks- which all play a significant social role in addition to the private and institutional gardens.

During the last period, between 1715 and 1760, marked for a while by prosperity, the most spectacular gardens are realised, namely the Superintendent's garden, the Marquis de Vaudreuil's garden and Louisbourg and New Orleans' gardens. After 1760, urban gardens stay in place but will eventually disappear, due to the pressure of development in the cities. In that context, they will be replaced, but in areas out of towns, by the then prevalent model of the English Garden layout.

Keywords : Architecture, Garden History, New France, Historic Cartography, Botany

Table des matières

Résumé	iii
Abstract	vi
Liste des tableaux	xiv
Liste des figures	xxv
Dédicace	xxvi
Remerciements	xxvii
Note au lecteur	xxix
Introduction	
Le cadre de la recherche	1
La notion de jardin d'agrément	12
La démarche méthodologique	20
Chapitre I-	
Avant 1635 : Période de découvertes et première occupation	26
<i>« Je passay le temps à faire accomoder des iardins [...] ce que ie fis y prenant un singulier plaisir »</i> (Samuel de Champlain)	
I-1 Jacques Cartier : « [...] <i>et roses rouges, et aultres herbes</i> [...] »	32
I-2 Samuel de Champlain : « <i>Je passay le temps à faire accomoder des iardins</i> [...] »	39
I-2.1 Les jardins de l'île Sainte-Croix	41
I-2.1.1 Le vocabulaire désignant les parties du jardin	47
I-2.2 Les jardins de Port-Royal	50
I-2.3 Les jardins de Québec	57
I-3 L'installation des Récollets à Québec : « <i>Notre jardin et verger</i> [...] »	71
I-4 Les Jésuites à Québec : « <i>On a vu icy autre fois des belles pommes</i> [...] »	76
I-5 Les jardins de Québec dans les plans de Jehan Bourdon à partir de 1634	79
I-6 Plantes du Nouveau Monde : l'intérêt botanique et ornemental	84
I-7 Curieux de part et d'autre de l'Atlantique	96
I-8 Les huguenots et les jardins	106
I-9 Jardins de la Renaissance et jardins canadiens	115
I-10 Conclusion sur les jardins avant 1635	130

Chapitre II-		
1635-1675 : Établissement graduel des installations permanentes :		
	le paysage urbain se précise	137
	<i>« Québec [...] n'est plus ce petit coin caché au bout du monde »</i>	
	(Relations des Jésuites, 1636)	
II-1	Contexte de la période 1635-1675 : émergence de l'organisation territoriale et sociale	143
II-2	La représentation des jardins dans la cartographie de la ville naissante	151
II-2.1	Les auteurs et concepteurs des plans de la ville : ingénieurs et cartographes	158
II-2.2	La représentation des jardins dans la cartographie métropolitaine et coloniale :	162
II-2.2.1	Les plans de Paris de la seconde moitié du XVII ^e siècle	162
II-2.2.2	Les jardins représentés dans les plans d'autres villes et sites français	166
II-3	Les premiers jardins de la ville de Québec	170
II-3.1	Le jardin du gouverneur	170
II-3.2	L'évolution du jardin du gouverneur dans les plans de 1663, 1664 et 1670	177
II-3.3	Le jardin de l'intendant	181
II-3.4	Le jardin de l'église et du Séminaire	189
II-4	Les jardins des communautés religieuses	191
II-4.1	Les Ursulines	191
II-4.2	Le collège des Jésuites	195
II-4.3	Les Augustines et l'hôpital de l'Hôtel-Dieu	199
II-4.4	Les Récollets	204
II-5	Les jardins des particuliers	207
II-5.1	Louis Rouer de Villeray	207
II-5.2	Louis d'Ailleboust	209
II-5.3	Jean Madry	210
II-5.4	Charles Aubert de La Chesnaye	212
II-5.5	René Robineau de Bécancour	213
II-6	Les débuts de Montréal : les jardins dans les plans et les textes	215
II-6.1	L'établissement des Sulpiciens	216
II-6.2	Ailleurs à Montréal	219
II-7	L'état de l'horticulture et de l'art des jardins	223
II-7.1	Récit et commentaires de Pierre Boucher	223
II-7.2	Les créateurs de jardins dans la première moitié du XVII ^e siècle	230
II-7.3	Protestants en Nouvelle-France	236
II-8	Remarques et conclusion au sujet de la période 1635-1675	238

Chapitre III-

1675-1715 :

Période de consolidation et d'expansion : l'enracinement des institutions et l'ouverture sur le continent

244

« [...] car le faste et le luxe règnent autant dans la Nouvelle France que dans l'ancienne. » (Baron de Lahontan)

III-1	La représentation de la ville et des jardins	253
III-1.1	Plans, vues et plans-reliefs	253
III-1.2	La représentation du territoire : fiction ou réalité	257
III-1.3	Québec dans les vues et les plans	262
III-1.4	Les jardins dans les vues	265
III-2	L'arrivée des « ingénieurs du roy »: les jardins dans les plans	271
III-2.1	Robert de Villeneuve	278
III-2.1.1	Les jardins dans les plans de Québec de 1685 à 1692	280
III-2.2	Josué Dubois Berthelot de Beaucours	294
III-2.2.1	Les jardins dans les plans de Québec de 1693 et 1713	295
III-2.3	Jacques Levasseur de Neré	298
III-2.3.1	Les jardins dans le plan de Québec de 1709	299
III-2.4	Les jardins dans les plans de Montréal	306
III-2.5	Les jardins dans les plans de Trois-Rivières	318
III-2.6	Les jardins dans les plans de Port Royal en Acadie et de Plaisance à Terre-Neuve	320
III-3	Les beaux dehors : formes et usages des aménagements extérieurs	325
III-3.1	L'espace d'agrément : forme, conception, réalisation	325
III-3.2	L'espace scientifique : lieux d'expérimentation	330
III-3.3	L'espace de loisir : promenades et terrasses	340
III-4	Les jardins des représentants du roi	348
III-4.1	L'archéologie des jardins en soutien à la recherche historique	348
III-4.1.1	Le jardin du gouverneur	348
III-4.1.2	Les jardins du palais de l'intendant	352
III-4.2	Les jardins du premier et second palais de l'intendant : reflet des goûts et de la culture de l'occupant	358
III-5	Le goût des jardins dans les communautés d'hommes à Québec et à Montréal	368
III-5.1	Les Récollets	368
III-5.1.1	Le monastère de la Haute-ville de Québec	368
III-5.1.2	Les Récollets à Montréal et Trois-Rivières	374
III-5.2	Les Jésuites	376
III-5.2.1	Le collège des Jésuites à Québec	376

III-5.2.2 Les Jésuites dans la région de Montréal	378
III-5.3 Le Séminaire et le Palais épiscopal à Québec	380
III-5.4 Les réalisations des Sulpiciens	383
III-6 Conclusion au sujet de la période 1675-1715	389

Chapitre IV-

1715-1760 : Période canadienne: prospérité, autonomie, déclin **1760-1815 : Fin du Régime français** 393

« [...] on politique sur le passé, on conjecture sur l'avenir; les sciences et les beaux-arts ont leur tour et la conversation ne tombe point. » (F.X. de Charlevoix)

IV-1 Analyse de la cartographie des différentes parties de la Nouvelle-France	397
IV-1.1 Les plans de la période 1715-1760	397
IV-1.2 Les ingénieurs	398
IV-1.3 Les plans de Québec	401
IV-1.4 Les plans de Montréal	404
IV-1.5 Le plan de Turgot	410
IV-2 Développements au jardin à Québec	412
IV-2.1 Le jardin du troisième palais de l'intendant	414
IV-2.1.1 L'intervention de l'intendant Dupuy	415
IV-2.1.2 Les états successifs du jardin de 1730 à 1752	420
IV-2.2 Les modifications dans le jardin du gouverneur	428
IV-2.2.1 Analyse du jardin dans les plans de 1716 à 1740	432
IV-3 Développements au jardin à Montréal : « [...] en cour et jardin [...] »	437
IV-3.1 La présence des jardins à Montréal au XVIII ^e siècle	437
IV-3.2 Les jardins de l'hôtel du marquis de Vaudreuil	445
IV-3.3 Le jardin de la maison de Ramezay	447
IV-4 Les jardins dans les communautés de femmes au Canada : deux exemples	452
IV-4.1 Les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec	452
IV-4.2 Les Hospitalières de Saint-Joseph à Montréal	457
IV-5 La présence des jardins ailleurs en Nouvelle-France et le rôle des ingénieurs militaires	464
IV-5.1 Les jardins de Louisbourg	466
IV-5.2 Les jardins dans les plans de Louisbourg de 1726, 1734 et 1741	472
IV-5.3 Les jardins de La Nouvelle-Orléans	475
IV-5.4 Les jardins dans les plans de La Nouvelle-Orléans de 1724 et 1731 et dans le plan du Fort d'Orléans vers 1730	478

IV-6	Les sciences naturelles convoquées au jardin	481
	IV-6.1 Les protagonistes	481
	IV-6.1.1 Les découvertes de Pehr Kalm	484
	IV-6.1.2 Le comte de La Galissonnière et son entourage	487
	IV-6.2 Les jardins du roi et les jardins des retours	490
IV-7	L'art des jardins en France au cours du XVIII ^e siècle vu au travers de deux publications et de pratiques provinciales	494
	IV-7.1 Les traités de jardinage	494
	IV-7.2 Manifestations dans les provinces françaises : quelques exemples	499
IV-8	1760-1815 : Fin de régime et survivance des jardins en Nouvelle-France	504
	IV-8.1 Persistance du jardin d'agrément à Québec et Montréal après la Conquête	504
	IV-8.2 Quelques situations dans d'autres villes de la Nouvelle-France	511
IV-9	Conclusion sur la quatrième période des jardins de la Nouvelle-France et la survivance des premiers jardins canadiens	514
	Conclusion	521
	Bibliographie	529

Annexes

- I- Tableau des plans constituant le corpus d'étude de la thèse sur les jardins d'agrément en Nouvelle-France aux XVIIe et XVIIIe siècles
- IA- Plans du corpus sur les jardins d'agrément en Nouvelle-France regroupés selon la périodisation retenue
- II- Mémoire de Robert de Villeneuve sur les fortifications adressé à Pontchartrain, 1691, p. 1-2, 6-7 (CAOM, II/Mémoires/8/355)
- III- Contrat de vente de terrain au domaine royal pour agrandir le jardin du fort, texte (CAOM, Dossier René Robineau de Bécancour, E354)
- IV- Mémoires (2) de l'intendant Dupuy au sujet de la propriété de Madame de Ramezay, 1727 (CAOM, Dossier Claude de Ramezay, E344bis)

Liste des tableaux

(Préparés par l'auteure)

Tableau A	Phases de développement de l'Habitation et des jardins 1608-1626	62
Tableau B	Scientifiques français et botanique coloniale en Nouvelle-France au XVIe siècle et durant la première moitié du XVIIe siècle	87
Tableau C	Liste des plantes dessinées ou énumérées dans différents ouvrages du XVIe et du début XVIIe siècles	99
Tableau D	Liste des plantes dessinées ou énumérées dans différents ouvrages du XVIe et du début XVIIe siècles	133
Tableau E	Ingénieurs et cartographes en Nouvelle-France	152
Tableau F	Données comparatives sur les ingénieurs en fonction en Nouvelle-France durant la période 1675-1715	277
Tableau G	Espèces végétales à valeur ornementale présentes dans le matériel prélevé sur les sites de fouilles à Québec entre 1980 et 2002	355
Tableau H	Aperçu des domaines et des collections des administrateurs de la Nouvelle-France et des personnages qui leur sont reliés	362
Tableau I	Plans de Québec et Montréal retenus dans l'analyse de la période 1715-1760	405
Tableau J	Jardin du Gouverneur : comparatif des aménagements de 1670 à 1740	429
Tableau K	Jardin du palais de l'intendant : comparatif des aménagements de 1692 à 1752	423
Tableau L	Localisation des jardins à l'intérieur de l'enceinte de Montréal en 1731	440
Tableau M	Répartition des jardiniers et maîtres-jardiniers à Québec et Montréal avant et après 1760	506

Liste des figures

- 1- Île Sainte-Croix (Champlain, 1604) :
 - 1a) plan du site (H.P. Biggar (éd.), *The Works of Samuel de Champlain*, Toronto, The Champlain Society, 1922-1936, vol. I, p. 274)
 - 1b) plan de l'île habitée et du grand jardin (détail du plan de l'Île de Sainte-Croix tiré de Litalien et Vaugeois (dir.), *Champlain : La naissance de l'Amérique française*, Sillery, Québec, Septentrion, 2002, p. 147)
 - 1c) croquis du grand jardin (infographie : F. Gaudreault)
 - 1d) habitation et jardins intérieurs (H.P. Biggar (éd.), *The Works of Samuel de Champlain*, Toronto, The Champlain Society, 1922-1936, vol. I, p. 278)
- 2- Port-Royal (Champlain, 1605) :
 - 2a) plan du site (H.P. Biggar (éd.), *The Works of Samuel de Champlain*, Toronto, The Champlain Society, 1922-1936, vol. I, p. 259)
 - 2b) habitation (Litalien et Vaugeois (dir.), *Champlain : La naissance de l'Amérique française*, Sillery, Québec, Septentrion, 2002, p. 125)
 - 2c) vue cavalière (Litalien et Vaugeois (dir.), *Champlain : La naissance de l'Amérique française*, Sillery, Québec, Septentrion, 2002, p. 194)
- 3- Habitation de Québec (Champlain, 1608) :
 - 3a) la première habitation (H.P. Biggar (éd.), *The Works of Samuel de Champlain*, Toronto, The Champlain Society, 1922-1936, vol. II, p. 39)
 - 3b) jardin dans l'espace social (infographie : F. Gaudreault)
- 4- Comparaison des graphismes utilisés pour représenter chacun des trois jardins (croquis de l'auteure, infographie : F. Gaudreault)
- 5- Habitation de Québec (Bourdon, 1634-1635)
 - 5a) jardins (détail du « Plan de labitation faicte par le Sr Bourdon », Fac-similé, collections spéciales et livres rares, Bibliothèque des Lettres et Sciences humaines, Université de Montréal, mai 2007)
 - 5b) jardins de l'habitation (infographie : F. Gaudreault)
 - 5c) vue cavalière de l'habitation et des jardins (page couverture de M. Moussette F. Niellon, *L'Habitation de Champlain*, Collections Patrimoines : Dossiers, Québec, Publications du Québec, 1995, 531 p.)
 - 5d) représentation des jardins dans un autre plan de 1635 (détail de la « Description de la plateforme et magasin de Québec », Bourdon, photo du fac-similé, collections spéciales et livres rares, Bibliothèque des Lettres et Sciences humaines, Université de Montréal)
- 6- Partie de la végétation et accès à la falaise dans « Description du fort de quebec 1635 », Bourdon (Fac-similé, collections spéciales et livres rares, Bibliothèque des Lettres et Sciences humaines, Université de Montréal)

- 7- Château et jardin à Amboise, vue à vol d'oiseau (J. Androuet du Cerceau *Les plus excellents bastiments de France*, Paris, Lévy, 1868-1870 (selon édition 1576 et 1579), vol. 2)
- 8- Château et jardin de Gaillon, plan (J. Androuet du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France*, Paris, Lévy, 1868-1870 (selon édition 1576-1579), vol. 1)
- 8a) Gaillon, détail des jardins (J. Androuet du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France*, Paris, Lévy, 1868-1870 (selon édition 1576 et 1579), vol. 1)
- 9- Gaillon, gravure de Melchior Tavernier, première moitié du XVII^e siècle (*La main du jardinier l'œil du graveur : Le Nôtre et les jardins disparus de son temps*, Sceaux, Musée de l'Île-de-France, 2000, p. 87)
- 9a) graphisme utilisé dans les parterres de Gaillon (J. Androuet du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France*, Paris, Lévy, 1868-1870 (selon édition 1576 et 1579), vol. 1)
- 10- Château de Berny, début XVII^e siècle (*La main du jardinier l'œil du graveur : Le Nôtre et les jardins disparus de son temps*, Sceaux, Musée de l'Île-de-France, 2000, fig. 56)
- 11- Château et jardins de Blois, plan (J. Androuet du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France*, Paris, Lévy, 1868-1870 (selon édition 1576-1579), vol. 2)
- 11a) Blois, vue des jardins (photo tirée de J. Androuet du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France*, Paris, Lévy, 1868-1870 (selon édition 1576 et 1579), vol. 2)
- 12- Saint-Germain-en-Laye, vieux château et jardins, plan (J. Androuet du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France*, Paris, Lévy, 1868-1870 (selon édition 1576 et 1579), vol. 1)
- 13- Plan des Tuileries (1570) (J. Androuet du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France*, Paris, Lévy, 1868-1870 (selon édition 1576 et 1579), vol. 2)
- 14- Les Tuileries (1609), détail du plan de Paris de François Quesnel (K. Woodbridge, *Princely Gardens: The Origins and Development of the French Formal Style*, New York, Rizzoli, 1986, p. 80)
- 14a) Les Tuileries (1614-1615), détail du plan de Paris de Merian (K. Woodbridge, *Princely Gardens: The Origins and Development of the French Formal Style*, New York, Rizzoli, 1986, p. 116)
- 15- Château et jardin de Montargis, vue (J. Androuet du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France*, Paris, Lévy, 1868-1870 (selon édition 1576 et 1579), vol. 1)
- 15a) Montargis, vue des jardins (J. Androuet du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France*, Paris, Lévy, 1868-1870 (selon édition 1576 et 1579), vol. 1)
- 16- Château et jardins à Chenonceaux (K. Woodbridge, *Princely Gardens: The Origins and Development of the French Formal Style*, New York, Rizzoli, 1986, p. 70)
- 17- « Plan du quartier du Luxembourg entre la porte Saint-Michel et le couvent des Chartreux » François Quesnel, 1615 (K. Woodbridge, *Princely Gardens: The Origins and Development of the French Formal Style*, New York, Rizzoli, 1986, p. 135; original aux Archives nationales de France, Paris, Département des cartes et plans, cote : S.869, dossier 4)

- 17a) « Faubourgs Saint-Germain-des-Prés, terres, clos, jardins, terres labourables » 1636, Archives nationales de France, Paris, Département des cartes et plans, cote : S.3730, dossier 3 (photo de J. R. Côté, juillet 2006)
- 18- Château et jardins de Bury, vue (J. Androuet du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France*, Paris, Lévy, 1868-1870 (édition 1576 et 1579), vol. 2)
- 19- Château et jardins de Dampierre, vue (photo tirée de J. Androuet du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France*, Paris, Lévy, 1868-1870 (édition 1576 et 1579), vol. 2)
- 20- Château et jardins de Beauregard, vue (photos tirées de J. Androuet du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France*, Paris, Lévy, 1868-1870 (édition 1576 et 1579), vol. 2)
- 20a) détail des carrés (Idem)
- 21- Jardins du château de Saint-Rémi (partie), 1737 (Jacques-François Blondel, *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration en général*, Paris, Charles-Antoine Jombert, 1737, tome 1, planche 22, p. 118)
- 22- Plan de Paris, Belleforest, 1575 (P. Pinon, *Les plans de Paris : Histoire d'une capitale*, Paris, Le Passage/ Bibliothèque nationale de France, 2004, 135 p., CD-Rom)
- 23- Plan de Paris, Quesnel, 1609 (Pinon, *Les plans de Paris : Histoire d'une capitale*, Paris, Le Passage/ Bibliothèque nationale de France, 2004, 135 p., CD-Rom)
- 24- Plan de Paris, Merian, 1614 (P. Pinon, *Les plans de Paris : Histoire d'une capitale*, Paris, Le Passage/ Bibliothèque nationale de France, 2004, 135 p., CD-Rom)
- 25- Plans et profils des villes de France, C. Tassin, 1634 (Bibliothèque nationale de France, Paris, Département des cartes et plans, microfilm, Ge FF4476 bis)
- 25a) Blois
- 25b) Macon
- 25c) Richelieu
- 26- Plan de Paris, Gomboust, 1652 (P. Pinon, *Les plans de Paris : Histoire d'une capitale*, Paris, Le Passage/ Bibliothèque nationale de France, 2004, 135 p., CD-Rom)
- 27- Plan de Paris, Jouvin de Rochefort, 1672-1674 (P. Pinon, *Les plans de Paris : Histoire d'une capitale*, Paris, Le Passage/ Bibliothèque nationale de France, 2004, 135 p., CD-Rom)
- 28- Les Tuileries, détail du plan de Gomboust, 1652 (F. H. Hazlehurst, *Jacques Boyceau and the French Formal Garden*, Athens, University of Georgia Press, 1966, 137 p., annexe)
- 28a) Jardin du Luxembourg, détail du plan de Gomboust, 1652 (F. H. Hazlehurst, *Jacques Boyceau and the French Formal Garden*, Athens, University of Georgia Press, 1966, 137 p., annexe)
- 29- Bosquets dans les jardins de Saint-Germain-en-Laye, Claude Chastillon, *Topographie française ou représentations de plusieurs villes, bourgs, plans*,

- châteaux, maisons de plaisance, ruines et vestiges d'antiquitez du royaume de France*, Paris, 1648 (croquis de l'auteure, infographie : F. Gaudreault)
- 30- Charleville, 1656, vue (J. Reys, *The making of Urban America: A History of City Planning in the United States*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1965, fig. 3, p. 8)
- 31- Saint-Domingue, 1671, vue (J. Reys, *The making of Urban America: A History of City Planning in the United States*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1965, fig. 14, p. 27)
- 32- New Amsterdam, 1660, plan (J. Reys, *The making of Urban America: A History of City Planning in the United States*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1965, fig. 90, p. 151)
- 33- Rochefort, 1688 (Bibliothèque nationale de France, Paris, département des estampes et photographies, cote : VA 429 F.T. 6H 188745)
- 34- Terre et seigneurie de Vaugirard, 1670 (Archives nationales de France, Paris, département des cartes, plans et photographies, cote : N IV Seine 29 (feuille 14-15 de l'Atlas no. 2207))
- 35- Plan Dubus, domaine de Versailles, vers 1652-1661 (H. Adams, *Les jardins en France 1500-1800 : le rêve et le pouvoir*, Paris, L'Équerre, 1980, p. 80)
- 36- Localisation des premières rues, du jardin du gouverneur et orientation du jardin, Québec (croquis partiellement réalisé à partir du « Plan de localisation du site (fig. 1) » dans Rouleau, *L'archéologie du monastère des Récollets à Québec*, Cahiers d'archéologie du CÉLAT, 4. Québec, ville de Québec/ ministère de la Culture et des Communications, 1998, p. 134, infographie : F. Gaudreault)
- 37- Plan de Québec, att. Bourdon, 1663 (en 2 parties : 37/1 et 37/2) (Noppen et Villeneuve, *Le trésor du Grand Siècle : l'art et l'architecture du XVIIe siècle à Québec*, Catalogue d'exposition, Québec, Musée du Québec, 1984, p. 135; original conservé à la BnF, Paris, cartes et plans, pf. 127, div. 7, p. 3.)
- 37a) jardin du gouverneur (dessin de l'auteure, infographie : F. Gaudreault)
- 38- Plan de Québec, Bourdon, 1664 (A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *Québec ville fortifiée du XVIIe au XIXe siècle*, Québec, Éditions du Pélican, 1982, p. 113; original conservé au CAOM, Aix-en-Provence, 03DFC342B)
- 39- Treillis en berceau et décoration centrale, jardin restauré, domaine de Sceaux, France (photo de l'auteure, novembre 2005)
- 40- Plan de Québec, anonyme, 1670
- 40a) localisation des principaux jardins (dessin élaboré à partir d'une copie du plan, Cartothèque de l'Université Laval; infographie : F. Gaudreault)
- 40b) jardin du fort (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, cote : 03 DFC343A)
- 40c) parties du jardin du fort (croquis de l'auteure, infographie : F. Gaudreault)
- 41- Jardin du logis de J. Talon, plan de Québec, anonyme, 1670 (photo du plan original au CAOM, Aix-en-Provence, 03 DFC343A)

- 42- Principales parties du jardin des Ursulines (croquis de l'auteure basé sur le plan de Québec de 1670, CAOM, Aix-en-Provence, 03 DFC343A; infographie : F. Gaudreault)
- 42a) « Localisation des différentes essences d'arbres du Vieux Monastère de Québec (1998) » (photocopie du plan réalisé par les Sœurs Larouche et Godin, ursulines, juillet 2004)
- 43- Abbaye de Marmoutier, XVIIe siècle (Dom Michel Germain, *Le Monasticum gallicanum*, Bruxelles, Culture et Civilisation, 1967, planche 162)
- 44- Jardin des Jésuites, plan de Québec, 1670 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 03 DFC343A)
- 45- Les terrains de l'Hôtel-Dieu, plan de Québec, 1670 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 03 DFC343A)
- 45a) jardin des Augustines (Idem)
- 45b) parties du jardin des Augustines (Idem)
- 46- Prieuré Saint-Martin des-Champs, XVIIe siècle (Archives nationales de France, Paris, cote : NII Seine 60, photocopie)
- 47- Abbaye de Montmajour, XVIIe siècle (Archives nationales de France, Paris, cote : NIII Bouches-du-Rhône I, 1-9, photocopie)
- 48- Jardin de Rouer de Villeray, La Cardonnière, plan de Québec, Villeneuve, 1690 (croquis de l'auteure selon l'original conservé à la BnF, cartes et plans, série Marine, Ge.D.8053; infographie : F. Gaudreault)
- 49- Jardin de Louis d'Ailleboust, plan de Québec, anonyme, 1670 (photo du plan original au CAOM, Aix-en-Provence, 03 DFC343A)
- 49a) parties du jardin de L. D'Ailleboust (infographie : F. Gaudreault)
- 50- Jardin de Aubert de La Chesnaye, La Maison Blanche, plan de Québec, Villeneuve, 1685 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 03 DFC349B)
- 50a) Propriétés et jardin de La Chesnaye en Basse-ville, plan de Québec, Villeneuve 1690 (croquis de l'auteure selon l'original conservé à la BnF, cartes et plans, série Marine, Ge.D.8053; infographie : F. Gaudreault)
- 51- Jardins des Islets, 1670-1675 :
- 51a) vue couleur partielle (L. Noppen, C. Paulette et Michel Tremblay, *Québec : Trois siècles d'architecture*, Montréal, Libre Expression, 1979, p. 101; original conservé à la BnF, cartes et plans, SH, pf. 127, div. 6, p. 1d)
- 51b) vue noir et blanc partielle (Noppen et Villeneuve, *Le trésor du Grand Siècle : l'art et l'architecture du XVIIe siècle à Québec*, p. 147; original conservé à la BnF, cartes et plans, SH, pf. 127, div. 6, p. 1d)
- 51c) agrandissement du domaine des Islets (R. Chénier, *Québec, ville coloniale française en Amérique : 1660-1690*, Ottawa, Environnement Canada, Service des parcs, 1991, fig. 4, p. 29)
- 51d) domaine des Islets- identification des parties (croquis de l'auteure, infographie : F. Gaudreault)

- 51 e) maison de campagne (selon les préceptes de Estienne et Liébault) (K. Woodbridge, *Princely Gardens: The Origins and Development of the French Formal Style*. New York, Rizzoli, 1986, p. 98)
- 52- Jardins des Islets, carte et plan de Québec, Villeneuve, 1685-1686 et 1690 et jardin des Récollets, 1685 (croquis de l'auteure selon les originaux conservés à la BnF, cartes et plans, SH, pf. 127, div. 7, p.4 et Ge.D.8053; infographie : F. Gaudreault)
- 53- Rose trémière dans la cour avant du Musée national du Moyen Âge-thermes et hôtel de Cluny, Paris (photo de l'auteure, novembre 2005)
- 54- Buste de Fabri de Peiresc, Place de l'Université, Aix-en-Provence (photo de l'auteure, novembre 2006)
- 55- Plan-relief de Perpignan, 1686 (A. De Roux, N. Faucherre et G. Monsaingeon, *Les plans en relief des places du roy*, Paris, Adam Biro, 1989, p. 10-11)
- 56- Partie du plan-relief de Perpignan (A. De Roux, N. Faucherre et G. Monsaingeon, *Les plans en relief des places du roy*, Paris, Adam Biro, 1989, p. 33)
- 57- Partie du plan-relief de Perpignan, mis à jour, 1755- route plantée 1722 (A. De Roux, N. Faucherre et G. Monsaingeon, *Les plans en relief des places du roy*, Paris, Adam Biro, 1989, p. 89)
- 58- Partie du plan-relief de Besançon, 1722 (A. De Roux, N. Faucherre et G. Monsaingeon, *Les plans en relief des places du roy*, Paris, Adam Biro, 1989, p. 37)
- 59- Jardin du gouverneur, carte des environs de Québec, Villeneuve, 1685-1686 (croquis de l'auteure selon l'original conservé à la BnF, cartes et plans, SH, pf. 127, div. 7, p.4; infographie : F. Gaudreault)
- 60- « Jardin de Mr Frontenac », plan de Québec, Villeneuve, 1690-1691 (croquis de l'auteure selon l'original conservé à la BnF, cartes et plans, série Marine, Ge.D.8053; infographie : F. Gaudreault)
- 61- Berceau dans le jardin du gouverneur, plan de Québec, Villeneuve, 1685 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 03DFC349B)
- 62- Accès du jardin des Jésuites, plan de Québec, Villeneuve, 1685 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 03DFC349B)
- 62a) la mare et le cabinet de verdure (Idem)
- 63- Jardin des Jésuites, la mare et le cabinet, plan de Québec, Villeneuve, 1692 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 439/5pfA)
- 64- Jardin des Augustines- le petit pont, plan de Québec, Villeneuve, 1685 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 03DFC349B)
- 65- Distribution des espaces dans une propriété privée : cour avant, bâtiment, jardin, plan de Québec, Villeneuve, 1685 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 03DFC349B)
- 65a) projet de bâtiment et espaces extérieurs, Port Toulouse, Verrier, 1731 (cartothèque de Louisbourg, Nouvelle-Écosse, copie du plan (BN, cartes et plans, 131/9/11D))
- 65b) projet de Port Toulouse : distribution des espaces extérieurs (idem)

- 66- Jardins de Saint-Michel, Sillery (à l'évêché), carte de Québec, Villeneuve, 1688 (croquis de l'auteure selon le plan original conservé aux Archives nationales de France, Paris, cote : 6JJ61/pièce 32, Marine; infographie : F. Gaudreault)
- 67- Québec, Villeneuve, plan de 1690-1691 (partie)
- 67a) détail de la ville de Québec (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 354/4pfC)
- 67b) Les Islets et les sapinières : graphisme hors cadre (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 354/4pfC)
- 68- Plan de Québec, Villeneuve, 1692
- 68a) Fort Saint-Louis (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 439/5pfA)
- 68b) jardins du Palais de l'intendant (Idem)
- 69- Agrandissement du domaine royal (jardin du gouverneur), contrat Genaple, fin XVIIe siècle (CAOM, Aix-en-Provence, dossier Robineau de Bécancour, E354)
- 70- La présence de l'eau au jardin, plan de Québec, Villeneuve, 1692
- 70a) le séminaire (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 439/5pfA)
- 70b) l'évêché (Idem)
- 70c) jardin privé (Idem)
- 71- La batterie Royale, plan de Québec, Villeneuve, 1692 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 439/5pfA)
- 72- Berceaux et glacières, plan de Québec, Villeneuve, 1692
- 72a) jardin des Ursulines (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 439/5pfA)
- 72b) jardin privé (Idem)
- 73- Petit jardin aux graines; exemple dans un jardin privé, plan de Québec, Villeneuve, 1692 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 439/5pfA)
- 74- Plan de Montréal, anonyme, 1685 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 466/5pfC)
- 75- Plan de Montréal, Levasseur, 1704 :
- 75a) jardins de l'Hôtel-Dieu (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 468/5pfA)
- 75b) maison et jardins du gouverneur Vaudreuil (Idem)
- 76- Plan de Trois-Rivières (partie), anonyme, 1685 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 459/5pfC)
- 76a) jardin du gouverneur, Trois-Rivières (Idem)
- 77- Jardins, plan de Trois-Rivières, Levasseur, 1704 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 461/5pfB)
- 78- « Plan du Couvent des Trois Rivières » (Récollets), anonyme, 1707 (R. Gauthier, *Trois-Rivières disparue ou presque*, Montréal, Éditeur officiel du Québec/ Fides, 1978, p. 93; plan original aux Archives de Versailles, Fonds Récollets, cote : 57HI)
- 79- Jardin du Gouverneur, Trois-Rivières, 1720 (R. Gauthier, *Trois-Rivières disparue ou presque*, Montréal, Éditeur officiel du Québec/ Fides, 1978, p. 74; plan original au CAOM, Aix-en-Provence, 03DFC462C)

- 80- Plan de Port-Royal, Acadie, De Labat, 1706 (photo d'une reproduction du plan, cartothèque de Louisbourg, Nouvelle-Écosse; original : CAOM, 03DFC65A)
- 80a) détail des aménagements
- 81- Plan de Plaisance (partie), Terre-Neuve, Mahier (att.), après 1714, maison et jardin (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 03DFC118C)
- 81a) détail jardin
- 81b) décoration centrale dans le jardin
- 81c) exemple de cadran solaire du XVIIIe siècle (cadran solaire retrouvé au lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg, Nouvelle-Écosse, photo de l'auteure)
- 81d) pot à fleurs, XVIIIe siècle, lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg, Nouvelle-Écosse (photo de l'auteure)
- 82- Domaine de Sceaux, France (photos du site, novembre 2006)
- 82a) avant-cour
- 82b) terrasse et perspective
- 82c) cascade
- 82d) grand canal
- 83- Parc et château de la Source, XVIIIe siècle (J.-C. Dubé, *Les intendants de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1984, p. 180-181)
- 84- « Veue du château de Montfermeil du bout de la grande terrasse du costé des jardins » (Y. Bézard, *Fonctionnaires maritimes et coloniaux sous Louis XIV : Les Bégon*, Paris, Albin Michel, 1932, p. 241)
- 85- Plan de Québec, Beaucour, 1713 (photos du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 03DFC387A)
- 85a) jardin du gouverneur
- 85b) jardin des Récollets
- 86- Plans de Québec, Chaussegros de Léry, 1716, 1730, 1733, 1740, 1752
- 86a) jardin du gouverneur, 1716 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 399/5pfB)
- 86b) jardin du gouverneur, 1730 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 410/5pfB)
- 86c) jardin du gouverneur, 1733 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 412/5pfA)
- 86d) jardin du gouverneur, 1740 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 416/5pfA)
- 86e) jardin du Palais de l'intendant, 1730 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 410/5pfB)
- 86f) jardin du Palais de l'intendant, 1733 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 412/5pfA)
- 86g1, g2, g3) jardin du Palais de l'intendant, 1739 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 415bis/5pfC)

- 86h) jardin du Palais de l'intendant, 1740 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 416/5pfA)
- 86i) jardin du palais de l'intendant, 1752 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 429/5pfA)
- 86j) jardin du Séminaire, 1716 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 399/5pfB)
- 86k) jardin du Séminaire, 1730 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 410/5pfB)
- 86l) jardin des Récollets, 1740 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 416/5pfA)
- 87- Québec vers la fin du Régime français, reconstitution Trudel- Couture (photocopie, Bibliothèque Université Laval, cartothèque)
- 88- Plans de Montréal, Chaussegros de Léry, 1717, 1725, 1731 et De Couagne, 1749
- 88a) jardin des Sulpiciens, 1717 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 473/5pfB)
- 88b) jardin des Sulpiciens, 1731 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 480/5pfB)
- 88c) jardin des Sulpiciens, 1749 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 488/5pfA)
- 88d) jardin des Récollets, 1731 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 480/5pfB)
- 88e) jardins de particuliers dans la ville (Ramezay), 1717 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 473/5pfB)
- 88f) jardins et vergers hors les murs, 1717 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 473/5pfB)
- 88g) jardins de Ramezay, Vaudreuil, Bécancour, 1725 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 475/5pfB)
- 88h) jardin de Vaudreuil, 1731 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 480/5pfB)
- 89- « Plan du Collège des Jésuites à Québec », attr. à Louis Franquet, vers 1752 (Archives du Séminaire de Québec, Z-132 (T-213, no. 22))
- 90- Partie des jardins des Jésuites au Fort Sault Saint-Louis, 1752 (croquis d'après le « Plan du Fort du Sault Saint Louis avec le village des sauvages iroquois » de Franquet, Service historique de l'Armée de Terre, Château de Vincennes, bibliothèque, dossier : 210e; infographie : F. Gaudreault)
- 91- Jardin des Récollets, Montréal, 1752 (croquis d'après le « Plan de la ville de Montréal dans la Nouvelle France » de Franquet, Service historique de l'Armée de Terre, Château de Vincennes, bibliothèque, dossier : 210e; infographie : F. Gaudreault)
- 92- « Plan de la Maison de Madame de Ramezay », retombe du rez-de-chaussée, Montréal, 1727, Dugué (plan numérisé, CAOM, Aix-en-Provence, coll. Moreau de Saint-Méry, Guyane, f/3/289/14)

- 92a) « Plan de la maison, jardin et verger de Madame de Ramezay », Montréal, 1727, Dugué (plan numérisé, CAOM, Aix-en-Provence, coll. Moreau de Saint-Méry, Guyane, f/3/289/15)
- 92b) « Plan général de Jardin dessiné sur le papier », A.-J. Dezallier d'Argenville, *La théorie et la pratique du jardinage*, [...], Paris, Chez Pierre-Jean Mariette, 1747 (4^e édi.), planche 1, p. 260 (texte numérisé, p. 208)
- 93- Plan de Paris d'après Turgot, 1739, feuillets 2 et 4 (tiré de P. Pinon, *Les plans de Paris : Histoire d'une capitale*, Paris, Le Passage/ Bibliothèque nationale de France, 2004, 135 p., CD-Rom)
- 94- Jardin des magasins et jardin du logement des ingénieurs, plan de Louisbourg, Verrier, 1726 (photo du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 157/4pfB)
- 95- Plan de Louisbourg (partie), Verrier, 1734 (photos du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 180/4pfA)
- 95a) jardin des Récollets
- 95b) jardin privé avec bassin
- 95c) jardin du logement de l'ingénieur
- 96- Plan de Louisbourg, Verrier, 1734 (photos du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 184/4pfA)
- 96a) hôpital, magasins, jardin du roy
- 96b) « jardin du roy »
- 96c) vestiges du « jardin du Roy », lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg, Nouvelle-Écosse (photo de l'auteure, juin 2007)
- 97- Plan de Louisbourg, Verrier, 1741 (photos du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, 196/4pfB)
- 97a) hôpital, bastion du roi et jardin
- 97b) propriétés avec jardins à l'extérieur de l'enceinte
- 98- Plan de La Nouvelle-Orléans, Pauger, 1724 (photos du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, Louisiane, 69/6pfB)
- 98a) jardins urbains
- 98b) jardin près de l'église et de la Place d'Armes
- 99- Plan de La Nouvelle-Orléans, Gonichon, 1731 (photos du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, Louisiane, 89/6pfB)
- 99a, b, c) jardins
- 100- Plan du Fort d'Orléans, Missouri, Dumont de Montigny, vers 1730 (photos du plan original, CAOM, Aix-en-Provence, Louisiane, 63/6pfB)
- 100a) partie du plan
- 100b) jardins de « mr de Bourgmont »
- 101- Plan de la propriété de l'Hôtel-Dieu de Québec, att. Sœur Duplessis, vers 1740 (photos du plan original conservé au Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec)
- 101a) jardin de la communauté et verger
- 101b) jardin de l'hôpital et carré de l'apothicairerie

- 102- Jardin des Augustines et de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de Québec, Levasseur, 1748 (photos du plan original conservé au Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec)
- 103- Parterre à compartiments, (photo O. de Serres, *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Paris, Huzard, 1804, vol. 2, chap. XIII, planche 12)
- 104- Plan de Montréal, anonyme, 1761 (photos du plan original exposé au Monastère des Sulpiciens, rue Notre-Dame, Montréal)
- 104a) cartouche du titre
- 104b) jardins des Sulpiciens, de l'Hôtel-Dieu, des Sœurs Grises et de Callière
- 104c) jardin de l'intendance
- 104d) « Près de ville »
- 105- Plan de Montréal, Guy, 1795 (photos du plan original exposé au Monastère des Sulpiciens, rue Notre-Dame, Montréal)
- 105a) jardin des Récollets
- 105b) jardin des Sulpiciens
- 105c) terrain et jardin des Jésuites (o), du collège (p) (auparavant résidence de Vaudreuil et du gouvernement (q) (auparavant la maison Ramezay)

*À la grande famille à laquelle j'appartiens, à
ceux qui sont venus au Canada et à ceux qui
suivront.*

Remerciements

Je souhaite adresser mes remerciements à tous ceux qui ont cru à la viabilité de mon projet de recherche et qui m'ont soutenue dans leur domaine respectif. Au premier chef, madame Johanne Lamoureux, qui a accepté de me diriger et qui a su m'aider à préciser les contours et l'orientation de mon sujet. En second lieu, monsieur Marc Grignon qui, avec beaucoup de générosité, m'a apporté son support et m'a éclairé de ses connaissances, bien avant que son rôle ne devienne officiel. J'ai pu mettre en place les bases de mon projet grâce à l'aide accordée par le Centre canadien d'architecture et à l'accès privilégié à la plus riche collection canadienne de livres sur les jardins qu'il détient. De la même manière, sans l'accueil reçu au Centre des Archives d'Outre-mer, et en particulier de madame Marie-Paule Blasini, il m'aurait été impossible de traiter adéquatement mes principales sources documentaires. Je voudrais également souligner l'aide apportée par le Musée du Château Ramezay, nommément son directeur, André Delisle. Au cours de mon travail, des chercheurs m'ont apporté leur appui et éclairé de leurs connaissances; je remercie Kenneth Donovan, historien au lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg, pour son chaleureux accueil et son accompagnement. À plusieurs reprises, j'ai puisé des renseignements auprès des professionnels de Parcs Canada (Québec), spécialement André Charbonneau. Je voudrais également souligner l'aide reçue de François Rousseau, archiviste au Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, de Sœur Nicole Bussièrès, archiviste des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, de Marc Lacasse, archiviste au Monastère de Saint-Sulpice à Montréal et de Sœur Noëlla Gaudreault et des Ursulines de Québec. J'ai grandement apprécié l'intérêt manifesté par Ronald Franklin Williams, professeur à l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, en regard de mon sujet, sa disponibilité et son savoir. Je salue Jean-René Côté qui, par ses remarques appropriées et ses suggestions, m'a accompagné tout au long de ma recherche. J'exprime ma gratitude à mon conjoint, Florent Gaudreault, à qui je suis totalement redevable pour la réalisation de l'infographie des nombreuses illustrations de jardins et pour

l'aide apportée dans de nombreuses autres tâches. En dernier lieu dans cette liste, mais en premier dans mon cœur, je formule mes remerciements à tous les membres de ma famille qui ont respecté mes choix et m'ont toujours encouragée : ma mère, ma sœur Angèle, mes fils Jean-Christophe, Dominique et Antoine.

NOTE AU LECTEUR

Ce texte comporte de nombreux renvois à des plans (pl.) et à des figures (fig.). Les numéros de plans réfèrent à l'Annexe I qui fournit des informations sur la forme, le contenu et le lieu de conservation du plan. Les numéros de figures renvoient à la liste des figures et au CD qui contient la totalité des illustrations. Dans le CD, les figures sont numérotées selon l'ordre établi dans la liste; elles occupent les positions 1 à 198. Certains plans de l'annexe I ont également été reproduits et ils se trouvent aux numéros 199 à 242. Enfin, certaines illustrations font à la fois partie de la liste des plans et de la liste des figures; dans ce cas, la vignette contient les deux références. C'est le cas par exemple de l'habitation de l'île Sainte-Croix, cotée fig. 1d et pl. 2.

Introduction

Le premier homme s'appelait Louis Hébert et la première femme, Marie Rollet. [...] Ils ont dessiné le jardin d'après cette idée de jardin, ce souvenir de jardin, dans leur tête, et ça ressemblait à s'y méprendre à un jardin de France, jeté dans la forêt du Nouveau Monde. [...] Peu à peu, à mesure que les générations passaient, l'image mère s'est effacée dans les mémoires. Ils ont arrangé les jardins à leur idée et à l'idée du pays auquel ils ressemblaient de plus en plus.¹

Le cadre de la recherche

Que ce soit par le biais de l'architecture, de l'histoire, de l'ethnologie, aucune recherche rigoureuse menée au Québec depuis les années 80 jusqu'à présent, n'a porté sur les jardins d'agrément en Nouvelle-France. D'emblée, l'existence de jardins d'agrément au cours de la période française de la colonie nord-américaine a été écartée parce qu'aux yeux des chercheurs, cette composante n'avait pas existé. Pourtant, au moment des explorations de Jacques Cartier au milieu du XVI^e siècle, puis lors de la reprise des tentatives d'installation permanente au début du XVII^e siècle, le jardin de plaisir existe en France sous diverses formes. Contrairement à la perception généralement véhiculée, la forme de ce jardin ne correspondait pas strictement aux grandes catégories habituellement reconnues ou aux principaux styles définis pour une période donnée : espace clos du Moyen-Âge, jardin italien de la Renaissance, jardin formel français, mais pouvait présenter des variations dans les différentes parties de l'aménagement tout en conservant certains des attributs majeurs introduits par les modèles reconnus. Il en résultait des compositions offrant, dans des proportions variables, les caractères propres à chaque style. L'établissement d'un jardin, que l'on a tour à tour nommé jardin de plaisance, puis jardin de plaisir, par la suite jardin de propreté ou, tout simplement, les beaux dehors, constituait une manifestation culturelle bien établie et reconnue dans la métropole. Pour notre part, nous avons retenu l'appellation *jardin d'agrément*, pour désigner les espaces associés à des pratiques d'architecture de paysage, répertoriés pour l'ensemble du territoire de la Nouvelle-France durant la période

¹ A. HÉBERT, *Le premier jardin*, Paris, Seuil, 1988, p. 76-77.

du Régime français. Comme Bénétière l'explique, ce « jardin dans lequel les végétaux sont cultivés dans un but esthétique et comportant des aménagements spécifiques pour la promenade ou le repos »² n'exclut pas la présence de plantes utilitaires mais son organisation et sa fonction dépassent la stricte destination alimentaire.

L'existence de jardins de première nécessité, compte tenu des impératifs de survie aux premiers temps de la colonie, allait de soi. Pour la plupart des chercheurs, il était difficile de concevoir l'existence de jardins au-delà de ce motif, des jardins qui n'auraient pas eu comme seule finalité d'assurer la subsistance de leur propriétaire. Autrement dit, un jardin qui, à des degrés divers, pouvait remplir non seulement une fonction alimentaire, mais également témoigner d'une recherche artistique ou scientifique, procurer par sa vue et par sa disposition une expérience esthétique, offrir un lieu de méditation ou de délassement. D'autres contraintes importantes faisaient obstacle à la notion de jardin d'agrément; des conditions physiques, économiques et politiques peu favorables. Un climat plus rigoureux que celui de la France, auquel s'ajoutait l'adaptation à un nouvel environnement, faisait partie des premières objections. Mais les Français, en commençant par Cartier, s'empressèrent de se familiariser avec la flore locale; après quelques échecs douloureux, ils s'ajustèrent, dès la première moitié du XVII^e siècle, au rythme des saisons et aux conditions de croissance si bien qu'après vingt-cinq ans d'occupation, comme le constatent les pères jésuites dans leur journal de 1642-1643 : « [...] ils commencent à connaître le génie des lieux³ » alors que vingt ans plus tard ils mentionnent « le surabondant des blés qui se sont trouvés quelquefois en telle quantité, que les Laboureurs n'en pouvoient avoir le débit.⁴ ». Cet ajustement allait pouvoir se transférer aisément aux cultures ornementales et autoriser plus de latitude dans la conception de jardins de plaisir.

La question des ressources économiques limitées doit être abordée de pair avec le contexte social car, en matière d'aménagement de jardins d'agrément, il faut pouvoir compter non seulement sur des moyens suffisants mais posséder un statut social qui permet d'accéder à

² BÉNÉTIÈRE, *Jardin : Vocabulaire typologique et technique*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2000, p. 29.

³ L. POULIOT, « Premières pages du Journal des Jésuites de Québec, 1632-1645 » *Rapport des Archives de la province de Québec*, Québec, ministère des Affaires culturelles, Roch Lefebvre, 1963, tome 43, p. 117.

⁴ *Relations des Jésuites*, 1668, Montréal, Éditions du Jour, 1972, p. 3.

ces préoccupations; connaissances techniques appropriées, recours à des publications spécialisées, curiosité (amateurs, collectionneurs, scientifiques), appréciation de dimensions esthétiques, intégration de considérations philosophiques et de valeurs humanistes. Le jardin d'agrément sera en conséquence avant tout un souci de la classe plus éduquée sinon de la classe dirigeante qui devra néanmoins pouvoir bénéficier de l'aide d'ouvriers spécialisés, en l'occurrence des jardiniers, mais aussi des menuisiers et des maçons⁵, auxquels s'ajouteront éventuellement d'autres métiers : arpenteurs, plombiers, fontainiers, tailleurs de pierre, terrassiers⁶. À ce sujet, le recensement de 1666 relève déjà la présence de deux jardiniers dont l'un est engagé par l'Hôtel-Dieu de Québec⁷ et de plusieurs charpentiers et menuisiers; les maçons figurent dans le recensement de 1681⁸. De plus, les annales de l'hôpital de 1672 mentionnent la présence d'un fontainier, Lanchevin ou Langevin, qui aurait travaillé à l'aménagement des canaux sur la propriété⁹.

Demeurent enfin les limites imposées par le contexte politique qui s'articule en deux volets : la politique intérieure fortement dominée par les conflits incessants avec les Amérindiens et dans une moindre mesure, avec les colonies anglaises voisines; la politique métropolitaine avant tout intéressée par les richesses de ce territoire ressource. La guerre peut être un frein mais n'empêche pas l'édification de jardins au même titre qu'elle ne restreint pas la construction d'habitations. Le jardin accompagnait la résidence et s'inscrivait comme composante indissociable de l'espace habité dans le paysage français rural et urbain. Toutefois, cette pratique qui allait de pair avec la fonction de se loger n'apparaissait pas concevable au Canada. Comme en témoignent les plans français de la période considérée, le jardin est représenté de différentes façons et parfois même il envahit l'espace résidentiel au point de rendre le bâtiment imperceptible. À l'image de la métropole, les plans des villes canadiennes dès les tout débuts, si on pense aux gravures de

⁵ K. WOODBRIDGE, *Princely Gardens : The Origins and Development of the French Formal Style*, New York, Rizzoli, 1986, p. 42, à propos des jardins français de la Renaissance.

⁶ A. ROSTAING, « Jardins disparus » dans *La main du jardinier l'œil du graveur. Le Nôtre et les jardins disparus de son temps*, Sceaux, Musée de l'Île-de-France, 2000, p. 9, concernant les jardins du XVIIe siècle.

⁷ A. LAFONTAINE, *Recensement annoté de la Nouvelle-France 1666 et 1667*, Sherbrooke, A. Lafontaine, 1985, p. 7 et 13.

⁸ A. LAFONTAINE, *Recensement annoté de la Nouvelle-France 1681*, Sherbrooke, A. Lafontaine, 1981, p. 28, 35-36; quatre maçons recensés en Haute et Basse ville de Québec, en plus des menuisiers et charpentiers.

⁹ F. ROUSSEAU, Archives du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec (AMAHQ), Fichier de recherche sur les bâtiments, renseignement tiré des Annales de 1672, p. 172-173.

Champlain, suivies des plans de Jehan Bourdon, et de façon constante par la suite jusqu'à Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, vont tenir compte des jardins et les représenter dans le tissu urbain en développement. Lorsqu'il est question de l'architecture de la Nouvelle-France, les historiens conçoivent que des transferts se sont opérés et ils replacent l'évolution parallèle de ce domaine en fonction de l'épistémè français; par contre, le contexte culturel occidental et métropolitain n'est pas évoqué pour le jardin. C'est que, jusqu'à présent, les jardins de la Nouvelle-France n'ont pas été considérés comme une manifestation culturelle pouvant s'inscrire dans le même contexte que le développement d'une architecture canadienne, mais uniquement comme un usage qui ne pouvait trouver de sens que dans le cadre d'une étude ethnologique.

Notre étude a pour but de reconsidérer les jardins de la Nouvelle-France comme un phénomène culturel, en traitant la question dans son ensemble et en utilisant une approche basée sur les connaissances et sur les principes de l'architecture de paysage. À cet effet, nous posons la question : est-il possible que, dès les débuts de la colonie, il y ait eu des jardins aménagés qui prenaient en compte des préoccupations dépassant le simple fait de s'alimenter; que ces intérêts se soient maintenus tout au long du Régime français et aient donné lieu à des manifestations diversifiées, comme tendent à le proposer la cartographie urbaine, les récits de voyage, la correspondance administrative et privée et d'autres sources primaires? Enfin, se peut-il que la manifestation sociale et culturelle que constituait le jardin se soit retrouvée non seulement au Canada, mais aussi en Acadie et en Louisiane, c'est-à-dire dans l'ensemble du territoire occupé au maximum de l'expansion française en Amérique du Nord? Selon d'autres chercheurs, cet engouement pour les jardins s'est manifesté ailleurs en Amérique septentrionale, dans les colonies hollandaises et anglaises, au cours de la même période¹⁰. Nous ne traiterons pas spécifiquement de ces pratiques, mais nous y ferons référence à quelques reprises lorsque nous explorerons la question des échanges botaniques sur le continent et également dans le contexte de notre approche comparative.

¹⁰ Notamment U. P. HEDRICK, *A History of Horticulture in America to 1860*, New York, Oxford University Press, 1950, 551 p.; R. P. MACCUBIN, *British and American Gardens in the Eighteenth Century*, Williamsburg, Colonial Williamsburg Foundation, 1984, 188 p.; M. LAIRD, *Jardins à la française: l'art et la nature*, Paris, Chêne, 1993, 239 p.

Bien que l'existence de jardins d'agrément au Canada n'ait jamais encore été posée en hypothèse de recherche, cette possibilité a fait surface graduellement au cours des récentes années, principalement par le biais de deux courants de recherche. Ainsi, dans un premier temps, le recours accru aux plans manuscrits dessinés par les ingénieurs du roi, dans le cadre d'études urbaines historiques, a amené certains constats généraux quant à la présence importante des jardins dans les villes de Québec et Montréal¹¹. Si les mêmes recherches avaient porté sur les plans de Trois-Rivières, néanmoins moins nombreux, des conclusions semblables auraient sans doute été tirées de leur analyse. Des résultats qui soulignent l'importance des jardins dans les fondations de villes acadiennes ont aussi été fournis par les historiens de Parcs Canada, notamment dans le cas de Louisbourg¹². D'autre part, les fouilles archéologiques réalisées à ce jour, principalement à Québec, sur le site de l'habitation de Champlain, du palais de l'intendant, du jardin du gouverneur et du monastère des Récollets, comprenaient la cueillette et l'analyse de macrorestes végétaux, de pollens et de spores, afin de rendre compte de la présence éventuelle d'espaces extérieurs aménagés¹³.

Des auteurs¹⁴ issus de ces champs disciplinaires ont manifesté une ouverture sur la question d'aménagements ornementaux au cours des récentes années; ils ont mentionné qu'il existait des doutes, des zones grises, et souligné le manque d'éléments permettant de formuler des jugements plus précis sur cette question. Cette situation représente un progrès par rapport aux recherches précédentes qui n'admettaient aucunement l'existence de jardins

¹¹ Notamment, Luc NOPPEN, Claude PAULETTE et et Michel TREMBLAY, *Québec : Trois siècles d'architecture*, Montréal, Libre Expression, 1979, 440 p.; Yves LANDRY (dir.), *Pour le Christ et le roi : La vie au temps des premiers Montréalais*, Montréal, Libre Expression, 1992, 320 p.

¹² John FORTIER, « The Fortress of Louisbourg and its Cartographic Evidence », *Bulletin of the Association for Preservation Technology*, Ottawa, J. Dalibard, éditeur canadien, 1972, vol. IV, no. 1-2, p. 3-40 et plans; Kenneth DONOVAN, « Imposing Discipline Upon Nature: Gardens, Agriculture and Animal Husbandry in Ile Royale, 1713-1758 », *Fortress of Louisbourg National Historic Site. Paper delivered at the French Colonial Historical Society Conference*, Toulouse, France, 14-18 mai 2003, 38 p. et « Gardens and Animal Keepers in Ile Royale 1713-1758 », inédit, non daté, 22 p.

¹³ À ce sujet, Catherine FORTIN, *Les macrorestes végétaux du site du premier palais de l'intendant à Québec*, Célat, hors série, no. 2, Québec, Université Laval, 1989, 82 p.; Serge ROULEAU, *L'archéologie du monastère des récollets à Québec*, Célat, 4, Québec, Ville de Québec/ ministère de la Culture et des Communications, 1998, 310 p.

¹⁴ Sylvie DÉPATIE, Serge ROULEAU, Pierre BEAUDET, Robert GAUVIN, Marcel MOUSSETTE, William MOSS.

d'agrément et ce, malgré une ouverture manifestée, selon une approche généraliste il est vrai, par les historiens québécois de la fin du XIX^e siècle et du premier quart du XX^e siècle¹⁵. Mais à ce jour, aucune recension systématique des jardins de la colonie française n'a été réalisée, ni aucune démarche de catégorisation qui s'appuierait sur un nombre significatif de cas inventoriés; nous ne disposons que d'études partielles concernant des sites attestés. Cette lacune dans l'étude plus poussée des jardins canadiens a entraîné jusqu'à présent leur confinement dans un carcan stylistique, caractérisé par la référence unique au jardin médiéval. Cette association, qui résulte d'une connaissance insuffisante de ces jardins mais également des jardins français de la période correspondante, peut s'expliquer par l'absence d'une approche par l'architecture de paysage. Tant que la recherche sur le nombre, les composantes du jardin canadien et, par extension, le ou les styles auxquels il peut être associé n'aura pas progressé, tant que la connaissance issue d'une compréhension plus juste des nombreux jardins représentés dans les plans de la colonie ne sera réalisée, la contribution potentielle à l'histoire des jardins et à l'histoire de la Nouvelle-France sera incomplète.

Nous posons comme hypothèse de recherche qu'il a existé en Nouvelle-France des jardins dits d'agrément, qui constituaient un amalgame de l'utilitaire et de l'agréable, lequel pouvait donner lieu à divers aménagements allant d'une disposition indifférenciée de ces deux fonctions jusqu'à la réalisation d'espaces voués exclusivement au plaisir et au loisir et ce, dans le prolongement des jardins de subsistance. Graduellement le contenu de ces jardins s'est distingué de la forme d'origine, réservant de façon plus probante un espace à l'ornementation et incorporant des espaces voués à l'expérimentation scientifique. Ces jardins s'inspiraient des pratiques en vigueur dans la métropole mais leur aménagement témoignait de l'adaptation aux conditions physiques et du désir d'incorporer des espèces locales, reflet de l'acculturation des Canadiens au nouveau continent.

La reconnaissance de l'existence de jardins ornementaux s'est jusqu'à présent heurtée à la fragilité voire à l'absence de preuves documentaires explicites et de preuves matérielles convaincantes. Bien que les archives écrites contiennent dans certains cas des références

¹⁵ Notamment Pierre-Georges ROY, Édouard Z. MASSICOTTE, Auguste GOSSELIN.

directes ou indirectes, si on met de côté des cas exceptionnels, comme le jardin du marquis de Vaudreuil qui a fait l'objet d'un plan et d'une description en 1727¹⁶ lors de l'inventaire des biens après décès, la cueillette auprès de ces sources s'avère souvent décevante. Cependant, cette situation n'est pas exclusive à l'histoire des jardins canadiens car nombre de chercheurs français sont confrontés aux mêmes difficultés¹⁷ et ce, devant des cas aussi illustres que Le Nôtre. Dans ce contexte, et comme le soulignent à nouveau certains de ces chercheurs, la référence aux plans historiques se révèle un outil accessible et fiable. De tous les jardins qui ont pu exister au Québec, seuls six sites ont conservé leur vocation première et portent encore des traces de l'aménagement initial, même si la composition a été substantiellement modifiée; il s'agit du jardin du gouverneur, du jardin des Ursulines, du jardin des Augustines et de celui de l'Hôpital-Général à Québec; du jardin des Sulpiciens, rue Notre-Dame et de celui du fort de la Montagne, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal. Dans le cas du jardin de la Ferme Saint-Gabriel, dans l'arrondissement de Lachine, il n'est pas certain que l'emplacement actuel corresponde à l'occupation d'origine. Ainsi, pour la majorité des quelque 50 sites recensés en Nouvelle-France, les plans manuscrits constituent notre principale source de renseignements concernant la forme, l'étendue et la composition des jardins.

Les jardins canadiens sont représentés dans la quasi totalité des plans manuscrits des ingénieurs du roi à partir de 1635, alors que, dès 1612, les dessins des fondations de l'île Sainte-Croix, Port-Royal et Québec, attribués à Champlain et reproduits dans ses *Oeuvres*¹⁸, comportent des jardins et que leur existence est corroborée par des témoins oculaires, soit par Lescarbot et les pères jésuites. La présence des jardins dans les plans techniques est constante tout au long de la période française et se poursuit après la Conquête jusqu'au XIXe siècle.

¹⁶ Archives nationales de France, 3 rue des Francs Bourgeois, Paris, « Dossier Vaudreuil », Marine C7, 340 et département des cartes et plans, Marine, C7, 340, pièce 13 bis.

¹⁷ Cette situation est soulignée notamment par Françoise BOUDON (2002), Monique MOSSER (2001), Bruno DECARIS (2001), Aurélia ROSTAING (2001).

¹⁸ Samuel de CHAMPLAIN, *Oeuvres*, présenté par Paul-Émile Giguère, Montréal, Éditions du Jour, 1973, vol. 1, p. 18, 26-27, 29, 78; H. P. BIGGAR, *The Works of Samuel de Champlain*, vol. II, figure IV.

Notre corpus est fondé sur ces plans; il se compose de 178 documents cartographiques, en grande majorité des plans manuscrits, produits entre 1535 et 1823. Les plans originaux se trouvent en premier lieu aux Archives nationales de France, principalement au Centre des Archives d’Outre-mer (CAOM), à Aix-en-Provence, en nombre moins important, au Département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France, à Paris et au Service historique de la Défense, au Château de Vincennes. Jusqu’à tout récemment, les historiens ne se souciaient pas de consulter les plans originaux parce que dans ce cas l’intégrité de l’œuvre n’était pas plus considérée que l’unicité de la source primaire. En conséquence, des auteurs d’ouvrages d’histoire du Canada, d’histoire de l’art canadien et d’autres disciplines, dont les études reposent notamment sur la cartographie canadienne, ont travaillé à partir de copies de plans, en omettant souvent de fournir la référence précise à la pièce originale et en présentant des reproductions incomplètes de ces plans, auxquelles il manquait des informations de base : titre, nom de l’auteur, année de réalisation, lieu de conservation du document original, numéro de référence. La consultation des plans originaux réalisée au cours de cette recherche a confirmé que des informations additionnelles, qui n’apparaissent pas sur les copies, telles les modifications d’éléments, la trame de fond devenue invisible, les parties remplacées, l’absence de couleurs ou des couleurs modifiées, les détails autrement illisibles deviennent alors accessibles et apportent des informations essentielles à la connaissance des jardins. Ce recours permet un contact direct avec l’œuvre, ce qui n’est pas un terme abusif compte tenu de la période chronologique de réalisation où il existait une proximité certaine entre cartographie et dessin artistique. Dans le cas de la Nouvelle-France, nous bénéficions d’une source primaire bien conservée et abondante, ce qui représente une situation exceptionnelle si on la compare avec celle des colonies britanniques de l’Amérique du Nord, par exemple; cette source a jusqu’à présent été inexploitée dans la recherche sur les jardins.

Les plans qui composent le corpus illustrent principalement le territoire des villes de la Nouvelle-France ou des portions de territoire ou encore des édifices; dans cet inventaire, la ville de Québec occupe la part prépondérante, suivie de Montréal. Dans des proportions plus modestes, le corpus comprend aussi des représentations de Trois-Rivières et de quelques autres sites du Canada : Sorel, Chambly, La Prairie de la Madeleine; des sites de

l'Acadie : Louisbourg, Port-Royal, Plaisance; de la Louisiane : La Nouvelle-Orléans, La Mobile et Biloxi, et enfin Détroit et Saint-Louis. La richesse des archives cartographiques coloniales nous a permis de procéder à différents types d'analyse, outre la description des jardins représentés, portant sur la continuité ou la rupture d'apparition chez un même auteur et d'un auteur à l'autre; l'évolution d'un jardin sur plusieurs dizaines d'années en opérant un contrôle à intervalle régulier (selon un écart de cinq, dix ou vingt ans); la récurrence de certains éléments identifiés comme significatifs ou au contraire leur absence ou leur apparition sporadique; l'adéquation entre les descriptions rapportées dans des textes et l'apparence dans le plan. Cette possibilité d'effectuer des études transversales s'applique particulièrement après 1685 alors que, dans certains cas, il arrive que nous disposions de plans annuels pour les villes de Montréal et de Québec; elle est encore plus significative pour la période de 1716-1746, alors que Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry est le principal ingénieur de la colonie. Ce corpus a permis de suivre sur une période de temps ininterrompue la manifestation de ce phénomène et d'effectuer des analyses comparatives et évolutives pour des jardins donnés, le cas le plus patent étant celui du jardin du gouverneur à Québec; cette méthode a aussi pu être appliquée à la plupart des jardins conventuels de Québec et de Montréal, soit ceux des Récollets, des Jésuites, des Ursulines, des Hospitalières, des Sulpiciens, des Augustines et de la Congrégation Notre-Dame.

Notre analyse de la cartographie ancienne fait appel à deux approches : d'une part, la méthode descriptive lorsqu'il s'agit de préciser chaque jardin considéré individuellement; d'autre part, la prise en compte de la notion d'intentionnalité¹⁹ dans la représentation de l'ensemble des jardins dans l'examen de la cartographie urbaine. L'interprétation des plans se fera au cours de l'étude de chacune des périodes historiques retenues. Dès le départ, certains jardins coloniaux ont été représentés en plan alors que d'autres étaient ignorés. En se basant sur la prémisse que la plupart des propriétaires de la ville de Québec par exemple devait entretenir à tout le moins un jardin utilitaire, on peut en déduire que les auteurs de

¹⁹ La notion d'intentionnalité renvoie à l'approche élaborée par Baxandall sur la réception et l'interprétation d'une œuvre à savoir l'analyse des formes présentes en tant que résultat des intentions ayant présidé à sa production et les questionnements sur ce qu'elle est et comment elle a été voulue. Baxandall considère qu'on ne peut ignorer la dépendance de l'œuvre par rapport au contexte duquel « elle tire ses raisons d'être, ses justifications, ses formes et ses significations » (M. BAXANDALL, *Formes de l'intention*, Paris, Éditions Jacqueline Chambon, 1991, p. 6 et 15).

ces plans ont opéré une discrimination dans leur représentation. Cette sélection pouvait favoriser la mise en valeur de certains espaces, créer une impression de densité d'occupation plus grande que la réalité ou encore suggérer par leur absence, un usage différent des lieux, telle une zone de commerces ou de services. Dans le cas des quelque dix vues retenues et intégrées au corpus, produites vers la fin du XVII^e siècle et le début du XVIII^e siècle, la situation est encore plus évidente; hormis le jardin du gouverneur, peu d'espaces aménagés sont représentés.

L'utilisation de la cartographie comme instrument d'information pose certaines difficultés d'interprétation quant au degré de réalisme des représentations. À l'intérieur de notre corpus, les plans n'ont pas tous la même signification; un plan d'une propriété peut être moins chargé de significations variées qu'un plan de ville par exemple. Et parmi les plans de ville, selon leur destination et leur finalité, le graphisme peut être différemment interprété. Néanmoins, les grandes lignes de ces jardins –localisation, superficie, composition– telles que représentées dans les plans nous semblent généralement représenter une situation réelle. Le fait qu'un jardin soit représenté en plan de manière récurrente, sans présumer de son importance ou de sa signification politique, confirme sa présence dans le paysage urbain. Par ailleurs, si on ne porte plus uniquement attention à chaque parcelle, mais que l'on appréhende plutôt le plan globalement, on constate que les jardins confèrent aux plans des villes canadiennes une prestance, une importance, une légitimité qu'il serait autrement plus difficile à communiquer. En ce sens, les jardins dans leur ensemble agissent sur l'image de la ville que l'on veut transmettre et la renforcent.

Le recours à la cartographie comme instrument d'interprétation d'une réalité sous-entend la connaissance et la portée de ce médium, en tant qu'outil de communication. Des approches parfois contradictoires entretiennent des incertitudes quant à la signification réelle du plan. Le rapprochement avec des plans de villes françaises comparables, produits à des périodes correspondantes, et dans certains cas leur analyse par des historiens des jardins comme outil documentaire principal, confirme d'une part, que les jardins faisaient partie des représentations de la ville aux XVII^e et XVIII^e siècles, en tant qu'éléments de la trame urbaine, et d'autre part, confirme également que de les faire figurer et d'en indiquer la

composition constituait une pratique courante. Par ailleurs, la référence aux pratiques professionnelles de chercheurs français et anglais²⁰ au cours des récentes années permet de valider cette méthode de travail à tout le moins dans l'identification des parties constituantes d'un jardin. Par exemple, au début des années 2000, on a eu recours aux plans de Jacques Androuet du Cerceau pour reconstituer les jardins du château de Vallery; au terme de ce projet, le responsable a reconnu « la conformité troublante » entre la réalité des lieux et le contenu des plans réalisés vers 1576²¹. Cependant, tout en exprimant la réalité d'un aménagement dans la représentation conforme des éléments de sa composition, le plan appréhendé globalement peut revêtir d'autres significations, qui appartiennent à un univers moins tangible. Lorsque nous avons considéré cette autre dimension du plan, nous avons emprunté l'approche proposée par John Brian Harley²² et David Woodward²³ de l'Université de Chicago, reprise plus récemment et enrichie par d'autres chercheurs, dont Marc Grignon²⁴ de l'Université Laval, auquel nous avons aussi référé.

La cartographie de la Nouvelle-France comporte deux grandes catégories; d'une part les cartes reproduisant à petite échelle un territoire, une région, une partie de continent, et d'autre part, les plans, comprenant essentiellement les plans des villes, parties de ville, propriétés individuelles et plans techniques de construction. Nous nous sommes intéressée uniquement à la seconde catégorie, à savoir les plans. Déjà, une grande différence dans le rendu existe entre les plans de Jehan Bourdon au début de la colonie et ceux des

²⁰ Françoise BOUDON, « Histoire des jardins et cartographie en France » *Histoire des jardins : De la Renaissance à nos jours*, Paris, Flammarion, 2002, p. 121-127; Monique MOSSER, « Hortésie cartographe : de l'écriture classique des parcs français à la calligraphie poétique des jardins anglo-chinois » dans *Le paysage des cartes : genèse d'une codification*, C. Bousquet-Bressolier (dir.), Paris, ministère de la Culture et de la Communication, Musée des Plans-reliefs, 1999, p. 99-119; Bruno DECARIS, « Les jardins du château de Vallery » *Monumental*, Paris, MONUM, 2001, p. 34-37; Todd LONGSTAFFE-GOWAN, *The London Town Garden 1740-1840*, New Haven, Paul Mellon Center for Studies in British Art, Yale University Press, 2001, 289 p.

²¹ B. DECARIS (2001), p. 36.

²² J. B. HARLEY, « Maps, Knowledge and Power » *The Iconography of Landscape: essays on the Symbolic Representation, Design and Use of Past Environments*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 277-312.

²³ D. WOODWARD, *Art and Cartography : Six Historical essays*, Chicago, University of Chicago Press, 1987, 249 p.

²⁴ M. GRIGNON, *Loing du Soleil : Architectural Practice in Quebec during the French Regime*, New York, P. Lang, 1997, 295 p. et « Robert de Villeneuve and the Representation of Quebec City at the End of the Seventeenth Century » in *Circa 1700: Architecture in Europe and the Americas*, Symposium Papers XLIII (septembre 2000), Washington, National Gallery of Art, 2005, p. 187-205.

« ingénieurs du Roy » qui s'en éloignent tant du point de vue stylistique que fonctionnel au fur et à mesure de l'évolution de la profession. Cette différence découle de la progression dans les outils et les techniques mais illustre également la distanciation progressive du plan et du dessin d'art. Le plan se caractérise par la prédominance de sa dimension technique qui complexifie la démarche d'interprétation et rend parfois difficile une juste appréciation de sa finalité informative et décisionnelle. Tout au long de la période française, la cartographie coloniale ressemble à son pendant métropolitain et on ne peut spontanément considérer les cartographes coloniaux moins habiles que leurs collègues outre-mer. En fait, les plans ont souvent été exécutés par des ingénieurs alternativement en poste en France et dans les colonies. Ces plans ont servi à différentes fonctions : faire état du parcellaire, rendre compte du développement de la ville et plus fréquemment, chez Chaussegros de Léry, par exemple, proposer ou mettre à jour le tracé des fortifications. Le choix des éléments inscrits dans le plan se faisait en fonction de la demande formulée mais dépendait aussi de la formation et de la compétence de son auteur. Au XVII^e et encore au XVIII^e siècle, la scission entre l'art et la technique dans les rendus cartographiques n'était pas totalement consommée, ce qui permet de mieux comprendre les qualités esthétiques de certains plans. Par ailleurs, la comparaison des dessins montre une maîtrise et un état d'avancement technique comparables. Le plan colonial est porteur d'un message adressé à son destinataire; il répond en premier lieu à une demande précise du gouvernement français, soit directement ou par le biais de son représentant. Outre ce premier niveau d'intentionnalité, la composition du plan va être influencée par l'image que son auteur veut véhiculer ou transmettre en réponse à des questions complémentaires ou qui tiennent compte du contexte d'exécution.

La notion de jardin d'agrément

Il est essentiel de préciser la notion de jardin d'agrément pour répondre à la proposition centrale de sa présence en Nouvelle-France. Au départ, le plaisir tiré du jardin peut venir du succès de l'activité, de la qualité de la récolte, de la consommation des produits, ou de l'acte même de jardinage qui apporte une satisfaction immédiate comme en témoigne Marc

Lescarbot, par exemple, durant son séjour à Port-Royal, et plus tard Champlain, dans ses nombreuses références à son jardin de Québec. Dans le cas de ce dernier, il semblerait que la satisfaction éprouvée comporte différentes facettes : bon état du jardin -propreté, variété-, intérêt pour les cultures amérindiennes, essais et succès des plantations, connaissance des espèces indigènes et appréciation de la floraison des espèces locales. À un niveau déjà plus complexe, et parlant toujours du jardin alimentaire, le plaisir qu'on en tire peut venir de la vue des végétaux en croissance, de leur état à terme, de leur disposition, de l'harmonie créée par l'agencement des couleurs et au demeurant, par la vue d'ensemble. Cependant, la notion de jardin de plaisir incorpore d'autres dimensions qui dépassent le simple geste de la culture vivrière et vont au-delà de l'équation production-récolte-consommation. Même si le jardin d'agrément comporte des espaces dédiés aux plantes alimentaires, la notion de plaisir et de satisfaction devient prioritairement associée à sa mise en forme et aux résultats qu'elle génère : harmonie des parties constituantes, mise en valeur de l'habitation, addition d'éléments construits esthétiques et fonctionnels, incorporation d'œuvres d'art. L'expansion des composantes et des usages favorise l'élargissement de la signification du jardin; le jardin d'agrément ne peut plus être vu comme nourricier et dispensateur d'un plaisir simple et rustique mais nous oriente vers le caractère polysémique de sa conception et de son utilisation.

Revoyons les appellations et les sens conférés dans la littérature sur les jardins à partir du XVI^e siècle. Dans *L'agriculture et maison rustique*, Estienne et Liébault²⁵ utilisent les mots « plaisant » et « plaisir » pour qualifier ou décrire ce qui est attendu de l'aménagement de différentes parties du jardin : le chapitre L du second livre s'intitule « Le proffit, plaisir, assiette, culture et disposition du parterre »²⁶, dans lequel on peut lire : « Ce qui est le plus plaisant et récréatif en la metairie françoise, c'est le jardin à fleurs tant pour la récréation du seigneur, [...] mais encore est-ce bien autant contempler de beaux parterres, [...] »²⁷. Les auteurs attribuent à d'autres parties de la propriété à prédominance végétale, outre l'espace fleuri, la capacité d'apporter du plaisir. Dans le septième livre, qui

²⁵ Charles ESTIENNE et Jean LIÉBAULT, *L'agriculture et maison rustique*, Lyon, Jacques Du Puys, 1578 (1^{ère} édition française : 1564).

²⁶ Le second livre comprend 73 chapitres; p. 78-167.

²⁷ Ibid., p. 124.

traite notamment des grands espaces boisés, on peut lire : « Le principal plaisir et passe temps qui vient du bois sauvage c'est que quand il est joignant la maison et habitation champêtre, [...] il est plaisant à la vue »²⁸. Un peu plus tard, Olivier de Serres, dans son ouvrage *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs* [...] (1600), opère l'amalgame des termes et emploie l'expression « jardin de plaisir » dans une section où il est question de son projet de jardin botanique : « Après suivent les fleurs, [...], dont la rareté et excellence rendent le jardin magnifique. Aussi, tout jardin de plaisir a été appelé par les Anciens bouquetier à fleurs, [...] »²⁹. Chez Boyceau de la Barauderie (1638)³⁰, qui établit les règles premières du jardin formel français, le jardin de plaisir apparaît en opposition au jardin utile³¹ même si on constate à la lecture que, et dans les principes et dans les faits, cette scission n'est pas définitivement intervenue. Suivant ce même courant, André Mollet publie en 1651 *Le jardin de plaisir*³².

L'appellation « jardin de plaisir » se confirme au sortir de la Renaissance puis évolue au cours du XVII^e siècle sans toutefois que le jardin abandonne complètement sa dimension utilitaire; cependant, alors qu'auparavant on pouvait tirer du plaisir de la vue et de l'arrangement d'un jardin, dorénavant la fonction prédominante du jardin peut être de procurer une émotion. L'analyse de Michel Conan du terme de plaisir appliqué au contexte du jardin renforce ce que nous avons exposé précédemment : « l'opposition entre faire un jardin pour le plaisir qu'il apporte ou pour l'utilité qu'on en retire se dessine au XVI^e siècle. La rupture est consommée au début du XVII^e siècle.³³ » Au XVIII^e siècle, d'autres appellations s'ajoutent : le titre de l'ouvrage d'Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville³⁴ comporte les termes « jardin de plaisance et de propreté ». Il s'agit « de beaux jardins qu'on a soin d'entretenir proprement, et où l'on recherche principalement la régularité,

²⁸ Ibid., p. 322.

²⁹ BARIDON, *Les jardins : Paysagistes- jardiniers- poètes*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1998, p. 675.

³⁰ Jacques BOYCEAU de la BARAUDERIE, *Traité du jardinage selon les raisons de la nature et de l'art*, Paris, 1638, 9 livres.

³¹ Ibid., livre 3, chap. 13-15 « De la distinction des jardins ».

³² André MOLLET, *Le jardin de plaisir*, postface de Michel Conan, Paris, Éditions du Moniteur, 1981.

³³ M. CONAN, *Dictionnaire historique de l'art des jardins*, Paris, Hazan, 1997, p. 184.

³⁴ A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *La théorie et la pratique du jardinage ou l'on traite à fond des beaux jardins appelés les jardins de plaisance et de propreté*, Paris, Connaissance et Mémoires, 2002 (4^e édition : 1747) 2 vol.

l'arrangement, et ce qui peut flatter davantage la vue »³⁵, ce qui correspond à une des significations modernes du terme « propreté » à savoir une « façon correcte et précise d'exécuter quelque chose [dans le domaine artistique] »³⁶; son usage au XVIII^e siècle reflète l'évolution des mentalités puisqu'il désigne désormais l'aménagement d'un espace qui résulte de l'application de règles et d'une façon de faire appropriée.

Jacques-François Blondel³⁷ (1737) va aussi utiliser les termes « jardin de propreté » :

Les pièces qui forment un jardin de propreté sont les parterres, les fontaines, les bassins, les bosquets, les sallons, les salles de verdure, les cloîtres, les boulingrins, les bois, les berceaux de treillage, les cabinets, etc. Mais c'est la distribution de toutes pièces qui donne de la grâce à un parc; c'est leur arrangement et leur variété qui causent de la surprise et qui amusent agréablement.³⁸

L'expression « jardin d'agrément » que nous utilisons englobe toutes les appellations utilisées de la Renaissance au XVIII^e siècle jusqu'au moment de l'entrée en scène du jardin pittoresque et réfère à la notion de plaisir ressenti à différents niveaux par la conception, la réalisation et l'utilisation d'un espace extérieur aménagé à l'aide de matériaux naturels. Ce qui crée l'attrait ou rend la fréquentation recherchée peut être attribuée à différents facteurs, selon l'intérêt de son concepteur ou de son propriétaire : la recherche d'une expérience esthétique apparaît en premier lieu. En effet, le jardin est une création artistique au même titre que d'autres formes d'expression humaine; le jardin se distingue par ses matériaux premiers, soit la topographie, la situation géographique, l'usage du matériel végétal, minéral et de l'eau à partir desquels le concepteur va chercher à créer un arrangement harmonieux. Dans la réalisation de son projet, le concepteur peut vouloir conférer à l'espace une ou des fonctions additionnelles; un lieu de repos, de méditation, un lieu de rencontre, un lieu d'expérimentation, un lieu d'exposition, la représentation d'autres lieux par mimétisme ou association. Selon l'importance donnée à l'une ou l'autre intention, le jardin devient un espace social, politique, philosophique ou scientifique.

³⁵ DEZALLIER D'ARGENVILLE, 1^{ère} partie, chapitre 1.

³⁶ *Le Nouveau Petit Robert de la langue française 2007*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2006, p. 2049.

³⁷ J.-F. BLONDEL, *De la distribution des maisons de plaisance, et de la décoration en général*, Paris, Charles-Antoine Jombert, 1737, 2 vol.

³⁸ CONAN (1997), p. 194.

En France, la préoccupation d'avoir un jardin de plaisir s'affirme à la Renaissance mais cette quête était déjà manifeste au Moyen-Âge. Des jardins ont pu exister vers la fin de l'Antiquité, alors que les Romains créent des villes en Gaule et aménagent habitations, temples, lieux publics selon les modes du Latium, mais cette période n'est pas documentée. Parmi les ouvrages et réalisations témoins de l'intérêt des jardins en France avant la Renaissance, nous trouvons les enluminures du livre des *Très riches heures du duc de Berry*, le capitulaire De Villis³⁹ de Charlemagne, aussi les jardins de Saint-Paul aménagés par Charles V⁴⁰, dans le quartier du Marais, à Paris. D'autre part, Marguerite Charageat, Denise et Jean-Pierre Le Dantec, Jeanne Bourin, Arthur Mangin⁴¹ mentionnent des jardins d'abbayes et de couvents. Compte tenu de la rareté des sources documentaires, les études sur les jardins utilisent fréquemment la Renaissance comme point de départ du développement de l'art des jardins en France. Peu de documents nous renseignent sur le jardin médiéval et nous sommes souvent tenté de croire que la forme du jardin au cours de cette période n'a pas connu de changements importants et que l'on a dû utiliser les mêmes règles de composition.

La discussion qui précède nous aide à comprendre qu'il devient inexact de prétendre que les jardins de la Nouvelle-France s'inspiraient fortement de ceux du Moyen-Âge et qu'ils en reproduisaient les principales caractéristiques, comme le soutiennent certains auteurs⁴² : espace clos tourné vers l'intérieur, absence de liens entre le bâtiment et le jardin et entre les parties du jardin, composition en croix axée sur un point central. D'une part, certaines caractéristiques perdurent au-delà de la période médiévale; elles sont reprises, ajustées et insérées dans les modèles suivants. D'autre part, il apparaît surprenant que des Français

³⁹ Fin VIIIe siècle.

⁴⁰ Règne de 1364-1380.

⁴¹ M. CHARAGEAT, *L'art des jardins : Précis historique sur l'art des jardins*, Paris, Presses universitaires de France, 1962, 186 p.; D. LE DANTEC et J-P. LE DANTEC, *Le roman des jardins de France : Leur histoire*, Paris, Plon, 1987, 280 p.; Jeanne BOURIN, *La rose et la mandragore*, Paris, F. Bourin, 1990, 165 p.; A. MANGIN, *Histoire des jardins anciens et modernes*, Tours, Mame, 1887 (1^{ère} édition, 1867), 382 p.

⁴² Notamment Susan BUGGEY, « 18th Century Canadian Gardening: Good Gardens full of Garden Stuff », *Histoire de l'horticulture au Canada*, vol. 1, no.2 (1986), p. 92-108; Françoise POULIN et Gilles ROY, « Les jardins du Séminaire, rue Notre-Dame, Montréal », *Agenda Papers*, Ottawa, Historic Sites and Monuments Board of Canada, réunion de juin 1980, p. 287-300; Paul-Louis MARTIN et Pierre MORISSET, *Promenades dans les jardins anciens du Québec*, Montréal, Boréal, 1996, 177 p.; Martin FOURNIER, *Jardins et potagers en Nouvelle-France : joie de vivre et patrimoine culinaire*, Sillery, Septentrion, 2004, 242 p.

aient transposé dans un pays neuf des pratiques issues d'une époque antérieure à la leur et qu'ils n'avaient pas expérimenté personnellement; enfin, durant la période de la colonie française, qui a duré quelque 150 ans, des développements importants se sont produits dans l'aménagement des jardins en France. La colonie elle-même a expérimenté des changements au jardin qui reflétaient sa propre évolution culturelle et sociale et qui se sont ajoutés à l'expression de sa nouvelle nationalité. Nous savons que les premières années d'occupation furent difficiles et ont pu entraîner un repli temporaire vers des formes d'établissement plus rudimentaires, ce que l'on peut considérer comme un recul par rapport à l'état des connaissances en France au début du XVII^e siècle. On peut alors supposer que le jardin suivait l'habitation. Mais après 1635 la situation s'améliore, comme le démontre le développement de l'agglomération de Québec et la vitalité des formes de l'habitat. Au cours de cette période jusqu'à la fin du XVII^e siècle, les jardins de la Nouvelle-France s'inspireront fortement des concepts de la Renaissance, tout en suivant un cheminement propre. Au XVIII^e siècle, nous retrouvons quelques manifestations assimilables aux règles du jardin classique français mais dans l'ensemble les jardins canadiens sont restreints dans l'espace et demeurent plus modestes. Enfin, il faut aussi avoir à l'esprit que les courants et les modes arrivaient dans la colonie comme en province avec quelques décennies de décalage.

À partir de la Renaissance, le jardin va prendre une importance grandissante dans les manifestations artistiques et les pratiques sociales françaises comme l'ont souligné plusieurs historiens de l'art, notamment Woodbridge⁴³, Hazlehurst⁴⁴, Adams⁴⁵, et plus récemment plusieurs ouvrages collectifs sous la direction de Monique Mosser et Georges Teyssot⁴⁶, Michel Racine⁴⁷, John Dixon Hunt⁴⁸ de même que les publications du Centre de

⁴³ K. WOODBRIDGE (1986).

⁴⁴ Franklin Hamilton HAZLEHURST, *Jacques Boyceau and the French Formal garden*, Athens, University of Georgia Press, 1966, 137 p.; *Gardens of Illusion: The Genius of André le Nôtre*, Nashville, Tenn., Vanderbilt University Press, 1980, 418 p.

⁴⁵ William Howard ADAMS, *Les jardins de France 1500-1800 : le rêve et le pouvoir*, Paris, L'Équerre, 1980, 159 p.

⁴⁶ M. MOSSER et G. TEYSSOT (dir.), *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, Flammarion, 1991, 542 p.

⁴⁷ M. RACINE (dir.), *Créateurs de jardins et de paysages en France de la Renaissance au XXI^e siècle*, Arles, Actes Sud/ Versailles, ENSP, 2001, 2 tomes.

recherche en architecture de paysage de Dumbarton Oaks, éditées sous la direction d'Elisabeth MacDougall⁴⁹ et de Michel Conan⁵⁰. Utilisant d'abord des modèles et même des créateurs empruntés à l'Italie de la Renaissance, le jardin français gagnera graduellement en autonomie sous l'impulsion de ses propres concepteurs. Le royaume soutiendra de façon presque ininterrompue, à partir de Henri IV, les essais d'adaptation aux conditions physiques locales, le développement de moyens techniques pour mettre en valeur le paysage français environnant et l'introduction de nouveaux concepts d'aménagement qui aboutissent dans la liaison des différentes parties du jardin en un tout cohérent. Adams considère le jardin comme l'un des plus forts symboles de l'âge d'or du XVII^e siècle français⁵¹ alors que Conan rappelle qu'au XVIII^e siècle, le vocabulaire français propre aux jardins était très élaboré, reflétant un état correspondant⁵². Cette situation peut paraître difficile à concevoir en fonction de nos références actuelles selon lesquelles l'aménagement des jardins est considéré comme un art mineur, dont nous ignorons en bonne part le vocabulaire spécialisé et les termes exclusifs, qui en soulignent la complexité.

Au terme de cette révision, revenons sur le sens retenu dans la désignation du jardin d'agrément en Nouvelle-France : un aménagement qui comporte sciemment, dans des dimensions modestes ou élaborées, par sa composition et par ses ornements, des éléments physiques, des arrangements, une intégration à son environnement qui lui confèrent des valeurs artistiques, esthétiques ou une signification au-delà de la fonction nourricière. Le matériel que l'on peut utiliser pour atteindre ces buts comprend les végétaux, employés seuls ou regroupés; en mettant à profit leurs attributs : forme, couleur, floraison, fructification; la topographie des lieux, mise en valeur dans sa forme d'origine ou modifiée; les éléments naturels à caractère minéral; les constructions : accès piétonnier ou carrossable, déambulatoire couvert, espace de repos, lieu d'observation, murs, maison du

⁴⁸ J. DIXON HUNT (dir.), *Tradition and Innovation in French Garden Art : Chapters of a New History*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2002, 242 p.

⁴⁹ E. MACDOUGALL et F. H HAZLEHURST (éd), *The French Formal Garden*, Washington, Dumbarton Oaks Trustees for Harvard University, 1974, 87 p.

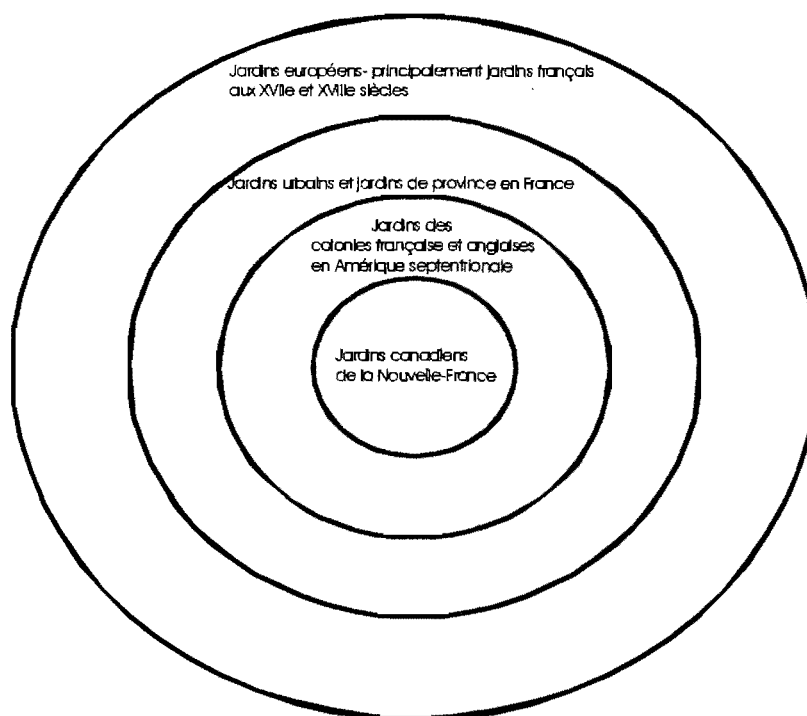
⁵⁰ M. CONAN (éd), *Bourgeois and Aristocratic Cultural Encounters in Garden Art, 1550-1800*, Washington, D. C., Dumbarton Oaks Research Library and Collection, 2002, 384 p.

⁵¹ ADAMS (1980), p. 6.

⁵² M. CONAN, (1997), p. 7.

jardinier; l'apport de l'eau sous différentes formes : bassins, fontaines, ruisseau et autre cours d'eau naturel, étang; l'ajout de pièces décoratives : sculptures, grottes, oratoires, mobilier de jardin; l'intégration au site et l'exploitation visuelle du paysage (principalement naturel) environnant. Le matériel végétal figure en tête de l'énumération parce qu'il constitue l'élément premier du projet. Ne pas connaître ce matériau de base et ses caractéristiques limitent la compréhension du résultat recherché ou atteint dans l'aménagement d'un jardin.

Si nous représentons, dans un schéma faisant appel à la notion territoriale du développement d'une manifestation, la position des jardins d'agrément canadiens, nous les situons au centre de cercles concentriques qui vont du général au particulier, en partant du jardin européen, en passant par le jardin français urbain et le jardin provincial bourgeois, ensuite, par le jardin en Amérique septentrionale, pour finalement produire le jardin canadien.



La démarche méthodologique

Le développement de la Nouvelle-France se situe au cours de cette période de prépondérance des jardins en France. Les quatre périodes chronologiques qui structurent la démarche de la présente étude tiennent compte de l'évolution de l'art des jardins du XVI^e au XVIII^e siècles et des domaines connexes qui gravitent en périphérie de cette manifestation, dont les amateurs, curieux et collectionneurs et le développement des sciences naturelles et ses adeptes, scientifiques et botanistes amateurs. D'autres facteurs ont motivé cette subdivision, principalement la trame historique du développement de la colonie; à cet effet, nous avons considéré les étapes marquantes de l'enracinement et de l'expansion territoriale en Amérique du Nord, en nous référant aux choix opérés par des historiens⁵³. Nous avons pris en compte la mise en place des trois gouvernements canadiens, les événements structurants du territoire acadien, surtout ceux qui se rapportaient à Louisbourg, et le jalonnement de postes militaires à l'Ouest et au Sud, incluant la reconnaissance de la Louisiane et la fondation de ses principales villes. La résultante est plus spécifiquement influencée par les travaux de recherche de Marcel Trudel⁵⁴.

Suivant les remarques de Monique Mosser sur les dangers du détournement de sens des jardins « sortis de tout contexte spatial et de toute intelligence historique »⁵⁵, nous avons voulu que l'étude des jardins canadiens s'insère dans leur cadre historique et puisse, grâce à cet apport, mieux faire comprendre le cheminement interne, l'évolution et éventuellement l'autonomisation de la pratique. En conséquence, nous avons découpé l'intervalle de 150 ans en fonction, d'une part, du contexte politique et administratif et des conditions physiques d'occupation du territoire et, d'autre part, des déterminismes intérieurs et extérieurs qui ont motivé l'apparition et la transformation des jardins de la colonie. Nous avons de ce fait établi quatre périodes : la première période va des explorations de Cartier jusqu'à la fin de la gouvernance de Champlain en 1635; elle est marquée par les

⁵³ Marcel TRUDEL, Gilles HAVARD, Jacques MATHIEU, Gustave LANCTÔT.

⁵⁴ M. TRUDEL, *Initiation à la Nouvelle-France : Histoire et institutions*, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1968, 323 p. et *Histoire de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1963, 2 vol.

⁵⁵ M. MOSSER, « La fortune critique de Le Nôtre », *Monumental*, Paris, MONUM, 2001, p. 13.

découvertes et la familiarisation avec le nouvel environnement. Le gouverneur puis le premier ingénieur du roi dessinent le premier jardin et les communautés religieuses attestent de pratiques horticoles. La seconde période (1635-1675) correspond à l'établissement permanent des principales institutions, initiative qui va donner naissance à la première ville, et à l'émergence de la société canadienne. La pérennisation de l'essor urbain et social favorise l'aménagement de jardins plus nombreux et variés et l'élargissement des activités qu'on y pratique. L'intervalle de 1675 à 1715 est marqué par la suprématie de la France durant le règne de Louis XIV. En Amérique du Nord, il correspond à la période de consolidation de la colonie canadienne et d'expansion continentale. La présence des jardins coloniaux s'étend aux nouveaux territoires; dans certains cas, ils deviennent des lieux de conservation et d'expérimentation liées aux découvertes botaniques. La période 1715-1760, qui à terme marque la fin du Régime français, est marquée par la présence de jardins urbains affichant une certaine maturité quant à leur forme et à leur composition. Un bref regard posé sur l'état des jardins après la Conquête jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, afin de tenir compte de la survivance des jardins d'influence française en Amérique septentrionale, complète l'approche chronologique.

Il nous est apparu essentiel de situer la démarche de création de jardins en relation avec les principaux enjeux de chacune des étapes du développement de la nouvelle colonie : occupation et expansion territoriale, état de la colonie en regard de la sécurité des occupants et de l'adaptation au nouvel environnement, mise en place des nouvelles villes, apparition des bâtiments institutionnels et évolution du périmètre urbain, peuplement graduel, caractéristiques de l'administration et identification des administrateurs, enfin, regard sur la composition de la nouvelle société. Ce rapide survol intervient au début de chaque chapitre et dresse en quelque sorte la table en établissant le contexte politique, social et économique de la colonie. Selon un ordre d'apparition variable, mais néanmoins de manière récurrente, s'ensuit une prise en compte de la cartographie correspondante à la période chronologique; cette démarche s'appuie sur le corpus retenu présenté à l'annexe I : *Liste complète des plans de la Nouvelle-France constituant le corpus d'étude*, et le groupement complémentaire à l'annexe IA- *Plans regroupés selon les périodes historiques*. Au cœur de cette étape se trouvent les démarches de mise en contexte de la cartographie coloniale et de

comparaison en regard de la cartographie nationale, appuyées par le recours à des plans de villes françaises appropriées.

L'étude détaillée de la représentation des jardins proprement dite figurant dans les plans du corpus fait suite à l'établissement du cadre général et référentiel des plans de la colonie; le traitement des jardins se fait soit par le biais de leur commanditaire –administrateurs, ordres religieux ou particuliers– soit en fonction de leur présence dans les plans sélectionnés pour une analyse approfondie, regroupés par auteur (cartographe) ou par ville. La première étape consiste à décrire ces jardins selon leur représentation en plan et à confronter nos données à celles fournies par les chercheurs précédents⁵⁶. La connaissance fine des jardins passe par une description détaillée des lieux, incluant les mesures de ces espaces et la description des parties constituantes. C'est également au cours de cette étape que nous mettons en parallèle les sources primaires écrites qui apportent des précisions et des confirmations sur l'existence, la localisation et parfois les parties constituantes de ces jardins, de même que les autres références pertinentes. C'est ainsi que, pour mieux connaître les jardins des représentants du roi, nous avons recours (au troisième chapitre) aux résultats des fouilles archéologiques réalisées à Québec sur ces sites. Les autres sources primaires utilisées comprennent les actes notariés (inventaires des biens, ventes de propriété, plans de propriété), la correspondance administrative, les documents administratifs de domaines privés (seigneuries, possessions de communautés religieuses, diocèse), les catalogues de bibliothèques.

Dans un deuxième temps, l'étude de la représentation des jardins en plan adopte une démarche comparative et évolutive des dimensions des jardins représentés, des formes, de la composition, des éléments présents, et s'attarde ensuite à la pérennité de leur présence ou aux épisodes d'apparition. Au cours de cette analyse nous avons aussi comparé les travaux

⁵⁶ Principalement, Jeannine LAURENT et Jacques SAINT-PIERRE, *Les forts et châteaux Saint-Louis 1620-1760*, Québec, Parcs Canada, 1982, 2 vol.; Robert GAUVIN, *Le jardin des Gouverneurs à Québec du XVIIe au XXe siècle*, Québec, Service canadien des parcs, 1991, 109 p. et *Le jardin des Gouverneurs à Québec : histoire, aménagement et archéologie*, Québec, Patrimoine culturel et biens immobiliers, Parcs Canada, 2003, 96 p.; Robert LAHAISE, *Les édifices conventuels du Vieux-Montréal : Aspects ethno-historiques*, Montréal, Hurtubise/HMH, 1980, 597 p.; Luc NOPPEN et al., *Québec : Trois siècles d'architecture*, Montréal, Libre Expression, 1979, 440 p.

de certains cartographes, principalement le corps des « ingénieurs du roy », dans leur façon de représenter les jardins, incluant le graphisme utilisé, les formes et les éléments dessinés. Tout au long de notre cheminement, la référence à un nombre substantiel de croquis, détails de plans, photographies de sites et d'objets, au total plus de 200 figures, servent à appuyer les propos et illustrer les démonstrations. Dans certains cas nous introduisons des remarques sur la valeur de représentation du jardin inséré dans la trame urbaine, dont le sens premier est détourné au profit d'une impression plus globale, d'une intention d'enrichir l'image de la ville; cette dimension s'ajoute à la forme descriptive individuelle de premier niveau et complète la signification du jardin dans le contexte élargi de représentation cartographique. Cette récupération du jardin dans le contexte canadien ne semble pas faire exception mais se serait modelée sur la pratique française, obéissant aux règles de représentation alors en vigueur.

Suivant à nouveau notre modèle récurrent, nous fournissons pour chaque période, dans une séquence qui se situe d'ordinaire après la phase d'analyse des jardins dans les plans, un bilan de l'état d'avancement de l'architecture des jardins; cette discussion permet de situer ou de rapprocher les jardins canadiens de la sphère d'influence et des courants de l'art des jardins en France. Outre la connotation de pratiques artistiques, cette question amène parfois des débordements dans des domaines de connaissance ou des disciplines connexes, telles que l'urbanisme, l'horticulture, la botanique. Lorsque nous développons dans l'une ou l'autre de ces directions, par le biais d'analyses additionnelles et l'ajout d'informations pertinentes, notre intention est de mieux documenter et de préciser la composition des jardins canadiens et des espaces urbains assimilables. C'est également en vertu d'une démarche visant à préciser le contexte artistique et social porteur de cet intérêt, transmué de l'Europe au Nouveau Continent, qu'il est question dans les premiers chapitres, de la contribution des huguenots au développement des jardins et également de l'intérêt marqué des amateurs et curieux pour les collections de plantes les plus variées, notamment celles en provenance des nouveaux territoires.

Selon la période en cause, certaines étapes sont prédominantes. Par exemple, la période avant 1635 correspond avant tout, en regard de notre sujet, à une phase exploratoire et aux

premiers essais. C'est un homme de la Renaissance qui découvre le Canada et s'intéresse à la flore indigène; ceux qui le suivent, quelque 50 ans plus tard, refont un parcours semblable en y ajoutant une étape supplémentaire : les premières occupations. En conséquence, il nous est apparu essentiel d'insister, dans la compréhension de cette période, sur les premiers contacts avec la nature, au cours desquels les références indispensables sont mises en place et préparent la voie à des développements ultérieurs. L'intérêt botanique se lie au développement des jardins : non seulement les végétaux constituent leur matière première mais la nature du sol, la géographie et la morphologie des lieux sont aussi des composantes fondamentales et leur reconnaissance s'inscrit dans un processus plus large qui permet éventuellement de concevoir un jardin. Le même principe de prédominance de circonstances primordiales, qui tissent la trame évolutive des jardins de la Nouvelle-France, se retrouve dans les autres chapitres, modulé en fonction des conditions et des individus les plus susceptibles d'être intervenus.

Le traitement du sujet par période chronologique peut provoquer des inégalités dans l'importance des chapitres, d'abord redevables aux sources disponibles et aux jardins en présence; règle générale, et l'information pertinente et l'iconographie vont croissant au fur et à mesure du développement de la colonie. Parmi les objectifs de connaissance des jardins coloniaux, figurent la recension et l'identification de ceux-ci sur l'ensemble du territoire puisque cette approche globale n'a jamais été réalisée. Or, il s'avère indispensable, dans un premier temps, de répertorier les jardins dessinés dans les plans de notre corpus, puis d'établir les rapprochements qui s'imposent entre ces manifestations et la pratique observée en France afin de reconnaître, s'il y a lieu, le caractère original des projets coloniaux nord-américains. Une discussion et des précisions sont apportées ultérieurement pour les jardins à propos desquels nous disposons d'une somme significative de renseignements, par exemple le jardin du gouverneur et le jardin de l'intendance; cette contribution occupe une partie substantielle de notre travail de recherche.

L'évolution des jardins est à l'image de la colonie; rudimentaires à leur départ, ils se raffinent à partir du changement de statut qui rétablit des liens directs avec la métropole pour apparaître, au cours de la dernière période, nettement plus diversifiés dans leurs

composantes, mieux articulés dans leur organisation interne et plus variés. Peut-on alors prétendre être en présence d'une réalisation originale, dont l'affranchissement s'appuierait principalement sur le recours à la végétation locale, sur l'ouverture au paysage environnant et sur l'adaptation aux contraintes intrinsèques à toute nouvelle colonie d'établissement?

Chapitre I-

Avant 1635 : Période des découvertes et première occupation

« Je passay le temps à faire accommoder des iardins [...] ce que ie fis y prenant un singulier plaisir ». ⁵⁷

Selon la démarche méthodologique annoncée dans l'introduction, la présente recherche s'appuie principalement sur la cartographie relative à chacune des périodes chronologiques à l'étude et, dans un second temps, sur les témoignages des occupants et des contemporains, pour traiter des jardins. Cependant, avant 1600, la production et l'usage des plans et cartes n'est pas une pratique courante et ce n'est que vers la fin du XVI^e siècle que la France emboîtera le pas à l'Italie et développera cet outil stratégique qui sera utilisé en support aux projets de planification et d'expansion métropolitains et extra territoriaux. Pour cette première période coloniale, nous ne disposons que de 12 références cartographiques constituées pour les deux tiers de gravures, situation qui contraste avec celle des périodes ultérieures. De ce nombre, cinq références proviennent de Samuel de Champlain alors que quatre font partie du groupe des neuf plans manuscrits dont l'auteur présumé est Jehan Bourdon.

En comparaison, les récits de voyage et les chroniques du quotidien offrent une source plus abondante d'informations; en conséquence, la première étape de connaissance des jardins canadiens repose en partie sur ce matériel qui avait déjà été considéré par les chercheurs canadiens au cours du XX^e siècle, dans ses dimensions botaniques et ethnobotaniques. Toutefois, comme le soulignait l'un d'entre eux, « la documentation sur les plantes ornementales introduites au début de la colonie fait défaut »⁵⁸; c'est précisément sur cette

⁵⁷ Samuel de CHAMPLAIN, *Œuvres de Champlain*, Présenté par P.-É. Giguère, Montréal, Éditions du Jour, 1973, vol. III, p. 1039, Québec en 1622.

⁵⁸ Jacques ROUSSEAU, « Pierre Boucher, naturaliste et géographe » *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle France vulgairement dite le Canada*, Boucherville, Société historique de Boucherville, 1964, p. 389.

dimension et sur ses conséquences, soit l'usage de ces plantes dans un espace aménagé à des fins ornementales que nous ferons porter cette étude.

La conception d'un jardin puis son aménagement procèdent des étapes initiales de connaissance de la flore, du climat et de la topographie locale. Chez les premiers occupants, la démarche d'identification des végétaux naît de préoccupations diverses où s'entrecroisent, outre des raisons de survie, des motifs économique, scientifique et esthétique, et où le partage des intentions n'est pas toujours possible. Mais ce clivage existait-il vraiment à la Renaissance puis au début du XVII^e siècle alors que l'intérêt botanique n'appartenait pas totalement à l'univers scientifique et où l'utilitaire et l'agréable se côtoyaient au jardin? Les reconnaissances de Jacques Cartier, mais aussi celles des expéditions suivantes, de la flore locale, l'appréciation des paysages, l'introduction en France de plantes américaines rapportées des explorations, autant de démarches qui témoignent de l'intérêt et de l'utilisation potentielle ou réelle des végétaux dans un jardin.

Puisque aucune histoire des jardins canadiens qui aurait pris en considération l'ensemble des manifestations à partir des premières découvertes n'existait encore, nous avons choisi de débiter cette étude avec les premières observations de Jacques Cartier. Seul le jardin aménagé en 1541 à Cap Rouge constitue une réalisation concrète de cette première étape. Il y a lieu de penser que l'attention de Cartier pour la flore et le paysage était motivée par divers impératifs, dont les intérêts premiers du commanditaire principal auxquels s'ajoutait une curiosité scientifique, caractéristique des courants de la Renaissance. Dans ce contexte et compte tenu des brefs séjours effectués, la notion de plaisir évoquée par Cartier résulterait de la culture de la terre, des résultats atteints, et de la vue et l'appréciation de la végétation locale et du paysage. Les intentions au regard d'un jardin de plaisir deviennent plus explicites lors de la seconde vague d'occupation avec les Dugua de Monts, Lescarbot, Champlain, Hébert, Poutrincourt, dans les activités et dans les témoignages. Mais à nouveau, on retrouve un amalgame entre les nécessités fondamentales, l'intérêt botanique et la création d'un jardin à des fins d'agrément, bien que certaines expressions donnent à croire que la dimension de plaisir et l'appréciation de la « beauté » entrent dorénavant en

ligne de compte. La notion de plaisir apparaît comme le mot-clé de cette période lorsqu'il s'agit d'apprécier le jardin au-delà de sa fonction nourricière.

Le nombre de plantes nommées qui se trouvent alors dans le jardin de Champlain, mais aussi dans ceux des communautés religieuses nouvellement établies –Récollets et Jésuites– nous renseigne sur les intentions poursuivies : expérimentations de spécimens de la flore locale, des espèces importées, transposition des cultures amérindiennes, transposition de la notion culturelle du jardin français dans la présence de différentes espèces, incluant des fleurs et aussi des éléments construits. Et de façon précise, Champlain et Lescarbot utilisent le mot « plaisant », Sagard, le terme « agréable », des concepts mis de l'avant par Charles Estienne dans *Agriculture et maison rustique*.⁵⁹ Selon cet ouvrage, le jardin de fleurs apporte plaisir et détente mais le contentement est aussi occasionné par la vue et l'agencement des parterres, cabinets, berceaux, bref les éléments construits introduits au jardin. Le plaisir peut être causé par le spectacle des beautés végétales, l'harmonie générale des espaces aménagés mais également par la présence d'autres éléments de la nature, les oiseaux par exemple; le plaisir au jardin est une expérience sensorielle qui sollicite aussi l'ouïe et l'odorat.⁶⁰ Outre la jouissance tirée des différentes expériences que procure la nature, le jardin, de par sa disposition et sa composition, divertit; il est déjà considéré comme un espace de loisir. La description des activités quotidiennes d'un couple de nobles bretons à la Renaissance va dans ce sens; « la soirée était occupée à jouer aux échecs [...], puis à se promener dans le jardin [...] ⁶¹».

Champlain inclut dans ses gravures la localisation et la composition des jardins des trois établissements, représentations qui correspondent dans l'ensemble au récit de l'aménagement de ces espaces et de leur entretien. D'autres sources écrites contemporaines confirment leur existence; à Port-Royal, par exemple, la représentation est corroborée dans le récit de Lescarbot et par la suite dans les Relations des Jésuites.

⁵⁹ Charles ESTIENNE et Jean LIÉBAULT, *Agriculture et maison rustique*, Lyon, Jacques Du Puys, 1578. Comme son nom l'indique, cet ouvrage porte sur les travaux agricoles et l'aménagement de la propriété rurale; il a été publié sept fois entre 1554 et 1640.

⁶⁰ ESTIENNE et LIÉBAULT (1578), livre second : Les jardins, chap. L.

⁶¹ E. V. BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la société française de la Renaissance*, Genève, Librairie Droz, 1990, p. 125.

Cependant, l'interprétation de ces représentations est limitée par l'absence d'équivalents contemporains qui auraient permis de préciser les usages dévolus aux différentes parties. Les plans de Bourdon réalisés à la fin de la gouvernance de Champlain et au début du mandat de Huault de Montmagny gagnent en authenticité puisqu'il s'agit de manuscrits originaux. Le dessinateur rend le plan plus crédible par le respect des proportions des bâtiments inscrits dans le paysage local et le rendu réaliste de la morphologie et de la topographie des lieux; on en déduit que les jardins représentés par des formes plus simples, plus lisibles font également partie de l'occupation du sol. Par ailleurs, il se dégage de l'examen de l'ensemble des plans de Jehan Bourdon, incluant ceux réalisés au cours de la deuxième période historique, une constante dans la représentation et la localisation des éléments de la nouvelle ville, laquelle ne se dément pas même dans le travail de ses successeurs, dont Robert de Villeneuve.

Une des hypothèses que nous posons à propos de la composition des jardins canadiens a trait à la présence d'espaces d'expérimentation qui vont répondre à diverses fins incluant les demandes du roi, des essais horticoles et l'usage potentiel à des fins médicinales de la végétation locale. Durant une grande partie du Régime français, la botanique est en pleine évolution mais n'a pas atteint le statut officiel de science naturelle; les activités qu'elle génère couvre un large spectre allant de la démarche scientifique rigoureuse jusqu'à la simple activité de collectionner. Néanmoins, la science se structure à partir de trois activités fondamentales : inventorier, classifier, étudier. Compte tenu des nombreux témoignages sur les activités d'herborisation, sur les échanges de plantes en provenance de l'Amérique et sur l'introduction de plantes européennes, il nous semblait indispensable d'évoquer le contexte scientifique (la recherche expérimentale) et social (les amateurs et curieux), deux mouvements en pleine expansion en France au cours de cette période.

Comme les usages du jardin ne se distinguent pas aussi précisément qu'ils le deviendront sous le règne de Louis XIV, il est possible que la composition du jardin canadien ait été influencée par différents courants et différentes nécessités. Quels liens peut-on établir entre ces courants? Quels furent les agents derrière les influences? Quels effets concrets celles-ci ont-elles eues? L'établissement d'un canevas solide reliant les acteurs aux mouvements de

part et d'autre de l'Atlantique n'est pas chose facile. Tant du côté des sciences naturelles, chez Jacques Rousseau par exemple, que de celui des sciences humaines, avec Jacques Mathieu, des réseaux, des intervenants ont été identifiés mais le fil reliant acteurs et activités dans une trame continue n'est pas achevé. Dans ce chapitre, nous avons voulu ajouter les influences exercées par les concepteurs de jardins, influences qui ont pu se faire sentir jusque dans la colonie américaine, notamment par les huguenots reconnus comme très actifs dans ce domaine au cours du XVI^e et au début du XVII^e siècles. Que ce soit à propos de l'intérêt pour la botanique, du rôle des amateurs ou de l'influence des huguenots tant en France qu'en Amérique du Nord, il est malaisé d'arriver à démontrer les retombées concrètes dans la percée des jardins au Canada. Dans les sections qui traitent de ces sujets, on trouve avant tout une approche informative plutôt qu'analytique; il s'agit de dégager des pistes de recherche, de mettre de l'avant des situations, des intervenants sans viser à conclure. Des enquêtes scientifiques ultérieures pourront palier à cette lacune et reconstituer la trame qui a pu unir géographiquement et intellectuellement ces acteurs.

Mais comment représentait-on les jardins au même moment en France? L'examen de sources cartographiques contemporaines sélectionnées permet de rendre compte du traitement qui en est fait. En raison des circonstances évoquées précédemment, cette démarche comparative s'est heurtée à la disponibilité restreinte des sources cartographiques et à un des effets conséquents, soit leur degré de comparabilité. Tout en tenant compte de la compatibilité imparfaite de nos deux groupes, deux types de plans français ont été retenus : d'une part, des plans de résidences privées accompagnées de jardins soit ceux présentés par Jacques I^{er} Androuet du Cerceau (1521-1586) dans *Les Plus Excellents Bastiments de France*, publié en 1576 et 1579; d'autre part, des plans de villes : ceux de Paris de 1575, 1609 et 1615 et de villes françaises reproduits par Christophe Tassin dans *Plans et profils des villes de France*, paru en 1634. Les jardins nourriciers sont une constante dans la ville et occupent une partie importante de la trame urbaine; Tassin en représente un grand nombre et met parfois l'accent sur ceux de grandes dimensions ou appartenant à d'illustres propriétaires. On ne s'étonnera pas alors de les retrouver dans la cartographie des premières villes de la Nouvelle-France. La comparaison des éléments qui composent les jardins, sur la base des plans des maisons de plaisance, permet de repérer des

formes semblables, notamment l'arrangement des carreaux, leur distribution autour d'un élément central, la présence de tourelles, de murs percés de portes mais la très grande différence dans les moyens de réalisation ne permet pas de pousser plus loin les rapprochements.

Au terme de cette première partie, nous présentons un bilan sommaire des tendances et des éléments notés de façon récurrente dans les jardins canadiens de même que des espèces locales et importées qui ont pu constituer la trame végétale de ces espaces.

I-1 Jacques Cartier

« ..et roses rouges, et aultres herbes de bonne et grande odeur. »⁶²

Dans cette première partie, nous verrons que l'intérêt de Cartier pour la flore, incluant les espèces à valeur ornementale, s'inscrit dans le récit de ses découvertes. L'explorateur transmet aussi son appréciation du paysage par ses références au plaisir que sa vue et son usage potentiel lui inspirent. Cartier rapporte de ses voyages des plantes indigènes qui vont figurer en bonne part dans les jardins du roi, susciter l'intérêt des scientifiques et se retrouver éventuellement dans des jardins anglais et hollandais.

Dans un article paru en 1935 dans le *Canadian Historical Review*, R. M. Saunders rapporte que la première introduction de plantes européennes au Canada fut l'œuvre de Jacques Cartier, lors de son troisième voyage en 1541-1542 : « In a garden at Cap Rouge were planted cabbages, turnips, lettuce, and other French seeds, and all, it appears did well. Roberval reported Cartier's grain to be flourishing in 1542. »⁶³ Saunders tire ses informations des *Voyages de Jacques Cartier* et de *Cosmographie* de Jean Alfonse. Jacques Rousseau, éminent scientifique québécois qui a largement contribué à établir l'histoire de la flore canadienne dans ses dimensions scientifiques et ethnologiques au cours de la seconde moitié du XXe siècle, considérait que les explorations de Jacques Cartier avaient marqué le début de cette chronologie⁶⁴. Les descriptions botaniques de Cartier, qu'il a reprises dans « La botanique canadienne à l'époque de Jacques Cartier »⁶⁵, de même que celles des contemporains de Cartier (Roberval, Jean Alfonse, André Thévet), nous font voir que découvreurs et scientifiques se sont appliqués à inventorier la végétation indigène mais également à prélever des spécimens et à les introduire en France.

⁶² Extrait de BIGGAR, *Voyages of Jacques Cartier*, 1934, cité par J. Rousseau dans *La botanique canadienne à l'époque de Jacques Cartier*, Montréal, Contributions du laboratoire de botanique de l'Université de Montréal, n° 28, 1937 p.14; description de la côte nord de la Baie des Chaleurs.

⁶³ R. M. SAUNDERS, « The First Introduction of European Plants and Animals into Canada », *Canadian Historical Review*, vol. 16, n° 4 (Décembre 1935), p. 389.

⁶⁴ Jacques ROUSSEAU (1964), p. 277.

⁶⁵ ROUSSEAU (1937), p. 12-21.

Cartier va reprendre des descriptions semblables pour d'autres lieux utilisant souvent les épithètes belles, vertes à merveilles, bonne, grasse pour décrire la flore et la terre. La description des abords de la rivière Saint-Charles, à Québec et celle de l'île d'Orléans vont dans le même sens :

Après d'icelluy lieu [rivière Saint-Charles] y a ung peuple dont est seigneur ledict Donnacona et y est sa demeure, lequel se nomme Stadaconé, qui est aussi bonne terre qu'il soit possible de veoyr, et bien fructifferante, plaine de moult beaulx arbres, de la nature et sorte de France, comme chaisnes, hourmes, frennes, noyers, prunyers, yfz, seddrez, vignes, aubespines, qui portent fruict aussi gros que prunes de Damas⁶⁹;

et pour l'île d'Orléans : « Et estans à ladicte yslle, la trouvasmes plaine de fort beaulx arbres, comme chaisnes, hourmes, pins, seddrez et aultres boys de la sorte des nostres »⁷⁰.

À Montréal, Cartier ajoute, à son énumération des espèces, la constatation que le relief est plat, ce qui représente une valeur ajoutée au paysage, dès lors qu'on songe à y faire la culture. On constate que Cartier entremêle culture, arbres et fleurs; ces dernières sont porteuses d'un intérêt pour la décoration alors que le paysage concourt à l'agrément des lieux.

Parmi les nouvelles espèces qui furent ramenées en France au cours du second voyage de Jacques Cartier, Rousseau, qui s'est penché plus spécifiquement sur le cas du cèdre (*Thuja occidentalis*)⁷¹, mentionne également une espèce de pin (probablement le *Pinus strobus*, soit le pin blanc) et ajoute que les deux espèces furent introduites dans les jardins de Fontainebleau⁷². Rousseau rappelle que Thévet, dans la *Cosmographie universelle* (1575), signalait plusieurs plantes rapportées du Canada et introduites à Fontainebleau, dont l'érable⁷³. L'introduction du cèdre est également indiquée par Pierre Belon dans son traité paru en 1553, tel que traduit et rapporté par Rousseau : « On voit des plants d'autres saviniers en plusieurs endroits d'Europe et même en France, surtout dans le jardin royal de

⁶⁹ Ibid., p. 15.

⁷⁰ Ibid., p. 16.

⁷¹ En raison de l'engouement des Européens pour cet arbre auquel on prêtait de grandes vertus curatives.

⁷² ROUSSEAU (1964), « Pierre Boucher, naturaliste et géographe », p. 277.

⁷³ Cité dans Jacques ROUSSEAU, « L'anneda et l'arbre de vie », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 8, 1954, p.194.

Fontainebleau, notamment celui qui a été introduit sous le règne de François⁷⁴ roi des Gaules et qu'on a surnommé arbre de vie. »⁷⁵ Antoine Schnapper souligne que Bellon, dans ses observations de 1553, après avoir mentionné que François 1^{er} reçut des objets du Canada rapportés par Jacques Cartier, « vante le goût du roi pour les plantes. »⁷⁶

Des incertitudes demeurent toutefois quant à la diversité des plantes introduites de part et d'autre de l'Atlantique; Thévet parle de « plusieurs plantes et arbrisseaux » alors qu'il est question « d'autres semences » pour les plantations à Cap Rouge. La cartographie à laquelle nous pouvons référer pour cette époque est limitée. Nous avons considéré « La Terra de Hochelaga nella Nova Francia » (pl. 1) soit un plan du site de Montréal entouré de dessins représentant les habitants et la végétation. Le Mont-Royal est dessiné recouvert d'arbres; il y a aussi des champs en culture et encore d'autres espèces de feuillus figurant dans un paysage de collines au bas du plan. En confrontant le plan à la description de l'île fournie par Cartier dans son récit, Harry Clinch⁷⁷ a noté une correspondance imparfaite, ce qui l'a amené à conclure que le dessinateur n'avait pas de connaissance directe des lieux et que conséquemment le plan ne pouvait être considéré comme une source originale. Suivant le raisonnement de Clinch, il y a lieu de nous questionner sur l'interprétation que l'artiste italien a fait de la végétation mentionnée par Cartier, à laquelle il aurait donné des formes d'arbres européens. L'élévation donnée au Mont-Royal, de même que la représentation des cultures de maïs ont dû présenter les traits dominants de la région; en ce sens, on peut extrapoler que, même si les arbres pouvaient avoir des ports différents, néanmoins la végétation puisqu'elle est représentée, constituait un point d'intérêt pour l'explorateur.

Si nous faisons porter notre analyse prioritairement sur les textes, il apparaît, d'une part, que l'intérêt scientifique des explorateurs et des botanistes français ressort des témoignages, intérêt tant pour la flore locale, que pour les essais de culture au Nouveau-Monde et les introductions et acclimatations en France. Cette attitude semble réfuter l'image des

⁷⁴ François 1^{er}, roi de France de 1515-1547.

⁷⁵ ROUSSEAU (1954), p. 195-196.

⁷⁶ SCHNAPPER, *Le géant, la licorne, la tulipe : collections françaises au XVIIe siècle*, Paris, Flammarion, 1988, p. 180.

⁷⁷ CLINCH, « Seven Early Maps and Plans Depicting Montreal from 1535 to 1723 », *Montreal Geographical Essays: Occasional Papers in Geography*, Montréal, Université Concordia, no.1 (Octobre 1981), p. 52-54.

découvreurs ne trouvant sur place qu'un environnement hostile ou encore un espace à dominer et à asservir, telle que véhiculée par certaines analyses historiques⁷⁸. Au contraire, nous voyons fréquemment ressortir l'intérêt pour les espèces nouvelles et leurs caractéristiques intrinsèques. Les écrits des premiers explorateurs français nous donnent à penser qu'ils ont dû s'ajuster aux conditions physiques contraignantes mais qu'ils ont su composer avec le contexte local, réceptifs aux nouveautés du territoire américain mais aussi déterminés à transférer certaines de leurs pratiques culturelles, comme en fait foi *l'ordre de bon temps* imaginé par Champlain. Ces hommes instruits véhiculaient les valeurs de leur époque dont faisait partie la curiosité proto-scientifique remise à l'ordre du jour à la Renaissance. Par ailleurs, le fait, par exemple, que certains végétaux aient été plantés en France dans un jardin d'agrément où, on peut supposer, ils furent utilisés à des fins décoratives, et aussi possiblement comme curiosités, permet de supposer que les intérêts des hommes du XVI^e siècle pour la flore nouvelle, n'étaient pas strictement utilitaires. Il s'agissait d'un amalgame très peu différencié de l'agréable, de l'utilitaire et du curieux, situation que l'état d'avancement des connaissances n'autorisait pas encore à départager.

D'autres mentions, également rapportées par Rousseau, orientent nos perceptions dans ce sens, notamment un extrait de *Rariorum plantarum historia* [...], publication de Charles de l'Écluse⁷⁹ Toujours à propos du *Thuja*, celui-ci écrit:

J'ai vu cet arbre d'abord dans le jardin royal de Fontainebleau [...] Depuis je l'ai vu chez le célèbre chirurgien du roi, Nicolas Raff, [...] qui le premier le confia à mes soins en Belgique, où il est maintenant si fréquent qu'il n'existe aucun amateur de la flore qui ne l'ait en son jardin; ensuite il passa dans un grand nombre de jardins de l'Allemagne [...]⁸⁰

Cette déclaration réfuterait l'avis de Jacques Mathieu dans *Le premier livre de plantes du Canada* (1998) qui considère que les travaux des savants européens du XVI^e siècle, dont ceux de Nicolas Monardès, portent surtout sur les « flores méridionales plus luxuriantes que les flores septentrionales. En ce qui concerne l'Amérique du Nord, l'arbre de vie et les plantes rares ramenées du Canada par Jacques Cartier et transplantées à Fontainebleau

⁷⁸ Notamment, Paul-Louis MARTIN (1996), dans son introduction.

⁷⁹ Rousseau cite un extrait de l'édition de 1601; alors que la première publication se fit en 1576.

⁸⁰ ROUSSEAU (1954), p. 197-198.

furent rapidement oubliés. »⁸¹ Deux remarques s'imposent ici : d'une part, il faut distinguer entre l'abondance (la luxuriance) de la végétation et sa diversité, qui est l'aspect le plus attrayant pour le scientifique; d'autre part, l'étude qui permettrait d'affirmer que les plantes canadiennes n'ont pas connu une bonne diffusion au XVI^e siècle, n'a jamais été réalisée. Des portions de l'histoire de la flore canadienne ont été reconstituées par Rousseau, Saunders, Pringle et d'un point de vue ethno-historique, par Mathieu; abordées par le biais d'une espèce ou d'un genre, ces études nous renseignent sur certains étapes importantes des échanges et des introductions de part et d'autre de l'Atlantique. Mais elles ne permettent pas de reconstituer la séquence complète des transferts incluant les usages scientifiques et ornementaux de telle sorte qu'on ne peut conclure à propos de la diffusion des plantes canadiennes en France au cours du XVI^e siècle.

Des énumérations et certaines descriptions de la flore indigène et des plantes cultivées par les Amérindiens, très semblables à celles données par Cartier, seront reprises au siècle suivant par Champlain. Rousseau, dans son étude des connaissances botaniques de Cartier, a considéré qu'elles étaient peu développées, comparables à celles des premiers colons un siècle plus tard, reliant principalement l'intérêt de l'explorateur à la dimension économique de la ressource. Par ailleurs, il souligne que les séjours étaient brefs, laissant peu de temps aux Français pour herboriser. Il faut replacer les connaissances de Cartier dans le contexte de l'avancement de la botanique au XVI^e siècle, période au cours de laquelle il y eut des progrès dans plusieurs directions avant une consolidation définitive au milieu du XVIII^e siècle. Sans accorder le monopole de la cueillette et de la diffusion des plantes américaines en Europe aux Français, soulignons néanmoins que les botanistes anglais, tel John Tradescant et John Parkinson, furent alimentés en nouvelles espèces par des explorateurs français, soit directement en provenance du nouveau continent, soit par l'entremise du Jardin des plantes, au cours du XVI^e et au début du XVII^e siècles. (Voir à ce sujet le tableau B- Scientifiques français et botanique coloniale en Nouvelle-France au XVI^e siècle et durant la première moitié du XVII^e siècle, à la section I-6, p. 87.)

⁸¹ MATHIEU, *Le premier livre de plantes du Canada : Les enfants des bois du Canada au jardin du roi à Paris*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998, p. 189.

Ce que les auteurs ont aussi négligé de souligner, c'est le contexte culturel dans lequel l'horticulture s'inscrivait déjà en France à cette époque. Charles de l'Écluse (1526-1609) parle, dans sa publication de 1576, des « amateurs de la flore ». Mathieu le considère comme « l'image de marque de ce groupe de savants qui se voue à la connaissance des plantes et du Nouveau Monde. »⁸² En dépouillant les récits de Jacques Cartier pour en faire ressortir tous les extraits qui traitent de la végétation, Rousseau les a classés comme « botaniques », c'est-à-dire avant tout considérés en regard des prémisses de la science qui a pour objet l'étude des végétaux, bien qu'il ait introduit à certaines reprises des considérations d'ordre ethnologique. Cependant, la dimension horticole prend une nouvelle signification et permet d'établir une autre référence si on traite la végétation en tant qu'élément fondamental de l'aménagement des jardins, c'est-à-dire en tant qu'objet vivant permettant de créer des espaces voués au plaisir et au loisir et dont l'utilisation peut témoigner d'une recherche esthétique. Or, en ce sens, il faut se rappeler les nomenclatures de Cartier qui incluent des espèces qui n'ont pas ou pas uniquement une valeur nourricière ou économique et l'usage à des fins ornementales en France de végétaux canadiens.

⁸² MATHIEU (1998), p.161.

I-2 Samuel de Champlain :

« *Je passay le temps à faire accomoder des iardins, [...] ce que ie fis y prenant un singulier plaisir* »⁸³

Dans les pages qui suivent, nous allons d'abord insister sur la démarche de familiarisation de Champlain avec la flore locale, ses essais d'acclimatation et ses aménagements. Puis, nous analyserons la représentation en plan des jardins évoqués par le géographe. Par la suite, utilisant une approche comparative des représentations de jardins, nous poserons en parallèle les plans de l'île Sainte-Croix, Port-Royal et Québec et les premiers plans de Bourdon avec ceux de Paris et de quelques autres villes françaises. Cette étape comprendra aussi la mise en rapport des mêmes objets avec des illustrations de demeures françaises de la même époque.

Il serait surprenant de ne pas trouver dans la description des premiers établissements la mention de plantes nourricières. Mais, au-delà de cette réalité, les récits contiennent aussi l'indication de végétaux à caractère ornemental, la mise en place de jardins faisant appel à des notions d'aménagement et la référence à des usages de plaisir, de loisir, de contemplation, d'appréciation de la nature. Ce sont ces dimensions, jusqu'ici passées sous silence, que nous voulons faire ressortir au travers des récits de Champlain, de Lescarbot, des Récollets et des Jésuites. Nous entendons également faire valoir la représentation de jardins multidimensionnels que l'iconographie ancienne nous autorise à reconnaître.

Les dessins que Samuel de Champlain a faits des sites successivement occupés en Amérique du Nord, à partir de 1604, ont été analysés par plusieurs auteurs et leur contenu maintes fois interrogé. Mais les chercheurs se sont plus souvent intéressés à la forme des différentes habitations, considérant la représentation des jardins comme accessoire; ces dessins venaient compléter une image. Des historiens ont douté de l'exactitude de la forme des bâtiments dans les gravures de Champlain; à *fortiori*, l'image des jardins entraînait-elle encore plus de doutes quant à leur forme et à leur existence. Pourtant, si à propos de

⁸³ Samuel de CHAMPLAIN (1973), vol. III, p. 1039, Québec en 1622 et vol. I, p. 227; Port-Royal en 1605.

l'habitation de Québec, des fouilles archéologiques⁸⁴ sont venues par la suite corroborer les descriptions de Champlain, pourquoi ne pourrait-il pas en être de même de ses représentations des jardins? Car il en a parlé abondamment dans ses *Voyages*, sous différents aspects. Nous avons identifié dans ses récits, trois types de mention qui se rapportent d'une part, à la question des jardins, et d'autre part, à la flore : dans un premier temps, Champlain décrit fréquemment les « jardinages »⁸⁵ qu'il effectue sur les nouveaux sites occupés ou qu'il fait réaliser; il décrit également les jardinages qu'il voit chez les Amérindiens; enfin, il rapporte la composition de la végétation des différents lieux qu'il visite et de façon plus générale, l'atmosphère qui se dégage de ces endroits. La démarche de Champlain, dans son appropriation d'un nouvel environnement jusqu'à son intervention sur le territoire, peut être qualifiée de progressive; elle est, de notre point de vue, représentative d'autres démarches entreprises au même moment par d'autres individus ou groupes qui comptaient parmi les premiers occupants. La présence du jardin est soulignée dès le début de la fondation de la ville de Québec par Champlain, dans ses récits et dans les dessins qui les accompagnent. Ses commentaires sur le paysage de l'Île Sainte-Croix et Port-Royal et sur les jardinages menés dans ces lieux, sont succincts, ce qui s'explique par la brièveté de ses séjours; ses activités à Québec et le pays visité par la suite nous renseignent plus adéquatement sur son appréciation du territoire.

L'histoire rapporte que Champlain était géographe alors que des recherches plus récentes avancent qu'il aurait acquis une formation technique auprès de Charles Leber Du Carlo, portant le titre d'ingénieur et géographe du roi; ces informations permettent de supposer que Champlain s'appuyait sur des connaissances en cartographie pour réaliser ses plans. Poursuivant dans ce raisonnement, nous avançons que les choix des éléments cartographiés dans les plans des trois sites d'établissement relèvent des règles de la pratique. Cette rigueur était de mise hier comme pour aujourd'hui; le plan réalisé par un géographe, un architecte, un ingénieur doit comporter un certain nombre d'informations fondamentales,

⁸⁴ Françoise NIELLON et Marcel MOUSSETTE, *L'Habitation de Champlain*, Québec, Publications du Québec, 1995, 229 p.

⁸⁵ Dans une recherche précédente, nous avons exploré la signification du terme « jardinage » au XVIIe siècle; il appert que ce terme était employé autant pour nommer un jardin d'ornement qu'un potager. Voir à ce sujet, *La représentation des jardins dans les plans de la ville de Québec au XVIIe siècle*, Montréal, Université de Montréal, avril 2005, p.5 (document inédit).

obligatoires pour les gens de la profession. Cette dimension étant acquise, le dessinateur peut également ajouter des éléments de son choix dans la mesure où la pratique en est admise; certaines professions sont plus strictes quant à la présence de variantes personnelles et souvent le professionnel sera jugé sur sa capacité à se conformer aux règles et à l'étiquette de son ordre. Il est plus difficile de connaître les règles de pratique acceptable au XVI^e siècle et ce n'est guère avant la fin du XVII^e siècle que, pour les ingénieurs, il y aura resserrement de certains aspects de la profession. Cependant, en comparant les plans de la Nouvelle-France avec ceux produits pour d'autres colonies et pour la métropole on est plus à même de juger de l'écart ou de l'adéquation du praticien par rapport à la pratique courante. Dans le cas de Jehan Bourdon, par exemple, nous verrons au chapitre suivant que ses dessins soutiennent bien la comparaison avec ceux d'un contemporain, François Blondel, lui aussi ingénieur ayant un temps travaillé dans les Îles d'Amérique.

Pour ce qui est de Champlain, la comparaison avec des plans de Du Carlo aurait certes été éclairante; cependant peu de recherches sont disponibles sur Du Carlo et ne permettent pas de nourrir ou de renforcer la question des acquis professionnels si bien que nous devons poser comme hypothèse que les plans du premier responsable de la colonie répondaient aux canons de sa profession. Si on se fie à la cartographie subséquente, celle de Bourdon puis des autres ingénieurs, la représentation des jardins dans les plans urbains n'est pas une situation isolée; au contraire, les jardins sont habituellement présents, ce qui nous amène à penser qu'ils sont considérés selon les références de l'époque comme partie intégrante de l'habitat urbain.

I-2.1 Les jardins de l'Île Sainte-Croix

Le séjour à l'Île Sainte-Croix dure moins d'un an mais aurait été suffisant pour aménager un grand jardin sur l'île et explorer les alentours; ces activités décrites par Champlain, sont corroborées par Lescarbot dans son propre récit qui met en évidence l'importance accordée aux jardinages, l'effort d'aménagement, la dimension expérimentale et le plaisir tiré de ces activités. Dès ce moment les narrateurs précisent les usages qui s'ajoutent à la fonction

nourricière; jouir des vues, créer des effets avec les composantes naturelles, aménager un espace extérieur pour profiter de la nature.

La première occupation des côtes américaines par l'expédition de Du Gua de Monts se fait à l'Île Sainte-Croix, (aujourd'hui appelée Douchet Island, dans le Maine) en 1604. Deux représentations en témoignent : un plan général de l'île et des côtes environnantes (pl. 3) et un dessin de « l'abitation » (pl. 2) qui figurent dans les *Voyages* de Champlain. Sur le premier (pl. 3 et figure 1a), nous trouvons la représentation des jardins à quatre endroits : un premier de dimensions modestes sur la côte ouest, soit dans le haut de la carte; deux sur la côte est, dans le bas de la carte, dont un composé de quatre parties; finalement, un jardin de dimensions importantes au centre de l'île et se trouvant pratiquement au centre du plan, ce qui le met en valeur. Le symbolisme utilisé pour les représenter varie : à l'est, les carrés comportent des points qui pourraient correspondre à autant de plants; à l'ouest et dans l'île, on a plutôt des lignes parallèles qui nous font penser à des sillons tracés pour étendre les semences, à l'exception de l'espace central du jardin de l'île représenté par une forme plus complexe organisée autour d'un point central. Nous voyons également dans l'espace occupé par ce dernier jardin, dans la partie entre l'habitation et les trois carrés, une série de petits carrés, en tout six, qui peuvent désigner des cultures particulières, un jardin aux graines possiblement. Ces espaces sont tous strictement délimités alors que l'espace les entourant est occupé par la végétation existante librement dispersée sur la partie restante. Champlain identifie ces jardins à trois reprises dans la légende : la lettre *B* = *Jardinages*, renvoie au jardin sur l'île, la lettre *M* aux *Jardinages à la grande terre de l'Ouest* et *N*, aux *Autres jardinages à la grande terre de l'Est*.

Les jardins de l'île occupent une superficie égale à celle de l'habitation, ce qui est en accord avec les précisions fournies par Champlain et les descriptions de Lescarbot sur les travaux effectués à plusieurs occasions (fig. 1b). L'entrée des jardins est en lien avec l'espace habité et donne accès à trois zones, dont on a voulu différencier l'usage par le recours à un graphisme différent (fig. 1c). On a donné à l'îlot central un caractère plus ornemental que les deux espaces qui l'entourent illustrés plus simplement. John Reys, dans son analyse des agglomérations de la Nouvelle-France, considère que : « Champlain also

mentions [...] the creation of the gardens on the island and the nearby mainland. It is extremely doubtful, however, that the little settlement at Sainte Croix ever bore much resemblance to Champlain's neat perspective drawing.»⁸⁶ La remarque de Reps vise principalement le plan de l'habitation mais s'inscrit dans son appréciation globale des installations de Sainte-Croix. Pourtant, Marc Lescarbot rapporte : « Tout l'automne se passa à ceci : [...] et avoir défriché l'île avant l'hiver [...] »⁸⁷ et Champlain précise les résultats atteints par les travaux de jardinage dans son compte rendu de 1604 : « Cependant, on travaillait fort et ferme aux logemens. L'on fit après quelques jardinages, tant à la grande terre que dans l'isle, ou on sema plusieurs sortes de graines, qui y vindrent fort bien, hormis en l'isle; ».⁸⁸ En conséquence, rien ne s'oppose à ce que les jardins aient été aménagés aux endroits où ils figurent dans le dessin de Champlain et selon la forme que celui-ci leur attribue; quant aux résultats des jardinages, ils ont pu être partiels.

Pour le plan de l'« Habitation de l'île ste croix » (pl. 2 et fig. 1d), l'auteur s'est appliqué à choisir des symboles différents pour chacun des quatre jardins représentés. Outre ces symboles, une lettre identifie chaque jardin et son sens se précise par la légende : *L= jardinages, M= autres jardins, X= autres jardinages*, alors que l'espace attenant au *logis ou logeois les sieurs Genestou, Sourin et autres artisans*, représenté aussi en jardin, n'a pas reçu de lettre. Outre ces représentations, Champlain a indiqué le *puits* (lettre *G*), *La place ou au milieu y a un arbre* (lettre *N*) et, à l'extérieur de la palissade, des arbres qu'on suppose indigènes. L'illustration d'un place centrale, qui pouvait servir de lieu de rassemblement en même temps qu'il permettait de structurer l'espace; apparaît de nouveau à Port-Royal et Québec.

Les descriptions de Champlain recoupent celles de Marc Lescarbot, dans son *Histoire de la Nouvelle France*, en ce qui a trait aux jardinages. Les précisions apportées par Lescarbot pour les logis ressemblent assez précisément au dessin de Champlain. Au sixième chapitre

⁸⁶ John REPS, *The Making of Urban America: A History of City Planning in the United States*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1965, p. 59.

⁸⁷ Marc LESCARBOT, *Histoire de la Nouvelle France*, Paris, Edwin Tross, 1866, vol II, 4^e livre, chap. VI, p. 450.

⁸⁸ CHAMPLAIN (1973), vol. I, p. 176.

du livre 4^e, il énumère quelque cinq logements. Il dit aussi un peu plus loin : « Le sieur de Monts faisait travailler à son Fort, lequel il avoit assis au bout de l'île. »⁸⁹ Hors le fort, il y avait le logis des Suisses –grand et ample– « et autres petits représentants comme un faux bourg », « le logis du sieur de Mont, les logis et maisons des sieurs d'Orville, Champlain, Champdoré et autres notables personnages »⁹⁰.

Quant à la présence des jardins à proximité des bâtiments de l'île Sainte-Croix, Lescarbot écrit : « Gallerie couverte pour l'exercice soit du jeu ou des ouvriers en temps de pluie. Et entre ledit fort et la plateforme ou estait le canon, tout estoit rempli de jardinages à quoy chacun s'exerçoit de gaieté de cœur. »⁹¹ et un peu plus loin :

Car je puis dire sans mentir que jamais je n'ay tant travaillé du corps, pour le plaisir que je prends à dresser et cultiver mes jardins, les fermer contre la gourmandise des pourceaux, y faire des parterres, aligner des allées, bâtir des cabinets, semer froment, seigle, orge, avoine, fèves, pois, herbes de jardin, et les arroser tant j'avay désir de reconoitre la terre par ma propre expérience.⁹²

Lescarbot introduit dans son récit plusieurs termes appartenant au vocabulaire du jardin d'agrément –parterres, allées, cabinets, compartiments– pour décrire les espaces qui ont été aménagés. Champlain reprendra ces termes dans sa description des travaux d'aménagement exécutés à Port Royal. Leur usage permet non seulement de donner forme aux premiers jardins canadiens mais autorise à opérer des rapprochements avec les pratiques alors en vigueur en France. Ces éléments sont essentiels dans l'aménagement des jardins. Ils ne caractérisent pas uniquement le jardin du début du XVII^e siècle mais se rencontreront tout au long de notre étude; il nous apparaît donc important de les décrire et d'en préciser le sens par quelques exemples concrets. Pour ce faire, nous emprunterons principalement les définitions élaborées par Michel Conan et Marie-Hélène Bénétière dans leur ouvrage respectif sur le vocabulaire des jardins, traité dans une perspective à la fois historique et technique. Cette addition fera l'objet d'une sous-section distincte à la fin de la section qui traite des jardins de l'Île Sainte-Croix.

⁸⁹ LESCARBOT (1866), p. 449.

⁹⁰ Ibid., p. 450.

⁹¹ Ibid.

⁹² Ibid., p. 463.

Outre sa description des jardins, Lescarbot nous apprend qu'il a apporté des livres : « Quant est du travail de l'esprit, j'en avois honnetement. Car chacun étant retiré au soir [...] j'estois enclos en mon étude lisant ou écrivant quelque chose. »⁹³ Ses réflexions sur les jardinages et l'aménagement, possiblement inspirées de ses lectures, illustrent bien l'esprit d'initiative et d'entreprise qui pouvaient animer Lescarbot :

Voire même és jardins ils [les Allemands] en ont en plusieurs lieux qui temperent tellement la froidure de l'hiver, qu'en cette saison âpre et rude on y voit des orengers, limoniers, figuiers, grenadiers et toutes telles sortes d'arbres, produire des fruits aussi bons qu'en Provence. Ce qui est d'autant plus facile en cette nouvelle terre, qu'elle est toute couverte de bois et en faisant de l'hiver un été on découvrira la terre.⁹⁴

Il escomptait qu'une fois la neige fondue la terre, même en hiver, absorberait les rayons du soleil et demeurerait tempérée.

Revenons maintenant à Champlain qui, au cours de 1605, décrira la côte qu'il explore avec le sieur de Monts⁹⁵; il dira : « Je fus visiter une isle, qui est fort belle de ce qu'elle contient, y ayant de beaux chesnes et noyers, la terre défrichée, et force vignes, qui apportent de beaux raisins en leur saison. »⁹⁶ Puis, ayant navigué et accosté plus au sud, le long de la Côte Atlantique, Champlain raconte la rencontre avec un groupe d'Amérindiens, la visite de leur village et les cultures qu'ils pratiquent, sujet qui sera détaillé un peu plus loin. Il parle aussi des paysages :

les forêts dans les terres sont fort claires, mais pourtant remplies de chesnes, hetres, fresnes, et ormeaux. Dans les lieux aquatiques, il y a quantité de saules. Les Sauvages se tiennent toujours en ce lieu, [...] Ce lieu est fort plaisant, et aussi agréable que l'on en puisse voir : la riviere abondante en poisson, environnée de prairies.⁹⁷

Un autre exemple de la notion de plaisir nous est fourni par Champlain dans une description des environs de Québec:

⁹³ Ibid.

⁹⁴ Ibid., p. 466-467.

⁹⁵ Selon P.-É. GIGUÈRE, dans les *Œuvres de Champlain*, vol. II, p. 736, cette excursion se fit en juillet et les navigateurs mouillèrent l'ancre près de la rivière Saco.

⁹⁶ Ibid., Richmond ou Richman's Island.

⁹⁷ Ibid., p. 738-739.

Pour ce qui est du pays, il est beau et plaisant, et apporte toutes sortes de grains et graines à maturité, y ayant de toutes les espèces d'arbres que nous avons en nos forêts par deçà, et quantité de fruicts, bien qu'ils soient sauvages, pour n'estre cultivez : comme noyers, cerisiers, pruniers, vignes, framboises, fraises, groiselles vertes et rouges, et plusieurs autres petits fruits qui y sont assez bons. Aussi y a-il plusieurs sortes de bonnes herbes et racines.⁹⁸

Ces passages nous amènent à poser certains constats : Champlain connaît la flore, une connaissance acquise en France, puisqu'il identifie la végétation en référence aux espèces françaises; il émet des appréciations sur la valeur alimentaire mais aussi sur la capacité de l'environnement d'offrir un lieu agréable d'établissement. À ce sujet, Pringle renchérit dans le sens de Marcel Trudel qui a considéré que les écrits de Champlain témoignaient d'un grand intérêt pour plusieurs domaines des sciences naturelles.⁹⁹ Pour ce qui est de la notion de plaisir, que nous lions à la notion d'agrément, elle sera à nouveau mentionnée par Champlain dans d'autres circonstances; nous nous y attarderons un peu plus loin dans cette section.

La représentation par un dessin assez élaboré du contenu des jardins à l'intérieur de la palissade de l'habitation de l'Île Sainte-Croix pose des interrogations. Ces symboles ont-ils un sens précis, s'opposent-ils à ceux utilisés pour les espaces en dehors de l'habitation, beaucoup plus simples et qu'on associe à des cultures potagères? Les jardins au-dedans et en-dehors pouvaient ne pas remplir les mêmes fonctions dans le contexte d'une installation défensive. Au même titre que l'habitation, le grand jardin de l'île Sainte-Croix occupe une place prépondérante. Sur le dessin, il figure en bonne part.

⁹⁸ Ibid., p. 801.

⁹⁹ J. PRINGLE, « How Canadian is Cornut's *Canadensium Plantarum Historia*? A Phytogeographic and Historical Analysis», *Histoire de l'horticulture au Canada*, Hamilton, Ont., Center for Canadian Historical Horticultural Studies, Royal Botanical Gardens, 1988, vol. 1, no. 4, p. 195; Pringle se réfère à la notice biographique élaborée par Trudel en 1966, pour le *Dictionnaire biographique du Canada*.

I-2.1.1 Le vocabulaire désignant les parties du jardin

Tel qu'annoncé précédemment, nous précisons ci-après les termes : parterre, compartiment, carré et carreau, cabinet et allées. Le *Parterre* a un sens large qui évolue au travers des époques et des styles. Le parterre « est d'abord une étendue de terrain constituée de différentes pièces- végétation, passages, ornements- qui forment un espace singulier, un tout, lequel se perçoit d'un seul coup d'œil »¹⁰⁰. Les éléments constitutifs du parterre sont placés selon une intention, une logique interne et les liens qui les unissent sont suffisamment apparents pour conférer à l'organisation une image de cohésion, d'ensemble, qui se perçoit spontanément. À l'observation, on reconnaît qu'il y a des rapports physiques et d'organisation entre les différentes parties, qu'une unité est créée entre elles et que ces éléments regroupés réalisent une nouvelle forme physique. « Au milieu du XVI^e siècle, en France, les parterres sont composés de carreaux qui présentent autant de dessins différents. Mais à partir de la fin du siècle, des architectes et des jardiniers commencent à composer des pièces distinctes sur une terrasse pour en faire une figure unique. »¹⁰¹

Même si de nouvelles tendances se dessinent, les parterres à carreaux persistent et, au début du XVII^e siècle, les parterres se présentent encore sous des formes géométriques simples. Pour illustrer la notion de *Carreau*, Conan cite un extrait de Charles Estienne (1564), où il est aussi question du compartiment dans lequel se trouve le carreau :

Les compartimens tant sans bordures qu'avec bordures sont, ou quarrez de largeur et longueur égale : ou quarrez inégalement, asçavoir plus larges que longs, ou plus longs que larges [...] Ce que sera au milieu des compartimens, [...] sera de figure quarree ou ovale, ou ronde, ou entremeslee de quarré et de rond, ou de telle autre forme.¹⁰²

Selon Bénétière, le *Parterre de carrés* à compartiments ou parterre de compartiments « est un parterre composé de carrés recoupés en plusieurs pièces disposées symétriquement de manière à former des figures géométriques »¹⁰³; autrement dit, les carrés sont des fractions de l'ensemble, ils peuvent être subdivisés et leur somme forme le parterre. La distinction

¹⁰⁰ Michel CONAN, *Dictionnaire historique de l'art des jardins*, Paris, Hazan, 1997, p. 173.

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰² Ibid., p. 54.

¹⁰³ BÉNÉTIÈRE, *Jardin : Vocabulaire typologique et technique*, Paris, Éditions du patrimoine, 2000, p. 86.

n'est pas toujours nette entre carreaux et parterres, qui sont donnés pour équivalents dans le descriptif du *Temps des jardins*¹⁰⁴ et définis comme « des pièces de forme rectangulaires destinées à la culture » et « [...] découpés selon un dessin géométrique ou figuratif, par des bordures végétales qui délimitent des espaces remplis de plantes ou de gazon, appelés compartiments. »¹⁰⁵

Selon Conan, le *Cabinet* est un « endroit couvert de verdure qui permet de trouver un peu d'intimité dans un jardin. »¹⁰⁶ Les cabinets sont associés aux berceaux et aux pavillons. Pour les réaliser, on crée habituellement une structure de soutien, ce qui les assimile à de petites constructions complétées par l'utilisation du végétal – plantes grimpantes, arbres fruitiers, vigne. En conséquence, l'aménagement d'un cabinet nécessite souvent le travail du charpentier ou du menuisier. Leur aménagement procure un lieu d'isolement et d'intimité dans le jardin.¹⁰⁷ Furetière aborde le cabinet de jardin en ces termes : « un lieu couvert au bout des allées d'un jardin, où l'on se repose, soit qu'il soit de maçonnerie, de charpente, ou seulement de verdure soutenue par des perches. Un cabinet de chèvrefeuille, de fileria, [...] »¹⁰⁸. Les termes seront repris et précisés dans une édition enrichie; on distingue alors deux sortes de cabinet au jardin : le *cabinet de jardin* qui est un « petit bâtiment isolé en manière de pavillon ouvert de tous cotés, qui sert de retraite contre les ardeurs du soleil, pour y prendre le frais » et le *cabinet de treillage* : « lieu couvert au bout des allées d'un jardin, où l'on se repose [...] composé seulement de verdure soutenue par des barreaux de fer ».¹⁰⁹ Ces éléments concordent avec les définitions précédentes et rendent bien l'intention sur l'usage que leurs concepteurs leur destinaient. Lorsqu'elle définit le *cabinet de treillage*, Bénétière mentionne que l'ouvrage est de faibles dimensions et souligne qu'il est attesté au XVI^e siècle, notamment chez Bernard Palissy.¹¹⁰

¹⁰⁴ *Le temps des jardins*, catalogue de l'exposition, Château de Fontainebleau, Seine-et-Marne, Comité départemental du patrimoine, 1992, 557 p.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 463.

¹⁰⁶ CONAN (1997), p. 51.

¹⁰⁷ *Le temps des jardins*, p. 462.

¹⁰⁸ Antoine FURETIÈRE, *Le dictionnaire universel*, Paris, S.N.L.- Le Robert, 1978 (reproduction de l'édition originale de 1690), tome 1.

¹⁰⁹ Antoine FURETIÈRE, corrigé par M. Basnage de Beauval et M. Brutel de la Rivière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes des sciences et des arts*, Hildesheim/ New York, Georg Olag Verlag, 1972 (d'après l'édition originale de 1690), tome 1.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 171.

L'*allée*, selon sa localisation et son envergure, peut jouer un rôle fonctionnel, c'est-à-dire permettre l'accès à un lieu ou relier un endroit à un autre, mais peut également constituer en soi une composante de base à partir de laquelle les autres éléments s'organisent, ou encore, une partie d'un aménagement qui permet de mettre en valeur une portion de la propriété; dans ce cas l'allée devient souvent une promenade. Benetière établit qu'une allée a au moins deux mètres de large et qu'elle doit permettre « le passage de front d'au moins deux personnes. »¹¹¹ Elle ne dit pas quel terme on utilise pour désigner un chemin de moindre envergure; on pourrait penser à sentier par exemple. Toutefois, cette définition apparaît restrictive puisqu'une allée est un terme général pour désigner un tracé longitudinal, un passage. Au jardin, elle distingue cinq sortes d'allée : métropolitaine, principale, secondaire, double et contre-allée. Woodbridge souligne le rôle structurant de l'allée qui constitue l'ossature du jardin à la française. Il distingue différentes formes : l'allée de sable, le parcours bordé d'arbres ou la promenade dans le parc, par opposition à l'avenue, ou au cours situé en milieu urbain, ou encore, à la voie d'accès à une demeure, ces derniers étant également bordés d'arbres.¹¹²

Le cabinet, les compartiments, les allées demeurent durant une partie du XVII^e siècle, les éléments qui composent le jardin. Ainsi, le château de Blois, au moment où Gaston d'Orléans y demeure, comprend plusieurs jardins; « Le jardin haut « estoit fort bien dressé, par grands compartimens de toute sorte de figures avec des allées de mûriers blancs et des palissades de coudries. » »¹¹³ Dauchez ajoute : « Quatre cabinets marquaient les angles. De ce jardin, l'on partait pour la forêt par une grande allée de plus de quatre kilomètres [...] plantée de quatre rangs d'ormes, bordée de haies d'épines blanches. »¹¹⁴ L'évocation des cabinets dans cette deuxième citation démontre que le terme peut désigner une construction autonome, située dans le jardin ou en lien avec un autre élément architectural; le terme réfère ici à une structure aménagée dans l'angle du mur et représenterait alors un élément

¹¹¹ Ibid., p. 108.

¹¹² Kenneth WOODBRIDGE, *Princely Gardens : the Origins and Development of the French Formal Style*, New York, Rizzoli, 1986, p. 308.

¹¹³ Chantal DAUCHEZ, *Les jardins de Le Nôtre*, Paris, La compagnie du livre, 1994, p. 16.

¹¹⁴ Ibid.

d'architecture au même titre que la tourelle ou le bastion d'angle que nous évoquerons plus loin. Quant à la forêt et à l'allée qui y mène, elles se posent déjà en complément au jardin et persisteront dans le tracé classique. À la même époque, le parterre du Palais du Luxembourg à Paris est divisé en quatre compartiments; on y trouve des allées d'ormes et de tilleuls, un jardin de simples, une glacière, champs, prés et bosquets. Ce jardin est ouvert au public.¹¹⁵

I-2.2 Les jardins de Port Royal

Voyons maintenant les jardins élaborés à Port-Royal. Le plan de « port Royal » (pl. 5 et fig. 2a) reprend certains éléments mentionnés par Champlain dans son récit soit, tout d'abord, le *Jardin du Sieur Champlain* (lettre *B*), situé à l'extérieur de l'habitation, à proximité de la rivière de l'Équille, dont la localisation ne correspond cependant pas à celle indiquée sur la gravure de l'habitation (pl. 4). Ce jardin est irrigué par au moins trois embranchements d'un ruisseau qui se jette dans la rivière. Il indique par la lettre *H*, le *Lieu du labourage ou on sème le blé*, espace distinct des autres jardins et qui en est assez éloigné. Partant de l'habitation, une *Allée au travers les bois que fit faire le sieur de Poutrincourt*, est représentée par la lettre *C* alors que la lettre *Y*, indique une *Allée que fit faire le sieur de Champlain*, celle-ci située à proximité de la première et du *Ruisseau de la truitière* (*X*), autre élément mentionné par Champlain. Enfin, il distingue les *Prairies qui sont inondées des eaux aux grandes marées* (*L*), situées sur le côté sud de la rivière alors que l'habitation est au nord; la cartographie marque la différence entre les prairies et les espaces boisés comme en tient compte le récit.

La gravure de l'« Abitation du port royal » (pl. 4 et fig. 2b et 2c) présente un concept d'occupation plus modeste que celui de l'île Sainte-Croix, tout en conservant les éléments de base : l'habitation comporte plusieurs sections, l'espace est fermé avec une cour centrale, les deux jardins sont implantés à l'extérieur du périmètre habité. L'auteur a laissé des troncs d'arbres coupés respectant ainsi la mention au texte d'un lieu très boisé où on a

¹¹⁵ Ibid.

dû procéder à des travaux d'abattage afin d'aménager la nouvelle habitation. Les jardins sont identifiés par la lettre *I* mais elle ne se retrouve pas dans la légende; d'autres lettres : *K*, *L* et *N* sont aussi indiquées au plan mais absentes de la légende alors que la lettre *P* figure dans la légende mais non sur le plan. En fait, la lettre *K* correspond à la lettre *Q* (le cimetière) dans la légende, et *L* à *R* (la rivière)¹¹⁶. Bref, cette gravure manque de précision et ouvre la porte à un certain nombre de spéculations : gravure et récit sont-ils du même auteur? La correspondance imparfaite est-elle plutôt le résultat d'un travail exécuté à la hâte? Peut-on l'attribuer au manque d'expérience de son auteur? Est-il possible que ces aspects n'aient pas revêtu une grande importance et n'aient, de ce fait, pas été revus? Nous constatons que les jardins sont très près de la rivière, et en ce sens, cette localisation semble correspondre à la description de Champlain. Toutefois « *Le cabinet avec de beaux arbres* » n'est pas représenté.

Les symboles utilisés à l'intérieur des jardins ressemblent à ceux utilisés pour l'île Sainte-Croix; ils font appel plus à un modèle de broderie qu'à une disposition de potager. Le jardin situé près du cimetière est constitué d'une seule subdivision et présente le symbole le plus complexe. L'autre espace est plus grand, subdivisé en huit rectangles avec des allées entre chacun et un espace de circulation au pourtour. On pourrait penser qu'il a été aménagé là en lien avec la cuisine (lettre *H*), mais en fait, la porte la plus proche donnant sur l'extérieur est celle de la « *petite maisonnette [...]* » sorte d'entrepôt pour les barques éventuellement transformé en logis pour le sieur Boulay.

Dès 1605, Champlain mentionne d'autres usages qu'il tire de la nature lorsqu'il décrit les activités à Port-Royal, après le départ de Du Gua de Monts, alors qu'il reste environ 45 personnes :

[...] une partie commença à faire des jardins. J'en fis aussi un pour éviter oisiveté, entouré de fossez plains d'eau, esquels y avoit de fort belles truites que j'y avois mises, et ou descendoient trois ruisseaux de fort belle eau courante, dont la plupart de notre habitation se fournissoit. J'y fis une petite escluse contre le bort de la mer, pour escouler l'eau quand ie voulois.

¹¹⁶ Comme l'a noté Paul-Émile Giguère dans son édition des *Œuvres de Champlain*, (1973), vol. I, dessin p. 227. Toutefois il n'a fait aucune remarque à propos de l'absence d'identification des jardins.

Et un peu plus loin :

Ce lieu étoit tout environné de prairies, ou j'accomoday un cabinet avec de beaux arbres, pour y aller prendre de la fraîcheur.. J'y fis aussi un petit réservoir pour y mettre du poisson d'eau salée, que nous prenions quand nous en avions besoin. J'y semay quelques graines, qui profitèrent bien : et y prenant un singulier plaisir : mais auparavant il y avoit bien fallu travailler. Nous y allions souvent passer le temps : et sembloit que les petits oiseaux d'alentour en eussent du contentement : car ils s'y amassoient en quantité, et y faisoient un ramage et gasouillis si agréable; que ie ne pense pas jamais en avoir ouy de semblable.¹¹⁷

Nous avons relevé précédemment que Lescarbot, et ici Champlain, par l'emploi des termes : allées, cabinet, réservoir, ruisseau font appel à des notions d'aménagement de jardin de plaisir et réfèrent à des éléments spécifiques qui peuvent être sans rapport avec le potager. Mais aussi, par le plaisir et les usages, exprimés de façon explicite, qu'ils retirent de ces aménagements –éléments naturels et nature organisée–, nous ne sommes plus strictement dans le domaine de l'utilitaire et du fonctionnel. Un terme s'ajoute chez Champlain : le *Réservoir*, qui s'inscrit dans les différentes formes d'aménagement de l'eau. On ne trouve pas la référence au réservoir d'eau dans le *Dictionnaire historique de l'art des jardins* mais plutôt chez Bénétière qui réfère à sa forme tant ancienne que moderne : « réceptacle dont le fond et les parois sont enduits de terre argileuse, de maçonnerie ou de matière plastique. Terme attesté au début du XVI^e siècle et employé notamment par Salomon de Caus (1624, livre 2, pb21) et Scudéry, en 1669. »¹¹⁸

D'autres termes pour désigner des parties des jardins du XVII^e et XVIII^e siècles apparaissent à nouveau dans le récit de Champlain. Comme nous l'avons fait précédemment, nous allons en fournir le sens car la connaissance de ce vocabulaire est essentielle pour comprendre ou interpréter la composition du jardin d'époque; ces précisions nous serviront fréquemment tout au long du texte.

¹¹⁷ CHAMPLAIN (1973), vol. I, p. 226-227.

¹¹⁸ BÉNÉTIÈRE (2000), p. 326.

Dans sa description de l'habitation de Port Royal, Champlain indique qu' : « au tour de la basse court sont les logemens des ouvriers. »¹¹⁹ Michel Conan définit *Basse-cour*, comme la « cour autour de laquelle sont rangés les communs du château »¹²⁰; en complément, il cite un extrait de l'ouvrage de Louis Liger¹²¹ selon lequel on désigne par basse cour, l'espace qui sépare la maison de campagne des bâtiments de service et autour duquel ces constructions sont distribuées. Ces bâtiments varieront selon le type d'exploitation que gère le propriétaire. Un exemple de basse-cour qui correspond à cette définition se trouve attenante au château de Bury sur la vue dessinée par Androuet du Cerceau (fig. 18). La basse-cour ne se retrouvait pas uniquement dans l'aménagement des exploitations rurales mais aussi dans les espaces entourant les demeures nobles. La survivance de ces espaces est attestée dans le plan d'un jardin présenté par Jacques-François Blondel (1705-1774), dans son ouvrage *De la distribution des maisons de plaisance*¹²², publié en 1737. Dans le plan des jardins du château de Saint-Rémi figurent, de part et d'autre de l'avant-cour qui précède la cour du château, la basse-cour des grains et la basse-cour des bestiaux (fig. 21).

À la fin du tome II de l'édition de 1866 de *l'Histoire de la Nouvelle France*, se trouve la : « Figure du Port Royal en la Nouvelle France par Marc Lescarbot 1609 » (pl. 8) dans laquelle l'auteur n'a représenté aucun jardin bien que dans le récit de son séjour à Port Royal, il évoque les cultures à plusieurs reprises. Il mentionne d'abord les travaux que le sieur de Poutrincourt y fait faire : « Le vendredi lendemain de notre arrivée, le sieur de Poutrincourt, affectionné à cette entreprise comme pour soy même, mit une partie de ses gens en besogne au labourage et culture de la terre, [...] »¹²³. Parmi les autres aménagements attribués à Poutrincourt, il y a une allée qui permet d'atteindre les jardins. Quant à ses propres activités, Lescarbot précise :

Pendant ce temps, je me mis à préparer de la terre, et faire des clôtures et compartimens de jardins pour y semer des blez et herbes de menage. Nous fimes aussi faire un fossé tout à l'entour du Fort, lequel estoit bien nécessaire

¹¹⁹ CHAMPLAIN (1973), vol. I, p. 227.

¹²⁰ CONAN (1997), p. 35.

¹²¹ LIGER, *Le jardinier fleuriste*, édition 1775 (1^{ère} édition 1704), cité par M. Conan (1997), p. 36.

¹²² BLONDEL, *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général*, Paris, Jombert, 1737, 2 vol.

¹²³ LESCARBOT (1866), livre 4^e, chap. XIV, p. 521.

pour recevoir les eaux et humidités qui découloient par-dessous parmi les racines des arbres qu'on y avoit défrichés.¹²⁴

Lescarbot fait référence, comme Champlain dans son dessin, aux jardins de Poutrincourt. Il établit une distinction en utilisant les termes jardinage et labourage; le labourage semble réservé à la culture des céréales. Le jardin comporte diverses plantes, surtout alimentaires, mais il demeure vague sur l'ensemble des plantations; dans un cas, il parle d'autres semences, dans l'autre, d'herbes de ménage qui, comme nous le savons ou le verrons, pouvaient aussi être décoratives. Son témoignage sur le pourtour de l'habitation qui a été défriché correspond au dessin de Champlain où l'on voit des troncs d'arbres coupés laissés en place.

Un des aspects remarquables de ce récit, c'est l'empressement de Poutrincourt à aménager des jardins. Lescarbot raconte aussi que Poutrincourt, au cours de ses reconnaissances le long de la Côte Atlantique, « fit cultiver un parc de terre pour y semer du blé et planter la vigne, comme il fit à l'aide de notre apothicaire, M. Louis Hébert¹²⁵, homme qui outre l'expérience qu'il a en son art, prend grand plaisir au labourage de la terre. »¹²⁶ Et lorsque Poutrincourt revient à Port Royal, Lescarbot ajoute que « après la réjouissance publique cessée, le sieur de Poutrincourt eut soin de voir ses blés, dont il avait semé la plus grande partie à deux lieux loin de nôtre Fort en amont de la rivière du Dauphin, et l'autre à l'entour de nôtre dit Fort. »¹²⁷ Cette description correspond à nouveau à la localisation des deux jardins de Poutrincourt dans le dessin de Champlain et souligne cette persistance de l'intérêt du propriétaire des lieux¹²⁸ pour les expériences de culture.

Quant au récit de Lescarbot à propos de l'ordre du Bon-Temps instauré par Champlain, il ne contient pas de précision sur la composition des jardins, tout au plus nous renseigne-t-il sur leur capacité à subvenir aux besoins de la petite colonie durant la période hivernale. Il nous indique cependant l'état d'esprit que le chef voulait encourager, sur une base régulière

¹²⁴ Ibid., p. 527.

¹²⁵ Louis Hébert était le cousin de Jean de Biencourt de Poutrincourt et de Saint-Just (1557-1615).

¹²⁶ LESCARBOT (1866), livre 4e, chap. XV, p. 538.

¹²⁷ Ibid., p. 553.

¹²⁸ Le roi, acquiesçant à une demande de Poutrincourt, lui avait concédé Port Royal en 1608.

et de façon récurrente, durant l'hivernage et sur cette manifestation qui témoignait de la transposition de certaines valeurs françaises –réunion sociale, bonne chère, atmosphère de festin– qui s'ajoutaient aux réalités du Nouveau Monde. Lescarbot est de retour en France en 1607. L'établissement est alors négligé mais Biencourt de Poutrincourt revient en 1610 apportant de nouvelles semences, des arbres fruitiers et des animaux.¹²⁹

Les pères jésuites Biard et Masse arrivent le 22 juin 1611 à Port-Royal, avec un serviteur.¹³⁰ Ils relatent être allés cueillir des glands et des racines quelque temps après leur arrivée.¹³¹ Leur description de la végétation locale est semblable à celle de leurs prédécesseurs :

En plusieurs endroicts nous avons trouvé de la vigne [...] Il y en a beaucoup à la rivière Saint Jean, à 46. d'elevation; là voit-on aussi plusieurs noyers et coudriers, [...] On ne trouve pas d'autre sorte d'arbre fruitier en tout ce pays, sinon toute espee de sauvageons et forestiers, comme chesnes, hetres, charmes, peupliers, etc. et des cèdres, c'est ainsi toutefois que les François appellent ceste espee.¹³²

En 1613, deux autres Jésuites, le Père Quantin et le Père du Thet, viennent les rejoindre; ils quittent peu de temps après en direction de la rivière Pentegoët, avec le capitaine La Saussaye pour aller fonder une nouvelle habitation. Ils naviguent jusqu'à l'île des Monts Déserts, accostent dans un port naturel et appellent ce lieu Saint-Sauveur. Leur séjour sera toutefois de courte durée. Ils ont néanmoins le temps de faire des cultures : « À Saint-Sauveur, nous avons semé à la my-juin des grains, des pepins, des pois, des febves et toute sorte d'herbage de iardinage. Trois mois après, c'est a sçavoir à la my-septembre, nous revinsmes voir nostre labourage [...] les pepins avaient ietté [...] quelques-uns d'un pied tout entier, les moindres d'un demy pied. »¹³³ S'ensuit une description détaillée de tout ce qui avait poussé; règle générale, toutes les semences avaient donné de bons résultats. Ils diront plus tard, à propos de Saint-Sauveur, « herbes potagères et légumes croissent fort

¹²⁹ SAUNDERS (1935), p. 391.

¹³⁰ *Relations des Jésuites* (1972), vol. I, p. 29.

¹³¹ *Ibid.*, p. 43.

¹³² *Ibid.*, p. 7.

¹³³ *Ibid.*, p. 6-7.

grandes et bonnes en Canada. »¹³⁴ L'année de leur arrivée, Samuel Argall, sur l'ordre du Gouvernement anglais, attaque et détruit Port-Royal et Saint-Sauveur.¹³⁵

Après Cartier, Jacques Rousseau mentionne comme pionniers dans la connaissance de la flore de la Nouvelle-France : Champlain, Lescarbot, Sagard et Louis Hébert qui, d'après ses sources, « dès son séjour à Port-Royal, expédie des spécimens en France. »¹³⁶ Selon Pringle, Hébert arrive à Port-Royal en 1606, commence immédiatement la culture de légumes, puis accompagne l'équipe de Du Gua de Monts dans l'exploration de la Côte Atlantique Nord et retourne en France en 1607. Il revient à Port-Royal en 1610 et y demeure jusqu'en 1613. Puis, en 1617, il émigre avec toute sa famille à Québec où il demeurera jusqu'à sa mort en 1627.¹³⁷ Dans son récit de 1618, Champlain décrit les jardins aménagés par Louis Hébert :

Le visitay les lieux, les labourages des terres que ie trouvoy ensemencées, & chargées, de beaux bleds : les iardins chargez de toutes sortes d'herbes, comme choux, raves, laictuës, pourpié, oseille, persil, & autres herbes, sitrouïlles, concombres, melons, poix, fèves, & autres legumes, aussi beaux, & advancez, qu'en France, ensemble les vignes transportées, & plantez sur le lieu des-ia bien avancées, bref le tout s'augmentant, & accroissant, à la veuë de l'œil [...]¹³⁸

Comme Lescarbot, Champlain établit une distinction entre les labourages et les jardins. Sa description détaillée des plantations d'herbes et de légumes nous permet de constater à nouveau que le jardin nourricier est composé de cultures pratiquées en France –céréalières et légumières–, de semences empruntées aux indigènes et de la vigne. Les espèces que l'on retrouve au jardin d'Hébert sont sans doute une constante en matière de jardin alimentaire.

¹³⁴ Ibid., 1632, p. 6.

¹³⁵ Ibid., p. 392.

¹³⁶ ROUSSEAU (1964), p. 278.

¹³⁷ PRINGLE (1988), p. 194.

¹³⁸ CHAMPLAIN (1973), vol. II, p. 616.

I-2.3 Les jardins de Québec

La représentation de l'« Abitation de Quebecq » (pl. 6 et fig. 3a) comporte un seul jardin situé à l'extérieur de la palissade, près du fleuve. Si on compare ce jardin à celui de Port Royal, il apparaît de moindre importance en superficie et proportionnellement à l'habitation. Par contre, les symboles pour représenter l'intérieur sont assez semblables. Il est indiqué au plan par la lettre *O* = *Jardin du Sieur de Champlain*. Sont aussi indiquées dans l'illustration et notés dans la légende : *Q* = *Place devant l'habitation sur le bord de la rivière* et *R* = *La grande rivière de Saint Lorens*. Par place, on comprend un espace public de socialisation, lequel se trouve à proximité du jardin et a vue directe sur le fleuve (voir figure 3b- le jardin dans l'espace social). On retiendra que l'eau et les vues sont des éléments recherchés et utilisés en France au cours du XVIIe siècle, dans l'aménagement des espaces extérieurs. Une place existait aussi dans l'enceinte de l'habitation de l'île Sainte-Croix et a été spécifiée par Champlain alors qu'à Port-Royal, elle est représentée mais non identifiée. À propos de l'espace extérieur et des jardins aménagés au moment de la construction de l'habitation, Champlain écrit : « & devant le bastiment y a une place de quatre thoises de large, & six ou sept de long, qui donne sur le bort de la riviere. Autour du logement ya des iardins qui sont tres-bons, & une place du costé de Septentrion qui a quelque cent ou six vingts pas de long, 50. ou 60. de large.»¹³⁹ Cette citation concorde avec l'illustration de l'aménagement du site de la première habitation.

Dans la mesure où la représentation est exacte, le jardin à Québec apparaît mis en évidence par rapport à la situation de Port Royal. L'habitation est entourée d'un fossé et d'une palissade; le jardin est situé à l'extérieur du périmètre palissadé et on y accède par le pont-levis qui mène également à la place et à la rive du fleuve¹⁴⁰. Les galeries situées à l'étage et le promenoir du rez-de-chaussée sont rattachés à l'habitation. Ces aménagements ont été décrits par Champlain qui a précisé que la galerie à l'étage entourait l'ensemble du

¹³⁹ H. P. BIGGAR, *The Works of Samuel de Champlain*, Toronto, The Champlain Society, 1922-1936, vol. 1, p. 36.

¹⁴⁰ L'existence du pont-levis a été remise en question par des historiens au cours de recherches; toutefois, dans la mesure où le fossé est bien réel, comme le rapporte Champlain, il y a eu conséquemment une structure – pont, pont-levis ou autre – permettant de franchir la barrière.

bâtiment et que cet aménagement était très pratique. Il a aussi précisé que les fossés étaient de 15 pieds de large et de six pieds de profond¹⁴¹. Il est difficile d'apprécier les dimensions du fossé en se référant au dessin car sa représentation est imprécise et ne nous permet pas de juger de son importance alors que le bâtiment est bien en évidence. Champlain décrit trois corps de logis à deux étages de trois toises de long et deux toises et demi de large¹⁴², comparativement à l'habitation de Port-Royal : 10 toises de long par 6 de large et 36 toises de circuit.¹⁴³ Les dimensions du corps central de l'habitation de 1624, incluant les tourelles seront de proportions plus généreuses; selon notre estimation, la construction aurait alors eu 50 mètres de long par 7 mètres de large.¹⁴⁴

L'aménagement du jardin ressemble davantage à la situation de l'île Sainte-Croix, si on se réfère au plan de l'ensemble de l'île. Le jardin est divisé en six compartiments soit trois rangées de deux carrés séparés par une allée centrale longitudinale et deux allées transversales internes en plus d'être bordé par une allée transversale à chaque extrémité. L'allée centrale est la plus large et comporte, à l'intersection des allées transversales, deux espaces circulaires qui peuvent représenter un puits ou une fontaine. Cette représentation ne se retrouve pas dans les dessins des jardins des deux autres habitations. Comme dans les deux autres endroits, l'aménagement de l'intérieur des carreaux est en pointillé alors que le pourtour qui représente l'allée de circulation est indiqué par une ligne pleine. La figure 4 présente un tableau comparatif des graphismes utilisés dans les représentations des trois sites.

Champlain arrive sur le site de Québec le 3 juillet 1608 et fait réaliser, au cours de ce premier été, la construction d'un établissement pour abriter les hommes et les marchandises, et des jardins : « Trouvant un lieu le plus étroit de la rivière, que les habitants du pays appellent Québec, j'y fis bastir & edifier une habitation, & défricher des

¹⁴¹ BIGGAR (1922), vol. 1, p. 35; R. CÔTÉ réfère à des fossés de 5 mètres de profond (*Place Royale : Quatre siècles d'histoire*, Québec, Musée de la civilisation/Fides, 2000, p. 31).

¹⁴² BIGGAR (1922-1936), vol. 2, p. 35.

¹⁴³ CHAMPLAIN (1973), vol. I, p. 227.

¹⁴⁴ Cette estimation a été calculée en utilisant le plan reconstitué du site de l'habitation de Champlain dans *L'Habitation de Champlain* de Françoise Niellon et Marcel Moussette, figure 1.

terres, & faire quelques jardinages. »¹⁴⁵ Un peu plus loin, il décrit à nouveau cette démarche en disant : « Pendant que les Charpentiers, Scieurs d'aix, & autres ouvriers travailloient à nostre logement, ie fis mettre tout le reste à défricher autour de l'habitation, afin de faire des jardinages pour y semer des grains & graines, pour voir comme le tout succederoit, d'autant que la terre paroissoit fort bonne. »¹⁴⁶ À la fin de la première saison d'occupation, le 24 octobre 1608, il rapporte avoir fait planter des vignes du pays « qui vindrent fort belles »¹⁴⁷.

Au cours de son second voyage en 1610, il effectue d'autres travaux de jardinage et, au moment de retourner en France, en août, il dira : « Quand aux iardins nous les laissames bien garnis d'herbes potageres de toutes sortes, avec de fort beau bled d'Inde, & du froument, seigle & orge, qu'on avoit semé, & des vignes que i'y avois fait planter durant mon yuernement: »¹⁴⁸ Il se révélera fort déçu de les retrouver en mauvais état à son retour l'année suivante : « ce qui m'aporta beaucoup de desplaisir, pour le peu de soin qu'ils avoient eu à la conservation d'un si bon & beau plan, dont ie m'estois promis qu'il en reussiroit quelque chose de bon. »¹⁴⁹ Après deux ans d'occupation, le jardin comporte des semences européennes mais aussi des cultures locales et l'expérimentation d'espèces sauvages dans la présence de vignes.

Son « bon et beau plan » réfère spécifiquement aux travaux dans les jardins. Que doit-on alors comprendre lorsqu'il parle d'un plan? Le sens donné par Furetière au *plan ichnographique* correspond à notre compréhension moderne du plan, soit un dessin qui illustre un ouvrage réalisé ou à faire. Furetière précise que le terme s'utilise, en référence au roi, pour la construction d'une citadelle, d'un palais, d'un jardin, d'une ville.¹⁵⁰ Peut-on supposer qu'il a fait planter selon un ordre et en fonction d'objectifs précis des espaces en jardins ou était-ce plutôt un projet, une expérimentation? Quel que soit le sens donné au terme, il rejoint l'un des aspects évoqués au départ, à savoir une intention clairement

¹⁴⁵ Ibid., II, p. 784.

¹⁴⁶ BIGGAR (1922-1936), vol. 2, p. 44.

¹⁴⁷ Ibid., p. 52.

¹⁴⁸ Ibid., p. 147.

¹⁴⁹ Ibid.

¹⁵⁰ FURETIÈRE (1978), vol. 3.

énoncée d'aménager un jardin, ou l'utilisation de l'espace à des fins expérimentales. Mais on peut aussi penser que Champlain a voulu désigner par le terme « plan », un projet, une idée qu'il voulait expérimenter; il faut alors osciller entre ces deux interprétations dont l'une a un sens précis et réfère à un objet concret, alors que l'autre pourrait inclure un projet de jardin mais aussi des expériences d'acclimatation de végétaux indigènes et européens et l'emprunt de cultures amérindiennes. Cette hypothèse de différents usages dans le jardin se confirme dans l'énumération des plants qui y sont cultivés : une partie est constituée de plantes nourricières, une autre contient des semences de céréales apportées d'Europe et une troisième des cultures amérindiennes et des plantes indigènes.

En juillet 1611, de retour à Québec après un voyage à Montréal, Champlain écrit : « Je disposay la plus part d'un chacun à demeurer en laditte habitation, puis y fis faire quelques reparations & planter des rosiers, [...] »¹⁵¹. Cette mention spécifique de la plantation d'une espèce florale est la première que nous ayons notée dans les récits de Champlain; il a pu s'agir d'une espèce locale car autrement Champlain aurait fait mettre en terre le spécimen dès son arrivée de France au printemps. Au sujet des roses mentionnées par Cartier et Boucher, Jacques Rousseau précise, dans un premier temps, que l'espèce vue par l'explorateur aux Îles de la Madeleine pourrait être le *Rosa carolina* et celle de la baie des Chaleurs, le *Rosa blanda*, deux rosiers indigènes.¹⁵² Quant aux mentions de Boucher, Rousseau croit qu'il pourrait s'agir d'espèces introduites, soit le *Rosa eglantheria*, le *Rosa cinnamomea* ou le *Rosa rugosa*. Il ajoute : « La documentation sur les plantes ornementales introduites au début de la colonie fait défaut. »¹⁵³ Rousseau n'a cependant pas fait référence à la mention de Champlain. Quant à sa présence dans le jardin, elle atteste de la recherche d'un aménagement diversifié et de l'intérêt de Champlain non seulement pour les cultures utilitaires mais aussi ornementales. D'autres témoignages de Champlain sur la flore canadienne au cours de son séjour, que nous évoquerons plus loin, renforcent cette idée de son intérêt et de sa sensibilité à cet égard.

¹⁵¹ BIGGAR (1922-1936), vol. 2, p. 213.

¹⁵² ROUSSEAU, « La botanique canadienne... », p. 71.

¹⁵³ ROUSSEAU, « Pierre Boucher, naturaliste... », p. 389.

Le 7 mai 1613, Champlain est de retour à Québec; il s'agit de son quatrième voyage. Son récit contient un premier témoignage sur l'état de la flore locale : « Les arbres commençoient aussi à se vestir de feuilles, & les champs à s'émailler de fleurs. »¹⁵⁴

Avant son départ pour la France, en juillet 1616, Champlain écrira : « tous les jardinages du lieu estants en admirable beauté, semez enpoix, febves, & autres legumes, citrouilles, racines de plusieurs sortes et tres-bonnes par excellences, plantez en choux, poirées, & autres herbes necessaires.¹⁵⁵ » ayant précisé auparavant, la culture du blé d'inde, ce qui démontre qu'il maintient des cultures amérindiennes dans son jardin, comme cela sera précisé un peu plus loin, « & des antes¹⁵⁶, & arbres, que nous avoit donné le Sieur du Mons en Normandie ». ¹⁵⁷ Sans fournir de date exacte, Saunders inclut dans les premiers travaux agricoles la plantation d'arbres fruitiers, notamment des pommiers envoyés de Normandie par de Monts, et de vignes, auxquels il ajoute l'introduction des cultures amérindiennes-maïs, courges, fèves¹⁵⁸. À l'image des jardins français de l'époque, l'utile et l'agréable ont sans doute cohabité en harmonie dans les jardins de Champlain. En effet, le jardin contient ce qui est agréable aux sens, celui du goût et celui de la vue. La référence exclusive aux qualités esthétiques de cet espace viendra plus tardivement; c'est pourquoi, durant une grande partie du XVIIe siècle, les légumes et les fleurs vont se côtoyer. Les jardins de Le Nôtre, qui feront appel à des notions de physique et à l'usage de la végétation pour créer des effets visuels constituent l'élément déclencheur de la sortie des plantes vivrières du jardin d'agrément; il sera en cela aidé par La Quintinie qui modèlera un nouvel espace consacré spécifiquement aux légumes, herbes et arbres fruitiers, dorénavant situé dans les zones de service de la demeure.

De retour en 1620, Champlain trouve les jardins et l'habitation en mauvais état : « [...] & moy ie fus visiter quelques petits jardinages & les bastiments dont on m'avait parlé; & en effet ie treuvay cette habitation si désolée et ruinée qu'elle me faisoit pitié. »¹⁵⁹ À nouveau,

¹⁵⁴ BIGGAR (1922-1936), vol. 2, p. 252.

¹⁵⁵ *Ibid.*, vol. 3, p. 174.

¹⁵⁶ Antes : greffes.

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ SAUNDERS (1935), p. 392.

¹⁵⁹ Champlain (1973), III, p. 6 (990).

comme il le fait à son arrivée en 1608, nous constatons que Champlain traite sur un même pied le bâtiment et les aménagements extérieurs. Après avoir restauré les lieux, il fait entreprendre la construction d'un fort sur la montagne, le Fort Saint Louis.

Au cours de l'automne 1622, Champlain fait réaliser d'autres travaux à l'habitation et aux jardins :

Je passay le temps à faire accomoder des jardins, pour y semer en l'Automne, & voir ce qui en reussiroit au printemps, ce que ie fis y prenant un singulier plaisir, ceste occupation n'estoit point inutile pour la commodité qu'en recevoit toute l'habitation, à quoy personne n'avoit fait d'espreeue, car la plus part des hommes voudroient bien cueillir, mais rien semer, ce qui ne se peut, car l'on ne sçauroit dire en ces lieux combien on reçoit d'utilité des iardinages.¹⁶⁰

Dans cet extrait, nous retenons plus particulièrement la mention du plaisir à semer et récolter, sans toutefois savoir exactement ce que l'auteur a semé, et la dimension expérimentale de l'activité, énoncée ici sans équivoque.¹⁶¹

Pour mieux comprendre comment se sont développés et ont persisté les jardins, il faut établir leur existence en parallèle avec les différentes phases de construction et de reconstruction de l'habitation et du fort durant la gouvernance de Champlain. À cet effet, nous avons dressé un tableau permettant de mieux cerner le développement des bâtiments et des jardins.

¹⁶⁰ Ibid., p. 55-56 (1039-1040).

¹⁶¹ Les préoccupations botaniques de Samuel de Champlain ont aussi été analysées par J. Rousseau dans son article : « Samuel de Champlain, botaniste mexicain et antillais », *Cahiers des Dix*, vol. 16, 1951, p.39-61; d'entrée de jeu, Rousseau affirme que « Samuel de Champlain a des préoccupations botaniques évidentes » (p. 41).

TABLEAU A :

PHASES DE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITATION ET DES JARDINS 1608-1626

Année	Habitation	Fort Saint-Louis	Jardins	Notes
1608	1 ^{ère} habitation à la Place Royale		Plantation de vignes	Mention que les jardins ont réussi
1610	Réfection des palissades		Jardins bien garnis	« un bon et beau plan »
1611	Réparations		Plantation des rosiers; Aménagement de 2 jardins à Montréal	Réfection des jardins négligés durant l'absence de Champlain
1613				Description de la végétation locale à son retour
1615	Agrandissement d'un tiers de l'habitation			
1616			Présence d'arbres fruitiers dans le jardin de l'habitation; Les jardins sont à nouveau en bon état	Réfection des jardins abandonnés durant l'absence de Champlain
1617-1618				Champlain propose l'aménagement d'une ville, Ludovica, sur les rives de la Saint-Charles
1620	Mauvais état de l'habitation; magasin en ruine; Champlain fait réparer et compléter le magasin	1 ^{ère} construction du fort sur le Cap Diamant	Jardins en mauvais état	La cour de l'habitation sale et en désordre. Champlain arrive avec sa famille
1622	Autres travaux		Accommodement et expérimentation dans les jardins	Champlain parle de compléter la construction du fort
1623	Plan pour la nouvelle habitation	Chemin pour aller de l'habitation au fort aménagé en novembre;		La 1 ^{ère} habitation disparaît sauf le magasin; projet d'un bâtiment de 18 toises avec deux ailes de 10 toises et 4 petites tours
1624	Construction et occupation de la seconde habitation	Travaux au fort en 1623-1624	Éloge de la nature	
1626		Reconstruction et agrandissement		Environ 70 « hivernants » ¹

¹ John HARE, Marc LAFRANCE et David-Thierry RUDEL, *Histoire de la ville de Québec 1608-1871*, Montréal, Boréal, Musée canadien des Civilisations, 1987, p. 15.

Samuel de Champlain nous a fourni une description précise du mode de culture des Amérindiens noté au cours de ses contacts avec les tribus qui pratiquaient l'agriculture. Il s'intéresse aux cultures amérindiennes qu'il décrit dès 1605, lorsqu'il visite la Côte Est de l'Atlantique (région de Kennebec, Maine) : « Ils labourent & cultivent la terre, ce que n'avions encore veu », car toutes les tribus ne sont pas sédentaires et ne pratiquent pas l'agriculture. Leur mode de production comporte certaines particularités, telle la culture des trois plantes sœurs, qui illustre un rapport à la terre qui va au-delà de la simple fonction alimentaire et pourrait rejoindre des valeurs culturelles. Champlain poursuit :

Le lendemain le sieur de Mons fut à terre pour veoir leur labourage sur le bord de la riviere & moy avec luy, & vismes leurs bleds qui font bleds d'Inde, qu'ils font en jardinages, semant trois ou quatre grains en un lieu, après ils assemblent tout autour avec des escailles du susdit signoc quantité de terre : Puis à trois pieds delà en sement encore autant; & ainsi consécutivement. Parmy ce bled à chaque tousseau ils plantent 3 ou 4. febues du Bresil, qui viennent de diverses couleurs. Estans grandes elles s'entrelassent au tour dud. Bled qui leue de la hauteur de cinq à six pieds : & tiennent le champ fort net de mauuaises herbes. Nous y vismes force citrouilles, courges & petun, qu'ils cultivent aussi.¹⁶²

Champlain décrit dans ce passage la culture des trois plantes sœurs (le maïs, les courges et les fèves) que les Amérindiens entrecroisent dans un souci d'efficacité. Ses descriptions des cultures amérindiennes seront assez semblables d'un lieu à l'autre. Devant patienter au cours de son voyage de 1613, il va passer une partie de la journée à se promener dans les jardins amérindiens, pour s'instruire et se reposer.¹⁶³ En 1615, se trouvant dans la région des Mille-Isles, à l'entrée du lac Ontario, il décrit le paysage : « [...] estant certain que tout ce païs est fort beau, & plaisant. Le long du rivage il semble que les arbres ayent esté plantez par plaisir, en la plupart des endroits. »¹⁶⁴ L'appréciation donnée à la végétation n'a pas à voir avec des raisons pratiques ou une valeur marchande mais réfère à la beauté des lieux et le plaisir qu'il en tire. Dans les exemples suivants, la végétation est à nouveau mise à contribution pour offrir des lieux agréables.

¹⁶² CHAMPLAIN (1973), vol. I, p. 201 et aussi vol. II, p. 737 et 756-757.

¹⁶³ Ibid., vol. I, p. 312.

¹⁶⁴ Ibid., II, p. 524.

C'est, outre ceux de Québec, dans ses comptes rendus de Montréal et des Pays-d'en-Haut que Champlain décrit tant la végétation indigène que les jardinages qu'il fait réaliser. En mai 1611, en reconnaissance sur l'île de Montréal, il fait aménager deux jardins et semer des graines à proximité de l'endroit qu'il nomme Place Royale, et qu'il décrit en ces termes : « Ayant donc recogneu fort particulièrement & trouvé ce lieu un des plus beaux qui fut en cette rivière »¹⁶⁵. En 1615, lorsqu'il se rend aux Grands Lacs, il écrira : « nous fismes par terre quelque quatre lieuës sur une playe de sable, ou ie remarquay un pays fort agréable, & beau, traversé de plusieurs petits ruisseaux, & deux petites rivières qui se deschargent au susdit lac, & force étangs et prairies, [...] & force vignes, & beaux bois, grand nombre de Chastaigners, dont le fruict estoit encore en leur escorce. »¹⁶⁶

En 1625, décrivant les alentours de Québec, il dira de l'île d'Orléans qu'elle est très belle « Il y a plusieurs petits ruisseaux & sources de fontaines, & quantité de vignes qui sont en plusieurs endroits » et du Cap Tourmente : « [...] très beau lieu & plaisant à voir pour la diversité des arbres qui y sont, comme de plusieurs petits ruisseaux qui traversent les prairies »¹⁶⁷. L'intérêt porté par l'auteur s'oriente prioritairement vers l'aspect nourricier des lieux mais les termes 'beau et plaisant' font appel à une appréciation plus large des qualités intrinsèques des sites. Lorsque Champlain qualifie les lieux de « beau », il n'entend pas isoler la valeur esthétique des lieux mais utilise le terme en conjonction avec les notions de bon et d'utile. En ce sens, son discours s'inscrit dans les valeurs de son époque si on réfère par exemple à Charles Estienne qui fait appel à des considérations semblables lorsqu'il décrit l'appréciation qu'un propriétaire trouve dans la contemplation de sa propriété aménagée. Reconsidérant les citations des pages précédentes, la remarque est habituellement suivie de l'évocation de la présence de l'eau –ruisseaux, rivières, lac, étangs– et de la composition du paysage –prairie, bois, forêt diversifiée, arbres matures–;

¹⁶⁵ Ibid., p. 840.

¹⁶⁶ Ibid., p. 526.

¹⁶⁷ Ibid., III, p. 1103.

son appréciation présente des ressemblances avec les valeurs auxquelles adhéraient les protestants, comme nous le verrons plus loin¹⁶⁸.

Dans son récit de l'année 1624, Champlain décrit le développement de la végétation du 8 au 30 mai. Il devait s'agir d'un printemps précoce puisqu'il rapporte : « Le 8. dudit mois, les cerisiers commencerent à espanouïr leurs boutons,[...] le 18 [...] les pommiers de France que l'on avoit transplantez, comme aussi les pruniers boutonnoient; les cerisiers y ont la feuille assez grande, la vigne boutonnoit et fleurissoit; le 30. les pommiers commencerent à espanouir leurs boutons, pour ietter leurs feuilles, [...] les pruniers et cerisiers en fleur [...] »¹⁶⁹ Ces extraits viendraient donc en appui à l'hypothèse selon laquelle les Français auraient été parmi sinon les premiers à introduire des arbres fruitiers en Amérique alors que cette mode de la culture fruitière est déjà bien répandue en France. Elle prend bien sûr différentes formes allant de l'aménagement de subsistance jusqu'aux collections les plus achevées, dont Peiresc à Beaugentier est un bon exemple. Les débuts dans la colonie sont modestes mais néanmoins précoces.

À l'appui des témoignages précédemment cités, signalons que U. P Hedrick fait état, dans l'histoire du jardinage de l'État du Maine, de pommiers et de poiriers que le Sieur de Monts aurait fait planter sur l'Île Sainte-Croix et qui y demeurèrent durant près de deux cents ans.¹⁷⁰ Hedrick mentionne également:

The seeds for fruit trees and garden vegetables in the Middle West were brought from Canada, whence came the early French settlers. Records and tradition, substantiated by many old trees, establish the fact that by the middle of the seventeenth century orchards and gardens had been planted by the French in Nova Scotia, Cape Breton, Prince Edward island, and on the shores of the St. Lawrence, especially at Montreal. From these plantings near the sea, seeds were carried far inland by traders and missionaries.¹⁷¹

¹⁶⁸ Différentes sources avancent que Samuel de Champlain serait né et aurait grandi dans la religion protestante puis se serait converti au catholicisme avant sa venue en Amérique en 1603 (Marcel TRUDEL dans *DBC*; Gallica (BnF); museeprotestant.org).

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 1058-1059.

¹⁷⁰ U. P. HEDRICK, *A History of Horticulture in America to 1860*, New York, Oxford University Press, 1950, p. 36.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 303.

L'auteur réfère à Montréal alors qu'au milieu du XVII^e siècle, la ville venait d'être fondée. S'agissait-il plutôt de Québec, bien que dès 1663, la description du père Lallemand à propos du succès des cultures à Montréal¹⁷², viendrait supporter cette hypothèse. La représentation en plan de Montréal après 1715, permet de voir plusieurs vergers aménagés à l'extérieur de l'enceinte, d'abord au sud et à l'ouest en direction de Lachine, puis au nord, sur le coteau du Mont-Royal. Par le biais d'une approche socio-économique, Sylvie Dépatie a mis au jour certaines pratiques horticoles à Montréal, notamment la pomoculture au XVIII^e siècle.¹⁷³ Compte tenu des conditions climatiques plus propices qui favorisaient des récoltes plus abondantes, il arrivait que les communautés religieuses de Québec s'approvisionnaient en fruits à Montréal.

Toujours à propos de la culture des fruits, dans le récit de son séjour au Canada en 1623-1624, Gabriel Sagard décrit la vue que l'on a de Québec à partir de l'île d'Orléans en arrivant par bateau:

Il y a un autre logis au dessus de la terre haute, en lieu fort commode, ou l'on nourrit quantité de bétail qu'on y a mené de France, on y sème tous les ans force bled d'Inde et des pois, je vis en ce desert un jeune pommier, qui y avoit esté apporté de Normandie, chargé de fort-belles pommes, et des jeunes plantes de vignes qui y estoient bien belles, et tout plein d'autres petites choses qui tesmoignoient la bonté de la terre.¹⁷⁴

Cet extrait vient à nouveau confirmer la présence d'arbres fruitiers à Québec, ici en Hauteville, et c'est la terre concédée à Louis Hébert que décrit Sagard. Dans la tradition des jardins de la Renaissance, le verger peut faire partie de l'espace aménagé et n'est pas uniquement considéré du point de vue nourricier. Au XVII^e siècle, le verger fait encore partie du jardin parfois pratiquement sur le même pied d'égalité que les fleurs alors que sa valeur n'est pas seulement attribuable au plaisir de la consommation mais aussi à la vue individuelle ou la vue d'ensemble des arbres fruitiers. Dans son introduction à la publication de Robert Arnauld d'Andilly (1589-1674), Antoine Jacobsohn souligne qu'il

¹⁷² *Relations des Jésuites* (1972), tome 5 (1663), p. 28.

¹⁷³ Sylvie DÉPATIE, « Jardins et vergers à Montréal au XVIII^e siècle » *Vingt ans après, habitants et marchands : lectures de l'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1998, p. 226-253.

¹⁷⁴ Gabriel SAGARD, *Le grand voyage du Pays des Hurons*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1990, p. 145-146; dans cette édition annotée R. Ouellet précise qu'il a substitué le mot pois au mot bois qui se trouvait dans le texte original.

s'agit « avant tout d'un témoignage sur la mode des jardins fruitiers durant la première moitié du XVII^e siècle, époque au cours de laquelle des personnes de bonne naissance allaient de maison en maison précisément pour voir les jardins fruitiers et leur tenue. »¹⁷⁵

Un autre ouvrage évoque aussi l'intérêt marqué pour l'horticulture au cours de cette période : « c'est dans les [...] années 1650-1670 que la manie des fleurs et des fruits semble à son comble, si l'on en juge par la multiplication des traités qui leur sont consacrés. »¹⁷⁶

Un extrait additionnel du récit de Champlain de mai 1624, vient compléter l'illustration de sa perception de la nature et de l'intérêt qu'il manifeste en regard de l'environnement.

En ce temps mesme, sortoient de la terre de petites fleurs, de gris de lin, & blanche, qui sont des primes veres du Printemps, de ces lieux là. Le 9. les framboises commencerent à boutonner, & toutes les herbes à sortir de la terre. Le 10. ou 11. le sureau montra ses feuilles. Le 12. il y a des violettes blanches, qui se firent voir en fleur. Le 15. les arbres furent boutonnez...les framboisiers ietterent leurs feuilles : le cerfeuil estoit bon là à couper : dans les bois, l'oseille s'y void à deux pouces de hauteur. Le 18. les bouleaux iettent leurs feuilles : les autres arbres les suivent de près : le chesne a ses boutons formez. Le cerfeuil des bois paroissoit fort grand, les violettes blanches et jaunes estoient en fleur : le bled d'Inde se seme, le bled froment croissoit un peu plus d'un ampan de hauteur. La plupart de toutes les plantes, & simples, estoient sortis de terre; il y avoit des journées en ce mois, ou il faisoit grande chaleur. Le 30. les fraises furent toutes en fleur : les chesnes avoient leurs feuilles d'environ un pouce de long, & le bled d'Inde commençoit à lever.¹⁷⁷

La primevère figure à l'herbier du Moyen-Âge¹⁷⁸ comme la « première fleur du printemps » et l'auteure précise qu'on la trouvait « dans les jardins mais aussi dans les champs et les bois »¹⁷⁹. Cependant, dans son récit, Champlain se limite à comparer les jeunes fleurs aux primevères; cette réserve est d'autant plus justifiée que les deux espèces locales produisent des fleurs roses seulement au cours de l'été. Il pourrait avoir décrit la trientale boréale

¹⁷⁵ JACOBSON, *Anthologie des bons jardiniers*, Paris La Maison Rustique/ Flammarion, 2003, p. 93.

¹⁷⁶ Centre national de la recherche scientifique, *L'âge d'or du mécénat. Actes du colloque international CNRS (mars 1983) : Le mécénat en Europe, et particulièrement en France avant Colbert*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1985, p. 355.

¹⁷⁷ CHAMPLAIN (1973), vol. III, p. 1058-1059.

¹⁷⁸ Jeanne BOURIN, *La rose et la mandragore*, Paris, François Bourin, 1990, p. 160.

¹⁷⁹ Cette plante était considérée pour ses propriétés médicinales propres à soigner l'âme comme le corps.

(*Trientalis borealis*), de la famille des primevères, à floraison printanière blanche.¹⁸⁰ Quant aux violettés, qui fleurissent en maints endroits au printemps¹⁸¹, nul doute que Champlain avait vu juste. Champlain mentionne également le sureau; il s'agit sans doute du sureau rouge (*Sambucus pubens*) le seul à fleurir à cette période, en avril et mai, pendant l'épanouissement des feuilles¹⁸². Cet arbuste se retrouve souvent en forêt en association avec le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*).¹⁸³

Dans le cadre de la discussion qui accompagne les résultats de la campagne de fouilles, menée sur le site de l'habitation de Québec, les auteurs de *L'Habitation de Champlain* déclarent : « Durant toutes ces années, à quels usages l'Habitation était-elle réservée? Il est clair, tout au long des récits de Champlain que ses composantes principales sont 1) un magasin, 2) des corps de logis, 3) un système défensif, 4) des jardinages. »¹⁸⁴ Au cours des fouilles archéologiques,¹⁸⁵ des graines ont été recueillies dans trois contextes différents, analysées et les résultats pour chaque site présentés de façon détaillée. Ces prélèvements ont été faits lors des fouilles de la Phase IV d'occupation, qui correspondait à la Maison Marquis (construite à l'emplacement de l'aile nord de l'Habitation), de 1675-1700. Nous ne pouvons établir une correspondance directe entre ces résultats et la période à l'étude, même si ces restes ont pu s'accumuler au cours de périodes antérieures. Il ressort néanmoins que plusieurs espèces nommées par Samuel de Champlain font partie de la liste des résultats de cueillette et que d'autres figurent dans des ouvrages scientifiques publiés en France au cours de la première partie du XVII^e siècle; il s'agit de *Aralia racemosa* (Aralie à grappes), *Cornus sp.* (Cornouiller), *Prunus pensylvanica* (Cerisier de Pennsylvanie), *Rubus idaeus* (framboisier commun), *Thuja occidentalis* (cèdre), *Fragaria virginiana* (fraisier commun), *Sambucus pubens* (sureau rouge) et *Vitis riparia*; la fameuse vigne des rivages,

¹⁸⁰ Toutefois, les feuilles de la trientale, quoique distribuées autour de la tige, ne sont pas situées à la base et la plante est plus courte.

¹⁸¹ Frère MARIE-VICTORIN, *Flore laurentienne*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1964, p. 274-282. Marie-Victorin a répertorié 23 espèces dont plusieurs ont une très large distribution au Québec, telles la *Viola blanda*, la *Viola adunca*, la *Viola incognita*, la *Viola septentrionalis* et la *Viola conspersa*.

¹⁸² MARIE-VICTORIN (1964), p. 530.

¹⁸³ Gisèle LAMOUREUX et collaborateurs, *Plantes sauvages printanières*, Montréal, Éditions France-Amérique, 1975, p. 177.

¹⁸⁴ Françoise NIELLON et Marcel MOUSSETTE, *L'Habitation de Champlain*, Québec, Publications du Québec, 1995, p. 29.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 65 et 66.

que Cartier avait identifiée et que, par la suite, Champlain et d'autres occupants, ont tenté de domestiquer.¹⁸⁶ La cueillette comportait également des plantes cultivées soit le blé (*Triticum aestivum*), les pois (*Pisum sativum*) et le pourpier (*Portulaca oleracea*), ce qui tend à confirmer les descriptions des cultures chez les auteurs contemporains.

Ce qui nous apparaît maintenant confirmé, dans un premier temps, c'est que la flore, dans toutes ses dimensions, fait partie des préoccupations constantes de Champlain, ainsi qu'en témoignent ses écrits. À la végétation s'ajoutent les espaces extérieurs qu'il aménage et les usages qu'il y pratique et qui ne se limitent pas à répondre à des nécessités de base comme on avait toujours cru. Tout au long de ses années de présence au Canada, Champlain va poursuivre ses projets de jardinage; cette constance apparaît de façon plus marquée pour Québec où il séjourne de manière épisodique de 1608 à 1632. Les plans de Bourdon de 1635 confirmeront que le *Jardin du sieur Champlain* est toujours en place à proximité de l'habitation.

¹⁸⁶ Ibid., Tableaux 1 et 2, p. 361-363.

I-3 L'installation des Récollets à Québec :

« *Notre jardin et verger est aussi tres-beau* »

Suivant de près Champlain, deux communautés religieuses masculines s'installent à Québec; leurs récits nous renseignent sur la présence de jardins, les soins qu'ils y apportent, l'intérêt qu'ils manifestent pour la flore locale et, au demeurant, le plaisir qu'ils tirent de ces activités. Les Récollets arrivent à Québec en 1615 et séjournent quelque temps dans une maison à proximité de l'habitation¹⁸⁷. Le 3 juin 1620¹⁸⁸, ils entreprennent la construction du couvent Notre-Dame-des-Anges, sur les bords de la rivière Saint-Charles, dans la Basse-ville. Un des leurs, le père Sagard, qui séjourna dans la colonie en 1623-1624, a donné une description de la propriété dans son ouvrage *Le grand voyage du pays des Hurons*¹⁸⁹, où, à plusieurs reprises il est question de la flore environnante et des jardins des religieux :

Nostre petit Convent est à demye lieuë de là, en un tres-bel endroict, et autant agréable qu'il s'en puisse trouver, proche une petite rivière, que nous appelons de saint Charles [...]; les petites prairies qui la bordent sont esmaillées en esté de plusieurs petites fleurs, particulièrement de celles que nous appellons Cardinales et des Martagons, qui portent quantité de fleurs en une tige, qui a prés de six, xept et huit pieds de haut, et les Sauvages en mangent l'oignon cuit sous la cendre qui est assez bon. Nous en avions apporté en France, avec des plantes de Cardinales, comme fleurs rares, mais elles n'y (ont) point profité, n'y parvenues à la perfection, comme elles font dans leur propre climat et terre natale.

Notre jardin et verger est aussi tres-beau, et d'un bon fond de terre; car toutes nos herbes et racines y viennent très bien, et mieux qu'en beaucoup de jardins que nous avons en France, & n'estoit le nombre infiny de Mousquites & Cousins qui s'y retrouvent, comme en tout autre endroict de Canada pendant l'Esté, je ne sçay si on pourroit rencontrer une plus agréable demeure : car outre la beauté et bonté de la contree avec le bon air, nostre logis est fort commode pour ce qu'il contient, ressemblant neantmoins plustot à une petite maison de Noblesse des champs, que non pas à un Monastere de Freres Mineurs, ayans esté contraincts de le bastir ainsi, tant à cause de nostre pauvreté, que pour se fortifier en tout cas contre les Sauvages, s'ils vouloient nous en dechasser. Le corps de logis est au milieu de la court, comme un donjon, puis les courtines et rempars faits de bois, avec quatre petits bastions

¹⁸⁷ NIELLON et MOUSSETTE (1995), p. 29.

¹⁸⁸ Gabriel SAGARD (1990), p. 147, nbp.

¹⁸⁹ SAGARD (1990), 383 p.

faits de mesme aux quatre coins, eslevez de douze à quinze pieds de raiz de terre, sur lequel on a dressé et accomodé des petits jardins, [...] & un beau fossé naturel, qui circuit apres tout l'alentour de la maison & du jardin qui est joignant, avec le reste de l'enclos, qui contient quelques six ou sept arpens de terre, ou plus, à mon advis. Les Framboisiers qui sont là és environs, y attirent tant les Tourterelles que c'est un plaisir d'y en voir des arbres tous couvers. »¹⁹⁰

Voilà un compte rendu détaillé qui rejoint plusieurs dimensions reliées à la question des jardins d'agrément. Dans un premier temps, le père Sagard témoigne de l'appréciation de la vue de prairies fleuries bordant la rivière, contenant des cardinales et des martagons, et également de leur intérêt horticole et botanique en rapportant les essais d'acclimatation en France, tentatives qui ont déjà eu lieu au cours des années précédentes. Pringle considère l'envoi du *Lilium tigrinum* (lis tigré ou martagon) et du *Lobelia cardinalis* en France, à titre de plantes ornementales, et souligne avec justesse que les Récollets sont rarement mentionnés comme diffuseurs et propagateurs dans l'histoire de l'horticulture, bien qu'ici nous en ayons une preuve irréfutable¹⁹¹. À une autre reprise, Pringle revient sur l'enthousiasme de Sagard tant pour les plantes utilitaires qu'ornementales¹⁹², une constatation qu'appuie le fait que les deux plantes citées ont été cultivées par Jean Robin et faisaient partie du catalogue publié par Vallet (l'édition de 1623). Enfin, Pringle discute de l'introduction de la monarde (*Monarda fistulosa*) en France, possiblement par le biais de Sagard ou de représentants des compagnies commerciales. Le genre, qui regroupe une douzaine d'espèces nord-américaines, aurait été désigné par Robin en l'honneur de Nicolas Monardes (1493-1588), médecin et botaniste « qui s'occupa des plantes du nouveau monde¹⁹³ ».

Dans un second temps, il est question dans la relation de Sagard du jardin et du verger des pères qui donnent un bon rendement et concourent à créer une demeure plaisante, affirmation qui laisse entendre que les jardins n'assurent pas uniquement la production des

¹⁹⁰ Ibid., p. 146-147.

¹⁹¹ PRINGLE (1988), p. 202.

¹⁹² Ibid., p. 204.

¹⁹³ Frère MARIE-VICTORIN (1964), p. 501. L'*Encyclopédie des fleurs et jardins* mentionne qu'il rédigea le premier ouvrage sur les plantes de l'Amérique (p. 1493).

denrées mais que leur présence rehausse la propriété et concourt au plaisir que l'on peut en tirer. L'emploi du terme « agréable » revient à trois reprises dans la description de Sagard et aussi l'évocation du « plaisir »; dans cet extrait il insiste davantage sur ces aspects que sur la question des dangers, des difficultés et de l'adaptation.

Par la suite, le père décrit l'aménagement proprement dit de la demeure et des jardins. Sagard fait référence à une petite maison de noblesse des champs. La maison est située au milieu d'une cour entourée de murs de bois avec un bastion de quelque 12 pieds¹⁹⁴ à chaque coin. Ces bastions et le mur qui les relie, nous allons aussi les retrouver subséquemment dans le jardin du Gouverneur; ils jouent un rôle défensif mais peuvent être transformés temporairement ou en permanence en éléments du jardin, comme cela se voit à cette époque en France. Le père parle de petits jardins qui se trouveraient à proximité de la demeure. Enfin, il indique un fossé qui entoure le jardin, lequel communique avec la zone de grandes cultures et le reste de la propriété.

Cette représentation de la propriété des Récollets ne nous est pas connue autrement que par cette description car même les dessins de Bourdon, couvrant 1635-1642, ne vont pas au-delà de l'habitation et de la Haute-ville. Il faut attendre le plan de 1663 pour voir le couvent et les jardins sur les bords de la Saint-Charles, ce qui constitue un délai de près de 40 ans par rapport à la description du père Sagard. Lorsqu'il est question des travaux horticoles et de l'état du jardin avant son départ en 1616, Champlain précise qu'il confie l'habitation à deux Récollets « fort content de tout le temps qu'ils avoient passé audit lieu »¹⁹⁵. Il crée un lien entre jardins et Récollets dans son récit de 1622, lorsqu'il déclare que les pères n'ont « d'autre soing que de prier Dieu et jardiner. »¹⁹⁶ Il dira aussi en 1629, comparant ceux-ci aux Jésuites : « Les Peres Recolets avoient beaucoup plus de terres défrichées et ensemencées & n'estoient que quatre »¹⁹⁷.

¹⁹⁴ Il s'agit ici de pieds français, une ancienne mesure, qui correspond à 1.066 pied anglais.

¹⁹⁵ CHAMPLAIN (1973), II, p. 595.

¹⁹⁶ Ibid., vol. III, p. 1040.

¹⁹⁷ Ibid., p. 1219.

Le père Sagard consacre également un chapitre de son récit aux « fruits, plantes, arbres et richesses du pays »¹⁹⁷ dans lequel il identifie les cèdres, chênes, érables, merisiers, tilleuls. Il ajoute aux fleurs déjà nommées, le muguet (?), la chausse de tortue (*Sarracenia purpurea*), le lys incarnat (?) et les roses. Il est aussi question des petits fruits champêtres : bleuets, une autre espèce de *vaccinium*, fraises, certaines graines rougeâtres¹⁹⁸, de « plusieurs autres sortes de petits fruits et graines incogneuës »¹⁹⁹ - parmi lesquels nous croyons reconnaître le Quatre-temps (*Cornus canadensis*) et de l'aubépine. Il énumère encore les noyers, avec lesquels il regroupe le genre *Prunus*, les poires (*Amelanchier canadensis*), framboises, groseilles, les vignes, les canadiennes (*Helianthus tuberosus*)²⁰⁰.

Cette méconnaissance des premiers jardins des Récollets a été partiellement corrigée par les recherches archéologiques et l'analyse des macrorestes végétaux prélevés au cours des récentes années sur le site du monastère en Haute-ville²⁰¹. Car, bien que des contemporains, tels Frontenac et Monseigneur de Saint-Vallier, aient souligné la qualité des jardins des pères à Montréal, ceux de Québec demeurent moins connus que les jardins du Séminaire et des Jésuites. Vers 1670-1675, la vue à vol d'oiseau du site de Québec inclut le monastère et le jardin des pères en Basse-ville; Villeneuve reprend cette illustration à compter de 1686. Fin XVII^e siècle, les pères déménagent en Haute-ville et les jardins font rapidement leur apparition. Quant à Montréal, si monseigneur de Saint-Vallier fait l'éloge de leur jardin en 1692, Catalogne va les cartographier par la suite et même y faire allusion en tant que structure défensive passive. Chaussegros de Léry, moins convaincu de leur utilité, en reprend la représentation et c'est en 1731 qu'ils apparaîtront les mieux structurés.

Pringle est sans doute le chercheur le plus sensible au rôle des Récollets comme introducteurs de plantes nouvelles, même si l'apport de ces derniers demeure occulté par d'autres contributions. Des chercheurs évoquent leur participation active au

¹⁹⁷ SAGARD (1990), *Le grand voyage*, p. 310-316.

¹⁹⁸ Ibid., R. OUELLET propose, dans sa note en bas de page, p.310, *Vaccinium vitis*, *Gaultheria procumbens* ou encore *Aronia melanocarpa*.

¹⁹⁹ Ibid., p.310.

²⁰⁰ Dont le nom anglais est Jerusalem Artichoke.

²⁰¹ William MOSS (dir.), *L'archéologie du monastère des Récollets à Québec*, Cahiers d'archéologie du CÉLAT, no. 4, Québec, Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications, 1998, 310 p.

développement des connaissances, du moins dans leur actions en Nouvelle-France. Les écrits du père Sagard n'ont pas été autant scrutés que ceux d'autres auteurs, si l'on considère Pierre Boucher, par exemple, dont le livre a fait l'objet d'une étude par Jacques Rousseau, non plus que les sites occupés par ces pères à Québec et à Montréal. Après avoir quitté Québec en 1632, les Récollets ne seront de retour dans la colonie qu'en 1670.

I-4 Les Jésuites à Québec :

« *On a vu icy autre fois des belles pommes* »

Les Jésuites révèlent leur intérêt dès les débuts de la colonie pour les activités de collecte et d'identification de plantes indigènes mais aussi pour l'aménagement et la bonne performance de leurs jardins. Avant de débarquer à Québec, les Jésuites vont séjourner à Port-Royal. Deux prêtres y seront envoyés en 1611, dont le père Pierre Biard. Selon Pringle²⁰², Biard dirige vers la France des spécimens de plantes américaines provenant des cultures réalisées en Nouvelle-Écosse. Puis ils quittent pour Saint-Sauveur, sur l'île des Monts Déserts, dans le Maine. De là, ils seront chassés en 1613 par Samuel Argall. Déjà, ils soutiennent faire des cultures : blé, orge, pois, fèves, fèves et autres légumes auxquels s'ajoutent des arbres fruitiers.

Les Jésuites arrivent à Québec en 1625 accompagnés d'une vingtaine d'ouvriers pour les aider à s'établir. Bien qu'ils prennent possession d'un territoire en 1626 : « Le 1^{er} septembre nous plantâmes la Sainte Croix au lieu que nous avons choisi »²⁰³, ils logent chez les pères Récollets, au couvent de Notre-Dame-des-Anges jusqu'en 1627. À cette date, ils aménagent de l'autre côté de la rivière, près de l'embouchure de l'affluent constitué par la petite rivière Laitet, au lieu désigné comme le fort de Jacques Cartier. En 1629, les Jésuites sont installés sur le bord de la rivière Saint-Charles où, avec l'aide de leurs serviteurs, ils ont défriché et semencé; Champlain qualifie le lieu de « tres agreable »²⁰⁴.

À leur retour en 1632, les Jésuites retrouvent leur maison de la Basse-ville en mauvais état et entreprennent les réparations. « Au reste ce païs cy est tres bon : si tost que nous sommes rentrez en nostre petite maison environ le 13, de Juillet, nous avons foüy et besché la terre, semé du pourpier²⁰⁵, des naveaux, planté des fèves, tout n'a point tardé à lever :

²⁰² PRINGLE (1988), p. 199.

²⁰³ *Relations des Jésuites* (1972), vol. 1, 1626, p. 5.

²⁰⁴ CHAMPLAIN (1973), III, p. 1219.

²⁰⁵ Selon ROUSSEAU (1964), p. 296 ; aussi dans *Le temps des jardins*, Seine-et-Marne, Conseil général Seine-et-Marne, comité départemental du Patrimoine, 1992, p. 461 : le pourpier se cultivait à cette époque en France pour la salade ou la soupe.

nous avons bien tost apres receuilly de la salade. »²⁰⁶ En octobre de la même année, le père Le Jeune mentionne que des chasseurs ont trouvé des pommes dans les îles du Saint-Laurent et des prunes « qui ne céderaient point à nos abricots de France, si ces arbres étaient cultivés »²⁰⁷. Une remarque semblable, toujours au sujet des prunes sauvages, apparaît en date du 26 août 1634, mais cette fois ce sont des Amérindiens qui apportent les fruits et ceux-ci se trouvent près de la maison des pères.²⁰⁸

1634 semble avoir été une année importante de réalisations dans l'aménagement de leur propriété; ainsi, un verger de grande dimension est constitué, composé d'arbres fruitiers sauvages et greffés. Le Jeune écrit :

Pour les arbres fruitiers, je ne scay ce qui en sera. Nous avons deux allées, l'une de cent pieds et plus, l'autre plus grande, plantées de sauvageons de part et d'autre fort bien repris; nous avons huit ou dix antes de pommiers et poiriers qui sont aussy fort bien reprises; nous verrons comment cela réussira [...] On a vu icy autre fois des belles pommes.²⁰⁹

Durant cette période, les pères semblent avoir expérimenté diverses approches dans la pomoculture, pour contrecarrer le problème du froid, pour adapter les variétés françaises et pour développer de nouvelles variétés à partir des espèces indigènes. Une autre difficulté ne tarde pas à se manifester, soit la présence d'animaux de consommation en liberté, qui ravagent les cultures. Ce problème trouve en bonne part sa solution dans l'aménagement éventuel et de façon systématique, de clôtures autour des propriétés de la Haute-ville.

À partir de 1632, les Jésuites songent à établir un collège dans la Haute-ville, sur un terrain de douze arpents près du Fort Saint-Louis²¹⁰; en 1635, les pères débutent l'enseignement. Dès 1632, les Pères Le jeune et Lallemand apportent des volumes en Nouvelle-France²¹¹; parmi ceux-ci cinq sont des livres de botanique. D'après Antonio Drolet, il s'agit de trois publications de Rembert Dodoens : *Florum et coronarium odoratarumque nonnullarum herbarium historia* (1568), *Historia, frumentorum, leguminum, palustrium et aquatillium*

²⁰⁶ *Relations des Jésuites* (1972), récit de 1632, p. 13.

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 23.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 37.

²⁰⁹ ROUSSEAU (1964), p. 388.

²¹⁰ *La première bibliothèque canadienne : la bibliothèque des Jésuites du Collège de Québec, 1632-1800*, Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 1972, p. 9.

²¹¹ *Ibid.*

(1569) et *Purgantium radicum, aliarumque herbarum historia* (1574); de la traduction par Charles de l'Écluse de *De simplicibus medicamentis ex occidentalis India [...]* (1574) de N. Monardes; et *Aromatum et simplicium aliquot medicamentorum apud Indos nascentium historia [...]* (1574) de Garcia de Orta²¹². J. Mathieu précise qu'un exemplaire d'un ouvrage de Dodoens se trouve encore aux Archives du Séminaire de Québec²¹³ et aurait fait partie de la bibliothèque des Jésuites.

Cette liste s'allongera par la suite; le catalogue de l'exposition de 1972, consacrée à la bibliothèque des Jésuites, fait état de 64 livres dans la catégorie des sciences²¹⁴ qui inclut la botanique, l'architecture, l'histoire et la géographie. En consultant l'inventaire de Drolet (1961), nous avons retracé 14 titres en botanique, dont une publication de Denis Dodard (1679), de Jacques Dalechamp (1643) et de Tournefort (1717). Les publications en architecture comprennent : *Le premier tome de l'architecture* de Philibert de l'Orme (1568), *La perspective curieuse [...]* de Nicéron (1638) et *Les fortifications [...]* d'Antoine de Ville (1628). Comme le catalogue initial constitué par les Jésuites a été révisé seulement à deux reprises en 1720 et 1745, après les premières entrées de 1632, il n'est plus possible de savoir à quel moment précis chaque livre est arrivé au Canada. Ainsi, tout en procédant à l'aménagement de jardins comparables à ceux d'autres communautés religieuses où se mêlent l'utile et l'agréable, les Jésuites ajoutent un intérêt expérimental soutenu par une littérature scientifique qu'ils ont pris soin d'apporter avec eux.

²¹² Antonio DROLET, « La bibliothèque du Collège des Jésuites », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XIV, no. 4, mars 1961, p. 487-544.

²¹³ MATHIEU (1998), p. 124.

²¹⁴ Sur un total recensé de 685 ouvrages, soit près de 10% du total.

I-5 Les jardins de Québec dans les plans de Jehan Bourdon à partir de 1634

Après les gravures de Champlain, les différents récits des premières installations et même jusqu'aux sources écrites trouvées dans la première bibliothèque des Jésuites, les jardins continuent d'être représentés, cette fois dans les plans de Jehan Bourdon. Dans ses premiers plans du site de Québec, Bourdon cartographie essentiellement le jardin de l'habitation, mais il accorde aussi de l'attention à la végétation entourant d'autres sites. Dans ses plans subséquents, il ajoutera graduellement d'autres jardins de la Haute-ville.

Afin d'établir des liens possibles entre les témoignages et les représentations de la ville de Québec au cours de l'époque correspondante, nous avons consulté la série de plans originaux détenus par l'Université McGill de Montréal, depuis 1958. Cette série est constituée de neuf plans, attribués à Jehan Bourdon²¹⁶. Pour les fins de la présente recherche, quatre plans ont été retenus en raison de la présence de végétation et de jardins. Il s'agit de :

- « Plan de l'habitation faite par le Sr Bourdon » (pl. 9)
- « Description de la plateforme et magasin de Québec » (pl. 10)
- « Description du fort de Québec 1635 » (pl. 11a)
- « Description et situation de l'île de Richelieu avec sa plateforme » (pl. 12).

Le « Plan de l'habitation » (pl. 9) est le plus explicite relativement à la présence de jardins. Bourdon dessine un espace que nous avons estimé à 4 toises x 11 toises de long²¹⁷ (7.76 m x 21.34 m)²¹⁸, subdivisé en trois sections de grandeurs légèrement inégales, aux usages différenciés par autant de symboles distincts (fig. 5a et 5b). La lettre *L* attribuée à cette représentation correspond dans la légende à *Jardinages*; ce qui confirme la vocation attribuée. Les jardinages se trouvent à l'extérieur de l'enceinte de l'habitation, au-delà des

²¹⁶ Jehan Bourdon (1601-1668) arrive au Canada en 1634. Il est qualifié tantôt d'ingénieur, tantôt d'arpenteur; sa période professionnelle au Canada va de 1635 jusqu'à sa mort. Outre ces fonctions, Bourdon accomplira des voyages pour le compte du roi et siègera aux instances administratives (Communauté des Habitants). Il reçoit plusieurs seigneuries à titre de gratification et s'établit dans la région de Québec avec sa seconde épouse.

²¹⁷ Une toise correspond à 1.94 m et à 6.4 pieds anglais.

²¹⁸ Alors que le corps de logis du magasin mesure environ 16 toises de long x 4 toises de large.

fossés qui bordent le côté droit de celle-ci sur le plan; trois bâtiments sont aménagés autour du jardin et identifiés comme suit : *K= La forge*, *M= Cabane des sieurs Dais*²¹⁷ et *N= Cors du logis du Sr Juchereau*.²¹⁸ Quant aux usages signifiés par les trois symboles différents, l'espace central est représenté par des formes courbes, se rapprochant de la broderie, dont l'ensemble constitue une figure, alors que les deux sections de part et d'autre sont plus simplement dessinées avec l'aide de carrés et de rectangles. Une porte se trouve au centre de chacune des limites latérales de l'espace central. Bien que les symboles utilisés soient différents de ceux auxquels Champlain a eu recours, nous observons néanmoins que le dessin pour la section centrale suggère un aménagement plus complexe, par l'utilisation de lignes courbes alors que les sections de part et d'autre sont subdivisées par des figures géométriques plus simples, formes rectangulaires et carrées. Des jardins existent aussi à proximité de la boulangerie auxquels l'auteur prête une forme irrégulière et un aspect plus flou.

La 'Description de la plateforme » (pl. 10) ressemble assez fidèlement au précédent mais la représentation des jardins est plus schématique; il a pu être rapidement esquissé. Voici les différences que nous avons relevées. Le jardin apparaît toujours mais sa superficie est inférieure (environ 1.5 x 4.5 toises) et son organisation interne moins précise est dominée par des carrés et des rectangles; néanmoins, on retrouve toujours les trois sections le constituant (fig. 5d). La forge est au même endroit mais la *cabane* est devenue le *Vieux magasin (L)*, un nouveau bâtiment s'est ajouté, soit le *four à chaux (O)* et le logis du Sr Juchereau est toujours dessiné mais non identifié. Le vieux magasin transformé en maison devrait nous permettre d'établir la préséance chronologique d'un plan sur l'autre, de même que le jardin de la boulangerie qui n'apparaît plus. Il se peut que ce plan soit antérieur au précédent.

En consultant des références secondaires, nous avons constaté que les auteurs ont parfois procédé à un regroupement des informations contenues dans deux plans distincts, en

²¹⁷ Michel GAUMOND interprète de la façon suivante : « M= cabane des scieurs d'aix » et attribue au sieur Duchesneau le cors de logis en N (M. GAUMOND, *La Place Royale : ses maisons, ses habitants*, 3^e édition revue, augmentée et mise à jour. Série Place Royale. Québec, ministère des Affaires culturelles, 1976, p. 7).

²¹⁸ Juchereau arrive à Québec en 1634.

omettant des données, en l'occurrence le jardin. Ces manipulations entraînent une confusion quant aux éléments cartographiés et de ce fait renforcent le principe d'utilisation du dessin original et le respect de l'intégrité de l'œuvre. C'est le cas notamment dans la vue cavalière élaborée à partir du plan 9 (fig. 5c), qui figure sur la page couverture de *l'Habitation de Champlain*²¹⁹. On notera que l'alignement des jardins ne correspond pas exactement à la position indiquée sur le plan d'origine, où ils figurent dans un espace parallèle à l'habitation; ici ils sont disposés en angle.

Sur deux autres plans, soit la « Description du fort de Québec 1635 » (pl. 11a) et « Description et situation de l'île de Richelieu avec sa plate forme » (pl. 12), Bourdon a représenté la végétation existante au pourtour de la falaise et à l'extrémité de la plate forme. Ce souci de cartographier la végétation existante, de pair avec le relief et la forme des ouvrages défensifs, témoigne de la recherche de l'exactitude dans le rendu mais aussi de l'importance relative de cet élément dans la représentation de la situation d'ensemble.

Dans son étude très fouillée sur le développement de la cartographie, Dainville a relevé que la représentation de la forêt apparaît bien avant celle de la topographie environnante : « ils [les anciens cartographes] la figurent alors qu'ils ne donnent aucune figuration du relief, ils la dessinent avec soin. Car, comme les cours d'eau, elle leur servait de repère dans leur travail. »²²⁰ Il attribue à des raisons de stratégie militaire la représentation de la forêt environnante, mais aussi à des raisons économiques et pratiques – terrain de chasse, approvisionnement en bois, circulation aux alentours. Les arguments développés par Dainville sur la forêt pourraient aussi très bien s'appliquer au relief, qui constitue un élément stratégique de la localisation d'un lieu d'occupation. Quant au repérage par le biais des zones boisées, la forêt présentant une certaine uniformité, il est difficile de comprendre à première vue son rôle de point de repère. Il est logique de considérer que Bourdon a représenté ce qu'il considérait essentiel, compte tenu des impératifs du moment; cette approche était conforme à l'usage et au rôle premier de la carte, qui permet de

²¹⁹ Françoise NIELLON et Marcel MOUSSETTE (1995), collections Patrimoines : dossiers, 531 p.

²²⁰ François de DAINVILLE, *Le langage des géographes : Termes, signes, couleurs des cartes anciennes 1500-1800*, Paris, A. et J. Picard, 1964, p. 190.

connaître l'état des lieux, de s'orienter et de prendre des décisions quant à la protection et au développement éventuel du site.

L'analyse du plan 11A a porté sur deux éléments : la végétation représentée dans la falaise et la galerie jouxtant le logis de Champlain du côté nord. Aucun espace aménagé en jardin n'apparaît à l'intérieur de l'enceinte du fort. Par contre, deux espaces situés dans la falaise, de part et d'autre du logis de Champlain, sont occupés par de la végétation (fig. 6). Au premier coup d'œil, on pense que le dessinateur a voulu représenter la flore locale; mais en observant le graphisme, on se rend compte que le symbole pour représenter un plant est toujours le même et que les plants sont disposés en rangées régulières, d'où la possibilité que ces espaces aient été aménagés. Par ailleurs, leur localisation en lien avec la résidence viendrait renforcer l'argument. Enfin, soulignons qu'un sentier, escalier ou voie de communication, qui permettrait l'accès à la falaise et aux jardins (potentiels), est indiqué, à l'angle sud-ouest du bâtiment, à l'intersection de l'extrémité de la galerie.

Toujours sur le plan 11A, le *logis de monsieur de Champlain* se complète d'une galerie en bordure de la falaise, élément qui sera repris et conservé dans les réaménagements subséquents du fort et la construction du château. Cette galerie, conçue comme un prolongement de l'habitation, crée un lien entre logis et espace extérieur et permet d'apprécier le paysage environnant, notamment le fleuve, qualifié par Champlain « d'ornement du pays ». Les jardins français de cette période tiennent compte des vues; déjà, on crée une ouverture spatiale qui permet de profiter des éléments remarquables du paysage environnant. Dans ce cas, compte tenu de l'emplacement et de la présence d'éléments naturels, nous sommes d'avis que la galerie remplissait une double fonction de surveillance mais aussi de plaisir.

Si le contenu du « Plan du fort de Québec par le sieur Bourdon »²²¹ (plan 11b) et du plan 11a sont assez semblables, c'est dans la présentation de la légende et la calligraphie des mots qui y figurent que nous relevons une différence. Alors que la calligraphie du plan 11a ressemble à celle des plans subséquents de Bourdon de 1660 et 1664, celle de l'autre plan

²²¹ Qui fait aussi partie de la série des 9 plans.

est beaucoup plus simple, sans fioriture et la présentation des renvois est inversée —la lettre avant l'identification. Autre fait à souligner, en examinant le plan original on voit que la légende est écrite sur un papier ajouté, qui a été collé sur le plan. Le relief de la falaise est mieux dessiné et reproduit avec plus de succès l'impression de la troisième dimension. Ces différences pourraient indiquer que Bourdon bénéficiait de l'aide d'un dessinateur dans la production de ses relevés et n'a pas été le seul à produire tous les plans de cette série. Nous évoquons cette possibilité car le dessinateur nous apparaît un personnage clé dans la production cartographique; même supervisé, il a le loisir d'introduire des variantes, d'insister sur un aspect plus qu'un autre. Le dessinateur peut être aussi le concepteur du plan ou simplement un exécutant; mais dans les deux cas, sa participation n'est jamais neutre.

Jehan Bourdon poursuit sa représentation des jardins dans ses plans subséquents. Dans un plan de Québec de 1640 (pl. 13) qui lui est attribué, on peut voir l'organisation spatiale de la ville qui s'amorce. Puis, après un intervalle de vingt ans, quatre plans sont confectionnés entre 1660 et 1664 (pl. 16-19); la ville nous est alors livrée selon des impératifs différents mais en maintenant toujours la présence du jardin du Gouverneur et parfois d'autres jardins également. Nous nous pencherons sur ces plans au chapitre II, consacré à la période de 1635 à 1675. Ce qui ressort de l'analyse du jardin de 1635, c'est la forme spécifique qui lui est donnée, constituée de trois parties distinctes. L'auteur a voulu indiquer des usages différents dans autant de parties et la division des fonctions par la présence de murs de subdivision et de portes. Nous pensons qu'il y avait un jardin alimentaire mais aussi des espaces dédiés à d'autres usages que nous avons évoqués précédemment. Pour le premier jardin de Québec, nous avons deux dessins, l'un produit en 1608, le second vers 1634, après un intervalle de 25 ans, dont la principale ressemblance est le lien avec l'habitation. À ces représentations s'ajoutent les récits de Champlain sur ses activités horticoles.

I-6 Plantes du nouveau monde : l'intérêt botanique et ornemental

La cartographie urbaine constitue notre première source d'information sur les jardins canadiens et c'est pourquoi nous venons d'analyser les représentations de Bourdon à la fin de cette première période. Nous avons aussi accordé une part importante aux écrits qui représentent avant 1600, la source primaire prépondérante. Nous amorçons maintenant l'examen de trois domaines qui se retrouvent dans la sphère des jardins et dont les activités ont des répercussions directes sur leurs formes et leurs fonctions. À partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, les jardins qui se développent en France vont être le produit de trois facteurs : l'intervention de créateurs de jardins, domaine dans lequel les huguenots se démarquent rapidement; l'intérêt croissant pour les sciences et particulièrement la botanique qui, par la diversité de son objet, représente un beau sujet d'étude; enfin, le développement d'un mouvement social persistant, qui transcende les classes sociales : les curieux. Dans ce contexte, nous croyons que les jardins élaborés en Nouvelle-France ne feront pas exception et seront influencés par ces trois sources. Les allers retours fréquents de plusieurs membres de la colonie dans la métropole leur permettent de suivre l'évolution des modes et des courants. Leurs réseaux de relations viennent en appui à ce transfert quand ce n'est pas celui franchement universel des botanistes, qui ne connaît de frontière ni géographique, ni politique. À des degrés divers, les jardins coloniaux vont contenir la trace de ces influences, que nous allons tenter dans les trois prochaines sections de mieux cerner.

Selon un chercheur du Muséum National d'Histoire Naturelle, « la Renaissance, surtout la connaissance du Nouveau Monde qui l'accompagna eurent, entre autres conséquences, celle de libérer la connaissance des végétaux du mode répétitif utilisé jusqu'alors. On se mit alors à observer les plantes. »²²² Au Canada, la découverte et la connaissance des espèces végétales indigènes par les explorateurs et les premiers habitants a précédé leur utilisation à des fins utilitaires et ornementales. La seconde étape a consisté dans l'acclimatation des espèces européennes et dans l'expérimentation des espèces locales.

²²² Jacques BARRAU, « Le jardin royal des plantes médicinales de Paris, plus tard Jardin des Plantes et Muséum national d'histoire naturelle et la botanique coloniale » *Jardins botaniques et arboretums de demain*, Actes du Symposium de Paris (30 mai-3 juin 1988), Cachan, Lavoisier/ technique et documentation, 1991, p. 14.

Dans le même temps, les contextes politique, économique et scientifique encouragent la collecte et l'envoi de spécimens inconnus en France, de même que les échanges avec des botanistes ailleurs en Europe et sans doute avec des scientifiques et des amateurs des colonies américaines plus au sud.

En introduction, nous avons établi que le végétal constitue le matériel de base à la réalisation de tout jardin; en corollaire, la connaissance de ce matériel est prioritaire et indispensable à toute opération subséquente d'aménagement d'un jardin. C'est pourquoi il nous apparaît essentiel de regarder de plus près comment s'est opérée la familiarisation avec la flore locale au cours de la première phase d'occupation française et de distinguer les végétaux qui présentaient un intérêt ornemental et auxquels on a pu s'intéresser. Parallèlement, la recherche et la reconstitution de réseaux d'échanges laissent entrevoir la curiosité scientifique dans les pratiques locales, un état de fait que des recherches précédentes avaient reconnu dans les colonies anglaises naissantes; les demandes de la métropole pour des spécimens américains viendraient appuyer l'hypothèse que les premiers jardins canadiens ne se résumaient pas à des potagers mais qu'ils servaient à entretenir des échanges et participer au mouvement scientifique. Les éléments qui relient les différents acteurs autour de la question des jardins, dont la connaissance du matériel végétal, devraient fournir un éclairage différent de ce qui a été fait jusqu'à présent et par là-même nous rapprocher un peu plus de la forme initiale du jardin canadien.

Sur les échanges, introductions et expérimentations de plantes du Nouveau Monde, il est difficile d'avoir une image définitive; chaque auteur, ayant contribué à ce sujet, introduit généralement de nouvelles hypothèses quant à l'agent de liaison ayant permis le transfert ou ne couvre qu'une période restreinte ne permettant pas d'établir la succession des événements ayant abouti à l'intégration des spécimens. Sur les associations d'individus, Pringle et Fisher se rejoignent, et Pringle est généralement d'accord avec les propositions de Rousseau. Le tableau synthèse B expose selon un ordre chronologique, la contribution d'un certain nombre de scientifiques, les publications déterminantes et les liens établis avec les premiers occupants canadiens. Dans certains cas, il est possible de dégager les

influences que ces chercheurs ont eues sur les activités botaniques au Canada. À ces données, s'ajoutent les connexions existantes avec les concepteurs de jardins.

TABLEAU B :
SCIENTIFIQUES FRANÇAIS ET BOTANIQUE COLONIALE
EN NOUVELLE-FRANCE AU XVI^e SIÈCLE ET DURANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVII^e SIÈCLE

Individu	Relations avec les jardins	Période	Publication (s)	Liens et commentaires
André THÉVET 1502-1590			<i>Les singularitez de la France antarctique</i> 1557-1558; <i>Cosmographie universelle</i> , 1575	Voyage en Amérique du Sud : retour 1556; Garde du cabinet de curiosités du roi vers 1560
Nicolas MONARDES (v. 1512-1588)				Traduit par C. l'Écluse; 1 ^{er} volume de la mission des Jésuites
Rembert DODOENS (1516-1585)			<i>Cruydeboek</i> publié en 1554 et traduit en français en 1557	Ses 3 livres se trouvaient à mission des Jésuites dès 1632
Pierre BELON (1517-1564)	Médecin naturaliste et botaniste voyageur		En 1553, 2 publications et autres ultérieurement	Mentionne le <i>Thuja occidentalis</i> à Fontainebleau Constitue vers 1540 une collection d'arbres, ancêtre des arboretums ²
Charles de L'ÉCLUSE (1526-1609)	Botaniste et horticulteur; diffuse la tulipe à travers l'Europe entre 1580-1590		Publication 1576 (1601)	Probablement protestant; rattaché au Jardin botanique de Leyde; a dominé le mouvement des amateurs de plantes
Mathias de l'OBEL (1538-1616)	Lobélie		Traduit Monardes, Dodoens, Belon.	Protestant (?); A travaillé en Angleterre
John GERARD (1545-1612)			The Herball History of Plants 1597 (1 ^{ère} édition)	Ami de Lobel
Jean ROBIN (1550-1629) botaniste du Roy	Jardin à l'île Notre-Dame dans Paris; spécimens de plantes canadiennes		Catalogue de 1601 mentionne 2 plantes canadiennes, dont le <i>Thuja</i>	<i>Catalogus stirpium tam indigenarum quam exoticarum quae Lutetiae coluntur a J. Robino botanico regio</i>

² Selon A. DAVY de VIRVILLE, c'est au XVI^e siècle que la botanique commença à faire l'objet d'une véritable science (*Histoire de la botanique en France*, Paris, Soc. d'Éditions d'enseignement supérieur, 1954, p. 33).

Individu	Relations avec les jardins	Période	Publication (s)	Liens et commentaires
John TRADESCANT (...-1638)	A reçu des spécimens canadiens :- <i>Robinia pseudoacacia</i> <i>Asclepias syriaca</i> <i>Solidago canadense</i> <i>Tiarella cordifolia</i> <i>Ptelea trifoliata</i> (Lac Saint-Pierre)	-Entre 1617-1634, décrit par Cornut en 1635; -cité en 1632 (et par Parkinson en 1640); -cité en 1630 puis perdue jusqu'en 1731		Connaissait Salomon de Caus (1576-1626) et Jean et Vespasien Robin qu'il avait vus en 1611 et 1625
John PARKINSON (1567-1650)	Aurait reçu de J. Cartier un spécimen de <i>Lilium canadense</i>	Rapporté en 1635	<i>Paradise in sole</i>	
Marc LESCARBOT (v.1570-v.1630)	A introduit le topinambour (<i>Hélianthus tuberosus</i>)	Présent à Blois en 1607; cultivé largement en Europe en 1623;	Histoire de la Nouvelle France, 1 ^{ère} édition= 1609 (1611, 1617)	Introduction qui pourrait aussi venir de Louis Hébert.
Vespasien ROBIN (1579-1662)	Introduit le <i>Robinia pseudo-acacia</i> au jardin des Plantes ³	1635; nom donné par Cornut	Publications en 1603, 1620, 1623	Pierre Vallet, <i>Le jardin du roy tres chrestien Henry IV</i> , 1603
Marin MERSENNE, (1588-1648), ordre des pères minimes	Savant, Essais botaniques			Connaît Peiresc, Eustache Boullé, Jacques Cornut
Jacques-Philippe CORNUT (1606-1651)	Médecin;		<i>Canadensium plantarum historia</i> publié en 1635	Des 100 espèces décrites, 43 sont canadiennes
Les MORIN : Pierre l'Aîné (...-1652), René (...-1650) Pierre le Jeune (c. 1600- c. 1670), pépiniéristes	Jardin des frères Morin, situé près du couvent des Minimes; René, fournisseur de Tradescant	Le père Pierre est jardinier en 1575	<i>Catalogus plantarum horti Renati Morini inscriptarum ordine alphabetico</i>	Catalogue de René en 1621, mentionne des plantes canadiennes;
Guy de la BROUSSE (1586 ?-1641), médecin	50 plantes canadiennes cultivées dans le Jardin du Roy		Ces plantes figurent dans le catalogue de 1636	1 ^{er} intendant du Jardin Royal des plantes médicinales ⁴

³ Ibid.

⁴ Le Jardin est officiellement constitué en mai 1635, par un édit de Louis XIII.

Voici un exemple parmi d'autres sur les transferts et la chaîne des plantes de l'Amérique vers la France. Jacques Rousseau pose l'hypothèse que les plantes canadiennes identifiées dans la publication de Jacques Cornut en 1635 provenaient de Champlain ou d'un de ses compagnons, qui pourrait être Louis Hébert, ou Eustache Boullé, présent en Nouvelle-France de 1618-1629 et qui, par son entrée dans la communauté des Minimes se rapproche de savants botanistes et jardiniers.

Nous n'entendons pas cependant ajouter à l'édifice des hypothèses quant aux voyageurs qui ont alimenté les collections françaises de plantes américaines, ni examiner à nouveau les mécanismes qui ont permis de faire progresser les connaissances botaniques. Plusieurs travaux ont analysé ces dimensions et, bien que le contexte du transfert et les individus en cause ne soient pas établis de façon définitive, et que l'articulation de tous les éléments n'ait pas encore donné lieu à des résultats probants, notre démarche ne vise pas à contribuer à ces aspects. Notre intérêt se situe plutôt du côté de l'utilisation des plantes collectées à des fins expérimentales –utilitaire, scientifique, ornementale. À cette première considération, ajoutons la question des rapports de l'arrivant à l'environnement, à l'appropriation du nouveau milieu de vie; dans cet univers il entend également introduire et adapter des espèces européennes par nécessité mais aussi pour transposer dans une certaine mesure le contexte culturel de la mère patrie. De plus, nous voulons tenir compte d'un phénomène social largement répandu en France du XVI^e au XVIII^e siècles, les amateurs et curieux, qui accordent une grande importance aux fleurs et aux plantes du Nouveau Monde.

À partir du catalogue élaboré par Jacques Cornut²²³, nous avons sélectionné quelques espèces à l'aide desquelles nous voulons illustrer notre propos. Certaines plantes présentaient des qualités ornementales, un intérêt botanique, une facilité d'adaptation qui pouvaient retenir l'attention des esprits scientifiques et des amateurs de fleurs; pour l'une ou l'autre de ces raisons, leur incorporation rendait le jardin plus agréable. Expédiées en France, on les retrouve chez des amateurs, des curieux, des savants dans leurs jardins.

²²³ Pringle (1988) ne considère que 38 espèces nord-américaines (p. 194) alors que Rousseau réfère à 43 plantes canadiennes (« Michel Sarrazin, Jean-François Gauthier et l'étude prélinéenne de la flore canadienne » dans *Les botanistes français en Amérique du Nord avant 1850*, Colloques internationaux du Centre National de Recherche Scientifique, Paris, CNRS, no. LXIII, 1957, p. 151).

De l'angélique noire-pourprée (*Angelica atropurpurea*) et d'une autre espèce²²⁴, Cornut dit qu'elles « ne diffèrent pas de l'angélique de chez nous [France] par leurs vertus, mais par leur hauteur ou seulement par leur couleur. »²²⁵ L'angélique est une plante aromatique et sa tige peut aussi être confite. Les Ursulines, par exemple, l'utilisaient en confiserie. Le médecin retient aussi les deux espèces de la famille des asclépiadacées : *Asclepias incarnata* (asclépiade incarnate) et *Asclepias syriaca* (asclépiade commune). Cette dernière aurait été connue en France dès le début du XVII^e siècle par un envoi de Champlain ou de Louis Hébert.²²⁶ Les fleurs et les fruits de l'asclépiade commune sont remarquables; selon Marie-Victorin, « cette plante indigène a toujours attiré l'attention par d'apparentes possibilités économiques »²²⁷ qui se sont avérées peu fructueuses. Plusieurs parties sont comestibles : jeunes feuilles, boutons floraux, fleurs et jeunes fruits. Enfin, la plante possède des propriétés médicinales : le latex du fruit peut favoriser la cicatrisation.²²⁸ On pourrait également ajouter que la plante n'est pas dénuée d'intérêt ornemental.

Les *Aster*, *Erigeron*, *Solidago* et *Rudbeckia* font partie de la famille des Composées lesquelles à notre avis présentent des qualités ornementales reliées à la beauté et à la durée de leur floraison. Selon Marie-Victorin, « une multitude sont cultivées pour l'ornement. »²²⁹ C'est en Amérique du Nord que l'on trouve le plus d'espèces du genre *Aster*. La plupart des *aster*, qui se couvrent de petites fleurs de couleur variable selon l'espèce, présentent un intérêt ornemental et certaines, dont l'aster à feuilles cordées (*Aster cordifolius*), ont été récupérées par l'horticulture commerciale. Elle offre une abondance de fleurs bleues ou violettes au cours de l'été et de l'automne.²³⁰ La vergerette annuelle (*Erigeron annuus*) ressemble à certaines espèces d'*Aster* mais s'en différencie par ses « capitules à centre toujours jaune, à languettes plus fines et plus nombreuses. »²³¹ En ce sens, elle présente des valeurs ornementales semblables. Marie-Victorin nous apprend que

²²⁴ *Angelica lucida canadensis*.

²²⁵ MATHIEU (1998), p. 323.

²²⁶ *Plantes sauvages des villes et des champs*, Québec, Fleurbec/Éditeur officiel du Québec, 1978, p.74.

²²⁷ MARIE-VICTORIN (1964), p. 519.

²²⁸ *Plantes sauvages des villes et des champs*, p. 74.

²²⁹ MARIE-VICTORIN (1964), p. 547.

²³⁰ *Ibid.*, p. 605 et 608.

²³¹ *Plantes sauvages des villes et des champs*, p. 104.

l'*Erigeron canadensis* était cité dans le catalogue des plantes du Jardin botanique de Blois en 1655, sous l'appellation *Aster canadensis annuus*, et qu'il proviendrait de l'ouest de l'Amérique du Nord. À la fin du XVII^e siècle, Tournefort mentionne qu'il est devenu la plante la plus commune des environs de Paris.²³² Cornut classe la verge d'or (*Solidago sempervirens*) comme une simple, lui reconnaît de multiples propriétés et la considère comme un remède efficace.²³³ C'est la seule verge d'or indigène adaptée aux milieux salés.²³⁴ Enfin, la rudbeckie laciniée (*Rudbeckia laciniata*), une herbacée de grande taille (1,5-2 m.), est une marguerite à pétales jaunes et à cœur brun verdâtre, différente en cela de la *Rudbeckia hirta*, à cœur d'or. La forme double de cette espèce est cultivée comme plante ornementale.²³⁵

La monarde fistuleuse (*Monarda fistulosa*) a pu attirer l'attention des premiers habitants en raison de sa valeur médicinale appréhendée. Marie-Victorin situe sa distribution dans l'ouest du Québec et précise le comté des Deux-Montagnes²³⁶. Il se peut conséquemment qu'elle ait été découverte au cours des voyages d'exploration.

« Cet *Edera* ne sert à rien d'autre qu'à la décoration des jardins »²³⁷ : c'est ainsi que Cornut considère la vigne vierge (*Parthenocissus quinquefolia*). La suite de son texte porte sur la façon de multiplier et d'utiliser les boutures et il ajoute : « C'est ainsi qu'en moins de trois ou quatre ans, chez nous, les clôtures des jardins se colorent d'une verdure de gazon, qui apparaît de bonne heure, et cela sans soin que celui de la nature. »²³⁸ L'inventaire de la végétation du jardin du monastère des Ursulines à Québec comporte la mention suivante : « Vigne : La vigne est agrippée depuis plus de 200 ans aux vieux murs et est la compagne de leur histoire. »²³⁹

²³² MARIE-VICTORIN (1964), p. 603.

²³³ MATHIEU (1998), p. 309.

²³⁴ MARIE-VICTORIN (1964), p. 600.

²³⁵ Fleurbec, *Plantes sauvages des villes, des champs et en bordure des chemins 2*, Saint-Augustin, Fleurbec, 1983, p. 108.

²³⁶ Ibid., p. 501.

²³⁷ MATHIEU (1998), p. 299.

²³⁸ Ibid.

²³⁹ *Arbres du jardin : emplacement et historique*, document manuscrit, maison-mère des Ursulines, Québec, n.d., n.p.

Seule espèce arborescente de la liste de Cornut, le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudo-acacia*) entre dans la littérature botanique française très tôt. Selon A. Guillaumin et V. Chaudun,²⁴⁰ il aurait été introduit en 1601. Son nom provient des Robin, Jean et Vespasien, botanistes à Paris au cours du XVI^e et XVII^e siècles. Cornut, qui l'appelle *Acacia*, en dit : « L'Amérique septentrionale ne manque pas d'arbres de ce genre, qui, une fois transplantés dans nos jardins botaniques, y réussissent fort bien, à tel point qu'ils charment l'œil par la beauté de leurs fleurs et la disposition régulière des feuilles. »²⁴¹ Le relevé des plantations du jardin du monastère des Ursulines, à Québec, comporte la mention de trois *acacias*, donnés par la famille Chapais et plantés face à l'aile Marie-de-l'Incarnation.²⁴² En fait, cette appellation est erronée puisqu'il ne s'agit pas d'un acacia mais plutôt d'un Robinier faux-acacia. Le Robinier continue encore aujourd'hui à être couramment utilisé comme arbre d'ornement.

Nous trouvons un exemple d'espèce arbustive avec la ronce odorante (*Rubus odoratus*), un arbrisseau de 100-150 cm de haut, avec de grandes fleurs roses apparaissant au cours de l'été et un fruit rouge « très parfumé [qui] renouvelle le goût des recettes traditionnelles à la framboise rouge. »²⁴³ Cette espèce est cultivée comme plante ornementale en Europe.²⁴⁴ La ronce odorante ou framboisier sauvage est sans épines.

Les smilacine, trille et uvulaire appartiennent à la famille des Liliacées, auxquelles on peut ajouter, bien que ne figurant pas dans la liste de Cornut, ces autres espèces de la même famille en raison de leur floraison intéressante: la clintonie, la maïenthème, l'hémérocalle et les lis. Le trille rouge (*Trillium erectum*) est l'une des fleurs emblématiques de l'érablière laurentienne. Lorsqu'il paraît tôt au printemps, il est difficile de résister à l'envie d'en cueillir un bouquet. Sa floraison est synonyme de renouveau printanier et il n'est pas surprenant que les premiers habitants aient pu vouloir en décorer les abords de leurs

²⁴⁰ GUILLAUMIN et CHAUDUN, « L'introduction en France des plantes horticoles originaires d'Amérique du Nord avant 1850 » dans *Les botanistes français en Amérique du Nord avant 1850*, Paris, CNRS, no. LXIII, 1957, p. 115.

²⁴¹ MATHIEU (1998), p. 311.

²⁴² *Arbres du jardin : emplacement et historique.*

²⁴³ Le Groupe Fleurbec, *Plantes sauvages comestibles*, Saint-Cuthbert, Le Groupe Fleurbec, 1981, p. 109.

²⁴⁴ MARIE-VICTORIN (1964), p. 330

établissements. Cette plante figurait aussi dans la pharmacopée autochtone; on l'utilisait en cataplasme sur les tumeurs et les ulcères.²⁴⁵

Dernière mention, la Sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis*) tapisse de colonies de fleurs blanches le sous-bois des érablières, tôt au printemps. « L'une de nos plus remarquables plantes indigènes, tant par la beauté de sa feuille et de sa fleur que par la vive coloration de son latex. Les Indiens tiraient de ce dernier une belle teinture rouge. »²⁴⁶
 Cette plante fait aussi partie de la pharmacopée populaire.

Ces plantes cueillies en Nouvelle-France, expédiées à des naturalistes français et à d'autres savants dont Cornut, ne constituent pas un tout homogène. La plupart sont des herbacées mais elles ne fleurissent pas toutes dans la même saison et ne se retrouvent pas dans les mêmes niches écologiques. Quelques-unes sont arbustives et une seule est arborescente. Elles ont cependant une caractéristique commune : elles fleurissent et c'est sans doute la vue de leur floraison qui a incité le cueilleur à les prélever. Cette diversité peut être attribuable au choix de Cornut mais également à sa ou ses sources d'approvisionnement, qui possédaient des intérêts botaniques et ornementaux variés et des lieux différents de cueillette. La liste de Cornut peut être enrichie d'autres espèces parvenues en France ou mentionnées par les explorateurs dès 1535, tel le bouleau à papier (*Betula papyrifera*), le merisier (*Betula alleghaniensis*), les chênes (*Quercus rubra*, *Q. alba*, *Q. macrocarpa*, *Q. bicolor*), le tilleul (*Tilia americana*), les ormes (*Ulmus americana*, *U. rubra*), les cerisiers (le *Prunus nigra* connu dès J. Cartier).

Pringle réfère également à d'autres espèces à valeur ornementale qui figuraient dans le *Enchiridion* de Vespasien Robin publié en 1623 mais qui ne se trouvaient pas dans la liste de Cornut, soit le *Lilium canadense* (Lis du Canada), le *Lobelia cardinalis* (Lobélie du cardinal), l'*Helianthus tuberosus*, l'*Anaphalis margaritacea* (immortelle), le *Tradescantia virginiana*, le *Rhus typhina* (Vinaigrier) et aussi les *Amelanchier*, *Prunus*, *Rosa* et

²⁴⁵ Ibid., p. 644.

²⁴⁶ Ibid., p. 248.

*Eupatorium*²⁴⁷. Selon Fisher, Cartier aurait rapporté le Lis du Canada à son retour en 1535.²⁴⁸ Mathieu souligne que l'édition de 1623 de l'ouvrage de Pierre Vallet comprenait, parmi les espèces dites américaines, le lys (*Lilium canadense*), la lobélie (*Lobelia cardinalis*), le cyripède royal (*Cypripedium reginae*)²⁴⁹ de même que la fleur de la passion (*Passiflora incarnata*) et l'éphémère de Virginie (*Tradescantia virginiana*), ces deux dernières espèces non indigènes au Canada²⁵⁰.

La nomenclature établie à partir de la liste de Cornut, des mentions de Cartier, de Champlain et du père Sagard, incite à penser que plusieurs espèces ont pu être utilisées au cours de cette période pour leurs qualités ornementales mais aussi par curiosité scientifique. Elle sert à démontrer que les intérêts des occupants pour les plantes étaient variés et pouvaient englober leur valeur décorative et le plaisir que leur culture et leur vue procuraient. Devant la quantité des espèces connues répertoriées et le nombre de références dans les récits, il est permis de conclure que les premiers habitants ont accordé une place aux fleurs. À cet intérêt pour la flore locale et pour les premières espèces décoratives introduites en Europe, il est probable que certaines des fleurs cultivées en France par les curieux et amateurs²⁵¹ au même moment ont pu être présentes dans les jardins canadiens, ce qui sera par ailleurs ultérieurement confirmé par la nomenclature de Pierre Boucher, dans son texte de 1664.

Les Récollets témoignent de cette préoccupation de considérer le caractère agréable des lieux, engendré par la disposition des espaces extérieurs, par la présence d'espèces à floraison et par la vue des alentours, alors que Champlain, dans ses dessins, ses références à la notion de plaisir –communiquée par la vision de l'environnement–, de beauté, d'ornement, l'intérêt qu'il porte à ses jardinages et le plaisir qu'il tire de leur réussite, démontre que le jardin ne remplit pas strictement une fonction utilitaire. Dans la France de

²⁴⁷ PRINGLE (1988), p. 198.

²⁴⁸ John FISHER, *The Origins of Garden Plants*, Londres, Constable, 1982, p. 92.

²⁴⁹ Dans le même genre que le sabot de la vierge. Il se trouve au Québec et constitue l'emblème floral de l'île du Prince-Édouard (*Flore laurentienne*, p. 820-822).

²⁵⁰ MATHIEU (1998), p. 35-36.

²⁵¹ Parmi les plus prisées : tulipes, anémones, œillets suivies des iris, renoncules, jacinthes, narcisses (CNRS, *L'âge d'or du mécénat (1598-1661)*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1985, p. 354).

ce début de XVII^e siècle, le lys comme la rose, bien qu'elles continuent de figurer au florilège, ne sont plus les uniques références; d'autres genres se sont ajoutés depuis la Renaissance, qui ne sont plus porteurs de valeurs symboliques et spirituelles, mais concrétisent dorénavant des intentions d'ordre esthétique et scientifique. Leur présence dans la flore locale canadienne, leur identification par les nouveaux habitants, leur utilisation dans les jardins en complémentarité avec les espèces apportées de France, rappellent les pratiques métropolitaines néanmoins modifiées par la présence même dans ces jardins de la végétation indigène. Il est cependant difficile de savoir dans quelles proportions et selon quels arrangements, les nouveaux Canadiens ont établi dans un même espace les témoins de la flore américaine et ceux de la flore européenne.

I-7 Curieux de part et d'autre de l'Atlantique

Nous poursuivons sur la question des sphères d'influencé dans l'aménagement et l'utilisation du jardin en abordant le domaine des amateurs. Curieux et esprits scientifiques se croisent dans les jardins français; leurs activités conjuguées participent à l'engouement pour les fleurs et à l'utilisation des jardins en tant que lieu d'expérimentation et d'exposition, où la visite et l'intérêt deviennent le moteur de nouvelles pratiques sociales. Le rôle des collections de fleurs, et plus largement des collections de végétaux spectaculaires et exotiques, a été mentionné à la section précédente alors qu'il était question des plantes du Nouveau Monde, de leur introduction en France et de l'intérêt botanique et ornemental que ces objets vivants représentaient. Nous entrons maintenant dans le contexte élargi de la curiosité proto scientifique; nous pensons que l'examen de ce phénomène peut conduire à la formulation d'hypothèses relatives aux activités des administrateurs français au Canada et aux répercussions possibles de ces occupations sur la composition des jardins en Nouvelle-France. Ainsi, les recherches poursuivies dans la reconstitution des bâtiments à Louisbourg ont permis de constater la présence d'un cabinet de curiosités chez l'ingénieur Verrier. Cette découverte illustre la réalité de cette pratique en Nouvelle-France et confirme qu'elle se poursuit au XVIII^e siècle.

Sans vouloir approfondir le domaine très riche et très foisonnant des collectionneurs français du XVII^e siècle, mais néanmoins pour satisfaire notre ambition à mieux cerner la présence d'activités de cette nature en Amérique septentrionale, nous avons effectué une brève incursion dans cette direction. L'objectif sous-jacent demeure l'addition d'informations qui précisent l'allure des jardins canadiens. Cette démarche s'appuie principalement sur les recherches d'Antoine Schnapper pour la publication de *Le géant, la licorne, la tulipe*²⁵², sur des informations recueillies dans *Le premier livre de plantes du Canada* de Jacques Mathieu²⁵³ et chez Élisabeth Hyde dans son article « Flowers of

²⁵² A. SCHNAPPER, *Collections et collectionneurs dans la France du XVIIe siècle, Le géant, la licorne, la tulipe: histoire et histoire naturelle, Curieux du Grand Siècle :œuvres d'art*, Paris, Flammarion, 1988-1994, 2 vol.

²⁵³ MATHIEU (1998).

Distinction : Taste, Class, and Floriculture in Seventeenth-Century France » dans *Bourgeois and Aristocratic Cultural Encounters in Garden Art, 1550-1850*²⁵⁴.

L'histoire naturelle côtoie aisément l'histoire humaine chez les collectionneurs, surtout à partir des voyages de découverte, alors qu'un goût marqué pour les plantes, et en particulier les fleurs, apparaît dès la fin du XVI^e siècle et se poursuit tout au long du XVII^e siècle. Selon Schnapper, « [...] l'intérêt pour la botanique est général »²⁵⁵ et « le type idéal de la collection sous sa forme première est le jardin botanique, d'allure scientifique et médicale, où l'on s'efforce d'acclimater toutes les plantes connues. »²⁵⁶ Comme Davy de Virville²⁵⁷, Schnapper associe au XVI^e siècle la création du jardin botanique, ce qui nous permet, malgré ce que d'autres auteurs estiment, de situer plus tôt la curiosité scientifique en regard des plantes et, en conséquence, de supposer que cet intérêt faisait partie de la culture des Européens du siècle suivant. L'aménagement de jardins botaniques se fait d'abord dans les universités alors que « le développement académique de la botanique s'introduit dans les universités italiennes à partir de 1533. »²⁵⁸

Dans la réédition de l'ouvrage de Daniel Rabel, *Cent fleurs et insectes* (1623), Antoine Schnapper nous apprend que Rabel (1578-1637) occupa notamment la fonction d'« ingénieur du roy » en Champagne et Brie et que, comme son père Jean (env. 1545-1603), il travailla pour Peiresc. La publication de nombreux florilèges – ceux de Rabel, des frères Morin, de Pierre Vallet, des Robin – et leur succès, sont à mettre au compte de l'engouement, chez les curieux de différents groupes sociaux, pour les fleurs et la connaissance et le développement de nouvelles variétés. Ce goût suppose qu'une partie importante des activités des curieux se passe au jardin à cultiver, entretenir et propager les espèces florales herbacées mais aussi les autres strates végétales que l'on peut rattacher à cette passion pour les floraisons remarquables. Ces pratiques existent au début du XVII^e.

²⁵⁴ E. HYDE, « Flowers of Distinction : Taste, Class, and Floriculture in Seventeenth-Century France » dans *Bourgeois and Aristocratic Cultural Encounters in Garden Art, 1550-1850*, Washington, Dumbarton Oaks Research Library and Collection, 2002, p. 77-100.

²⁵⁵ A. SCHNAPPER (1988), vol. I, p. 37.

²⁵⁶ Ibid., p. 40.

²⁵⁷ A. DAVY de VIRVILLE (1954), 394 p.

²⁵⁸ D. RABEL (intro. de A. Schnapper), *Cent fleurs et insectes*, coll. Bibliothèque nationale de Paris, Arcueil, Anthèse, 1991 (édition de 1623), p. 9.

siècle, si on considère que le premier ouvrage de Vallet date de 1608, et celui des Robin, de 1603; « les vélins et les gravures [...] illustrent la passion pour les fleurs si répandue au XVII^e siècle »²⁵⁹. Elles se poursuivent dans les années subséquentes et occupent toute la première moitié du XVII^e siècle avec, dans certains cas, le développement d'une approche plus scientifique, comme chez Gaston d'Orléans : « La passion des fleurs est attestée chez Gaston d'Orléans dès le début des années 1630 mais il passa éventuellement à un intérêt plus scientifique pour la flore, d'où le développement du jardin botanique à Blois. »²⁶⁰

Hyde s'est préoccupé principalement de l'abolition (temporaire) des barrières sociales, d'une 'sociabilité informelle'²⁶¹ que l'engouement pour les fleurs a provoquée. Les différentes espèces florales sont recherchées par les apothicaires, médecins, jardiniers, érudits et collectionneurs, dont les membres de la famille royale, la noblesse et la classe dirigeante, qui tous développent des liens autour de points d'intérêt communs. Cette mode qui semble accessible à tous, rejoint un ensemble de personnes d'origine sociale et de professions diverses qui auront pour cadre de leurs activités expérimentales, le jardin. Cet intérêt va revêtir différentes manifestations telle la création de lieux d'échanges et de discussion –la République des lettres–, la publication de catalogues et la réalisation de collections vivantes dans les jardins. Cette dernière manifestation va engendrer la mode des visites de jardins pour voir les fleurs mais aussi les arbres fruitiers et entraîner en complément de nouvelles pratiques sociales.

Le tableau C offre un aperçu de l'étendue des connaissances horticoles de l'époque à l'étude; dans le cas de Charles Estienne, la liste des espèces de fleurs ici retenue est partielle et ne comprend pas non plus les arbustes et arbres cités par l'auteur. La même remarque s'applique à la liste de plantes fournie²⁶² par le Musée national du Moyen Âge -thermes et hôtel de Cluny à Paris, constituée au moment de l'aménagement des jardins entourant le musée. Le présent tableau permet de constater que la connaissance de

²⁵⁹ Ibid., p. 11.

²⁶⁰ Ibid., p. 15.

²⁶¹ E. Hyde, « Flowers of Distinction » (2002), p. 78.

²⁶² Liste fournie à notre demande par madame Elisabeth Clavé, responsable du service des publics au musée; courrier électronique reçu en décembre 2005.

nombreuses espèces était déjà avancée et qu'elle n'était pas exclusive à quelques individus mais partagée entre théoriciens, praticiens et illustrateurs. Le parallèle établi à l'aide de la recherche effectuée par le Musée de Cluny, indique que ces mêmes espèces et d'autres étaient connues dès le Moyen-Âge. En conséquence, il est difficile de souscrire à l'hypothèse qui prétend que les connaissances concernant la flore ornementale étaient peu répandues chez les Européens du XVI^e et du début du XVII^e siècles et, par voie de conséquence, que les premiers occupants venus au Canada ne pouvaient identifier ou référer à des espèces végétales précises quoique différemment nommées.

TABLEAU C :
LISTE DES PLANTES DESSINÉES OU ÉNUMÉRÉES DANS DIFFÉRENTS OUVRAGES DU XVI^e ET DU DÉBUT DU XVII^e SIÈCLES

Pierre VALLET, 1608 ⁵	Pierre VALLET, 1623 ⁶	Daniel RABEL, 1622 ⁷	Charles ESTIENNE, 1578 ⁸	Jardin de CLUNY, Plantes attestées au Moyen-Âge	Plantes ornementales XVI ^e et XVII ^e siècles ⁹
<i>Caltha palustris</i>					
Tulipes	Tulipes	Tulipes ¹⁰			
Iris	Iris				Iris
Crocus		Crocus			
Erythron ? ¹¹		Érythron ?			
Pivoine			Pivoine	Pivoine	Pivoine
Canna	Canna				
Glaïeul					
Digitale	Digitale			Digitale (<i>Digitalis purpurea</i>)	
Fritillaria	Fritilla	Fritillaria			
<i>Hyacinthus</i>	Hyacinthe		Hyacinthe	Jacinthe	
<i>Lilium</i> (lys)	Lys et martagon	<i>Martagum canadense</i>	Lys	Lis blanc	<i>Lilium canadense</i>

⁵ Pierre VALLET, *Le jardin du Roy tres chrestien Henri IV, roy de France et de Navare, dédié à la Royne, 1608*, Bibliothèque nationale de France, département des estampes, JC-6-4.

⁶ Pierre VALLET, *Le jardin du Roy tres chrestien Louis XIII, roy de France et de Navare, dédié à la reine mère de sa majesté*, Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque de l'Arsenal, F-S-643.

⁷ Daniel RABEL, *Theatrum florae in quo ex tote orbe selecti mirabiles venustiores ac praecipui flores tanquam ab ipsius deae sinu proferentur*, Paris, N. de Mathonière, 1622. Édition consultée à la Bibliothèque de l'Arsenal, Paris : F-S-509.

⁸ Charles ESTIENNE et Jean LIÉBAULT, *L'agriculture et maison rustique*, Lyon, Jacques Du Puys, 1578 (2^e édition).

⁹ Nomenclature tirée de l'article de OLDENBURGER-EBBERS et HENIGER « Ornamental Plants in 16th and 17th Century Gardens », *Jardins et sites historiques*, ICOMOS- IFLA, Madrid, Doce Calles, 1993, p. 107-121. Pour les plantes du XVI^e siècle, les auteurs se sont basés sur les publications de Fromont (1542), Fuchs (1543) et Dodoens (1554).

¹⁰ La collection de tulipes fut particulièrement intense vers 1634-1637.

¹¹ Selon MARIE-VICTORIN (*Flore laurentienne*, p. 656), quatorze des quinze espèces connues sont originaires d'Amérique du Nord, ce qui signifie qu'il y a de fortes chances pour que Vallet et Rabel aient représenté un spécimen rapporté d'outre-mer. Par ailleurs, Marie-Victorin mentionne que « les érythrones sont étroitement apparentés aux tulipes » ce qui pourrait expliquer l'engouement de l'époque pour le genre.

Pierre VALLET, 1608 ⁵	Pierre VALLET, 1623 ⁶	Daniel RABEL, 1622 ⁷	Charles ESTIENNE, 1578 ⁸	Jardin de CLUNY, Plantes attestées au Moyen-Âge	Plantes ornementales XVIe et XVIIe siècles ⁹
<i>Clematis</i>	<i>Clematis</i>				
Géranium	Géranium				
	Narcisse			Narcisses	Narcisses
	Violette		Violette	<i>Viola odorata</i>	<i>Viola odorata</i> et <i>Viola tricolor</i>
	Primevère			Primevères (<i>Primula veris</i> et <i>vulgaris</i>)	
	Ancolie		Ancolie	Ancolie (<i>Aquilegia vulgaris</i>)	<i>Aquilegia</i>
		Hémérocalle			
		Anémone			
		Renoncule			
		Cyclamen			
		Roses		Rosiers ¹²	Rosiers
				Rose trémière (<i>Althaea rosea</i>) ¹³	
				Jonquille	
				Néflier	
				<i>Syringa vulgaris</i>	
				<i>Corylus avellana</i>	
				Sureau	<i>Sambucus nigra</i>
				Cognassier	
					<i>Viburnum lantana</i> et <i>Viburnum opulus</i>
				Tanaisie vulgaire	
				<i>Vitis vinifera</i>	<i>Vitis vinifera</i>
				Groseillers (<i>Ribes</i>)	
			Muguet	Muguet	
			Œillets (3 espèces)	Œillet	
			Marguerites	Marguerite	
			Giroflées		

¹² Notamment *Rosa rubrifolia*, *Rosa arvensis*, *Rosa canina*, *Rosa centifolia* et *Rosa foetida*.

¹³ Voir fig. 53 : photo prise dans la cour avant du Musée national du Moyen Âge, à Paris.

Pierre VALLET, 1608 ⁵	Pierre VALLET, 1623 ⁶	Daniel RABEL, 1622 ⁷	Charles ESTIENNE, 1578 ⁸	Jardin de CLUNY, Plantes attestées au Moyen-Âge	Plantes ornementales XVIe et XVIIe siècles ⁹
			Soucis		
			Passe-velours		
			Millefeuilles		
			Passe-fleurs		
			Millepertuis		
			Ortie		
			Séneçon		
			<i>Nicotiana</i>		
			Pervenche	Pervenche	<i>Vinca minor</i>
			Véronique		
			Armoise	Armoise absinthe	
					<i>Ricinus communis</i>
			Flambées		
				Pensée sauvage	
					<i>Impatiens balsamina</i>
					Pavot
					Campanule ¹⁴

¹⁴ Les auteurs ont aussi retenu les espèces fruitières suivantes : *malus domestica*, *prunus domestica*.

Des individus mentionnés précédemment qui, par l'intermédiaire de leur collection de plantes, ont établi de manière directe ou indirecte des liens avec la nouvelle colonie, revoyons Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, les Robin, les Morin. Peiresc, déjà considéré à son époque comme un érudit et un savant, a participé à la diffusion des plantes canadiennes en France, tout comme ce fut le cas pour les Robin et les Morin, jardiniers au service du roi. Ainsi, Jean Robin, médecin du roi et responsable du Jardin des plantes sous Henri IV et Louis XIII, et son fils Vespasien publient plusieurs catalogues des cultures entre 1601 et 1638. La spécialité des Robin, ce sont les plantes exotiques dont les fleurs d'Amérique; « Le catalogue, [...] qui en a été publié en 1601, montre qu'il s'agissait moins d'un jardin de plantes médicinales que d'un jardin d'agrément. »²⁶³ À propos du jardin des Robin, Marie de Médicis écrit, en 1603, qu'il est composé « de plusieurs arbrisseaux, herbes et simples rares et recherchées des provinces éloignées. »²⁶⁴ Des commentaires qui vont dans le même sens seront éventuellement formulés à propos du jardin de Pierre Morin, le Jeune, notamment par John Evelyn lors de sa visite en avril 1644. Peiresc est sans doute le plus intéressant de tous ces acteurs, par ses propres expérimentations, par la polyvalence de ses intérêts mais aussi par les liens qu'il a établis avec les personnages précédents, des membres de la nouvelle colonie et des jardiniers (les Robin), enfin, avec des créateurs dont Boyceau de la Barauderie. Sa correspondance contient la mention des plantes canadiennes qu'il cultive à Beaugentier : fraises, courges, vigne²⁶⁵.

Comment cet engouement pour les jardins et pour les végétaux est-il parvenu dans la colonie? Nous pensons que trois vecteurs principaux en ont favorisé l'introduction: l'intérêt de la monarchie pour les jardins et les plantes dès François 1^{er}; l'intérêt scientifique des administrateurs nommés dans la colonie; enfin, le réseau des intellectuels et créateurs, incluant les amateurs et curieux, par lesquels des ponts vont s'établir de part et d'autre de l'Atlantique. François 1^{er} demande à Cartier de ramener des plantes du Nouveau Monde qu'il introduit dans les jardins royaux, dont celui de Fontainebleau; ce roi est aussi collectionneur. Entré dans la capitale, Henri IV s'empresse de réaliser de nouveaux

²⁶³ SCHNAPPER (1988), p. 41.

²⁶⁴ Ibid., p. 183.

²⁶⁵ FABRI de PEIRESC, (Tamizey de Larroque, éd.), *Lettres de Peiresc*, Paris, Imprimerie nationale, 1888-1898, tome VI, p. 530, 576 et 620.

aménagements aux Tuileries et à Fontainebleau; « écologiste qui s'ignorait, c'était aussi un enragé planteur d'arbres et de vergers, un grand amateur de jardins, un creuseur de fontaines, de pièces d'eau et de canaux. »²⁶⁷ Dugua de Monts est un proche du souverain, mais il connaît aussi Claude-Nicolas Fabri de Peiresc qui, a son tour, est en relation avec l'Écluse et Boyceau de la Barauderie. Au cours du règne suivant, Gaston d'Orléans (1608-1660), frère du roi, préoccupé de fleurs mais aussi de botanique, fait aménager de beaux jardins à Blois, qui comptent la famille Bégon parmi ses visiteurs. Plusieurs membres de cette famille occuperont des postes dans la colonie nord-américaine, à partir du dernier quart du XVII^e siècle jusqu'à la moitié du XVIII^e siècle. Michel Bégon V va éventuellement acquérir une partie de la bibliothèque de Peiresc.

À quelques reprises dans son ouvrage sur le livre de Cornut, Jacques Mathieu fait ressortir deux aspects qui font partie de notre champ de recherche : d'une part, l'intérêt pour les espèces ornementales tôt en Nouvelle-France et, d'autre part, la méconnaissance des amateurs qui ont participé à la diffusion de la flore nord-américaine. Ainsi, il mentionne l'intérêt, chez Cornut par exemple, pour les « espèces qui servaient à la décoration des jardins »²⁶⁸ et chez Charles de l'Écluse pour « la beauté des plantes ornementales, qu'il jugeait une source de délices. »²⁶⁹ Il détecte également l'usage ornemental des végétaux dans la colonie et souhaite que « les origines de cet art des jardins chez l'habitant, dont le potager nourricier se double régulièrement d'un espace floral »²⁷⁰ soient mieux connues. Mathieu a aussi abordé la question des relations et filiations entre les savants, curieux, découvreurs et habitants du Nouveau Monde et apporté des éléments pour étayer l'existence de liens d'affaires, d'intérêt ou de parenté à ce sujet chez certains membres fondateurs. Il précise, à propos de la catégorie des amateurs :

À ce noyau de spécialistes [i.e. les savants] se greffent plusieurs amateurs, érudits et curieux dont les noms sont mentionnés ici et là comme fournisseurs de plantes étrangères. Ces personnes ont joué un rôle méconnu dans l'histoire de la transplantation des plantes nord-américaines en Europe au tout début du XVII^e siècle.²⁷¹

²⁶⁷ G. BORDONOVE, *Les rois qui ont fait la France. Henri IV*, Paris, Pygmalion Watelet, 1981, p. 260.

²⁶⁸ MATHIEU (1998), p. 116.

²⁶⁹ Ibid.

²⁷⁰ Ibid., p. 117.

²⁷¹ Ibid., p. 181.

Ces liens n'étaient pas uniquement bidirectionnels mais presque toujours multi directionnels et tendent à démontrer que, comme le prétend E. Hyde dans son étude, lorsqu'il s'agissait de science et de curiosité, les barrières sociales s'estompaient pour favoriser la circulation des idées et des intérêts.

Au cours de cette brève incursion dans le domaine de la curiosité, en colligeant la nomenclature de plantes de six sources différentes, nous avons exemplifié que, dès le XVI^e siècle, la connaissance est suffisamment avancée et que les végétaux disponibles permettent la réalisation de jardins ornementaux. Par ailleurs, amateurs et collectionneurs sont redevables aux réseaux d'échanges et à la circulation d'information dans le développement de leurs activités; l'attrait pour les plantes exotiques favorise l'établissement de liens avec des habitants de la nouvelle colonie d'Amérique qui partagent des motivations semblables. Ce domaine d'activité nous rappelle la proximité entre l'intérêt scientifique et esthétique qui se manifeste dans de fréquents allers retours de l'un à l'autre dans l'étude des plantes, la constitution de collections et l'aménagement des jardins.

I-8 Les huguenots et les jardins

Nous allons maintenant traiter de l'aménagement des jardins; en premier lieu, nous verrons quels en sont les concepteurs, notamment les huguenots qui se révèlent être les plus importants au XVI^e siècle. Puis nous établirons, en utilisant l'ouvrage de Charles Estienne, quelques-uns des principes d'aménagement des jardins énoncés par cet auteur représentatif des influences au XVI^e et XVII^e siècles. Par la suite, nous évoquerons des exemples de jardins français de la Renaissance, en tant que réalisations individuelles, dans l'optique d'un rapprochement avec la pratique 'canadienne'. Notre dernière étape consistera à comparer la représentation des jardins dans la cartographie française avec les exemples dont nous disposons pour la nouvelle colonie.

Si nous tenons compte du fait que Champlain, Dugua de Monts, Roberval étaient protestants, il nous apparaît alors important de rappeler l'influence des valeurs véhiculées par cette religion qui incorpore à sa pratique le respect et la mise en valeur de l'univers végétal et de la nature en général. Mais plus encore, nous devons souligner la contribution des membres de cette communauté au développement des jardins. Dans son chapitre sur les jardins de la Renaissance, Michel Baridon traite de l'influence de la question religieuse –en l'occurrence, la Réforme– sur la mise en place et le développement d'une culture du jardin « dans tous les pays de l'Europe du Nord et du Nord-Ouest »²⁷². Au XVI^e et au début du XVII^e siècles, ce sont avant tout des protestants qui réalisent les jardins français et qui contribuent à l'avancement de cette sphère d'activité tant dans ses dimensions économiques qu'artistiques :

En France, la Renaissance et la Réforme se sont croisées dans les jardins. Jacques 1^{er} Androuet du Cerceau [1515-1586], Bernard Palissy [v. 1510-1590], Olivier de Serres [v.1539-1619] étaient huguenots. À ces grands noms, il faut vraisemblablement ajouter ceux des premiers membres de la famille Mollet, ainsi que ceux de Salomon et Isaac de Caus, de Salomon de Brosse et celui de Boyceau de la Barauderie [v.1565-v.1633].²⁷³

²⁷² Michel BARIDON, *Les jardins : paysagistes- jardiniers- poètes*, Paris, Robert Laffont, 1998, p. 610.

²⁷³ Ibid.

Joignons à cette liste déjà fournie le nom de Charles Estienne, dont nous reparlerons dans les pages qui suivent; ce choix est renforcé par le fait que sa publication s'est retrouvée dans des bibliothèques canadiennes durant la période française. Au XVIII^e siècle, Louis Liger publie une version modernisée de ce livre, également notée chez des Canadiens.

Baridon fonde son hypothèse quant à la prépondérance des calvinistes au jardin sur un des effets du retour à l'austérité et de l'éloignement volontaire des oeuvres des catholiques, conçues à la gloire de Dieu mais jugées trop ostentatoires par les réformés. Le calviniste « ne voyait plus la grandeur divine dans les vitraux des cathédrales. Il la voyait dans la Création elle-même, ce théâtre dont il prenait la mesure parce que Dieu lui avait donné mission d'y déployer son industrie. Il fermait les théâtres, mais il ouvrait les jardins. »²⁷⁴ Selon une lecture plus botanique des apports des huguenots, Fisher établit aux environs de 1540 et après, les introductions de ceux qui, chassés de France et des Pays-Bas, comme Mathias de L'Obel, s'établirent en Angleterre. Ce faisant, ils emmenèrent avec eux un certain nombre de spécimens et furent à l'origine d'initiatives concernant les jardins, telle la création des sociétés horticoles.²⁷⁵

Lorsqu'il traite de la Nouvelle-Angleterre durant la période coloniale, U. P. Hedrick réfère d'abord aux Pèlerins comme à des jardiniers intéressés et expérimentés. Les comptes rendus sur leurs pratiques font ressortir qu'ils étaient aussi préoccupés par leur jardin de fleurs que par leurs cultures de subsistance, et soulignent la fierté qu'ils témoignaient en regard de leurs réussites florales²⁷⁶. Hedrick fait également référence aux huguenots français et hollandais dans le développement de l'horticulture quand il est question des jardins situés dans le futur état de New York :

The best farmers and gardeners in the American colonies settled along the Hudson and Mohawk Rivers. These Europeans were Dutch and French Huguenot people [...] In other colonies, most of the English and French, with

²⁷⁴ Ibid., p. 611.

²⁷⁵ J. FISHER (1982), p. 71-72.

²⁷⁶ HEDRICK (1950), p. 24.

the exception of the Huguenots, had impossible dreams of getting rich raising indigo, olives, [...]²⁷⁷

et toujours selon l'auteur: «Hollanders were the best farmers and gardeners in Europe at the beginning of the seventeenth century.»²⁷⁸

Notre proposition est à l'effet que les pratiques huguenotes en matière d'agriculture et de jardins ont pu pénétrer directement dans la colonie canadienne²⁷⁹ ou influencer des membres dirigeants de cette colonie dont Champlain. Selon Hedrick, ces pratiques faisaient partie du processus d'établissement des nouveaux colons. Voyons brièvement comment cette réalité s'exprime dans le cas de New Amsterdam, principale ville hollandaise en Amérique du Nord. Dès 1614, un fort est construit, mais la ville de New Amsterdam se développe réellement après 1625. En 1630, la population est de 300 habitants alors que celle de Québec est de 105 personnes en 1627²⁸⁰. Sur un plan de la ville américaine en 1660 (fig. 32) figurent de nombreux jardins, attenants à des édifices institutionnels et des grandes propriétés, emmurés et subdivisés en compartiments rectangulaires. Les particuliers ont aussi des jardins et vergers. Toutefois, la densité urbaine est déjà supérieure à celle de Québec à la même époque, ce qui a sans doute donné lieu à un aménagement plus rationnel de l'espace. New Amsterdam demeure une possession hollandaise jusqu'en 1664, si bien qu'entre 1630 et 1664, il serait intéressant de tenter une démarche comparative du développement des jardins de cette ville et de Québec. Bien que les plans respectifs sous-entendent la présence régulière de jardins et que les études américaines consultées mettent en cause l'intérêt des Hollandais, majoritairement protestants, pour tout ce qui a trait à la flore, les données recueillies ne permettent cependant pas pour l'instant de documenter plus précisément les pratiques.

On sait que des huguenots tentèrent la colonisation de la Floride au XVI^e siècle, effort qui se solda par leur défaite aux mains des Espagnols. Un membre de l'expédition publia un

²⁷⁷ Ibid., p. 53

²⁷⁸ Ibid.

²⁷⁹ Sur la présence des huguenots au Canada durant le Régime français, voir l'article de Claude de Bonnault, «Les protestants au Canada avant 1760», *Bulletin des recherches historiques*, Lévis, vol. 63, no. 1, (1957), p.5-33.

²⁸⁰ Vers 1635, Québec comptera 500 personnes.

inventaire des arbres. Mais dans ce contexte, il est difficile de faire des rapprochements avec les tentatives d'établissement de Dugua de Monts, aussi de confession protestante, un demi siècle plus tard. L'aventure de de Monts relevait avant tout d'intentions commerciales et son équipe comptait des catholiques. Néanmoins, il est possible que des liens professionnels, sociaux ou parentaux aient pu permettre le rapprochement entre des concepteurs de jardins et des développeurs de la Nouvelle-France. Directement ou par l'intermédiaire de tierces personnes, les découvreurs ont eu accès à des personnages dominants de l'univers des jardins et de la botanique, à des connaissances et à un mode de pensée caractéristique des hommes de la fin de la Renaissance. Par exemple, Du Gua de Monts (et possiblement Champlain) connaissait Fabri de Peiresc lequel à son tour était en relation avec Boyceau de la Barauderie, Charles de l'Écluse, Vespasien Robin, Mathias de l'Obel, Marin Mersenne, tous acteurs à différents titres dans la constitution des jardins. Des recoupements pourraient aussi être proposés entre les perceptions des Réformés en regard de la nature et les descriptions qui ont été faites par Lescarbot et Champlain du nouveau territoire et de leurs essais horticoles.

Pour mieux connaître l'approche positive caractéristique du protestant face à la nature, approche faite à la fois de pragmatisme et de sensibilité, nous avons consulté l'ouvrage d'Estienne (1504?- 1564) et Liébault. *L'agriculture et Maison rustique*²⁸¹, publié pour la première fois en 1554, en latin, puis en 1564 en français, est réédité et enrichi après la mort de Charles Estienne, notamment par son gendre Jean Liébault (....-1596), et publié jusqu'en 1640. Cet ouvrage, fort connu à son époque en France, s'est également retrouvé dans des bibliothèques canadiennes; le curé Boucher, sans doute Philippe, en possède un exemplaire²⁸²; l'édition de 1668 figure dans le catalogue de Albert Davion, prêtre des

²⁸¹ C. ESTIENNE et J. LIÉBAULT, *L'agriculture et maison rustique*, Lyon, Chez Jacques Du Puys, 1578 (2^e éd.), texte numérisé sur Opale, site de la Bibliothèque nationale de France.

²⁸² A. DROLET, *Les bibliothèques canadiennes 1604-1960*, Ottawa, Le cercle du livre de France, 1965, p. 53. Il y a eu deux curés Boucher, fils de Pierre Boucher, dans la région de Québec : Philippe (1665-1720) possédait au moment de sa mort dans sa paroisse de la Pointe de Lévy, 500 ouvrages; son frère Nicolas (....-1721), curé à l'Île d'Orléans, en a possédé 130 (Drolet, p. 31).

Missions étrangères, daté de 1724²⁸³. De ce fait, il constitue une référence des plus pertinentes.

Les citations qui suivent ont été puisées dans l'édition de 1578. L'ouvrage s'adresse au propriétaire terrien qui peut aussi être un exploitant agricole. Il s'agit d'abord d'un ouvrage pratique, comprenant sept livres²⁸⁴, où la culture des fruits, légumes, la gestion de la forêt figurent en bonne part, mais qui traite aussi du jardin de plaisir –jardin de fleurs et jardin ornemental. Le second livre est consacré plus spécifiquement aux jardins et traite notamment de sa localisation, son aménagement, ses composantes : allées, labyrinthes, tonnelles, ... et du choix et de la culture des fleurs et des arbres, à des fins d'ornement.

Certaines règles et paramètres d'aménagement édictés, de même que l'inventaire des parties de terrain adjacentes à la maison permettent de faire des rapprochements avec les descriptions fournies par les premiers occupants et certains des éléments représentés dans les plans et gravures. Ainsi, dans le premier livre, les auteurs abordent la question des vues qu'ils recommandent d'orienter à l'est avec ouverture sur le jardin. Ils traitent également des puits :

Au bout d'une grande allée que vous dresserez depuis votre perron jusqu'au mur du verger entre les deux jardins, sans autre clôture que les haies, sera le verger séparé des autres jardins par muraille. Au milieu de la dite grande allée, y aura des puits pour arroser par canaux et gouttières, si mieux n'aimez faire venir la fontaine, et chercher les sources, ou bien faire une citerne bien cimentée pour recevoir et réserver l'eau du ciel.²⁸⁵

On trouvera dans les jardins canadiens chacun de ces éléments, à savoir un puits dans celui de Champlain, et éventuellement dans plusieurs jardins de Québec et Montréal au cours du XVII^e et du XVIII^e siècles. Quant à la présence de l'allée centrale et à la succession des différents jardins, ils se retrouvent dans les dessins de Champlain et Bourdon. Estienne

²⁸³ A. MAHEUX, « La bibliothèque du missionnaire Davion au dix-huitième siècle », *Le Canada français*, mars 1940, p. 659.

²⁸⁴Premier livre : Quelle sorte d'agriculture sera traitée cy après (29 chapitres); second livre : Les jardins (73 chapitres); troisième livre : Le verger (87 chapitres); quatrième livre : La prairie (15 chapitres); cinquième livre : Les terres labourables (23 chapitres); sixième livre : La vigne (21 chapitres); septième livre : La garenne (18 chapitres).

²⁸⁵ Chapitre V : « Le bâtiment et pourpris de la maison rustique », p. 8-11.

revient à plusieurs reprises sur ces composantes, notamment dans la section à laquelle nous référons ci-après.

Dans le second livre, le chapitre « L'assiette et pourpris²⁸⁶ des jardins tant potager que parterre », traite de l'aménagement des espaces d'agrément, notamment de la proximité du potager et du parterre et des recommandations sur les espèces à planter .

En premier lieu le jardin potager, lequel a été divisé et dressé à côté du parterre, séparé d'iceluy par le moyen d'une grande allée de trois toises de large, ayant le puits, ou les conduits de la fontaine au milieu de chacun jardin et encor d'une haye vive bien épaisse qui pourra avoir trois entrées, l'une vers le bâtiment, l'autre à l'endroit du puits ou de la fontaine et l'autre contre la clôture du verger. Et sera plantée de coudres, groseilles blanc et rouge, poiriers, framboisiers, églantiers, ronces, chèvrefeuilles, viornès, houseaux, fuseaux entremêlés par voye d'aubépines, pommiers sauvages, cormiers, néfliers, troènes.²⁸⁷

Un peu plus loin, il est à nouveau question des vues sur le jardin : « La situation des jardins doit être près de la maison [...] afin que le maître de la maison rustique puisse des fenêtres de son logis jouir de la gaillardise et beauté de ses jardins »²⁸⁸. Puis, il revient sur la disposition du jardin :

Jardin aligné en carré bien égal et uni [...] et à côté de ces jardins [soit le potager et le parterre], dans le pourpris du bâtiment et clôture, tiendront deux autres jardins séparés par autres haies et grand chemin entre deux non moins spacieux en largeur que trois brasses chacun, [...] un jardin particulier aux chanures, [...]; et du côté du parterre un autre jardin aux légumes comme pois, fèves, [...]²⁸⁹

À cet égard, remarquons que le jardin est subdivisé en espaces semblables occupés par le potager, le parterre, le verger, et autres plantations; ces espaces sont distribués de part et d'autre d'une allée principale de bonne dimension, où se trouve le puits ou la fontaine, alors

²⁸⁶ « Vieux mot qui signioit enceinte, closture de quelque lieu seigneurial, chasteau ou maison noble » : A. FURETIÈRE, *Le dictionnaire universel*, (1690), Paris, S.N.L.- Le Robert, 1978, vol. 3. Plus récemment, « Enceinte, enclos, ce qui enferme un lieu, un espace » : *Dictionnaire de l'Académie française*, 8^e édition, Paris, Hachette, 1932-1935, vol. 2, p. 388.

²⁸⁷ ESTIENNE et LIÉBAULT (1578), p. 78; la haye vive est « celle qui est faite d'arbres vifs et ayant racines » par opposition à la « haye morte faite de fagots, [...] ou de branches sèches » : (FURETIÈRE (1978), vol. 2).

²⁸⁸ Idem.

²⁸⁹ Idem, p. 79; à propos du terme « chanures », nous n'avons retrouvé que *chenevière*, soit une plantation de chanvre. Conan (1997) précise : « Dans les jardins potagers on plantait en succession, un tiers ou un quart en jardin de chanvre afin d'en faire la récolte et aussi de chasser les courtilières » (p. 63).

que des haies créent les divisions transversales. Parmi les espèces énumérées par Estienne, plusieurs sont nommées par Champlain et Sagard et dans certains cas, faisaient partie des taxons identifiés dans les échantillons recueillis sur le site archéologique de l'habitation. Ce sera aussi le cas dans le prochain extrait.

Au chapitre suivant, l'auteur revient sur la notion de parterre et de son contenu, cette fois avec des éléments construits :

Ce qui est le plus plaisant et récréatif en la métairie françoise, c'est le jardin à fleurs, [...]; mais encore est-ce bien autant contempler les beaux parterres, les gentils berceaux, et cabinets, [...]; ouïr la joyeuse musique d'une infinité d'oisillons [...] sur les haies et arbres du parterre; sentir le bouquet près soi si odorant.

Ces propos apportent des précisions sur la notion de plaisir qui serait constituée par la conjugaison d'un ensemble de facteurs qui s'organisent en fonction de deux grands thèmes : l'aspect plaisant qui fait appel à la vue de certains éléments – fleurs (base individuelle), constructions, organisation du végétal (plan d'ensemble); et l'aspect récréatif, c'est-à-dire la jouissance active de ces éléments. Soulignons qu'un rapprochement peut être établi entre cette description et celle que Lescarbot et Champlain ont fait des installations de Port-Royal, qui reprend les mêmes termes et conclut sur une appréciation semblable. Le travail de la terre, qui précède l'atteinte d'un résultat et qui accompagne le maintien du bon état des lieux, s'ajoutait dans le cas des explorateurs. Estienne poursuit en ces termes:

Comme le jardin potager a été entouré de treilles et jeunes bordelats faites en berceaux, et comme petites chapelles et oratoires, aussi le parterre fera circuit de berceaux faits et appropriés de romarin, buis, genèvre, cyprès, savinier, cèdre, rosier et autre singularitez, plantés et émondés selon le naturel de chacun puis arrangés avec perches de faux, ou de genevre, en forme de berceaux.²⁹⁰

Cet extrait nous renseigne sur la fabrication des berceaux et les espèces végétales utilisées; gardons en mémoire cette information puisqu'il sera question de cette structure du jardin à plusieurs reprises dans notre étude. Un peu plus loin, Estienne apporte d'autres précisions à

²⁹⁰ Idem., p. 124 gauche. Bénétière (2000) définit l'oratoire comme un « petit monument de jardin avec ou sans espace intérieur, érigé dans un endroit retiré et destiné à la prière. »(p. 191), référence tirée de : François de Belleforest, *Les secrets de la vraye agriculture*, Paris, Nicolas Chesneau, 1571.

la notion de parterre; il propose d'organiser celui-ci en deux parties égales séparées par un chemin, soit le jardin de bouquets et le jardin aux herbes de bonne odeur.²⁹¹ Il est aussi question des arbres indigènes ou de culture plantés au parterre. Dans l'énumération des arbres et arbustes (et cela est aussi vrai pour les fleurs) à utiliser, on peut constater que les auteurs connaissent plusieurs espèces; à cette science, ils ajoutent une appréciation philosophique et esthétique, inspirée de Caton : « Le principal plaisir et passe temps qui vient du bois sauvage c'est que quand il est joignant la maison et habitation champêtre, [...] il est plaisant à la vue; car par la verdure diverse il délecte merveilleusement et récréé d'un grand contentement à la vue. »²⁹²

Ces extraits nous révèlent certaines des règles en usage dans la mise en place des jardins mais nous informent également sur le rapport de l'homme à la nature tant sauvage qu'aménagée. Contrairement à ce qui a pu être véhiculé, il nous apparaît que le Français de la seconde moitié du XVI^e siècle appréciait la nature sous différentes formes et ne recherchait pas uniquement une relation de contrôle et de domination, une attitude qui n'est pas étrangère à la philosophie de l'homme de la Renaissance. Les récits de Champlain, les Relations des Jésuites, les descriptions du père Sagard, pour en nommer quelques-uns, contiennent fréquemment la narration d'expériences de familiarisation au territoire, à la flore, la faune et aux pratiques locales. Même si la menace d'attaques iroquoises constitue, durant cette période, un danger continu, cette réalité n'empêche pas les Français d'explorer le territoire en tous sens.²⁹³

Dans cette section, nous avons abordé la question de l'implication directe et de l'influence des protestants dans les jardins canadiens. Tout au long du Régime français, on note la présence d'huguenots – Jacques Bizard, établi à Montréal vers 1680, par exemple, et dont le jardin entourant la maison figure sur le plan anonyme de 1685 (pl. 29); mais une corrélation

²⁹¹ Ibid., p. 124 et suiv.

²⁹² Ibid., p. 322.

²⁹³ En ce sens, le comportement des Français face au nouvel environnement ne correspond pas à l'attitude décrite par McGregor dans *The Wacousta Syndrome*. Son interprétation, au travers de la littérature et de la peinture anglaises de la fin du XVIII^e siècle et du XIX^e siècle, tend à démontrer que le Canadien anglais perçoit l'environnement naturel comme étant très hostile et qu'en réaction à cette menace, il fait abstraction de sa présence. P.-L. Martin adopte l'interprétation univoque de la nature dominée et dont la connaissance est strictement axée sur l'exploitation (*Promenade dans les jardins anciens du Québec*).

directe entre leur présence, l'existence de jardins et leur influence en ce domaine est difficile à démontrer. Bien que les *Relations* des Jésuites de 1633 nous révèlent la présence d'un huguenot à Québec²⁹⁴, rien ne nous permet de connaître le rôle qu'il aurait pu jouer dans la réalisation ou l'entretien du jardin du gouverneur. Il est également possible que Champlain ait eu des contacts personnels avec des créateurs de jardins protestants ou des membres de communautés religieuses.

Compte tenu des aspects qui viennent d'être évoqués, il semble que les rapprochements à établir entre les jardins des premiers habitants et les activités dans ce domaine en France doivent être dirigés vers les jardins de la Renaissance et non vers ceux du Moyen-Âge. Car, même en admettant le décalage historique existant entre une mode lancée par la cour ou la noblesse et sa transmission dans les différentes couches de la société et ailleurs sur le territoire, les valeurs attribuées au jardin au cours du Moyen-Âge, empreintes de mysticisme et de symbolisme, ne trouvent pas d'écho en Nouvelle-France. Une approche plus pragmatique, influencée par le développement de la technologie et des sciences, est transférée au jardin au cours de la Renaissance et se doublera d'une signification politique et sociale par la suite. Une partie de ces recherches à caractère plus scientifique apparaissent dans les comptes rendus que font les Jésuites de leurs travaux horticoles durant cette première période d'occupation et se traduira de manière plus apparente dans les plans de la période suivante.

²⁹⁴ *Relations des Jésuites* (1972), pour l'année 1633, p. 32.

I-9 Jardins de la Renaissance et jardins canadiens

Nous en sommes à la dernière étape de l'examen des éléments du contexte social, scientifique et artistique qui composent la toile de fond des jardins au début du XVII^e siècle. Puisque les plans dans lesquels les jardins sont représentés constituent notre source primaire principale, nous allons ajouter une démarche en ce sens dans notre compréhension de la forme initiale du jardin canadien. Pour accomplir cette étape nous allons en alternance nous appuyer sur des descriptions de jardins nobiliaires, des notions théoriques de l'aménagement des jardins, enfin sur la cartographie urbaine française.

« Le jeune Champlain, esprit scientifique, observateur et technicien, excelle dans l'art de la cartographie qu'un ami de son père, Charles Leber Du Carlo, sergent major à Brouage et « ingénieur et géographe du roi » lui aurait enseigné. »²⁹⁵ Champlain est aussi parfois qualifié de géographe; bref, sa production cartographique est influencée par sa formation technique initiale et c'est à partir de ses connaissances de base qu'il va réaliser les dessins des trois principaux sites d'établissement dont il est question dans ses récits. Dans la plupart des dessins de Champlain, les jardins sont représentés et également commentés et décrits dans le texte d'accompagnement. Durant sa gouvernance et après, soit entre 1634 et 1664, Jehan Bourdon remplit les fonctions d'ingénieur de la colonie. Ses plans du site de Québec comportent également la représentation, tout d'abord, du jardin de la seconde habitation, puis du jardin du fort, qu'il appelle ensuite jardin du gouverneur et finalement des jardins conventuels et privés dans ce qui est devenue la ville de Québec. Ces figurations suscitent des interrogations quant aux raisons qui amènent la représentation des jardins dans ces premiers plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire; s'agit-il d'une pratique courante? Et pour quel motif? Si nous considérons d'abord l'aspect administratif et pécuniaire, il est vrai que les plans terriers permettaient de connaître les limites des propriétés foncières, d'établir la superficie sur laquelle on appliquait une rente, une taxe ou une autre forme d'impôt. Du point de vue du développement du territoire, l'addition des jardins apportait l'image d'une occupation plus considérable et de prospérité. D'un point

²⁹⁵ Nathalie FIQUET, « Brouage au temps de Champlain, ville ouverte sur le monde » dans *Champlain. La naissance de l'Amérique française*, Québec, Septentrion, 2002, p. 37.

de vue fonctionnel et plus strictement technique, il devait entrer dans les fonctions du géographe de représenter les espaces aménagés. Sans présumer de l'exactitude dans la forme et le contenu de l'élément représenté, nous pouvons néanmoins supposer que le ou les jardins représentés occupaient un espace réel.

La consultation de plans français réalisés au cours de la même période (tant des plans de villes que des plans terriers représentant des quartiers, des plans couvrant parfois des territoires plus vastes ou au contraire ne représentant qu'une propriété) révèle de façon constante la présence des jardins, quand ce n'est pas leur omniprésence, dans l'espace de vie. Leur composition interne peut être précisée; on voit alors les différences d'une propriété à l'autre, qui rendent compte du caractère d'ensemble des lieux et des goûts de chaque propriétaire.

Pour analyser la représentation graphique des jardins de l'époque de Champlain, et interpréter les symboles utilisés, nous les avons considérés en parallèle à des représentations françaises de jardins –plans et vues cavalières– réalisées au cours de la même période, dans des projets individuels et en territoire urbain. La recherche de réalisations contemporaines n'a pas permis d'identifier une cartographie tout à fait comparable, en raison de la relative rareté de plans à cette époque. La démarche entreprise a dû s'ajuster à cette situation et repose sur deux sources distinctes : l'une nous renseigne sur l'ordonnancement des jardins; la seconde nous éclaire sur leur présence dans les villes françaises, capitale et provinces. Néanmoins, nous retrouvons dans au moins une représentation de jardins de du Cerceau, un graphisme très ressemblant à celui utilisé par Champlain pour les jardins de Port-Royal et Québec. Les carrés dans le bas jardin du château de Gaillon (fig. 8a, 9 et 9a) sont agrémentés d'arabesques; ces dessins figurent aussi, mais dans une moindre mesure, dans ceux de Chenonceaux.

Les deux volumes *Les plus excellents bâtiments de France* de Jacques 1^{er} Androuet du Cerceau, publiés en 1576 et 1579, constituent une référence importante relativement aux

jardins de la Renaissance, même si, comme l'ont noté certains chercheurs²⁹⁶, du Cerceau prend parfois quelques libertés et laisse aller son imagination. Tout d'abord, les plans de du Cerceau illustrent avec éloquence l'importance que prennent les jardins durant cette période et les vastes espaces qui leur sont consacrés. En second lieu, dans ses plans et vues cavalières, l'architecte représente souvent de façon détaillée les différentes parties des jardins, leur organisation interne et les constructions –murs, tourelles, berceaux, canaux, ...– parties intégrantes de ces espaces. L'examen de ces représentations, qui a pris en compte les études antérieures des historiens de l'art, a permis d'établir des parallèles au niveau des éléments constitutifs. Les bâtiments reproduits par du Cerceau –châteaux et maisons de plaisance– ne trouvent cependant pas d'équivalent en Nouvelle-France alors que l'habitation de Champlain est qualifiée de gentilhommière et que les Récollets attribuent à leur monastère l'aspect d'un manoir des champs, situation sans doute équivalente pour la maison des Jésuites dans la Basse-ville.

En ce qui concerne la représentation des jardins dans la ville, les exemples les plus révélateurs des conventions existantes sont les vues à vol d'oiseau de Paris, publiées entre 1575 et 1615; en premier lieu, *La Ville, Cité, Université, & Faux-bourgs de Paris* (fig. 22) de François de Belleforest²⁹⁷ (1530-1583), parue en 1575, mais représentant la ville vers 1550, contenue sur une feuille; le second plan est de François Quesnel, *Carte ou description nouvelle de la Ville cité université et faubours de Paris* (fig. 23), couvrant le territoire à l'aide de 12 feuillets, imprimé en 1609; *Le Plan de la Ville, Cité, Université et Fauxbourgs de Paris avec la description de son antiquité et singularité* (fig. 24) de Mathieu Merian (1593-1650), publié en 1615 et comprenant six feuillets, constitue notre troisième référence²⁹⁸. La production de plans de villes françaises avant le dix-septième siècle est

²⁹⁶ WOODBRIDGE, *Princely Gardens : The Origins and Development of the French Formal Style*, New York, Rizzoli, 1986, p. 44 et 95 et Françoise BOUDON, « Jacques 1^{er} Androuet du Cerceau (1521-1586) » dans *Créateurs de jardins et de paysages de la Renaissance au début du XIXe siècle*, Arles, Actes Sud/Versailles, ENSP, 2001, tome I, p. 11.

²⁹⁷ Selon Renée PLOUIN, il s'agit d'une gravure sur bois de 55 x 41 cm qui serait une copie modernisée du plan de Saint-Victor de 1572 (« Les plans de Paris à travers les âges » *L'information en histoire de l'art*, 1959, p.62. Pierre PINON dit plutôt gravure sur cuivre (*Les plans de Paris. Histoire d'une capitale*, Paris, Le Passage/ Bibliothèque nationale de France, 2004, p. 36).

²⁹⁸ Les titres des plans et autres renseignements biographiques sont tirés de l'ouvrage de Pierre PINON, *Les plans de Paris : Histoire d'une capitale*, Paris, Atelier parisien d'urbanisme/ Bibliothèque nationale de France, 2004, 135 p.

limitée; en tant que capitale, Paris a fait l'objet de plus d'attention et la cartographie historique de la ville a récemment été reconstituée par Pierre Pinon, ce qui met dorénavant à la disposition des spécialistes une recherche bien documentée et bien illustrée. L'ouvrage de Christophe Tassin : *Plans et profils des villes de France*, paru en 1634, fournit une référence contemporaine sur l'aménagement du territoire urbain; parmi ses représentations, celles de Mâcon, de Blois et de Richelieu (fig. 25 a, b, c) sont apparues les plus pertinentes.

Du Cerceau a reproduit, dans ses deux tomes, des jardins qui avaient pu être élaborés antérieurement à leur représentation. On peut toutefois supposer que le rendu témoigne de leur état au moment de sa réalisation, c'est-à-dire après 1550. Pour mieux situer chronologiquement les jardins dont il sera question, nous fournissons ci-après leur date d'aménagement selon les renseignements fournis par Kenneth Woodbridge²⁹⁹ et Alfred Marie³⁰⁰.

Avant 1500 :	Amboise, Blois : premier aménagement (1499);
Entre 1500-1520 :	Gaillon (1503), Montargis (1510), Bury (1511);
Entre 1520-1550 :	Fontainebleau (1528), sous François 1 ^{er} ; (deuxième vague d'aménagement, sous Henri IV; troisième vague, sous Louis XIV);
Entre 1550-1570 :	Chenonceaux (1552), Saint-Germain-en-Laye : premier aménagement (1560), Les Tuileries (1566);
Entre 1590-1620 :	Saint-Germain-en-Laye, 2 ^e vague, durant le règne d'Henri IV; Fontainebleau (fin XVI ^e et début XVII ^e siècles); le Luxembourg (1612).

Le jardin français de la Renaissance présente comme allure générale, une série de rectangles ou de carrés, ou les deux à la fois, en nombre variable, séparés par des allées orthogonales et contenus dans un espace emmuré, lui aussi de forme géométrique simple, soit un carré ou un rectangle. Il se rapproche graduellement de l'habitation, tant dans sa localisation que dans sa composition mais l'intégration complète ne se produira pas avant la moitié du XVII^e siècle. Dans son appréciation des jardins de la Renaissance, Alfred Marie commente :

²⁹⁹ WOODBRIDGE (1986), p. 307.

³⁰⁰ A. MARIE, *Jardins français créés à la Renaissance*, Paris, Vincent, Fréal, 1955, 48 p. 239 f.

Cependant, la composition est encore restreinte; pas de grands ensembles comme le XVII^e siècle en créera. Les jardins continuent à être des juxtapositions de petits compartiments, carrés ou rectangles, à allées se coupant presque toujours à angles droits comme les planches des potagers, clos, fermés de murs, presque secrets, quelles que soient les dimensions d'ensemble.³⁰¹

Questionné au sujet de la présence des murs autour des jardins, Gérard Rousset-Charny, conservateur du Musée de l'Île-de-France et Domaine de Sceaux, et qui a étudié les publications de du Cerceau, considère que ces enceintes, en créant un microclimat, assuraient la protection des plantations et offraient des espaces plus agréables. Les murs ont également permis de délimiter des propriétés adjacentes, d'assurer le contrôle de la sécurité et, dans le cas des communautés religieuses féminines, de créer la clôture qui leur était imposée. Ces exemples nous permettent de constater que les divers usages dévolus aux murs et clôtures ont favorisé leur maintien et leur ont permis de traverser les périodes et les modes; il faut donc éviter de voir exclusivement dans ces structures la persistance de pratiques qui avaient cours au Moyen-Âge. Nous retrouvons ces formes à Amboise, Gaillon, Blois, au vieux château de Saint-Germain-en-Laye, aux Tuileries, à Montargis (fig. 7-20). L'organisation générale de ces jardins correspond aux représentations de Champlain. Les différences apparaissent plutôt dans le contenu de chacun des carrés; bien que le graphisme utilisé soit parfois ressemblant, comme c'est le cas dans la représentation du jardin des Tuileries sur le plan de Belleforest et sur celui de Merian, la correspondance n'est pas identique.

Dans un second temps, l'ampleur des aménagements paysagers et leur omniprésence dans les domaines nobiliaires reproduits par Androuet du Cerceau –tels Montargis, Gaillon, Blois, Beauregard, Bury– apportent un témoignage additionnel de l'intérêt pour les jardins à la Renaissance. L'examen des *Plus excellents bastimens*, mais aussi des plans de Paris et des villes françaises, pose la question de la présence du jardin en tant qu'élément intrinsèque de l'aménagement urbain et champêtre et de son rôle en tant qu'espace de vie au même titre que le bâtiment. Ces jardins sont presque invariablement représentés dans la

³⁰¹ Idem, p. 3.

cartographie officielle et le degré de détail de leur représentation témoigne de l'intérêt qu'ils suscitaient. Ils rendent compte des pratiques sociales et de leur ampleur relative, font état de la richesse de leur propriétaire et de ses intérêts. Leur représentation se poserait en complément à d'autres manifestations : intérêt pour l'horticulture, expression de la curiosité scientifique, témoignage du rang social.

Au cours de l'étape subséquente, l'examen a porté sur les caractéristiques spécifiques attribuées aux jardins représentés, à savoir : localisation par rapport à l'habitation, forme générale, organisation interne, éléments construits. Un premier aspect à souligner c'est le fait que Champlain situe les jardins parfois à l'intérieur de la palissade de l'habitation, parfois à l'extérieur. D'un point de vue pratique, on pense spontanément que le jardin utilitaire serait logiquement situé à proximité de l'habitation, ce qui serait le cas seulement pour l'île Sainte-Croix. Si on considère l'habitation comme un ouvrage défensif, et que l'on assimile son organisation à la persistance de pratiques médiévales, il est vrai que l'on pouvait trouver dans l'enceinte castrale, des courtils ou enclos, où l'on cultivait des fleurs et des simples³⁰², mais aussi des espaces extérieurs consacrés à ce même usage. L'habitation se présenterait alors comme un mixage de construction défensive et de gentilhommière. Furetière assimile le courtil au jardin de campagne et le décrit comme une petite cour « qui n'est point fermée de murs, mais seulement de hayes, de fagotage, ou de fossez. ». Il ajoute que le courtil peut aussi désigner simplement le jardin ou encore la basse-cour, à la campagne.³⁰³ Quoiqu'il en soit, les illustrations de cette période nous montrent aussi des jardins aménagés à l'extérieur des murs, si bien que les deux situations sont possibles et que leur cohabitation n'a rien d'inhabituel.

Exception faite d'Amboise (fig. 7), (et cela s'explique possiblement en raison de sa date de réalisation à la fin du XV^e siècle) dont les jardins sont situés dans l'enceinte du château, le jardin se trouve généralement détaché de la résidence, sans lien physique apparent que l'accès pour s'y rendre, et parfois situé à proximité d'un cours d'eau, comme nous le voyons pour les Tuileries dans le plan de François Quesnel (fig. 14) et aussi pour les jardins

³⁰² Jeanne BOURIN (1990), p. 20.

³⁰³ FURETIÈRE (1978), tome 1.

de Chenonceaux (fig. 16) et de Saint-Germain-en-Laye (fig. 12), dans les vues de du Cerceau. Cette localisation permettrait de comprendre l'emplacement choisi pour les jardins de chacune des habitations, à proximité du cours d'eau, ce caractère étant plus marqué pour Québec et Port-Royal. L'eau pouvait jouer un rôle important dans l'établissement de vues, qui dès le XVI^e siècle, selon Michel Conan³⁰⁴, est un attribut recherché et constitue un élément important dans la mise en place des espaces extérieurs. C'est le cas, par exemple, pour le château de Gaillon, situé sur le sommet d'une colline à partir de laquelle on voyait les jardins en contrebas et la vallée de la Seine. Par ailleurs, une gravure de Melchior Tavernier (fig. 9), probablement réalisée dans la seconde décennie du XVII^e siècle, illustre bien cette absence de liens physiques et fonctionnels entre les espaces aménagés : « on distingue clairement le jardin haut et le jardin bas, strictement séparés et clos de murs »³⁰⁵.

Bien qu'il ne puisse y avoir de comparaison directe compte tenu des différences intrinsèques, vu strictement sous l'angle des formes données aux parties des jardins, si l'on considère ceux de Gaillon (fig. 8a), de Blois (fig. 11), d'Amboise (fig. 7), du Luxembourg ou des Tuileries (fig. 13), ils sont semblablement constitués de compartiments carrés ou rectangulaires contenant différentes espèces végétales qui peuvent ou non concourir à former une figure d'ensemble, elle aussi géométrique. Ces compartiments sont entrecoupés par des allées et ceints de murs ou palissades, ponctués de portes. Poursuivant l'analogie avec les pièces de la maison, le mur entourant l'espace extérieur nécessite une porte; dans le cas de Beauregard (fig. 20 et 20a), par exemple, les jardins sont constitués de plusieurs espaces emmurés auxquels on accède par autant de portes. La porte apparaît comme un élément usuel du jardin : il n'est donc pas surprenant d'en trouver dans le dessin de Bourdon pour représenter le jardin de Champlain vers 1635, et par la suite, dans le plan de 1660. La mention de vignes revient fréquemment : par exemple le *clos des vignes* est mentionné à Vallery et présent dans la représentation de Blois.

³⁰⁴ CONAN (1997), p. 241.

³⁰⁵ *Les jardins disparus*, p. 87.

Les motifs utilisés par Champlain pour les illustrations des jardins des différentes habitations sont assez complexes; l'auteur a eu recours à l'emploi de courbes, d'ellipses, de cercles, de volutes à l'intérieur des carrés ce qui nous donne à penser qu'il s'agit d'un espace ornemental. Dans les motifs utilisés pour représenter les aménagements des compartiments dans les jardins des châteaux, les formes orthogonales dominent; outre les compartiments de fleurs, on retrouve des plantations en rangées d'arbustes, d'arbres, d'arbres fruitiers et des labyrinthes; règle générale, chaque carré est différemment planté.

Les jardins de Champlain et Bourdon, bien que moins étendus et ne présentant pas de figures internes très variées, contiennent certaines des caractéristiques observées dans les jardins de la Renaissance représentés par Du Cerceau. Qu'il suffise d'observer le dessin des jardins de Gaillon (fig. 8a) et de Chenonceaux, pour retrouver des conventions graphiques apparentées. Compte tenu de la présence de ces éléments, même si le dessin est parfois maladroit, il y a lieu de croire que l'agencement végétal des jardins des premiers habitants devait s'inspirer de celui des jardins de France, tout en composant avec les limites de l'approvisionnement et les besoins fondamentaux.

Tant au cours de la période médiévale que pendant la Renaissance, les auteurs³⁰⁵ s'accordent à dire que dans la disposition du jardin, on ne distinguait pas, on ne séparait pas l'utilitaire de l'ornemental. La proximité des différentes cultures nous est rappelée par Bourin à propos des pratiques de la fin des temps médiévaux, tant dans les jardins de ville que dans ceux des champs, ces derniers liés au développement des maisons de campagne des citadins plus aisés.

Ces jardins [...] regroupaient [...] en plus petit, les mêmes cultures que celles que l'on pratiquaient dans les parcs seigneuriaux. Derrière leur clôture, [...] se trouvaient des plates-bandes [...], des arbres fruitiers, des fleurs, [...] une treille et, bien sûr, de l'eau, [...] qu'elle soit puits, fontaine, source ou ruisseau serpentant dans l'herbe. Les légumes, les simples, les plantes utiles y occupaient la première place. Mais, comme on ne distinguait pas l'utile de l'agréable, les planches recevaient côte à côte roses et Calebasses, radis et violettes, fèves et lis parfumés.³⁰⁶

³⁰⁵ Notamment Bourin, Hazlehurst, Jacobsohn, Woodbridge.

³⁰⁶ BOURIN (1990), p. 79.

Woodbridge va dans le même sens lorsqu'il décrit le contenu des compartiments à Gaillon : chacun était différemment planté, notamment de fleurs, d'arbres fruitiers, les deux en combinaison, d'autres de buis ou de romarin auxquels on donnait différentes formes : « These descriptions confirm what may be deduced from other sources, that gardens of this period combined useful, decorative and symbolic elements. »³⁰⁸

Cette pratique persiste au XVII^e siècle; un contrat d'entretien conclu en 1621, fait état d'un parterre planté « de toutes sortes de salades, fleurs pour faire diversité de vert [...] » auquel on ajoute que « le mot salade regroupait à cette époque toutes sortes de plantes telles que [...] pourpier, cerfeuil, pimprenelle, cresson, céleri, [...] qui se mêlent très souvent aux fraisiers ou aux plantes d'agrément dans un souci de l'alliance des couleurs. »³⁰⁹ Cette façon de considérer dans une seule continuité des plantes à différents usages ressort par ailleurs du discours de Champlain, de Sagard et des Jésuites. Il est aussi probable que les Jésuites ont émaillé leurs vergers de plantes basses qui toléraient une ombre partielle, comme le suggère Boyceau de la Barauderie.

Jacobsohn, dans la section « Dessiner son jardin »³¹⁰, présente les chapitres 13 à 15 du *Traité du jardinage selon les raisons de la nature et de l'art*³¹¹ intitulés « De la distinction des jardins ». En introduction, il souligne que Boyceau lui-même fait voir que la distinction entre jardin de plaisir et jardin utilitaire n'est pas acquise notamment lorsqu'il « recommande de cultiver des herbes à salades dans les planches du jardin de plaisir et de construire des berceaux et de cultiver des roses dans les jardins d'utilité. »³¹² On retrouve dans le jardin utile de Boyceau des éléments décrits dans les jardins canadiens: « En l'autre jardin seront les arbres fruitiers, plantés par lignes le long des allées et principaux départements, qui formeront de grands espaces pour les herbes potagères, et autres portant

³⁰⁸ WOODBRIDGE (1986), p. 46.

³⁰⁹ *Le temps des jardins* (1992), p. 463.

³¹⁰ A. JACOBSON, *Anthologie des bons jardiniers : traités de jardinage français du XVI^e au début du XIX^e siècle*, Paris, La Maison Rustique/Flammarion, 2003, p. 303-333.

³¹¹ Jacques BOYCEAU de la BARAUDERIE, *Traité du jardinage selon les raisons de la nature et de l'art*, Paris, 1638, 9 livres.

³¹² JACOBSON (2003), p. 303.

fruits bons à manger, qui veulent grand air et soleil, comme les melons »; et un peu plus loin :

Ce jardin ne demeurera aussi sans embellissements d'artifices : car des allées y seront couvertes en berceaux, [...] plantées [...] de vigne exquise [...] L'agencement des autres plantes donnera aussi de beaux ornements par leurs formes et couleurs diverses, si elles sont bien disposées.³¹³

Il soutient également que le jardin doit disposer d'une source d'eau ou d'un puits.

La description fournie précédemment par madame Bourin nous remet à l'esprit l'importance de l'eau dans les espaces cultivés. Champlain évoque la présence de ruisseaux et du réservoir qu'il fait aménager à Port-Royal et qui servira à différentes fonctions, notamment à l'entretien des cultures. Nous aborderons à nouveau cette question au cours des différentes périodes des jardins de la Nouvelle-France en soulignant les mentions d'approvisionnement en eau, dans les écrits, descriptions et plans, notamment les plans de Villeneuve, sur lesquels il indique précisément l'emplacement des ruisseaux et sources dans la ville de Québec et la présence de minuscules canaux ornementaux dans son plan de 1692.

Enfin, cet autre témoignage confirme le mélange des plantes qui perdure sans doute jusqu'à La Quintinie; il s'agit d'une description de John Evelyn, visitant Rueil³¹⁴, en février 1644 :

The House is but small, but fairely built in forme of a Castle, moated about: The Offices are towards the Way side, and over against it are large Vineyards walled in : But though the House be not of the greatest, the Gardens about it are so magnificent, as I much doubt whither Italy have any exceeding it for all varieties of Pleasure: [...] But that which is most admirable is the vast enclosure and variety of ground in the larger Garden, as containing Vineyards, Corne fields, Meadows, Groves, whereoff one is of Perennial Greenes.³¹⁵

Dans son illustration du château et des jardins de Bury (fig. 18), Du Cerceau a représenté la basse-cour à droite de la résidence, entourée des différents bâtiments de service. Cet espace

³¹³ Ibid., p. 305.

³¹⁴ Rueil appartenait alors à Richelieu, qui le légua à sa mort, à sa nièce la duchesse d'Aiguillon. Une première phase d'aménagement avait eu lieu entre 1606-1620. Selon Woodbridge, elle fut suivie d'une seconde phase initiée par le cardinal en 1636, trois ans après son acquisition.

³¹⁵ E. S. DE BEER, ed., *The Diary of John Evelyn*, Londres, Oxford University Press, 1959, p. 62.

correspond bien à la définition que Liger en fait et l'illustration peut être considérée représentative d'une telle composante. Nous soulignons cet aspect puisque Champlain lui-même parle de basse-cour à propos des aménagements de Port-Royal. L'aménagement des jardins de Bury et surtout de Beauregard (fig. 20 et 20a) nous intéresse à un autre titre, soit la présence de pavillons de bois aux quatre angles du jardin hors les murs, la fontaine au centre des quatre carrés et l'illustration des portes aménagées dans le mur de ceinture du bâtiment. Les petits bastions sont aussi visibles à Gaillon, dans le jardin bas (fig. 9), à Écouen³¹⁷, Fontainebleau (plan de 1614), Monceaux-lès-Meaux (1609 et après), souvent disposés de façon systématique et répétitive mais aussi parfois aléatoire, construits en continuité avec le mur ou la palissade. Le plan de Gaillon (fig. 8a) ne montre cependant qu'une partie du jardin et nous devons supposer que les petits bâtiments se trouvaient aux quatre coins.

Ces éléments sont intéressants à plus d'un titre. Le terme « bastion » qui peut être employé pour les nommer ne figure pas dans les dictionnaires sur les jardins; seul Jellicoe³¹⁸ en fait brièvement mention, dans un renvoi à « Terrace walk » où il dit que le bastion est un motif intéressant commun à plusieurs promenades en terrasse. Il attribue à des concepteurs français et hollandais son introduction dans des jardins anglais, considérant que ceux-ci étaient familiers avec les ouvrages militaires et les dessins de fortification. Conan ne parle pas de bastion pour désigner ces petites constructions, mais plutôt de *tourelle* qu'il décrit comme une « petite tour attenante à un bâtiment ou à un mur d'enceinte. Souvent destinée à des fonctions défensives, la tourelle est devenue, au XVIe siècle, un lieu d'agrément en temps de paix. » En appui à son énoncé, il cite un extrait du *Livre d'architecture* de du Cerceau, publié en 1582 :

Le jardin principal a vingt et six toises en quarré; és quatre encoignures d'iceluy quatre petites tourelles de sept à huit piéds de large, en aucune desquelles se pourra faire quelque grotte, ou autres quelques petites gentillesses, comme fontaines, cabinets ou ce que bon semblera. On va à

³¹⁷ Jacques ANDROUET DU CERCEAU, *Les plus excellents bastiments de France*, Paris, Lévy, 1988 (éd. 1868), vol. 2.

³¹⁸ G. JELICOE et S. JELICOE, *The Oxford Companion to Gardens*, Oxford/ New York, Oxford University Press, 1986, p. 552.

iceluy jardin par la basse-cour, ou bien par une petite poterne, qui est derrière le logis du seigneur.³¹⁸

En plus de confirmer leur existence, l'extrait de du Cerceau nous renseigne sur les aménagements qui peuvent y être faits, notamment un cabinet. De plus, il nous apprend que l'on peut aller au jardin par la basse-cour ou par une porte aménagée derrière la maison, ce qui nous remet en tête l'accès aux jardins de l'île Sainte-Croix et les accès à celui près de l'habitation de Québec.

Les jardins ne figurent pas uniquement en complément à l'habitation individuelle mais aussi dans la représentation globale de la ville, à titre d'élément constitutif du paysage urbain, aux côtés des édifices, monuments et voies de circulation. Le plan de Belleforest est le moins explicite sur la présence des jardins dans Paris, bien qu'il soit le seul à fournir des renseignements sur le *Jardin du Roy* (no. 61 au plan), situé à l'extrémité ouest de l'île de la Cité, qui aura disparu dans les plans de 1609 remplacé par la Place Dauphine. Plus représentatifs et plus significatifs pour notre époque, les plans de Paris de Quesnel et Mérian comprennent un nombre appréciable de jardins, lesquels semblent gagner en étendue avec le temps. Le plan de Paris de Quesnel³¹⁹ témoigne de la présence de nombreux jardins dans la ville. Ces représentations sont par ailleurs corroborées par le plan de Vassalieu dit Nicolay³²⁰, produit la même année. L'observation du plan de Quesnel permet de dégager certaines informations:

- des jardins sont représentés à l'arrière de l'église Saint-Germain; le site est entouré d'un mur ponctué de pavillons aux angles; on voit également une promenade bordée par les murs et les plantations;

³¹⁸ CONAN (1997), p. 230.

³¹⁹ La gravure de ce plan est attribuée à Pierre Vallet (Pinon (2004), p. 40). Quesnel réalise à la même période des plans sectoriels de Paris : *Plan général des batimens et environs du Palais du Luxembourg commencé a batir en 1615 par ordre de Marie de Medicis sur les desseins de Jacques Debrosses architecte*, conservé à la BnF, département des estampes (Rés Ve 53i fol.t.5 pl 848); également sur les origines du Luxembourg : *Plan du fief du Clos aux Bourgeois Hôtel de Bruges* (Archives nationales, S.869) et *Plan du quartier du Luxembourg entre la porte Saint-Michel et le couvent des Chartreux* (Archives nationales, Département des Cartes et plans, S.869, dossier 4).

³²⁰ Alors que Quesnel est peintre, Nicolay est ingénieur tout comme François Blondel qui publiera à son tour un plan de Paris en 1675.

- des jardins aménagés le long de la Seine et occupant une grande étendue à l'ouest de l'hôtel de la Reine Marguerite font pendant aux Tuileries; des portes permettent l'accès aux différentes parties de ces jardins (fig. 14);
- les jardins des Tuileries sont composés de 40 carrés et rectangles, dont six sont plantés d'arbres; au nord, se trouve une allée plantée que l'on sait être les mûriers établis par Olivier de Serres à la demande de Henri IV (fig. 14);
- le monastère des Récollets, situé hors de l'enceinte, est entouré de jardins présentant une allure générale simple;
- le graphisme utilisé pour représenter l'organisation interne de certains jardins se rapproche des motifs utilisés par Champlain dans ses dessins.

Au cours de notre démarche comparative, d'autres documents, tels des plans représentant des parties de la ville de Paris et accompagnant des transactions foncières, ont été examinés. Dans le « Plan général des batimens jardins et environs du Palais du Luxembourg commencé à bâtir en 1615 par ordre de Marie de Médicis sur les desseins de Jacques Debrosses architecte »³²¹, dessiné par Quesnel, la basse cour figure à gauche de la cour avant du château et fait pendant à l'orangerie située du côté droit. Les jardins sont composés de neuf carrés et cinq rectangles entourant une fontaine; la plupart sont plantés d'arbres au pourtour alors que le milieu est vide. À l'arrière et longeant les carrés, se trouve une promenade. Dans le « Plan du quartier du Luxembourg entre la porte Saint-Michel et le couvent des Chartreux », produit en 1615 par Quesnel³²² (fig. 17), se trouve un jardin composé de 12 carrés avec un puits situé dans le coin supérieur gauche. Enfin, dans le plan des « Faubourgs Saint-Germain-des-Prés, terres, clos, jardins, terres labourables »³²³ (fig. 17a), réalisé en 1636, tous les jardins, soit ceux des communautés religieuses, des particuliers et de la reine, sont représentés graphiquement et indiqués nommément. La plupart sont entourés de murs avec des portes d'accès.

³²¹ Bibliothèque nationale de France, Département des estampes, Réserve, cote : Ve 53i fol.t.5, pl 848. Lavis couleur, échelle : 60 toises.

³²² Archives nationales de France, Paris, Cartes et Plans, cote : S869, dossier 4. Lavis, parchemin, échelle : 1/500, 66 x 78,5 cm.

³²³ Archives nationales de France, Paris, Cartes et Plans, cote : S.3730, dossier 3. Parchemin, couleur, échelle : 1/890, 65 x 46 cm.

Pierre Pinon, dans son ouvrage sur *Les plans de Paris : Histoire d'une capitale*, considère que le plan de Merian, produit en 1615, présente un grand réalisme, une exactitude supérieure à ses prédécesseurs et au surplus, un « graphisme remarquable »³²⁴. Même si le tissu urbain est simplifié et que les façades des maisons se ressemblent, Merian représente de façon détaillée plusieurs jardins, dont les Tuileries, les jardins de la Reine Marguerite et les espaces aménagés hors les murs (fig. 14a).

Parmi les vues dessinées par Tassin, trois villes ont été retenues : Blois, Maçon et Richelieu dans lesquelles les jardins étaient représentés en bonne part et où l'auteur a pris soin de reproduire leur organisation interne. Tours pourrait être ajoutée à ces lieux en fonction notamment de la représentation des jardins à l'extérieur de l'enceinte aussi tôt que sur le plan de Braun et Hogenburg (1572-1598)³²⁵; ils sont à nouveau représentés dans le plan de 1619 de R. Sieur³²⁶. Cette constatation réapparaît lorsqu'il est question de l'histoire de la ville : « Tours devient dès le XVI^e siècle la ville des jardins, une cité fleurie, [...] »³²⁷. À propos des vues de Tassin, une remarque sur la localisation de deux de ces villes (et d'autres pour lesquelles nous n'avons pas de reproduction) : elles sont situées en bordure d'un cours d'eau qui occupe une bande couvrant toute la partie inférieure du dessin. Ce mode de présentation apparaît aussi sur les plans de Québec où, dès le début de la colonie, le fleuve est représenté en avant-plan. Pour différentes raisons, notamment d'approvisionnement mais aussi de protection et de défense, l'eau constituait un élément important dans le choix de l'emplacement d'une ville. Montrer sur une gravure que la ville était dotée de cet attribut pouvait être une façon de la mettre en valeur en même temps que de souligner l'importance de la protection dont elle jouissait.

Le plan de Blois (fig. 25a) nous montre le château situé hors des murs entourés de deux grands espaces organisés en jardins. À l'avant, se trouve un espace rectangulaire subdivisé en quatre; ce jardin longe une seule des ailes du château et crée de ce fait une asymétrie lorsqu'on se situe en façade. L'autre jardin occupe tout l'espace à l'arrière du bâtiment; il

³²⁴ PINON (2004), p. 42.

³²⁵ Bibliothèque nationale de France, département des cartes et plans, 96C216687.

³²⁶ Bibliothèque nationale de France, département des cartes et plans, Ge DD 2987 no. 1192.

³²⁷ *Promenades dans Tours*, Tours, Arnault et Cie, 1943, p. 36.

est clos de murs percés de portes aménagées à même la muraille et composé de quatre parties elles-mêmes subdivisées en quatre et organisées autour d'un petit pavillon central. La ville de Mâcon (Mascon sur le plan) (fig. 25 b) est représentée avec des jardins à l'intérieur et à l'extérieur des murs. Il semblerait que ce soit surtout des jardins de communautés, d'églises ou d'institutions; la plupart semblent clos de murs. La ville de Richelieu (fig. 25c) est un cas d'exception; le cardinal avait voulu que le site de cette nouvelle agglomération soit planifié suivant des principes d'aménagement qui s'inspiraient de la création des jardins. Les projets de Richelieu sont intéressants à plus d'un titre; nous reviendrons plus loin sur sa propriété de Rueil et sur sa nièce, Madame d'Aiguillon, (bienfaitrice de la colonie canadienne) qui en hérita éventuellement. Pour revenir à la ville de Richelieu, on notera sur ce plan, qui représente à la fois ce qui est réalisé et ce qui est projeté, l'importance de la végétation, des routes plantées et l'espace occupé par des jardins disposés en carrés et entourés d'un mur.

Pour conclure brièvement sur cet exercice de comparaison, la présence d'espaces enclos dans les nombreux exemples de jardins français de la Renaissance permettrait d'expliquer leur existence dans les jardins de Québec au XVII^e siècle sans nécessairement référer à la persistance de pratiques médiévales. Si on pense au plan de Paris commandé par Turgot et dont les relevés ont été exécutés entre 1734-1739, on constate qu'à la ville cette façon de faire est encore utilisée au cours du XVIII^e siècle. Les plans et vues détaillés proposés par du Cerceau facilitent l'identification des éléments et structures qui composent les jardins. Ces dessins autorisent des rapprochements avec les composantes des jardins canadiens : cabinets, glacière, tonnelles, carrés ou carreaux, puits, fontaines. Les différences dans les dimensions et la complexité des espaces opèrent le clivage entre la métropole et la colonie. Les documents iconographiques consultés –plans, vues– portent à croire que la représentation des jardins était pratique courante en France; ceux-ci figuraient en tant qu'élément constitutif du bâti, des possessions et de la trame urbaine et rurale. Au-delà de leur fonction récréative, sociale et esthétique, on y trouvait des collections botaniques et ils pouvaient ultimement servir de lieu d'expérimentation scientifique, comme en témoignent, par exemple, les aménagements successifs de Gaston d'Orléans, à Blois, entre 1630 et 1660.

I-10 Conclusion sur les jardins avant 1635

La visée de cette recherche est de considérer l'histoire des jardins d'agrément en Nouvelle-France dans sa globalité, dès les débuts de la colonie. Cette approche est basée sur la prémisse qu'il existe une évolution dans la réalisation de ces jardins et que la connaissance et la compréhension de ce phénomène doivent être abordées dès les premières manifestations. Pour cette raison, nous avons considéré ce qui pouvait être assimilé à une intention et à des gestes concrets présentant une dimension d'agrément. À cet effet, nous avons rapporté les explorations botaniques de Jacques Cartier, celles de Samuel de Champlain et des premières communautés religieuses, auxquelles se sont ajoutées les premières expériences de culture et d'acclimatation.

Ce sont aussi les documents cartographiques présentant les premières installations et les premiers plans de Québec qui témoignent de la présence de jardins. Dès le début de la colonie, le jardin s'inscrit dans le paysage. Pour mieux comprendre le sens de ces représentations, il fallait les poser en parallèle à des documents semblables produits au cours de la même période en France. Et pour tenter de reconstituer la composition et l'arrangement de ces espaces, il fallait les replacer dans le contexte du développement de l'art des jardins dans la métropole. Par moment, cette démarche s'est appuyée sur des équivalents de comparabilité, certes partielle, à cause des lacunes des sources manuscrites. Néanmoins, une meilleure connaissance des jardins de la seconde moitié du XVI^e et des premières décennies du XVII^e siècles en France, même s'ils appartenaient à la classe aristocratique, a permis de retrouver des éléments identifiées au jardin canadien. Ce rapprochement avec des formes contemporaines à leur réalisation constitue le premier jalon dans la dissociation du jardin canadien avec les formes médiévales. Cette démonstration se poursuivra dans les chapitres suivants.

Au terme de cette première étape, faute de documents cartographiques plus explicites et de descriptions exhaustives, il nous faut poser l'hypothèse de manifestations modestes dans leur matérialité, d'une grande simplicité mais qui ont pu s'inspirer d'ouvrages savants, si

L'on en croit les ouvrages spécialisés dont disposaient les Jésuites dès 1635 et les connaissances des membres de la colonie. L'existence de jardins urbains comme il en existait déjà en France à cette période est peu plausible compte tenu des dimensions réduites de la ville de Québec; ils apparaîtront plus tard, vers 1660.

Comment des jardins qui comportaient une dimension de plaisir ont-ils pu se matérialiser au cours de ces années de découverte, de familiarisation avec le continent nord-américain et d'implantation progressive? Car « plaisir » est le mot-clé qui revient à de nombreuses reprises chez les premiers habitants pour qualifier le résultat de leurs activités de jardinage et leur appréciation de la flore locale. Ce plaisir qu'ils en ont tiré semble à l'origine des motifs qui les ont poussé à aménager un jardin au-delà de la fonction utilitaire; plaisir des sens procuré par la présence et l'arrangement dans un même lieu d'éléments naturels sélectionnés, plaisir des usages rendus possible dans ces espaces extérieurs. Ce chapitre est consacré à l'identification des signes et manifestations qui témoignent de cette recherche, principalement par l'analyse des écrits et des documents iconographiques, et par l'exploration de thématiques –connaissances scientifiques, ressources locales, contexte social et culturel– afin de préciser le cadre d'apparition du jardin canadien. Ainsi, les aspects abordés dans les sections 6, 7 et 8 évoquent les influences qui se sont exercées dans l'aménagement des jardins en France et qui, selon toute vraisemblance, ont aussi agi sur la mise en place des premiers jardins en Amérique du Nord. Ce déblayage a le mérite de mettre en place des éléments- la botanique, les amateurs, les huguenots –demeurés à ce jour absents du cadre général des jardins canadiens; il contribue sans doute imparfaitement à documenter la question des jardins et en ce sens, constitue une porte ouverte à de futures recherches.

Ce chapitre comporte une section dans laquelle sont définis un certain nombre de termes propres au jardin et utilisés par les premiers occupants pour décrire leurs réalisations; cette inclusion nous paraît indispensable dans la connaissance des parties constituantes du jardin du XVII^e siècle. Il s'agit de : parterre, compartiment, carré et carreau, cabinet, allée, berceau, réservoir, basse-cour. Nous constatons cependant que les définitions trouvées sont dans une certaine mesure insatisfaisantes; elles nous permettent de vérifier dans quel

contexte s'inscrivent les aménagements dessinés et les comptes rendus, mais elle réfère à une situation générale. Ce qui ressort, dans le cas du parterre par exemple, qui constitue une composante majeure du jardin au début du XVII^e siècle, ce sont des définitions qui peuvent convenir pour décrire la réalité des maisons nobles, mais qui ne tiennent pas compte des parterres qu'on pouvait retrouver à la campagne, à la ville et encore moins dans les colonies. Ainsi, Michel Conan fournit deux illustrations semblables d'un projet de jardin régulier³²⁸, dont l'un est dit correspondre à un « jardin à la française du début du XVII^e siècle ». Dans les deux exemples, les basses-cours sont distribuées de part et d'autre de la grande cour, située à l'avant du bâtiment; et le potager est aménagé à gauche des basses-cours, toujours à l'avant du terrain mais cette fois décalé vers la gauche. Les jardins d'agrément sont à l'arrière. Dans les deux cas il s'agit de jardins très élaborés et l'un des bâtiments est identifié comme « château ». Furetière réfère au *parterre* comme à la partie du jardin à laquelle on accède en sortant de la maison « divisé en carreaux, entouré de platte bandes »³²⁹, définition qui ressemblerait plus à la réalité canadienne, encore qu'il considère que le plus beau parterre est celui rempli de fleurs : tulipes, anémones et renoncules.

Les premières demeures s'assimilaient plus aux maisons de campagne, à la « petite maison de noblesse des champs » selon les termes du père Sagard; on qualifie aussi les installations de Champlain de gentilhommière, ce qui laisse supposer que les jardins aménagés étaient conséquents. Venant compléter cette assise, les jardins canadiens de cette période pouvaient comporter un certain nombre des caractéristiques suivantes:

- les constructions aux quatre angles des palissades, que nous appelons bastions ou tourelles. Bastions est le terme utilisé par le père Sagard pour décrire ces constructions;
- compartiment, cabinet, allées, réservoir, ruisseaux; le cabinet nous semble l'élément le plus souvent mentionné et le plus intéressant;
- l'organisation interne en carrés ou rectangles;
- la cohabitation de l'utilitaire et de l'ornemental;

³²⁸ CONAN (1997), planches 1 et 76.

³²⁹ FURETIÈRE (1978), tome 3.

- l'importance ou la proximité des cours d'eau;
- la référence à la basse-cour dont il nous faut rétablir le sens par trop restrictif qu'on lui connaît aujourd'hui, soit un espace qui se situe par rapport à la demeure, en opposition à la cour avant, qui peut structurer l'espace et permettre l'accès au jardin;
- la présence de portes menant au jardin (comme dans celui de Québec et de l'île Sainte-Croix);
- les parties du jardin conçues en fonction d'un élément central qui structure l'ensemble, semblable au modèle utilisé en France à cette période;
- les allées qui structurent les compartiments;
- la présence confirmée de semences françaises, de cultures amérindiennes et de plantes indigènes;
- les fleurs en vogue et en circulation en France à cette époque qui ont pu traverser l'Atlantique.

En complément à l'identification d'éléments qui témoignent de la recherche de formes et d'agencements au jardin durant la première période coloniale, nous produisons ci-après un bilan des plantes découvertes ou assimilées à des espèces européennes. Certaines d'entre elles seront introduites localement et accompagneront les espèces venues d'Europe; en contre partie, des spécimens seront envoyés en France pour naturalisation. Les jardins aménagés sur les sites d'occupation rempliront des fonctions utilitaires mais également de plaisir, comme en font état à maintes reprises les comptes rendus des premiers explorateurs puis des habitants. La recherche du plaisir dépasse la simple fonction de cultiver la terre comme l'exprime Lescarbot; il résulte du succès des récoltes mais aussi de la planification de parties différentes –bassins, cabinet, prairie, de leur aménagement et de l'appréciation du résultat d'ensemble. Il n'est alors plus question uniquement de rendement agricole et d'autosuffisance mais d'une intervention sur diverses composantes de l'environnement physique –l'aménagement de la végétation et de l'eau amènent à Port-Royal la fréquentation des lieux par les oiseaux, par exemple qui crée un nouvel espace agréable aux sens.

TABLEAU D :
LISTE DES PLANTES MENTIONNÉES OU CONTENUES DANS LES
PREMIERS JARDINS CANADIENS
ET DES ESPÈCES INTRODUITES EN FRANCE

Espèces	supposées	confirmées	Lieux	Intervenant ³²⁹
Groseilliers, fraisiers, rose de provins, persil, pois	X		Ile Brion, Iles de la Madeleine, 1534	Jacques Cartier
Ifs, pins, ormes blancs, frênes, saules, groseilliers blancs et rouges, fraises, framboises, blé sauvage, seigle	X		Ile du Prince Édouard, 1534	Jacques Cartier
Rose rouge	X		Baie des Chaleurs, 1534	Jacques Cartier
Chênes, ormes, frênes, noyers, pruniers, ifs, cèdres, vignes, aubépines	X		Québec, bords de la rivière Saint-Charles, 1534	
Cèdre, érable à sucre		X	Fontainebleau, vers 1550 et après 1570	André Thévet, Pierre Belon, Charles de L'Écluse
Seigle, orge, avoine, fèves, pois, herbes du jardin	X		Ile Sainte-Croix, 1604-1605	Marc Lescarbot
Seigle, chanvre, lin, navets, raiforts, choux et autres semences	X		Port Royal, 1605	Marc Lescarbot
Vignes, chênes, hêtres, frênes, ormeaux, saules	X		Côte de l'Atlantique, 1605	Samuel de Champlain
Noyers, cerisiers, pruniers, vignes, framboises, fraises, groseilles vertes et rouges		X	Près de Québec, 1608	Samuel de Champlain
Herbes potagères, blé d'inde, froment, seigle, orge, vignes			Jardin de l'habitation, 1610	Samuel de Champlain
Rosiers			Jardin de l'habitation, 1611	Samuel de Champlain
Chênes, hêtres, charmes, peupliers, cèdres	X		Port Royal, 1611	Pères Biard et Masse, jésuites
Pois, fèves, herbages		X	Port Royal, 1613	Pères Quantin et du Thet, jésuites
Blé d'inde, fèves, pois, citrouilles, antes et arbres			1616	Samuel de Champlain
Blé, choux, raves, laitues, pourpier, oseille, persil, citrouilles, concombres, melons, pois, fèves, vignes			Jardin de Louis Hébert, Québec, 1618	Samuel de Champlain
<i>Asclepias Syriaca</i> (asclépiade)	X		En France au début du XVIIe siècle	Introduite par S. de Champlain ou L. Hébert

³²⁹ Soit un observateur, herborisateur, jardinier ou propriétaire du jardin.

Espèces	supposées	confirmées	Lieux	Intervenant ³²⁹
<i>Lobelia cardinalis</i> (cardinale), <i>Lilium canadense</i> (martagon), framboisiers		X	Couvent Notre-Dame-des-Anges, Québec, basse-ville, 1623-1624	Gabriel Sagard, récollet; mentionnées dans Vallet (1623) et Robin
<i>Monarda fistulosa</i> (monarde)				Selon Pringle, aurait été introduite par Sagard en France
<i>Helianthus annuus</i> (soleil)		X		Connue de Champlain et Sagard ³³⁰
<i>Helianthus tuberosus</i> , <i>anaphalis margaritacea</i> , <i>tridescantia virginiana</i> , <i>rhus typhina</i> , <i>amelanchier</i> , <i>prunus</i> , <i>rosa</i> , <i>eupatorium</i>		X	1623	Vespasien Robin, <i>Enchiridion</i>
Muguet, <i>sarracenia purpurea</i> (sarracénie), lys incarnat, roses, bleuets, fraises, <i>cornus canadensis</i> (quatre-temps), aubépine, noyer, <i>prunus</i> (cerisier), <i>amelanchier canadensis</i> (amélanchier), framboises, vignes			1623-1624	Gabriel Sagard, récollet
Cerisiers, pruniers, pommiers de France, framboises, sureau, violettes blanches et jaunes, cerfeuil, oseille, bouleaux, chênes, blé d'inde			Environs de Québec, nature sauvage et cultures, 1624	Samuel de Champlain
<i>Robinia pseudoacacia</i> (robinier), <i>parthenocissus quinquefolia</i> (vigne vierge)		X	Cultivées en France avant 1630	Jacques Cornut
Pourpier, naveaux, fèves, salade, pommiers, pruniers, poiriers		X	Québec, basse-ville, 1632	<i>Relations des Jésuites</i>
Fraises, courges, vignes		X	Cultivées à Beaugentier,	Citées dans la correspondance de Fabri de Peiresc : mai 1626, juillet 1626, septembre 1628 ³³¹
<i>Aralia racemosa</i> (aralie), <i>cornus</i> (cornouiller), <i>prunus pensylvanica</i> (cerisier), <i>rubus idaeus</i> (framboisier), <i>thuja occidentalis</i> (cèdre), <i>fragaria virginiana</i> (fraise), <i>sambucus pubens</i> (sureau), <i>vitis riparia</i> (vigne), blé, pois, pourpier		X	Analyse paléoethnobotanique de Catherine Fortin	Niellon et Moussette, Archéologie de l'Habitation de Champlain.

³³⁰ Frère MARIE-VICTORIN, *Flore laurentienne*, p. 588.

³³¹ *Lettres de Peiresc*, tome VI, p. 530, 576 et 620.

Chapitre II-

1635-1675 : Établissement graduel des installations permanentes : le paysage urbain se précise

Au cours de cette seconde période, les conditions d'occupation en Nouvelle-France s'améliorent et, même si elles n'engendrent pas un monde idéal, du moins offrent-elles une plus grande sécurité physique et permettent-elles l'entrée en jeu de nouvelles dimensions politiques, sociales, économiques et territoriales : accroissement de la population, développement d'une nouvelle classe d'habitants, installation permanente des institutions religieuses et administratives, (une certaine) prospérité matérielle, essor de l'urbanisation, le tout entraînant la structuration d'une identité proprement canadienne. La consolidation de l'occupation coloniale aura des effets directs sur la présence et le nombre de jardins, situation propice créée par un certain nombre de facteurs inhérents à l'amélioration des conditions locales. Ainsi, l'aménagement de jardins va apparaître concurremment à la construction de bâtiments institutionnels dans la première agglomération canadienne; cette initiative, en plus d'être suivie par d'autres habitants de Québec, va favoriser le développement d'un modèle de jardin urbain. Conséquence de la multiplication de ces interventions, les aménagements vont graduellement se diversifier et entraîner l'apparition de différents types de jardins : jardin du gouverneur, jardin de l'intendant, jardins des communautés religieuses, enfin jardins de particuliers, nouveaux canadiens enrichis ou anoblis. Durant son intendance, Jean Talon ajoutera même au jardin urbain attenant à sa résidence en Haute-ville, un jardin de bonnes dimensions accompagnant sa demeure seigneuriale des Islets, en banlieue de Québec. La naissance de Montréal et la structuration du nouveau tissu urbain aura comme résultante l'apparition de jardins ailleurs sur le territoire, jardins d'abord vivriers mais qui porteront rapidement des espaces d'agrément. Au terme de cette période, le plan de « La ville haute et Basse de Québec en la Nouvelle France 1670 » représente les jardins de Québec selon des formes et des composantes variées, ce qui sous-entend la complexification des espaces extérieurs et la présence de différents usages correspondant à autant de parties distinctes. Compte tenu de

ces nouveaux apports et du moment de leur introduction, que nous situons après 1660, nous pensons que la construction d'un modèle canadien de jardins s'est véritablement amorcé au cours de l'intendance de Jean Talon.

Dans ce chapitre, un certain nombre de jardins font l'objet d'une étude plus approfondie : le jardin du gouverneur, les deux jardins de l'intendant Talon, le jardin de l'église et du séminaire, ceux des Ursulines, des Jésuites, des Augustines de l'Hôtel-Dieu, des Sulpiciens, à Montréal et, chez les particuliers, le jardin de Louis Rouer de Villeray, de Louis d'Ailleboust, de Jean Madry, de Charles Aubert de La Chesnaye et de René Robineau de Bécancour, dans sa seigneurie de Portneuf. Il nous est apparu que la présentation de ces jardins, suivie ultérieurement de la description physique des lieux à l'aide des plans, gagnerait en clarté et en compréhension si elle était d'abord rattachée à l'historique d'occupation de chacun des principaux établissements. Les chroniques, les récits de voyage, la correspondance viennent en support à ces opérations et permettent de confirmer l'existence de ces jardins, de préciser certains usages, d'éclairer les perceptions contemporaines sur l'environnement. Fait à souligner, à la présence de jardins institutionnels succède très rapidement, l'aménagement de jardins privés en ville et dans la campagne environnante. La description de ces derniers permettra de constater que, loin d'être uniformes, ces espaces sont composés de parties différenciées et que leur superficie totale est appréciable.

Alors que le jardin de Champlain pouvait être une initiative privée, au cours de la première période d'occupation, dès que la cartographie de la ville se met en place et dès que sont représentés et cités des espaces à caractère institutionnel, dont les principaux sont celui du gouverneur et des communautés religieuses, la lecture des jardins dans les plans doit dorénavant être faite selon deux niveaux. Dans un premier temps, on peut considérer la représentation spécifique de chaque jardin qui nous renseigne sur ses parties et ses fonctions, lesquelles peuvent être corroborées par les écrits contemporains et les fouilles archéologiques actuelles. Dans un second temps, il faut appréhender la représentation des jardins dans les plans des villes canadiennes comme un tout et voir quel rôle ils jouent dans l'image offerte aux lecteurs métropolitains. Les deux significations doivent donc être

abordées alternativement, ce qui amène, par exemple, dans la section traitant des premiers jardins de la ville de Québec, à considérer spécifiquement certains aménagements puis à les aborder dans leur contexte cartographique. Cette lecture du jardin replacé dans le médium où il apparaît permet de prendre la mesure de l'évolution d'un site donné au travers de représentations couvrant ici, une période de quinze ans³³³, mais aussi d'explorer le sens conféré par la présence des jardins dans l'image de la ville. Sauf dans le cas de plans très techniques, leur présence constante et l'application mise dans certains cas à les représenter dans le détail, ouvre sur une image avantageuse, voire séduisante de la ville.

Pour comprendre le rôle de la représentation des jardins dans la constitution de l'image de la ville, il faut s'attarder sur trois aspects : l'état de la cartographie canadienne et son contenu, les auteurs et le contexte de la cartographie métropolitaine. La cartographie de Québec, puisque durant cette période c'est essentiellement de cette ville dont il s'agit, plus abondante que dans la première phase d'occupation, mais aussi plus précise, d'un niveau technique accru, facilite l'interprétation et la démarche comparative. La connaissance des ingénieurs, puisqu'ils seront les principaux dessinateurs de plans, nous renseigne sur leur formation, leur milieu, les influences et les motivations qui les animent. Pour ce qui est du contexte métropolitain, la sélection d'exemples de la cartographie urbaine contemporaine de villes françaises s'est opérée à partir de deux paramètres : la présence de jardins dans les plans, d'où l'examen des plans de la ville de Paris et la représentation de villes développées au même moment que Québec. Cette recherche a permis de constater que les plans coloniaux, et dans leur méthode d'exécution et dans leur contenu, ne s'éloignent pas excessivement des plans français. À partir de 1663, la qualité de la cartographie canadienne se rapproche de celle de la France; par exemple, les travaux de Jehan Bourdon (1601-1668) supportent la comparaison avec ceux de François Blondel (1618-1686), exerçant la même profession en France et outre-mer. Deux documents émergent de l'ensemble de la production de 1635-1675, tant pour la richesse de leur contenu en regard des jardins que pour leur qualité technique et artistique : le plan anonyme de 1670 et la vue à vol d'oiseau réalisée vers la même année. Caractéristique significative, les auteurs de ces

³³³ Dans ce chapitre, la comparaison porte sur les plans exécutés entre 1660 et 1675.

deux plans sont demeurés anonymes à ce jour, tout comme ceux de la plupart des autres plans manuscrits de cette période.

La description physique des jardins s'attache aux caractéristiques suivantes : localisation, dimensions extérieures, description de la forme générale, identification des parties et des éléments construits. Lorsque la documentation disponible le permet, l'étude de ces jardins inclut des renseignements sur la personnalité de leur propriétaire, son milieu social et ses liens de parenté, données qui permettent de mieux cerner les intérêts, les connaissances et les influences en jeu. S'ajoute à ces étapes, la confrontation des résultats d'analyse avec ceux des études antérieures qui se sont appuyées tantôt sur des documents cartographiques, tantôt sur les résultats de fouilles archéologiques ou qui ont simplement interprété les documents administratifs et légaux. La cartographie de la ville en 1663, 1664 et 1670 permet de procéder à une analyse comparative et évolutive des jardins, soit en s'attachant aux transformations d'un même site, soit en considérant des sites d'une même catégorie. À partir du plan de 1670, la composition attribuée aux jardins et l'apparition de structures appuient l'hypothèse de l'utilisation à des fins ludiques et la recherche de l'harmonie des parties. Les éléments physiques probants de cette introduction sont : en premier lieu, les berceaux aménagés dans plusieurs jardins de la Haute-ville de Québec; s'y ajoutent la mise en place d'un plan ordonné constitué d'allées, de compartiments et de plantations en rangée qui ceignent ces aménagements; l'articulation de l'espace contient parfois des accès (portes, escaliers) qui affirment l'autonomie du lieu et le souci de créer des liens entre les différentes parties; la différenciation de la végétation est marquée par des symboles graphiques conséquents; enfin, l'utilisation des sources permet d'introduire l'eau au jardin.

Le jardin canadien mis en contexte, et précisé dans ses formes et sa composition par le recours aux sources cartographiques et écrites, doit être confronté aux pratiques contemporaines en France. À nouveau, la dimension végétale entre en ligne de compte et est traitée spécifiquement puisque le jardin colonial contient une flore mixte, à la fois indigène et exotique. Pour aborder cette question, le récit de Pierre Boucher, rédigé en 1664, s'est avéré un instrument des plus pertinents. Dans un premier temps, l'inventaire des plantes à valeur ornementale décrites par l'auteur, incluant fleurs, arbustes et arbres, a

été effectué; puis cette liste a été confrontée à celles des catalogues de plantes disponibles au cours de la première partie du XVII^e siècle, tel ceux de Robin et Van de Groen, et aux listes établies récemment par des chercheurs³³³ sur les fleurs à la mode au cours de cette période. À terme, cet exercice fournit une image plus précise de l'état de l'horticulture au Canada par rapport à la disponibilité des végétaux en Europe.

Dans une seconde étape, il s'est agi de comparer les caractéristiques du jardin canadien aux styles à la mode en France au même moment, avant l'avènement du jardin classique formel. Ce sont surtout par certaines de ses composantes, plus que par ses formes générales, que le jardin nord-américain se rapproche de son parent européen; comme il est rarement question de vastes espaces aménagés, c'est d'abord dans sa forme urbaine qu'il doit être comparé à ses semblables d'outre-mer. Par ailleurs, cet exercice a permis de faire ressortir le peu de connaissances disponibles sur deux acteurs majeurs de l'entreprise : le concepteur et le commanditaire. Cette situation n'est pas exclusive au jardin canadien; au cours des récentes années, des chercheurs français ont souligné des lacunes documentaires importantes et contraignantes pour les jardins de leur propre territoire, à la même époque.

Si la documentation écrite fait défaut, des sources primaires d'une autre nature, les macrorestes végétaux, les pollens et les spores recueillis sur les sites de fouilles, peuvent suppléer à l'analyse historique. Les analyses paléoethnobotaniques apportent un complément d'information sur la présence d'espèces ornementales dans les lieux historiques. Mais également, l'utilisation des plans anciens (ceux-là même utilisés dans la présente recherche) par les archéologues, pour localiser les structures enfouies et déterminer l'emplacement des opérations, a pu confirmer la validité des relevés topographiques et l'exactitude de la localisation des constructions représentées. La possibilité de considérer une conformité semblable dans la représentation des jardins se dresse alors en corollaire. Enfin, les recherches archéologiques sur des sites occupés en partie par des jardins amènent la formulation d'hypothèses plus précises au sujet de la

³³³ Notamment Antoine SCHNAPPER et Elizabeth HYDE.

présence d'espaces ornementaux et de la question plus large de l'aménagement paysager.³³⁴ Comparativement aux chercheurs précédents, tant ceux qui ont refusé l'hypothèse de l'existence de jardins d'agrément que ceux qui ont permis quelques avancées à ce sujet, le recours à l'analyse fine de la composition de ces jardins et la mise en parallèle avec les pratiques contemporaines françaises permet de modifier le statut attribué jusque là, qui se limitait strictement à la vocation alimentaire. L'examen détaillé des plans manuscrits et leur utilisation comme principale source primaire, une méthode qui n'avait jamais été utilisée jusqu'ici par des chercheurs québécois dans la connaissance des jardins coloniaux, constitue de ce fait, notre contribution originale à la recherche sur ces espaces aménagés.

³³⁴ À ce sujet, les publications de Serge Rouleau, archéologue à la ville de Québec : *L'archéologie du monastère des récollets à Québec* (1998) et *Le site des jardins du séminaire de Québec* (1995).

II-1 Contexte de la période 1635-1675 : Émergence de l'organisation territoriale et sociale

« Kébec me semble un autre País, & qu'il n'est plus ce petit coin caché au bout du monde, ou on ne voyoit que quelques mazures, & quelque petit nombre d'Européens »³³⁶

C'est ainsi que le père Le Jeune qualifie Québec en concluant à propos des constructions récemment entreprises, parmi lesquelles figurent les réalisations du nouveau gouverneur Huault de Montmagny :

Monsieur de Montmagny nostre Gouverneur a tracé le plan, comme i'ay déjà dit, d'une forteresse qu'on doit bastir regulierement. Les uns travaillent à la chaux, les autres à la brique, les autres tirent de la pierre, d'autres explanadent la place. On a tiré les allignemens d'une ville, afin que tout ce qu'on bastira doresnavant soit en bon ordre;³³⁷

Le père Le Jeune fait état d'un plan pour la reconstruction du fort, l'aménagement de la place et les alignements qu'on suppose être ceux des nouvelles rues. Le plan de Québec de 1640 (pl. 13), attribué à Jehan Bourdon, témoigne de l'amorce de l'organisation urbaine; trois rues, qui émergent de l'espace central créé par le fort Saint-Louis et l'esplanade, forment un début de plan radiant. Cette organisation spatiale est notamment dictée par la falaise qui pose au sud-est une contrainte physique et du fait que des habitations sont déjà en place. Le jardin du Gouverneur, qui n'apparaît pas sur les plans de Bourdon avant 1660, pourra s'inscrire dans cette logique spatiale où le terrain longeant la falaise et menant au Cap-aux-Diamants est laissé libre. Cette décision doit sans doute beaucoup au fait que cette partie est très accidentée et se prête moins facilement à l'aménagement, mais également parce qu'elle permet de préserver la vue dans cette direction. On pourrait également poser l'hypothèse que ce secteur présente un potentiel pour l'aménagement d'espaces complémentaires aux fonctions du fort, tant défensifs que ludiques.

Dans ce même compte rendu, le père Le Jeune mentionne que « l'habitation des Trois-Rivières est agrandie de deux corps de logis, d'un magasin, et d'une platte forme garnie de

³³⁶ *Les relations des Jésuites*, vol. 9 (1636), 138 (www.canadiana.org) et *Relations des Jésuites*, Montréal, Éditions du Jour, 1972, tome 1, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France en l'année 1636 », p. 41.

³³⁷ *Ibid.*

canon »³³⁷, alors que la ville vient d'être fondée en 1634. La fondation de la mission de Sillery aura lieu quelques années plus tard, en 1637.

Les statistiques de population pour 1629, données par Gertrude Allana Reid dans sa thèse sur la ville de Québec³³⁸, indiquent la présence de 117 personnes, alors qu'en 1641, elles sont 240. Douze ans plus tard, la population a de nouveau doublé (600 personnes) mais c'est surtout le nombre total d'habitants de la Nouvelle-France qui devient relativement important : 2000 personnes. À partir de 1666, les recensements vont distinguer les habitants de la ville proprement dite et ceux des faubourgs, ce qui entraîne une diminution relative de la population urbaine. Allana Reid fait état, pour 1666, d'une population totale de 3215 habitants. Ces chiffres ont toutefois été révisés à la hausse par Marcel Trudel, dans une récente publication³³⁹, qui évalue plutôt la population totale à 4219 personnes : 2857 dans la région de Québec, 602 aux Trois-Rivières et 760 à Montréal³⁴⁰; de ce nombre, Trudel estime que « près de la moitié de la population est déjà de naissance canadienne. »³⁴¹ Le recensement de 1666 fournit la répartition selon les métiers des habitants à Québec, liste où nous retrouvons deux jardiniers sur un total de 66 personnes; dans la liste constituée par Allana Reid, les menuisiers (9) les marins (8) et les maçons (7) forment l'essentiel des occupations desquelles sont exclus les marchands, les professions libérales et les militaires.³⁴² Rémi Chénier produit un tableau plus complet dans lequel il a inclus toutes les professions, ce qui donne un total de 119 personnes réparties dans 35 métiers, sans cependant apporter des précisions au sujet des jardiniers.³⁴³

³³⁷ Ibid.

³³⁸ ALLANA REID, *The Development and Importance of the Town of Quebec 1608-1760*, Montréal, Université McGill, 1950, annexe II, p. 449.

³³⁹ TRUDEL, *La population du Canada en 1666 : recensement reconstitué*, Sillery, Qc, Septentrion, 1995, 379 p.

³⁴⁰ Ibid., p. 67.

³⁴¹ Ibid., p. 56.

³⁴² ALLANA REID (1950), annexe VI, p. 453.

³⁴³ CHÉNIER, *Québec, ville coloniale française en Amérique : 1660 à 1690*, Ottawa, Lieux historiques nationaux, Service des parcs Environnement Canada, 1991, p. 226.

En 1669, Marie de l'Incarnation déclare à son fils : « Il est vrai qu'il vient ici beaucoup de monde de France, et que le païs se peuple beaucoup. »³⁴⁴ Le recensement de 1681, qui survient peu après la fin de la présente période à l'étude, indique un accroissement substantiel : selon Gauvreau, 231 ménages à Québec, soit un peu plus de 1000 personnes³⁴⁵, alors que Reid fait état de 1345 personnes à Québec, 1419 sur l'ensemble de l'île de Montréal et 9677 habitants en Nouvelle-France. Ces chiffres témoignent de l'accroissement du peuplement et de l'amorce véritable et soutenue de l'occupation du territoire. De ce recensement, P. G. Roy a dégagé certaines données qui font état de la présence des institutions religieuses : le Séminaire de Québec, le collège des Jésuites, le couvent des Récollets, celui des Ursulines enfin, l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, et qui nous permettent d'évaluer l'importance des postes administratifs : ainsi, la maison du gouverneur compte 25 personnes auxquelles s'ajoute une garnison de 21 soldats, et celle de l'intendant, 10 personnes³⁴⁶.

Si on fait exception des Récollets³⁴⁷, l'établissement des communautés dans la Haute-ville de Québec se fait au cours de la période 1635-1675, en bonne partie durant la gouvernance de Montmagny. La seconde église paroissiale est édifiée en 1647. La première pierre du couvent des Ursulines est posée en 1641 et la construction achevée en 1642; après sa destruction par le feu, un deuxième monastère et une chapelle, mesurant respectivement 108 x 28 pieds et 60.5 x 24, seront aménagés en 1651. La petite maison de bois de l'Hôtel-Dieu, commencée en 1638, est habitée par les religieuses à partir de l'hiver 1645; elle sera agrandie entre 1654-1658. Le second collège des Jésuites est construit entre 1647-1648 et 1650, après la destruction du premier par le feu³⁴⁸. Selon Marcel Trudel, les réparations effectuées au château Saint-Louis commencent peu après l'arrivée du gouverneur : « À partir de 1636, Montmagny le [fort] rebâtit de pierre; en 1648, il avait commencé un corps

³⁴⁴ MARIE de l'INCARNATION, *Correspondance*, Solesmes, Abbaye Saint-Pierre, 1971 (nouvelle édition par Dom Guy Oury), lettre CCLIV, p. 863.

³⁴⁵ Danielle GAUVREAU, *Québec, une ville et sa population au temps de la Nouvelle-France*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 10.

³⁴⁶ P.-G. ROY, *La ville de Québec sous le Régime français*, volume second, Québec, R. Paradis, imprimeur de sa Majesté le roi, 1930, p. 429

³⁴⁷ Après avoir été les premiers arrivés dans la colonie, les Récollets quittent en 1629, reviennent en 1670 et s'installent graduellement dans la Haute-ville après 1680.

³⁴⁸ TRUDEL, *Le Québec de 1663*, Québec, La Société historique de Québec, Séminaire de Québec, 1972, p. 11-14.

de logis, digne d'un gouverneur »³⁵⁰, affirmation corroborée par d'autres auteurs : « Dès 1647, [...] on jette les fondations d'un « corps de logis » le futur château Saint-Louis »³⁵¹. Trudel ajoute que l'appellation de château apparaît à cette époque (1648), bien que le terme de fort persiste et réapparaisse occasionnellement, notamment dans le plan de 1670 (pl. 21) et dans un autre de 1693 (p. 40). Un peu plus tardivement, soit en 1663, le grand Séminaire est fondé, suivi en 1668 par le petit séminaire. Dans le premier cas, les postulants sont d'abord logés au presbytère puis transférés en 1667, dans une nouvelle maison; à partir de 1678, on bâtit l'aile Sainte-Famille. Dans le second cas, les élèves sont logés dans la maison de madame Couillard jusqu'en 1675, où l'on commence la construction d'un édifice en pierre³⁵². Le petit bâtiment intérimaire qui logeait les séminaristes apparaît sur le plan anonyme de 1670. Notons enfin, la reconstruction du couvent des Récollets, en Basse-ville, en 1671. On constate que cette période a été favorable à la mise en place des principales institutions religieuses, hormis l'évêché amorcé en 1678.

Dans une lettre adressée à son fils en septembre-octobre 1663, Marie de l'Incarnation mentionne que la colonie est dorénavant sous la juridiction royale; elle annonce l'arrivée d'un nouveau gouverneur, monsieur de Mézy, et précise : « dans les réglemens qui ont été faits, Québec se nomme ville, et la nouvelle France, Province ou Royaume. »³⁵³ Après avoir été sous la responsabilité de la Compagnie des Cent-Associés de 1627 à 1663, la colonie redevient temporairement sous la juridiction royale (1663-1664) puis, est à nouveau confiée cette fois à la Compagnie des Indes Occidentales pour dix ans. À partir de 1674 jusqu'à la Conquête, elle dépendra directement du pouvoir royal : « dès 1674, la Nouvelle-France cessera pour de bon d'être le domaine seigneurial d'une société de commerce.³⁵⁴ »

³⁵⁰ Ibid., p. 10.

³⁵¹ John HARE, Marc LAFRANCE, David-Thierry RUDEL, *Histoire de la ville de Québec 1608-1871*, Québec, Boréal Musée canadien des civilisations, p. 19.

³⁵² La plupart des données concernant les constructions proviennent de : GOSSELIN, *Henri de Bernières : premier curé de Québec*, Québec, Dussault et Proulx Imprimeurs, 1902, p. 101, 121, 123, 130-131 et de NOPPEN, PAULETTE et TREMBLAY, *Québec : trois siècles d'architecture*, p. 227.

³⁵³ M. de l'INCARNATION (1971), lettre CCVII, p. 710-711.

³⁵⁴ TRUDEL, *Initiation à la Nouvelle-France : histoire et institutions*, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1968, p. 66.

Dans l'effervescence qui suit la rétrocession, le climat se révèle favorable au développement de la colonie, dont le statut n'est pas encore fermement précisé en regard du pouvoir royal. Durant cette période où la métropole hésite encore à s'investir dans l'aventure coloniale, le nouveau pays apparaît propice aux initiatives personnelles ou à celles de groupes d'affinité, situation que la prise en charge totale par le royaume modifiera éventuellement, entraînant un plus grand contrôle des activités économiques. Ce contexte particulier a pu être favorable au développement d'un modèle canadien de jardin, résultat des influences et de l'émulation entre deux groupes sociaux dominants, soit cette nouvelle noblesse et l'administration coloniale.

Dans son ouvrage sur la noblesse au Canada, Benjamin Sulte a établi des liens entre les différents états de l'organisation politique en Nouvelle-France et la catégorie de nobles venus s'établir au Canada. Selon l'auteur, tant que le pouvoir royal n'a pas eu d'emprise directe sur la gestion de la colonie, les nobles qui ont émigré l'ont fait sur une base volontaire; ils sont arrivés souvent regroupés en parentèle et, fait le plus important, une fois qu'ils se furent établis, leur situation financière s'est améliorée. Le pouvoir royal leur a accordé des seigneuries qu'ils ont développées, ils ont obtenu des titres de noblesse et créé une nouvelle classe sociale par l'effet des mariages de leurs enfants entre eux ou avec la nouvelle classe d'entrepreneurs. « Avec l'année 1636 commence la noblesse au Canada, par l'arrivée de deux familles apparentées : Le Gardeur et Le Neuf, formant un groupe de quarante-cinq personnes, toutes de Normandie. »³⁵⁴ En 1640, c'est au tour de François de Chavigny et de Charles Le Moine d'immigrer au Canada et en 1643, Louis d'Ailleboust de Coulonge.³⁵⁵ En tout, treize familles nobles s'installent entre 1636 et 1655 parmi lesquelles Louis Rouer de Villeray et Louis-Théandre Chartier de Lotbinière³⁵⁶, auxquelles s'ajoutent en 1648-1649, les Ruettes d'Auteuil.

Sulte considère qu' « en 1685, les Le Gardeur, Boucher, Le Neuf, Le Moyne, Robineau, Aubert, Villerai, Lotbinière, Sorel, Godefroy et autres nobles, anciennement établis ou

³⁵⁴ SULTE, « La noblesse au Canada avant 1760 », *Mémoires de la Société Royale du Canada*, section I, série III, vol. VIII, septembre 1914, p. 105.

³⁵⁵ Ibid.

³⁵⁶ Ibid. p. 106-107.

presque tous nés dans la colonie, étaient loin d'être pauvres »³⁵⁸, situation qui deviendra instable au XVIII^e siècle alors que la société et la répartition des richesses sera influencée principalement par les administrateurs et les personnes qui gravitent autour du pouvoir central. Selon J.-E. Roy, à la fin de la gouvernance de Montmagny, les efforts des Giffard, Bourdon, Repentigny, de la Poterie et Chavigny, ont donné des résultats encourageants : « dans la banlieue de Québec, comme dans celle de Trois-Rivières, déjà s'élevaient des fermes prospères. »³⁵⁹

D'autre part, on voit aussi arriver dans la colonie, au cours de cette même période, des entrepreneurs qui vont constituer une classe qui ne trouvera pas son équivalent dans les périodes subséquentes; mentionnons Charles Aubert de la Chesnaye, arrivé au Canada en 1655 et Jacques Le Ber, établi à Montréal en 1658 et ajoutons que ces deux individus eurent des jardins notables. Parallèlement à cette nouvelle société en émergence, nous retrouvons une autre catégorie d'arrivants, pionniers et développeurs, qui deviendront propriétaires terriens et administrateurs, tel le gouverneur Montmagny, l'ingénieur Jehan Bourdon, Pierre Boucher, trois communautés religieuses et le clergé.

Les auteurs, qui ont retracé le parcours historique du développement de la Nouvelle-France au cours des récentes années³⁶⁰, soulignent la vigueur du peuplement et de l'expansion de la colonie au cours du XVII^e siècle, à partir de 1632. Graduellement, la société et les institutions de la colonie vont prendre une allure spécifique, en commençant par l'usage du terme « canadien ». Havard avance qu'« à partir de 1660, le mot en vint à désigner les colons nés sur les bords du Saint-Laurent. [...] Cette dénomination spécifique serait révélatrice de la formation précoce d'une identité canadienne. »³⁶¹ Marie de l'Incarnation l'utilise, notamment dans une correspondance en 1666, pour référer aux habitants de la

³⁵⁸ Ibid. p. 118.

³⁵⁹ J.E. ROY, *M. de Montmagny*, Québec, Imprimerie de la Compagnie de L'Événement, 1906, p. 24.

³⁶⁰ Notamment Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France* (1963) et *Le Québec de 1663* (1972); Rémi CHÉNIER, *Québec, ville coloniale française en Amérique : 1660-1690* (1991); Gilles HAVARD et Cécile VIDAL, *Histoire de l'Amérique française* (2003); John HARE et al., *Histoire de la ville de Québec 1608-1871* (1987).

³⁶¹ Gilles HAVARD et Cécile VIDAL, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003, p. 404.

colonie. Havard relève à nouveau son utilisation par le gouverneur Denonville en 1685 et conclut que « l'usage du terme « Canadien » se généralisa dans les années 1680. »³⁶¹

Le *Journal des Jésuites* de 1642-1643 rend compte de l'adaptation des colons aux conditions physiques et climatiques du pays : « [...] chaque famille française, au moins pour la plupart, fait maintenant sa petite provision de froment, seigle, pois, orge et autre grains nécessaires à la vie humaine [...] Ils commencent à connaître le génie du lieu et les saisons propres à la culture. »³⁶² Ce commentaire nous permet de considérer que l'acclimatation a pu se faire au cours des trente années qui ont suivi l'arrivée de Champlain et que la colonie est alors moins en mode survie qu'en mode développement. Vingt ans plus tard, la description des cultures et du mode de vie, dans le récit de Pierre Boucher, permettra d'apprécier les progrès additionnels des nouveaux habitants face aux conditions nord-américaines. Or, ces conditions et le mode de vie qu'elles entraînent sont en lien direct avec le développement de jardins d'agrément. La colonie pensera d'abord à se nourrir avant de se récréer; mais il semble que les Français aient rapidement saisi les enjeux physiques et utilisé à profit les ressources locales. Ainsi, les *Relations* de 1668 mentionnent « le surabondant des bleds qui se sont trouvés quelquefois en telle quantité, que les Laboureurs n'en pouvoient avoir le debit. »³⁶³

Alors qu'une partie de la population modifie graduellement son mode de vie et ajoute de nouvelles références, une autre, fortement représentée au sein du pouvoir local et métropolitain, en appelle prioritairement à ses valeurs d'origine. C'est ce que André Robitaille a appelé « la transculturation européenne »³⁶⁴ ou encore ce que François-Marc Gagnon considère « le projet présent dans tous les esprits de prolonger en terre d'Amérique tous les aspects de l'ancienne France »³⁶⁵. Ce sera le cas notamment chez les gouverneurs et les intendants dont le séjour dans la colonie est temporaire et dont les intérêts matériels,

³⁶¹ Ibid.

³⁶² LAVERDIÈRE et CASGRAIN (éd.), *Journal des Jésuites*, Québec, Léger Brousseau Imprimeur, 1871, p. 117.

³⁶³ *Relations des Jésuites*, tome 6, 1668, p. 3.

³⁶⁴ ROBITAILLE, *Habiter en Nouvelle-France 1534-1648*, Beauport, Québec, Publications HMH, 1996, p. 15.

³⁶⁵ GAGNON, *Premiers peintres de la Nouvelle-France*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1976, p. 5.

sociaux et culturels demeurent dans la mère patrie. Cependant, après 1680, le nombre de personnes vivant au Canada et nées en Amérique du Nord devient majoritaire; en 1700, il n'y a plus que 20% de Français dans la colonie mais ils ont préséance dans les postes administratifs et militaires.

Alors que la gouvernance de Montmagny, qui se déroule de 1636 à 1648, est placée sous le signe de la stabilité, la période subséquente, qui s'étend de 1648 à 1675, témoigne de nombreux changements dans la direction administrative et politique du pays. Pas moins de huit gouverneurs vont alors se succéder : d'Ailleboust, Lauzon, d'Argenson, d'Avaugour, Mézy, Tracy (La Potherie), Courcelles, Frontenac, remplissant souvent de courts mandats à trois exceptions près : Jean de Lauzon, Daniel Rémi de Courcelles et Frontenac³⁶⁷. Parallèlement à l'exercice de ce pouvoir, le roi va instituer le poste d'intendant, à partir de 1663; ce poste ne sera effectivement comblé par la présence dans la colonie d'un représentant, qu'en 1665, avec l'arrivée de Jean Talon.

³⁶⁷ Jean de Lauzon est en poste durant cinq ans, Daniel Rémi de Courcelles, durant sept ans et Frontenac, dix ans au cours de son premier mandat, qui va de 1672 à 1682; pour le reste, les mandats varient de un à trois ans.

II-2 La représentation des jardins dans la cartographie de la ville naissante

« Rien ne m'a paru si beau et si magnifique que la situation de la ville de Québec qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire » Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, 1672³⁶⁸

La cartographie constitue notre matériel de base dans l'étude des jardins et son rôle peut être perçu à deux niveaux. Les plans servent de médium pour transmettre des informations sur les jardins aménagés sur le territoire colonial et métropolitain; en même temps, ils véhiculent une image subjective de ces espaces en opérant des choix parmi l'ensemble des données à transmettre. Dans ce contexte, les ingénieurs et cartographes jouent un rôle de premier ordre, car ils sont en bonne partie responsables de l'information communiquée. Pour mieux saisir le contexte de représentation des jardins dans la cartographie coloniale de 1635-1675, nous allons dresser un portrait succinct de la production de cette période, suivi d'un état de situation des ingénieurs et cartographes auxquels sont associés la plupart de ces plans. Cette première partie sera suivie d'une analyse comparative de la présence des jardins dans la cartographie urbaine en France, dans d'autres colonies et dans des plans individuels de demeures en France.

Si on exclut les quatre plans de Montréal réalisés entre 1635 et 1675 et sur lesquels nous reviendrons un peu plus loin, c'est avant tout Québec qui fait l'objet d'une cartographie plus soutenue : à ce sujet, nous avons recensé dix plans. On notera une évolution dans la représentation, entre les plans de Bourdon et ceux de la fin de cette période, bien que le rendu garde encore une certaine candeur et ne prête pas au discours dithyrambique, comme ce sera le cas à la période suivante. Mais, il faut le rappeler, Québec est devenue, depuis le retour du pouvoir royal, une ville, la ville de la Nouvelle-France et sa capitale. Gilles Havard explique qu'à cette époque la France crée de toutes pièces des villes, qui ne sont pas le résultat de poussées démographiques ou de l'essor économique mais des lieux administratifs et au surplus de représentation.³⁶⁹ Québec est un bon exemple de cette

³⁶⁸ « Correspondance de Frontenac de 1672-1682 », *RAPQ 1926-1927*, Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (2 novembre 1672), p. 11-12.

³⁶⁹ HAVARD et VIDAL (2003), p. 255.

situation en territoire colonial et pourrait être comparée à Rochefort, fondée en 1666, ou Charleville, en 1608, deux villes françaises.

Dès son arrivée et jusqu'à sa mort en 1668, Bourdon sera le principal sinon l'unique concepteur des plans de Québec. À ce jour, aucune étude systématique n'a pu déterminer si d'autres personnes ont été mises à contribution, tant à titre de concepteur que de dessinateur. Si plus d'une personne participe à la réalisation d'un plan, les influences exercées seront plus nombreuses; dans un cas comme dans l'autre, cet intermédiaire, qui agit à la demande d'un administrateur, a néanmoins une part d'autonomie et un pouvoir réel sur le résultat final. Conséquemment, plus nous possédons d'information à son sujet, plus nous sommes en mesure d'analyser adéquatement sa production. Ainsi, l'examen des plans conservés à l'Université McGill suggère qu'une autre main a participé à la réalisation de ces rendus³⁷⁰. Dans sa biographie sur Montmagny, J.-E. Roy réfère à un plan de Bourdon de 1641³⁷¹, sur lequel figurerait la côte de Beaupré « peuplée pour la plus grande partie »³⁷². Jean Hamelin fait une mention semblable³⁷³ d'une carte détaillée de la région entre Québec et le Cap Tourmente, qui aurait été produite vers 1641-42, au moment où Bourdon séjournait en France; nous n'avons cependant pas inclus cette carte dans notre corpus. Par ailleurs, il existe une copie de L. P. Morin d'un plan de Bourdon de 1661, mais le plan original est introuvable, en admettant qu'il existe toujours.³⁷⁴ Au total, notre liste contient, pour la période 1635-1675, six plans de Bourdon.

Considérons également que, durant la période à l'étude, pas moins de neuf gouverneurs seront nommés et qu'il est possible que certains d'entre eux soient venus avec leur personnel ou qu'ils aient eu des préférences quant au choix d'un cartographe sur place. Chose certaine, cette période et la précédente sont les moins documentées en regard de cette question. Ainsi, entre 1665 et 1683, seuls Randin et Franquelin nous sont

³⁷⁰ Une des signatures propres à Bourdon se trouve dans le dessin de l'échelle, une ligne graduée qu'il termine par une arabesque, une forme artistique, sorte de paraphe qui tiendrait lieu de marque de commerce pour l'auteur et qui ne se retrouve pas sur tous les plans de la bibliothèque universitaire.

³⁷¹ J.-E. ROY, *M. de Montmagny*, p. 24.

³⁷² Ibid.

³⁷³ Jean HAMELIN, « Jean Bourdon », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.

³⁷⁴ Le plan reproduit est conservé aux Archives publiques du Canada; nous avons consulté une copie à la carthothèque de l'université Laval (NMC 1738).

relativement connus, alors que nous avons deux plans très significatifs sur l'image de la ville et sur les jardins, celui de 1670 et la vue non datée, tous deux non attribués.

Le tableau qui suit : Ingénieurs et cartographes en Nouvelle-France, fournit une liste des professionnels qui ont été actifs au cours du Régime français, de même que leur lieu ou territoire de travail et leur période d'activité. Cette liste a été constituée à partir des informations recueillies auprès de différentes sources au fil de la recherche; ce regroupement se veut une aide au lecteur qui peut ainsi mieux situer les ressources professionnelles au cours de chacune des quatre périodes chronologiques et comparer les ingénieurs entre eux. L'idée générale de ce tableau est inspirée des travaux de Anne Blanchard³⁷⁵. Parallèlement aux annexes I et IA qui font état des plans produits, cet outil permet de connaître rapidement les principales personnes en activité pour chacune des périodes, la diversité des intervenants et fournit une mesure de l'importance de la production cartographique. Ce tableau servira de référence tout au long de la recherche.

³⁷⁵ Anne BLANCHARD, *Les ingénieurs du roy de Louis XIV à Louis XV : Étude du corps des fortifications*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1979.

TABLEAU E :
INGÉNIEURS ET CARTOGRAPHES EN NOUVELLE-FRANCE

Nom	Date d'arrivée en Nouvelle-France	Période d'activité professionnelle
Samuel de Champlain (1567-1635)	1604	Géographe du roi, 1604-1635
Jehan Bourdon (1601-1668)	1634	1635-1668
Louis d'Ailleboust de Coulonge (1612-1666)	1643	1643- plans du fort de Montréal gouverneur de 1648-1651 et 1657-1658
Pierre Raffeix, jésuite (1635-1724)	1663	Fondateur de la mission de La Prairie
Hugues Randin (1628-vers 1680 NF) (parfois incorrectement appelé Raudin)	1665 ou 1666	1673-1680 (?) ingénieur au service de Frontenac, cartographe, architecte du Fort Cataracoui (Frontenac)
Vateau (?)		1670 (?)
François Dollier de Casson 1636-1701 4 ^e supérieur des Sulpiciens en 1671	1666	1672 : plan de Ville-Marie, tracé des rues selon trame orthogonale; construit la première église et le nouveau séminaire 1700- creusage du premier canal de Lachine
Jean-Baptiste-Louis Franquelin (vers 1651-après 1712)	1671	Dès 1675; période la plus active : 1685-1693
François Vachon de Belmont (1645-1732) 5 ^e supérieur des Sulpiciens 1713-1724	1680	(1675 : bornage de la mission de la Montagne) 1696-1705 migration à la mission du Sault-au-Récollet 1719 plan du fort au bord du lac des Deux-Montagnes (mission) 1721-1736 migration à la mission d'Oka
Pasquin (ou Pasquine ?), Ingénieur de la Marine	1681-1688	Plans de Port-Royal, 1688 (faits à Paris ?): mentionné par Dionne et J-E Roy en 1911

Nom	Date d'arrivée en Nouvelle-France	Période d'activité professionnelle
Gédéon de Catalogne (1662-1729) Arpenteur dûment reconnu en 1700 Nommé sous ingénieur en 1712	1683	1691-1723 entreprit la construction d'un canal à Lachine en 1700 sous les ordres de Beaujours en 1712, comme ingénieur adjoint; sous-ingénieur à Montréal de 1712-1720, puis ingénieur à Louisbourg
Des Hayes (...-1706 Qc)	1685	Correspondant de l'Académie des Sciences (Dionne ³⁷⁶) Dans sa bibliothèque aucun livre religieux
Robert (Paillardel) de Villeneuve (1645- après 1698)	1685	1685-1689 1691-1692
F. de la Croix	1686	Carte de Franquelin dessinée et écrite par F. de la Croix, rapportée par Delanglez et Harisse; nom figurant aussi dans le <i>Recueil</i> de Pinart
Josué Dubois Berthelot de Beaujours (vers 1662-1750)	1688	1692-1748 plans et travaux de : redoute du Cap aux Diamants, portes St-Jean et St-Louis à Québec, prison de Montréal, église de Pointe-Claire
François De Lajoue (1656-1719) Architecte-entrepreneur et arpenteur	1689 ou un peu avant	1689-1715 actif à Québec Reconstruction château Saint-Louis, à partir de 1692; bastion et courtine château St-Louis, 1692; Accueille les Bégon dans sa maison lors du feu de intendance en janvier 1713; Ingénieur en Perse où il meurt en 1719
Jacques Lhermitte 1659-1725	1694	1695-1725 ingénieur à Plaisance de 1695-1714; à l'Île Royale en 1714-1715 et à Trois-Rivières de 1715-1725.

³⁷⁶ Dionne considère comme cartographes : Franquelin, Louis Jolliet, Villeneuve, le jésuite Pierre Raffex et le récollet Emmanuel Jumeau.

Nom	Date d'arrivée en Nouvelle-France	Période d'activité professionnelle
Jacques Levasseur de Neré (1662-1723)	1693	1693-1709
Charles Bécart de Granville et de Fonville (1675-1703)	Né en Nouvelle-France	1699-1703
Claude-Dorothé Laguer de Morville (-novembre 1722) Sous-ingénieur (fils de Pierre, ingénieur du roi)	1712 (?)	1712 ?-1722 plans du 2 ^e palais de l'intendant travaille sous les ordres de B de Beaujours en 1712
Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1682-1756)	1716	1716-1756, nommé ingénieur en chef Plans en relief : Québec (1720), Montréal (1721)
Jean-François du Verger de Verville, ingénieur (1675-1729) ³⁷⁷	1716	Nommé ingénieur en 1704; Directeur des fortifications de l'Isle Royale 1716-1724 Plan en relief de Louisbourg ³⁷⁸
Le Poupet de la Boularderie (1674-1738)	1718	Collectionne les plantes et expérimente des plantations sur l'Île du Cap Breton
Paul de Périer (-1719) Louis-Pierre Le Blond de La Tour (...-1723) Adrien de Pauger (...-1726) Pinel de Boispinel (...-1723), ingénieur en second	1718	Ingénieurs en Louisiane à partir de cette date; Périer, ingénieur en chef en 1718, suivi de La Tour, ingénieur en chef de La N.-Orléans, en 1720-1721 puis Pauger, aussi ing. en chef; reçu ingénieur ordinaire en 1707 La Tour favorisait Biloxi comme capitale et Pauger, La Nouvelle-Orléans
Étienne Verrier (1683-1747) (Christophe, père sculpteur)	1723	Ingénieur en chef à Louisbourg au départ de Verville : 1724-1745 Son père : directeur des sculpteurs à La Rochelle

³⁷⁷ Père architecte, frère cadet : Guillaume, aussi ingénieur (BLANCHARD (1981), p. 309); tendance au regroupement familial.

³⁷⁸ A. de ROUX (1989) situe cette production vers 1717, A. Charbonneau (1981); vers 1720 et R. Beaudry (1962), avant 1730.

Nom	Date d'arrivée en Nouvelle-France	Période d'activité professionnelle
Jean-Baptiste de Couagne, arpenteur et sous ingénieur (1687-1740)	Né à Montréal, fils de Charles, maître d'hôtel de Frontenac	Québec, Ile Royale 1708-1740
René de Couagne (1690-1767) arpenteur		
François Vallée, arpenteur (1710-1742)	1731	Nommé arpenteur à Isle Royale (Louisbourg), le 17 juillet 1731
Ste-Marie		Actif en 1732 à l'Isle St-Jean
Louis-Joseph Franquet (1697-1768) fils de Jean-Baptiste, ing. en 1679; 2 frères ingénieurs	1750-1760	Inspecteur en chef des fortifications de l'Amérique septentrionale; directeur des fortifications de Louisbourg de 1754 à 1758; séjours à Montréal et Québec.
Charles-Joseph Franquet de Chaville (1696-1775)	Louisiane 1719-1724	Chaville travaille auprès de La Tour, comme ingénieur en second.
François de Poilly (1726-1761)	Vers 1750	Accompagne Franquet
Pierre-Jérôme Boucher (1688-1753), Ingénieur du roy	1750-1752 + ?	Louisbourg
Joseph-Bernard Chabert de Cogolin (1724-1805)		Louisbourg 1750-1751
Dugué (ou Du Gué, du Guay)		1716-1738; sous-ingénieur à Québec et Montréal en support à Chaussegros de Léry; participe à la réalisation des jardins de l'intendant Dupuy en 1726
Rocbert de la Morandière		Sous-ingénieur à Montréal en support à Chaussegros de Léry; En 1744 au fort Niagara
Michel Chartier de Lotbinière (1723-1798)		1745- inspecteur des travaux en soutien à l'ingénieur sous-ingénieur, gendre de Léry
Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1721-1779)	Né en Nouvelle-France;	Nommé sous-ingénieur en 1739 en remplacement de Dugué; initié par son père; recommandé par Beauharnois et Hocquart
René-Antoine Chaussegros de Léry	Né en Nouvelle-France	

II-2.1 Les auteurs et concepteurs des plans de la ville : Ingénieurs et cartographes

Dans un premier temps, situons la profession d'ingénieur et son exercice dans la France du XVII^e siècle et voyons comment elle va évoluer. Ces précisions nous permettront par la suite d'interpréter plus adéquatement le rôle des ingénieurs dans la confection des plans de la colonie et la direction des ouvrages militaires et civils pour cette période, mais également pour les périodes historiques subséquentes. Dans un deuxième temps, cette fois pour répondre uniquement aux besoins du présent chapitre, nous allons, à partir de la liste ci-dessus des ingénieurs actifs dans la colonie, tenter de mieux cerner leurs compétences.

La profession d'ingénieur, bien que reconnue par le roi, n'est pas encore structurée en corps constitués lorsque Jehan Bourdon (vers 1601-1668) arrive en Nouvelle-France en 1634. Le titre et la fonction sont apparus dans les premières décennies du XVI^e siècle; or, au début du XVII^e siècle, l'autorité gouvernementale « ne cherche nullement à les grouper en un organisme commun, mais s'efforce de leur donner des directives générales et des règles précises valant pour tous et chacun. »³⁷⁹ La profession n'est pas toujours clairement définie. Dans l'univers du levé et tracé cartographique et de la production de cartes et plans, gravitent des gens de métier, tantôt issus des arts, tantôt du génie, tantôt de l'imprimerie ou qui migrent au cours de leur vie professionnelle, vers l'un ou l'autre de ces métiers. Des changements importants ont lieu durant le règne de Louis XIV où les « ingénieurs du roy » se trouvent officiellement intégrés à l'organisation administrative du royaume. Leur inclusion dans les cadres fonctionnels militaire et civil, la définition de responsabilités plus précises, la hiérarchisation des emplois et l'établissement d'une ligne d'autorité vont entraîner la différenciation de leur compétence en corps professionnels. À cette période, Anne Blanchard distingue les ingénieurs-architectes, les ingénieurs-géographes et bien sûr le corps strictement affecté aux ouvrages de la guerre, l'ingénieur de tranchées.

Parmi les différentes fonctions occupées par Jehan Bourdon dans la colonie, entre 1634 et 1668, celui d'ingénieur est confirmé à différentes reprises. J.-E. Roy rapporte qu'il est

³⁷⁹ Anne BLANCHARD (1979), p. 53.

présenté dans les *Relations* comme « ingénieur de monsieur le Gouverneur » et que les actes notariés lui donnent le titre d'ingénieur et arpenteur général de la colonie.³⁸⁰ P.-G. Roy cite un document légal du greffe du notaire Tronquet, du 19 octobre 1646, dans lequel les habitants de Québec sont représentés par Jehan Bourdon, ingénieur et arpenteur³⁸¹. Bourdon remplit apparemment seul cette fonction durant plus de trente ans, sauf durant son bref exil à Paris en 1664, lorsqu'il est expulsé par le gouverneur Saffray de Mézy. La consultation des plans manuscrits de Bourdon permet de croire qu'un autre dessinateur a pu réaliser certains rendus mais cette question demeure hypothétique.

Un plan de Québec de 1663 (pl. 20), signé par le gouverneur Dubois Davaugour, donne aussi à penser qu'il y a eu un autre exécutant, à moins que ce plan ne soit de la main même du gouverneur. La facture graphique nous indique qu'il ne s'agit pas d'un plan de Bourdon. En 1665, Hugues Randin arrive dans la colonie, d'abord à titre d'enseigne du Régiment de Carignan-Salières; il demeure en Nouvelle-France jusqu'à sa mort en 1680, période au cours de laquelle il remplira des fonctions d'ingénieur « au service du gouverneur Buade de Frontenac, [comme] cartographe, [et] architecte du fort Cataracoui »³⁸². Sa production de plans est cependant peu connue; tout au plus Morley mentionne-t-il une carte manuscrite « Carte de l'Amérique Septentrionale depuis l'Embouchure de la Rivière St. Laurents jusques au Sien Mexique » (pl. 24), exécutée vers 1675-1676. L'étendue du territoire couvert par cette carte nous porte à assimiler cet ouvrage aux travaux d'un cartographe plus qu'à ceux d'un ingénieur. Aucune autre recherche historique à ce jour n'est venue confirmer les activités de Randin à titre d'ingénieur. N.-E. Dionne, dans son *Inventaire chronologique* cite d'autres noms de cartographes et d'ingénieurs dont celui de Raudin³⁸³ qui, selon Morley, serait une mauvaise orthographe de Randin. Dionne mentionne aussi le jésuite Pierre Raffeix (1626-1688), le récollet Emmanuel Juneau et Marlier, dont nous connaissons mal les activités professionnelles. La connaissance incomplète des ingénieurs et cartographes à l'œuvre au

³⁸⁰ J.-E. ROY, « La cartographie et l'arpentage sous le régime français », *Bulletin des recherches historiques*, vol. I, 1895, p. 17.

³⁸¹ P.-G. ROY, *Les rues de Québec*, Lévis, 1932, p. 135.

³⁸² F. E. MORLEY, « Hugues Randin », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne* (www.biographi.ca).

³⁸³ N.-E. DIONNE, *Inventaire chronologique des cartes, plans, atlas relatifs à la Nouvelle-France et à la province de Québec 1508-1908*, Québec, éd. 1909, tome IV, p. 8.

cours de la présente période n'a pas permis d'attribuer, malgré nos recherches qui s'appuient sur les documents cartographiques existants et sur les résultats d'autres chercheurs, le plan de 1670 et la vue à vol d'oiseau non datée, postérieure à 1670. Marcel Moussette, dans son ouvrage synthèse sur le site du palais de l'intendant, attribue le plan à Vateau³⁸⁴; cependant, malgré les démarches effectuées pour mieux connaître l'individu, par le biais d'études existantes et dans les archives françaises, aucune n'a mené à l'identification d'un cartographe de ce nom.

Durant la première moitié du XVII^e siècle, les activités de cartographe, ingénieur et arpenteur constituent des champs professionnels communicants à l'intérieur desquels se meuvent les protagonistes. Au XVIII^e siècle, ces imprécisions quant aux compétences et aux fonctions disparaîtront. Anne Blanchard réfère à ces « hommes de la Renaissance aux dons multiples et aux talents variés- peinture, sculpture, architecture, voire conduite des sièges. »³⁸⁵ En France, la situation évolue au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle, entre 1661 et 1691; par exemple, on assiste à un accroissement important des ingénieurs recrutés, mais cette situation n'est pas facile à démontrer pour la colonie nord-américaine, comme nous venons de le voir. Toutefois, à partir de 1685, date d'arrivée de Robert de Villeneuve à Québec, la colonie va compter sur la présence permanente d'un ingénieur, parfois de plus d'un, supporté dans ses tâches par un ou des sous-ingénieurs. L'attitude de Frontenac, dès son premier mandat de gouverneur (1672-1682), semble avoir eu un effet bénéfique sur la participation et l'importance donnée à la profession dans le développement de la colonie; il aurait encouragé les travaux de Franquelin, de Randin, et plus tard, de Villeneuve, Catalogne et Dubois Berthelot de Beaucours.

La consultation de la production cartographique de François Blondel (1618-1686), dont la période d'activité professionnelle coïncide avec celle de Bourdon, permet de comparer les travaux et d'apprécier les techniques utilisées. Blondel est architecte et ingénieur du roi, un temps responsable du chantier de construction de la corderie de Rochefort, puis envoyé par

³⁸⁴ MOUSSETTE, *Le site du Palais de l'Intendant à Québec : genèse et structuration d'un lieu urbain*, Québec, Septentrion, 1994, p. 35.

³⁸⁵ BLANCHARD (1979), p. 42.

Colbert au titre d'ingénieur du roi aux Îles d'Amérique de 1666 à 1668.³⁸⁶ Blondel et Bourdon utilisent tous deux le plan mixte, soit une combinaison du plan orthogonal et de la projection oblique. Cette méthode semble être fréquemment utilisée à cette époque, notamment parce qu'elle facilite la lecture aux personnes moins familières avec les plans, et qu'elle permet de faire ressortir des éléments, comme les bâtiments et les monuments. Contrairement à ce qu'avance Le Blanc dans son article, nous ne croyons pas que Blondel soit « l'un des derniers de son temps à ne pas maîtriser la projection orthogonale et à utiliser conjointement la vue en plan et la fausse perspective. »³⁸⁷ Comme nous le verrons dans la section suivante sur les plans de Paris, la technique mixte sera utilisée tout au long du XVII^e siècle, alors que le plan orthogonal finit par dominer seulement à la toute fin du siècle.³⁸⁸

Dans le rendu de son plan de l'« Île de la Tortue », réalisé vers 1667-1668, et « Les Saintes »³⁸⁹, Blondel a eu recours au même graphisme que l'on retrouve chez Bourdon dans les plans de 1634 et 1635 (pl. 11) et, dans une moindre mesure, dans celui de 1664 (pl. 19), pour représenter le paysage montagneux. Comme le fait Bourdon, Blondel a donné de l'importance au relief, seul élément présent sur les îles, il est vrai; mais néanmoins, ce choix rend compte de la nécessité stratégique de connaître la géographie des lieux dans la présentation d'un site et l'évaluation d'un projet. Le Blanc mentionne l'utilisation de l'encre bistre, ce qui est aussi le cas chez Bourdon pour le plan de 1664. Son appréciation des cartes de Blondel, qualifiées de « véritables vues aériennes obliques mettant en scène les éléments topographiques et volumétriques naïvement mais fidèlement restitués, [qui] ont aussi une valeur documentaire exceptionnelle »³⁹⁰, pourrait aussi s'appliquer à Bourdon, avec la réserve qu'il ne s'agissait pas tant de rendus naïfs que des méthodes de présentation qui avaient cours à cette époque.

³⁸⁶ François-Yves LEBLANC, « François Blondel et les îles d'Amérique » dans *Les villes françaises du Nouveau Monde : Des premiers fondateurs aux ingénieurs du roi (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Somogy Éditions d'art, 1999, p. 156.

³⁸⁷ Ibid., p. 156-157.

³⁸⁸ Pierre PINON (2004), p. 13.

³⁸⁹ LEBLANC, « François Blondel », p. 157 et 161.

³⁹⁰ Ibid., p. 157.

À partir de 1660, Bourdon représente le jardin du gouverneur: Dès 1663, il esquisse les contours, et dans un cas l'organisation interne, des jardins institutionnels et privés de la Haute-ville de Québec. Cette initiative sera reprise par le dessinateur inconnu du plan de 1670 et celui de la vue vers 1675, alors que Davaugour, guidé exclusivement par des considérations militaires avait ignoré leur présence. Hormis ce dernier intervenant, la représentation des jardins apparaît régulièrement dans la cartographie de la nouvelle ville. Quant à la nature et la forme de ces jardins, c'est à ces éléments que nous consacrons les trois prochaines sections de ce chapitre.

II-2.2 La représentation des jardins dans la cartographie métropolitaine et coloniale

Les précisions qui suivent, à propos des plans et de leur développement technique, peuvent paraître dépasser le cadre de la question des jardins, mais leur prise en compte nous paraît nécessaire. En effet, puisque les plans servent de référence première dans l'étude des jardins d'agrément, une meilleure connaissance du médium, des règles de l'art, des façons de faire permet d'interpréter plus adéquatement les représentations et mieux comprendre les choix du cartographe. À nos propres constats s'ajoutent également des remarques d'autres analystes sur la présence des jardins dans les plans historiques.

II-2.2.1 Les plans de Paris de la seconde moitié du XVII^e siècle

Dans son récent catalogue des plans de Paris, Pierre Pinon souligne d'abord que ce moyen de communication s'est développé tardivement pour représenter la capitale française, comparativement au cas de Rome par exemple et à la cartographie urbaine italienne en général. Les premiers plans de Paris n'apparaissent pas avant la première moitié du XVI^e siècle, au plus tôt vers 1523-1530, et la production demeure limitée. Vers 1660, date à laquelle nous disposons des premiers plans manuscrits de la ville de Québec³⁹¹, on dénombre moins de dix plans représentant Paris (et encore existants aujourd'hui), dont le

³⁹¹ Celui de 1640 est une copie et présente une ville très embryonnaire; ceux entre 1634-1640 ne représentent pas le tissu urbain mais des bâtiments.

plus ancien produit vers 1550. Pinon a questionné le comment et le pourquoi de la cartographie parisienne et ce faisant, ajouté des considérations relatives aux modes de présentation, aux contenus et aux types de plans; cette synthèse va nous permettre de nous familiariser avec différentes représentations de jardins, de mieux caractériser notre propre source documentaire et de la situer par rapport à la production française.

Pinon résume à trois formes les présentations de plans : la « vue cavalière » ou à vol d'oiseau, le plan géométral ou projection orthogonale et le plan mixte, une combinaison des deux premiers; « la première génération de plans de Paris [...] se définit essentiellement par le mode de représentation : la vue cavalière ou à vol d'oiseau. Elle apparaît vers le milieu du XVI^e siècle, règne jusqu'à la fin du XVII^e siècle, et survit en pointillé jusqu'au début du XVIII^e siècle »³⁹², cette dernière mention faisant allusion au plan de Turgot qui, en 1739, utilise toujours cette technique. Selon Pinon, dans la vue cavalière, tous les espaces non construits, soit les jardins, les marais (utilisés comme terrains maraîchers), les champs périphériques sont « nécessairement dessinés de manière schématique »³⁹³, bien que Françoise Boudon considère qu'il s'agit d' « une technique de dessin particulièrement adaptée à la représentation du jardin »³⁹⁴. La typologie des plans urbains est établie par Pinon en fonction de leurs objectifs : les plans portraits, qu'il assimile exclusivement aux vues cavalières, mais auxquels nous ajoutons le plan de présentation ou plan masse sur une base géométrale; le plan topographique « qui montre la forme de la ville et son site »; les plans fonciers, dans certains cas des plans partiels, et autres de même type : plans parcellaires, plans de censive, plans terriers; les plans projets et les plans analytiques.³⁹⁵ Les éléments urbains représentés de façon constante se résument aux rues, terrains, maisons; c'est dans cette dernière catégorie que l'auteur inclut les jardins et monuments.

La rose des vents entre graduellement dans les outils de référence du plan mais l'orientation en haut à droite pour le Nord ne sera pas fixée avant le XIX^e siècle. Selon

³⁹² PINON, *Les plans de Paris : Histoire d'une capitale*, Paris, le Passage/ Bibliothèque nationale de France, 2004, p. 17.

³⁹³ Ibid., p. 9.

³⁹⁴ BOUDON, « Jacques 1^{er} Androuet du Cerceau (1521-1586) » dans *Créateurs de jardins et de paysages de la Renaissance au XXI^e siècle*, Actes Sud- École nationale supérieure du paysage, 2001, tome 1, p. 10.

³⁹⁵ PINON (2004), p. 10-11.

Renée Plouin, « la coutume ancienne était de placer l'est en haut de la feuille. Jusqu'au XIX^e siècle, subsistent encore bien des fantaisies. On a souvent l'impression que c'est le cadrage qui détermine la surface représentée ».³⁹⁶ Elle fait remonter à 1651, la première orientation au nord pour un plan partiel de Paris³⁹⁷. Jouvin de Rochefort, en 1672, est le premier à modifier l'image globale de la ville de Paris, en plaçant le nord en haut du plan, ce qui entraîne un changement notable de l'orientation de la Seine, dorénavant axée de gauche à droite du plan. À propos des commentaires de Plouin sur le cadrage, on pourrait aussi penser que c'est ce qu'on veut faire ressortir qui détermine comment on présente la ville sur la feuille. Aucun des plans de Québec pour la période 1635-1675 n'est orienté au nord; le cadrage retenu permet d'inscrire le fleuve en avant-plan, cet élément naturel qui impressionnait beaucoup les Français, et de faire paraître la ville à son mieux en la présentant dans le sens de son développement, face au lecteur.

Plouin considère que le plan réalisé par Jacques Gomboust (fig. 26) entre 1649 et 1652 marque des progrès importants et fixe certaines règles qui perdureront.

C'est un plan fondé sur des principes géométriques nouveaux, rigoureux. Il servira de base à tous les plans pendant près d'un siècle. Il se présente sous forme d'atlas comprenant 9 feuilles [...] Gomboust ne fut probablement que le dessinateur, le graveur semble avoir été Abraham Bosse. C'est le plus exact des plans du XVII^e siècle.³⁹⁸

À ce sujet, Pinon apporte deux précisions : Gomboust est ingénieur et il s'agit en fait d'un plan mixte, soit « un plan géométral avec en élévation les édifices importants »³⁹⁹. Le plan de Jouvin de Rochefort (fig. 27) est aussi un plan mixte. Ce plan, qui englobe les faubourgs situés hors du mur d'enceinte, nous permet de voir les promenades aménagées : le Cours-la-Reine, en 1628, les Champs-Élysées et l'avenue des Tuileries, en 1667, de même que le Mail de l'Arsenal, réalisé en 1599, mais absents du plan de Gomboust.⁴⁰⁰

³⁹⁶ PLOUIN, « Les plans de Paris à travers les âges », *L'information en histoire de l'art*, 1959, p. 66.

³⁹⁷ Ibid.

³⁹⁸ Ibid. p. 63-64.

³⁹⁹ PINON (2004), p. 46.

⁴⁰⁰ Ibid., p. 48.

La présence des jardins dans Paris, représentés par les grandes surfaces telles Les Tuileries et le Luxembourg (fig. 28 et 28a) dans le plan de Gomboust, mais aussi la cartographie des jardins de communauté, d'églises, les jardins privés et ceux entourant des hôtels particuliers, détaillés dans le plan de Jouvin de Rochefort (1672-1674) et dans celui de Bullet et Blondel (1676), sont indicatifs. Pinon élabore peu sur la présence des jardins dans les plans; il les considère comme un élément parmi les autres - rues, terrains, maisons, monuments. À l'instar des maisons, les jardins sont des « formes visibles et représentables avec réalisme »⁴⁰¹ : conséquemment, leur présence est normale. L'auteur mentionne aussi la persistance de leur représentation dans des plans plus tardifs : « Dans les plans géométraux, alors qu'il ne s'agit plus d'une obligation, les principaux jardins apparaissent encore fréquemment. On retrouve les jardins, au XIX^e siècle, jusque dans des plans cadastraux alors qu'ils ne sont pas concernés par le fisc. »⁴⁰²

Au pourtour de son « Nouveau plan de Paris », Jouvin de Rochefort a ajouté la représentation de plusieurs bosquets de Versailles, de même que les jardins de Meudon, Clagny et Marly, Fontainebleau et Saint-Cyr; en tout plus de 25 dessins accompagnés de textes explicatifs. Il indique également la plantation d'une double allée d'arbres tout le long des murs d'enceinte de la ville; cette information n'est que partiellement reprise par le concepteur suivant si bien que nous ne pouvons être sûre de la justesse de cet élément, même si certaines sections de promenade sont confirmées. Quant au plan de Bullet et Blondel, il ne comporte que les principaux bâtiments de Paris; par contre, la précision apportée dans la représentation des principaux jardins *intra muros* et l'utilisation de la couleur accentuent leur présence.

Dans les plans de Paris entre 1650 et 1675, les jardins, cours, promenades figurent de manière récurrente ce qui confirme la pratique de les inclure dans la représentation de la ville.

⁴⁰¹ Ibid., p. 8.

⁴⁰² Ibid., p. 9.

II-2.2.2 Les jardins représentés dans les plans d'autres villes et sites français

Outre les grands plans de Paris dont il vient d'être question, des plans de villes françaises et coloniales et de domaines privés ont été publiés au cours de la période 1635-1675, notamment dans *La topographie françoise*⁴⁰² en 1648 et dans *Topographiae Galliae*, en 1655⁴⁰³. Dans le cas du premier ouvrage, Claude Chastillon (1559-1616) serait l'auteur d'une partie des dessins, dont certains réalisés aussi tôt que 1604, quoique l'ouvrage fut publié assez longtemps après sa mort. Ce serait peut-être le cas pour la ville de Mortaigne⁴⁰⁴, lieu de naissance de Pierre Boucher, dont l'illustration ressemble beaucoup à celle de Tassin (1634). La consultation de cette publication permet de constater que, dans les villes et les domaines, les jardins sont dessinés : règle générale, tous les châteaux sont accompagnés de jardins mais leurs formes d'aménagement sont variées de même que leur rapport au bâtiment principal.

À Saint-Germain-en-Laye⁴⁰⁵, deux aménagements ont retenu notre attention : tout d'abord, une fontaine aménagée au centre de parterres qui sont bordés de part et d'autre par des treillis en berceau. On imagine que les berceaux que l'on va retrouver à Québec sur le plan de 1670 ont pu avoir la même allure. Nous avons retenu le second élément en raison de sa simplicité dans la forme, de la disposition des végétaux et de l'utilisation d'arbres ou arbustes comme éléments verts : ce sont les bosquets plantés avec un espace central dégagé (fig. 29). Au château de Moret, en Gâtinois⁴⁰⁶, les jardins se situent entre la première enceinte, immédiate au bâtiment, et un second mur. Des bastions font partie du grand mur d'enceinte qui relie le château et la ville. Un cours d'eau sépare les jardins du château de Sillery. D'autres jardins de château, comme ceux de Dampierre⁴⁰⁷, sont représentés par des

⁴⁰² Claude CHASTILLON,, *La topographie françoise ou représentations de plusieurs villes, bourgs, plans, chasteaux, maisons de plaisance, ruines et vestiges d'antiquitez du royaume de France, dessignez par dunct Claude Chastillon et autres : et mis en lumiere par Jean Boisseau, enlumineur du Roy pour les cartes geographiques*, Paris, 1648. (Bibliothèque nationale de France, Réserve des Estampes, Ve-9-pet.fol.)

⁴⁰³ Caspar MERIAN, *Topographiae Galliae*, Francfort; 1655. (Bibliothèque nationale de France, département des Cartes et plans, Ge FF 748).

⁴⁰⁴ CHASTILLON, *La topographie françoise*, p. 223.

⁴⁰⁵ *Ibid.*, p. 2.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, p. 44.

⁴⁰⁷ *Ibid.*, p 182.

carreaux à perte de vue. À Fresne, les jardins sont directement attenants au bâtiment et emmurés.

La représentation de Paris en 1610⁴⁰⁹ comporte beaucoup de jardins, composés de berceaux entourant des carrés; souvent on voit un arbre planté au centre d'un carré subdivisé comme à Saint-Germain-en-Laye. La ville d'Orléans⁴¹⁰ compte aussi des jardins. Enfin, Bethleem⁴¹¹, un couvent près de Maizières, comporte une cour emmurée avec des arbres, semblablement aux espaces de communautés à Québec, comme nous le verrons plus loin. Dans la propriété du Grand Prieuré de Charleville⁴¹², réalisé par Edme Moreau en 1625, on trouve quatre jardins enclos : « le jardin des femmes, le jardin des herbes et simples servant à médecine, le jardin des prêtres et religieux et le jardin du grand prieur ». Leur représentation fait avant tout penser à des espaces décoratifs, dotés d'une fontaine au centre.

Dans la publication du second ouvrage consulté, c'est Caspar Merian qui agit, avec son père Mathieu, à titre d'éditeur. Dans ce recueil, l'analyse a porté principalement sur le plan de « Charleville sur le bord de la Meuze dans la Principauté souveraine Darches »⁴¹³ (fig. 30). À l'instar de Québec, Charleville a été fondée en 1608; depuis son nom a été changé et on l'appelle aujourd'hui Mézières, devenue chef-lieu du département des Ardennes sur la Meuse. On peut repérer, à l'intérieur de l'enceinte de la ville, les jardins du Palais près de la Place Ducale, de même que plusieurs jardins de communautés – les Carmélites, les Capucins, le Grand Prieuré– et ceux des églises– Notre-Dame et les Jésuites. Du côté extérieur droit du mur d'enceinte, se trouve « Mirefleur, maison de plaisance » comportant en façade, six carrés aménagés et, de chaque côté, deux promenades plantées, le tout clos par un mur. Semble également appartenir au domaine, le « parc vulgairement petit bois », autre élément paysager que nous allons retrouver sur les plans de Robert de Villeneuve. D'autres comparaisons à propos du mode de représentation pourraient aussi être faites avec

⁴⁰⁹ Ibid., p. 116.

⁴¹⁰ Ibid., p. 59.

⁴¹¹ Ibid., p. 90.

⁴¹² Ibid., p. 225.

⁴¹³ MERIAN, *Topographiae Galliae*, tome I, p. 225 et 227.

les plans de Saint-Domingue (1671) (fig. 31) et de la Nouvelle Amsterdam (1660) (fig. 32), qui deviendra quelques années plus tard New York, deux villes coloniales fondées par des Européens, où l'on peut voir, dans le cas de la première, des jardins à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte, et dans la seconde, presque partout, des jardins privés.

Notre base de comparaison comprend deux références additionnelles. Nous avons retenu le « Plan de la terre et seigneurie de Vaugirard et partie du faubourg St. Germain 1670 »⁴¹⁴ (fig. 34) en raison du territoire représenté, du graphisme utilisé et de la présence de jardins. En effet, le plan propose un regroupement d'habitations simples et de quelques demeures plus élaborées, dont l'environnement immédiat est occupé par des jardins et le pourtour, par des terres cultivées. Le site pourrait ressembler à une seigneurie de la Nouvelle-France et la forme des jardins s'apparente à ceux de Québec. La ville de Rochefort constitue notre deuxième référence; le développement se fait à partir de 1666 alors que Colbert y crée une base navale. Plusieurs plans de la ville indiquent une continuité quant à la présence des jardins : plan de la ville vers 1671, plan à la fin du XVII^e XVIII^e siècle⁴¹⁵, plan de 1683⁴¹⁶ et plan de 1688⁴¹⁷ (fig. 33). Ce dernier inclut les jardins de l'intendant, au moment où Michel Bégon V, sera nommé à ce poste. Ces jardins comportent divers éléments de composition que l'on va retrouver à Québec; d'abord, plusieurs longues allées plantées de deux et quatre rangées d'arbres qui se coupent à angle, une section de carrés alignés, ailleurs quatre carrés organisés autour d'un espace central enfin, une plaine librement plantée. À l'intérieur de l'enceinte, on voit d'autres jardins attenants à des espaces privés.

Comme dernier élément de référence, nous soumettons le plan de Versailles, appelé plan Du Bus, du nom de son découvreur (fig. 35). Ce plan est estimé représenter le château et ses jardins au cours de la période entre 1652-1661, soit avant que Louis XIV ait fait entreprendre les premiers travaux par Le Nôtre. On constate que les jardins de cette

⁴¹⁴ Archives nationales de France, Paris, cote : N IV Seine 29. Vue perspective, plan des arpenteurs Guignebesche, Lescuyer. Parchemin, plume et rehauts de couleur, É= 1/7300.

⁴¹⁵ François-Yves LE BLANC, « Rochefort, arsenal modèle » dans *Les villes françaises du Nouveau Monde*, p. 45 et 47.

⁴¹⁶ Présenté sur le site : www.ville-rochefort.fr.

⁴¹⁷ Bibliothèque nationale de France, département des Estampes et photographie, cote : VA 429 F. T. 6H 188745.

période sont relativement simples, principalement constitués de carrés subdivisés par des allées qui se coupent à angle droit, à l'exception d'un grand carré mis en évidence par de longues allées diagonales qui aboutissent à un point central. Dans sa partie la plus éloignée du château, le jardin comporte une promenade plantée de trois rangées de végétaux qui borde l'espace sur toute la longueur avec, en son centre, un bassin, embryon de la future fontaine d'Apollon. À propos des jardins de Versailles du règne de Louis XIII, Hazlehurst les attribue à Boyceau de la Barauderie, alors « intendant des jardins du roi »⁴¹⁸:

Le lecteur aura remarqué que les exemples rapportés sont hétérogènes; certains servent à illustrer que les jardins sont représentés dans la cartographie urbaine et que cette pratique n'est pas exclusive à la ville de Paris mais s'applique aussi à d'autres villes françaises. D'autres exemples montrent des jardins dans des propriétés privées; à cette occasion, on constate qu'ils font partie de la représentation du domaine bâti. L'examen plus précis de l'ordonnancement interne nous renseigne sur la composition et sur les éléments présents dans les carrés et les parterres. Cet aspect a été abordé avant de procéder à l'identification et l'analyse des jardins de Québec afin de préciser les paramètres de la cartographie métropolitaine et son reflet dans la cartographie coloniale. Cette étape était préalable puisqu'elle légitimait la présence des jardins dans la cartographie canadienne dans la mesure où la pratique métropolitaine pouvait être démontrée.

⁴¹⁸ HAZLEHURST, *Jacques Boyceau and the French Formal Garden*, Athens, University of Georgia Press, 1966, p. 48.

II-3 Les premiers jardins de la ville de Québec

Les sections II-3, II-4 et II-5 traitent des premiers jardins de la ville de Québec; ces espaces font d'abord l'objet d'une démarche qui vise à en préciser le moment d'apparition, la localisation, enfin la forme initiale. Compte tenu de l'objectif poursuivi, l'approche utilisée dans ces sections est avant tout descriptive car il s'agit de se familiariser avec le premier état de ces jardins, qui vont par ailleurs tous demeurer en place tout au long du Régime français. On peut considérer ces premières expressions comme un étalon (de base) à partir duquel on pourra juger des transformations subséquentes. La référence à trois plans principaux et à une vue à vol d'oiseau, qui couvrent au total une période de quinze ans, permet d'effectuer quelques analyses comparatives et de toucher à l'évolution des formes et de la composition de ces espaces. Le plan de 1670 est le plus explicite au sujet des jardins; il autorise à poser des jalons pour la période actuelle et de faire des liens avec la période suivante.

La section 3 est consacrée aux jardins institutionnels : jardin du gouverneur, de l'intendant et jardin de l'évêché. La section suivante abordera les jardins conventuels : jardin des Ursulines, des Augustines, des Jésuites et des Récollets. Dans la dernière section, il sera question de cinq jardins privés. Le jardin du gouverneur apparaît le premier dans la cartographie urbaine, en 1660, alors que son existence est assurée quelque 12 ans plus tôt de manière formelle par les écrits. Il est permis de croire que le choix du site affecté à cet usage et son occupation effective se soient produits avant 1640.

II-3.1 Le jardin du gouverneur

En fixant le tracé des premières rues de la Haute-ville, Montmagny délimite partiellement l'emplacement du jardin. Raymonde Gauthier, dans son article sur le plan de 1640, attribué à Bourdon (pl. 13), avance que « c'est donc à ce moment, et la carte le confirme, que sont tracées les rues Mont-Carmel, Saint-Louis, Sainte-Anne, Saint-Jean, du Fort, des Jardins,

du Parloir, et qu'est délimitée la Grande Place au-devant de l'église paroissiale. »⁴¹⁸

Joseph-Edmond Roy confirme que certaines de ces rues ont été désignées par le gouverneur : « Montmagny voulut donner aux rues nouvelles des noms qui rappelaient des souvenirs de France. Le roi Louis XIII eut la rue Saint-Louis. La reine Anne d'Autriche, la rue Sainte-Anne; l'Ordre de Malte, la rue du Mont-Carmel. La patronne de Paris, d'où venait M. de Montmagny, eut l'avenue Sainte-Geneviève.⁴¹⁹ » Il enchaîne immédiatement avec ce commentaire :

C'est dans ce temps-là, aussi, que fut dessiné ce que nous appelons maintenant le « jardin du fort » et qui était à l'origine le jardin particulier de M. de Montmagny. Les documents de l'époque nous l'y montrent bien souvent, lorsqu'il faisait sa promenade avec son lieutenant de l'Isle ou les pères de la mission.

Roy ne précise pas de quels documents il tire cette information et nous n'avons pu les retracer; la mention la plus ancienne de l'existence du jardin que nous avons retrouvée est celle du père Lalemant, apparaissant en date du 23 juin 1648 dans le *Journal des Jésuites*, soit à la fin du mandat de Montmagny : « Le 23. le feu se fit à l'ordinaire; j'y assisté, le P. Le Jeune & le P. Greslon. Monseigneur le Gouverneur me vint querir sur les 8. h. & demie; nous allasmes promener en son jardin, et sur les 9. h. un quart nous allasmes au feu. »⁴²⁰ Robert Gauvin, archéologue responsable des fouilles réalisées dans le Jardin des Gouverneurs en 1998, n'a pu établir précisément l'amorce des premiers travaux; s'appuyant entre autres, sur les études précédentes de Laurent et Saint-Pierre, il les situe entre 1636 et 1648⁴²¹. Le jardin ne figure pas sur le plan de 1640 mais cela ne signifie pas pour autant qu'il n'était pas en place à cette époque. L'aménagement du jardin a pu coïncider avec les travaux de construction du fort, amorcés en 1636. À cela, ajoutons que les deux extraits rapportés plus haut font référence à la promenade au jardin, à l'utilisation du jardin comme espace social, un usage qui existe dès la Renaissance dans les espaces

⁴¹⁸ R. GAUTHIER, « Une carte de Jean Bourdon de 1640 » *Annales d'histoire de l'art canadien*, 1976, 3, p. 100.

⁴¹⁹ J.-E. ROY, *M. de Montmagny*, Québec, Imprimerie de la Compagnie de « L'Événement », 1906, p. 11. Roy précise que Montmagny appartenait à l'Ordre de Malte.

⁴²⁰ LAVERDIÈRE et CASGRAIN, *Le Journal des Jésuites*, Québec, Léger Brousseau imprimeur, 1871, p. 111.

⁴²¹ R. GAUVIN, *Le jardin des gouverneurs à Québec : histoire, aménagement et archéologie*, Québec, Parcs Canada, 2003, p. 23.

privés et se renforce, au cours du XVII^e siècle, par la transformation de quelques grands jardins urbains dans Paris, en lieux publics destinés aux activités ludiques.

Revenons pour l'instant à la délimitation du périmètre du jardin qui théoriquement devenait possible à partir de la réalisation du tracé des rues Mont-Carmel et Sainte-Geneviève, qui constituent ses limites nord et sud. À propos de l'origine des rues de Québec, P.G. Roy confirme que la rue Mont-Carmel a été désignée par Montmagny et rapporte un marché conclu le 19 octobre 1646 entre les habitants de Québec et des ouvriers, « pour revêtir de murailles un bastion qui est au bas de l'allée de Mont-Carmel dépendant du fort Saint-Louis de Québec dont un des flancs est opposé à la porte du fort, de quatre toises de longs sur douze pieds de hauteur. »⁴²³ Doit-on comprendre que ce bastion se situe dans le prolongement du mur d'enceinte du fort mais n'y est pas physiquement relié et qu'il appartient plutôt au périmètre du jardin? Il sera à nouveau question de bastions, dans une décision du Conseil souverain de février 1665, relativement à des travaux d'amélioration du jardin du fort.

Sur la nécessité de raccommoder le jardin du fort [...] Il a esté arrêté au conseil que la closture se fera selon les articles cy apres declarez scavoit que [...] les pieux de la dite closture auront sept a huit pieds de hauteur [...] Et a esté de plus resolu que quatre petits bastions seront faictz aux quatre coings dela dite closture de huit pieds de dedans en dedans autant que le peult porter la forme du dit bastion regulier en la maniere d'icelle. L'un desquels sera couvert Et refaict de celuy qui y est apresent le tout de bois de cedre, Et au droit de louverture de la porte qui y est apresent en sera faict un autre entre bons potteaux escarys le tout jugé necessaire en la maniere cy dessus [...].⁴²⁴

Peut-on supposer que le bastion existant dont il est ici question est celui-là même qui a été aménagé quelque 20 ans plus tôt, et qui confirmerait alors l'existence du jardin en 1646 et surtout, la présence d'un ouvrage en forme de bastion rattaché au jardin? Dans sa reconstitution de Québec en 1663, Marcel Trudel décrit : « Le jardin du fort, enclos rectangulaire de pieux avec un petit bastion de pieux de cèdre à l'un des coins; »⁴²⁵ sans en indiquer ses sources, mais qui concorde avec la description de 1665. Or, il paraît légitime

⁴²³ P.-G. ROY (1932), p. 135. Greffe du notaire Tronquet.

⁴²⁴ JDCS, vol. I, p. 319.

⁴²⁵ TRUDEL (1972), p. 10.

de penser qu'on ne construit pas quatre bastions et une clôture d'une hauteur de huit pieds pour protéger un simple potager.

Roy attribue également l'appellation de la rue Sainte-Geneviève à Montmagny, laquelle rue, précise-t-il, « va du Jardin du Gouverneur, qui touche la rue des Carrières, à la rue Sainte-Ursule »⁴²⁵. L'aménagement de ces deux rues permet donc de délimiter en partie le périmètre du jardin (fig. 36 : localisation des premières rues, du jardin du gouverneur et orientation du jardin). Pour ce qui est des autres rues apparues dès les premiers plans de la ville et dont l'appellation demande recherche en regard de notre sujet, nous retenons la rue des Jardins, qui tient son nom du fait que son tracé longe les jardins de trois communautés : les Jésuites, les Ursulines et ultérieurement les Récollets. Ce n'est pas avant 1642 que les Ursulines occuperont l'aile Saint-Augustin et 1648 pour la maison de pierre des Jésuites, ce qui situerait l'appellation à partir de cette date, à la fin du mandat de Montmagny. Trudel l'indique dans son plan reconstitué de 1663⁴²⁶.

Le jardin du Gouverneur apparaît durant la gouvernance de Montmagny et sa forme unique demande analyse et explication. En effet, parmi les jardins canadiens du Régime français, et comme nous le verrons au cours de l'examen de ces autres jardins, il s'agit du seul exemple où le jardin ne jouxte pas l'habitation. Certains auteurs⁴²⁷ ont vu dans cette caractéristique l'expression même du jardin médiéval, que la présence de murs venait appuyer. Les commentaires qui suivent résument la position habituellement adoptée : « [...] il s'agit de l'un des plus vieux jardins d'Amérique du Nord puisqu'il est signalé sur les plans de la ville dès 1660. Son style s'apparente alors à celui des jardins monastiques du Moyen-Âge européen qu'adoptent les communautés religieuses de Québec et de Montréal aux débuts de la colonie. »⁴²⁸ Il est vrai que les jardins du Moyen-Âge se trouvent régulièrement à l'extérieur de l'enceinte du château pour des raisons pratiques de

⁴²⁵ P.-G. ROY (1932), p. 187.

⁴²⁶ TRUDEL (1972), p. 12-13.

⁴²⁷ Notamment Françoise-Laure BURLET, *Un rêve aristocratique en Nouvelle-France : la demeure de Charles Aubert de La Chesnaye*. Sillery, Septentrion, 1996, p.39.

⁴²⁸ Roxane RENAUD, « De l'art des jardins et des serres chez les gouverneurs à Québec » dans *Les dessous de la terrasse à Québec : archéologie dans la cour et les jardins du château Saint-Louis*, P. Beaudet (dir.), Sillery, Éditions du Septentrion, 1990, p. 83-85.

défense mais la localisation persistante du jardin du gouverneur, en dehors de l'enceinte du château, peut aussi être motivée par d'autres raisons. Le fort ayant été à l'origine conçu pour des motifs de défense, Champlain n'avait pas jugé nécessaire d'y adjoindre un jardin; lorsque la vocation du bâtiment se modifia pour devenir la résidence permanente du gouverneur, celui-ci, désireux de le pourvoir d'un jardin, dût considérer l'espace adjacent comme lieu potentiel. Jeanne Bourin mentionne que le jardin médiéval se retrouve à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte castrale, celui plus près de l'habitation répondant aux besoins alimentaires. Le fait que le jardin soit physiquement dissocié de la demeure persiste durant la Renaissance; par exemple, une rue sépare le jardin du château des Tuileries, au moment de son aménagement initial en 1564. Cette rue va demeurer jusqu'au réaménagement complet par Le Nôtre un siècle plus tard. Mais à ce moment, le jardinier conserve encore les murs qui entourent le célèbre jardin depuis le premier aménagement.

Le jugement de Renaud est basé sur l'éloignement par rapport au bâtiment. À l'origine, ce détachement peut s'expliquer par l'absence d'espace adéquat et suffisant dans l'enceinte du fort; par la suite, la nécessité d'établir le jardin sur un espace de dimension adéquate et le désir de composer avec la topographie et l'avantage des lieux pourraient justifier sa localisation à l'endroit retenu. L'espace requis pour construire le bâtiment devant abriter les fonctions officielles et représenter le pouvoir royal peut aussi expliquer la localisation du jardin à l'extérieur de l'enceinte du fort déjà occupée presque totalement; Villeneuve, dans son plan de 1692, va d'ailleurs suggérer l'agrandissement du périmètre existant en repoussant les murs. Rappelons enfin, comme il a été démontré au chapitre précédent, que les jardins français de la Renaissance vont graduellement occuper l'espace en-dehors du périmètre du château, parfois sans lien apparent avec la demeure, et qu'ils seront régulièrement entourés de murs. L'hypothèse que l'aménagement du jardin ait été l'initiative de Montmagny nous paraît acceptable si on prend en considération le fait que Champlain, ayant un jardin à proximité de l'Habitation, n'avait pas cru nécessaire d'aménager un jardin en Haute-ville; le jardin vient compléter le fort Saint-Louis, dorénavant le siège du pouvoir français. Confronté à l'absence d'un espace pouvant être utilisé à cette fin à proximité du bâtiment, le gouverneur n'avait d'autre choix que de localiser le jardin à l'extérieur de l'enceinte. Comme le jardin se pose en complément au

château, il occupe un emplacement de choix, visible et offrant une vue, à proximité du bâtiment et propice à cet usage.

À partir de l'étude des plans de Québec, Laurent et Saint-Pierre ont évalué la superficie occupée par le jardin du Gouverneur. Ainsi, sur le plan de 1660, les auteurs considèrent que le jardin couvre un espace de 30 x 25 toises, ce qui correspond à 180 x 150 pieds (ou 60 x 50 mètres), et le situent à « une vingtaine de toises de la falaise »⁴²⁹, soit un peu plus de 100 pieds. À titre de comparaison, nous avons estimé les jardinages près de l'habitation de Champlain, vers 1635, à 4 x 11 toises. Pour ce qui est de l'emplacement par rapport à la falaise, il nous semble difficile à évaluer; le jardin apparaît cependant plus près de la rue Mont-Carmel que de la falaise. Dans la représentation de 1663, les auteurs ne retiennent que l'emplacement du jardin en notant que l'angle sud-est touche la falaise. La localisation semble en effet avoir été modifiée et le jardin s'est rapproché de la falaise. Toutefois, les plans de 1660 et 1663 ne peuvent être comparés intégralement; le plan de 1660 est technique, c'est un plan terrier alors que celui de 1663 est avant tout un plan de présentation, où l'auteur n'a pas indiqué l'échelle et a eu recours au plan géométral et à la vue cavalière avec projection en trois dimensions.

Laurent et Saint-Pierre poursuivent leur analyse en référant au plan de Robert de Villeneuve de 1685, « Plan de la ville et chasteau de Québec, fait en 1685 mezurée exactement par le sieur de Villeneuve » (pl. 27) et, ce faisant, ils écartent le plan de Bourdon de 1664 et le plan anonyme de 1670. Pourtant, ces deux plans contiennent des informations nouvelles. Dans le plan de 1664, Bourdon utilise l'appellation « jardin du gouverneur » dans la légende; il a aussi ajouté une porte au centre du côté nord du jardin. Dans le plan de 1670, la localisation du jardin a été substantiellement modifiée et l'organisation interne est représentée avec précision. Il sera à nouveau question de la représentation du jardin du gouverneur dans ces deux plans, selon une approche comparative et évolutive des lieux dans la sous-section suivante; pour l'instant revenons à l'analyse de Laurent et Saint-Pierre. À partir du plan de 1685, les auteurs ont estimé les

⁴²⁹ LAURENT et SAINT-PIERRE, *Les forts et châteaux Saint-Louis 1620-1760*, Québec, Parcs Canada, 1982, p. 98.

dimensions du jardin à 30 x 40 toises, soit 180 x 240 pieds ou 60 x 80 mètres, donc une légère augmentation de la superficie; ils le situent alors entre « l'actuelle rue Saint-Denis et l'allée du Mont-Carmel »⁴³¹ avec à l'est la rue des Carrières.

À notre sens, l'élément le plus significatif du plan de 1685 réside dans le fait que Villeneuve a situé le jardin par rapport au Cap-aux-Diamants, relation dont il va tirer profit dans son plan de 1692. Si nous superposons les plans de 1660 et de 1664 avec celui de 1685, le jardin de 1685 apparaît à peu de chose près dans le même emplacement que celui de 1664, disposé selon un angle horizontal de 60 degrés par rapport au château, alors que l'alignement donné en 1660 le situait plus loin du château. Villeneuve affirme avoir procédé à un relevé exact des lieux; a-t-il relevé les espaces pour lesquels il n'y avait pas encore eu de cartographie de produite ou a-t-il mesuré chacune des composantes inscrites à l'intérieur du périmètre urbain? Si le deuxième énoncé s'applique, alors le plan de base de 1664 de Bourdon était conforme à la réalité. Même constat pour le plan de 1670 où la superposition nous permet de vérifier que l'emplacement du jardin est semblable à celui de 1685; non seulement la position du jardin du gouverneur est-elle confirmée ultérieurement, mais aussi celle du jardin des Ursulines, des Jésuites, du Séminaire, de l'Hôtel-Dieu et plusieurs jardins de particuliers. Nous examinerons en profondeur le contenu de tous les plans de Villeneuve dans le chapitre suivant, qui traite de la période 1675-1715.

L'extrait des *Jugements et délibérations du Conseil souverain* cité par Laurent et Saint-Pierre a orienté notre réflexion sur la présence des bastions du jardin dont la fonction demeure ambiguë. D'une part, nous avons répertorié plusieurs exemples dans lesquels ces bastions s'intègrent aux murs qui ceignent les jardins en France, tel que rapporté précédemment. Nous ajoutons la vue des jardins de Berny, publiée en 1648 (fig. 10) qui représente l'état de la demeure au début du XVII^e siècle, et celle de Gaillon, datant également de la première moitié du XVII^e siècle (fig. 9). Les dessins mais aussi le sens conféré à ces structures dans les ouvrages de référence confirme leur association aux jardins. D'autre part, la recherche historique n'a considéré jusqu'à présent que leur fonction défensive; il est à tout le moins permis de douter de l'interprétation qui voudrait

⁴³¹ LAURENT et SAINT-PIERRE (1982), p. 98.

que ces ouvrages aient servi à abriter les habitants en cas d'attaque, quand on sait que l'espace intérieur était restreint, soit huit pieds par huit pieds. Laurent et Saint-Pierre ajoutent que ces bastions d'angle figurent sur le plan de 1670⁴³²; sur ce dessin deux des bastions sont complémentaires à l'allée en berceau, élément identitaire du jardin d'agrément, dont nous reparlerons plus en détail dans les prochaines pages. Enfin, on les associe parfois aux redoutes du major Provost, construites en 1690, qui aurait repris et développé le principe de base. Pourtant leur emplacement ne semble pas le même. De plus, il n'a pas été démontré que les redoutes de Provost faisaient partie du jardin et le plan de Québec de 1692 propose une dissociation du mur de protection et de l'espace jardin.

II-3.2 L'évolution du jardin du gouverneur dans les plans de 1663, 1664 et 1670⁴³³

Cette section présente le résultat de l'analyse comparative et évolutive du jardin du gouverneur, qui est le mieux représenté au cours de cette période. « Le véritable plan de Québec fait en 1663 » (pl. 17) constitue un bel exemple de plan hybride –projection orthogonale et oblique– rehaussé de couleur : la végétation et les montagnes sont peintes en bleu et vert, ce qui lui confère une touche artistique. Nous pensons qu'il existe deux versions manuscrites de ce plan puisque celui que nous avons consulté à la Bibliothèque nationale de Paris⁴³⁴ diffère de l'illustration contenue dans la publication *Québec : Trois siècles d'architecture*⁴³⁵, notamment dans le rendu de la végétation à l'avant-plan. Deux armoiries apparaissent en haut du plan, signe que l'auteur le dédie à un protecteur ou commanditaire. La première comporte trois fleurs de lys sur fond bleu et la seconde, un dessin central de fleur stylisée sur fond rouge. Si nous comparons ce plan au « Plan de la ville de Québec envoyé par le Baron Dubois d'Avaugour le 4 août 1663 » (pl. 20) qui utilise aussi une forme de représentation mixte, bien que les deux plans ne remplissent pas

⁴³² Ibid., p. 100.

⁴³³ Nous avons également consulté la copie du plan de Bourdon de 1661, qui comprenait les éléments suivants cartographiés et inscrits dans la légende; H= jardin du fort, R= jardin de l'habitation, S= fontaine Champlain, et le dessin des sources d'eau de la Haute-ville.

⁴³⁴ Département des cartes et plans, pf 127, division 7, pièce 3.

⁴³⁵ NOPPEN, PAULETTE et TREMBLAY, *Québec : Trois siècles d'architecture*, Montréal, Libre Expression, 1979, p. 13.

les mêmes fonctions, il est possible de juger de la plus grande maîtrise du rendu dans le premier cas et de la quantité plus importante d'informations qu'il contient en regard de l'urbanisme de la ville et de l'occupation du sol.

Le plan de 1663 (fig. 37-1 et 37-2) présente de façon détaillée l'organisation interne du jardin du gouverneur (fig. 37a), alors qu'il indique également des jardins chez les Jésuites, à l'Hôtel-Dieu et dans deux propriétés privées le long de la rue Saint-Louis, dont l'une correspond à la demeure de Rouer de Villeray. L'examen du plan manuscrit permet de constater que le jardin du gouverneur a d'abord été tracé au plomb puis refait à l'encre. Les allées qui occupent trois des quatre côtés sont en gris. Le cercle qui figure pratiquement au centre était, dans un premier temps, excentré et plus petit. Ce cercle peut représenter une fontaine, une statue, un cadran solaire ou tout simplement un espace central, un point de convergence. La photo d'un jardin récemment restauré au Domaine de Sceaux (fig. 39) qui, à l'origine, a été réalisé à une période quasi contemporaine au jardin du gouverneur,⁴³⁵ nous fournit un exemple d'un espace aménagé en fonction d'un élément central, ici une fontaine, et entouré sur trois côtés par un déambulatoire. Pour en revenir au plan de 1663, par l'utilisation de deux symboles, l'auteur a voulu distinguer des usages différents dans le jardin du gouverneur; les lignes parallèles peuvent correspondre à des planches de légumes et herbes alors que les deux carrés de l'extrémité ont l'allure de parterres de broderie. Bourdon dessine de façon sommaire les autres jardins, sous la forme de bosquets mais prend soin d'ajouter à la limite nord de la propriété des Jésuites, une rangée d'arbres.

Le jardin du gouverneur sur le plan de 1663 est rectangulaire alors que, dans le plan de 1660 et celui de 1664, sa forme est carrée; il occupe un espace comparable à l'enceinte du fort et s'est rapproché de l'habitation et de la falaise. Contrairement à ses autres plans, Bourdon indique l'organisation interne, une composition simple mais bien structurée. La présence de la végétation à l'avant plan nous fait voir une ressemblance avec la vue de

⁴³⁵ Colbert fit l'acquisition du domaine en 1670.

Mortaigne.⁴³⁸ Ajoutons que ce plan, de par sa facture graphique et son contenu, se distingue nettement des plans de 1660 et 1664; de ce fait, on peut penser à l'intervention d'un dessinateur autre que Bourdon.

Comme son titre l'indique le « Véritable plan de quebec comme il est en lan 1664 & les fortifications que lon y puise faire » (pl. 19 et fig. 38) présente une proposition d'aménagement défensif, dans lequel l'auteur a néanmoins jugé bon d'indiquer le « jardin du gouverneur » : espace numéroté et référencé en légende. Le jardin est carré, de surface équivalente à l'enceinte du fort et on lui a ajouté une porte, ce qui signifie qu'il est clos. Si nous superposons les plans de 1660 et 1664, la taille du jardin quatre ans plus tard a diminué mais cela est également vrai pour l'enceinte du fort. Par contre, le jardin s'est rapproché du fort. On en déduit que la superficie du jardin est demeurée constante mais que l'emplacement a légèrement varié.

Le plan de « La ville haute et basse de quebek en la nouvelle France 1670 » (pl. 21), établi à la demande de Jean Talon,⁴³⁹ présente « le jardin du fort »⁴⁴⁰ plus éloigné du château, dont la relation avec la falaise et le Cap est modifiée alors qu'il semble tourné vers les habitations adjacentes. D'après notre évaluation, le jardin est situé à quelque 85 toises (65 mètres) de la porte de l'enceinte du château. Il mesure 25 x 25 toises (48.5 m x 48.5 m) calculé à l'intérieur des bastions. L'organisation interne a subi des transformations notables par rapport au jardin du plan de 1663 (fig. 40b et 40c). Le système des allées est plus précis et hiérarchisé et les espaces intérieurs plus finement subdivisés : on distingue quatre grands carrés coupés par des allées en croix qui en rejoignent d'autres aménagées au pourtour : deux allées centrales, plusieurs allées transversales, et une allée longeant tout le périmètre du jardin. Le point de convergence central a disparu, de nouveaux éléments se sont ajoutés et le jardin est dorénavant organisé en trois parties. La porte ne donne plus accès au centre du jardin mais à une allée transversale située dans le premier tiers le plus

⁴³⁸ Pierre BOUCHER, *Histoire véritable de la Nouvelle France*, Boucherville, Société historique de Boucherville, 1964, XLIV.

⁴³⁹ NOPPEN, PAULETTE et TREMBLAY (1979), p. 16.

⁴⁴⁰ Tel qu'inscrit dans la légende alors que le plan de Bourdon de 1664 indique « jardin du Gouverneur ».

près du château. De part et d'autre de cette allée se trouvent les compartiments subdivisés en petits espaces quadrillés de petites allées.

L'espace le plus surprenant et le plus intéressant du jardin du fort de 1670 se trouve à l'extrémité des carrés; sa représentation nous fait croire à un cabinet de treillage, sorte de promenade couverte qui s'étendrait de part en part du jardin dans l'axe nord-sud. Le même élément se retrouve dans des dimensions plus restreintes à la croisée des allées principales, du côté ouest. Au-delà de la grande allée couverte du berceau, la bande résiduelle de terrain est indiquée par des lignes continues qui peuvent symboliser le potager. Se sont ajoutés les quatre bastions mentionnés précédemment, bien que deux d'entre eux ne soient pas situés aux extrémités; leur localisation est en lien avec le berceau. Comme ils ne sont pas représentés de la même façon que les bastions d'angle, de ce fait, leur usage n'est pas confirmé. Autre fait relevé : la représentation de la clôture n'est pas identique sur tout le périmètre; les côtés est et ouest sont différents des nord et sud. Peut-il s'agir dans un cas d'une clôture de pieux et dans l'autre d'un ouvrage de maçonnerie? Leur tracé semble en lien avec le nouvel élément qui court sur toute la longueur du jardin.

L'auteur ajoute la représentation détaillée des jardins des Jésuites et des Augustines et, fait nouveau par rapport au plan de 1663, ceux des Ursulines. De plus, on peut voir les jardins de l'église paroissiale, du séminaire, de l'intendant Talon et de quelques particuliers, parmi lesquels Jean Madry et Louis d'Ailleboust (fig. 40a). Les jardins des communautés sont à la fois dessinés et mentionnés dans la légende. En regard de l'organisation interne de ces espaces, ce plan est de loin le plus explicite; l'usage de symboles qui distinguent pour la première fois les niveaux de végétation, lesquels seront repris par Villeneuve, témoigne selon nous des connaissances et du désir de précision de son auteur. La convention graphique pour signifier le contenu des compartiments s'apparente nettement au rendu d'un parterre dans l'ouvrage de Olivier de Serres (fig. 103). L'auteur a aussi fait usage de plusieurs éléments du vocabulaire des jardins : allées plantées, allées en berceaux, portes pour entrer dans les jardins, espace jardin distinct de la basse cour et du clos. Dans sa facture globale, ce plan ne ressemble à aucun autre produit en Nouvelle-France et sa présentation surprend : elle est à la fois très précise pour certains espaces tels les jardins

mais reste vague sur les bâtiments, la topographie, l'urbanisme. En fait, le concepteur a fait peu de cas des rues; par contre son plan témoigne du parcellaire, sans que nous puissions affirmer qu'il le fait avec exactitude. Il y a concordance générale avec le plan terrier de septembre 1663, reconstitué par Trudel. Comme ce plan est conservé au Centre des Archives d'Outre-mer, on peut supposer qu'il est l'œuvre d'un membre du personnel administratif –l'ingénieur ou son aide– et qu'il a été réalisé avec l'accord du gouverneur (Courcelles) ou de la Compagnie des Indes occidentales.

II-3.3 Les jardins de l'intendant

Le plan de 1670 nous montre pour la première fois la résidence de l'intendant, personnage nouvellement arrivé dans la colonie; pour ce faire, l'auteur a précisé en légende la référence chiffrée correspondant au « logis de M. Talon ». Dans son ouvrage sur le célèbre intendant, Chapais précise que cette maison se trouvait « sur le site où s'éleva plus tard le Palais épiscopal [...] Ce terrain est maintenant converti en un jardin public appelé le « Jardin Montmorency » ». ⁴⁴⁰ Chapais ajoute que Talon avait, dans un premier temps, occupé cette maison à titre de locataire à son arrivée en 1665 et y avait fait des améliorations; puis, le 3 juillet 1667, il l'avait achetée avec trois arpents de terrain, à son propriétaire Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil. La propriété, telle que représentée sur le plan de 1670, correspond à la description qui en est faite dans l'acte de vente : « [...] d'un côté le cimetière, d'autre, par devant, le grand chemin, et par derrière, le cap appelé Sault-au-Matlot, le tout contenant trois arpents de terre, ensemble la maison et grange assise sur icelui. » ⁴⁴¹ S'appuyant sur une correspondance de Frontenac du 2 novembre 1672, Chapais ajoute que :

Des fenêtres de son hôtel, [...] au sommet de la côte de la Montagne, Talon pouvait contempler [...] un admirable spectacle. À perte de vue s'étendaient devant lui les habitations de Beauport, de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans, espacées de quatre arpents en quatre arpents. ⁴⁴²

⁴⁴⁰ Thomas CHAPAIS, *Jean Talon intendant de la Nouvelle-France (1665-1672)*, Québec, Imprimerie S.-A. Demers, 1904, p. 424, nbp.

⁴⁴¹ Ibid., p. 425 nbp.

⁴⁴² Ibid. p. 424-425.

Les considérations de Frontenac quant à la présence de vues et à leur qualité s'inscrivent dans le processus de mise en valeur de l'espace extérieur : appréciation du paysage et recherche d'emplacements propices à offrir des vues. Selon nous, elles font partie d'un processus comparable à l'aménagement de la grande terrasse du Château Saint-Louis, par ce même gouverneur, lors des travaux réalisés vers la fin de son mandat.

En 1680, le bâtiment sera loué à l'intendant Duchesneau avant que Talon ne revende la propriété au major Provost en 1682.⁴⁴² Le plan de 1670 nous présente un grand jardin attenant à la maison ce que semble confirmer Villeneuve dans la « Coupe sur la ligne DBE [...] » (pl. 28) de 1685 sur laquelle figure le jardin du major Provost. Le major vendra à son tour la propriété à Mgr de Saint-Vallier en novembre 1688. L'acte de vente fait alors état d'une maison de pierre de deux étages avec toit d'ardoise⁴⁴³; on peut supposer qu'elle était identique 20 ans plus tôt au moment de son achat par Talon.

La propriété de l'intendant, telle que représentée sur le plan de 1670 (fig. 41), comprend une maison et un autre bâtiment plus petit qui doit être la grange dans la description de l'acte de vente. Une porte sur la rue permet l'accès au logis et une seconde à l'espace extérieur entouré d'une clôture. Ici, l'auteur du plan n'a pas spécifié les différentes parties de la propriété mais le dessin est suffisamment explicite pour que nous puissions les extrapoler; un espace non aménagé autour des bâtiments, et qui s'étend tout le long de la falaise, et un jardin, formé d'un grand rectangle, dont un des côtés longe la rue et l'autre, la propriété du séminaire. Une porte a été aménagée sur la limite du jardin qui longe la maison et donne accès à une allée de treillis en berceau semblable à celle que l'on voit dans le jardin du gouverneur. Pareillement, l'allée n'est pas centrale mais située aux deux tiers du jardin dans la portion la plus éloignée de la rue. Le reste du jardin est occupé par des compartiments formés de plusieurs carreaux (30 au total), entrecoupés d'allées étroites.

Faute de preuves additionnelles, il est difficile d'affirmer que ce jardin urbain attenant à la propriété ait été l'œuvre de l'intendant Talon et qu'il constituait l'une des améliorations

⁴⁴² Ibid., p. 424 nbp.

⁴⁴³ Ibid., p. 425 nbp.

locatives apportées à la propriété entre 1665 et 1667; toutefois, cette hypothèse est plausible pour un certain nombre de raisons. Des auteurs, tels que Chapais⁴⁴⁴ et Lamontagne⁴⁴⁵, ont fouillé les réalisations de Jean Talon en Nouvelle-France et fait ressortir son caractère d'entrepreneur dans différentes sphères d'activités, notamment en agriculture mais aussi en matière d'urbanisme et de développement du territoire. Les faits rapportés, l'image du personnage tracée à partir de ses champs d'intérêt et de ses réalisations, mais aussi de ses possessions et de l'état de sa fortune, fournissent le portrait d'un gentilhomme chez qui on retrouvait les marques de la culture française. Dans son chapitre sur l'agriculture, l'industrie et le commerce⁴⁴⁶, Lamontagne rapporte que Talon travaillait à l'implantation des « cultures industrielles de houblon, de lin et de chanvre. Une houblonnière prospère sur la seigneurie de l'intendant »⁴⁴⁷ et cite un extrait de sa correspondance : « J'ay fait planter et cultiver dans la terre des Islets six mille perches de houblon qui produisent du fruit autant abondamment et d'aussi bonne qualité que celuy des houblonnières de Flandre. »⁴⁴⁸

Selon R. M. Saunders, de nouvelles variétés de pommes, prunes et groseilles furent introduites durant la gouvernance de Talon. La recherche historique de Saunders sur le développement de l'agriculture au Canada s'arrête en 1672, avec le départ de Talon; d'une part, il considère que l'intendant est parmi ceux qui ont le plus contribué au développement de la colonie sous ce rapport et, d'autre part, qu'à cette date, ce qui était essentiel en ressources animales et végétales, avait été implanté⁴⁴⁹. Dans le même sens, la *Relation des Jésuites* de 1667⁴⁵⁰ rapporte, de façon élogieuse, les interventions de Talon pour favoriser l'agriculture et l'industrie au Canada. Talon s'intéresse aussi à l'exploitation des forêts pour alimenter les chantiers navals. Dans une lettre à Colbert il déclare : « cet hiver, je prétends visiter moy mesme sur les neiges, les forests les plus fournies de chesnes, erables,

⁴⁴⁴ CHAPAIS (1904), 540 p.

⁴⁴⁵ Roland LAMONTAGNE, *Succès d'intendance de Talon*, Montréal, Éditions Leméac, 1964, 78 p.

⁴⁴⁶ Ibid., p. 39.

⁴⁴⁷ Ibid.

⁴⁴⁸ Ibid.

⁴⁴⁹ SAUNDERS (1935), p. 405.

⁴⁵⁰ *Relations des Jésuites* (1972), Tome 6, année 1666-1667, p. 2-3.

charmes et francs fresnes. »⁴⁵¹ Cette énumération, à laquelle nous pouvons ajouter les ormes et les merisiers cités dans un règlement sur la gestion des chênaies privées, nous démontre par ailleurs sa connaissance des essences locales.

Au cours des deux mandats de Jean Talon, on assiste à la création de Bourg-Royal, Bourg-la-Reine et Bourg-Talon (qui se trouvent maintenant en bonne partie dans Charlesbourg) et à l'aménagement graduel d'un réseau de voirie. Mais ce qui est le plus significatif en regard de notre sujet, c'est l'acquisition par l'intendant, à partir de 1667, de terres qui vont à terme constituer la baronnie des Islets. Les *Actes de foi et hommage* du 24 mars 1668 fournissent cette description de la propriété :

icelles acquisitions faites par le dit seigneur intendant pour être réunies et incorporées et tenues désormais à titre de fief conjointement avec le surplus de l'acquisition qu'il a faite de la dite veuve Couillard, sur laquelle dite terre en fief le dit seigneur intendant a fait bâtir une grande maison en pavillon avec une grange et autres bâtiments et fait faire plusieurs travaux pour jardins et terre en culture, labours et prairies.⁴⁵²

Cet extrait confirme, dès 1668, le remembrement de différentes propriétés et l'existence de la maison et des jardins. Dans une correspondance à Colbert, datée du 10 novembre 1670, Talon précise l'état de lieux :

Pour contribuer en effet autant que par conseil à l'établissement du Canada, je me suis donné pour exemple par l'achat que j'ai fait d'une terre couverte de bois, hors deux arpents qui se sont trouvés abattus. Je l'ai fait cultiver et augmenter, de manière que je la puis dire une des plus considérables du pays.⁴⁵³

La propriété de Talon comprend les terres situées dans une boucle de la Rivière Saint-Charles, à proximité de l'embouchure de la petite rivière Lairet. Ce site se retrouve maintenant en partie dans le Parc Cartier-Brébeuf alors que Chapais mentionne qu'il s'étendait au nord jusqu'aux terrains de la compagnie d'Exposition de Québec.⁴⁵⁴ Talon avait pour voisins d'un côté les Récollets et de l'autre, Notre-Dame-des-Anges, appartenant aux Jésuites. Entre 1667 et 1675, la propriété prospéra du point de vue de l'exploitation et

⁴⁵¹ LAMONTAGNE (1964), p. 45.

⁴⁵² CHAPAIS (1904), Appendice p. 503.

⁴⁵³ Ibid., p. 276; tiré de la Collection Moreau de Saint-Méry, Fo 77.

⁴⁵⁴ Ibid.

du prestige qu'elle apportait à son détenteur; érigée en baronnie par Louis XIV en 1671, elle fut à nouveau élevée en 1675, cette fois en comté d'Orsainville. Après son départ, Talon loua sa propriété, notamment à M. de Villeray. En 1681, il offrit au roi tous ses biens en échange du transfert du titre de comté à sa terre de Locquinol, dans le Hainaut. C'est ainsi que nous apprenons que, outre Orsainville et la brasserie, Talon possède trois maisons, soit celle de la côte de la Montagne, une autre dans la Haute-ville (maison Godefroy) et une en Basse-ville (le magasin).⁴⁵⁶ Chapais nous renseigne également sur le statut économique et social de l'intendant à son retour en France :

Talon possédait une belle fortune et menait évidemment dans sa résidence, rue du Bac [à Paris], une vie large et digne de sa condition. Il avait auprès de lui un secrétaire, et tenait à ses gages un nombreux domestique : cocher, cuisinier, valet de chambre, outre plusieurs laquais. Des toiles de maîtres, des tapisseries de prix ornaient sa maison.⁴⁵⁷

Jean-Claude Dubé précise que Talon devint seigneur dès 1660, en acquérant les terres et seigneuries de Ville et Chambercy et « porta souvent le titre de « Seigneur de Ville-en-Tardenois » »; puis, il acheta en 1681 la seigneurie de Nanteuil-sur-Aisne.⁴⁵⁸ Il chiffre à 98 sa collection de tableaux, dont 35 représentant des sujets profanes et 12 l'antiquité classique.⁴⁵⁹ Enfin, la fortune de Talon estimée à son sommet dépasse celle de plusieurs intendants; en fait, il se situe au troisième rang, après Louis Robert, premier intendant qui ne vint jamais dans la colonie, et François Bigot⁴⁶⁰. Du goût pour les beaux-Arts, une aisance financière certaine, une position sociale au sein de la noblesse et la possession de vastes domaines sont des éléments pertinents à la présence de jardins d'agrément.

À ces faits qui illustrent les activités et les champs d'intérêt de l'homme, ajoutons des extraits de ses correspondances, qui apportent des informations complémentaires : ainsi, dans une addition au mémoire du 10 novembre 1670, dans lequel il était enthousiaste à propos des Islets; il informe Colbert d'un envoi de racines pour la teinture.⁴⁶¹ Puis, dans un mémoire sur le Canada, envoyé au roi le 2 novembre 1671, il affirme avoir « fait

⁴⁵⁶ Ibid., p. 466-467.

⁴⁵⁷ Ibid., p. 483.

⁴⁵⁸ DUBÉ, *Les intendants de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1984, p. 160.

⁴⁵⁹ Ibid., p. 171.

⁴⁶⁰ Ibid., tableau 38, p. 257.

⁴⁶¹ Archives nationales de France, Paris, Collection Moreau de Saint-Méry, Fo98.

moissonner l'ortie et invité les habitants à en recueillir »⁴⁶¹; il est aussi question de l'élevage de toutes sortes d'animaux aux Islets.

Enfin, et de manière non négligeable, l'achat, l'aménagement des Islets et la confirmation dans les représentations entre 1670 et 1690 et à nouveau dans un plan de Beaujours de 1710 (pl. 65) de jardins attenants à la demeure, tendent à confirmer l'existence de jardins à caractère ornemental qui complètent le bâtiment et lui donnent l'allure d'une gentilhommière. Évidemment, nous sommes confrontée à l'utilisation du terme 'Jardins' pour les Islets, dont le sens demeure ambigu et pour lequel nous n'avons pu trouver de précisions, alors que les cultures sont mieux définies et nommées. Dans la description de la propriété fournie en 1668, le fait qu'on oppose jardins à terre en culture d'une part, et labours et prairies d'autre part, établit une distinction dans les usages; à l'opposé des grandes cultures, les jardins peuvent contenir des plantes potagères et des fleurs dans une combinaison de l'utile et de l'agréable.

Dans notre recherche sur la détermination des aménagements paysagers attribuables à Talon, la vue à vol d'oiseau de « L'entrée de la rivière de Saint-Laurent et la ville de Québec dans le Canada » (pl. 25 et fig. 51a et 51b), demeure la représentation la plus explicite sur la présence de jardins d'agrément aux Islets. Par l'utilisation d'un graphisme approprié, l'auteur a distingué les champs en culture, les prairies, les bois, les compartiments et ce qui pourrait être un parterre ou une pièce d'eau (fig. 51c). La distinction opérée dans le dessin pour signifier des zones aménagées différemment sur la propriété des Islets agissait dans la mise en valeur dans la mesure où son propriétaire en aurait été le commanditaire ou simplement parce qu'il était un membre influent de la colonie. Toutefois, la présence confirmée de jardins au monastère des Récollets viendrait appuyer l'option du réalisme de la représentation. Pour notre part, nous avons considéré les espaces dessinés conformes à la réalité et nous en donnons la description ci-après.

Pour mieux visualiser les parties du domaine, nous avons produit un agrandissement annoté et invitons le lecteur à s'y référer (fig. 51d). Dans un premier temps, situons la demeure :

⁴⁶¹ Ibid., Fol59.

le bâtiment principal est parallèle à la rivière et son dessin plus précis laisse deviner sa fonction. Trois autres bâtiments sont disposés à l'arrière, formant avec le premier un quadrilatère et délimitant ainsi une cour intérieure. Au centre de l'espace intérieur apparaît une forme ovale, qui peut représenter un bassin d'eau; la même forme se retrouve devant le bâtiment principal et aurait vraisemblablement une fonction décorative. L'entrée de la propriété est marquée par deux petites structures, de petits bastions que l'on retrouve assez fréquemment à cette époque; il en a été question à la section qui traite des jardins de la Renaissance (I-9). La route qui longe la falaise et passe à proximité du monastère des Récollets mène aux Islets mais, avant de franchir la rivière, le visiteur peut apercevoir une plantation –vignes, arbres fruitiers?– et une structure qui y est attenante- muret, réservoir?

Une fois les bastions franchis, on se trouve dans l'avant-cour occupée par la structure oblongue; devant nous se dresse le manoir et à notre droite s'étendent les jardins. Selon la vue, les jardins s'étendent à partir des bastions jusqu'à la fin de la demeure et en profondeur jusqu'à une plantation d'arbres; ils occupent une superficie un peu plus grande que demeure et cour réunies. Ils sont totalement distincts des champs en culture qui occupent l'arrière et le côté ouest de la propriété. La demi-lune, l'hémicycle qui termine le jardin du côté est, constitue l'élément le plus intéressant de la composition; on retrouve cette forme dans les jardins des Tuileries notamment sur le plan de Merian de 1615. Ce cabinet de verdure témoigne selon nous du caractère ornemental du jardin. Le reste de l'espace est formé de huit carrés entrecoupés d'allées.

L'organisation générale du site et la présence des différentes parties pourraient s'apparenter à la représentation d'une modeste maison de campagne que Woodbridge propose dans son chapitre sur les jardins français du XVI^e et du début du XVII^e siècles (fig. 51 e). L'aménagement comprend des berceaux, des carrés complétés par une sculpture posée au centre; le tout est emmuré. Sur l'un des côtés bordant ce jardin, on distingue les champs en culture et deux rangées d'arbres, de même qu'une série de petits bâtiments fonctionnels. Notons enfin que l'axe créé dans ce jardin oriente la vue sur le bâtiment principal, tout comme on le perçoit aux Islets.

C'est surtout par le modernisme du graphisme, l'harmonie des teintes utilisées dans le lavis et cette touche de naïveté dans le rendu que cette vue a retenu l'attention de plusieurs chercheurs jusqu'à présent (fig. 51a et 51b). La question des espaces extérieurs aménagés n'a pas été traitée à la légère par le dessinateur, comme on a pu le constater pour les Islets, mais ce souci se retrouve aussi ailleurs. Dans l'image agrandie (fig. 51c), nous constatons que l'auteur a distingué les feuillus, en plus grand nombre il est vrai, des conifères. Le trait de crayon employé pour représenter la végétation pourrait aisément se comparer à des travaux actuels réalisés par des architectes paysagistes. Les informations relatives au domaine de Talon n'avaient pas été étudiées jusqu'à présent par les historiens et nous croyons par notre analyse avoir contribué à une meilleure connaissance à ce sujet. La vue était considérée pour ses qualités intrinsèques mais non pas pour sa valeur documentaire, bien qu'elle ait été utilisée avec succès lors de fouilles archéologiques.

Les plans de Villeneuve de 1685 (pl. 27), 1689 (pl. 36) et 1690 (pl. 37) vont reprendre de façon plus sommaire le dessin des jardins de la propriété des Islets (fig. 52). Dans la représentation de 1685, les jardins sont composés de quatre compartiments contenus dans un carré; le jardin des Récollets situé à proximité est aussi composé de quatre compartiments circonscrits par un carré pointillé et côtoie le bâtiment à l'ouest. Sur le plan de 1689, la situation est pratiquement identique. Enfin, sur le plan de 1690 conservé à la Bibliothèque nationale de France qui, selon nous, est une version légèrement différente du manuscrit du CAOM, la « maison à Mr Talon » et les jardins sont représentés avec plus de détails. Il y a maintenant huit carrés et un petit bâtiment sur la limite nord du jardin; les bâtiments, situés à l'ouest du jardin, sont disposés en carré et délimitent une cour intérieure.

Quant aux jardins reliés au lieu officiel de résidence de l'intendant, ce n'est que sur le plan de Villeneuve de 1689, « Carte de la comté de St Laurens en la nouvelle France » que des jardins attenants à la brasserie, maintenant transformée en intendance, sont représentés. À partir de ce moment, ils sont cartographiés régulièrement jusqu'à la fin du Régime français; cet aspect sera traité en profondeur dans les sections III-4.1.2 et IV-2.1. La possession de jardins en France ou au Canada n'est pas un trait propre à Talon. On verra subséquemment

que cet intérêt est présent chez d'autres intendants, notamment chez Jacques De Meulles, qui remplit un mandat dans la colonie de 1682 à 1686. Par ailleurs, De Meulles, par son mariage à Elisabeth Bégon, s'est trouvé lié à la famille de Michel Bégon V, chez qui est présent un grand intérêt pour les jardins, pour les collections et pour la flore en général.

II-3.4 Le jardin de l'église paroissiale et du Séminaire

La propriété du séminaire, attenante « au logis de M. Talon » le long de la falaise, comporte, tel qu'indiqué dans la légende du plan de 1670, un jardin et un clos. L'église paroissiale, située en retrait du côté de la Grande Place⁴⁶², a, du côté de l'espace public, des jardins simplement constitués d'un grand nombre de carrés; ceux-ci sont délimités par une clôture.

Le jardin du séminaire forme un rectangle à l'arrière du logis des pensionnaires; il occupe une partie seulement de l'espace enclos, bien que ses dimensions soient relativement plus importantes que celui de l'église ou encore de Talon. Une porte permet l'accès à l'enclos à partir de la Côte-de-la-Montagne, grand espace privé situé entre les bâtiments et la falaise et pouvant se prêter à divers usages incluant des fonctions de détente. L'abbé Gosselin mentionne que la maison de madame Couillard⁴⁶³ « s'élevait tout près de la porte d'entrée donnant sur le jardin du séminaire tel qu'il était avant les nouvelles constructions⁴⁶⁴ », ce qui correspondrait à la localisation de la porte indiquée sur le plan de 1670. Ce jardin paraît plus sophistiqué par le nombre de parties distinctes que celui de l'église, bien que les formes demeurent simples; on y distingue trois parties différentes, à savoir deux zones de compartiments de quatre carrés, une zone de culture représentée par des lignes parallèles continues et une section sans graphisme. Ces quatre sections sont délimitées par deux allées qui se coupent à angle droit. Bien que l'institution ait été fondée en 1664, la première construction du séminaire ne se fera qu'à partir de 1675 et le bâtiment principal,

⁴⁶² Les bâtiments annexes accueillent l'évêque et les ecclésiastiques.

⁴⁶³ Cette maison achetée par le Séminaire est d'abord occupée vers 1668 par les élèves du petit séminaire.

⁴⁶⁴ GOSSÉLIN (1902), p. 123.

l'aile Sainte-Famille, sera amorcé en 1678; en conséquence, la localisation des jardins sera affectée par ces travaux et leur forme modifiée au cours des années subséquentes, comme en témoignent les plans de 1685 et 1692 de Robert de Villeneuve.

II-4 Les jardins des communautés religieuses

À partir de 1640, les communautés religieuses commencent à construire en Haute-ville si bien que la plupart des jardins conventuels existent en 1650. Les formes premières vont évoluer au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle comme nous le démontre le plan de 1670; au XVIII^e siècle, les jardins subissent des modifications parfois non désirées mais dans l'ensemble, les communautés conservent les grandes étendues qui leur ont été allouées. Dès que les formes et les usages se précisent, nous avons constaté que le jardin tend à se constituer en trois parties : une zone utilitaire qui peut comprendre la basse-cour et des bâtiments de fonction; le jardin proprement dit, à la fois potager, verger et jardin fleuristé, alliant l'utilitaire et l'ornemental; enfin, un espace moins aménagé, parfois laissé à l'état naturel et qui accueille des activités sociales et individuelles d'échanges, de repos, de prière et de méditation, parfois identifié comme « clos » ou bois .

La présentation qui suit adopte à nouveau l'approche descriptive pour préciser l'origine, l'emplacement et l'aménagement des premiers jardins communautaires à Québec. Puisque, avant 1670, ces jardins ne sont pas détaillés quant à leur composition, l'analyse comparative se fera uniquement d'un jardin à l'autre.

II-4.1 Les Ursulines

Fin novembre 1642, les Ursulines « allèrent en leur nouveau logis [...] Leur bâtiment est grand et solide [...] Elles ont trouvé une assez belle fontaine dans les fondements du logis, qui leur est extrêmement commode. »⁴⁶⁶ Deux ans plus tard, soit le 26 août 1644, Marie de l'Incarnation précise, dans une correspondance à son fils : « Nostre closture n'est pas de pierres, mais seulement de grands pieux d'arbres entiers de 10 pieds de haut accomodez avec de la charpente; [...] Enfin les clostures d'icy sont toutes moindres, excepté celle du fort, encore y a-il plus de 6 ans qu'il est commencé et n'est pas achevé, aussy il (est) si

⁴⁶⁶ POULIOT, « Premières pages du Journal des Jésuites de Québec, 1632-1645 », *RAPQ*, tome 41, Québec, Roch Lefebvre, imprimeur de la Reine, 1963, p.95.

grand. »⁴⁶⁶ La clôture délimite le périmètre de la propriété à l'intérieur duquel on procédera à des aménagements. À quel moment les religieuses ont-elles entrepris la réalisation des jardins?

En août 1653, en réponse à une demande de graines et bulbes de fleurs indigènes, Marie de l'Incarnation répond à une ursuline de France : « Nous en faisons venir de France pour notre jardin n'y en aiant pas ici de fort rares ni de fort belles. Tout y est sauvage, les fleurs aussi-bien que les hommes. »⁴⁶⁷ Nous comprenons alors que les Ursulines plantent ou sèment des fleurs en provenance de France depuis une période antérieure à 1653.

Enfin, pour illustrer les cultures fruitières et potagères qui se pratiquent alors au Canada, nous reproduisons un extrait d'une lettre de la supérieure à son fils datée d'octobre 1668:

L'estime que je vous fis les années dernières des citrouilles des Hiroquois vous en a donné de l'appétit. Je vous en envoie de la graine, que les Hurons nous apportent de ce païs-là, mais je ne sçai si votre terroir n'en changera pas le goût. On les aprête de diverses manières; en potage avec du lait, et en friture : on les fait encore cuire au four comme des pommes, ou sous la braise comme des poires, et de la sorte il est vrai qu'elles ont le goût de pommes de rainettes cuites. Il vient à Mont-Réal des melons aussi bons que les meilleurs de France : il n'en vient que rarement ici, parce que nous ne sommes pas tant au Sud. Il y a aussi une certaine engeance qu'on appelle des melons d'eau, qui sont faits comme des citrouilles, ils se mangent comme des melons, les uns les salent, les autres les sucent; [...] Les autres plantes potagères et les légumages sont comme en France. [...] Quant aux arbres, nous avons des pruniers, lesquels étant bien fumez et cultivez nous donnent du fruit en abondance durant trois semaines. On ne fait point cuire les prunes au four, [...]; mais on fait de la marmelade avec du miel, et cet assaisonnement nous suffit pour nous et pour nos enfans. On fait encore confire des groseilles vertes, comme aussi du piminan qui est un fruit sauvage, que le sucre rend très agréable. L'on commence à avoir des pommes de Rainette et de Calville, qui viennent ici très-belles et très-bonnes, mais l'engeance est venu [sic] de France.⁴⁶⁸

Le jardin des Ursulines comprend une partie en arbres fruitiers et, bien que cela ne soit pas formulé explicitement, un usage plus ludique pourrait être pratiqué dans ces lieux comme

⁴⁶⁶ MARIE de l'INCARNATION, *Correspondance*, Lettre LXXX, p. 220.

⁴⁶⁷ Ibid, lettre CXLIX, p. 501.

⁴⁶⁸ Ibid. Lettre CCXLVI, p. 832-833.

cela se fait alors en France. La religieuse ne manque pas d'établir cette analogie à propos des légumes et plantes potagères.

Le plan de 1663 montre les jardins des Jésuites et de l'Hôtel-Dieu et n'indique que le périmètre de la propriété des Ursulines alors que le plan de 1670 précise les espaces extérieurs aménagés; doit-on comprendre que ces réalisations ont été accomplies entre ces deux dates ou y a-t-il eu oubli de la part de Bourdon en 1663, puisque les témoignages de Marie de l'Incarnation nous amènent à considérer la plantation de fleurs autour de 1653? Le jardin représenté en 1670 (fig. 42) est entouré d'une clôture et mesure environ 53 x 130 toises (102.8 mx 252.2 m)⁴⁷¹. L'auteur a distingué la cour, située à l'arrière du deuxième monastère construit en 1650, à laquelle on accède par une porte donnant sur la rue et située à l'extrémité est du bâtiment; cette cour a sa propre clôture distincte de la grande enceinte. Le jardin fait suite à la cour; il est formé de quatre carrés séparés par des allées de circulation et longe, sur son côté le plus long, la limite nord du terrain. À l'est du jardin se trouve la basse-cour et à l'ouest, le clos, grand espace que bornent au nord et au sud deux allées d'arbres plantées régulièrement et que vient compléter une troisième allée centrale parallèle. Ces corridors délimitent deux zones libres dont une contient quelques plantations éparses. Une partie du clos sert aux plantations d'arbres fruitiers alors que le jardin sert sans doute aux productions légumières et aux fleurs.

Comparativement aux Augustines, le jardin des Ursulines est plus simplement organisé; les lignes orthogonales dominent les formes des parties constituantes, lesquelles se succèdent dans un enchaînement fonctionnel : cour-jardin-clos. De ces éléments, c'est le clos qui, de par ses dimensions importantes et son usage qu'on conçoit voué à la promenade et à la détente, constitue l'espace le plus intéressant. Marie de l'Incarnation en fait déjà état le 15 mai 1645, dans un affidavit :

[...] se lieu ou est plantée nostre palissade et closture du costé de la Consession des Rds Pères de la Compagnie de Jésus ne nous appartient pas, mais seulement nous a esté permis de la l'y faire placer par Monsieur de

⁴⁷¹ Mesures estimées par l'auteur.

Montmagny, pour escroistre nostre allés qui touche ladite pallissade jusqu'à ce que l'on fasse la rue [SainteAnne] qui touche la concession;⁴⁷¹

qu'elle joint à la lettre adressée au gouverneur et où elle mentionne : « [...] que vous vouliez bien nous permettre de passer nos pieux ou palissade dans la rangée d'arbres qui est proche de la concession qu'il vous a plu nous faire [...] »⁴⁷² La vue à vol d'oiseau de 1675-1690 représente, dans cette portion de terrain, un espace occupé par la végétation et entouré d'un mur, cohérent avec le plan de 1670.

Préserver jusqu'à présent, cette partie du jardin des Ursulines comprend actuellement un petit verger⁴⁷³, de grands arbres matures en isolé disposés sur la plaine gazonnée et des allées bitumées, dont certaines bordées d'arbres qui ont conservé le tracé du plan de 1670 (fig. 42a)⁴⁷⁴. Au début du vingtième siècle et jusqu'en 1960, les sœurs ont entretenu un grand potager; à cette époque, les pommiers étaient moins nombreux et les framboisiers, groseilliers et gadeliers occupaient une partie de l'espace actuel. Une statue de la Vierge à laquelle se greffe un espace de repos nous apparaît occuper la zone où était le jardin en 1670. Sœur Gertrude Larouche précise⁴⁷⁵ qu'il y a eu précédemment à cet endroit quatre plates-bandes, un bassin de poissons rouges et une pergola, ce qui signifierait qu'on aurait ajouté d'autres composantes à la vocation initiale, qui en était déjà une d'utilité et d'agrément.

L'ouvrage de Marie-Andrée Jésoü relatant la vie des Ursulines dans leur monastère de Paris au XVII^e siècle, fait état des jardins qui s'y trouvent; la citation qui suit confirme la présence, outre les potagers, d'espaces d'agrément :

Elles ont plusieurs jardins [...]; des vignes qui fournissent des raisins suffisamment pour leur provision de vin; un grand bois d'arbres de marrons sauvages. Les haies du jardin sont de buis; mais il y a des ifs en quantités qui forment diverses figures, et le jardin à fleurs a de très beaux

⁴⁷¹ MARIE de l'INCARNATION, *Correspondance*, p. 246.

⁴⁷² Ibid.

⁴⁷³ Quelque 15 pruniers de deux variétés différentes et une vingtaine de pommiers de dix variétés; relevé visuel et renseignements recueillis par l'auteure le 8 juillet 2002.

⁴⁷⁴ C'est le cas de l'allée qui longe le mur de la limite nord-ouest et celle située au centre.

⁴⁷⁵ Cette religieuse a été en charge des espaces extérieurs du Vieux monastère, rue du Parloir, durant près de quarante ans.

compartiments que l'on prend plaisir à examiner. Tout y est très bien entretenu.⁴⁷⁶

Cet ouvrage nous renseigne également sur les conditions de travail du jardinier engagé : « [...] payé, en 1658, sept cent livres par an.⁴⁷⁷ Avec cette somme, il pourvoyait par lui-même à tous les aménagements. Le jardin couvrait une grande superficie et nécessitait beaucoup de travail. »⁴⁷⁸ Une vue du XVII^e siècle de l'abbaye de Marmoutier, près de Tours (fig.43), où le fils de Marie de l'Incarnation fut enterré, nous permet de voir les nombreux espaces consacrés aux jardins, distribués autour des bâtiments, et leur organisation interne. L'ensemble en question s'associe aux jardins de la Renaissance par la variété de ses parties et la diversité des compositions, quoique l'eau –fontaine, bassin– soit absente du décor. Ce plan d'aménagement, qui témoigne d'une réalité en France, ne présente pas de correspondance directe avec les formes que nous avons vues jusqu'à présent dans les jardins canadiens, ce qui peut s'expliquer par des ressources physiques et monétaires différentes. Toutefois, on constate la présence d'allées plantées, la subdivision en carrés et plus généralement, l'utilisation d'un graphisme de représentation qui s'apparente à celui de Québec.

En 1670, le jardin de Québec apparaît simple, peut-être plus que dans d'autres communautés; il gagnera par la suite en sophistication si on se fie à la représentation sur le plan de 1692 où l'on distingue un long berceau devant le couvent. Néanmoins ce jardin, subdivisé en espaces dont les fonctions sont clairement indiquées, illustre la pluralité des usages et des fonctions.

II-4.2 Le collège des Jésuites

Nous avons rapporté à la section I-4 que, dès leur arrivée en Nouvelle-France et à partir de la première occupation permanente en bordure de la rivière Saint-Charles, les Jésuites

⁴⁷⁶ JÉSOU, *Les Ursulines du faubourg Saint-Jacques à Paris (1607-1662)*, Paris, Presses universitaires de France, 1981, p. 100.

⁴⁷⁷ Comparativement à 120 livres en 1739 payés à Nicolas Chauvin, selon C. NISH, *Les bourgeois-gentilhommes de la Nouvelle-France*,

⁴⁷⁸ JÉSOU (1981), p. 100.

décrivent leurs travaux de jardinage. Cependant, les précisions manquent à propos des premiers jardins aménagés au moment où ils s'installent en Haute-ville. Le premier collège dure peu de temps anéanti par le feu en 1640; des jardins sont sans doute déjà en place mais on ne sait pas s'ils ont été affectés par l'incendie. Ceux dont il est question en 1658, et qui apparaissent par la suite dans la cartographie urbaine à partir de 1663, ont dû être conséquents à la seconde construction amorcée à « [...] l'hiver 1647-1648, (d')une maison de pierre en 'deux corps de logis' et 'couverte d'ardoise avec un beau dôme pour horloge [...]»⁴⁷⁸ La présence d'un jardin sur la propriété est attestée en juillet 1658, par cette première référence tirée du *Journal* : « M. Le Gouverneur nous fit l'honneur, avec M. l'abbé Queylus, de disner chez nous, où il fut reçu par la ieunesse du païs d'un petit drame en françois, huron et algonquin, dans nostre iardin, à la veue de tout le peuple de Québec »⁴⁷⁹.

Cet extrait confirme non seulement la présence du jardin, mais nous renseigne sur les usages dévolus et les pratiques sociales dans la ville. Les représentants des groupes au pouvoir se fréquentent et se reçoivent : le rapport de 1648 témoignait de l'invitation du Gouverneur aux prêtres; ici l'inverse se produit. Après avoir dîné, ces personnes se récréent en allant assister à la représentation d'une pièce de théâtre qui sera jouée dans le jardin. Il s'agit d'une pratique qui devait avoir cours en France à cette période; quelques années plus tard, Louis XIV va faire aménager dans les jardins de Versailles des scènes extérieures où les pièces de théâtre sont présentées. Cependant à Québec, on adapte la pratique à la réalité locale : la pièce est rendue en trois langues et on permet à la population d'être témoin de cet événement. Le clivage social est amoindri en même temps que les habitants ont accès à cette manifestation culturelle. D'autres activités culturelles se déroulent chez les Jésuites comme en témoignent ces commentaires du 2 juillet 1666 : « les premières disputes de Philosophie se font dans la Congregation avec succez. Toutes les puissances s'y trouvent; Mr. L'Intendant (Talon) entr'autres y a argumenté très bien. Mons. Ioljet & Pierre Francheville y ont très bien répondu de toute la Logique. »⁴⁸⁰ La vie

⁴⁷⁸ TRUDEL (1972), p. 12.

⁴⁷⁹ LAVERDIÈRE et CASGRAIN, *Le Journal des Jésuites*, Québec, Léger Brousseau Imprimeur, 1871, p.

237.

⁴⁸⁰ *Ibid.*, p. 345.

sociale et culturelle s'amorce dès 1640, alors que le gouverneur « a fait représenter, cette année, une Tragicomédie en l'honneur de ce Prince nouveau-né. Je n'aurais pas cru qu'on eût pu trouver un si gentil appareil et de si bons acteurs à Québec. »⁴⁸³ Les Jésuites témoignent à nouveau qu'en décembre 1646 une pièce de théâtre est jouée au magasin, possiblement *Le Cid*⁴⁸⁴.

En mars 1666, le compte rendu démontre que le jardin peut également servir de lieu d'échanges de nature politique : « Monseigneur de Tracy m'assure que l'esprit de Monsieur le Gouverneur est tout à fait remis à nostre egard, & qu'il se ressouvient bien de l'avis qu'il luy avoit donné dès cet été [1665] dans nostre allée, de ne se point broüiller avec les robes noires »⁴⁸⁵; de même, le 31 juillet : « On tient conseil dans notre parc, ou il se trouve de toutes les cinq nations iroquoises. »⁴⁸⁶ Si le jardin est un lieu de récréation mais aussi un lieu de discussion, alors sa composition ne peut être uniquement utilitaire. Ce jardin doit comporter des allées plantées, des cabinets de verdure ou de treillis, des bosquets, des haies, qui permettent ces usages, c'est-à-dire se réunir, discuter, écouter, observer, s'abriter, se divertir.

Le jardin des Jésuites du plan de 1670 possède des espaces extérieurs distincts : la section située dans la cour avant donnant sur la rue, la cour attenant au collège et qui conduit au grand espace en partie boisé à l'arrière. Nous avons estimé que ces aménagements occupaient 43 x 85 toises (83.4 m x 164.9 m). Cinq petites structures sont incorporées dans le mur d'enceinte dont deux de part et d'autre de l'entrée de l'église, deux à l'extrémité ouest de la cour avant et une cinquième dans l'espace en partie emmuré qui suit la cour et permet l'accès au clos. Il pourrait s'agir de tourelles ayant des fonctions décoratives ou de bâtiments de service. La vue postérieure à 1670 représente aussi le jardin emmuré garni de deux structures d'angle.

⁴⁸³ « Journal des Jésuites » (juillet-août 1640), *RAPQ 1960-1961*, p. 75.

⁴⁸⁴ R. LAHAISE et N. VALLERAND, *La Nouvelle-France*, Montréal, Lanctôt éditeur, 1999 (nouvelle édition revue et corrigée), p. 259.

⁴⁸⁵ *Ibid.*, p. 343.

⁴⁸⁶ *Ibid.*, p. 349.

C'est le premier cas dans les jardins de communauté de 1670 où une partie de l'aménagement se trouve à l'avant du bâtiment; sa composition n'a rien de fortuite puisqu'elle est organisée en fonction de la porte d'entrée principale du collège. Pour bien marquer l'accès, on a aménagé une allée couverte d'un treillis qui va de la porte à la rue; le reste du jardin est subdivisé en carreaux de diverses dimensions et structuré par des allées parallèles à l'allée principale. Un jardin formé de quatre carrés égaux divisés à angle droit se trouve aménagé en retrait, dans un espace restreint situé à l'extrémité ouest du grand jardin et notamment marqué par deux petits bastions. Une porte située du côté est de la propriété permet un accès indépendant à la cour, au fond de laquelle se trouve une autre porte puis une troisième qui mène au clos (fig. 44):

Le clos comprend une plantation –vignes, arbres ou arbustes fruitiers– aménagée d'est en ouest jusqu'à la limite du terrain. Une allée formée de deux rangées d'arbres ceinture le reste de l'espace boisé. Compte tenu de son caractère, cette vaste zone aurait très bien pu servir comme lieu de promenade et de discussion, tel que rapporté plus tôt, alors que le jardin se prêtait plus à la tenue des manifestations culturelles. La présence de cet espace et son organisation interne sont attestées ultérieurement par Bacqueville, à la fin du XVII^e siècle : « Le jardin est grand, accompagné d'un petit bois de haute futaie où il y a une très belle avenue ». De même, la description qu'en fait Pehr Kalm durant son séjour en 1749 nous donne à penser que certaines parties, qui ressemblent à ce que nous voyons dans le plan de 1670, avaient été aménagées depuis longtemps :

La maison d'habitation des Jésuites est fort bien construite et l'une des plus belles de la ville [...]. À l'extérieur, s'étendent devant et derrière un grand potager et un petit, avec allées et sentiers; les arbres sont ceux de la forêt qui poussait à cet endroit lorsqu'on a fondé la ville; on a planté au surplus de nombreux arbres fruitiers et le petit potager est rempli de tous les légumes utilisables en cuisine.⁴⁸⁶

Déjà le plan de 1670 nous fait voir des parties distinctes se prêtant à autant d'usages; nous les retrouverons inchangées dans leur agencement, vingt ans plus tard. La conjonction des dessins et des textes ne nous permet plus de douter des diverses portions du jardin et de la présence de la zone boisée située à l'extrémité de la propriété. Cet aménagement distingue

⁴⁸⁶ P. KALM, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, Montréal, Pierre Tisseyre, 1977, p. 239.

le jardin des Jésuites des autres communautés qui préserveront, dans une moindre mesure ou dans une forme autre, la végétation locale.

II-4.3 Les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec

Lamontagne rapporte que, durant l'intendance de Talon, « les Sœurs Hospitalières de Québec possèdent « un verger des plus beaux qu'on pourroit voir en France » »⁴⁸⁷. Bourdon leur reconnaît un jardin sur son plan de 1663 alors que celui sur le plan de 1670 sera mieux défini. L'auteur y distingue en légende : la basse-cour, le jardin et clos des religieuses et le jardin des pauvres. Le graphisme est aussi révélateur des différentes parties : le jardin des pauvres est distant de celui des religieuses et forme une entité à part. Bien que sa superficie soit comparable à celui des sœurs, son organisation est plus simple et se compose uniquement de carrés; on distingue huit compartiments chacun subdivisé en espaces géométriques entrecoupés d'allées. La disposition des bâtiments est telle que la salle des malades (2 sur la figure) donne un accès direct au jardin des pauvres alors que les deux autres espaces aménagés, situés de part et d'autre du dortoir des religieuses (4 sur la figure), dont le grand jardin, sont accessibles à partir du monastère et réservés aux religieuses (fig. 45).

Le jardin des religieuses est composé d'une série d'espaces distincts auxquels on accède par des portes, semblables aux pièces d'une maison. D'abord, le grand jardin suivi du clos, que l'on atteint par la porte aménagée dans la clôture. À l'ouest du bâtiment, une autre porte conduisant à la rue permet d'entrer dans le petit jardin rectangulaire, d'allure fort simple, et la basse-cour. À l'arrière de ces installations, du côté nord et longeant la falaise, on voit une plantation dense, qui peut être la forêt au naturel suivie d'une autre plus clairsemée et alignée, sans doute le verger. L'ensemble de la propriété est clôturé.

L'élément le plus intéressant de cette propriété est sans contredit le grand jardin des religieuses (fig. 45 a et 45b). Il occupe un grand rectangle subdivisé par six allées

⁴⁸⁷ LAMONTAGNE (1964), p. 39, source non citée.

principales orientées ouest-est; l'une d'entre elles mène tout droit à un petit bâtiment à l'extrémité est et à la porte qui communique avec le clos. Deux autres allées présentent un aménagement particulier; l'une est plantée sur toute sa longueur et côtoie le cimetière. L'autre, située à l'opposé, est couverte d'un berceau comme nous en avons vu dans d'autres propriétés. Une seule allée transversale d'importance recoupe les précédentes; elle est ponctuée en son centre de plantations de plus petite taille, possiblement des arbustes fruitiers- groseilliers, framboisiers. Le reste de l'espace est subdivisé en plusieurs compartiments. Un second bâtiment occupe un espace en bordure ouest du jardin; la maison du jardinier que nous reverrons dans les plans du XVIII^e siècle. Au-delà de ce jardin, un espace clôturé, de forme trapézoïdale et que l'on désigne comme clos, possède deux éléments notables : une plantation de quelque 15 arbres dans sa partie la plus éloignée et, dans une position quasi centrale, une forme ronde qui correspond à un étang, alimenté par une des sources de la ville.

L'hypothèse qu'une partie des jardins des religieuses soit occupée par la culture de plantes médicinales et de simples va de soi et est par ailleurs corroborée, notamment dans la correspondance de Sœur Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène, qui fait venir des semences de France. Outre ces produits, elle commande aussi des graines potagères- chicorée, céleri, oseille, laitue, choux, oignons, navets, [...] ⁴⁸⁸, une autre fois, de la lavande. ⁴⁸⁹ À l'un de ses fournisseurs, monsieur Feret, qui a un cabinet [on suppose de curiosités], elle envoie des espèces locales, notamment de la capillaire ⁴⁹⁰ qui, selon Marie-Victorin, est « la plus belle de nos fougères. Sous la domination française, il s'est fait un commerce considérable de cette espèce, très employée (sous le nom de Capillaire du Canada) [...] L'Adiante est l'une des premières plantes de l'Amérique qui aient eu les honneurs de la description scientifique : il figure dans le célèbre ouvrage de Cornut (1635). ⁴⁹¹ » Les commentaires de la religieuse contiennent aussi des références à son environnement : elle mentionne avoir vu deux oiseaux-mouches qui « voltigent autour

⁴⁸⁸ DUPLESSIS de SAINTE-HÉLÈNE, « Lettres », *Nova Francia*, vol. 4 (1929), no. 4, p. 237 et 246.

⁴⁸⁹ Ibid., vol. 4, no. 6, p. 373.

⁴⁹⁰ Ibid. vol. 3 (1927-1928), no. 4, p. 231.

⁴⁹¹ MARIE VICTORIN, *Flore laurentienne*, p. 124.

d'arbres fleuris »⁴⁹¹; dans un cas, elle fait allusion à la propriété de sa mère, madame Regnard Duplessis : « [...] elle n'a d'ailleurs que le petit bien de Limours [...] et une des plus belles maisons de Québec où elle loge il y a un beau jardin elle a un peu plus loin un verger. »⁴⁹²

Les historiens témoignent de l'intérêt que Talon marqua pour les œuvres des communautés religieuses durant et après son mandat, particulièrement pour l'Hôtel-Dieu. Ainsi, pour les travaux d'agrandissement amorcés en 1672, les religieuses bénéficièrent de son aide et de celle de la duchesse d'Aiguillon, et ce fut également grâce à l'intendant que des conduites d'eau pour l'hôpital furent aménagées.⁴⁹³ Pourrait-on supposer une communauté de pensée entre les religieuses et leurs bienfaiteurs, pour les jardins? Précédemment, nous avons émis l'hypothèse que Talon lui-même avait eu, attendant à sa résidence en ville et à celle des Islets, des jardins que nous croyons utilitaires et d'agrément. Il a pu conseiller et inciter les religieuses à en faire autant, à ajouter à leur jardin nourricier une partie plus ludique ou à tout le moins, une dimension ornementale.

Les religieuses bénéficient également du soutien de la duchesse d'Aiguillon (1604-1675), qui vit à Paris chez son oncle, le cardinal Richelieu et y tient un salon. À la mort du prélat en 1642, elle hérite du Château de Rueil, domaine où celui-ci a fait réaliser des travaux depuis son acquisition en 1633. Des auteurs⁴⁹⁴ soulignent l'intérêt de Richelieu pour les jardins et les collections de fleurs; la description d'Evelyn, au moment de sa visite de Rueil en 1644, citée en bonne partie à la section I-9, se poursuit ainsi : « and Walkes of vast lengths, so accuretely kept and cultivated that nothing can be more agreable and tempting. »⁴⁹⁵ Evelyn parle encore d'îles aménagées dans un bassin et sur lesquelles niche la volaille domestique et sauvage. Cette description réfère à la période où le domaine appartient à la duchesse d'Aiguillon. Il en est de même de la gravure d'Israël Silvestre qui « présente les admirables jardins, gravés après la disparition du cardinal, pour madame

⁴⁹¹ DUPLESSIS de SAINTE-HÉLÈNE, « Lettres », Vol. 4, no. 4, p. 285.

⁴⁹² Ibid. vol. 2 (1925-1926), no. 3, p. 136.

⁴⁹³ CHAPAIS (1904), p. 420-421.

⁴⁹⁴ SCHNAPPER (1988-1994), p.213; WOODBRIDGE (1986), p. 155; E. Hyde « Flowers of Distinction.. » (2002), p. 83.

⁴⁹⁵ BEER (éd.), *The Diary of John Evelyn*, Londres, Oxford University Press, 1959, p. 62.

d'Aiguillon, sa nièce et héritière, qui chercha à parfaire les embellissements précédemment effectués. »⁴⁹⁷

Parmi les invités de la duchesse, dans son salon parisien, se trouve Jean-Jacques Olier, également associé au développement de la colonie canadienne. Les données que nous avons recueillies à propos de l'établissement des Sulpiciens à Montréal, et dont il sera question au chapitre III, indiquent qu'ils ne tardèrent pas à réserver des espaces destinés aux jardins, tant au séminaire qu'à la mission de la Montagne. La duchesse et le sulpicien représentaient des figures influentes parmi les bienfaiteurs qui soutenaient les efforts de développement de la nouvelle colonie; or, ces personnes évoluaient dans une société où les jardins et les collections de fleurs constituaient un sujet à la mode et ils ont pu propager outre-mer, par les liens qu'ils entretenaient avec les pionniers, des centres d'intérêt et des activités qui allaient dans ce sens.

Des gravures et des descriptions de domaines conventuels en France fournissent des indications précises sur l'usage et la disposition des parties extérieures. Nous avons précédemment référé à l'Abbaye de Marmoutier en Touraine et au monastère des Ursulines à Paris. Voyons maintenant le « Prieuré de Saint-Martin-des-Champs » (fig. 46)⁴⁹⁸ et le « Plan de l'abbaye de Montmajour » (fig. 47)⁴⁹⁹, tous deux du XVII^e siècle. Dans le cas de l'abbaye de Montmajour, la légende spécifie les différentes parties du domaine : la terrasse, une autre terrasse, une allée couverte de treille, le jardin, les paluds et marais et le sommet de la montagne. La vue du prieuré de Saint-Martin-des-Champs nous renseigne sur la présence, en différents endroits de la propriété, d'espaces aménagés. Un parterre formé de compartiments avec une fontaine en son centre domine la cour avant; un promenoir rehaussé de deux longs berceaux occupe son pourtour; les jardins sont entourés par un mur agrémenté de tourelles. L'arrière est occupé par un verger; enfin, il semble aussi y avoir une cour intérieure aménagée du côté de l'église. Certaines de ces composantes sont aussi visibles dans les jardins communautaires canadiens : le parterre structuré par un objet central, le verger, les berceaux, le mur qui entoure la propriété.

⁴⁹⁷ *Le Nôtre et les jardins disparus de son temps*, Sceaux, Musée de l'Île-de-France, 2000, p. 124.

⁴⁹⁸ Vue à vol d'oiseau, couleur, 99 x 66 cm, Archives nationales de France, cote : N II Seine 60.

⁴⁹⁹ Canton de Arles, Archives nationales, cote : N III Bouches-du-Rhône I, 1-9.

Chaque communauté a témoigné à sa manière, ou a fait l'objet de descriptions, concernant la présence de jardins. Le cas des Hospitalières présente cependant des particularités dans l'étendue de ses jardins et dans les symboles qui indiquent la composition de ces espaces. Le plan de 1670 distingue une salle des pauvres et comme on le voit, un jardin attenant; l'étude de François Rousseau nous apprend qu'en 1664, les pauvres ont acquis un terrain devant l'Hôtel-Dieu « de six arpents, partie en jardin et cour, le surplus en labour »⁵⁰⁰, qu'ils augmenteront en 1671 et 1672 par l'achat d'« une autre pièce de terre joignant la première et mesurant cinq arpents et 12 perches »⁵⁰¹. Ces superficies s'ajoutent à ce qui leur est échu au moment du partage des biens entre l'hôpital et la communauté, en janvier 1676 : « Les pauvres jouissent désormais de biens en propre. Leur appartiennent d'abord les deux salles de l'hôpital avec leurs dépendances, ainsi qu'un petit emplacement d'environ 150 toises en superficie entre leurs bâtiments et ceux de la communauté. »⁵⁰² En conséquence, l'espace occupé par les aménagements extérieurs de l'Hôtel-Dieu, formé de deux parties distinctes, deux jardins indépendants, sera plus vaste que celui des autres communautés. Pour répondre aux besoins des religieuses et des malades, des aménagements spécifiques y seront réalisés comme on peut le voir sur des plans du XVIII^e siècle⁵⁰³ et qui comprennent, dans le premier cas, 23 éléments identifiés dont glacière, fontaines du jardin, berceau ou tonnelle, maisons d'été des jardiniers, carré de l'apothicaire, jardin de l'hôpital, en plus de toutes les dépendances. Dans son plan de 1748 fait pour la conduite des eaux, Franquet a jugé nécessaire d'indiquer le verger des religieuses, à nouveau la tonnelle ou berceau, la glacière, la maison des jardiniers sans référence à une utilisation saisonnière, le jardin des pauvres, le jardin botanique de l'apothicaire et un autre jardin. Nous reviendrons sur ces plans et sur la composition des jardins des Augustines à la section IV-4.1. Les jardins seront alors étudiés de manière plus

⁵⁰⁰ ROUSSEAU, *L'œuvre de chère en Nouvelle-France : le régime des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1983, p. 81-82.

⁵⁰¹ Ibid.

⁵⁰² Ibid., p. 81.

⁵⁰³ « Plan du terrain de l'hospital et celui de la communauté des religieuses » attribué à Sœur Geneviève Duplessis de l'Enfant Jésus (pl. 130), « Plan tiré par Mr Noel Le Vasseur arpenteur en 1748 du terrain des religieuses hospitalières et de l'hospital de Québec » (pl. 133) et « Plan du terrain de l'Hôtel-Dieu de Québec » par Louis Franquet (pl. 134).

approfondie et nous verrons que plusieurs éléments construits qui figurent sur les plans sont confirmés par les livres de compte de l'hôpital.

II-4.4 Les Récollets

Abordons brièvement la question de la localisation du jardin des Récollets en Basse-ville du côté ouest du monastère et le longeant sur toute la profondeur, tel qu'il apparaît sur la vue anonyme (fig. 51a). Le dessinateur a représenté deux petits ruisseaux ou canaux dont l'un pénètre dans le jardin, présence confirmée par Serge Rouleau, archéologue de la ville de Québec, qui a travaillé sur le premier site d'installation des Récollets⁵⁰³. S'appuyant sur Helena O'Reilly, Rouleau étai e l'existence du jardin décrit par Gabriel Sagard en 1623 : « l'ancien monastère des récollets situé près de la rivière Saint-Charles comprenait également un jardin et un verger dès sa création en 1622. »⁵⁰⁴ Et à nouveau, sur l'existence d'une pratique horticole dès les débuts :

Malgré la carence de sources manuscrites à ce sujet, certaines manifestations indiquent bien que le jardinage représentait l'un des éléments majeurs de la vie monastique de cette communauté [...] Par conséquent, la culture d'un potager et d'arbres fruitiers s'avérait un acquis dès les débuts de l'établissement des membres de cette communauté au Canada.⁵⁰⁵

À ces constatations et portant un jugement sur l'ensemble des sites aménagés par les pères, Rouleau conclut : « De plus, quelques mentions portent à croire que l'ensemble des jardins faisaient également l'objet d'un souci d'aménagement paysager. »⁵⁰⁶ Certaines références amenées par Rouleau sur les jardins des Récollets illustrent l'ambiguïté persistante de l'utilisation des termes 'jardin' et 'potager'⁵⁰⁷, cités concurremment pour décrire les sites développés, bien que l'auteur cite à cet effet, Pehr Kalm, qui avait pris le soin de qualifier ces espaces : vaste et beau pour le jardin et grand pour le potager, classant par le fait même, ces deux espaces dans des catégories différentes. La référence au « beau » déborde le cadre

⁵⁰³ Courriel de Serge Rouleau daté du 23 mars 2006, 1 p.

⁵⁰⁴ ROULEAU (1998), p. 37.

⁵⁰⁵ Ibid. p. 67.

⁵⁰⁶ Ibid.

⁵⁰⁷ Ibid., p. 37.

utilitaire et introduit une dimension esthétique; le terme « vaste » donne une connotation d'aisance à l'aménagement.

Dans la présentation des résultats de l'inventaire archéologique du monastère, Serge Rouleau introduit quelques remarques portant sur la valeur documentaire des plans anciens auxquels il a eu recours. Les questions soulevées nous amènent à faire un retour sur les plans que nous utilisons dans notre analyse des jardins de la période 1635-1675. On ne peut placer dans un même rapport les plans produits à cette époque et ce pour diverses raisons : tout d'abord, la nature même du plan, sa raison d'être; en second lieu son auteur, ses aptitudes au dessin, sa formation et son expérience; enfin, si l'information contenue peut être corroborée par d'autres sources. Dans le cas du plan de Bourdon de 1663, il est évident que nous avons affaire à un plan de présentation, un plan dont la facture générale, le graphisme doivent plaire visuellement : son but premier est de fournir une image d'ensemble positive des lieux. En comparaison, le plan de 1670 nous apparaît d'une autre nature plus pragmatique mais, en même temps, il possède des caractères propres au plan de présentation. L'auteur a eu recours uniquement au plan géométral, qui comporte des limites dans la représentation des édifices. Pour parer à cette difficulté, il a utilisé une légende fort détaillée et inscrit, dans certains cas, la fonction directement sur l'édifice. Le plan est explicite quant au parcellaire ce qui porte à croire qu'il s'agissait de sa fonction première jumelée à l'identification des lieux publics et propriétés religieuses. Cela dit, même si ces deux plans sont très différents dans leur finalité, nous pouvons néanmoins établir une continuité, une suite logique entre les deux contenus.

L'examen du plan original de 1670 a révélé des caractéristiques qui n'apparaissaient pas dans les reproductions et nous a amenée à le reconsidérer différemment en regard de la production cartographique totale. Ce plan de Québec, comme ceux de 1692 et 1713, se distingue du reste de la production, tant par ses dimensions impressionnantes, pratiquement un mètre sur un mètre et quart, que par la qualité du dessin et sa précision. Le dessin minutieux des bateaux, par exemple, du rideau qui sert de toile de fond au titre démontre que l'auteur maîtrisait les techniques du dessin alors que la présence d'un quadrillage en fond de plan, le tracé au plomb des formes des jardins et des arbres avant le trait final à la

plume et l'usage du tridimensionnel pour la végétation confirment sa familiarité avec la mise en plan. La légende détaillée, qui fait une large place aux jardins et à leurs différentes parties, est exempte de fautes d'orthographe, ce qui laisse supposer une éducation de qualité chez cette personne. Il s'agit d'un très beau plan compte tenu de l'époque et des moyens et cette qualité d'exécution confère de l'importance à la ville de Québec.

II-5 Les jardins des particuliers

La représentation de jardins sur des propriétés privées apparaît tôt dans la cartographie de la ville de Québec, soit en 1663. En 1670, le nombre de jardins dessinés a augmenté et leur composition nous est communiquée de manière précise. Le traitement graphique est le même que pour les jardins institutionnels; l'auteur distingue différentes parties au jardin et y fait figurer dans certains cas, des berceaux. Outre ces représentations, des pistes d'informations éparses permettent de confirmer leur existence. Dans ce contexte, il est surprenant que la présence de jardins privés mêlant l'utilitaire et l'agréable, n'ait pas été explorée jusqu'à présent par les chercheurs, hormis leur mention dans les résultats d'un site de fouilles archéologiques.

Le premier plan de Québec qui indique des jardins de particuliers, c'est-à-dire des jardins privés et non institutionnels, est celui de 1663, attribué à Bourdon (pl. 17). L'auteur utilise le même graphisme que celui auquel il a eu recours pour les jardins de communautés et couvre environ le tiers de la surface de deux propriétés par la représentation stylisée de la végétation vue en plan. Celles-ci occupent les derniers lots à l'extrémité ouest de la rue Saint-Louis; l'une de ces propriétés est celle de Louis Rouer de Villeray (1629-1701) et l'autre probablement celle de Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil (1617-1679). Le plan de 1663 ne nous en dit pas plus sur ces jardins; celui de d'Auteuil demeure non confirmé alors que, dans le cas de Villeray, d'autres sources corroborent cette représentation.

II-5.1 Louis Rouer de Villeray

Cette propriété est reprise dans la « Carte de la comté de St Laurens en la Nouvelle France » (pl. 36) de 1689, par Robert de Villeneuve; cinq bâtiments sont alors dessinés et localisés sur le Cap-aux-Diamants. À nouveau, l'auteur fait figurer sur son « Plan de Quebec et de ses environs [...] » (pl. 37) de 1690, par un dessin (fig. 48) et une inscription au numéro 29 de sa légende : « Mr de Villeray, premier conseiller sur le chemin Saint-Jean »; ce faisant, il commet une erreur puisque la propriété est plutôt sur le chemin Saint-

Louis. Cette fois, il a dessiné quatre bâtiments suivis vers l'ouest d'un grand jardin formé de quatre carrés qui longent la voie publique. Ces bâtiments correspondent à la description que Jacques Mathieu fait du domaine de près de 50 arpents que Villeray a constitué à partir de 1660 : « En 1664, il se construit aux portes de la ville un manoir avec vergers et dépendances : la Cardonnière, qu'il nomme maison, hôtel ou château. »⁵⁰⁸ La résidence de sept pièces « est entourée d'autres petits bâtiments et d'une grange de plus de cinquante pieds de longueur. Derrière s'étend un verger de belle dimension. »⁵⁰⁹ Il ajoute : « Il vit en grand seigneur, comme retiré à la campagne, sur le plus beau site de Québec, profitant à la fois des richesses et des bienfaits de la nature et de son poste d'arbitre des litiges [nommé en 1663, premier conseiller au Conseil souverain de la Nouvelle-France]. »⁵¹⁰

Selon la reconstitution de l'occupation du sol à Québec en juin 1663⁵¹¹, Ruelle d'Auteuil occupe un grand terrain sur la rue Saint-Louis alors que Louis-Théandre Chartier de Lotbinière possède de l'autre côté de la rue une propriété aux dimensions plus restreintes. Une seule mention confirme la présence d'un jardin (voir J. Madry) attenant à la demeure de ce dernier. Comme ses voisins, Villeray et d'Auteuil, il est membre du Conseil souverain et a dû vivre dans des conditions semblables. Outre sa propriété en ville, il avait acquis, en janvier 1651, la seigneurie de la Rivière du Sud, de l'île aux Oies et de l'île aux Grues qui appartenait jusqu'alors à Huault de Montmagny⁵¹². Selon les Jésuites, c'est à ce personnage qui fut juge de la Prévôté que nous devons la tenue du premier bal au Canada, en février 1667⁵¹³.

⁵⁰⁸ MATHIEU, *Les plaines d'Abraham: le culte de l'idéal*, Québec, Septentrion, 1993, p. 50.

⁵⁰⁹ Ibid.

⁵¹⁰ Ibid.

⁵¹¹ TRUDEL (1972), p. 12.

⁵¹² J. E. ROY, *M. de Montmagny*, p.31.

⁵¹³ LAVERDIÈRE et CASGRAIN, *Journal des Jésuites*, p. 75.

II-5.2 Louis d'Ailleboust

Le plan de 1670 présente explicitement les jardins de deux propriétés, soit celle de Louis d'Ailleboust (1612-1660) (fig. 49) et de Jean Madry, laquelle, après le mariage de la veuve de ce dernier en 1670, appartient dorénavant à Olivier Morel de Ladurantaye. La lettre S inscrite au plan réfère dans la légende au « logis de Mr dailleboust », dont la propriété apparaît constituée de trois parties. Nous avons estimé la superficie totale à 30 toises x 35 (58 m x 67.9 m), occupée en façade de rue par la maison et un bâtiment attenant, suivis à l'arrière d'un grand jardin clôturé et enfin d'une autre partie, la plus grande, jouxtant le jardin sur toute sa longueur, et occupée par une élévation de terrain ou un roc affleurant (fig. 49a). Le jardin proprement dit s'étend sur un espace correspondant à un vaste corridor séparé par quatre allées menant de l'arrière de la maison à l'extrémité du terrain, lesquelles sont entrecoupées par de nombreuses allées transversales.

L'allée centrale est recouverte sur toute sa longueur d'un berceau en treillis, semblable à ceux décrits précédemment. Cette allée est bordée par des carrés dont l'usage est différencié de la rangée terminale de carreaux, par l'emploi d'un graphisme différent; on pourrait penser que les carreaux les plus éloignés servent de potager et ceux du centre à un autre usage, insuffisamment explicité dans le dessin. C'est le jardin de monsieur d'Ailleboust qui apparaît le plus rapproché de celui du gouverneur et les deux promenades en berceau sont presque dans le même alignement proposant une continuité visuelle (fig. 40a). Outre cette proximité physique, les autres jardins affichent une parenté dans les formes, qui confère une unité à l'image d'ensemble. Cette parenté est attribuable à la présence des berceaux et aux formes internes semblables, avec quelques variantes il est vrai. Nous y voyons poindre un modèle d'aménagement de jardin, résultat d'influences mutuelles.

La propriété de d'Ailleboust est clôturée et, à l'intérieur de ce périmètre, une division intérieure sépare le jardin de l'élévation de terrain. Nous ne retrouvons pas ailleurs dans le plan de 1670, de monticule comparable à cette partie qui suscite des interrogations. La seule filiation que nous proposons provient d'une représentation de Gaillon dans laquelle

du Cerceau a dessiné une montagne derrière le bâtiment principal⁵¹⁵. Ce « rocher d'ermitage » aurait été aménagé par le cardinal de Bourbon vers 1508⁵¹⁶.

Louis d'Ailleboust avait également acquis des terres à l'extérieur de Québec qui furent érigées en fief et châtellenie en 1657: la châtellenie de Coulonge⁵¹⁷. Aucune recherche historique ne fournit la date de construction de la maison domaniale, si bien que l'initiative ne peut être attribuée formellement au premier sieur de Coulonge; toutefois, France Gagnon-Pratte apporte des précisions sur ses dimensions : « elle mesurait 45 pieds par 25 pieds, elle était construite en pierre et flanquée de deux autres maisons de bois, plus modestes. »⁵¹⁸ Dès 1660, une partie de la propriété fut amputée et rattachée à la terre de Saint-Michel. Le séminaire de Québec deviendra propriétaire de la châtellenie de Coulonge en 1676 et acquerra deux ans plus tard le fief de Saint-Michel, que l'on voit identifié sur les plans de Villeneuve dès 1685, et comportant des jardins (fig. 66).

II-5.3 Jean Madry

Aucune référence inscrite au plan de 1670 ne vient préciser le jardin du chirurgien Jean Madry dont la propriété est de superficie inférieure à celle de d'Ailleboust. Dans le quadrilatère grossièrement circonscrit par les rues Sainte-Anne, Saint-Louis, des Jardins et la Place d'armes, d'autres jardins sont cartographiés, dont l'existence est confirmée dans « le papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales [...] sur les propriétés d'individus tels Jeanne Duguay, veuve d'Antoine dit Lalime, Pierre Lespérance, Pierre Biron, Jean Levasseur dit Lavigne et Jean Madry dont le terrain est en cour et jardin clos. »⁵¹⁹ Le document administratif spécifie qu'en 1667, Jean Madry possède sur ce

⁵¹⁵ ANDROUET DU CERCEAU, *Les plus excellents bastiments de France*, Paris, Lévy, 1868-1870, vol. 1.

⁵¹⁶ WOODBRIDGE, *Princely Gardens*, New York, Rizzoli, 1986, p. 47.

⁵¹⁷ Clément T-DUSSAULT, *Bois de Coulonge*, Québec, La Société historique de Québec, Université Laval, 1950, p. 12.

⁵¹⁸ GAGNON-PRATTE, *L'architecture et la nature à Québec au XIXe siècle*, Québec, Affaires culturelles-Musée du Québec, 1980, p. 38.

⁵¹⁹ ROULEAU (1998), p. 31; les données s'appuient sur l'ouvrage de Pierre-Georges Roy, *Papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales 1667-1668*, Beauceville, L'« Éclaireur » Limitée éditeur, 1931 :

terrain « un corps de logis avec deux cheminées, cave et grenier. »⁵²¹ La propriété est ainsi décrite dans le contexte historique de l'inventaire archéologique du site des Récollets :

[Elle] se démarque des terrains voisins de la rue Sainte-Anne par ses dimensions et la présence d'un immense jardin à l'arrière. La question relative au degré de véracité des représentations des jardins ou des aménagements paysagers sur les cartes anciennes demeure entière. Néanmoins, une carte de 1670 indique la présence d'un potager accompagné d'une concentration d'arbres, peut-être fruitiers. La propriété de Madry occupait le coin formé par les rues des Jardins et Sainte-Anne et mesurait 29 toises de profondeur et environ un arpent de long en bordure de la rue Sainte-Anne.⁵²²

Dans les conclusions relatives à cette occupation, Rouleau souligne que : « L'analyse paléobotanique a d'ailleurs identifié des restes de plantes cultivées pouvant témoigner de culture potagère, ornementale et médicinale »⁵²³. Des résultats précis avaient été fournis précédemment suite à l'analyse du site :

ce sol [...] abritait des taxons de plantes indigènes et rudérales [...]. Les taxons de plantes cultivées se rapportaient à deux *Pastinaca sativa* (panais), quatre *Borago officinalis* (bourrache) et deux *Aquilegia vulgaris* (ancolie). L'étude des macrorestes précise que les restes d'aiguilles de sapin et d'épinette provenaient peut-être d'arbres des environs ou d'emplacements situés aux abords du site.⁵²⁴

La propriété de Jean Madry, représentée sur le plan de 1670, est constituée de trois éléments : la maison avec façade sur la rue Sainte-Anne; le verger à l'arrière de la maison et occupant une bande longitudinale qui va jusqu'à la limite sud du terrain; enfin, un jardin circonscrit formé de quatre grands carrés divisés par deux allées qui se coupent à angle droit. Ce jardin, qui se trouve en retrait de la rue Sainte-Anne mais dont un côté longe la rue des Jardins, occupe une partie seulement de la portion ouest du terrain; pour le reste aucun usage n'est établi.

mention des jardins de Jean Levasseur, p. 15, Jean Madry, p.36, Jean Lemeslin et Louis-Théandre Chartier, p. 53.

⁵²¹ Ibid., p. 96.

⁵²² Ibid., p. 17-18.

⁵²³ Ibid., p. 32.

⁵²⁴ Ibid., p. 21.

II-5.4 Charles Aubert de La Chesnaye

« Financier, marchand, trafiquant de fourrures et propriétaire foncier, Charles Aubert de La Chesnaye est le chef incontesté de la classe commerçante de la Nouvelle-France du 17^e siècle. »⁵²⁴ Des études historiques et des fouilles archéologiques ont permis de connaître la résidence de La Chesnaye (1632-1702) en Basse-ville, mais peu d'informations existent à propos de ses autres possessions ailleurs dans la ville de Québec. La cartographie de la période 1635-1675 ne nous donne pas de référence précise à ce sujet et il faut consulter les plans de Robert de Villeneuve qui les a représentées et nommées dans ses cartes et plans de 1685 (fig. 50), 1688 et 1690 (fig 50a). La carte de 1685-1686 (pl. 30) porte le renvoi 41 identifié en légende comme la « Maison blanche », située dans la basse-ville, le long de la falaise. La carte montre à l'arrière de cette maison, un grand jardin. Ces jardins sont plus élaborés dans le plan de 1690 dont l'échelle permet cette fois de mieux les représenter. Selon les auteurs de *l'Histoire de la ville de Québec*, La Chesnaye achète en 1667, des terres situées dans le troisième faubourg de Québec, appelé « Pointe-aux-Lièvres », qui atteindront 1056 arpents en 1695. C'est là qu'il construit sa « résidence de campagne, nommée la Maison Blanche »; s'y trouvent également, une autre maison, des bâtiments de service et trois moulins.⁵²⁵ À peu de distance, on voit le domaine des Islets, avec ses jardins. Des manifestations de cette mode française de demeures secondaires à proximité de la ville sont voient aussi à Montréal au XVIII^e siècle; il en sera question au chapitre IV.

La « Carte des environs de Quebec en la Nouvelle France mezuree tres-exactement en 1688 » (pl. 34), réalisée à une échelle qui donne plus de précision que la précédente, contient quatre propriétés (numérotées de 42 à 45) situées sur la Côte Saint-Jean et identifiées au renvoi comme propriété de Mr de la Chesnaye. Elles comprennent bâtiments et jardins. Ici encore, l'échelle ne permet pas de raffiner l'information présentée; il s'agit avant tout d'indiquer l'occupation du sol. En conséquence il n'y a pas de détail sur les jardins. Le plan de 1690 (pl. 37) est sans doute le plus complet dans la localisation des possessions de La Chesnaye; quatre éléments sont cartographiés et identifiés par un numéro

⁵²⁴ Marie-Thérèse BOURNIVAL, *Un parcours en cinq temps : cinq sites archéologiques*, Québec, Ville de Québec, 1993, p. 3.

⁵²⁵ HARE, LAFRANCE et RUDEL, (1987), p. 73.

de renvoi à la légende. Dans ce plan, Villeneuve situe la maison en Basse-ville (34), puis trois autres lieux contigus, à proximité du palais de l'intendant « en bas du coteau Sainte-Geneviève » : la boulangerie (38), la maison blanche (39), le moulin (40) (fig. 50a). Celui-ci avoisine les moulins du roi et des Jésuites, tous situés à proximité de la rivière. La « maison blanche » est à nouveau représentée avec un jardin formé de quatre carrés et d'autres espaces clôturés mais à usage indéfini. L'illustration, par un grand carré subdivisé en quatre îlots, nous apparaît ici être un code de représentation plutôt que la forme réelle.

Quant à la résidence de La Chesnaye en bordure du fleuve, « vaste complexe résidentiel et commercial »⁵²⁵, érigé à partir de 1660, et dont l'architecture rappelle celle d'un hôtel parisien à la même époque, la cour intérieure créée par le corps de logis principal et les deux ailes posées perpendiculairement, pourrait constituer l'une des parties d'un aménagement extérieur plus complet. Cependant, nous n'avons pas trouvé de zones complémentaires à ce premier élément si ce n'est l'espace formé par le remblai, considéré par les chercheurs uniquement comme un quai, bien qu'une citerne ait été aménagée dans l'un des angles du périmètre, et pourrait témoigner d'autres usages. Par ailleurs, compte tenu de l'exiguïté des lieux, il est possible que La Chesnaye ait réservé l'aménagement de jardins à sa résidence de campagne, une mode que l'on retrouve en France à cette période.

II-5.5 René Robineau de Bécancour

Le cas de la seigneurie de Portneuf, propriété de René Robineau est un peu plus ambigu. Arrivé en Nouvelle-France en 1645, René Robineau de Bécancour (1626-1699) devient en 1667 le premier grand voyer. Il a épousé en 1652 Anne, fille de Jacques Le Neuf de la Poterie, et a reçu la seigneurie de Portneuf de son beau-père, qui en avait entrepris le défrichage en 1648⁵²⁶; ce fief sera érigé par le roi en baronnie, en 1681. Selon P.-G. Roy, Robineau se serait établi définitivement à Portneuf à l'automne 1673. Dans l'aveu et dénombrement du 3 septembre 1677, Bécancour déclare que « son manoir est une grande

⁵²⁵ BOURNIVAL (1993), p. 3.

⁵²⁶ J. E. ROY, *M. de Montmagny*, p. 24.

maison et qu'il a en outre une boulangerie, une grange, des étables, un moulin à vent, une cour et un jardin⁵²⁷ ». Cette description correspond à celle qu'en donne Sulte, quoique cette dernière soit plus dithyrambique :

un manoir décoré de toutes les marques de noblesse et seigneurie, accompagné d'une belle chapelle où se célèbre le service divin, tant pour le dit seigneur et sa famille que pour les domestiques et habitants de la seigneurie; il y a plusieurs bâtiments pour loger les domestiques, chevaux et équipages, étables, granges, parcs, jardins, bois, moulins.⁵²⁸

Sulte, qui ne cite pas sa source, situe également à une période antérieure à 1681 la construction du manoir. Dans un contrat qu'il conclut en février 1683, René Robineau est désigné baron de Portneuf, résidant au château de Portneuf; à nouveau il en est fait mention dans son testament en 1699⁵²⁹. Un des fils de Robineau (1659-1726) construira une maison de pierre rue Notre-Dame à Montréal, attenante à celle de Claude de Ramezay : elle figure sur les plans à partir de 1717, accompagnée de jardins à l'arrière.

Cinq jardins de particuliers ont été identifiés et décrits; au travers de cette lecture des constantes se dégagent, telle la récurrence d'espaces divisés en trois parties et la ressemblance sous une forme réduite avec les jardins institutionnels. L'apparition, dès cette période, de la résidence secondaire s'ajoute à ces manifestations. Le cas de Robineau est intéressant parce qu'il permet de se pencher sur la présence des jardins dans un domaine seigneurial. Des corrélations ont pu être établies mais cet aspect des jardins privés, en ville et à la campagne, demeure relativement peu connu et encore peu exploité.

⁵²⁷ P.-G. ROY, « Le premier baron de Portneuf », *Les Cahiers des Dix*, vol. 14, 1947, p. 232.

⁵²⁸ B. SULTE, « La noblesse au Canada avant 1760 », *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, série, 3, tome VIII, section 1, p. 115.

⁵²⁹ Greffe Duquet de Lachesnaye, 28-02-1683 et Greffe Genaple de Bellefonds, 04-04-1699, ANQ.

II-6 Les débuts de Montréal : les jardins dans les plans et dans les textes

Bien que nous ayons identifié trois plans de Montréal pour la période 1635-1675, la difficulté de les utiliser comme source documentaire primaire dans l'étude des jardins nous amène à ne considérer que le plan de 1672. Ainsi, le plan du fort de Ville-Marie (pl. 14), vers 1642, n'est pas authentifié; en l'occurrence, nous devons référer à une copie dont la source est inconnue. Son auteur a néanmoins pris soin de dessiner un jardin enclos formé de huit carrés, immédiatement adjacent au fort du côté ouest, bordé au nord par la rivière Saint-Pierre et au sud par le fleuve Saint-Laurent. Par ailleurs, le « Plan présumé du fort de Ville-Marie » (pl. 15), attribué à Jehan Bourdon parce qu'il faisait partie du lot acheté par l'Université Mc Gill, n'indique que l'emplacement des bâtiments et des canons à l'intérieur de l'enceinte. Nous avons aussi rejeté le plan fournissant l'état des lieux entre 1673 et 1687⁵³¹ qui est sans doute le résultat de la compilation d'informations colligées par l'auteur anonyme pour cette période; en conséquence, il ne figure pas à l'annexe I. La représentation des bâtiments en noir n'était pas une pratique courante au XVII^e siècle; par contre, le graphisme des arbres, avec la distinction feuillu-conifère, se voit sur les plans de Villeneuve, quoique la facture d'ensemble ressemble aux reproductions de P.-L. Morin⁵³². L'origine et l'authenticité de ce plan étant incertaines, nous avons résolu de ne pas y référer, bien que le jardin du séminaire y figure.

Le plan de 1672 (pl. 22) est conservé sur microfilm, aux Archives nationales de France à Paris. Lors de la consultation de ces archives, une légende classée comme document annexe, se trouvait à la suite de ce plan⁵³³, inconnue à ce jour ou du moins n'ayant fait l'objet d'aucune mention écrite de la part d'autres chercheurs; toutefois les éléments qui y sont énumérés ne figuraient pas sur le plan de 1672 et n'offraient pas de lien avec ce

⁵³¹ *Plan de Montréal de 1673 à 1687*, Collection Melzack, Université de Montréal et dans Marie MORIN, *Histoire simple et véritable* (1979), p. 156.

⁵³² P.-L. MORIN et H. BEAUGRAND, *Le Vieux Montréal, 1611-1803*, Montréal, La Patrie, 1884, 13 pl.

⁵³³ Archives nationales de France, Paris, section des microfilms, cote : K1232, 43 bis.

dernier. Cependant, plusieurs écritures se rapportaient aux parties d'un jardin⁵³⁴ et en conséquence, présentent de l'intérêt pour notre recherche. Cette légende peut appartenir à un plan ultérieur de Montréal et il faudrait chercher du côté des archives des Sulpiciens, à Paris, pour en retrouver la filiation.

L'« Hôtel-Dieu primitif », selon les termes de Robert Lahaise, est édifié dès 1642, alors que le premier établissement de la rue Saint-Paul apparaît en 1645. La première école de la Congrégation Notre-Dame date de 1657 et les travaux d'édification du premier séminaire des Sulpiciens se font en 1660. Des 11 institutions qu'il va décrire dans *Les édifices conventuels du Vieux Montréal*, c'est au sujet du jardin des Sulpiciens, attenant au séminaire de la rue Notre-Dame, que les références et la documentation sont de loin les plus abondantes. Et toujours selon Lahaise, ce jardin aurait été aménagé dès 1666, bien que le séminaire de cette époque ait alors présenté sa façade sur la rue Saint-Paul.

II-6.1 L'établissement des Sulpiciens

Quatre Sulpiciens arrivent à Montréal en 1657, à l'initiative de Jean-Jacques Olier⁵³⁵; l'ordre religieux devient seigneur de l'île en 1663. Le plan le plus ancien de la ville sur lequel figure un jardin, en l'occurrence celui à l'avant de la maison du séminaire, est daté de 1672 « Plan des premiers alignements des rues de Montréal » (pl. 22). Un « enclos du séminaire », situé à l'arrière du bâtiment et limité au nord par la rue Notre-Dame, est également indiqué sur le plan. L'aménagement du jardin « apparemment cultivé dès 1666 »⁵³⁶ a dû suivre de peu la construction du premier bâtiment. Nous avons vu sur le plan de Québec de 1670 que les Jésuites auraient aménagé l'espace frontal du collège, mais règle générale, non seulement dans les communautés mais chez les particuliers, c'est à

⁵³⁴ « R= la terrasse et les allées, R= muraille de 20-28 pieds haut depuis la rue de l'hôpital, S= quatre cabinets pour se mettre à l'ombre, T= la nouvelle terrasse dont les fossés se soutiennent par la pente, U= jardin potager, V= la basse cour et le puits ».

⁵³⁵ Robert LAHAISE, *Les édifices conventuels de Montréal : aspects ethno-historiques*, Montréal, Hurtubise/HMH, 1980, p. 224.

⁵³⁶ Ibid., p. 264.

l'arrière que se trouve le jardin d'agrément et autres divisions alors que la façade est occupée par la cour et l'avant-cour. Le récit d'un voyage à Montréal vers 1663 confirme le succès des cultures :

le terroir est tres-bon; le iardinier ne fait que ietter la graine de Melons sur un peu de terre remuée parmy les pierres, et ils ne laissent pas d'y venir sans aucun soin de la part des hommes. Les Citroüilles y viennent encore avec plus de facilité, mais tres-differentes des nostres : car quelques-unes ont quasi le goust de pommes et de poires, quand elles sont cuites.⁵³⁷

La mise en place du jardin formel, dont une partie subsiste encore aujourd'hui et comporte des traces de la disposition d'origine, est directement reliée à l'édification du deuxième séminaire, commencée en 1684. Cependant, le plan de « Villemarie dans l'isle de Montréal » (pl. 29 et fig. 74)⁵³⁸, daté de 1685, représente tout au plus un espace vert qui s'étend de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Saint-Paul, en subissant un rétrécissement vers le sud, dû à la présence d'autres bâtiments. Il ne fournit aucune indication d'un jardin structuré alors qu'à quatre autres endroits sur le plan, l'auteur a pris soin de dessiner des carrés entourés d'une structure qui en délimite le périmètre. Oubli ou inexistance? Toujours en est-il que la disposition du jardin du second séminaire est conçue en lien avec le bâtiment et la répartition interne des pièces. À l'origine, l'allée centrale du jardin est aménagée dans le prolongement de la porte de l'anti-chambre qui fait partie des appartements du supérieur provincial, au premier étage. Le jardin est de ce fait associé aux pièces de l'étage noble et d'abord conçu pour être regardé à partir de ce point d'observation. Côté façade, les pièces du supérieur sont en droite ligne avec l'entrée principale. En somme, le jardin se trouve dans l'axe perpendiculaire au bâtiment qui relie la porte du mur d'enceinte, l'entrée principale du bâtiment et les appartements d'apparat de la direction. Aujourd'hui, cette disposition, quoique encore repérable, ne s'impose plus; l'axe central, qui à l'origine constituait l'épine dorsale à partir de laquelle s'organisait l'ensemble des éléments du jardin et qui faisait le lien avec le bâtiment, a été décalé vers l'ouest. Cette organisation passée nous permet de relier ce jardin aux nouvelles tendances qui se manifestaient au XVII^e siècle en France dans l'aménagement des jardins –soit l'association plus évidente du bâtiment et de son environnement extérieur, l'ordre établi par

⁵³⁷ *Relations des Jésuites* (1972), tome 5, récits de 1663, p. 28.

⁵³⁸ Il semble ne pas y avoir eu d'autre plan réalisé entre celui de 1672 et de 1685.

l'utilisation des axes et de la symétrie, l'aménagement d'ouvertures visuelles renforcées par les lignes de force créées— et d'apporter un nouvel éclairage à des travaux qui l'ont classé comme jardin médiéval⁵³⁹.

La présence de jardins dans les propriétés des Sulpiciens en France donne à penser qu'il a dû en être pareillement au Canada. Un ouvrage portant sur le domaine d'Issy, propriété des Sulpiciens à partir de 1645, rapporte les visites que Jean-Jacques Olier y faisait avant même son acquisition et souligne qu'il « avait une véritable prédilection pour cette demeure [...] berceau de la compagnie de Saint-Sulpice »⁵⁴⁰. À l'origine, il s'agissait d'un manoir de la Renaissance, bâti en 1550. La maison et le parc d'Issy avaient appartenu à Marguerite de Valois à partir de 1606 jusqu'à sa mort en 1615; selon une gravure d'époque, l'espace extérieur comprenait alors une avant cour organisée en compartiments et des allées bordées d'arbustes, le tout emmuré et percé à l'avant d'une porte d'accès. Les représentations du domaine au cours des périodes subséquentes, alors qu'il est devenu la propriété des Messieurs de Saint-Sulpice et sert de 'maison de campagne pour les philosophes', le montrent encore entouré de jardins⁵⁴¹. La raison d'être de ce lieu et son aménagement ont pu servir de modèle aux membres de la communauté dans leurs réalisations au Canada. Nous savons que, lorsque le domaine de la montagne ne remplira plus sa vocation première, à partir de la fin du XVII^e siècle, il sera graduellement transformé en maison de campagne pour les résidants du séminaire.⁵⁴² Et même avant cette date, il apparaît, dans une portion du moins, comme une gentilhommière. Outre ces images, nous avons retracé un « Plan de l'église, du presbytère du jardin de la fabrique et des maisons environnantes »⁵⁴³, réalisé vers 1700, qui représente la propriété des Sulpiciens à Paris et sur lequel on voit un jardin attenant au presbytère, mais sans en montrer l'organisation interne.

⁵³⁹ John STEWART et Susan BUGGEY, "Sulpician Seminary Garden, Notre-Dame Street, Montreal: Historical Introduction", *Agenda Papers*, Ottawa, Historic Sites and Monuments Board of Canada, June 1980 Meeting, p. 271-277.

⁵⁴⁰ *Séminaire Saint-Sulpice d'Issy*, sans lieu d'édition, non daté, non paginé.

⁵⁴¹ Ibid.

⁵⁴² LAHAISE (1980), p. 291.

⁵⁴³ Archives nationales de France, section des cartes, plans et de la photographie, Paris, cote : S. 2889; lavis, 46 x 34 cm, échelle : 1 600.

Un autre site sur l'île de Montréal sera aménagé pour répondre à des objectifs d'évangélisation et de développement du territoire mais son principal instigateur ne négligera pas la composante jardin. La fondation de la Mission de la Montagne en 1671 s'inscrit dans les projets d'expansion des seigneurs; le développement majeur de ce domaine par Vachon de Belmont, incluant une série d'éléments propres à l'aménagement paysager, se fera après 1680 et en conséquence, se situe en dehors de la présente période à l'étude. Un territoire de 20 x 30 arpents est réservé à cet effet et, dès 1676, on procède à des installations mais ce n'est véritablement qu'à partir de 1681, avec la prise en charge par François Vachon de Belmont, que le domaine de la mission sera aménagé. Dans la correspondance entre celui-ci et Tronson, supérieur à Paris, il est intéressant de voir comment la question de l'aménagement de la propriété revient régulièrement⁵⁴³. Dans une lettre écrite en 1689, Tronson énumère les différentes parties constituantes : « une basse-cour bien garnie, [...] un colombier, [...] un vivier, [...] un beau verger, [...] une si belle fontaine [...] » et conclut : « Prenez garde seulement qu'il ne vous en arrive pas comme au séminaire d'Autum que l'on a rendu si beau que les dames de la ville l'ont choisi pour le lieu de leur promenade »⁵⁴⁴, ce qui, dans les faits, semble s'être produit, en ce qui concerne « Madame l'Intendante »⁵⁴⁵. En regard de ces aménagements, Lahaise qualifie M. de Belmont d'« homme du « grand siècle », [qui] ne saurait se contenter de sa fontaine, de sa vigne, et de son perron à la Fontainebleau »; en effet, il fera aménager au fil du temps d'autres parties « transformant le tout en une véritable « maison de plaisance » »⁵⁴⁶. L'analyse ultérieure du plan de 1694, dressé par Belmont, permettra d'apprécier pleinement les composantes de son aménagement.

II-6.2 Ailleurs à Montréal

Avant la période 1715-1760, la cartographie représentant la ville de Montréal demeure restreinte. Entre 1675 et 1715, il n'y a que cinq plans disponibles, soit un plan de plus que

⁵⁴³ LAHAISE (1980), p. 276-280.

⁵⁴⁴ Ibid., p. 278.

⁵⁴⁵ Ibid., p. 279; la référence date de 1695, ce qui désignerait l'épouse de Bochart de Champigny.

⁵⁴⁶ Ibid., p. 278; le terme « maison de plaisance » est tiré de la lettre de M. Tronson.

pour la période à l'étude dans ce chapitre, alors qu'il en existe 29 pour Québec et que globalement la production a triplé (voir annexe IA). Parmi ces cinq plans, deux seulement sont antérieurs à 1700, soit le plan anonyme de 1685 (ou 1684) (pl. 29) et le plan de la mission de Vachon de Belmont (pl. 41). Plusieurs plans utilisés par les historiens pour retracer le développement de Montréal sont des copies ou des interprétations⁵⁴⁷ à partir de renseignements puisés dans les archives des communautés. Comme ils ne constituent pas des sources primaires, ils n'ont pas été retenus.

Sans préciser de date, Stewart et Buggiey avancent que :

In Montreal, gardens appear very early in conjunction with religious institutions. The similarity of the layout of these gardens is visible in a series of early 18th century plans of the city; their designs conform closely to those of the medieval monastic garden.⁵⁴⁸

La description du jardin monastique qui précède cette affirmation est tirée de l'ouvrage de Christopher Thacker⁵⁴⁹, dans lequel celui-ci souligne l'utilisation de formes carrées et rectangulaires, la présence de murs et la subdivision par des allées, toutes choses que l'on retrouve aussi au cours de la Renaissance et par la suite, aussi bien dans les jardins séculiers. À ces propos, les auteurs ajoutent que les monastères européens de la même époque subissent l'influence de la Renaissance mais conservent néanmoins une disposition traditionnelle. Il est possible que les jardins de communautés aient été moins exubérants dans leur disposition et plus humbles dans les matériaux utilisés mais, si nous considérons l'aménagement du Fort de la Montagne, les propos même de l'abbé Tronson à ce sujet, nous donnent à penser qu'il ne s'agissait plus d'un jardin monacal mais plutôt d'une demeure seigneuriale- une maison des champs comme les jardins de Talcy⁵⁵⁰. Quant au fait rapporté par les auteurs que les jardins représentés sur les plans du XVIIIe siècle sont tous semblables, sans préciser quels plans, nous sommes en désaccord avec cette affirmation. Cette appréciation nous semble trop simplifier une situation qui apparaît plus riche, complexe et nuancée. Ainsi, la composition des jardins de l'Hôtel-Dieu et celle des jardins des Récollets à Montréal, qui nous est donnée dans un plan distinct de la fin du

⁵⁴⁷ Notamment, les copies de P.L. Morin et les reconstitutions d'Aristide Beaugrand-Champagne.

⁵⁴⁸ STEWART et BUGGEY, « Sulpician Seminary Garden », p. 273.

⁵⁴⁹ THACKER, *The History of Gardens*, Berkeley, University of California Press, 1979, 288 p.

⁵⁵⁰ Joëlle WEILL, « Les jardins de Talcy, Loir et Cher », *Monumental* (2001), p. 44.

XVII^e siècle et dans des plans de la ville au XVIII^e siècle, fournit une illustration contraire; ces exemples seront examinés dans les prochains chapitres. Rappelons pour l'instant que ces jardins différaient dans leur articulation interne de celui des Sulpiciens, par exemple; s'y ajoutaient également les jardins des particuliers qui présentaient des aménagements distincts les uns par rapport aux autres.

La Ferme Saint-Gabriel, qui appartient à la Congrégation Notre-Dame, fait actuellement partie d'un circuit patrimonial de musées regroupés sous le thème des jardins anciens. Compte tenu de la présence d'un jardin reconstitué sur les lieux, nous avons voulu savoir si cette dimension était apparue assez tôt dans l'histoire du domaine. La première concession de terre, qui va constituer le noyau du domaine de la ferme de Pointe-Saint-Charles, est accordée en 1662⁵⁵²; les acquisitions vont cependant se poursuivre tout au long du XVII^e siècle⁵⁵³ et, en 1731, les 30 arpents qui constituaient initialement le domaine, seront passés à 212. La communauté acquiert la maison de François Le Ber en 1668, à laquelle des modifications seront apportées; « dès 1668, la Maison Saint-Gabriel dérogeait, croyons-nous, aux canons de l'architecture paysanne française avec son ou peut-être ses deux appentis à l'est et à l'ouest. »⁵⁵⁴ Quant à sa localisation : « à l'époque, la maison, comme toutes celles du Québec, faisait face à cette nappe d'eau magnifique, le Saint-Laurent, qui était un objet d'étonnement pour les Français nouvellement débarqués en Nouvelle-France »⁵⁵⁵, alors que le Mont-Royal constituait la limite nord. L'incendie de 1693 oblige à reconstruire en partie le bâtiment et c'est aux maçons Couturier, Maillet et Champigny⁵⁵⁶ que les religieuses vont confier le projet. Les représentations de la ferme sont relativement tardives : il n'y a pas d'iconographie d'époque et le premier plan date de 1856. Outre cette lacune, l'auteure n'a considéré que la présence de potagers dans son histoire de la ferme; aucune référence n'est faite quant à l'existence d'un jardin décoratif : « c'est vers l'année 1740, nous semble-t-il que l'exploitation de la métairie a atteint son point culminant. [...]

⁵⁵² Émilie CHICOINE, *La métairie de Marguerite Bourgeois à la Pointe-Saint-Charles*, Montréal, Éditions Fides, 1986, p. 11.

⁵⁵³ Ibid., p. 88.

⁵⁵⁴ Ibid., p. 124.

⁵⁵⁵ Ibid., p. 18.

⁵⁵⁶ Ibid., p. 125.

le potager a connu un éventail assez considérable de variétés de légumes. »⁵⁵⁷ Sœur Chicoine pense qu'on y cultivait avant tout des céréales et des légumes alors que « la communauté, rue Saint-Paul, avait son jardin qui lui fournissait probablement citrouilles et melons. Dans quelques années, selon les cahiers de comptes, elle aura son verger planté de poiriers qui constituera pour elle une source de revenus appréciables. »⁵⁵⁸

Y avait-il d'autres jardins dans cette partie de l'île? Sœur Chicoine constate que, de 1653 à 1658, la situation matérielle s'est relativement améliorée à Ville-Marie⁵⁵⁹; plus loin, elle fait état de maisons aux dimensions importantes qui ont été construites entre 1655 et 1675, à proximité de la métairie. Jean Saint-Père possède à la Pointe Saint-Charles, une maison en maçonnerie de 50 x 24 pieds⁵⁶⁰. En 1672, Jean Milot fait construire à Lachine un bâtiment de 50 x 19 x 23 pieds, alors que Jacques Le Ber, en 1676, est propriétaire, sur l'île Saint-Paul,⁵⁶¹ d'une maison aux dimensions importantes, qualifiée de manoir : 50 pieds de long par 24 pieds de large et 18 pieds de haut qui aurait été construite peu après 1664⁵⁶². Bernard Audet parle de la propriété de la rue Saint-Paul, lorsqu'il cite l'inventaire des biens de Le Ber fait en 1693 et 1694 (greffe Basset), dans lequel le notaire mentionne « Jardin et Verger, dont la plupart des arbres ont este bruslés par un Incendie arrivée cette Année aud manoir »⁵⁶³ ? Le plan de la ville de 1685 (pl. 29 et fig.74) laisse peu de doutes sur l'aménagement de sa propriété : vis-à-vis la maison et aménagé du côté est, se trouve le verger alors que quatre carrés occupent l'arrière du terrain.

⁵⁵⁷ Ibid., p. 148.

⁵⁵⁸ Ibid., p. 154.

⁵⁵⁹ Ibid., p. 9.

⁵⁶⁰ Selon l'inventaire du 16 mars 1659 contenu dans le Terrier du Saint-Laurent de 1663. Les mesures correspondent aux pieds français.

⁵⁶¹ Actuelle Île des Sœurs.

⁵⁶² Ibid., p. 124.

⁵⁶³ Bernard AUDET, *Se nourrir au quotidien en Nouvelle-France*, Sainte-Foy, Les Éditions GID, 2001, p. 110.

II-7 L'état de l'horticulture et l'art des jardins

Nos ancêtres avaient transporté de France et propagé dans le pays un certain nombre d'arbres fruitiers, principalement des pommiers. Leurs maisons furent bientôt entourées de vergers qui étaient à la fois un ornement et une source de bien-être et de revenus. Ils avaient même réussi à créer certaines variétés d'arbres fruitiers d'une qualité excellente dont quelques-unes furent transportées dans la suite en France où elles sont encore cultivées avec succès. Sous le rapport de l'horticulture, et sous bien d'autres, les premiers colons étaient supérieurs à leurs descendants d'aujourd'hui.⁵⁶⁴

Replaçons maintenant les premiers jardins de plaisir canadiens au regard de deux sources d'influence, soit la connaissance et l'utilisation de végétaux à caractère ornemental et l'évolution des formes du jardin français. L'information sur la flore locale connue et utilisée nous est communiquée par Pierre Boucher; à partir de ses descriptions, nous avons établi une liste de douze espèces florales herbacées. L'art des jardins au cours de cette première moitié du XVII^e siècle est dicté par une figure dominante, Jacques Boyceau de la Barauderie, mais aussi par des acteurs secondaires, fréquemment protestants. Bien que la France atteigne au cours de cette période l'autonomie artistique en matière de jardins, cette situation a peu d'écho en Nouvelle-France, où domine soit le jardin inséré dans le tissu urbain naissant, de dimensions plus restreintes, soit le jardin accompagnant la demeure campagnarde et le manoir seigneurial.

II-7.1 Récit et commentaires de Pierre Boucher

Le témoignage qui contient le plus de références sur la végétation et les cultures pour cette période, s'inscrit dans *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*, rédigé par Pierre Boucher⁵⁶⁵, en 1664. À l'origine, ce document a été écrit par Boucher (1622-1717), suite au voyage qu'il venait d'effectuer en France pour défendre les intérêts de la colonie; le texte se présente en

⁵⁶⁴ L'Abbé GOSSELIN cité par Benjamin SULTE, *Histoire des Canadiens-Français*, tome V, p. 25.

⁵⁶⁵ BOUCHER, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*, Boucherville, Société historique de Boucherville, 1964 (édi. 1664), 415 p.

complémentarité de ses échanges et permet de répondre aux interrogations des Français sur le nouveau pays. Boucher vit au Canada depuis 1634; il a acquis une bonne connaissance du pays et des pratiques, notamment en occupant des postes administratifs et en possédant une exploitation agricole.

En matière de cultures et d'horticulture, les descriptions de Boucher reprennent en partie ce que nous ont appris les témoignages précédents en commençant par Cartier et Champlain. Par exemple, ses commentaires sur les espèces de fleurs indigènes qu'on trouve au Canada n'apportent rien de neuf :

Il y a quantité de sortes de fleurs, dont les plus considérables sont celles-cy, des Martagons qui sont jaunes; des Roses sauvages qui ne sont point doubles; une autre fleur rouge qu'on nomme cardinale, une espèce de lys, du muguet, des violettes simples et qui ne sentent rien; mais ceux qui ont été aux Iroquois m'ont dit, que c'est chose admirable de voir la quantité et la diversité des belles fleurs qui s'y trouvent. »⁵⁶⁵

Jacques Rousseau a analysé chaque élément de l'énumération de Boucher⁵⁶⁶; nous référons ci-après aux précisions fournies par le botaniste auxquelles nous ajoutons nos propres explications. Nous savons, depuis leur mention par Sagard, que les martagons désignent le *Lilium canadense*; les roses peuvent être des espèces sauvages mais aussi des espèces introduites et bien adaptées, telles : *Rosa eglanteria*, *Rosa rugosa*, *Rosa cinnamomea*; la cardinale est bien sûr la *Lobelia cardinalis*. Rousseau pense que le muguet pourrait référer au *Maienthemum canadense*; le muguet est néanmoins cité par Estienne et son utilisation attestée au Moyen-Âge. Enfin, le Québec « compte plus de vingt espèces indigènes du genre *Viola*, elles ne dégagent aucun parfum. »⁵⁶⁷

C'est au sujet des espèces introduites que Boucher va apporter des éléments d'information nouveaux : « Pour des fleurs, on n'en a pas encore beaucoup apporté de France, sinon des roses, des œillets, tulipes, lys blancs, passes-roses, anémones et pas d'alouette qui sont tout comme en France. »⁵⁶⁸ Tel que mentionné plus haut, Rousseau a formulé trois hypothèses

⁵⁶⁵ Ibid., p. 86-87.

⁵⁶⁶ Ibid., p. 300 et 302.

⁵⁶⁷ Ibid., p. 302.

⁵⁶⁸ Ibid., p. 84.

au sujet des espèces de roses qui pouvaient être cultivées. Le catalogue de Robin (1601) contenait déjà 15 « variétés »⁵⁶⁹; le terme porte à confusion, mais désigne peut-être seulement des variétés à l'intérieur d'une même espèce, comme c'est le cas, nous semble-t-il, d'une partie des rosiers mentionnés dans la liste du Jardin de Cluny. De cette énumération, les œillets, tulipes et anémones font partie de la liste des fleurs de fleuristes les plus recherchées au cours de la même période en Europe, et de ces trois, les anémones se distinguent particulièrement. « The tulip was only one of new or newly appreciated floral species in Western Europe that apothecaries, doctors, gardeners, and collectors sought to acquire. Anemones, ranunculi, carnations, pinks, irises, narcissi, hyacinths, and auriculas all shared the honor of being labeled “florists flowers” by their enthusiasts.»⁵⁷⁰ Hyde ajoute : « Early flower enthusiasts often were pharmacists or physicians, members of the bourgeoisie [...] »⁵⁷¹ et « Other flower enthusiasts were members of the scholarly community or *doctes* (as opposed to the wordly *mondain*) »⁵⁷². Si nous avons une confirmation quant à la présence de ces fleurs de collection dans les jardins canadiens de par le compte rendu de Boucher, par contre nous n'avons pas de jardiniers, de collectionneur ou de propriétaire identifié; selon notre hypothèse, ces fleurs se trouvaient dans les jardins de communauté, introduites par des doctes, des scientifiques, chez les Jésuites par exemple et probablement chez les Récollets, mais aussi dans le jardin des bourgeois, gouverneur et autres membres de l'administration⁵⁷³. La réciproque existe aussi en France, c'est-à-dire qu'un curieux fleuriste devait posséder des variétés exotiques : « Seventeenth-century Europe valued what was marvelous, different, or new; hence, there was great attraction to species imported from exotic and faraway East or the Americas. »⁵⁷⁴ À ce sujet, Schnapper réfère à l'étude de Marjorie Warner sur « le rôle européen des Robin

⁵⁶⁹ SCHNAPPER, *Le géant, la licorne, la tulipe*, p. 41.

⁵⁷⁰ Elizabeth HYDE, « Flowers of Distinction : Taste, Class, and Floriculture in Seventeenth-Century France » *Bourgeois and Aristocratic Cultural Encounters in Garden Art, 1550-1850*, M. Conan éd., Washington, D.C., Dumbarton Oaks Research Library and Collection, 2002, p. 77.

⁵⁷¹ *Ibid.*, p. 81.

⁵⁷² *Ibid.*, p. 82.

⁵⁷³ Par exemple, dans un contrat de 1668, il est question du « parterre aux fleurs » (Grefte Becquet, 27-09-1668)

⁵⁷⁴ *Ibid.*, p. 87.

en matière d'horticulture exotique, acclimatant des plantes canadiennes, fournissant des amateurs anglais et italiens. »⁵⁷⁵

Les huit fleurs énumérées par Hyde dans son article comme les plus recherchées des collectionneurs trouvent confirmation chez Schnapper qui arrive à une liste semblable⁵⁷⁶; dans les catalogues des Robin, de René Morin et de Gaston d'Orléans, on trouve également les mêmes mentions, auxquelles on pourrait encore ajouter les géraniums et les violettes. Ainsi, vers 1657, on retrouve dans le jardin botanique de Gaston d'Orléans à Blois et dans les jardins du Luxembourg : 24 espèces d'anémones, le même nombre pour les hyacinthes, 23 de géraniums, 26 de narcisses, 40 de renoncules, ainsi que des violettes et des tulipes.⁵⁷⁷

Ce sont aussi sans doute les travaux de Schnapper, qui ont guidé la recherche de Hyde relativement au 'curieux' fleuriste et à sa présence dans toutes les couches de la société, notamment chez les religieux :

Cette curiosité traverse en tous les cas les milieux sociaux les plus variés, depuis le Roi-Soleil jusqu'au modeste apothicaire. Parmi les personnages [...] Gaston d'Orléans, Sully, Richelieu, Fouquet, le duc de Verneuil [...] Les ecclésiastiques sont bien représentés : les fleurs, création merveilleuse ne sont-elles pas propres tout particulièrement à faire louer le Seigneur?⁵⁷⁸

Autre thème abordé par Schnapper et que nous retrouvons chez Hyde : l'effacement des strates de la société, pourtant importantes à cette époque, et le développement de comportements sociaux amicaux : la « sociabilité » qui se développe chez les fleuristes, favorisée par « une passion commune [...] et qui tend à abaisser les barrières sociales »⁵⁷⁹.

Dans le chapitre de Schnapper sur les curieux d'histoire et d'histoire naturelle, l'auteur mentionne Jean de Lauzon, qui fut gouverneur de la Nouvelle-France de 1651-1657, en tant que collectionneur. Lauzon aurait acquis en 1623 une collection de médailles et Peiresc

⁵⁷⁵ SCHNAPPER, *Le géant, la licorne, la tulipe*, p. 41. Il s'agit de Jean Robin (1550-1629) et de son fils Vespasien (1579-1662).

⁵⁷⁶ « D'un bout à l'autre du siècle, les fleurs à la mode sont assez constantes : rose, œillet, hyacinthe, iris, renoncules, anémones, tulipes, oreilles d'ours. » (Schnapper (1988), p. 46).

⁵⁷⁷ Ibid., p. 43.

⁵⁷⁸ Ibid., p. 213.

⁵⁷⁹ Ibid., p. 218.

aurait servi d'intermédiaire dans la transaction. « Après ce coup d'éclat, le président de Lauzon ne semble plus beaucoup compter parmi les curieux, même si sa bibliothèque est citée avec éloge par le P. Jacob en 1644. »⁵⁸¹ Doit-on, à la suite de Schnapper, subodorer que Lauzon ait pu s'intéresser à l'horticulture, suivant l'idée avancée par celui-ci « que le jardin prenne ou non la forme d'une vraie collection, il est un heureux complément à la bibliothèque.⁵⁸² »

Revenons maintenant à la liste de fleurs de Pierre Boucher pour en compléter la revue. Rousseau cite le père Chauchetière, écrivant sur la floraison peu fréquente du lys blanc (*Lilium candidum*) en 1694 alors que la plante aurait été cultivée en 1664.⁵⁸³ Il faudrait voir du côté des Ursulines si cette fleur entrait dans la composition des broderies et si, pour reproduire fidèlement le modèle, on la cultivait ou on se fiait simplement à un dessin. L'utilisation de la passe-rose ou rose trémière (*Althaea rosea*) à l'entrée du Musée de Cluny à Paris (fig. 53), et dans la liste constituée par le Musée, confirme son usage dès le Moyen-Âge. Malgré son nom, cette plante ne fait pas partie de la famille des rosacées; le genre *Althaea* correspond à une grande plante herbacée, d'une longueur variant 60 et 120 cm, poussant souvent dans les lieux marécageux, alors que l'*Althaea rosea* est, selon Marie-Victorin, « cultivée dans tous les jardins d'ornement »⁵⁸⁴. Dans un chapitre du *Jardin de plaisir*⁵⁸⁵, consacré au jardin de fleurs, André Mollet mentionne : « Elles [les giroflées] se sèment comme les passe-roses, œillet d'Inde, tournesols et autres fleurs de ce genre »⁵⁸⁶. La mention des tournesols (*Helianthus annuus*) nous laisse croire que cette plante américaine était intégrée au jardin d'agrément. Enfin, au sujet du pied d'alouette, Rousseau fait référence au *Delphinium staphysagria*, une espèce qui « se reproduit par semis et se trouvait dans les anciens jardins. »⁵⁸⁷

⁵⁸¹ Ibid., p. 207.

⁵⁸² Ibid. p. 59.

⁵⁸³ BOUCHER (1964), p. 389-390.

⁵⁸⁴ MARIE-VICTORIN, *Flore laurentienne*, p. 379-380.

⁵⁸⁵ MOLLET, *Le jardin de plaisir, contenant plusieurs dessin de jardinage, tant parterres en broderie, compartiments de gazon, que bosquets et autres*, Stockholm, 1651, chap. 8.

⁵⁸⁶ JACOBSON, *Anthologie des bons jardiniers*, Paris, La Maison Rustique- Flammarion, 2003, p. 224.

⁵⁸⁷ BOUCHER (1964), p. 391.

Si nous établissons le bilan des espèces florales mentionnées en 1664, le total s'élève à sept espèces horticoles et plus de six indigènes, acclimatées ou non à l'intérieur des jardins, soit un total possible d'au moins une douzaine de fleurs différentes. Ce nombre pourra paraître peu significatif lorsque la consultation du catalogue de Groen, paru en 1669, donnera un meilleur aperçu de l'ensemble des plantes alors disponibles pour les Européens.

Outre les fleurs, Pierre Boucher décrit la flore arbustive et arborescente. Le chapitre 4- *Des arbres qui croissent en Nouvelle France*, commence par la description des conifères : pin, cèdre dont Boucher dit qu'à cause de leur qualité d'imputrescibilité, « on s'en sert pour faire les clôtures des jardins »⁵⁸⁷; puis, « il y a des sapins comme en France »⁵⁸⁸, des épinettes, l'épinette rouge (mélèze) et la pruche. La liste des feuillus comprend : érable et plaine (érable rouge), merisier, hêtre, deux sortes de chêne, de noyer et de frêne, orme, bouleau, tremble (peuplier faux-tremble), bois blanc (tilleul), châtaignier (dans le sud de l'Ontario), mûrier et saule. Elle est suivie des petits arbres et arbustes : coudriers, sureau, épine blanche (*Crataegus*), pruniers, aulnes, groseilliers, gadeliers ou groseilles rouges, framboisiers, fraisiers, bleuets, ronces et vignes sauvages. Cette liste reprend en partie des espèces déjà mentionnées mais les commentaires de Boucher démontrent qu'elles sont utilisées soit pour leur bois, soit pour l'alimentation.

Le chapitre 8- *Noms des blés et autres grains apportez d'Europe qui croissent bien dans ce pays* contient la liste des plantes cultivées- céréales, légumes et herbes :

Pour des herbes, lozeille, cardes de toutes façons, asperges, épinais, laitues de toute sorte, cerfeuil, percil, cicorée, pimprenelle, oignons, porreaux, l'ail, les cives, hysopes, bouroche, buglose et généralement toutes sortes d'herbes qui croissent dans les jardins de France; les melons, les concombres les melons d'eau et callebasses y viennent très bien.⁵⁸⁹

Boucher ajoute enfin les cultures amérindiennes : blé d'inde, faizole ou haricot, citrouilles, tournesol, tabac.

⁵⁸⁷ Ibid., p 41.

⁵⁸⁸ Ibid.

⁵⁸⁹ Ibid., p. 84.

La mention des jardins de Québec dans sa description des lieux et des cultures qu'on pratique, au chapitre 2, confirme leur présence. La référence au jardin est d'abord alimentaire: « Quelques particuliers ont planté quelques pieds de vigne venue de France dans leurs jardins qui ont rapporté de fort beaux et bons raisins »⁵⁹⁰; son contenu serait semblable à celui des jardins de France. Il faut néanmoins garder à l'esprit que des plantes alimentaires pouvaient être utilisées à des fins décoratives et que l'utilitaire et l'agréable s'entrecroisaient au jardin. Dans le premier chapitre, Boucher a fourni son appréciation de la nature locale : « [...] on y voit plusieurs plantes qui ne se trouvent point en France; [...] il y a beaucoup de simples qui ont des effets merveilleux. » Et l'on pourrait déduire de cette affirmation, l'intention de démontrer que le Canada est riche de plantes nouvelles et que les habitants, seuls ou suivant les pratiques amérindiennes, ont déjà intégré l'utilisation des plantes locales dans leur pharmacopée.

Entre 1550 et 1669, l'horticulture européenne a fait un bond prodigieux; l'analyse des catalogues de Fuchs (1543) et Dodoens (1554) a permis d'identifier 150 plantes ornementales. Quelque cent ans plus tard, la publication de Jan Van de Groen, basée sur l'inventaire des espèces du jardin de Leyde, en contient près de 800; leur nombre a quintuplé. En 1720, ce nombre sera de 1500.⁵⁹¹ L'augmentation est due à différents facteurs parmi lesquels la découverte de nouvelles espèces, notamment au cours des voyages sur les autres continents dont l'Amérique. Par exemple, la liste de Groen contient les espèces américaines suivantes qui ne figuraient pas aux catalogues précédents : *Achillea millefolium*, *Lilium canadense*, *Helianthus annuus*, *Oenothera biennis* et *Oenothera muricata*, *Juniperus communis* et *Thuja occidentalis*. De nouvelles espèces ornementales ont aussi fait leur apparition: *Hémérocallis* (hémérocalles), *Euonymus europaeus* (fusain), *Picea abies* (Épinette de Norvège), *Syringa vulgaris* (lilas), *Tulipa* (tulipe), *Viburnum opulus* et *lantana* (viornes) et *Quercus robur* (chêne anglais).

⁵⁹⁰ Ibid., p. 52.

⁵⁹¹ OLDENBURGER-EBBERS et HENIGER, « Ornamental Plants in 16th and 17th Century Gardens » *Jardins et sites historiques*, ICOMOS-IFLA, Madrid, Doce Calles, 1993, p. 112-113.

II-7.2 Les créateurs de jardins dans la première moitié du XVII^e siècle

Jacques Boyceau de la Barauderie (vers 1565-vers 1633), est un proche d'Henri IV, qui le nomme intendant des jardins du roi, charge qu'il continue d'assumer par la suite auprès de Marie de Médicis. Il se révèle la figure dominante des créateurs de jardins dans les premières décennies du XVII^e siècle. Sa théorie et son oeuvre lui survivent car, après sa mort, son neveu Jacques de Nemours, qui va hériter de sa charge, fait publier son ouvrage: *Traité du jardinage selon les raisons de la nature et de l'art* (1636). De l'avis de plusieurs historiens de l'art des jardins⁵⁹³, la pratique de Boyceau marque un tournant dans l'aménagement des jardins français et préfigure, sinon met en place, les règles et les caractéristiques du jardin formel : « Aucun auteur français avant lui n'avait relié en même propos, les aspects philosophiques, cosmologiques, pratiques et esthétiques afférents aux jardins [...] Avec cet ouvrage, l'art des jardins acquiert son indépendance disciplinaire et supplante les simples pratiques horticoles. »⁵⁹⁴

Un autre commentaire de Mariage à propos de Boyceau, ce gentilhomme protestant, compagnon d'armes d'Henri IV, souligne l'étendue des connaissances attendue du concepteur de jardins : il « souhaitait que le jardinier fut universel dans son art, à la fois agronome, artiste et érudit. »⁵⁹⁵ Enfin, Mariage attribue à Boyceau l'émergence d'un art dans l'aménagement des jardins, distinct des simples pratiques de jardinage, et considère qu'il s'est produit « une rupture identique à celle qui, une cinquantaine d'années plus tôt, dans les métiers du bâtiment, avait vu l'architecte supplanter le maître maçon et l'architecture se distinguer de la simple construction. »⁵⁹⁶

Hazlehurst considère que l'architecture du paysage a été, au XVII^e siècle, une forme d'art aussi importante que l'architecture, la sculpture et la peinture⁵⁹⁷. Il appert donc que l'architecture des jardins gagne, au XVII^e siècle, ses lettres de noblesse en France, alors

⁵⁹³ Thierry MARIAGE, Franklin Hamilton HAZLEHURST, Kenneth WOODBRIDGE.

⁵⁹⁴ Thierry MARIAGE, *L'univers de Le Nôtre*, Bruxelles, Mardaga, 1990, p. 66.

⁵⁹⁵ Ibid.

⁵⁹⁶ Ibid.

⁵⁹⁷ HAZLEHURST, *Gardens of Illusion : The Genius of le Nostre*, Nashville, Tenn., Vanderbilt University Press, 1980, préface.

qu'elle était déjà nettement mieux établie en Italie; cet art va graduellement, durant ce siècle et le suivant, se répandre dans tout l'Europe. Pour ce faire, la France a dû elle-même s'affranchir de l'influence italienne très forte au cours de la Renaissance. Mais grâce aux travaux réalisés par Boyceau, les Mollet, Le Nôtre, aux ouvrages théoriques de de Serres, et d'autres auteurs cités précédemment, un style proprement français émerge graduellement des jardins réalisés. Franklin Hamilton Hazlehurst, dans l'ouvrage qu'il a consacré à Jacques Boyceau de la Barauderie⁵⁹⁸, résume son contenu en ces termes : « This book, then, concerns the origins of the French garden of the seventeenth century. »⁵⁹⁹ Michel Baridon va dans le même sens lorsqu'il considère que Boyceau « donne la théorie du jardin baroque français au premier stade de son histoire »⁶⁰⁰.

Boyceau compte des amis et connaissances dans l'élite intellectuelle et artistique de son temps. En premier lieu, Fabri de Peiresc (fig. 54), qu'il rencontre vers 1616 et avec qui il sera dorénavant régulièrement en rapport. Ils discutent fréquemment horticulture dans leur correspondance et s'échangent des spécimens rares d'arbres et de fleurs⁶⁰¹; selon Hazlehurst, il se peut que Boyceau soit intervenu dans l'aménagement des jardins du château de Beaugentier, propriété de son ami.⁶⁰² Par l'intermédiaire de Peiresc, Boyceau sera en rapport avec Rubens et avec un de ses élèves, Abraham de Vries, qui fera son portrait.⁶⁰³

Alors qu'Olivier de Serres dans son *Théâtre d'Agriculture et mesnage des champs*, paru pour la première fois en 1600, réfère à quatre types de jardins : potager, à fleurs, médicinal et fruitier, chez Boyceau il n'est plus question que de deux jardins : le jardin de plaisir et le jardin utile. Mais comme nous l'avons vu précédemment, les composantes végétales de ces deux jardins peuvent être similaires et c'est avant tout dans la forme du jardin que la distinction s'opère. Boyceau va dorénavant utiliser les éléments naturels –

⁵⁹⁸ HAZLEHURST, *Jacques Boyceau and the French Formal Garden*, Athens, University of Georgia Press, 1966; 137 p.; selon nous, le seul ouvrage à être uniquement dédié à ce créateur de jardins.

⁵⁹⁹ *Ibid.*, Introduction, xi.

⁶⁰⁰ BARIDON, *Les jardins : paysagistes-jardiniers-poètes*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1998, p. 750.

⁶⁰¹ HAZLEHURST (1966), p. 7.

⁶⁰² *Ibid.*, p. 83 et K. WOODBRIDGE (1986), p. 178. Beaugentier est la résidence de campagne de Peiresc, dans les environs d'Aix-en-Provence.

⁶⁰³ HAZLEHURST (1966), p. 7-8.

topographie, relief, eau– et les éléments construits –allées, longs promenoirs, parterres, fontaines, grottes– qu’il va conjuguer en introduisant des considérations relatives à la diversité, à l’utilisation des formes et des éléments verticaux; l’innovation de Boyceau réside dans le fait que le jardin sera maintenant considéré comme un tout, duquel va se dégager une impression d’unité. L’eau pourra être aménagée sous d’autres formes que la fontaine, par des canaux, des rigoles; les allées seront couvertes ou non; il est aussi question des aires gazonnées, des préaux, des bosquets. Les aménagements sont plus élaborés, ce qui introduit un effet de monumentalité; enfin, chaque partie contribue à créer l’harmonie générale du projet⁶⁰⁴.

Revenons sur les composantes que Boyceau de la Barauderie propose d’inclure au jardin de plaisir :

« [...] l’un pour le plaisir et beauté, qui aura les fontaines enrichies, les canaux et ruisseaux enjolivés, les grottes et lieux souterrains, les volières, les galeries ornées de peinture et sculpture, l’orangerie, les allées et promenoirs mieux agencés, couverts et découverts, les pelouses et préaux pour les jeux de ballon, et exercices de la personne, les longs jeux de palmail, les bosquets, les autres corps de relief, bien disposés aux environs des parterres, ou entremêlés par dedans ainsi qu’il conviendra. »⁶⁰⁵

Leur réalisation fait intervenir des corps de métiers auparavant moins sollicités; aux jardiniers et fleuristes, s’ajouteront « les arpenteurs, plombiers, fontainiers, quincailliers, terrassiers, tailleurs de pierre, sculpteurs, maçons. »⁶⁰⁶ Enfin, un vocabulaire plus riche, varié et élaboré, pour désigner les parties du jardin et les aménagements, va se développer au cours du XVII^e siècle. Notons cependant que le vocabulaire très florissant de cette époque s’est depuis réduit. Plusieurs termes ne sont plus en usage dans le langage actuel des professionnels du jardin; on n’en connaît plus l’existence et encore moins la signification.⁶⁰⁷

⁶⁰⁴ HAZLEHURST (1966), p. 22, 31, 33; BARIDON (1998), p. 752-759; JACOBSON (2003), p. 303-304.

⁶⁰⁵ JACOBSON (2003), p. 304.

⁶⁰⁶ *La main du jardinier l’œil du graveur*, p. 9.

⁶⁰⁷ Philippe THÉBAUD et Anne CAMUS, *Dicovert : Dictionnaire des jardins et paysages*, Ris-Orangis, France, Éditions Arcature, 1993, 957 p.

Certains des termes utilisés ont déjà été définis au chapitre I; en conséquence nous n'en retiendrons que trois nouveaux mentionnés dans des jardins français et canadiens : la glacière, la fontaine et le bosquet. La glacière, présente dans les jardins du Luxembourg de Gaston d'Orléans et que nous trouvons chez les Augustines; la fontaine qui va apparaître en divers endroits privés et publics à Québec; le bosquet surtout dans les jardins français. La glacière c'est le réfrigérateur du XVII^e siècle, en conséquence une construction qui remplit d'abord des fonctions utilitaires. Il s'agit d'une cavité maçonnée en forme de cône inversé où l'on conserve la neige ou la glace pour la consommer en période estivale.⁶⁰⁸ On y conserve aussi des denrées. Pour faciliter l'accès à la glacière, on la recouvre d'une butte artificielle dans laquelle on aménage une porte et parfois un couloir. Le recouvrement de la structure au niveau du sol a entraîné, dans certains cas, la réalisation de petits bâtiments architecturés : pavillon, cabinet et fabrique, dans les jardins baroques puis pittoresques.

Conan reconnaît deux sens à la fontaine : « eau qui sort du sol ou de la roche d'où elle se répand; construction abritant une canalisation dont l'extrémité forme une source artificielle. »⁶⁰⁹ Ce terme est encore en usage dans certains lieux du Québec, à l'Île-aux-Grues par exemple; il désigne une structure maçonnée circulaire de quelque 3 mètres de diamètre par autant de profondeur, creusée à partir du sol existant, et servant à contenir les eaux de la nappe de surface. Par ailleurs, cette définition correspond à ce qui est évoqué dans les plans et les textes du Régime français. Plusieurs fontaines apparaissent tôt à Québec pour fournir l'eau à la population : la fontaine au bourreau, la fontaine de Champlain, la fontaine du roi ou appartenant à des particuliers, telle Claire-Fontaine⁶¹⁰.

Enfin, le terme bosquet signifie, au XVII^e siècle, un aménagement composite, organisé en fonction d'un thème central. Outre la végétation qui abrite et isole la présentation intérieure, le bosquet comporte des voies d'accès, des éléments construits, cabinets, treillis, des sculptures, de la rocaille, de l'eau, sous des formes et en quantité variables. Aujourd'hui, le terme ne réfère plus qu'à un groupement végétal compact, parfois

⁶⁰⁸ BÉNETIÈRE (2000), p. 168 et CONAN (1997), p. 114.

⁶⁰⁹ CONAN (1997), p. 104.

⁶¹⁰ Nom donné à la propriété d'Abraham Martin, « à cause d'une fontaine située près de la maison » (Pierre-Georges ROY (1932), p. 48-49.

homogène, présentant une forme d'ensemble spécifique, circonscrite par différents moyens tels des sentiers.

Les jardins urbains du plan de Québec de 1670 pourraient davantage ressembler aux propositions de De Serres dans leur disposition:

As for the four types of gardens, De Serres insists that they be united together, surrounded by a single enclosure yet divided from one another by walks of two types, those uncovered to the sky and those vaulted by trellises. De Serres concedes that the section devoted to the flower garden, "made up of all sorts of plants, herbs, flowers and bushes, arranged by compartments in the parterres and raised [...] in *cabinets*, following the invention and fantasy of the owner, is more for pleasure than for profit.⁶¹¹

La présence de nombreux vergers et espaces consacrés à l'expérimentation des cultures fruitières, outre leur vocation nourricière, aurait pu être inspirée de cette pratique que rapporte Jacobsohn, en parlant de l'ouvrage de Robert Arnauld d'Andilly, publié à Paris en 1652 : « pour nous, c'est avant tout un témoignage sur la mode des jardins fruitiers durant la première moitié du XVII^e siècle, époque au cours de laquelle des personnes de bonne naissance allaient de maison en maison précisément pour voir les jardins fruitiers et leur tenue. »⁶¹²

Les principes de Boyceau ne seront pas immédiatement suivis dans la colonie et on peut imaginer que les Canadiens devront adapter à leur contexte spécifique la distanciation par rapport aux pratiques artisanales, avant d'en arriver à concevoir des aménagements paysagers qui pourront être qualifiés de pratique artistique. Nous posons ce principe en concordance avec le cheminement que l'architecture a suivi au Canada au cours du Régime français. La rupture avec les pratiques artisanales et les connaissances héritées de la pratique familiale ou du compagnonnage se fera graduellement. Raymonde Landry-Gauthier ne situe pas avant 1700 l'apparition d'une architecture proprement canadienne ou qui manifeste des adaptations originales aux conditions nouvelles et se distancie par rapport

⁶¹¹ HAZLEHURST (1966), p. 23.

⁶¹² JACOBSON (2003), p. 93.

aux pratiques métropolitaines.⁶¹³ Ce changement s'opère alors que la dynamique interne évolue dans la pratique et qu'une forme de reconnaissance professionnelle apparaît. Pour le jardin, nous croyons que la différenciation va se produire un peu plus tôt, soit avec l'arrivée de membres du corps des ingénieurs militaires français. Spécifiquement, le travail de Robert de Villeneuve dans la colonie et ses propositions d'aménagement, pour le jardin du gouverneur et d'autres espaces, vont marquer l'avènement de nouvelles formes et la rupture définitive avec les jardins influencés par un habitat qui aurait temporairement marqué un retour à des pratiques anciennes.

La construction d'un modèle de jardins canadiens a pu s'amorcer au cours de la période que nous étudions présentement, on peut imaginer après 1660, au cours de l'intendance de Jean Talon. Cette période de relative indépendance par rapport au pouvoir central et de croissance soutenue a créé un climat favorable à l'initiative locale qui a pu se manifester dans l'aménagement de jardins, si on considère la vogue de la culture des fleurs en Europe à la même époque, la montée de la profession en France et la reconnaissance formelle du jardin comme partie intrinsèque de la propriété. Pour réaliser un jardin, le Canadien ne dispose cependant pas des moyens de la métropole et il devra composer avec les ressources locales. De là, l'introduction de plantes indigènes dans les plantations de parterres, l'utilisation de formes simples dans les aménagements où priment le carré et le rectangle et la présence de l'eau surtout sous la forme du puits et parfois dans des formes plus complexes, telles les fontaines, rigoles, canaux. Dans certains cas, on aura recours au potentiel du paysage environnant pour introduire une dimension plus spectaculaire; le jardin contiendra peu d'éléments faisant étalage de richesse mais, de par son emplacement, permettra d'apprécier le vaste décor naturel entourant le site, à savoir, dans le cas de Québec, le cap, le fleuve, la rive opposée.

Dans la ville de Québec, et éventuellement à Montréal, le jardin institutionnel et privé est d'abord un espace urbain, comparable dans son étendue et sa forme aux jardins urbains des villes françaises. L'espace restreint ne se prête pas à l'aménagement de jardins de grandes

⁶¹³ LANDRY-GAUTHIER, *L'architecture civile et conventuelle à Québec*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 1976, p. 130.

dimensions et, en ce sens, il ne faut pas chercher en ville, le prototype du jardin formel à la française.

II-7.3 Protestants en Nouvelle-France

Pour clore sur la question des créateurs de jardins, sur l'influence, au cours des premières décennies du XVII^e siècle, des protestants dans ce domaine et afin de relier cette question à notre sujet, nous opérons un bref retour sur leur présence dans la colonie. Nous avons évoqué, au chapitre précédent, la possibilité que des huguenots aient pu participer au développement des jardins à Québec, compte tenu de la reconnaissance qu'on leur attribue dans ce domaine. La vérification d'une telle hypothèse demanderait cependant une recherche très méticuleuse que nous ne sommes pas en mesure de poursuivre dans le cadre actuel de notre projet. Toutefois, à différentes reprises leur présence est signalée dans les écrits contemporains et les recherches historiques, ce qui amène à penser qu'ils ont été présents dans la colonie durant tout le Régime français⁶¹⁴. Leur présence semble associée à deux filières : la soldatesque et le commerce. Le père Le Mercier mentionne, dans sa description de l'arrivée du régiment de Carignan-Sallières à l'été 1665, « qu'il s'est trouvé plusieurs hérétiques parmi ces troupes »⁶¹⁵. À propos de l'apostolat du curé Bernières, l'abbé Gosselin rapporte la conversion à l'article de la mort d'un duelliste et ajoute que « de 1662 à 1682, il y eut trente-cinq abjurations reçues solennellement à Québec⁶¹⁶ ». Encore au début du XVIII^e siècle, Bacqueville raconte que « le nombre d'Huguenots qui y [dans la colonie] étaient pour lors aurait fait un grand tort à la religion si le père Joseph Le Caron Récolet n'eut fait tous ses efforts en France pour mettre un catholique à la place du Directeur de la Compagnie qui obligeait les catholiques d'assister à leurs prières. »⁶¹⁷

⁶¹⁴ Voir à ce sujet, l'article de Claude de Bonnault, « Les protestants au Canada avant 1760 », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 63 (janvier-février-mars 1957), no. 1, p. 5-33, dans lequel l'auteur retrace la présence de protestants au Canada tout au long de la période française.

⁶¹⁵ *Relations des Jésuites* (1972), tome 5, année 1665, p. 26.

⁶¹⁶ GOSSELIN, *Henri de Bernières*, p. 250.

⁶¹⁷ Claude-Charles BACQUEVILLE de LA POTHERIE, *Histoire de l'Amérique septentrionale : relation d'un séjour en Nouvelle-France*, Monaco, Éditions du Rocher, 1997, p. 157.

Dans son étude sur Robert Dugard et sur le commerce français au Canada au XVIII^e siècle, Dale Miquelon⁶¹⁸ traite de la présence à Québec et à Montréal de représentants du marchand français, de religion réformée : François Havy, son cousin Jean Lefebvre et François Lévesque, également parent des deux premiers. L'auteur mentionne aussi la proximité du commerce et de différentes facettes de l'administration coloniale; il donne l'exemple d'envois en France effectués par l'intendant Hocquart en utilisant l'un des navires de la compagnie, le *Centaure* : « [...] and on many occasions carried plants for the Jardin du Roy that the Intendant at Le Havre forwarded to the Comte de Buffon. »⁶¹⁹ Une information semblable avait déjà été communiquée par l'abbé Gosselin, qui citait des envois faits par Hocquart, à différentes reprises, à bord du *Centaure*, du *Rubis* et d'un vaisseau du roi.⁶²⁰ Ici, il est bien entendu question de sciences naturelles et aucune évidence ne nous dirige vers des activités horticoles plus précises. Néanmoins, il y a proximité dans les matériaux et les intentions.

⁶¹⁸ MIQUELON, *Dugard of Rouen : French Trade to Canada and West Indies, 1729-1770*, Montréal et Londres, McGill-Queen's University Press, 1978, 282 p. Robert Dugard IV était lui-même protestant (p. 163).

⁶¹⁹ Ibid., p. 89.

⁶²⁰ GOSSELIN, « Québec en 1730. Relation de ce qui s'est passé À Québec en Canada, ville capitale de la Nouvelle-France, à l'occasion de la naissance de Mgr le Dauphin », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 2^e série, V (1899), sect. 1, p. 60-61.

II-8 Remarques et conclusion au sujet de la période 1635-1675

Dans la première partie de son étude sur les bibliothèques canadiennes⁶²¹, Antonio Drolet cite trois auteurs ayant conclu à leur inexistence. Les arguments alors évoqués à l'encontre de cette hypothèse s'appuyaient sur le peu de scolarisation de l'ensemble de la population et soulignaient les moyens financiers limités, l'absence de mention dans les inventaires et « l'absence d'imprimerie et de commerce de librairies »⁶²². Des constatations de poids il est vrai qui se sont révélées des contraintes surmontables comme Drolet le démontre par la suite. L'illustration de l'existence de jardins d'agrément dans la colonie française s'apparente à la position quasi indéfendable sur l'existence de bibliothèques, qui confrontait Drolet à l'opinion des chercheurs au début du XX^e siècle. C'est en reprenant des résultats parcellaires, en retournant là où d'autres chercheurs avaient précédemment déclaré forfait et en regroupant toutes les informations disponibles que Drolet en est arrivé à produire une somme de preuves suffisantes pour réviser cette lecture historique. La méthode d'analyse des jardins de 1635-1675, utilisée dans le présent chapitre, a emprunté à cette démarche à la fois descriptive et cumulative des éléments que l'on peut répertorier, ignorés jusqu'à présent ou mal interprétés. Au terme de cette seconde période, il est possible de dresser un bilan des nouvelles possibilités mises à jour.

L'un des résultats de notre recherche les plus importants concerne la levée du carcan stylistique de jardin médiéval dans lequel les auteurs ont toujours confiné les jardins de la Nouvelle-France, et plus particulièrement les jardins conventuels et le jardin du gouverneur. Ainsi, en analysant les formes que le jardin du gouverneur va successivement revêtir et les relations à son environnement immédiat, nous avons identifié un certain nombre de composantes qui permettent de le rattacher plutôt aux formes de la Renaissance; cette démonstration a également été faite pour le jardin du monastère des Sulpiciens à Montréal. Les chercheurs semblent avoir aussi négligé l'amalgame de l'utilitaire et de l'agréable, une pratique que l'on retrouve pourtant en France assez tard au XVII^e siècle.

⁶²¹ DROLET, *Les bibliothèques canadiennes, 1604-1960*, Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 1965, 234 p. La première partie couvre la période 1604-1760.

⁶²² Ibid., p. 17.

Dès qu'ils voyaient poindre la présence de cultures alimentaires, les historiens classaient les jardins de la colonie dans une catégorie utilitaire et excluaient d'emblée toute combinaison potentielle avec d'autres fonctions. Les cas français que nous avons répertoriés et les théories de l'art des jardins que nous avons évoquées tendent plutôt à démontrer que les deux fonctions se côtoient et même s'entremêlent au jardin. Il est donc certain qu'une telle mixité existait aussi dans les jardins coloniaux.

Nous avons également pris en compte l'existence de jardins de particuliers à la ville et à la campagne, aspects de la question négligés jusqu'à présent. D'une part, la description de cinq cas permet de dégager des constantes dans l'aménagement; d'autre part, nous avons souligné un aspect intéressant, à savoir l'amorce d'une pratique de la petite maison de noblesse à la campagne, où le jardin s'impose en complément. La recherche a permis de démontrer la complexité relative de ces espaces que l'on croyait jusqu'à présent constitués d'une seule pièce; les jardins inventoriés sont organisés en plusieurs parties distinctes dans lesquelles on reconnaît des zones de culture et des vergers, mais aussi des espaces formés d'allées ombragées et de berceaux. Des textes contemporains jusqu'ici oubliés, relatant l'usage des jardins pour la promenade et la discussion, ont permis d'y adjoindre la notion d'espace social, de loisir et à la limite, d'espace politique. Nous avons aussi voulu mettre à contribution les résultats des fouilles archéologiques réalisées sur certains des sites que nous étudions; le recours à cette information et la mise en relation des résultats ainsi obtenus pour accroître la connaissance des jardins historiques québécois, n'avait jamais été fait. Revoyons brièvement notre contribution à ce sujet.

Dans la réalisation de l'inventaire archéologique du monastère des Récollets de la Hauteville de Québec⁶²³, Serge Rouleau a pris en compte la présence potentielle et réelle de jardins au cours des différentes phases d'occupation. L'archéologue a obtenu suffisamment de preuves matérielles, tant de nature végétale –présence significative de macro restes végétaux, graines et taxons dans les échantillons collectés et résultats de l'analyse paléoethnobotanique complétée– que structurelle –vestiges de matériaux de construction et d'éléments bâtis–, pour chercher, au-delà des collectes, la confirmation ou

⁶²³ ROULEAU (1998), 310 p.

vraisemblance des propositions en référant aux ressources documentaires des contemporains et des historiens, incluant la cartographie historique. Rouleau propose que d'autres recherches portant sur les jardins soient entreprises en prenant en compte le contexte culturel et le contexte spatial dans lesquels ils se sont développés et en établissant des comparaisons avec les pratiques européennes à la même époque.

Des données nouvelles sont apportées par les recherches et les résultats des fouilles archéologiques concernant les jardins; jusqu'à présent, elles ont rarement été mises à contribution dans la reconstitution historique des jardins par les chercheurs québécois alors que cette pratique est répandue aux États-Unis, depuis les travaux menés à Williamsburg et à Monticello, dès 1930, et tend à être de plus en plus utilisée en France.

Comme l'analyse comparative et évolutive des jardins a permis de le constater, et comme nous le verrons de façon plus explicite dans les prochains chapitres, une cohérence certaine existe entre les plans successifs de mêmes sites, au cours du Régime français. Même si on peut imputer cette cohérence à la recherche de la facilité d'exécution et au parti-pris de la retranscription intégrale de la part de certains cartographes, la logique des jardins n'est jamais contredite; l'emplacement et la forme générale des jardins est en concordance avec les descriptions d'époque et, à l'intérieur des jardins, il n'y a pas de changements majeurs, incompréhensibles et inexplicables. On peut questionner la validité de la représentation des jardins dans certains plans de ville lorsqu'on considère la finalité du document. S'il s'agit d'un plan présentant l'état du développement de la ville, il se peut que le concepteur s'applique à reprendre fidèlement chaque élément du paysage urbain. Si le plan est établi pour transmettre un projet spécifique, de nouvelles structures défensives par exemple, alors l'auteur insistera sur certains éléments au détriment de d'autres qui seront négligés ou absents. Mais, même dans ce cas, si on analyse les plans de Québec, plus nombreux entre 1635 et 1675, on constate une cohérence dans la localisation et les dimensions des jardins que les différents ingénieurs ont représentés, et dans la trame évolutive de l'organisation interne. Dans son analyse des plans de Paris, Pierre Pinon a considéré la cartographie des jardins, au même titre que la présence des autres éléments constituant la trame urbaine; sa

démarche inclut une reconnaissance tacite des jardins dans le processus général de représentation, et la validité de l'information présentée.

Dans quelle mesure les jardins cartographiés sur le plan de 1670 représentent-ils la réalité? Dans le cas des Jésuites et des Augustines, la mise en relation avec les écrits contemporains permet de vérifier que les différentes parties de ces jardins existaient vraiment. Par ailleurs, on peut se demander si l'auteur avait des motifs de faire des compositions différentes pour chaque jardin, compte tenu du travail additionnel que cela lui occasionnait? En explorant les dimensions représentatives du plan, au-delà de ses fonctions informatives, il est possible d'identifier des motifs qui pourraient expliquer les résultats. Des intentions, comme de bien faire paraître des propriétaires, peuvent justifier la présence de tel ou tel jardin mais sont moins pertinentes lorsqu'il est question des détails apportés à l'ordonnement interne de ces espaces. Si l'on confronte les plans de Québec aux plans des villes françaises, notamment de Paris au début du XVII^e siècle où, par souci d'efficacité, les maisons des quadrilatères sont toutes identiques sauf dans le cas des édifices prestigieux, on pourrait transférer ce principe aux jardins dans la mesure où l'intention était avant tout d'identifier les propriétaires en place et rendre compte du parcellaire; or, tel n'est pas le cas.

Parmi les questions qui subsistent, relativement aux jardins du plan de 1670, la plus importante, mais aussi la plus intéressante, se révèle être la présence dans cinq jardins d'une allée couverte de treillis. Cet élément, qui se retrouve mentionné notamment dans un acte notarié de 1668, dans les comptes de l'Hôtel-Dieu dès 1680, puis au XVIII^e siècle, a existé. Était-il l'œuvre d'un habile charpentier, employé tour à tour par les autorités, les religieuses et quelques particuliers ou encore provenait-il de l'initiative d'un membre d'une communauté religieuse?⁶²⁴ Le site éventuellement occupé par les Récollets en Haute ville est à cette période le lieu de résidence « de nombreux artisans de la construction : François de la Joue, architecte de l'Hôtel-Dieu; Joseph Lavigne, menuisier; Pierre Ménage,

⁶²⁴ Ronald Franklin Williams avance une proposition sur la formation des ouvriers qui auraient confectionné les treillis. La technique de construction des berceaux s'apparente à celle des structures de bateaux; en conséquence, des charpentiers auraient pu transférer leur savoir d'un domaine à l'autre. (Propos recueillis lors d'un entretien en août 2007).

charpentier; Pierre Gratis, maçon et Jacques Chapelain, menuisier⁶²⁴ ». La restauration d'un jardin au domaine de Sceaux présente un bel exemple d'allée en berceau aménagée dans ce cas au pourtour du parterre; il en est de même de l'illustration de la modeste demeure de campagne. Cette structure est très en vogue à cette période; on la retrouve par exemple dans le dessin de la page couverture de l'ouvrage de Pierre Vallet (1608), représentant une partie des Tuileries. À la présence des berceaux s'ajoute l'eau dans le jardin des Augustines, sous la forme d'un étang relié à une des sources qui traversent leur propriété. Cet usage sera repris dans d'autres jardins au cours de la période suivante.

Alors que pour l'évolution des propriétés des communautés religieuses et institutionnelles, il existe des descriptions et des mentions assez fréquentes dans les sources écrites, la situation diffère pour les particuliers. Dans ce cas, nous avons dû composer avec une documentation éparse qui, même une fois regroupée et mise en contexte, ne réussit pas toujours à atteindre la masse critique nécessaire à l'établissement d'une preuve acceptable. À ce moment, la cartographie constitue la preuve documentaire première. L'examen détaillé des représentations des jardins dans les plans révèle que ces espaces sont composés de différentes parties et qu'ils comportent des éléments construits jusqu'à présent ignorés des chercheurs.

La question des concepteurs et commanditaires n'a pu être traitée au-delà de certaines hypothèses. Notre prémisses demeure que certains personnages de la colonie, en l'occurrence, le gouverneur et l'intendant, ont pris part d'une façon ou d'une autre, au mouvement d'implantation des jardins. Cette assertion se vérifiera plus facilement dans les périodes subséquentes, où la recherche historique a déjà mieux documentée la vie des principaux administrateurs et fourni des précisions sur leurs champs d'intérêt. Jean Talon inaugure la dynastie des intendants du roi, une classe d'administrateurs que Jean-Claude Dubé qualifie de : « personnage clé du gouvernement »⁶²⁵, et dont l'équivalent existe en France. En dehors du champ administratif et politique, les intérêts plus personnels de ces personnages se sont manifestés au cours de leur mandat respectif. Partant de cette

⁶²⁴ ROULEAU (1998), p. 11.

⁶²⁵ DUBÉ (1984), p. 4.

hypothèse, nous avons voulu établir des liens entre différentes manifestations d'intérêt dans le créneau des jardins; par exemple, la présence de jardins sur les propriétés ou dans le patrimoine familial, ou encore entre l'art des jardins et d'autres domaines culturels et artistiques qui ont pu les intéresser. Cette démarche se poursuivra lorsqu'il sera question de Jacques De Meulles, intendant dans la colonie dès 1682 à 1686, et de ses successeurs jusqu'à Michel Bégon.

Le recours à la description de la colonie par Pierre Boucher a permis d'établir la somme des espèces florales ornementales dont pouvaient disposer les amateurs de jardins dans la réalisation de leurs projets. Ce qui distinguera toujours les jardins canadiens, c'est la présence et l'utilisation des plantes du nouveau monde, tant utilitaires qu'ornementales et l'adaptation d'espèces européennes aux conditions nord-américaines. La botanique a pu être la première convoquée au jardin avant que l'art et une science tout autre, celle de l'aménagement paysager, n'y fassent leur entrée.

Chapitre III-

1675-1715 : Période de consolidation :

L'enracinement des institutions et l'ouverture sur le continent

« [...] car le faste et le luxe règnent autant dans la Nouvelle France que dans l'ancienne. »⁶²⁸

Les jardins de la période entre 1675 et 1715 s'insèrent dans un contexte de grande effervescence : la population s'accroît, des réseaux commerciaux et scientifiques sont mis en place, les institutions construisent, modifient ou agrandissent leurs premières installations, enfin, les voyages d'exploration se multiplient, de nouvelles villes sont fondées et de nouveaux forts sont érigés. Mais aussi et surtout, la politique coloniale française et la décision de Louis XIV, dont le règne de 1661 à 1715 couvre en totalité cette troisième période, de reprendre l'administration directe de la colonie américaine, vont permettre l'enracinement des institutions administratives et politiques et le transfert de la culture et des règles sociales de la métropole. Ce faisant, le fossé qui sépare les représentants métropolitains, et l'entourage qui gravite autour de ces fonctions administratives, juridiques et militaires, du reste de la colonie demeure et structure deux groupes relativement homogènes et opposés. Les jardins que nous recherchons, les manifestations complémentaires à ces aménagements –intérêt pour la botanique, expérimentations, collectes et échanges–, les préoccupations en matière d'urbanisme et l'intention d'aménager des espaces sociaux extérieurs nous semblent émaner du premier groupe à savoir les administrateurs coloniaux, leurs subordonnés et la strate sociale –petite noblesse, marchands prospères, professionnels– qui gravite dans leur entourage. À titre d'exemple, mentionnons que Louis Rouer de Villeray possède des jardins à sa résidence sur les Plaines d'Abraham, Charles Aubert de la Chesnaye manifeste les mêmes intérêts en Basse-ville, à sa résidence de campagne; c'est aussi le cas de Michel Sarrazin, médecin du roi dans la colonie. Les communautés religieuses s'inscrivent également dans cette

⁶²⁸ Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de LAHONTAN, *Nouveaux voyages en Amérique septentrionale*, Montréal, L'Hexagone/Minerve, 1983 (réédition de la publication de 1703), lettre 9, p. 121.

mouvance en tant que groupe stratégique, pratiquant une autre forme d'influence dans cette colonie resserrée où les alliances sont indispensables et où les pouvoirs s'exercent dans une grande proximité.

Voyons maintenant, plus précisément dans quel contexte ces jardins sont aménagés, dans quel univers évoluent propriétaires et concepteurs de jardins de même que les circonstances susceptibles d'avoir influencé leurs choix et leur comportement. La population de la Nouvelle-France a multiplié par trois ses effectifs de 1666 à 1681, selon le recensement de cette dernière année qui fournit un total de près de 9 677 habitants, dont 1345 dans la ville de Québec et 1419 pour l'île de Montréal⁶²⁹. En 1716, la population de Québec sera de près de 4 000 personnes et la population totale de près de 19 000⁶³⁰. Toujours au sujet de Québec, Marc LaFrance mentionne « que depuis la construction de l'enceinte de 1693, la ville a connu une certaine croissance. Entre 1685 et 1716, sa population et le nombre de bâtiments ont doublé. »⁶³¹

La richesse et l'aisance ne s'imposent pas en corollaire de conditions de vie plus stables et sécuritaires; comme le prétend Sulte, et ainsi qu'on a pu le constater dans le chapitre précédent, la reprise du contrôle étatique de la colonie semble avoir été un facteur de détérioration des conditions matérielles de la noblesse canadienne et peut, par ailleurs, expliquer le resserrement de l'organisation sociale autour des figures dominantes susceptibles d'apporter des perspectives d'avenir favorables et une certaine sécurité financière. En poste dans la colonie en 1684, Lahontan décrit en ces termes la situation de la petite noblesse : « Les gentilshommes qui sont chargés d'enfants, surtout de filles, sont obligés de vivre d'économie, pour subvenir aux dépenses des habits magnifiques dont on les voit parées; car le faste et le luxe règnent autant dans la Nouvelle-France que dans l'ancienne. »⁶³² Dale Miquelon, dans son étude de la Nouvelle-France de la première moitié du XVIII^e siècle, y va d'un jugement semblable : « [...] dans une société où on

⁶²⁹ Gertrude ALLANA REID (1950), p. 449.

⁶³⁰ Ibid.; M. TRUDEL (1968) parle plutôt de 20 000 personnes en 1713 pour le Canada seulement (p. 91).

⁶³¹ Marc LAFRANCE, « La Nouvelle-France » dans *Les villes françaises du Nouveau Monde* (1999), p. 84.

⁶³² LAHONTAN (1983), p. 121.

affirmait son rang social plus par les dépenses que par les revenus »⁶³¹, alors qu'André Vachon, dans son texte biographique sur René-Louis Chartier de Lotbinière, émet un commentaire équivalent : « Trop souvent, pour tenir dans la société un rang usurpé, devait-on s'endetter chaque jour un peu plus. Le faste extérieur cachait mal la misère domestique de ces coloniaux besogneux. »⁶³² Les signes d'une vie aisée, faite de faste et de luxe, sont visibles dans la colonie, même si la richesse véritable existe peu. La possession d'un jardin qui dépasse les limites de l'utilitaire et inclut une dimension esthétique et ludique comme c'était le cas en France, faisait partie de ces signes extérieurs qui exprimaient le rang social, la culture et l'aisance. Sur la transposition des valeurs européennes, Marcel Trudel reconnaît que l'« [...] on retrouve, transférées de la métropole, certaines habitudes bourgeoises comme celle de l'ostentation et certaines continuités culturelles »⁶³³. Gilles Havard ajoute à ce constat, la dimension de la persistance : « Les immigrants vinrent avec un modèle social et un bagage culturel qui marquèrent durablement leurs mentalités et leur comportement. »⁶³⁴

Entre 1675 et 1715, des constructions importantes seront entreprises à Québec, lesquelles lui donneront l'allure prestigieuse que les vues réalisées à cette période ont véhiculées. Dans sa lettre écrite de Québec, datée du 15 mai 1684, Lahontan précise : « Québec est partagé en haute et basse ville, les marchands demeurent à la basse ville pour la commodité du port, le long duquel ils ont fait bâtir de très belles maisons à trois étages d'une pierre aussi dure que le marbre. La haute ville n'est pas moins belle, ni moins peuplée. »⁶³⁵ Frontenac transformera la résidence du gouverneur en un bâtiment justifiant dorénavant l'appellation de château. Au cours de ces transformations, ce gouverneur, qui apprécie les beaux panoramas, verra à conserver et agrandir la terrasse ayant vue sur le fleuve et sur la côte, un fort beau paysage que nous pouvons contempler encore aujourd'hui. Au paysage urbain de Québec s'ajoutera la résidence de l'intendant d'abord aménagée dans l'ancienne brasserie de Talon, en bordure du coteau Sainte-Geneviève, puis reconstruite après

⁶³¹ Traduction libre d'un passage du livre de Dale MIQUELON, *New France 1701-1744 : A Supplement to Europe*, Toronto, McClelland et Stewart, 1987, p. 236.

⁶³² VACHON, « Chartier de Lotbinière, René-Louis » *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.

⁶³³ TRUDEL (1968), p. 154.

⁶³⁴ HAVARD et VIDAL (2003), p. 363.

⁶³⁵ LAHONTAN (1983), p. 72.

l'incendie de janvier 1713 en un bâtiment plus imposant reflétant avec plus de justesse le rôle de ce personnage dans la colonie. Dès les années 1690, des jardins seront aménagés du côté ouest, en bordure des appartements de l'intendant; lors de la reconstruction, d'autres jardins plus spacieux seront réalisés.

Les Récollets, qui se portent acquéreurs d'un terrain en Haute-ville en 1681, vont d'abord y construire un hospice, puis un couvent et une église, le tout entouré de jardins : Bacqueville témoigne que « le couvent des Récollets est tout vis-à-vis le château. La maison est bien bâtie. Le cloître est très beau, tout vitré avec les armes de plusieurs particuliers. »⁶³⁶ La description de Charlevoix va dans le même sens : « La maison répond à l'église : elle est grande, solidement bâtie, commode, accompagnée d'un jardin spacieux et bien cultivé »⁶³⁷, situation toujours existante et corroborée par Pehr Kalm, en 1749 : « c'est une grande bâtisse flanquée d'un vaste et beau jardin et d'un grand potager. »⁶³⁸ Jardin et bâtiment vont de pair, comme nous le verrons dans la section sur le goût des jardins dans les communautés d'hommes. Cette alliance est par ailleurs indicative d'un état du jardin qui a délaissé les préceptes d'aménagement du Moyen-Âge et de la Renaissance et qui offrirait l'exemple d'un jardin nord-américain, avec ses espaces vivriers aménagés pour joindre le beau à l'utile, la présence d'allées de promenade, d'un treillis de verdure et d'un bassin.

Les Jésuites vont entreprendre en 1690 la deuxième phase d'aménagement de leur complexe conventuel comprenant le collège, le monastère et l'église attenante; après la réalisation de la troisième phase en 1725, l'ensemble, qui délimite une cour intérieure, sera considéré comme le plus imposant de la ville.⁶³⁹ Bacqueville précise que « le jardin est grand accompagné d'un petit bois de haute futaie où il y a une très belle avenue »⁶⁴⁰, lieu apprécié antérieurement par Lahontan : « ces pères ont de beaux jardins, plusieurs allées

⁶³⁶ BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, *Histoire de l'Amérique septentrionale : relation d'un séjour en Nouvelle-France*, Monaco, Éditions du Rocher, 1997, p. 155. Le cloître a ici le sens de monastère ou couvent.

⁶³⁷ François-Xavier de CHARLEVOIX, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, Paris, Nyon Fils, 1744, tome III, p. 75.

⁶³⁸ *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, Montréal, Pierre Tisseyre, 1977, p. 319.

⁶³⁹ John HARE, Marc LAFRANCE, David-Thierry RUDEL, *Histoire de la ville de Québec 1608-1871*, Montréal, Boréal, Musée canadien des civilisations, 1987, p. 77.

⁶⁴⁰ BACQUEVILLE DE LA POTHERIE (1997), p. 157.

d'arbres si touffus qu'il semble en été qu'on soit dans une glacière plutôt que dans un bois. »⁶⁴³ La distinction entre les parties du jardin, illustrant la présence d'espaces différenciés, se manifeste dans le discours des contemporains mais également dans la représentation en plan de ces espaces. Pour ce faire, le cartographe a recours à des symboles différents ou encore, il nomme les parties du jardin, les distinguant ainsi les unes des autres. Parmi les communautés de femmes, les Ursulines ont reconstruit leur monastère en 1689 et les Augustines ont ajouté deux ailes à l'Hôtel-Dieu, en 1695 et 1698. En Basseville, les Hospitalières vont occuper, à partir de 1692, l'ancien monastère des Récollets; elles procéderont à des travaux d'agrandissement à partir de 1710.⁶⁴⁴ « Par ses dimensions et son architecture, le palais épiscopal est déjà, en 1700, un édifice majestueux et impressionnant ». ⁶⁴⁵ Enfin, le grand corps de logis du séminaire sera construit en 1678; en 1692, on y ajoutera la chapelle. Les jardins qui accompagnaient ces édifices feront l'objet d'une description détaillée à la section III-5.

Dans l'analyse du paysage urbain durant la période française, les auteurs de l'*Histoire de la ville de Québec* soulignent les grands contrastes qui pouvaient se retrouver dans l'architecture et l'urbanisme en intitulant une section de leur chapitre : *Du magnifique au misérable*⁶⁴⁶. Comment peut-on concevoir l'existence de jardins d'apparat dans un univers physique désordonné? En fait, tout dépend qui évalue l'environnement urbain car, dans le témoignage des contemporains, certains vont s'extasier et abuser du superlatif pour chaque bâtiment, d'autres adoptent un ton négatif sinon condescendant, enfin pour un dernier groupe, l'environnement apparaît quantité négligeable. La nuance s'impose alors dans la lecture et l'interprétation de ces comptes rendus. Par ailleurs, les villes françaises vivent dans des situations semblables; bien que la richesse puisse côtoyer la misère et l'insalubrité, rien n'empêche les Français de s'intéresser aux jardins d'agrément et d'en posséder.

Au cours de cette période, la France va non seulement aménager des villes dans les territoires déjà occupés, dont certaines seront des vitrines permettant la représentation de sa

⁶⁴³ LAHONTAN (1983), p. 74.

⁶⁴⁴ NOPPEN, PAULETTE et TREMBLAY (1979), p. 203.

⁶⁴⁵ Ibid.

⁶⁴⁶ HARE, LAFRANCE et RUDDER (1987), p. 74.

puissance et de sa culture, mais elle va aussi chercher à accroître davantage son expansion territoriale. Selon Marcel Trudel, l'empire français d'Amérique est à son maximum en 1712; il comprend le Canada, l'Acadie, Terre-Neuve, le Labrador, la Baie d'Hudson et la Louisiane.⁶⁴⁷ Cette expansion va s'enraciner dans la fondation de villes, notamment en Louisiane, et de forts au sud et à l'ouest du Canada. Entre 1673 et 1718, au moins sept forts seront aménagés et quatre villes fondées : Biloxi (1699), Détroit, La Mobile (1701) et La Nouvelle-Orléans (1718). Dans le contexte de notre recherche sur les jardins de la Nouvelle-France, ces activités d'exploration et d'implantation sont intéressantes car elles viennent appuyer voire confirmer l'intégration des jardins dans le processus de développement de nouveaux territoires, en tant que manifestation culturelle et espace d'expérimentation. Dès les premiers plans d'aménagement des nouveaux sites, les jardins vont être représentés ou simplement localisés. Les recherches menées par U. P. Hedrick sur les premiers jardins américains attribuent l'amorce de cette activité dans certains cas aux Français⁶⁴⁸. Enfin, la correspondance entre les autorités locales et le ministre de la Marine confirme les missions de collecte et d'expérimentation confiées aux officiers en poste dès la fin du XVII^e siècle; parfois, la demande s'adresse directement à l'explorateur, comme c'est le cas pour Cavelier de La Salle, réputé avoir rapporté du Mississippi des orchidées et des seringats que Fagon, à la demande de Louis XIV, fit planter à Versailles⁶⁴⁹.

L'aménagement des jardins sous-entend différentes étapes : la planification, la réalisation de documents de support, tels que les plans, la liste de plantations, le recours à un concepteur, à des fournisseurs et des corps de métier qui vont réaliser le projet, une suite de démarches très semblables à celles relatives à l'architecture. Mais l'ensemble du processus de création d'un jardin et les intervenants, créateurs et artisans, échappent assez fréquemment aux tentatives de reconstitution et d'identification. Comme l'évoque avec beaucoup de justesse Claude Eveno :

⁶⁴⁷ TRUDEL (1968), p. 79.

⁶⁴⁸ Cet aspect a été abordé à la section I-8 et sera à nouveau discuté à la section III-3.2.

⁶⁴⁹ M. DUVAL, *La planète des fleurs : La grande aventure des botanistes-voyageurs français du XVI^e au XIX^e siècle par toute la terre*, Paris, Robert Laffont, 1977, p. 92.

Le monde des jardins est changeant, débordant le cadre des origines, transformé sans cesse par le temps, l'évolution des idées et des valeurs, et malheureusement fragile au point que l'archéologie en est fort difficile [...] Un terrain à risques idéologiques et scientifiques où s'entremêlent les doutes légitimes qui viennent à la consultation d'archives trop maigres.⁶⁵⁰

Cette absence de points d'ancrage nous fait parfois douter de l'existence même du jardin ou du moins de son caractère d'exception qui témoigne d'une idée, d'une intention, quant à l'organisation de l'espace et à son contenu, d'un objectif quant au choix et à la culture des espèces, d'une recherche de l'esthétique par la forme, les couleurs, l'emplacement, l'ouverture sur le monde environnant, enfin d'une volonté d'associer le végétal et le minéral à d'autres formes d'art – architecture, sculpture. À ce sujet, Eveno recommande notamment d'en référer à « l'esprit des lieux que l'on ne trouve qu'avec patience, recherche et savoir »⁶⁵¹, cette référence à l'esprit des lieux étant prise ici dans son sens général sans désigner une période précise de l'histoire des jardins.

L'essence, si ce n'est l'allure des lieux se trouve principalement chez les ingénieurs du roi qui façonnent l'image de la ville et la représentation des jardins; à notre point de vue, ils deviennent indissociables de l'information transmise par les médiums reliés à la cartographie. Pour cette raison, nous nous sommes attardée à mieux les connaître, non pas dans leur rôle de concepteur d'ouvrages défensifs mais dans l'expression, au travers de leur production cartographique, de leur intérêt pour les jardins de la ville. En conséquence, nous décrirons les jardins représentés dans des plans choisis, produits par les trois ingénieurs du roi en poste au cours de cette période. Nous procéderons aussi à une analyse comparative et évolutive des jardins chez un même individu et d'un ingénieur à l'autre. Dans cette démarche, nous avons privilégié Robert de Villeneuve qui nous a livré les plans les plus précis sur la composition d'un nombre élevé de jardins privés et institutionnels. Auparavant, nous avons jugé nécessaire de préciser le contexte de la production cartographique qui évolue au cours de cette période par rapport à l'intervalle précédent. Il y a diversification et amélioration des moyens; aux plans, s'ajoutent les vues et les plans

⁶⁵⁰ EVENO, « Introduction » *Monumental*, Paris, Centre des monuments nationaux, Monum, Éditions du patrimoine, annuel 2001, Dossier Jardins, p. 8.

⁶⁵¹ Ibid.

reliefs. Cette transformation qui se déroule en France est aussi ressentie dans la colonie où le statut de Québec en tant que capitale va s'exprimer de façon croissante dans la cartographie et dans la manière de représenter la ville.

Les jardins dans la ville de Québec de la fin du XVII^e et du début du XVIII^e siècles connaissent des hauts et des bas; avec Villeneuve, ils sont d'abord mieux représentés, mis en valeur et profitent d'un traitement comparable à celui qui leur est fait dans la métropole. En 1692, Villeneuve propose d'intégrer le jardin du gouverneur à un projet de promenade en direction du Cap Diamant, comme cela se fait alors à Paris et dans des villes en province. Mais l'arrivée subséquente de Beaucour et ses interventions vont reléguer ces intentions bien loin derrière les impératifs de défense. Après 1702, Levasseur de Neré, à qui échoit la responsabilité de la planification urbaine, la « décoration de la ville » comme on disait à cette époque, va redonner de l'importance aux jardins, et peut-être même agrandir celui du gouverneur. À Montréal, l'espace réservé aux jardins par les Sulpiciens, dans leurs propriétés, fournit des indications claires sur l'importance qu'ils y accordent. Dans sa publication sur Trois-Rivières, Benjamin Sulte commente la présence de nombreux jardins : « les récits du XVIII^e siècle font l'éloge des jardins et des ombrages de Trois-Rivières »⁶⁵². À ces jardins représentés dans les plans des villes réalisés par les ingénieurs du roi, il faut ajouter les jardins aménagés à proximité des forts qui seront construits un peu partout sur le territoire de l'empire français d'Amérique. Dans ce dernier cas, leur existence est attestée dans les plans mais aussi par la correspondance qui vient nous renseigner sur la mise en place d'un réseau de collecte de végétaux et sur la conduite d'expériences scientifiques.

Reprenant l'approche utilisée dans les deux précédents chapitres, nous avons voulu préciser le contexte de développement des jardins en France au cours de la période 1675-1715 et voir dans quelle mesure le jardin canadien reflétait les changements métropolitains. Notre démarche s'est fait en explorant trois aspects directement reliés aux jardins dont nous avons spécifié les principales manifestations. Cette section sur « les beaux dehors » éclaire le statut de l'espace d'agrément en soulignant l'anonymat de la majorité des concepteurs,

⁶⁵² SULTE, *Album des Trois-Rivières*, Montréal, Géo. E. Desbarats, 1881, p. 16.

aborde la dimension expérimentale pratiquée dans les jardins, traite enfin de la structuration de l'espace urbain qui emprunte aux principes de l'art des jardins, pour créer des espaces publics de loisir.

Les plans nous ont apporté des renseignements sur la forme et la composition des jardins; puis, la mise en relation des pratiques françaises et coloniales a fourni un éclairage additionnel sur la forme de ces espaces. En dernière étape, nous avons voulu recouper des informations provenant de deux sources complémentaires dans le but de mieux connaître deux sites institutionnels majeurs, le jardin du gouverneur et le palais de l'intendant. Dans un premier temps, nous avons réévalué les résultats concernant la végétation et parfois la localisation de structures extérieures provenant des fouilles archéologiques effectuées sur ces sites. Dans une seconde étape, à partir des données colligées par des historiens sur la vie et la carrière des administrateurs coloniaux, nous avons posé des hypothèses quant à leur intérêt pour les jardins et leurs interventions en terre canadienne.

III-1 La représentation de la ville et des jardins

Au cours de la période 1675-1715, d'autres médiums vont s'ajouter aux plans : les vues et les plans-reliefs qui vont aussi prendre en compte la représentation des jardins et de la végétation utilisée sous différentes formes. L'ensemble de la production cartographique va jouer un rôle important dans l'image de la ville de Québec qui sera véhiculée à partir des deux dernières décennies du XVII^e siècle et dans la représentation des jardins qui vont y figurer en bonne part. De manière générale, cette sphère d'activité sera marquée non seulement par l'accroissement de la production, mais aussi par l'accroissement de la qualité graphique et de la précision. Compte tenu du rôle de la cartographie dans l'étude des jardins, il nous est apparu nécessaire de poursuivre la démarche amorcée dans les chapitres précédents, qui vise à préciser la nature et la portée des documents dont nous disposons et à présenter les individus associés à leur production. Cette étape s'inscrit dans l'objectif de connaissance du contexte, cette fois professionnel, dans lequel les jardins vont apparaître.

III-1.1 Plans, vues et plans-reliefs

Dans la foulée des développements scientifiques et techniques survenus au cours du règne de Louis XIV, la cartographie devient un instrument plus précis, mieux maîtrisé et son usage s'accroît. Son développement est attribuable à la progression générale des outils et des méthodes de travail et des connaissances du terrain mais également au rôle de première importance qu'elle occupe auprès des stratèges militaires. Le lien premier entre cartographie et planification de la défense explique que ses principaux concepteurs et réalisateurs soient, au cours du XVII^e siècle, des ingénieurs militaires. Entre 1663 et 1668, prenant exemple sur l'Italie, la défense ajoutera à sa panoplie d'instruments, les plans-reliefs (i.e. les maquettes), destinés à reproduire en trois dimensions les places fortes françaises, existantes ou projetées.

La colonie française en Amérique septentrionale n'échappera pas à ce courant, ce qui se vérifie par ailleurs de deux manières. On note d'abord l'augmentation significative de

plans produits durant la période entre 1675 et 1715 par rapport à la période précédente. Afin de répondre aux objectifs de ce chapitre, visant à documenter la présence de jardins entre 1675 et 1715 en Nouvelle-France, soit une période de 40 ans, 53 plans ont été retenus⁶⁵¹. Ce nombre aurait pu aisément être plus élevé, voire doubler, si on considère, par exemple, que nous n'avons retenu qu'un plan et une vue de Jean Baptiste-Louis Franquelin, alors que A. Charbonneau, dans l'inventaire qu'il a dressé de la production du cartographe, en recense 48.⁶⁵² L'inventaire dressé par Joseph-Edmond Roy, suite aux recherches qu'il a effectuées dans les Archives françaises, en prenant en compte les résultats de Harisse et Marcel, fournit, pour le seul Dépôt des Fortifications des Colonies⁶⁵³, au-delà d'une centaine d'entrées. C'est dire comment la collection cartographique est riche et témoigne d'une activité incessante pour le Canada, l'Acadie et la Louisiane (i.e les nouveaux territoires explorés plus au sud sur le continent). Si on compare la période actuelle à la précédente (1635-1675), le nombre de plans retenus a triplé et s'est diversifié⁶⁵⁴. Dans ce répertoire, nous trouvons:

- des plans ou projets de ville : Montréal (5), Québec (18), auxquels s'ajoutent désormais, Trois-Rivières (2), Port-Royal (2), Plaisance (2), Chambly (1), Sorel (1), La Prairie de la Madeleine (1), La Mobile (ville et fort Louis) (1);
- des édifices ou des parties de ville : Montréal (2), Québec (11), Trois-Rivières (1);
- des vues de Québec (4);
- le plan du fort Frontenac⁶⁵⁵ (1);

ce qui donne pour les trois villes canadiennes, le bilan suivant : Québec : 33 plans et vues, Montréal : 7 plans, Trois-Rivières : 3 plans. À notre avis, deux des plans les plus significatifs pour l'histoire des jardins de la Nouvelle-France ont été produits au cours de cette période, soit le plan de Villeneuve de 1692 et celui de Beaucours de 1713. Ces plans sont marquants dans l'histoire des jardins canadiens pour deux raisons; tout d'abord, ils les

⁶⁵¹ Annexe I, *Liste des plans constituant le corpus d'étude de la thèse sur les jardins d'agrément en Nouvelle-France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, plans du numéro 26 au numéro 78.

⁶⁵² André CHARBONNEAU, « Cartobibliographie de Jean-Baptiste-Louis Franquelin » *Cahiers de la Société bibliographique du Canada*, 11, 1972, p. 39-52.

⁶⁵³ J.-E. ROY, *Rapport sur les archives de France relatives à l'histoire du Canada*, Ottawa, C.H. Parmalee, imprimeur du Roi, 1911, p. 535-561.

⁶⁵⁴ Voir Annexe I-A, *Plans du corpus sur les jardins d'agrément en Nouvelle-France regroupés selon la périodisation retenue*.

⁶⁵⁵ Aujourd'hui, Kingston en Ontario.

représentent in extenso, selon des formes et des compositions différentes, ce qui, compte tenu de leur grand format (77 x 133,5 cm et 126,2 x 221 cm) leur confère une importance indéniable. En second lieu, le dessin des jardins nous apporte des précisions sur les éléments de leur composition, notamment la présence de canaux, glacières, plantations surélevées, berceaux, informations précieuses dans la connaissance de ces espaces. Dans cette catégorie, nous ajoutons pour les mêmes raisons le plan anonyme de 1670. En définitive, sur une période d'un peu plus de quarante ans, séparée par des intervalles de 20 ans, il est possible de suivre le développement des jardins de la Haute-ville de Québec et d'y retrouver des composantes persistantes. Cette situation tendra à changer après 1715.

Cette ambition de rendre compte de l'état de la gouvernance –travaux, expansion et consolidation du territoire de la colonie– sera grandement facilitée par la présence soutenue, à partir de 1685, des *ingénieurs du roy*, dont le premier représentant sera Robert de Villeneuve.⁶⁵⁸ À l'arrivée de Villeneuve, Franquelin officie comme cartographe du territoire français depuis quelque dix ans (1674), mais il n'est pas membre du corps des ingénieurs militaires. Par ailleurs, Franquelin s'est spécialisé dans des représentations couvrant de grandes portions de territoire plutôt que dans des plans de ville, si bien que la connaissance des villes coloniales viendra essentiellement du travail effectué par les ingénieurs du roi. Entre 1675 et 1715, deux ingénieurs membres du corps militaire seront en fonction, soit Villeneuve puis Jacques Levasseur de Neré, alors que d'autres personnes rempliront des fonctions semblables et acquerront éventuellement le titre, soit Jean-Maurice-Josué Dubois Berthelot de Beaujours et Gédéon de Catalogne. Ces professionnels seront secondés dans leurs fonctions par des sous-ingénieurs : Catalogne, qui commence sa carrière à ce titre, Claude-Dorothé Laguer de Morville; parfois des arpenteurs : Jean-Baptiste de Couagne, François de Lajoüe, et aussi des dessinateurs, dont un certain F. de la Croix et Charles Bécart de Granville et de Fonville, au statut mal défini. (Tableaux E et F)

Dans la représentation de la ville de Québec, il nous est apparu que des différences incontournables existaient entre le plan et la vue. Tout d'abord, une différence dans le ton;

⁶⁵⁸ André CHARBONNEAU, Yvon DESLOGES et Marc LAFRANCE, *Québec ville fortifiée du XVIIe siècle au XIXe siècle*, Québec, Éditions du Pélican, 1982, p. 114.

le titre du plan peut être accompagné de la mention « mesurée tres-exactement » comme c'est le cas chez Villeneuve en 1685 (pl. 27), 1686 (pl. 30), 1688 (pl. 34) et 1689 (pl. 36) ou « levé le [...] » chez Beaucours en 1693 (pl. 40) et chez Catalogne en 1709 (pl. 61), qui indique un souci de précision. On voit aussi la mention « ouvrages faits et à faire », habituellement indiqués par la couleur rouge pour l'un et la jaune pour l'autre, chez Villeneuve en 1692 (pl. 38), par exemple, et chez Levasseur, dans le plan de 1700 (pl. 46). Ces indications réfèrent à des dimensions techniques et donnent le ton au plan. D'un autre côté, les titres donnés aux vues sont emphatiques voire pompeux; au tournant du XVII^e siècle, nous avons une « Veüe de la ville de Quebec, capitale du Canada Nouvelle France dans l'Amérique Septentrionale avec Evêché dependent du St. Siege » et aussi « Québec capitale de la Nouvelle France, Evêche et Siège de Court Souveraine » (pl. 47), alors que la mention « capitale de la Nouvelle France » est nettement plus sommaire dans le plan de Beaucours en 1693 et absente dans les autres plans de cette période.

Dans certains cas, comme chez Franquelin en 1688, la vue de « Quebec comme il se voit du côté de l'est » et à nouveau en 1699, « Quebec veu de l'Est » et « Quebec veu du Nord-Ouest » (pl. 44), s'insère en cartouche, pour l'une dans la carte de l'Amérique du Nord, pour les autres dans celle du Canada et donnent forme à une réalité lointaine que la carte seule ne semble pouvoir communiquer. Contrairement à ces insertions, celle que l'on retrouve chez Villeneuve, dans son plan de 1689 : « Profil du Quay pour l'enceinte de Quebec depuis A, B jusqu'à C (pl. 35), comme il est marqué au plan » est de fait un détail technique précisant, au moyen d'une coupe, une proposition de construction que l'ingénieur ne pouvait rendre complètement en deux dimensions. On retrouve la même situation sur le plan de 1692 (pl. 38) : « Profil de Corps de la Place depuis le Château » et « Profil du Corps de la Place du Costé de la Campagne ». Ce mode de représentation sera repris par Beaucours dans ses propositions d'ouvrages défensifs en 1711, pour transformer l'Ermitage des Récollets en redoute (pl. 67) et dans le dessin des tours bastionnées (pl. 64). La coupe et l'élévation, pour fournir des précisions additionnelles sur une construction existante ou projetée, constituent des moyens techniques encore utilisés de nos jours par les architectes, architectes paysagistes et ingénieurs.

La représentation en coupe d'un site à partir d'une ligne imaginaire indiquée au plan fournit des précisions sur les espaces cartographiés. Dans le cas de Québec, la topographie accidentée et la présence de fortes dénivellations de terrain forment des éléments importants pouvant influencer la prise de décision en regard de la construction de défenses ou de bâtiments. Jusqu'à Robert de Villeneuve, le relief figure de manière imprécise dans les plans. Celui qui déclare avoir passé l'été à prendre des mesures livre le résultat de ses recherches en ajoutant à son plan de 1685 deux lignes de coupe : la « Coupe sur la ligne A, B, C [...] » fournit dans un axe est-ouest l'occupation du sol; la « Coupe sur la ligne D, B, E [...] » (pl. 28), est orientée nord-sud. Cette dernière, qui a retenu notre attention puisqu'elle comporte la représentation de certains jardins, comprend notamment les mesures de distance d'un point repère à un autre et la dénivellation à partir du niveau du fleuve jusqu'au sommet du Cap Diamant. Villeneuve nous apparaît avoir été le premier ingénieur ou dessinateur à recourir à ce mode de représentation et à l'utiliser comme complément d'information au plan.

III-1.2 La représentation du territoire : fiction ou réalité

Depuis la fin des années 70, les cartes anciennes ont fait l'objet d'un intérêt renouvelé, notamment chez des géographes de l'Université de Chicago⁶⁵⁷, qui ont développé une approche visant à décortiquer les dimensions cachées de ces représentations, outre celle d'informer. Ces démarches sont intéressantes; elles nous font prendre conscience du rôle politique de ces objets et nous alertent sur leur pouvoir de manipulation de la pensée historique. Le démontage d'une carte permet de voir et connaître les outils à la disposition des cartographes dans leur travail de construction historique. Cependant, cette approche a été presque exclusivement utilisée pour analyser des cartes qui reproduisent de grands territoires, souvent des pays ou des portions de continent et beaucoup moins pour les plans de ville. Compte tenu des différences d'objets et de contextes qui viennent d'être évoqués, il semble inapproprié de transférer grosso modo, l'approche de l'école de Chicago

⁶⁵⁷ John Brian HARLEY et David WOODWARD.

intégralement à l'étude des plans des villes de la Nouvelle-France. Toutefois, les deux niveaux d'expression, soit la présence réelle des jardins, leur forme et leur contenu, et leur présence fictive, en tant que symbole culturel, doivent être abordés afin de rendre compte de la façon la plus juste possible de l'intention de l'auteur.

Dans cet ordre d'idées, la réflexion sur le degré de véracité et de pragmatisme des plans des ingénieurs du roi doit être approchée différemment de la question des vues. Une première différence réside dans le fait que ces dernières sont, la plupart du temps, non attribuées; on peut supposer qu'il s'agissait du travail d'un dessinateur, d'un assistant et non pas d'un ingénieur. Par exemple, dans le cas des dessins de Franquelin, au moment où il réalise les vues de 1688, il ne remplit pas des fonctions d'ingénieur mais plutôt de cartographe. Quant aux vues de 1699, à propos desquelles on hésite sur l'attribution⁶⁶⁰, Franquelin est alors de retour en France et Grandville, s'il en est l'auteur, n'est pas ingénieur. Antoine de Roux ne considère toutefois pas que les « portraits de ville » réalisés sous forme de plans perspectifs trahissaient la réalité : « Contraints de privilégier un angle de vue, ils ne pouvaient pas montrer toute la ville. Cela, qui n'impliquait pas le sacrifice de l'exactitude au profit du pittoresque, permettait au contraire de souligner les particularités de la ville. »⁶⁶¹. Catherine Brisac, à propos de certaines exagérations des caractéristiques physiques des immeubles reproduits dans les plans reliefs reconnaît le bien-fondé de la démarche :

Les monuments importants étaient généralement réalisés à une échelle plus grande, celle du 500^e, de façon à accentuer les masses architecturales dans le tissu urbain ou même rural. Cette supercherie profitait à l'effet général du plan-relief et augmentait ses qualités esthétiques. D'autre part, en donnant plus d'importance aux points hauts de la ville comme les clochers ou les tours, on servait l'art militaire, qui avait besoin de ces repères.⁶⁶²

Nous constatons plus d'affinité entre la production des plans-reliefs et celle des plans géométraux dans la mesure où il s'agit d'ouvrages complémentaires réalisés dans des

⁶⁶⁰ Jean DELANGLEZ, « Franquelin Mapmaker » *Mid-America*, 25, 1943, p. 67; le père Delanglez, bien avant Jean-François Palomino, a souligné la supercherie de Fonville qui aurait inscrit son nom dans le cartouche figurant au coin gauche de la carte datée de 1699; tout au plus lui attribue-t-il le dessin des cariatides mais reste muet sur l'origine des quatre vues qui accompagnent la carte.

⁶⁶¹ De ROUX, FAUCHERRE et MONSAINGEON, *Les plans en relief des places du roy*, Paris, Adam Biro, 1989, p. 92.

⁶⁶² Catherine BRISAC.(1981), p. 32; autrement, on utilisait le 1/600 pour les autres éléments de la maquette.

conditions semblables et par les mêmes professionnels. Voici la description qu'en fait Michel Parent, un temps conservateur au Musée des Plans-Reliefs aux Invalides à Paris :

Ces plans reproduisent au 1/600^e non seulement des villes entières et leurs fortifications, mais aussi leur environnement sur une étendue considérable : parfois vingt fois la surface de la ville; c'est tout le contexte du relief qui est décrit avec soin et une fidélité extraordinaire, n'omettant aucune caractéristique de la végétation naturelle, des cultures, de la couleur des roches ni les détails les plus infimes des constructions, voire de l'appareil des murs ou des pavages de sol.⁶⁶¹

À propos de la végétation et des éléments naturels, il précise un peu plus loin : « Les arbres dont chaque essence est caractérisée sont en fil de fer et soie. La poudre de soie recouvre les prairies et les diverses cultures et un mélange approprié de sable et de carton-pierre permet de caractériser les diverses roches. »⁶⁶² Il ajoute enfin : « aucun plan graphique ne peut naturellement accumuler une synthèse de renseignements comparables »⁶⁶³ et le considère l'équivalent de la photographie aérienne. Catherine Brisac confirme le soin apporté à la représentation des différentes formes de végétation : « Les arbres, les bosquets et les taillis étaient aussi en fibres de soie enroulés autour de minces fils de métal : les espèces étaient différenciées par leur forme comme par leur couleur. De même, les cultures étaient rendues avec précision; [...] »⁶⁶⁴

Les plans-reliefs de Montréal et Québec ont été conçus à une échelle différente des plans français, soit 1/900 et pour Louisbourg, 1/700⁶⁶⁵. Nous ne pouvons que regretter la destruction des trois plans-reliefs du Canada et de l'Acadie survenue en 1872, plans qui nous auraient permis d'en savoir plus et mieux sur les jardins de ces villes. L'achat de soie à Rochefort par Chaussegros de Léry, dont l'utilisation est corroborée par Charbonneau : « [il] utilisa des soies pour représenter les arbres et les arbustes »⁶⁶⁶, confirme qu'il a représenté la végétation selon le mode habituel. Dans sa lettre au Conseil de Marine, en

⁶⁶¹ Michel PARENT, *Vauban : un encyclopédiste avant la lettre*, Paris, Berger-Levrault, 1982, coll.

« Illustres inconnus », p. 127.

⁶⁶² Ibid., p. 128.

⁶⁶³ Ibid.

⁶⁶⁴ BRISAC (1981), p. 33.

⁶⁶⁵ A. CHARBONNEAU (1981), p. 21. René BEAUDRY (1962) indique pour sa part, 8 p. 100 t. pour Montréal et Québec et 6 p. pour 60 toises, pour Louisbourg, retranscription des notes d'un tableau préparé par le Musée à Paris en 1811 et 1871; p. 215, nbp.

⁶⁶⁶ A. CHARBONNEAU, *Le plan en relief de Québec*, Québec, Parcs Canada, 1981, p. 21.

date du 15 octobre 1720, Chaussegros de Léry annonce l'envoi du plan en relief de Québec mais ne mentionne pas le plan ayant servi à sa confection.⁶⁶⁹

Antoine de Roux, dans sa contribution à l'ouvrage sur *Les plans en relief des places du roy*⁶⁷⁰, adopte un point de vue semblable. Roux identifie deux apports spécifiques conséquents à l'introduction du plan-relief; d'une part, la lecture facilitée aux utilisateurs et amateurs qui passeront ensuite plus facilement du plan-relief au plan géométral et, d'autre part, et cela est plus important pour notre étude, non pas uniquement une représentation des ouvrages de fortification existants ou proposés, mais aussi et surtout la description détaillée de la ville incluse dans son entièreté dans le plan-relief, et parfois même la campagne environnante, et ce à partir de 1685.⁶⁷¹ Roux attribue cette inclusion à l'initiative des ingénieurs du roi,

constructeurs des plans en relief, [qui y prirent] une part importante. Ingénieurs des fortifications, ils étaient aussi les ingénieurs civils, les urbanistes et les architectes des intendants et des villes. Ils le resteront, au moins jusqu'à la création du corps des ingénieurs des ponts et chaussées qui ne couvrira toutes les provinces qu'après 1740.⁶⁷²

Comme en témoignent les précisions qui viennent d'être apportées, les plans des ingénieurs de 1685 et après prétendent à l'exactitude même si on ne peut affirmer qu'ils représentent la stricte réalité. Toutefois, la base de leur représentation, le fond de plan, fabriqué à partir de relevés techniques sur le terrain, suivi de transcriptions sur papier des dénivellations, des dimensions des bâtiments et des limites de propriété, confère dans l'ensemble plus de précision qu'une vue. La vue s'adresse à un vaste public et entend frapper l'imagination, fournir une bonne impression. La lecture d'un plan, qui présente une réduction en deux dimensions d'une réalité tridimensionnelle, s'adresse à des initiés et vise avant tout à communiquer des informations précises. Cette recherche de la précision apparaît un souci bien présent chez Bourdon : « Vray plan [...] comme il est [...] », « Le véritable plan [...] »

⁶⁶⁹ Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux archives de la province de Québec*, Québec, Archives de la province de Québec, 1939-1940, vol. 1, p. 58.

⁶⁷⁰ ROUX, FAUCHERRE et MONSAINGEON (1989), « La mémoire de la ville : De la valeur de témoignage des plans en relief », p. 87-150.

⁶⁷¹ Ibid., p. 92.

⁶⁷² Ibid.

et Villeneuve : « Carte [...] mesurée sur le lieu tres-exactement [...] » alors que ces mentions disparaissent durant la période de Chaussegros de Léry, comme si cette rigueur était dorénavant acquise dans la pratique de l'ingénieur.

Bien que porteur d'une vérité technique, le plan considéré globalement véhicule aussi, mais sur un mode différent de la vue, une image de la ville. Pour ce faire, le concepteur dispose de quelques outils qui se révèlent habituellement fort efficaces. Dans un premier temps, le concepteur de plans en Nouvelle-France produit des œuvres uniques qui ne risquent pas d'être interprétées voire trahies par l'imprimeur, et exerce un contrôle total sur le contenu. Puisqu'il n'y a pas d'imprimerie en Nouvelle-France, on envoie des plans manuscrits dans la métropole, en deux ou trois copies. La mise en plan constitue le second outil de contrôle du rendu. D'emblée, le dessinateur place le cours d'eau à l'avant plan mais, à partir de ce point, sa latitude d'exécution demeure appréciable. À ce sujet, mentionnons les plans de Québec de 1685 (pl. 27) et de 1692 (pl. 38), de Villeneuve. Ici aussi, l'ingénieur innove en faisant déborder le milieu bâti sur le fluvial, interrompant ainsi la ligne continue de l'eau et en donnant la prépondérance à la ville.

Nonobstant le fait que l'objectif diffère d'un plan à l'autre, le plan de 1692 présente une agglomération plus structurée établie entre le Palais de l'intendant au nord et le Cap-aux-Diamants au sud, délimitée à l'est par la Basse-ville et présentant une extension potentielle vers l'ouest. L'utilisation de formes géométriques pour représenter les îlots de la Basse-ville mais aussi pour cartographier les jardins renforce l'impression d'ordre. On pourrait également penser que ces grands jardins arrivent bien à propos dans un paysage moins peuplé qu'on pourrait le souhaiter. Mais n'est-ce pas plutôt l'importance que l'on veut leur donner pour témoigner de l'état de la société et de son degré de culture, comme dans la cartographie des propriétés royales où le périmètre du château s'efface jusqu'à disparaître devant l'omniprésence des jardins aménagés.

Pour impressionner l'observateur et le disposer favorablement, l'ingénieur peut également utiliser la couleur; ce faisant, il se rapproche des techniques de dessin de l'artiste. Le plan de Québec produit par Levasseur en 1709 (pl. 60) est éloquent à cet égard.

III-1.3 Québec dans les vues et dans les plans

Nous avons déjà dit que la représentation de Québec en tant que capitale de la Nouvelle-France est différente des sept autres villes cartographiées. Elle se distingue par le nombre de plans produits, par la mention détaillée de ses fonctions civiles et religieuses, par la qualité des documents graphiques enfin, par la diversité de ces documents. Pour mieux illustrer cette situation en ce qui a trait aux plans, nous avons effectué un regroupement par ordre chronologique de la production à partir de 1681, de Québec et des autres villes canadiennes.

La construction de l'image de la ville par le plan à partir de 1681

Plans de la ville de Québec

1683	Franquelin ⁶⁷¹	Basse ville, partie Haute ville et château (pl. 26)
1685	Villeneuve	ville (pl. 27)
1685-1686	Villeneuve	environs de Québec (pl. 30)
1688	Villeneuve	environs de Québec (pl. 34)
1689	Villeneuve	comté Saint-Laurent (pl. 36)
1690-1691	Villeneuve	Québec assiégé (pl. 37)
1692	Villeneuve	ville (pl. 38)
1693	Beaucours	ville (pl. 40)
1694	Anonyme	enceinte de la ville et château (pl. 42)
1699	Levasseur	ville (pl. 45)
1700	Levasseur	ville et château (pl. 46)
1702	Levasseur	projet enceinte et fortifications
1709	Levasseur	ville (pl. 60)
1709	Catalogne	gouvernement de Québec (pl. 61)
1709	Anonyme	ville (pl. 62)
1710	Beaucours	ville (pl. 65)
1710	Beaucours	ville (pl. 66)
1713	Beaucours	ville (pl. 72)

Plans des autres villes canadiennes

1685	Villeneuve (att.)	Montréal (pl. 29)
1685	Villeneuve (att.)	Trois-Rivières (attribué par Sulte) (pl. 32)
1685	Villeneuve (att.)	Fort Frontenac (pl. 31)
1686	Villeneuve	Fort Niagara (selon P. G. Roy) ⁶⁷²
1687	Villeneuve	projet enceinte fortifiée pour La Prairie de la Madeleine et Chambly (selon P. G. Roy) ⁶⁷³
1694	V. de Belmont	Mission de la Montagne (pl. 41)
1702	V. de Belmont	Région Montréal (pl. 49)
1704	Levasseur	Montréal (pl. 52)
1704	Levasseur	Trois-Rivières (pl. 53)
1704	Levasseur	Chambly, Sorel, La Prairie de la Madeleine (pl. 54-56)
1713	Catalogne	Montréal (pl. 69)
1713	Catalogne	Montréal (pl. 70)
1713-1714	Catalogne	Montréal (pl. 71)

⁶⁷¹ Selon l'inventaire de Jean DELANGLEZ, Franquelin aurait produit à partir de 1674-1675 jusqu'à 1683, 5 cartes couvrant de vastes territoires de la Nouvelle-France, soit : « Carte de la découverte du Sr Jolliet [...] Mexique », « Carte [...] Papier terrier de la Nouvelle France », « Carte gnlle [...] pays des Illinois [...] Jolliet », « Map of the Great Lakes », « Cette carte [...] description générale du Canada [...] ».

⁶⁷² P.-G. ROY, « Le sieur de Villeneuve, ingénieur du roi », *Bulletin des recherches historiques*, vol. X, 1904, p. 280.

⁶⁷³ Ibid.

Québec est, depuis 1665, la ville officielle de la représentation du pouvoir royal mais cette reconnaissance est peu soulignée au cours des vingt ans qui suivent. L'inclusion des termes « capitale de la Nouvelle France » apparaît tardivement dans les plans et n'est pas constant. Il semblerait que la première mention se trouve dans le plan de 1693 (pl. 40) de Beaucour. Franquelin et Villeneuve avaient préféré insister sur la présence du « château », siège du pouvoir royal; ils seront imités par les auteurs anonymes des plans de 1694 et 1700 et par Levasseur de Neré, qui le mentionne aussi dans son plan de 1700. Les termes les plus emphatiques se trouvent dans les vues et dans les cartouches accompagnant les cartes continentales, réalisés au tournant du siècle et après 1700 : les inscriptions font référence à la « capitale de la Nouvelle-France », « Évêché » et « Siège de la cour souveraine ».

Les titres contribuent à construire l'image de la ville mais le dessin a encore plus de force persuasive. Au sujet de la mise en plan de la ville par Robert de Villeneuve, en 1685, Luc Noppen remarque : « Pour la première fois, et ce sera d'ailleurs la seule, la ville est représentée dans le sens est-ouest au lieu de nord-sud, ou ouest-est, comme ce sera le cas au XIX^e siècle. Cette disposition met en évidence les rives de la rivière Saint-Charles et illustre ainsi les préoccupations de l'intendant »⁶⁷⁶. Laissons de côté l'approche du XIX^e siècle, qui ne fait pas partie de notre étude, pour considérer cette mise en plan inusitée du premier ingénieur du roi. Quant au second argument, un extrait d'une correspondance de De Meulles en 1684⁶⁷⁷ expose le projet de l'intendant d'agrandir la ville à proximité de la brasserie. En effet, le parti retenu par Villeneuve permet de constater l'importance de l'espace disponible en Basse-ville dans la portion ouest tout en respectant la convention de placer un cours d'eau important à l'avant-plan. Cette présentation laisse voir un vaste périmètre défriché et habitable. Le plan de 1692, revenu à une orientation qui, pour être semblable à celle de ses prédécesseurs, ne s'y conforme pas strictement, sacrifie cette fois l'espace en Basse-ville en faveur du « Cap aux Diamants » et met aussi en valeur la falaise, en utilisant une technique de représentation plus efficace que la précédente. Mais, au-delà de l'orientation de la ville sur les plans, ce sont les qualités graphiques et l'esthétisme du

⁶⁷⁶ NOPPEN, PAULETTE et TREMBLAY (1979), p. 17.

⁶⁷⁷ Marcel MOUSSETTE, *Le site du Palais de l'intendant à Québec : Genèse et structuration d'un lieu urbain*, Sillery, Septentrion, 1994, p. 50-51.

rendu qui contribuent à rehausser le statut de la ville et modifient la perception des lieux. Les plans de Beaujours (1693), dont le nord est franchement à droite, et de Neré (1700 et 1709) incluent la rivière Saint-Charles et la Côte de Beauport; plus particulièrement, le plan de 1709 replace la rivière dans des proportions plus justes par rapport au fleuve. Mais aucun de ces plans, sans doute à l'objectif plus technique que ceux de Villeneuve, ne rivalisent avec ces derniers en matière de qualité graphique. Néanmoins, l'approche de Villeneuve n'est pas dénuée de réalisme technique, à preuve il est le premier à fournir deux coupes de la falaise de Québec, outil cartographique fort utile dans la conception d'un système défensif. Ces informations cartographiques seront à nouveau requises par le roi auprès de Chaussegros de Léry au début de son mandat; la correspondance subséquente laisse entendre que les documents fournis ont été jugés insatisfaisants et l'ingénieur devra refaire le rendu réclamé.⁶⁷⁶

Enfin, seule Québec est l'objet de vues dans la cartographie inventoriée au cours de 1675-1715. Le site spectaculaire de l'emplacement de Québec se prête bien à la représentation en vue. Encore aujourd'hui, non seulement à partir du fleuve mais selon d'autres points de vue, par exemple en provenance de l'ouest sur le plateau appartenant au territoire de Portneuf, l'élévation de Québec apparaît avec ses gratte-ciel qui sont autant d'églises modernes. Compte tenu de l'abondance de cette catégorie d'illustration au cours de la période et de sa pertinence pour notre sujet, nous analysons dans la prochaine sous-section les principaux jardins institutionnels représentés.

III-1.4 Les jardins dans les vues

Les vues que nous allons considérer compte tenu de la présence de jardins portent uniquement sur la ville de Québec. Pour la même période, nous n'avons qu'une vue de Trois-Rivières, soit la vue de Catalogne de 1709⁶⁷⁷, insuffisamment explicite à propos des

⁶⁷⁶ P. G. ROY (1939-1940), vol. I, p. 26.

⁶⁷⁷ Cartouche qui accompagne le plan de la ville. Attribué à Catalogne dans Marcel TRUDEL, *Initiation à la Nouvelle-France*, p. 133; le même graphisme se retrouve dans la carte de Québec réalisée à la même période

jardins. Dans le cas de Montréal, aucune vue ne fait partie de notre corpus pour la période 1675-1715. Au total, huit vues ont été répertoriées pour Québec, mais elles ne figurent pas toutes dans la liste de l'annexe I, cet inventaire comportant surtout des plans. L'intention première était de ne pas les inclure dans l'analyse de la représentation des jardins puisque notre examen porte avant tout sur les plans. Mais il est apparu qu'une approche comparative des éléments paysagers présents dans l'une et l'autre forme de dessin, selon l'ordre chronologique de réalisation des vues et de la cartographie, pourrait apporter des renseignements supplémentaires. Voici la liste des vues considérées :

- Vue 1 Jean-Baptiste-Louis Franquelin, « Quebec comme il se voit du cote de l'Est » dans la « Carte de l'Amerique septentrionale [...] », 1688;
- Vue 2 Jean-Baptiste-Louis Franquelin, « Veue de Quebec » dans « Partie de l'Amerique septentrionale [...] », 1699;
- Vue 3 Jean-Baptiste-Louis Franquelin, (att.), « Quebec veu de l'Est » dans la carte du Canada ou Nouvelle France, 1699 (pl. 44);
- Vue 4 Jean-Baptiste-Louis Franquelin (att.), « Quebec veu du Nord Ouest » dans la carte du Canada ou Nouvelle Franc, 1699 (pl. 44);
- Vue 5 Anonyme, « Quebec » Capitale de la Nouvelle France, Evesche et Siège de Court Souveraine, vers 1700 (pl. 47);
- Vue 6 Gédéon de Catalogne, « Veue de Quebec » dans la « Carte du Gouvernement de Quebec levée en l'année 1709 [...] », 1709 (pl. 61);
- Vue 7 Anonyme, « Veüe de la ville de quebec Capitale de la Nouvelle France dans Lamérique Septentrionale », vers 1720 (pl. 77);
- Vue 8 Anonyme, « Quebec », dans Claude Le Roy Bacqueville de La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, publiée en 1722 (pl. 78).

Cartouches et vues indépendantes sont tous des sources originales à l'exception de la vue 8; la période au cours de laquelle ils ont été produits va de 1688 à 1722, couvrant près de 25 ans. L'angle de vue englobe toujours le même paysage; à l'ouest, le Cap Diamant, à l'est le fleuve ce qui correspond à ce que Franquelin appelle : Québec vu de l'Est, exception faite de la vue du nord-ouest. Dans la représentation des jardins, il est possible d'identifier des

par le sous-ingénieur. Cependant, Raymonde GAUTHIER, *Trois-Rivières disparue*, p. 9, attribue le dessin à Jean-Baptiste de Couagne.

éléments récurrents : le jardin du Gouverneur entouré d'une clôture et marqué par des bastions; la végétation à l'arrière du séminaire et sur le côté de l'Hôtel-Dieu, la plantation d'arbres au pourtour de la Batterie royale, la terrasse du château Saint-Louis. Des variantes apparaissent pour certains de ces éléments de même que de nouveaux objets à présence unique ou occasionnelle.

Dans sa vue de 1688, Franquelin met l'emphase dans la représentation de la végétation sur la partie de la falaise à l'ouest du château, jusqu'au cap; pour ce faire, il utilise différentes textures combinées à différentes couleurs. Cette vue représente aussi un chemin qui part de la Basse-ville et se dirige vers le jardin du gouverneur, cependant non dessiné; ce sentier est beaucoup moins apparent sur la vue 3 (pl. 44), disparaît des vues subséquentes pour ne réapparaître que sur la vue 8 (pl. 78). Cette dernière présence pourrait s'expliquer par le fait que son auteur a puisé à différentes sources d'information, notamment chez Franquelin. La végétation représentée en 1688, à l'arrière du séminaire et à l'Hôtel-Dieu, va se retrouver sur toutes les vues: masse compacte et ininterrompue dans la plupart des cas qui se transforme en rangée bien ordonnée dans la vue 7 (pl. 77). Franquelin accompagne également le monastère des Ursulines et le collège des Jésuites de végétation.

La terrasse du château, celle du premier aménagement, moins spacieuse que la suivante, figure sur cette vue de 1688 et sur celle de 1699 (vue 2); bien qu'elle soit physiquement dissociée du jardin, nous la considérons néanmoins comme une composante intrinsèque de l'aménagement des « beaux dehors ». C'est d'ailleurs l'opinion d'un contemporain, le père de Charlevoix qui écrit : « Le fort est un beau bâtiment qui doit être flanqué de deux pavillons saillans; [...] On y entre par une cour assez spacieuse et régulière mais il n'y a point de jardin, parce que le fort est construit sur le bord du roc. Une belle galerie avec un balcon, qui règne sur tout le long des bâtimens, y supplée en quelque sorte. »⁶⁷⁸ Dans les vues subséquentes, la terrasse du château s'est agrandie et le pourtour est désormais orné d'une rampe ouvragée. Les différentes représentations correspondent aux descriptions qui en ont été faites. Ainsi, dans sa lettre du 15 mai 1684, Lahontan écrit : « Les gouverneurs généraux qui font leur résidence principale dans ce fort y sont bien logés, jouissant en

⁶⁷⁸ CHARLEVOIX (1744), vol. III, p. 74.

même temps de la vue la plus belle et la plus étendue au monde. »⁶⁷⁹ Puis, Bacqueville de la Potherie, qui séjourne dans la colonie de 1697 à 1701, au moment où le château a été agrandi, fournit cette description :

Le château est sur le bord d'une grande côte. Il est régulier dans sa fortification, ayant deux bastions du côté de la ville, sans aucun fossé. La maison du gouverneur général est de 120 pieds de long, au devant de laquelle est une terrasse de 80 pieds qui a la vue sur la basse ville et sur le canal. Ce bâtiment est fort agréable tant pour ses dedans que pour ses dehors, à cause des pavillons des avant et arrière corps.⁶⁸⁰

Pehr Kalm, lors de son séjour en 1749, ajoutera au sujet de la terrasse :

À l'est, c'est-à-dire du côté du fleuve, on a construit une terrasse, ou encore une promenade de même longueur que le château et d'une largeur de deux toises environ, pavée de dalles de pierre et bordée du côté extérieur par une grille de fer qui permet de se tenir à cet endroit et de regarder la ville qui s'étend en contre-bas et loin au-delà du fleuve. De cette promenade, en effet, on a la plus belle perspective que l'on puisse souhaiter. C'est là que l'on sort ordinairement l'été pour se détendre après le repas; c'est là que les hommes vont et viennent en attendant une entrevue avec le gouverneur-général.⁶⁸¹

Dans la « Veue de Quebec » de 1699 (vue 2), le « Jardin du Fort » figure en tête de la légende; il occupe une partie de l'enceinte créée par un mur aménagé dans le prolongement de la terrasse et sa limite ouest est ponctuée de trois bastions; cette représentation correspond à l'illustration sur le plan de Beaujours de 1693 et sur celui de Villeneuve de 1692. Dans les vues subséquentes, la représentation du jardin du gouverneur demeure la même, avec quelques variantes dans la composition, la subdivision interne et le nombre de bastions. Vers 1700 (vue 5 et pl. 47), il est subdivisé en 4 carrés et entouré d'une clôture de pieux; en 1709, on voit plutôt des alignements d'arbres ou arbustes et plus que deux bastions. L'utilisation de la broderie dans la vue de 1722 apparaît comme une représentation imagée de l'aménagement interne du jardin, bien que la subdivision intérieure corresponde aux deux espaces apparus en 1709. Sur les vues de 1699 (vue 2 et 3), on peut voir un mur crénelé, construit dans l'alignement de l'enceinte du fort côté fleuve, qui intègre l'espace à l'ouest, y compris le jardin, et qui correspond à la

⁶⁷⁹ LAHONTAN (1983), p. 72.

⁶⁸⁰ BACQUEVILLE DE LA POTHERIE (1997), p. 154.

⁶⁸¹ KALM (1977), p. 318.

structuration de l'espace à l'extérieur de l'enceinte du château dans les plans entre 1693 et 1716⁶⁸². La présence de ce mur est récurrente dans les vues 5, 6, 7. Dans cette dernière, que Grignon situe vers 1720⁶⁸³, les bastions aménagés aux angles, auparavant de forme carrée ou trapézoïdale et d'allure massive, sont devenus de petites tourelles qu'on associe plus au jardin qu'à des fonctions défensives.

Sur la vue 3 (pl. 44), la batterie royale en Basse-ville comporte une plantation au pourtour; sur l'illustration de 1720, les arbres sont parvenus à maturité, ce qui peut indiquer un souci de réalisme dans l'illustration de la ville ou la présence d'une structure défensive pleinement opérationnelle. La vue 4 (pl. 44) présente un point de vue inhabituel dans lequel on distingue à l'avant-plan un espace emmuré autour du palais de l'intendant, en partie occupé par un jardin; cet enclos communique avec un autre espace permettant l'accès à la rivière. À l'arrière plan apparaissent les jardins de l'Hôtel-Dieu et des Jésuites et les nombreuses clôtures de pieux qui entourent les propriétés. Nous apporterons des précisions sur la présence des clôtures dans la ville à la section portant sur le plan de 1709 (III-2.3.1).

Sur la vue 5 (pl. 47), on peut voir une croix plantée sur un monticule situé sur une partie du terrain du séminaire; cette croix est à nouveau présente sur la vue 8. Une peinture de Sœur Maufils, conservée dans la chapelle de l'Hôpital-Général, représente une église sur un promontoire, avec une croix devant⁶⁸⁴; ces tableaux auraient été commandés à la religieuse vers 1698, et réalisés à la même époque quelques années avant sa mort en 1702, ce qui autorise une concordance chronologique avec la vue 5. Nous croyons qu'il pourrait s'agir du même site représenté dans un tableau et dans une vue. Par ailleurs, la religieuse semble avoir représenté à quelques reprises le séminaire situé à proximité de l'Hôtel-Dieu, où elle a un temps résidé.

⁶⁸² Cette question de l'évolution de l'espace adjacent sera traitée à la section IV-2.2.

⁶⁸³ M. GRIGNON, « Robert de Villeneuve and the Representation of Quebec City at the End of the Seventeenth-Century » dans *Circa 1700: Architecture in Europe and the Americas*, Washington, Center for Advanced Study in the Visual Arts/ National Gallery of Arts, 2005, p. 201.

⁶⁸⁴ Cinquième tableau en partant de la droite, si l'on se place face à l'autel.

Bien que les vues prêtent plus à l'interprétation d'un lieu, puisque le dessin oblige à sacrifier certaines parties, à user de raccourcis pour les détails, il n'en demeure pas moins que nous avons pu établir des concordances entre les plans et vues quant aux emplacements des jardins. La constance de leur représentation sur une période de plus de trente ans est aussi à souligner. Les vues prennent également en compte les changements survenus dans les bâtiments. Notre analyse comparative a porté sur les éléments suivants : localisation des massifs de végétation, jardins de l'Hôtel-Dieu, terrasse du château, jardin du gouverneur. Pour ce dernier, il n'est pas possible de déterminer sa composition à une date précise mais un certain nombre d'éléments ont pu être vérifiés : sa localisation, la présence d'une clôture, de bastions, sa subdivision. Les vues tendraient à confirmer l'utilisation de l'espace adjacent à l'enceinte en corrélation avec le château et le grand jardin. La représentation des autres jardins institutionnels confirme leur présence mais les dessins demeurent imprécis quant à leur forme.

III-2 L'arrivée des « ingénieurs du roy »: les jardins dans les plans

Maîtres de la cartographie, les ingénieurs sont porteurs de l'image de la ville dans laquelle dominant les jardins. Jusqu'à présent, la recherche historique avait accordé peu de crédibilité à la valeur référentielle des plans pour la connaissance des jardins. En corollaire, on avait considéré les ingénieurs en regard de plusieurs domaines d'intervention : génie militaire, génie civil, architecture, urbanisme, mais jamais abordé l'architecture de paysage. Cependant, des recherches françaises ont établi des rapprochements entre techniques d'aménagement des jardins et ouvrages défensifs et aussi avec urbanisme. À des degrés divers des rapprochements existent qui démontrent la proximité des activités des ingénieurs et l'aménagement ou la prise en compte des jardins. Par exemple, un regard posé sur les activités de Vauban nous permet de constater son intérêt pour les jardins et l'horticulture. D'autres exemples amenés par Anne Blanchard confirment l'étendue de la pratique à des domaines connexes incluant des champs artistiques. Dans ce cadre, nous avons posé un regard sur le contexte de travail de trois ingénieurs du roi actifs au Canada entre 1675 et 1715, en nous attachant exclusivement aux aspects qui présentaient un rapport quelconque avec la présence des jardins.

Le texte qui suit retrace les manifestations d'intérêt pour les jardins chez Vauban, maréchal responsable du corps des ingénieurs au cours de cette période. Cette démonstration réfère notamment au contenu des plans-reliefs, outil alors en pleine expansion, dans lesquels on constate la part importante accordée aux aménagements paysagers. Puis, nous aborderons directement la pratique de Robert de Villeneuve, Josué Dubois Berthelot de Beaucours et Jacques Levasseur de Neré et l'analyse de leurs plans les plus significatifs en regard de l'information contenue sur les jardins de Québec.

Robert de Villeneuve inaugure le cycle de la présence des ingénieurs du roi en Nouvelle-France, à son arrivée « au commencement de l'été de 1685 »⁶⁸⁷, ingénieurs ès fortifications

⁶⁸⁷ P.G. ROY, « Le sieur de Villeneuve, ingénieur du roi », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 10, 1904, p. 280; G. MORISSET, *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, dit « arrivé au début de mai »; alors que les lettres dans L. DECHÈNE, *La correspondance de Vauban relative au Canada*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1968, p.10, laissent entendre que Villeneuve serait venu au Canada au même moment que

qui vont se succéder jusqu'à la fin du Régime français. Compte tenu de ses connaissances, de ses attributions, de sa position stratégique très rapprochée du pouvoir local et central, de son rôle et, par voie de conséquence, de sa position sociale, l'ingénieur de la colonie est un personnage clé de l'établissement français. Comme pour le gouverneur et l'intendant, le roi verra à assurer la présence ininterrompue de ses ingénieurs dans la colonie; non seulement seront-ils présents au Canada, mais aussi en Acadie et en Louisiane⁶⁸⁸. Par exemple, une lettre du roi adressée au gouverneur Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil-Cavagnal en 1759, mentionne l'« envoi de quatre nouveaux ingénieurs »⁶⁸⁹. On suppose qu'ils seront répartis dans les entités qui composent l'Empire français d'Amérique ou par ville d'importance et secondés par des sous-ingénieurs. Dans leur ouvrage sur la ville fortifiée de Québec, les auteurs ont attribué à Villeneuve le titre de « premier ingénieur royal »⁶⁹⁰, liant ainsi sa nomination aux transformations de ce corps professionnel en France durant le règne de Louis XIV, changements en grande partie attribuables à Sébastien Le Prestre de Vauban. Ainsi, nous devons retenir principalement de l'évolution de la profession, une augmentation appréciable des compétences techniques de ses membres et la mise en place d'une certaine standardisation des méthodes et des attributions. Sans vouloir prétendre qu'ils présentaient une homogénéité totale dans leurs compétences professionnelles, du moins devaient-ils être en mesure d'exécuter les constructions militaires nécessaires à la défense de la ville mais aussi des projets de génie civil, d'architecture, d'urbanisme.

À cette liste de demandes potentielles dans des domaines connexes et de la maîtrise d'œuvre, nous pensons qu'il faudrait ajouter l'architecture de paysage. Cette hypothèse nous est suggérée par un certain nombre de manifestations émanant de différents individus et qui démontrent, à tout le moins, une connaissance, une sensibilité pour ce qui a trait aux jardins. Dans un premier temps, rapportons les faits établis à ce sujet dans les recherches portant sur Sébastien Le Prestre de Vauban (1633-1707). Michèle Virol mentionne qu'il a

le nouveau gouverneur, Denonville. Toujours selon Roy, le nouveau gouverneur arriva à Québec le 29 juillet 1685.

⁶⁸⁸ Voir à ce sujet, le tableau E- Ingénieurs et cartographes en Nouvelle-France.

⁶⁸⁹ Versailles, 8 janvier 1759, minutes des lettres, Série B. vol. 109, Canada, (4^e partie).

⁶⁹⁰ CHARBONNEAU, DESLOGES et LAFRANCE (1982), p. 114; toutefois Vauban parle de lui comme un dessinateur; éventuellement Villeneuve signera ses plans du titre d'ingénieur du roy.

été, dès son enfance, initié par son père à l'arboriculture et qu'il a conservé toute sa vie de l'intérêt pour ce domaine. Elle rapporte qu'en 1674, Vauban, alors gouverneur de Lille, demande au roi l'usage d'un jardin « clôturé, en bordure de la citadelle », se préoccupe d'en assurer la beauté et anticipe de pouvoir y rêvasser.⁶⁹¹ Ces considérations esthétiques et philosophiques élargissent substantiellement l'approche strictement économique que l'on prêtait à Vauban d'autant plus qu'un inventaire de ses biens à Lille fait état de la présence d'arbres d'ornementation. Virol rapporte également une correspondance de Vauban, datée de mai 1700, qui, en réponse à la demande d'un ami, lui suggère d'aménager des jardins plantés : « de tous les bons arbres fruitiers qui se pourraient trouver, [...] par alignement [...] »⁶⁹² en suggérant d'intercaler entre ces plantations des cultures, de creuser un étang et il termine par cette phrase : « Je ne suis pas ennemi de la belle décoration et croyez-moi c'est la plus naturelle [...] »⁶⁹³. Sa bibliothèque comprend plusieurs ouvrages de botanique, d'arboriculture et des traités sur l'art des jardins, dont ceux de Louis Liger et Bernard Palissy. Cette préoccupation ne se retrouve pas uniquement dans un contexte privé mais s'observe dans l'aménagement des villes fortifiées durant et après la direction de Vauban.

La présence importante de la végétation dans les plans reliefs des places fortes conçues par Vauban, telle qu'on peut l'observer en visitant le Musée des plans-reliefs ou en consultant les illustrations des ouvrages publiés à ce sujet, témoigne d'une réalité surprenante et selon nous, très peu documentée. On ne peut considérer la présence de ces innombrables allées plantées dans les enceintes et à l'extérieur des villes, dans les cours des différents bâtiments publics et le long des bastions, courtines et murs d'enceinte comme une représentation fictive des lieux. Prenons par exemple les fortifications de Perpignan-dont le plan-relief date de 1686; les bastions en éperon sont occupés par une double rangée d'arbres qui se poursuit en une seule ligne le long des courtines; la cour intérieure de la citadelle est aussi plantée d'arbres (fig. 55 et 56). Dans un état subséquent, qui montre l'extérieur de l'enceinte (fig. 57), les routes d'approche de la ville sont bordées d'une rangée d'arbres. Le plan relief de Besançon (fig. 58), réalisé en 1722, offre un site foisonnant de végétation.

⁶⁹¹ M. VIROL, *Vauban : de la gloire du roi au service de l'État*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 280.

⁶⁹² Ibid.

⁶⁹³ Ibid., p. 281.

Des masses touffues de plantations de plusieurs rangées se retrouvent partout aux abords des ouvrages militaires et à l'intérieur de la ville. Cette présence qu'on ne peut ignorer n'a pourtant pas fait l'objet de recherches approfondies. Dans l'ouvrage *Québec, ville fortifiée*, les auteurs ont considéré que les arbres plantés sur les bastions servaient de provision de bois lors des attaques : « Le bois est aussi un matériau très utile pour les opérations de siège. D'ailleurs, des arbres sont plantés sur les remparts pour justement constituer une réserve. »⁶⁹⁴ Et ils ajoutent une citation de Vauban sur l'usage qu'on peut faire des plantations sur les remparts : surtout des « palissades et des fascines avec leurs branchages, quelques gabions et paniers, [...] »⁶⁹⁵ Isabelle Warmoes, historienne au Musée des Plans-Reliefs, réfère aussi à cet usage et à celui de « matelas de protection pour amortir les tirs d'artillerie. »⁶⁹⁶ Elle ajoute toutefois que

peu d'études ont été réalisées sur le thème des aménagements paysagers liés aux fortifications. [...] les arbres plantés le long des fortifications avaient avant tout une fonction défensive, mais aussi parfois, dans un certain nombre de villes, une fonction d'agrément. Enfin, dans certains bastions, on aménageait des arbres fruitiers [citadelle de Lille], parfois des fleurs. D'autres servaient de pépinières pour les jardins royaux ou des gouverneurs, ou pour la plantation des arbres le long des routes [à partir du XVIII^e siècle].⁶⁹⁷

Vauban, on le sait, s'intéressait au développement de la colonie canadienne⁶⁹⁸; il a pourvu à l'envoi d'ingénieurs du roi, lesquels ont travaillé à ses côtés avant d'être nommés outre-mer. Vauban s'est intéressé aux jardins sous plusieurs aspects et il a pu communiquer sa curiosité à ses subalternes. Au demeurant, ce siècle se caractérisait par l'importance qu'il accordait aux jardins et des considérations de cette nature chez les ingénieurs n'auraient rien eu de surprenant.

Considérons, en second lieu, la représentation des jardins par des ingénieurs du roi, au cours du XVII^e et du XVIII^e siècles, dans les plans de ville de la France et de la Nouvelle-France. Au cours de la période 1675-1715, Villeneuve, Beaucaours, Catalogne et Levasseur,

⁶⁹⁴ CHARBONNEAU, DESLOGES et LAFRANCE (1982), p. 228.

⁶⁹⁵ Ibid.

⁶⁹⁶ Réponse adressée à l'auteure par courrier électronique, décembre 2005.

⁶⁹⁷ Ibid.

⁶⁹⁸ Louise DECHÊNE (1968), p. 4 sur les questions de fortifications, recensements, état du commerce et de la colonie en général.

tous vont non seulement dessiner les jardins dans leurs plans de ville mais inscrire les principaux en légende. En France, dans des plans tel celui de Rochefort à la fin du XVII^e siècle⁶⁹⁹, celui de la même ville en 1688 (fig. 33), le « Plan du Bourg, Fort et nouvelle enceinte de S. Hypolite » datant de 1687⁷⁰⁰ et encore, le « Plan de la Fontaine de Nîmes »⁷⁰¹, lequel présente un projet concret d'architecture de paysage en milieu urbain conçu par un ingénieur du roi, nous constatons que ce sujet n'est pas étranger aux ingénieurs. Dans le même domaine, Villeneuve, dans son plan de 1692 proposera l'aménagement d'une promenade bordée de plantations, conduisant du jardin du Gouverneur au sommet du Cap Diamant.

À propos de Louisbourg, Kenneth Donovan constate :

As in France, there were kitchen, vegetable, herb and ornamental gardens throughout the island during the eighteenth century. At least two detailed plans prepared under engineer Etienne Verrier during the 1730's show more than 80 gardens within the town of Louisbourg.⁷⁰²

Un peu plus loin, il est à nouveau question de l'intérêt des ingénieurs pour les jardins :

Étienne Verrier (1683-1747) and François De Poilly (1726-1761) were among a total of 14 engineers who served at Louisbourg and filed descriptions of Ile Royale's gardens and agriculture in their reports and especially in their maps and plans. Engineers had played a vital role in the design of gardens in seventeenth and eighteenth century France.⁷⁰³

À ce sujet, sa démonstration s'inspire de l'article d'Hélène Vérin qui fait un rapprochement entre la rigueur des jardins à la française, utilisant la même instrumentation que le génie pour l'aménagement des jardins, et les principes mêmes de ces jardins qui rejoignaient ceux de la fortification : les parties doivent former un tout harmonieux, le jardin est constitué

⁶⁹⁹ BnF, Estampes, Va 429 FT6H 188743 reproduit dans François-Yves LE BLANC, « Rochefort, arsenal modèle? », dans *Les villes françaises du Nouveau Monde*, p. 47.

⁷⁰⁰ A. BLANCHARD, *Les ingénieurs du Roy de Louis XIV à Louis XVI*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1979, p. 129.

⁷⁰¹ Ibid., p. 447.

⁷⁰² K. DONOVAN, « Imposing Discipline Upon Nature : Gardens, Agriculture and Animal Husbandry in Ile Royale, 1713-1758 », texte présenté à la Conférence de la Société d'histoire de la France coloniale, Université de Toulouse, Toulouse, France, 14-18 mai 2003, p. 3.

⁷⁰³ Ibid., p. 16.

d'espaces géométriques à l'intérieur desquels on crée des illusions, où on peut diriger le regard et le faire porter.⁷⁰²

Les « ingénieurs du roy » en Nouvelle-France demeurent, dans les différents aspects de leur vie professionnelle, partiellement connus des historiens canadiens et, s'ils sont fréquemment mentionnés dans les ouvrages déjà cités, l'information porte habituellement sur les structures défensives et les projets d'architecture. À ce sujet, précisons que *Québec, ville fortifiée*⁷⁰³ est l'ouvrage qui apporte le plus de renseignements sur les projets de fortifications de Villeneuve, Berthelot de Beaujours, Levasseur de Neré et Chaussegros de Léry. Pierre-Georges Roy avait été le premier à poursuivre des recherches sur ces hommes, notamment sur « La famille Chaussegros de Léry », dans un article paru en 1934⁷⁰⁴. La reconstitution de la carrière de ceux qui, tels que Beaujours et Léry, ont séjourné longtemps ou même accompli la presque totalité de leur vie professionnelle dans la colonie, facilite les recherches et, en conséquence, ces cas ont été mieux documentés. Mais, si l'on songe à Robert de Villeneuve, il est étonnant de constater que, même aujourd'hui, nous ne savons rien de ses activités ni avant, ni après son séjour dans la colonie, même pas la date de sa mort. Plus étonnant encore, au sujet de ses activités professionnelles en Nouvelle-France, on a depuis longtemps campé le personnage dans un modèle où il semble condamné à demeurer, faute de l'apport d'éléments nouveaux ou de la révision de son statut. Puisqu'il personnifie l'un de ceux qui a représenté avec le plus de précision les jardins de Québec et de plus, proposé un aménagement urbain, nous souhaitons reconsidérer ses compétences, son apport au travail de l'ingénieur dans la Nouvelle-France et sa contribution à la cartographie de Québec. Le résultat de ces recherches fera l'objet d'un article à paraître prochainement. Puis il sera question de Beaujours et de Levasseur. Pour mieux situer les cinq principaux concepteurs de plans de la période 1675-1715, nous posons en parallèle sous forme condensée, les principales caractéristiques de l'exercice de leur profession en Nouvelle-France.

⁷⁰² Ibid., p. 16; les éléments de K. Donovan sont tirés de l'article d'Hélène VÉRIN, « La technologie et le parc : ingénieurs et jardiniers en France au XVIIe siècle », *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, Flammarion, 2002, p. 131-139.

⁷⁰³ CHARBONNEAU, DESLOGES et LAFRANCE (1982), 491 p.

⁷⁰⁴ P.-G. ROY, « La famille Chaussegros de Léry », *Bulletin des recherches historiques*, vol. XL, octobre 1934, no. 10, p. 577-616.

TABLEAU F :
DONNÉES COMPARATIVES SUR LES INGÉNIEURS EN FONCTION
EN NOUVELLE-FRANCE DURANT LA PÉRIODE 1675-1715

Ingénieurs	Jean-Baptiste-Louis Franquelin (1651-1712+)	Gédéon de Catalogne (1662-1729)	Robert de Villeneuve (1645-après 1698)¹⁵	Josué Dubois Berthelot de Beaujours (1662-1750)	Jacques Levasseur de Neré (1662-1723+)
Date arrivée au Canada	1671	1683	1685	1688	1694
Dates de séjour	1671-1683 1684- 1688 1689-1692	Jusqu'à sa mort	Été 1685-nov. 1689 Avril 1691-novembre 1692	Jusqu'à sa mort	1694-1697 1700-1706 1707-1709 1717-1720
Qualifications professionnelles	Militaire, Commerçant	Soldat et arpenteur	Ingénieur militaire	Officier dans les troupes de la Marine	Ingénieur militaire
Titre	Cartographe pour l'administration royale à partir de 1674		Ingénieur du Roy	Ingénieur en chef de la Nouvelle-France (1712)	Ingénieur du Roy
Gouvernance et intendance durant leur mandat	Frontenac et Duchesneau; De la Barre et de Meulles; Denonville (1685)		Frontenac Denonville et Bochart de Champigny		
Principales fonctions	Cartographe (à partir de 1674) Hydrographe du roi à Québec (1687) Ingénieur (nov.1689-juin 1691)	Constructeur , arpenteur Cartographe Sous-ingénieur à Montréal de 1712-1720 Capitaine à Louisbourg 1722-1723 Ingénieur à l'île Royale 1724		Ingénieur militaire à l'île Royale (1715); Fonctions de ommandant entre 1716-1722; Gouverneur de Trois-Rivières (1730) et Montréal (1733)	

¹⁵ S'il s'agit bien de Paillardel de Villeneuve, il meurt après 1722.

III-2.1 Robert de Villeneuve

La production cartographique de Villeneuve durant son séjour en Nouvelle-France n'est jamais communiquée dans sa totalité ce qui entraîne une méconnaissance de son travail. Si l'on compare la liste des plans de Villeneuve avec ceux de Levasseur de Neré et de Beaucours, en tenant compte de la courte durée de son séjour, on s'aperçoit qu'il a été très productif. Pour les fins de la présente démonstration, nous avons dressé une liste chronologique la plus complète possible des plans réalisés :

- Été 1685 : Plan d'un magasin pour recevoir les poudres. Contrat intervenu entre Jean Le Rouge et Jacques de Meules de la Source, août 1685, pour la construction d'un magasin à poudre « à la satisfaction du Sieur de Villeneuve ». ⁷⁰⁵
- 1685 : « Plan de la ville et château [...] »; d'après de nombreux relevés effectués entre juin et novembre (pl. 27)
- 1685 : « Coupe A,B, C, [...] »
- 1685 : « Coupe D, B, E, [...] » (pl. 28)
- 1685 : Relevés à Trois-Rivières et Montréal; à ce sujet, deux plans lui sont attribués (pl. 29 et 32)
- 1685 : « Place de Québec »
- 1685-1686 : « Carte des environs de Québec [...] » (pl. 30)
- 1686 : Plans du Fort Niagara
- 1686 : Croquis de Montréal, Chambly, La-Prairie-de-la-Magdelaine
- 1686 : Mémoires : sur l'état du château Saint-Louis; le creusage d'un puits à la Haute-ville; l'embellissement de la Basse-ville; l'état de la prison
- 1687⁷⁰⁶ :
- 1688 : « Carte des environs de Québec [...] » (pl. 34)
- 1689 : « Carte de la comté de St Laurents [...] » (pl. 35 et 36)
- 1689 : Carte des environs de Niagara
- 1689 : Plan du fort de Frontenac
- 1689 : Proposition pour la Batterie royale de laquelle s'inspirera Franquelin (1691)
- 1690 : « Carte des environs de la Nouvelle-France [...] »
- 1691 : « Plan de Québec et de ses environs assiégé [...] » (pl. 37)

⁷⁰⁵ Doris DROLET DUBÉ et Manthe LACOMBE, *Inventaire des marchés de construction des archives nationales à Québec XVIIe et XVIIIe siècles*, Québec, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, 1977, p. 112 .

⁷⁰⁶ Dans une lettre de Denonville et Champigny, datée du 6 novembre 1687, il est question des plans de Montréal et du Lac Ontario que Villeneuve est à terminer (AC, C11A, 9 : 10 v).

- 1692 : « Plan de la ville de Québec [...] » (pl. 38).

En effet, Villeneuve aurait produit en sept ans au moins 19 plans répertoriés ce qui, toute proportion gardée, en tenant compte des séjours prolongés de Levasseur de Neré, ingénieur de la colonie durant quelque 14 ans et Beaujours, présent sur le territoire durant 62 ans, le place dans une situation comparable à ses successeurs. La contribution professionnelle n'est pas seulement affaire de nombre et, à cet égard, la qualité des plans de Villeneuve ne fait pas défaut. On demande d'un plan que l'information contenue soit exacte, que le rendu soit clair et que les éléments cartographiés, l'existant ou le proposé, permettent la prise de décision et que le tout corresponde aux besoins du client. A. Charbonneau a commenté les propositions de fortifications de Villeneuve de 1689 et 1692⁷⁰⁹ en soulignant certaines faiblesses de conception. Cependant, Villeneuve n'a-t-il pas été le premier à suggérer différents ouvrages qui seront repris par ses successeurs, soit l'inclusion, à l'intérieur des fortifications, du Palais de l'intendant en Basse-ville, la construction de la redoute sur le Cap Diamant, de cavaliers et les deux batteries de la Basse-ville⁷¹⁰? Et encore, le périmètre qu'il propose en Haute-ville n'indispose pas les Ursulines comme ce sera le cas avec le projet de Beaujours, qui reprend, dans son plan de 1693, « les propositions de Villeneuve »⁷¹¹. À cette liste, on pourrait ajouter que son dessin du « Profil du Quay pour l'Enceinte de Québec [...] » sera éventuellement repris par Franquelin pour la construction de la Batterie Royale.⁷¹² Rappelons enfin que, dans le rendu cartographique, il a innové par le recours à la coupe, l'élévation, le détail de construction : « Il est fort bon dessin[at]eur et entend à merveille à lever les profils d'une situation. »⁷¹³

⁷⁰⁹ CHARBONNEAU, DESLOGES et LAFRANCE (1982), p. 114-117.

⁷¹⁰ Voir à ce sujet la copie partielle du mémoire de Villeneuve sur les fortifications (Annexe II).

⁷¹¹ NOPPEN, PAULETTE et TREMBLAY (1979), p. 19; remarque semblable de M. Grignon, « Robert de Villeneuve... » (2005), p. 199.

⁷¹² CHARBONNEAU, DESLOGES et LAFRANCE (1982), p. 366.

⁷¹³ « Champigny et Denonville à Seignelay », 6 novembre 1687, cité par G. MORRISSET dans « Robert de Villeneuve », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.

III-2.1.1 Les jardins (et autres éléments naturels) dans les plans de Québec de 1685 à 1692

Notre analyse de la représentation des jardins chez Villeneuve est basée sur l'étude détaillée des plans de 1685 (pl. 27), de 1692 (pl. 38) et de la coupe DBE (pl. 28); certaines informations ressortent également de l'examen plus sommaire des plans 1685-1686 (pl. 30), 1688 (pl. 34), 1689 (pl. 36) et 1690-1691 (pl. 37). La méthode utilisée emprunte les étapes suivantes : d'abord, la connaissance des caractéristiques physiques du plan ou de la carte qui nous renseigne sur la manière de travailler de l'ingénieur et qui le distingue par rapport aux autres professionnels. S'ensuit une étape vouée à l'inventaire, la description, l'analyse des caractéristiques des jardins représentés. Un exercice concomitant consiste à comparer et vérifier la continuité dans la forme et le contenu des jardins au travers des différents plans et la cohérence des représentations.

Quatre feuillets de 75 x 80 cm chacun ont été nécessaires pour couvrir le territoire de la région de Québec de 1685-1686. L'échelle utilisée est alors de 2000 toises ce qui laisse supposer que Villeneuve compose un nouveau fond de plan puisque aucun des travaux des cartographes précédents ne correspond à cette échelle. Il a néanmoins pris soin de représenter les jardins dans la ville et dans les environs, fournissant, dans certains cas, le détail de l'organisation interne. Le jardin de la seigneurie de Talon aux Islets est représenté schématiquement par quatre carrés d'égales dimensions et il en est de même de celui des Récollets en Basse-ville (fig. 52). La « Maison Blanche » appartenant à La Chesnaye, identifiée en légende au chiffre 41, possède un grand jardin à l'arrière. Un contrat, daté de novembre 1679, fait état de la fourniture de 3 000 pieux de cèdre « à livrer près de la maison du sieur de la Chenaye attenante à l'emplacement de la potasse, à la Pointe-aux-Lièvres »⁷¹⁴. On peut supposer que cette commande remplie par deux maître-charpentiers devait servir à l'érection d'une clôture sur la propriété du marchand et entourant le jardin. En Haute-ville, on peut voir le jardin des Ursulines, celui des Jésuites avec les détails suivants : deux rangées d'arbres parallèles, correspondant au verger, séparent une zone boisée du potager, et des petits bâtiments sont indiqués le long de la clôture d'enceinte;

⁷¹⁴ DROLET DUBÉ et LACOMBE (1977), p. 85.

enfin, le jardin du gouverneur est représenté par des espaces géométriques de grandeur et forme différentes, avec un bâtiment situé hors du périmètre (fig. 59).

Les grands jardins situés à Sillery en bordure du fleuve, sur la propriété référée en légende au numéro 6 : « Saint-Michel à l'évêché de Québec », constituent l'élément paysager nouveau, que Villeneuve reprendra sur la « Carte des environs de Québec [...] » de 1688 (fig. 66). Selon Lafontaine : « Le fief avait une superficie de 200 arpents. En 1686, il y avait environ 10 domestiques. À partir de 1679, la coutume s'établit d'y envoyer les grands séminaristes et les écoliers en promenade les jours de congé.⁷¹⁵ » L'information contenue sur la carte de 1688 correspond aux titres de propriété retracés par la recherche archivistique⁷¹⁶.

Dans la carte couleur de 1688, Villeneuve a modifié la position du nord, qui se trouve maintenant à gauche, et a réduit l'échelle de moitié, soit 1000 toises, ce qui permet d'inclure tout le territoire sur un seul feuillet de 106 cm x 75 cm. Outre les jardins mentionnés sur la carte de 1685-1686, Villeneuve a aussi dessiné ceux qui accompagnent les quatre bâtiments de La Chesnaye (en légende les nos. 42, 43, 44, 45), dans la Côte Saint-Jean. Il a par ailleurs indiqué les « déserts », les routes et les sources. Le pourtour de la carte de 1688 est agrémenté de dessins, ce qui est inhabituel chez Villeneuve mais correspond néanmoins à certaines pratiques de l'époque où on tend à rejeter près du cadre extérieur, les éléments plus artistiques. Le cadre de la carte est interrompu par le tracé de la « Coste de l'Ange gardien »; quand on sait que le plan de 1685 comporte à l'extérieur de son cadre la localisation du monastère des Récollets, on peut penser que, graduellement, Villeneuve a trouvé ce biais qui lui permettait d'inclure, de manière élégante, toute l'information colligée. Il reprendra cette mise en plan en 1690 (fig. 67b), ce qui lui permettra d'incorporer un méandre de la rivière Saint-Charles et la propriété des Islets, et à nouveau en 1692, mettant cette fois l'accent sur la Basse-ville.

⁷¹⁵ A. LAFONTAINE, *Recensements annotés de la Nouvelle-France de 1716 et 1744*, p. 1a, nbp.

⁷¹⁶ En 1660, la terre de Saint-Michel avait été détachée de la châtellenie de Coulonge et érigée en fief. Après s'être porté acquéreur de cette dernière en 1676, le Séminaire de Québec avait acquis le fief Saint-Michel en 1678. (Clément T.-DUSSAULT, *Bois de Coulonge*, Université Laval, Québec, La Société Historique de Québec, 1950, p. 13).

Les caractéristiques techniques de la « Carte de la comté de St Laurens en la Nouvelle France » (pl. 36) sont légèrement modifiées par rapport aux précédentes : échelle de 2000 toises avec le nord vers le bas et un format de 72 x 150 cm; s'y trouve aussi un détail de construction, soit le « Profil du Quay pour l'enceinte de Québec [...] » localisé sur le plan par une ligne référencée. La ville de Québec apparaît comme une miniature dans un camée où néanmoins des jardins sont perceptibles à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte : jardin du Séminaire, du château, des Récollets, de l'intendance. Villeneuve ajoute d'autres renseignements sur la végétation (sapinière), les « déserts » et localise cinq bâtiments appartenant au Sieur de Villeray sur le Cap Diamant.

La légende du plan de Québec assiégée en 1690 reprend la plupart des éléments déjà identifiés dans les plans précédents auxquels s'ajoute, au numéro 47, le « jardin de Mr Frontenac » (fig. 60). Tel que nous le reproduisons sur le croquis, le jardin est composé de rectangles et de carrés délimités par une clôture ponctuée d'un petit bâtiment au coin sud-est. Ces caractéristiques coïncident avec le dessin de la carte de 1685-1686. Alors que périmètre et localisation du bâtiment sont comparables avec le plan détenu à la BnF, le jardin du fort figurant sur l'autre version (originale)⁷¹⁷ ne présente pas la même organisation interne : identifié en légende au numéro 47 comme *jardin de mr le gouverneur*, il est ici composé de quatre rectangles dont l'un des côtés est arrondi pour former une zone centrale circulaire (fig. 67a).

D'autres jardins ont été dessinés sur le plan de 1690-1691 : à nouveau ceux de la « maison blanche à monsieur de la Chesnay » (fig. 50a), ceux de la « maison à monsieur Talon » où bâtiments et jardins ressemblent à ceux de la vue anonyme de 1670-1690 (pl. 25), ceux de « Mr de Villeray, premier conseiller » (fig. 48). Les jardins des communautés, Récollets et Jésuites, sont présentés avec des formes plus détaillées de même que ceux des Augustines, des Ursulines, du Séminaire et de nombreux particuliers dans la Haute ville. La plupart font partie des *Principaux endroits de Québec*, section de la légende qui regroupe les

⁷¹⁷ Il s'agit ici du plan conservé aux Archives d'Outre-mer : FR CAOM 03DFC354C. Ce plan est également reproduit dans Rémi Chénier, *Québec ville coloniale française en Amérique : 1660-1690*, Ottawa, Environnement Canada, 1991, p. 31.

numéros 22 à 48, désignant les institutions civiles et religieuses. Villeneuve a à nouveau pris soin de localiser les « sapinières » et les « bois ».

Les dimensions de certains bâtiments institutionnels de la Haute-ville étant connues au moment de la réalisation des plans de Québec de 1685 (pl. 27) et 1692 (pl. 38), il nous est possible d'évaluer par référence et comparaison les superficies occupées par les jardins. Cette connaissance permet également de vérifier la précision des dessins de Villeneuve et l'exactitude de ses relevés et rendus; de ce point de vue et selon nos propres démarches de vérification, ses plans nous apparaissent être des archives fiables. Dans la démarche adoptée, le château Saint-Louis en 1685, avant son agrandissement, fait exception à la règle car ses dimensions sont inconnues; par inférence; nous avons apprécié que la façade pouvait être d'environ 30 mètres, alors que selon Bacqueville de la Potherie, à la fin du XVII^e siècle, la façade a 120 pieds (français) de long (36 m.). Sur la coupe DBE, Villeneuve indique pour le château, une mesure de 23 toises et 5 pieds (environ 45 mètres) qui pourrait inclure les espaces latéraux entre le bâtiment et l'enceinte. Le fait qu'il ait produit deux élévations pour montrer la configuration du site, l'une dans l'axe est-ouest et pour celle qui nous intéresse, dans l'axe nord-sud, en indiquant les distances et les hauteurs à différents intervalles (lesquelles étaient non seulement vérifiables mais devaient servir à planifier les fortifications), laisse supposer que les chiffres fournis sont exacts.

Partant de cette hypothèse, d'autres mesures peuvent être déduites de la coupe, soit la longueur du jardin du séminaire, traversé en diagonale, et la distance du château au sommet du Cap Diamant. Sur la coupe, le sommet est à 200 toises du château, soit 388 mètres, alors qu'il serait inférieur à cette distance sur le plan, oscillant entre 300 et 330 mètres; espacement que tendrait à corroborer le plan de 1692. La longueur du jardin du séminaire, calculée sur la coupe et sur le plan, serait de 135 mètres, ce qui permet de fixer la largeur à 92 mètres. En comparaison, le jardin du gouverneur serait plus petit : il occuperait 70 m. x 98 m. Est-ce cette différence d'importance qui a incité Frontenac à tenir des propos quelque peu acerbes au sujet des aménagements de l'évêque, incluant les jardins, en 1679 :

M. l'évêque empêche lui-même qu'on en puisse douter [de son revenu] par les grands et superbes bâtiments qu'il fait faire à Québec, quoique lui et ses

ecclésiastiques fussent déjà logés plus commodément que les gouverneurs [...] Le bâtiment est fort vaste et à quatre étages; [...] Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ce palais est situé au milieu d'un jardin, qui a été dressé à force de mines et aplani par le moyen de terres apportées d'en bas au haut du rocher sur lequel il est, et qui occupe le seul endroit où l'on peut faire un fort pour la défense de la rade de Québec et des vaisseaux, que l'on ne saurait défendre par aucune batterie si on ne la fait dans ce jardin [...] ⁷¹⁸

Le jardin dessiné par Villeneuve est délimité sur trois côtés par une promenade plantée qui entoure huit carrés entrecoupés d'allées secondaires. Comme pour le jardin du gouverneur, des symboles différents font référence à des cultures et usages différents avec une dimension estimée de 100 pieds de côté pour chaque carré.

Jugeant que le plan de 1685 permettait de « connaître l'emplacement exact » ⁷¹⁹ du jardin du gouverneur, Laurent et Saint-Pierre ont établi qu'il mesurait alors 55 m x 74 m., et qu'il était

formé de quatre carrés, eux-mêmes subdivisés en quatre carrés plus petits. Les dessins à l'intérieur des petits carrés sont différents. Chacun doit représenter une culture particulière. Tel qu'il apparaît sur la carte, le jardin est situé au pied du Cap Diamant entre l'actuelle rue Saint-Denis et l'allée du Mont-Carmel. Vers l'est, il est borné par la rue des Carrières. ⁷²⁰

Est-ce la mention de « mesurée exactement » dans le titre du plan de Villeneuve qui a amené les auteurs à formuler ce jugement ou plutôt la présence des rues mentionnées qui correspondent à l'emplacement actuel? Pourtant, dès le plan de 1660, bien que les rues n'aient pas encore été toutes aménagées, Bourdon faisait figurer le jardin à un endroit semblable. Des interrogations quant à l'exactitude de l'orientation du jardin par rapport à l'enceinte du château, à la falaise et au Cap Diamant, avaient été formulées au chapitre II, dans une approche comparative des dessins de Bourdon et Villeneuve. Non seulement l'orientation différente de la ville retenue par Villeneuve pour la mise en plan complique-t-elle la démarche, mais la représentation plus détaillée de la falaise et du Cap Diamant vient ajouter à la difficulté. Les éléments figurés dans le jardin de 1670, soit l'allée couverte et la

⁷¹⁸ GOSSELIN (1902), p. 132-133.

⁷¹⁹ LAURENT et SAINT-PIERRE, *Les forts et châteaux Saint-Louis 1620-1760*, Québec, Parcs Canada, 1982, p. 98.

⁷²⁰ Ibid.

porte, occupent les mêmes espaces mais des quatre bastions seule une petite construction carrée demeure à l'angle nord-est de la clôture de pieux, soit l'angle que l'on rencontre le premier lorsqu'on vient de l'enceinte du fort (fig. 61). Le berceau représenté en 1670 est toujours là au même endroit. S'est ajoutée une figure ovale dans l'allée est qui, si on se fie aux représentations semblables chez les Ursulines et les Jésuites, correspond à un puits de surface. Quant au graphisme de représentation de l'usage de chaque carré, alternance de lignes parallèles verticales et horizontales, diagonales qui se coupent en un point central, on peut penser qu'elles ne représentaient pas précisément l'usage dévolu et que Villeneuve aurait eu recours à des symboles conventionnels.

Aussi plus grands que le jardin du gouverneur, les jardins des Jésuites, des Ursulines et des Augustines possèdent chacun des aménagements différents que Villeneuve a voulu représenter. Dans les trois cas, les dessins de l'ingénieur s'inscrivent dans la continuité du plan de 1670 quant à la localisation des jardins et aux subdivisions principales. Ils correspondent également aux descriptions fournies par les contemporains, dans le cas des Jésuites, par exemple : « Ces pères ont de beaux jardins, plusieurs allées d'arbres si touffus qu'il semble en été qu'on soit dans une glacière plutôt que dans un bois. »⁷²¹ En effet, le jardin représenté se compose de deux parties : la cour avant occupe un espace carré de 60 mètres de côté alors que la zone boisée fait 135 mètres de côté. Les petites constructions le long de deux murs sont toujours présentes, de même que la porte d'accès située en angle (fig. 62). En entrant dans le jardin arrière, le visiteur se trouve face à des plantations organisées, sans doute le verger; dans un des alignements, les pères ont aménagé un cabinet de verdure⁷²² (fig. 62a). Au sud de cette zone, le bois a été laissé au naturel. Du côté nord, Villeneuve a indiqué la présence d'une « marre » alimentée par des sources plus à l'ouest; est-ce que cet ouvrage de rétention des eaux jouait un rôle strictement fonctionnel? Aucun autre élément situé à proximité ne permet de prétendre à d'autres fonctions.

⁷²¹ LAHONTAN (1983), p. 74.

⁷²² « Découvert de faibles dimensions aménagé dans un bosquet entouré par une palissade de verdure et surmonté de branches entrelacées généralement palissées sur un bâti. » (BÉNÉTIÈRE (2000), p. 80). Bénétière ajoute qu'il peut s'agir simplement d'un renforcement pratiqué dans un bosquet et créé par la verdure.

Le jardin des Ursulines, qui occupe un long espace rectangulaire d'environ 60 m. x 270 m, se divise en trois zones dont la plus importante est composée d'une douzaine de carrés. De part et d'autre de celle-ci se trouvent des vignes et un bois; dans ce dernier Villeneuve a indiqué la présence d'une source, sans doute celle dont les Jésuites parlaient dans leur description des lieux en 1642.

L'examen attentif du plan original permet de distinguer un petit pont enjambant l'un des ruisseaux d'approvisionnement en eau, aménagé en droite ligne avec la porte d'accès au jardin des Augustines (fig. 64). Ce jardin, excluant celui des pauvres, comporte deux parties; une première partie mesurant 68 m. x 130 m., située à proximité du bâtiment et qui comprend une quinzaine de carrés bordés sur deux côtés par une promenade plantée. Figure aussi un petit bâtiment que l'on voyait déjà sur le plan de 1670. Au-delà de cette aire, on retrouve un espace semi-boisé de 100 mètres de côté, traversé dans sa partie est par la rigole qui, à partir de la source plus au sud, coule au travers de la ville en direction nord. En 1670, le dessinateur avait aussi indiqué une petite mare.

Nous avons noté que la relation jardin/bâtiment apparaît graduellement dans les plans des propriétés. Cette relation est esquissée dans l'exemple d'une propriété privée figurant au plan (fig. 65). L'entrée aménagée au centre de la cour est axée sur le bâtiment, qui ferme la perspective; on accède aux espaces latéraux aménagés en jardins à partir de la cour avant alors que l'arrière de la maison a pu être réservé au potager. La relation établie entre bâtiment et espaces extérieurs ressort encore plus clairement sur un plan de Port Toulouse (Isle Royale), au XVIII^e siècle (fig. 65 a et b). On la retrouve aussi chez Claude de Ramezay et chez le marquis de Vaudreuil, à Montréal. Nous reviendrons au cours de ce chapitre et du suivant sur cette notion de l'espace structuré en trois zones lorsque nous aborderons des cas particuliers et lorsque nous traiterons des ouvrages théoriques sur les jardins au XVIII^e siècle. Dans le plan de 1685, échappent à cette dynamique le jardin du gouverneur et le jardin d'Aubert de la Chesnaye, dont les espaces sont séparés de la maison et refermés par un mur dans lequel on a aménagé une entrée (fig. 50).

La légende du plan de 1685 réfère explicitement à la présence des jardins dans la ville :

« 14. Jardin de lhospital, qui Est pour les Convalescens

15. Jardin dud. Hospital, pour les religieuses

16. Jardin du gouverneur

17. Jardin du major »

Certains, qui occupent de grandes surfaces, ne sont pas mentionnés, alors que le jardin du major Provost, qui ne présente *a priori* aucun caractère distinctif, fait l'objet d'une inscription, de même que son habitation : « 8. logis du major ». On pourrait penser que la mention du jardin est liée au fait qu'il est représenté sur la coupe DBE, jouxtant le jardin du séminaire, même si l'espace occupé est restreint. En suivant cette logique, on se serait attendu à ce que le jardin du chapelain, monsieur Tournais, apparaisse aussi dans la légende, puisqu'il se trouve dans la coupe, mais ce n'est pas le cas. De plus, ce dernier jardin occupe un espace plus important que celui du major et sa représentation plus détaillée comprend des éléments construits : une clôture qui apparaît solide et bien faite et une tourelle, qui peut faire partie du jardin ou constituer une partie de l'habitation du chapelain, monsieur Tournais. On se souvient par ailleurs que le jardin du major Provost a appartenu, dans une période antérieure à Jean Talon.⁷²¹ Mais le lien causal est sans doute plus à chercher du côté de la dynamique entre Villeneuve et Provost ou entre une de ces personnes et l'intendant ou le gouverneur. Suivant l'analyse et les conclusions de Grignon au sujet du plan de 1685, la mention du major Provost ferait partie de la rhétorique par laquelle Villeneuve procédait à l'identification des représentants du pouvoir royal, dans les domaines judiciaire, militaire, civil et commercial; cette attitude s'inscrivait dans la logique de l'extension de la représentation de l'image du roi.⁷²² Et de fait, les logis du trésorier, de l'ingénieur, de la Chesnaye, du gouverneur et de l'intendant figurent en légende. Néanmoins, l'inscription et l'ordre d'apparition de certains jardins dans la légende échappent à cette logique de même que la représentation minutieuse des autres dans le plan.

Dans le rendu de 1685, Villeneuve démontre une aisance certaine et un contrôle au-dessus de la moyenne du plan géométral, lorsqu'on considère les plans produits au cours de cette période. C'est l'utilisation d'un graphisme tout en finesse qui va permettre, tant dans le

⁷²¹ Voir à ce sujet la section II-3.3.

⁷²² GRIGNON (2005), p. 187-205.

plan de 1685 que dans celui de 1692, d'introduire la troisième dimension dans la représentation de la falaise et du cap, deux composantes essentielles de la topographie locale qui, dans l'esprit de l'ingénieur, devaient être cartographiées. L'importance de bien traduire les dénivellations n'avait pas échappé à ses prédécesseurs mais Villeneuve se révèle être celui qui nous fait le mieux sentir les déclivités. Même après lui, ni Beaucours, ni Levasseur, dans la mesure où ils ont eux-mêmes exécutés les dessins finaux des plans portant leur signature, n'arriveront à la même efficacité de représentation. La cour insistera à nouveau auprès de Léry sur l'importance de fournir des profils précis de la topographie entre le fleuve et le cap, dans la correspondance de juin 1717. L'utilisation de la troisième dimension se retrouve également dans le dessin des moulins, qui autrement passeraient inaperçus, et de la végétation, ce qui permet cette fois de différencier les essences et les hauteurs. Ainsi, nous sommes en mesure de percevoir les feuillus et les conifères, de distinguer les plantations de spécimens de plus grande taille au milieu des aménagements bas des carrés. Il se peut qu'en opérant ces distinctions, Villeneuve ait effectué une opération préparatoire à la réalisation subséquente du plan-relief, intention également questionnée par Grignon.⁷²⁵

Le plan de Villeneuve de 1685 pêche peu par omission; au contraire, l'ingénieur s'est appliqué à fournir la localisation et le tracé d'éléments qui pouvaient faciliter la prise de décision. Les fontaines, glaciers, sources, carrière, rues, chemins, catégories de bois : grand bois, petit bois, bois coupé sont indiqués. Et, selon Blanchard, il est bien dans les compétences de l'ingénieur de faire des relevés exhaustifs des territoires à fortifier⁷²⁶. La présence des sources est par ailleurs corroborée par le baron de Lahontan :

Elle [la ville] est environnée de plusieurs sources d'eau vive la meilleure du monde, mais comme personne ne connaît assez bien l'hydrostatique pour les conduire à quelques places où l'on pourrait élever des fontaines simples ou jaillissantes, chacun est obligé de boire l'eau du puits.⁷²⁷

Néanmoins, il est vrai que l'ingénieur a introduit quelques biais; en effet, il laisse entendre que la rivière Saint-Charles est un cours d'eau plus important que le fleuve Saint-Laurent,

⁷²⁵ Ibid., p. 191.

⁷²⁶ BLANCHARD (1979), p. 323.

⁷²⁷ LAHONTAN (1983), p. 72.

qu'il dénomme aussi « rivière »; il donne également à penser que la vaste zone dénudée au centre du plan, s'étendant de part et d'autre du « Chemin de St-Jean », est inoccupée. Dans l'ensemble, la ville présente une image d'ordre et de domestication bien loin du pays sauvage duquel on aurait pu la croire extraite.

Alors qu'en 1685 Villeneuve produit un relevé, le plan de 1692 présente des propositions d'aménagement : reconstruction du château Saint-Louis et modification de l'enceinte (fig. 68a), projet de fortifications et d'ouvrages défensifs, dont la redoute au Cap Diamant et celle sur les bords de la Saint-Charles, les deux batteries de la Basse-ville en complément de la batterie royale, de même que l'agrandissement de la zone habitable également en Basse-ville. Les dimensions importantes du plan ainsi que la qualité du dessin et de la présentation témoignent de la force du message que l'on veut transmettre. Villeneuve présente aussi un projet d'aménagement urbain, celui-là presque toujours ignoré des analystes : une promenade qui relierait le jardin du Gouverneur, à partir de son extrémité sud-ouest, au sommet du « Cap aux Diamants ». Cette proposition d'une allée plantée, dont nous estimons la longueur à 310 mètres, n'a rien de surprenant à une époque où cette mode fait rage dans les villes de France, en commençant par Paris. Elle s'insère également dans les pratiques d'aménagement des places fortes qui contiennent souvent, à l'intérieur et à l'extérieur des murs, des allées plantées. Selon les témoignages de contemporains, la promenade se pratique régulièrement au Canada déjà à cette époque et cet usage se poursuivra au cours du XVIII^e siècle.

Villeneuve propose le prolongement de deux allées plantées sur les côtés ouest et sud du jardin, composantes que l'on ne trouvait pas dans le plan précédent et qui disparaîtront à nouveau des plans subséquents jusqu'à la fin de la période en question. Chaussegros va néanmoins les réintégrer, en les localisant un peu différemment, dans le plan de 1716 (pl. 79). Ce manque de continuité sur le plan n'est pas suffisant pour trancher quant à la présence ou l'absence de cette plantation; sept années peuvent assurer une croissance végétale importante mais il se peut aussi que ces allées aient été planifiées pour compléter la promenade vers le cap. Cette proposition s'inscrirait dans la logique de l'appellation de la rue Laporte (actuellement située entre la rue Mont-Carmel et l'avenue Saint-Denis) que

l'on devrait plutôt écrire La porte, comme le fait remarquer Pierre-Georges Roy « car il y avait là une porte ou un passage dans les fortifications. »⁷²⁸ Il se peut que cette porte ait été aménagée dans la palissade du major Provost et par la suite maintenue dans l'enceinte maçonnée, assurant le lien physique entre le jardin et le promontoire. L'espace du jardin est devenu orthonormé tout en s'intégrant à son environnement; l'allée proposée le relie à la pente du cap et à la future redoute, l'autre est tracée parallèlement à la future courtine et donne sur le fleuve. Cette proposition, qui redresse la disposition du jardin et le place carrément face au fleuve, sera reprise par Beaucour en 1693 mais subséquemment délaissée par Levasseur de Neré.

Outre ce redressement, Villeneuve va modifier le lien fonctionnel entre le jardin et le château en établissant l'accès à partir de *La grande Place d'armes*; ce changement positionne maintenant le jardin dans la sphère publique, situation que le projet de promenade vient renforcer. Néanmoins, l'appellation *jardin de mr le gouverneur* qui figure au centre du jardin vient rappeler que l'espace appartient au domaine du roi. Dans le plan produit l'année suivante, Beaucour va rétablir la relation avec le fort; par la suite, ce rapport semble avoir été repris par Levasseur, au moins tel qu'il apparaît sur le plan de 1709.

Le jardin du gouverneur possède encore, dans le coin nord-est, cette petite structure visible en 1685 : « un bastion qui est au bas de l'allée de Mont-Carmel dépendant du fort Saint-Louis [...] de quatre toises de longs sur douze pieds de hauteur »⁷²⁹, qui daterait pourrait dater d'octobre 1646 (alors qu'un marché était conclu par les habitants de Québec pour le « revêtir de murailles »⁷³⁰). Une autre construction est cependant apparue sur le flanc est du jardin de même qu'un nouvel espace de culture doté d'une entrée distincte; ce dernier comprend deux plates-bandes surélevées qui, selon nous, correspondent à un espace de 54 toises « pris pour un petit jardin aux graines⁷³¹ », faisant partie du terrain de 1944 toises de superficie concédé par Bécancour au service du roy. Cette addition prévoyait également

⁷²⁸ P.-G. ROY, *Les rues de Québec*, Lévis, 1932, p. 152.

⁷²⁹ Ibid., p. 135.

⁷³⁰ Ibid.

⁷³¹ Dossier Robineau de Bécancour, E354, Centre des Archives d'outre-mer, Aix-en-Provence (Annexe III).

354 toises « pour l'allongement du jardin du fort⁷³² » (fig. 69). Cet aménagement surélevé se retrouve aussi au séminaire (fig. 70a) et chez un particulier (fig. 73); il pourrait correspondre à une zone d'acclimatation des végétaux. À Louisbourg, l'hypothèse de l'utilisation de cloches de verre pour hâter la croissance des plants et semis est mise de l'avant; elle s'appuie notamment sur des pièces de verre retrouvés lors des fouilles qui suggèrent, par leur forme recourbée, l'existence de ces globes. Enfin, du côté sud du jardin, on constate que les bastions ne sont pas intégrés à la clôture et se retrouvent à l'extérieur de son enceinte; du côté nord, une rangée plantée, distincte des carrés, s'étend de part et d'autre de l'entrée. À proximité, d'autres jardins de bonne dimension, attenants à des propriétés de la rue Saint-Louis, ont été aménagés; leur présence dans un même espace physique donne une impression visuelle de concentration et de continuité à partir du jardin du gouverneur.

Les jardins attenants au palais de l'intendant (fig. 68b) sont dorénavant représentés et font partie de la propriété qui s'étend de la falaise (coteau Sainte-Geneviève) jusqu'à la rivière incluant un « bassin pour 300 bateaux »; la consultation du plan original démontre que le pourtour du bassin est tracé en jaune et qu'il s'agit par conséquent d'une proposition. Le jardin occupe un espace carré adjacent aux appartements de l'intendant⁷³³, composé de quatre carrés au centre desquels se trouve un élément circulaire coloré en bleu, le tout entouré d'une clôture; l'intendant et sa famille peuvent y regarder à partir des fenêtres de leur habitation. Moussette évalue ses dimensions à 45 mètres de côté⁷³⁴, un espace beaucoup plus restreint que celui du gouverneur. La présence d'eau occupant l'espace central du jardin ou apparaissant sous d'autres formes n'est pas exclusive à l'intendant et se retrouve aussi dans d'autres jardins institutionnels et privés. Cette présence est par ailleurs l'une des révélations importantes du plan original car elle passe inaperçue si on observe uniquement une reproduction. Ainsi, les jardins du séminaire (fig. 70a) et de l'évêché (fig. 70b) sont dotés de long canaux très étroits qui bordent une allée; le réseau qui alimente la mare des Jésuites (fig. 63) apparaît maintenant sous la forme d'un canal; une structure

⁷³² Ibid.

⁷³³ Marcel MOUSSETTE, *Le site du Palais de l'intendant à Québec : genèse et structuration d'un lieu urbain*, Québec, Septentrion, 1994, p. 73.

⁷³⁴ Ibid.

semblable est aussi présente au pourtour du jardin des pauvres de l'hôpital et chez les Ursulines; un particulier, résidant près de la côte du Palais, possède un bassin carré au centre de son jardin alimenté par une ramification du réseau hydrographique naturel (fig. 70c). L'observation minutieuse du plan nous apprend encore que des berceaux subsistent dans plusieurs aménagements : chez les Ursulines (fig. 72a), les Jésuites et chez certains particuliers (fig. 72b), par exemple, et que les glacières, qui correspondent dans certains cas à de petites constructions de pierre, sont nombreuses; enfin, que l'usage de degrés dans les jardins est assez fréquent.

L'évêché, qui possède maintenant un bâtiment propre, semble avoir récupéré l'ancien jardin de Talon; l'allée aménagée en ligne avec le côté du bâtiment pourrait encore être couverte d'un treillis en berceau. En plus des espaces aménagés qui existaient en 1685, les Ursulines ont dorénavant trois allées plantées dont deux interceptent à angle droit l'alignement créé le long de la limite nord de leur propriété. Le dessin indique qu'elles ont modifié l'aménagement de l'extrémité ouest du terrain; une plantation en rangée occupe la partie la plus éloignée alors que l'espace suivant semble encore occupé par un bois au naturel dominé par les conifères. C'est précisément dans cette zone que Beaucours suggérera de construire les murs de fortifications dans sa proposition de 1693, au grand déplaisir des religieuses. Un contrat est intervenu en mai 1688 avec Pierre Gacien pour « couvrir en ardoise l'impériale dans le jardin de leur monastère »⁷³⁵, expression qui semble désigner un petit bâtiment semblable à un oratoire dans le jardin.

Le jardin des Jésuites présente la même forme qu'en 1685 (fig. 63); Villeneuve a toutefois raffiné le dessin de la partie boisée y traçant trois allées bien nettes en plus d'indiquer les variations topographiques. Les contours et l'aménagement intérieur d'un jardin très faiblement esquissé, situé dans le prolongement du jardin des Augustines, sur le plateau du Sault-au-Matelot, pourrait leur appartenir. Enfin, une ligne pleine ceinture la plupart de ces

⁷³⁵ DROLET DUBÉ et LACOMBE (1977), p. 135. Selon A. FURETIÈRE, *Dictionnaire universel*, Paris, S.N.L.-Le Robert, 1978, tome II : « l'impériale » désigne « le haut ou la couverture d'un carrosse ». P. THÉBAUD et A. CAMUS spécifient que, par analogie avec la forme d'une couronne impériale surmontée d'un globe, l'expression « à l'impériale » désigne une toiture de pavillon galbé en doucine. (*Dictionnaire des jardins et paysages*, Ris-Orangis, Éditions Arcature, 1993, p. 380).

jardins ce qui signifie que les murs de maçonnerie ont remplacé les clôtures de pieux. Villeneuve a aussi représenté trois jardins de particuliers d'une bonne ampleur, sur le chemin Saint-Louis, dont l'un agrémente la propriété de Louis Rouer de Villeray.

Dans sa représentation de la batterie royale nouvellement construite (fig. 71), Villeneuve a indiqué les plantations qui épousent les formes du parapet du côté du fleuve. Il a fait de même pour les autres batteries dont il propose l'aménagement. Selon le spécialiste qui aborde le sujet, l'interprétation, quant à la plantation d'arbres associée aux ouvrages de fortification, varie grandement. Elle subit l'influence du moment historique dans lequel on aborde la question : ainsi, au départ les arbres peuvent servir à des fins de stratégie militaire uniquement; lorsque les fortifications ont prouvé leur utilité et que l'ennemi ne se risque plus ou peu, l'usage de ces plantations se transforme et elles tendent à devenir un lieu de promenade et de rencontres, en d'autres mots des espaces de socialisation. L'introduction de considérations esthétiques dans l'aménagement achève de les sortir d'un rôle strictement utilitaire pour les replacer dans l'optique d'une manifestation culturelle. La rangée d'arbres que Villeneuve a dessinée se prolonge dans la partie intérieure de la batterie donnant à penser, comme l'arbre dessiné en son centre, que les végétaux peuvent répondre à des fonctions d'embellissement et structurer l'espace. Nous reparlerons plus loin, à la section III-3.3, du développement des promenades urbaines en France et de leur résonance au Canada.

La légende d'accompagnement du plan de Villeneuve de 1692, désormais manquante, aurait permis de compléter les renseignements que nous avons pu tirer de ce document d'une grande importance dans l'étude des jardins canadiens. Ce plan que nous classons dans une catégorie à part, comme ceux de 1670 et de 1713, se signale par son grand format (77 x 133,5 cm), par l'excellente qualité artistique du rendu et par les précisions qu'il apporte sur la composition des jardins.

Les nouveaux éléments représentés par Villeneuve dans les jardins : canaux, jardins aux graines et la persistance d'autres structures associées aux jardins ornementaux, principalement les berceaux, font de ces plans des sources incomparables d'information.

III-2.2 Jean-Maurice-Josué Dubois Berthelot de Beaucours

Beaucours a eu une carrière exceptionnelle dans la colonie canadienne tant par sa durée, par la diversité des mandats qui lui ont été confiés que par le nombre d'ouvrages défensifs et d'architecture civile et religieuse qu'il a conçus et réalisés. Parmi ces projets, mentionnons la reconstruction du palais de l'intendant, mandat qu'il obtint en juillet 1713; les plans de la résidence sont signés de l'ingénieur adjoint travaillant sous ses ordres, Claude-Dorothee Laguer de Morville. « Une fois terminé, le bâtiment de trois étages avait plus fière allure et était d'une meilleure structure que les résidences du gouverneur et de l'évêque. »⁷³⁶ Dans une biographie rédigée en 1953, Gérard Morisset résume ainsi sa carrière : « Marin, soldat, ingénieur militaire infatigable, chef prudent et expérimenté, fonctionnaire intègre, grand travailleur et grand honnête homme, le chevalier Boisberthelot de Beaucours a été un admirable serviteur du roi en Nouvelle-France. »⁷³⁷ Ce qui ne l'empêche pas de s'interroger sur ses qualifications d'ingénieur alors qu'en 1693, Frontenac, momentanément à court de ressources professionnelles, lui demande de prendre en charge les travaux de fortification de Québec.⁷³⁸ En effet, il semble qu'il se soit formé sur le tas alors que 24 ans après son arrivée dans la colonie, Louis XIV le nommera enfin ingénieur en chef de la Nouvelle-France.⁷³⁹

Plusieurs plans sont de la main de Beaucours ou effectués sous sa supervision, mais pour les fins de cette recherche, nous nous sommes intéressée principalement à deux plans de Québec, soit celui de Québec de 1693 (pl. 40), au moment où il assume pour la première fois des responsabilités professionnelles, et celui de 1713 (pl. 72), réalisé 20 ans plus tard. Comme sources complémentaires, nous avons utilisé deux plans de la ville (pl. 65-66) et celui du séminaire de Québec, daté de 1714 (pl. 73), sur lequel figurent sommairement les

⁷³⁶ J. Christopher RUSS, *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.

⁷³⁷ MORISSET, « Boisberthelot de Beaucours », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 59, 1953, p. 21.

⁷³⁸ Ibid., p. 12.

⁷³⁹ Ibid., p. 16.

jardins de l'institution. Nous entendons aussi référer au plan anonyme de Québec (pl. 62), daté par A. Charbonneau *circa* 1709-1711, qui aurait pu être réalisé avant le départ de la colonie de Levasseur et la reprise de la direction des opérations par Beaucours.

III-2.2.1

Les jardins dans les plans de Québec de 1693 et 1713

Compte tenu des impératifs visant à doter la ville d'une véritable enceinte défensive, le plan réalisé par Beaucours en 1693 sert avant tout à illustrer le concept de fortifications qu'il propose. Pour ce faire, point n'est besoin de dessiner précisément les éléments bâtis; tout au plus faut-il les localiser et déterminer les espaces occupés, ce qui donne un plan schématique mais, on peut supposer, exact. Ce plan, qui ne représente que l'essentiel de l'occupation du sol permettant de juger de la pertinence de la proposition, comprend : les îlots urbains, les bâtiments religieux et institutionnels, le relief, les jardins, friches, bois et glacière, ces quatre derniers éléments étant annotés dans la légende. L'échelle de 120 toises diffère de celle (100 toises) utilisée par Villeneuve en 1692; on s'étonne que l'auteur ait fait ce changement mineur qui ajoutait une opération fastidieuse, soit l'obligation de faire un nouveau fond de plan. Quant à la représentation des jardins par rapport au plan de 1692, on peut noter certaines différences :

- La plus importante est l'introduction de la catégorie « friche » qui réfère à une terre non cultivée ou encore à des espaces déboisés en attente d'utilisation;
- Le raccordement du jardin du gouverneur à l'enceinte du fort par un mur qui comprendrait deux ou trois bastions –peut-être ceux de la palissade du major Provost;
- L'évêché dont le jardin a été déplacé et se situerait maintenant entre le bâtiment et l'église;
- Le jardin des Augustines qui serait beaucoup plus grand et celui des Ursulines qui diminuera de moitié pour permettre le passage du mur de la fortification.

L'identification par Beaucours de friches sur le territoire de la Haute-ville, inscription qu'il semble être le seul à utiliser, puisque nous n'avons pas rencontré cette dénomination précédemment, dessert pour une part, son projet de tracé pour les fortifications. Il est plus facile de justifier l'amputation d'une partie de la propriété des Ursulines quand on considère qu'il s'agit d'espaces inutilisés ou laissés à l'abandon. À ce sujet, voici le compte rendu qu'en fait une ursuline dans une correspondance adressée à la cour :

Les religieuses ursulines représentent qu'on leur a fait deux torts considérables. Le premier est une terrasse que le sieur de Beaucour, ingénieur, a fait élever malgré elles si proche de leur maison, qu'il semble qu'il n'ait eu en cela d'autre dessin que de les chagriner. En effet, cette terrasse, qu'il aurait pu facilement reculer, est un chemin passant, qui domine tout leur monastère, ou elles ne peuvent plus se cacher, et ou elles essuient toutes sortes de railleries et même d'insultes du public. Le second est que pour construire cette terrasse, qui leur est si préjudiciable, le sieur de Beaucour, [...] a pelé et enlevé jusqu'au roc toutes les terres circonvoisines, appartenantes aux ursulines, en sorte qu'elles ne peuvent plus même marcher dans les lieux qui en partie faisaient leur enclos, qu'on leur a inhumainement retranché, ou elles avaient auparavant jardins, vergers, pâturages et basse-cour, d'ou elles tiraient une partie de leur subsistance, et qui présentement sont semblables, par l'épuisement de ces terres, aux endroits bouleversés par la mine, [...].⁷⁴⁰

Par contre, dans un espace comparable quant à l'usage, soit la partie boisée du terrain des Jésuites, Beaucours a indiqué un « bois », seul endroit où ce symbole se retrouve sur le plan. Des friches occupent aussi des espaces considérables dans le secteur du Sault-au-Matlot, une zone qui pourrait éventuellement être transformée à des fins défensives; le terrain qui s'insère entre le château et le jardin du gouverneur est aussi désigné comme tel. Le plan partiel de 1714 (pl. 73) tendrait à corroborer cette intention, puisqu'il illustre un projet d'aménagement défensif, dénommé batterie du clergé, en bordure de la falaise. Dans ce plan du séminaire, Beaucours a indiqué le pourtour du jardin et l'emplacement du verger dans la partie en friche en 1693.

Relativement à la signification que Grignon reconnaît à l'ordre d'apparition des éléments dans les légendes de plans, les jardins arrivent presque à la toute fin dans le plan de 1693, ce qui signifierait que l'auteur leur accorde peu d'importance. L'intérêt que Beaucours portait aux ouvrages militaires et leur prédominance dans les plans de son crû, alors que le

⁷⁴⁰ A. GOSSELIN (1899), p. 13-14.

traitement graphique apporté aux jardins est minimal, constituent des éléments significatifs de sa pensée. Il est par ailleurs curieux de noter sa localisation des glacières; nous en avons repéré une dans le bois des Jésuites alors que Villeneuve, en 1685, en indiquait une à l'ouest du séminaire. Au sujet de la description de cette structure, le lecteur devra se référer à la section II-7.2.

Cette orientation militaire, bien qu'elle soit très présente dans la légende qui réfère abondamment aux ouvrages défensifs existants, se fait moins sentir dans le plan anonyme produit à la fin de la première décennie du XVIII^e siècle, lequel sera véhiculé dans nombre de publications après une première apparition dans l'ouvrage de Charlevoix : *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*. Dans ce plan, les jardins institutionnels et certains jardins privés ont retrouvé leur représentation plus détaillée. L'observation de l'emplacement des jardins, de leur forme interne et des surfaces occupées nous ramène tout droit au plan de Québec, réalisé en 1709 par Levasseur de Neré. Le périmètre de la nouvelle enceinte proposée par Neré ne figure pas sur le plan anonyme, ni l'extension des quartiers de la Basse-ville, mais pour le reste, il y a concordance générale entre les deux plans. Les bâtiments institutionnels ont les mêmes formes, ce qui permettrait de confirmer la datation de 1709 estimée par Charbonneau.

Le « Plan de la ville de Québec de 1713, avec ses projets » (pl. 72) présente une facture graphique nettement différente des plans précédents de Beaucour, qui laisse croire à l'intervention d'un sous-ingénieur (fig. 85a et 85b). En effet, à cette période, Beaucour est ingénieur en chef de la Nouvelle-France et il a sous ses ordres des adjoints. Le dessinateur était soucieux de rendre compte de l'occupation du sol et a pris soin d'inclure les jardins; le graphisme qu'il emploie est peu courant et ne se retrouve généralement pas dans les autres plans. Le seul lien que nous avons pu établir dans la ressemblance graphique se rapporte au plan de Montréal de 1726 (pl. 96), réalisé par Dugué. Globalement, la composition des jardins est représentée avec plus de simplicité : rangées parallèles bordées de plantations alignées et absence des carreaux, sauf dans le jardin du Gouverneur; on trouve également des plantations d'arbres pour indiquer les vergers. Le graphisme utilisé confère une impression d'ordre et d'organisation à ces espaces. Le nombre des jardins institutionnels et

les superficies occupées correspondent au plan de Levasseur de Neré de 1709, auxquels s'ajoutent des jardins de particuliers dans la Haute-ville, tous à l'intérieur du tracé des fortifications.

III-2.3 Jacques Levasseur de Neré

Avec Levasseur de Neré, l'orientation militaire demeure mais nous assistons avec le temps à un retour à des préoccupations urbanistiques; elles vont graduellement être réintroduites dans les plans, à partir de 1702 où « il devient effectivement le représentant du roi en matière d'urbanisme dans la colonie. »⁷⁴¹ Cet ajustement va se faire sentir dans le retour d'un certain nombre d'éléments disparus de la cartographie et dans la façon de le faire; cette remarque s'applique à la représentation des bâtiments institutionnels et de certaines propriétés privées, des jardins et de leur composition, et de la topographie. Le plan de Québec de 1709 est une bonne illustration de cet aboutissement, alors que le plan de 1700 (pl. 46), ceux de Montréal (pl. 52), Sorel (pl. 56), Trois-Rivières (pl. 53), Chambly (pl. 54) et La Prairie de La Madeleine (pl. 55) en 1704⁷⁴², démontrent le souci progressif de voir à l'organisation générale des villes.

Le rendu de 1702 est moins signifiant que celui de 1700 pour ce qui est de la représentation des jardins et des autres éléments qui leur sont associés, ce qui peut surprendre compte tenu du fait que ces deux plans se ressemblent tant dans leur mise en page que dans leurs intentions : ils visent essentiellement à présenter un tracé pour une nouvelle enceinte. Curieusement, le plan de 1700 représente le jardin du gouverneur *in extenso*, un des rares éléments cartographiés dans la Haute-ville, mis à part les bâtiments du fort et quelques autres propriétés. Sa représentation contraste avec le graphisme du reste du plan qui se veut avant tout fonctionnel et sa taille semble démesurée par rapport aux autres objets. Le jardin occupe une surface rectangulaire au moins aussi grande que l'enceinte du fort, subdivisée

⁷⁴¹ CHARBONNEAU, DESLOGES et LAFRANCE (1982), p. 345.

⁷⁴² Ces plans seront traités dans les sections III-2.4 et III-2.5.

en six compartiments dont deux partiellement visibles, cachés par la falaise. L'aménagement interne des quatre autres espaces est identique : chacun comporte un point central vers lequel convergent huit allées. On s'explique mal ce souci du détail, voire cet excès, pour un élément qui n'entre pas dans l'évaluation de l'ouvrage militaire proposé et seul à bénéficier d'une telle précision. S'agit-il d'une marque de considération, puisque le jardin de l'intendance est aussi représenté par quatre carrés qui correspondent à la forme qu'on lui connaît jusqu'à présent?

Toujours dans le plan de 1700, Levasseur de Neré a inscrit dans sa « Table pour l'intelligence des parties de la fortification », qui comprend 57 entrées, des chiffres qui renvoient à :

« 19 glacière
23 galerie
27 maison et jardin à Mr Provost
29 glacière à Monsieur Lesvesque
48 espèce de bassin ».

Le bassin en question est situé à proximité de l'intendance et correspond à celui qui apparaît sur le plan de Villeneuve en 1692. Les glacières nous ramènent aux précisions fournies précédemment à ce sujet et correspondent à des constructions tant décoratives qu'utilitaires. Le jardin du major Provost réapparaît dans une localisation différente puisque l'archevêché est maintenant construit; il pouvait exister des liens personnels ou professionnels entre les deux hommes qui ont incité l'ingénieur à faire mention de cette propriété. Enfin, nous n'avons pu localiser la galerie, possiblement un passage associé aux ouvrages défensifs.

III-2.3.1 Les jardins dans le plan de Québec de 1709

« Cette haute ville n'est pas si remplie de maisons que la basse, il y a bien plus de terrain ou en jardins ou en vuide que de bâtiments; »⁷⁴¹

⁷⁴¹ Camille de Rochemonteix (édité et annoté par), Père Antoine SILVY (attribué au), *Relation par lettres de l'Amérique septentrionale*, Paris, Letouzey et Ané, 1904, p. 33 (années 1709 et 1710). Cependant, selon J.-C. Dubé, le texte serait le compte rendu de l'intendant Antoine-Denis Raudot que C. de Rochemonteix a attribué à tort au jésuite (*Les intendants de la Nouvelle-France*, p. 218).

Ce plan couleur de bonnes dimensions (73, 5 x 86, 5 cm), néanmoins de format plus petit que le plan de Villeneuve de 1692 et d'une échelle réduite de moitié, soit 200 toises, est aussi différent des plans de Beaucours⁷⁴², ces distinctions signifiant que chaque dessinateur doit reprendre l'information de base et l'ajuster à l'échelle retenue. Levasseur redonne au fleuve toute son importance en lui faisant occuper une large bande dans la partie inférieure du plan et rétablit dans des proportions plus modestes ce qu'il dénomme le « chenal de la petite rivière Saint-Charles », ce qui laisse à penser que la largeur réelle pouvait dépasser ce qui est dessiné. Le territoire représenté apparaît presque à l'horizontale, parallèle au fleuve et non plus en forme de pointe de lance comme chez Villeneuve. Levasseur a délavé les cours d'eau et les battures en vert, couleur utilisée à l'époque pour ces surfaces mais moins courante que les tons bleutés, car elle oblige alors le cartographe à utiliser des tonalités différentes pour représenter les jardins.

Les rues, les édifices, les maisons, quelques sources, les jardins, les ouvrages défensifs existants et proposés sont cartographiés, parmi lesquels certains sont identifiés par un chiffre qui se retrouve dans la « Table pour l'intelligence du Plan de quebec en l'année 1709 », qui comprend 31 entrées. Plusieurs jardins portent des numéros⁷⁴³ : le jardin des Récollets (28), le jardin de l'évêché (25), le jardin du séminaire (26), le jardin des Hospitalières (30), le jardin des Jésuites (27), le jardin des Ursulines (29). Toutefois, l'auteur ne les mentionne pas explicitement; il fait plutôt référence au propriétaire et les inclut dans les « dépendances ».

D'autres jardins sont représentés sans référence : le jardin du gouverneur, le jardin du palais de l'intendant, les jardins privés dans l'enceinte de la Haute-ville et quelques uns de bonnes dimensions le long du chemin Saint-Louis. En Basse-ville, les jardins représentés sont situés au bas du Coteau Sainte-Geneviève, à l'ouest du Palais de l'intendant, le long du chemin qui correspond au tracé initial de l'actuelle rue Saint-Vallier. Les jardins des propriétés de La Chesnaye sont à nouveau représentés; les plus éloignés entourent la

⁷⁴² Beaucours travaille avec une échelle intermédiaire, soit 120 ou 140 toises.

⁷⁴³ Ces numéros sont indiqués ci-après entre parenthèses.

Maison Blanche alors que les deux longues bandes vertes recoupées en plusieurs carrés et rectangles de différentes dimensions seraient attenants à la boulangerie, également à La Chesnaye. À l'extrémité de ces jardins, le petit bâtiment près de la rivière, identifié par le numéro 31, se trouve être l'ermitage Saint-Roch, appartenant aux Récollets; on se demande comment se partagent les jardins attenants entre le commerçant et l'ordre religieux. En Haute-ville, ce ne sont pas toutes les maisons privées qui en possèdent et, là où c'est le cas, les jardins n'ont pas tous la même disposition interne.

Sur le chemin Saint-Louis, trois peut-être quatre demeures possèdent des espaces aménagés dont La Cardonnière; en Basse-ville, ce sont surtout les propriétés de La Chesnaye dont les jardins ont été détaillés. Selon l'abbé Gosselin, « Au recensement de 1716, on ne voyait guère dans la rue Saint-Louis que deux personnages de la haute société, le docteur Sarrazin et M. de Lotbinière : tous les autres étaient des artisans ou des journaliers »⁷⁴⁶, mais l'auteur ne précise pas la localisation. Le plan de 1709 est suffisamment détaillé –un ensemble de bâtiments correspondant au manoir, grange, étable– pour que nous puissions identifier, à propos de l'emplacement le plus éloigné de la ville, ce que Villeneuve dans les plans de 1689 (pl. 36) et 1690 (pl. 37) indique comme appartenant au sieur de Villeray. Depuis 1701, la propriété est occupée par le second fils, Louis Rouer d'Artigny.⁷⁴⁷ Levasseur nous montre le bâtiment principal entouré sur deux côtés par des jardins composés de carrés, complétés par une large bande rectangulaire dans la partie la plus éloignée. Alors que dans la plupart des autres jardins représentés, le lien bâtiment/jardins ne ressort pas, à la Cardonnière, on a l'impression que cette relation existe; cette situation se trouve également dans une autre propriété, située à l'intérieur des fortifications où les jardins entourent la résidence sur trois côtés, laissant l'avant libre.

Dans l'analyse du plan de 1663, nous avons estimé que les deux grandes propriétés représentées à l'extrémité du chemin Saint-Louis, du côté des Plaines, étaient celles de Rouer de Villeray et de Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil; à cette proposition s'ajoutait la propriété de Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, du côté opposé, ce que viendrait

⁷⁴⁶ GOSSELIN (1899), p. 10.

⁷⁴⁷ Jacques MATHIEU, *Les plaines d'Abraham : le culte de l'idéal*, Québec, Septentrion, 1993, p. 52.

corroborer le recensement de 1716, dans ce dernier cas. Mais le premier Chartier de Lotbinière et après lui son fils, René-Louis⁷⁴⁸, étaient déjà morts en 1716; il pourrait alors s'agir du fils de ce dernier, Eustache (1688-1749)⁷⁴⁹. Le recensement précise que Michel Sarrazin, médecin du roi, est logé « dans la dix-septième maison à partir du Fort avec sa femme et ses deux enfants. »⁷⁵⁰ On sait également que le médecin possède un jardin dans lequel il conserve des plantes indigènes dont il envoie des spécimens à l'Académie des Sciences. Il sera plus longuement question de la contribution de Sarrazin à la botanique canadienne à la section III-3.2.

Tous ces jardins sont entourés par des clôtures de pieux indiquées par une ligne pointillée, sauf une section de mur chez les Récollets et peut-être aussi chez l'intendant du côté de la rue. « Des pieux plantés en terre et appointis par le bout, voilà ce que l'on voyait généralement autour des emplacements et des maisons pour les enclore. »⁷⁵¹ Cette affirmation est corroborée par l'existence de marchés conclus à ce sujet : ainsi, Monseigneur de Saint-Vallier prend entente pour la construction d'une clôture en pieux de cèdre, en novembre 1692, pour l'Hôpital-Général⁷⁵²; une aquarelle du début du XIX^e siècle représente la propriété toujours enclose par une palissade de bois⁷⁵³. Les Augustines de l'Hôtel-Dieu procèdent au changement plus rapidement; en décembre 1726, elles concluent un marché avec Guillaume Deguise dit Flamand, entrepreneur maçon, pour la construction d'« un mur en pierre avec 4 portes en pierre de taille, autour du jardin de l'Hôtel-Dieu, donnant sur les rues Saint-Jean et des Pauvres. »⁷⁵⁴ Mais, pour le jardin du Gouverneur, il faudra attendre en 1753 pour procéder à des travaux semblables, à l'initiative du gouverneur Duquesne.⁷⁵⁵ À propos des clôtures dans la ville de Québec de 1730, Gosselin ajoute : « au séminaire on se contenta « pour fermer le jardin », de renouveler la clôture de

⁷⁴⁸ Premier conseiller dans la colonie, ce qui le plaçait au 4^e rang dans la hiérarchie dirigeante après le gouverneur, l'intendant et l'évêque. Il possédait une bibliothèque. *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.

⁷⁴⁹ Il s'agissait peut-être de la pratique du temps car, dans le plan de Montréal de 1709, l'auteur réfère à la résidence de Callière pourtant mort en 1703, ou encore attribuable à la distraction du cartographe.

⁷⁵⁰ Arthur VALLÉE, *Michel Sarrazin (1659-1735). Sa vie, ses travaux et son temps*, Québec, Proulx, 1927, p. 136.

⁷⁵¹ A. GOSSELIN (1899), p. 14.

⁷⁵² DROLET DUBÉ et LACOMBE (1977), p. 129.

⁷⁵³ NOPPEN, PAULETTE et TREMBLAY (1979), p. 204, illustration 7.

⁷⁵⁴ DROLET DUBÉ et LACOMBE (1977), p. 133.

⁷⁵⁵ LAURENT et SAINT-PIERRE (1982), p. 169.

pieux et de la faire un peu plus haute»⁷⁵⁴ et aussi que « Mgr Dosquet se plaignait de n'être pas suffisamment protégé par sa clôture de pieux contre les regards des passants. »⁷⁵⁵

Selon la perception qu'en a Gédéon de Catalogne, les clôtures et les jardins pouvaient jouer un rôle défensif; c'est du moins l'argument qu'il avance en 1709, lorsqu'il est question de détruire le verger des Récollets pour aménager une palissade du côté ouest de la ville à Montréal, car « plus l'ennemi trouverait de retranchements et clôtures de jardin à forcer, plus trouverait-il d'obstacles à forcer le reste de la ville. »⁷⁵⁶ L'argument de Catalogne semble avoir convaincu ses concitoyens car les jardins furent subséquemment maintenus et ce n'est qu'au moment de l'arrivée de Chaussegros de Léry que le projet fut réactivé. Comme on le verra au chapitre suivant, contrairement à son prédécesseur, Léry apprécie peu la présence des jardins dans la ville.

Comme nous l'avons dit précédemment, les jardins du plan de 1709 de Levasseur de Neré et ceux du plan anonyme de 1709 se ressemblent beaucoup. La plupart des jardins institutionnels ont conservé les formes et occupent les mêmes espaces qu'en 1685, sauf le jardin des Ursulines amputé par la palissade terrassée de Beaucours, depuis 1693. Autre exception à cette règle, le jardin du gouverneur présente une organisation interne différente de celle du plan de 1700 et des plans précédents signés par Villeneuve. En 1700 et à nouveau en 1709, Levasseur a situé le jardin tout près de la falaise, dans un alignement sur le plan horizontal incliné à 130 degrés par rapport à l'enceinte du château. Le prolongement de deux côtés de la palissade du jardin permet de le rattacher physiquement à la batterie et au mur d'enceinte; du côté de la falaise, la section de la palissade du major Provost a été laissée en place. La rue du Mont-Carmel longe le côté nord puis opère un virage pour se diriger vers la redoute du Cap; le tracé suit alors le côté ouest d'un espace qui s'est ajouté au périmètre initial du grand jardin. Le nouveau rectangle correspond à un peu plus de la moitié de l'espace initial; il en est séparé par une clôture et la couleur pour le désigner fait penser à une prairie plutôt qu'à un espace planté et aménagé.

⁷⁵⁴ GOSSELIN (1899), p. 14.

⁷⁵⁵ Ibid.

⁷⁵⁶ A. LEBLOND DE BRUMATH, *Histoire populaire de Montréal depuis son origine jusqu'à nos jours*, Montréal, Granger Frères, 1890, p. 199-200.

Selon Laurent et Saint-Pierre, « en 1709, il [le jardin] semble avoir retrouvé sa fonction primitive. À partir de ce moment et jusqu'à la fin du Régime français, il est divisé en deux zones séparées par une clôture transversale à la hauteur de la redoute sud-ouest. »⁷⁵⁷ L'étude des plans subséquents permettra de vérifier cette assertion; il est cependant possible de constater la présence des deux parties de dimensions inégales sur le plan de Chaussegros de Léry de 1716; la division persiste dans les plans de 1730, 1733 et 1740, agrémentée d'abord d'une clôture puis d'une voie qui marque de façon définitive la séparation. Laurent et Saint-Pierre ne possédaient toutefois pas l'information contenue dans la vente enregistrée par le notaire Genaple, que nous situons fin des années 1680 et qui confirme l'agrandissement du jardin du gouverneur, tel qu'exposé à la section III-2.1.2.

Il se pourrait aussi que la surface aménagée ait été réduite alors que le périmètre demeurait le même mais, chose certaine, les propositions de Villeneuve de ceinturer deux des côtés par une promenade et de joindre ces allées au sommet du Cap Diamant n'ont pas été suivies. Le dessin interne fait état de sept compartiments non plus de forme carrée mais des rectangles de différentes dimensions qui s'opposent sans ordre apparent. Ici et ailleurs, on a délaissé le carreau uniforme et répétitif pour représenter des espaces de formes et de tailles différentes. Enfin, le jardin du gouverneur conserve au pourtour deux petites structures déjà présentes en 1692, soit un bastion de la palissade Provost et le bastion de la porte d'entrée à l'angle nord-est.

Quatre gouverneurs se sont succédé⁷⁵⁸ avant et pendant le mandat de Levasseur de Neré et ces changements ont pu amener des modifications des espaces qui leur étaient dévolus, qui témoignaient de goûts, d'intérêts et d'habitudes différents. Villeneuve précise le jardin de monsieur Frontenac dans le plan de 1689 ce qui pourrait être une façon de souligner l'intérêt de ce dernier pour cet espace. Les plans de Montréal, celui non attribué de 1685 et celui de Levasseur de 1704, indiquent des jardins à l'arrière de la maison de Callière; par ailleurs, nous savons de manière certaine que le gouverneur Vaudreuil, au moment où il

⁷⁵⁷ LAURENT et SAINT-PIERRE (1982), p. 168.

⁷⁵⁸ Denonville (1685-1689), Frontenac (1689-1698), Callières (1698-1703) et Vaudreuil (1703-1725).

fera construire son château à Montréal, va entourer la propriété de jardins et de parterres, ce que nous verrons de façon détaillée au chapitre suivant. En conséquence, il semble que les choix posés ne relèvent pas nécessairement d'un manque d'intérêt mais pourraient être liés à la main-d'œuvre disponible ou à l'impératif premier de fortifier la ville, délaissant temporairement la question de l'aménagement du jardin du gouverneur. Car, au cours de ces vingt-cinq ans, soit de 1690 à 1715, la localisation et l'aménagement des fortifications constitue un sujet récurrent et prioritaire. Les besoins deviennent pressants après l'attaque anglaise en 1690 et le demeurent : « Les fortifications de Québec, telles qu'elles étaient en 1730, étaient l'œuvre de nos gouverneurs Frontenac, Callières, Vaudreuil. Celui-ci, surtout, y avait fait travailler sans relâche, dans le temps qu'il s'était vu menacé d'une invasion anglaise en 1711. »⁷⁶¹ Ainsi, les travaux défensifs vont prendre le pas sur d'autres aménagements, entraînant parfois des utilisations conflictuelles comme c'est le cas pour l'espace occupé par les jardins. Beaucours coupe cavalièrement dans la propriété des Ursulines, Chaussegros de Léry mentionnera à plusieurs reprises que la grande superficie occupée par les jardins nuit au développement de la ville et aux projets de défense. Nous reviendrons sur cette question au chapitre suivant.

Les jardins chez Beaucours et Levasseur sont généralement moins détaillés que chez Villeneuve; néanmoins les périmètres et les emplacements demeurent les mêmes. La récurrence se constate dans la forme et la localisation des jardins de la haute et basse ville et dans la répartition des jardins –privés et institutionnels– au cours de notre intervalle de quarante ans. Cette constance va au-delà de la période puisque nous retrouvons dans des conditions pratiquement inchangées, les espaces désignés dans le plan de 1670. Enfin, la représentation du jardin du gouverneur dans les plans des trois ingénieurs du roi fait état de l'agrandissement de l'espace et du raccordement physique avec le château. Cette modification n'avait jamais été mentionnée jusqu'à présent; notre découverte du contrat stipulant les termes de l'agrandissement du domaine royal permet de confirmer le fait et de préciser l'ajout de parties au jardin.

⁷⁶¹ GOSSELIN (1899), p. 12.

III-2.4 Les jardins dans les plans de Montréal

Les recherches menées pour établir la cartographie de Montréal entre 1675 et 1715 donnent des résultats mitigés; au total nous dénombrons huit plans, dont deux plans partiels, ce qui suppose un écart temporel important entre chaque production. Il est possible que d'autres plans existent, dont certains conservés dans les archives des Sulpiciens, alors seigneurs de l'île, mais les recensions canadiennes n'en font pas état⁷⁶⁰. Des huit plans identifiés, sept sont significatifs pour l'histoire des jardins; parmi les plans complets, vient en premier lieu le plan de 1685 (pl. 29), une œuvre qui est souvent attribuée à Robert de Villeneuve, sans doute en raison du fait qu'elle fut envoyée à l'automne 1685 avec les plans de Québec et Trois-Rivières. Cependant, ni la facture générale de ce plan ni la représentation d'éléments spécifiques, non plus que la calligraphie ne nous orientent vers la production de Villeneuve, à moins qu'il ne s'agisse d'un relevé rapidement esquissé que l'ingénieur entendait transcrire ultérieurement. Les autres plans complets de la ville auxquels nous référons sont le plan de 1704 de Levasseur de Neré (pl. 52) et ceux de Gédéon de Catalogne réalisés en 1713-1714 (pl. 69-71); un écart de près de vingt ans sépare le premier et le second plan, puis l'écart se rétrécit à neuf ans pour le troisième mais ces espacements sont néanmoins longs et ne peuvent s'expliquer que par la suprématie de Québec, le fait que la capitale constitue la préoccupation première. Enfin, s'ajoutent deux plans spécifiques : celui de la propriété des Hospitalières de Saint-Joseph en 1695 (pl. 43) et celui de la Mission de la Montagne (pl. 41), dessiné un an plus tôt.

Sur le plan de 1685 (fig. 74), en dépit d'un graphisme flou, on dénombre près de dix propriétés accompagnées de jardins représentés par des carrés et des rectangles. Sur le plan, l'auteur a indiqué certains propriétaires : messieurs Perrot, Leber, Callière et le major Jacques Bizard, un protestant suisse. Tout comme Jacques Bizard, Jacques LeBer a quatre

⁷⁶⁰ Notamment Harry CLINCH, « Seven Early Maps and Plans Depicting Montreal from 1535 to 1723 », *Montreal Geographical Essays: Occasional Papers in Geography*, Montréal, Université Concordia, no. 1, octobre 1981, p. 52-75; Gustave LANCÔT, « Images et figures de Montréal sous la France, 1642-1763 », *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, 3^e série, vol. XXXVII, 1943, p. 53-78; E. Z. MASSICOTTE, « Inventaire des cartes et plans de l'île et de la ville de Montréal », *Bulletin des recherches historiques*, vol. XX, 1914, no.2, p. 33-41; Jean-Claude ROBERT, *Atlas historique de Montréal*, Montréal Art global/ Libre Expression, 1994, 167 p.

carrés derrière sa maison et de plus, des plantations sur le côté qui correspondent sans doute au verger. Le jardin de l'hôpital présente une disposition semblable : carrés à l'arrière et verger sur le côté. L'espace arrière du séminaire est occupé par une végétation éparse comprenant des arbres; de plus, on trouve une petite structure carrée au centre. Le résultat des recherches présenté dans l'ouvrage collectif *Pour le Christ et le Roi : la vie au temps des premiers Montréalais*⁷⁶³ permet d'ajouter à notre liste : le jardin de monsieur Migeon, rue Saint-Paul sud, face à Leber; le jardin du chirurgien A. Forestier et celui du marchand J. Desroches, tous deux situés sur la rue Notre-Dame à l'ouest de l'église, de même que celui de Gilles Perrault, prêtre, à l'est du même bâtiment.

L'article de Gustave Lanctôt, « Images et figures de Montréal »⁷⁶⁴, dans lequel il a repris le plan de 1685 en y apportant des informations supplémentaires, et la série des plans reconstitués par le groupe de recherche sur Montréal (GRM), présentant l'évolution de l'occupation du sol entre 1665 et 1705⁷⁶⁵ par intervalle de dix ans, fournit des informations additionnelles. Lanctôt considère que ce plan est le premier authentique de Montréal, si on fait abstraction du plan très partiel de 1672 (pl. 22). Selon lui, la date de réalisation est 1684 et non 1685 et Villeneuve n'en est pas l'auteur; il précise qu'à cette époque, Montréal comptait déjà 1500 habitants⁷⁶⁶. Dans sa reconstitution, il localise côte à côte la maison de Jacques Le Ber, située sur la rue Saint-Paul et jouxtant la propriété des Sulpiciens, et celle occupée par Callière, donnant sur la rue Saint-Joseph (aujourd'hui Saint-Sulpice), alors gouverneur de Montréal. En continuant vers l'est sur Saint-Paul se trouve la propriété de l'Hôtel-Dieu entourée de jardins; par la suite, l'interprétation de Lanctôt diffère de celle du GRM qui situe la Congrégation de Notre-Dame à l'est des Hospitalières; le long de la rue Saint-Paul, alors que celui-ci la place en face, du côté sud de la rue⁷⁶⁷. Le lotissement reconstitué par le GRM pour 1685 ne correspond pas tout à fait aux limites indiquées sur le

⁷⁶³ Yves LANDRY (dir.), *Pour le Christ et le Roi : la vie au temps des premiers Montréalais*, Montréal, Libre Expression, 1992, p. 152.

⁷⁶⁴ G. LANCTÔT, « Images et figures de Montréal sous la France, 1642-1763 » *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, 3^e série, vol. XXXVII, 1943, p. 53-78.

⁷⁶⁵ Photocopies obtenues du Centre canadien d'architecture.

⁷⁶⁶ LANCTÔT (1943), p. 59, alors que l'estimation de L. Dechêne est de 600 personnes (LANDRY (1992), p. 152).

⁷⁶⁷ Les deux interprétations sont exactes en ce sens que la première école de Marguerite Bourgeoys se trouvait du côté sud de la rue Saint-Paul mais fut incendiée en 1683 après quoi la communauté s'établit un peu plus à l'est, du côté nord de la rue. (LANDRY (1992), p. 153.)

plan et ne permet pas d'identifier les propriétaires des autres jardins. Le plan de 1685 a aussi été repris par L. P. Vallerand en mars 1859, qui l'a daté de 1680; l'inscription de Mr de Callière est au même endroit que Lanctôt; ce n'est qu'en 1695 que le gouverneur se fait construire une belle demeure sur le site du premier cimetière comme l'indiquent les reconstitutions du GRM à partir de cette date. Le plan de Catalogne de 1713 situe aussi la propriété du gouverneur⁷⁶⁶ sur la pointe formée à la confluence de la rivière Saint-Pierre et du fleuve Saint-Laurent.

Vingt ans plus tard, Levasseur de Neré réalise un nouveau plan de Montréal qui représente l'état du développement et les projets de fortifications en vue d'améliorer la défense de la ville. Pratiquement chaque maison possède un jardin; à travers cette mosaïque verte se dégagent les grands ensembles : partant de l'ouest, les Récollets, le séminaire, la maison de Le Ber (?), l'Hôtel-Dieu et la Congrégation Notre-Dame, enfin, sur Saint-Paul, une autre propriété privée et plus au nord, sur Notre-Dame, les Jésuites arrivés à Montréal en 1692, en même temps que les Récollets; Levasseur n'indique cependant pas le château de Callières, ni l'hôpital des Frères Charron. L'auteur a utilisé deux types de graphisme pour représenter les jardins; en prévalence, des carrés auxquels s'ajoutent dans certains cas des bandes longitudinales homogènes (qui pourraient représenter du gazon, des zones boisées ou un verger) qui se retrouvent uniquement sur les grandes propriétés.

Gédéon de Catalogne réalise en 1713 et 1714 au moins trois plans de Montréal, alors qu'il vient depuis peu d'être nommé sous-ingénieur; il a également une formation d'arpenteur dûment reconnue, ce qui se voit dans le rendu très orthonormé de la ville. Nous n'avons pas consulté le plan qui devait accompagner son mémoire sur les gouvernements de Québec, Trois-Rivières et Montréal, envoyé au ministre en novembre 1712⁷⁶⁷ et qui, conséquemment, devait comprendre l'île de Montréal dans son entier. Dans ce document, Catalogne confirme la pratique déjà évoquée par Franquelin et Villeneuve, à savoir qu'il

⁷⁶⁶ Gouverneur de la Nouvelle-France de 1698-1703.

⁷⁶⁷ *Bulletin des recherches historiques*, septembre 1915, vol. XXI, p. 265. Le texte de Catalogne est extrait de la correspondance générale, 1712, série F, vol. 33; il est reproduit au complet dans les numéros de septembre et novembre 1915.

travaille avec un copiste⁷⁷⁰ dans la production ou la transcription des plans. Il ajoute que le plan de Montréal est le premier réalisé et que, conséquemment, il a l'information fraîche à la mémoire⁷⁷¹. Enfin, le mémoire est intéressant pour la précision qu'il contient sur les arbres fruitiers cultivés venus d'Europe : « pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, pesches, couingacier, vignes, gadelles »⁷⁷². Ces remarques rejoignent celles de La Potherie; lors de sa visite à Montréal au début du siècle, il notait : « les melons sont excellents [...] on y a des prunes, des pêches, de la reinette blanche et grise en quantité; les pommes de calville y sont en abondance. Tel aura dans son jardin des 200 à 300 arbres fruitiers. »⁷⁷³

Catalogne signe trois plans de la ville de Montréal entre 1713-1714, dans lesquels les jardins sont simplement circonscrits sans autre détail. « Le plan de la ville de Montréal en Canada », daté de 1713 (pl. 69), pourrait être la version préliminaire ayant servi à la confection des plans subséquents, car le dessin y est plus libre et le rendu moins standardisé; malgré un tracé qui trahit l'inexpérience, l'usage de la couleur le rend attrayant et facilite la transmission de l'information. Catalogne a indiqué les noms de plusieurs propriétaires –de Muy, Manthet, Longueil, de Montigny, Budemon, Ramezay–, tracé l'emplacement des demeures et le pourtour des jardins; on peut repérer la ménagerie de l'Hôtel-Dieu située rue Saint-Paul, face à l'hôpital. Un autre plan de 1713 (pl. 70), celui-là plus schématique et fait selon une échelle réduite de moitié, et un troisième (pl. 71) assez semblable, contiennent des propositions différentes de projet d'enceinte. Le périmètre des grands jardins y est toujours indiqué : maison et jardin de feu monsieur de Callières, jardin du séminaire, de l'Hôtel-Dieu, de la Congrégation Notre-Dame.

Les plans généraux de Montréal permettent de juger de l'évolution physique de la ville; en vingt ans, soit de 1685 à 1704, le territoire occupé a manifestement triplé, et ce développement se poursuit entre 1704 et 1714, comme en témoigne le plan de Catalogne. Selon Lanctôt, vers 1713,

⁷⁷⁰ Ibid., p. 257; les historiens consultés à ce sujet, notamment M. Grignon, A. Charbonneau, reconnaissent cette réalité, mais à notre connaissance, elle n'avait jamais été formulée par écrit.

⁷⁷¹ Ibid. p. 265.

⁷⁷² Ibid., p. 264-265.

⁷⁷³ BACQUEVILLE DE LA POTHERIE (1997), lettre XII, p. 201.

grâce à sa situation de centre militaire et de poste de traite, Montréal, avec sa banlieue, est devenu, dépassant même Québec, la ville la plus peuplée du pays avec 2 640 habitants. La ville renferme huit églises, 399 maisons et six moulins à blé. Sa banlieue possède près de six mille arpents de terre en culture et la récolte produit du blé, du maïs, des pois et de l'avoine, du chanvre et du lin en abondance.⁷⁷⁴

À cette liste, nous pourrions ajouter la présence de cultures fruitières mentionnées par Gédéon de Catalogne et corroborées par les achats inscrits dans les livres de comptes des Augustines de Québec, de pommes et de poires de Montréal, par exemple⁷⁷⁵. Cette situation est par ailleurs appuyée par la représentation cartographique constante de vergers à l'extérieur des fortifications dans les plans de Léry, dès 1717.

Au tournant du XVIII^e siècle, le gouverneur de la colonie prend l'habitude de séjourner à Montréal au cours de l'été, avec une bonne partie des troupes. Ce changement entraîne une plus grande activité économique et sociale : comme à Québec à la même époque, des activités mondaines s'organisent : « on donne des dîners et des fêtes; on se livre aux jeux de société et on danse. On festoie et on s'amuse [...] »⁷⁷⁶

Les analyses de Louise Dechêne sur la croissance de la population montréalaise, basées sur les recensements et dénombrements effectués à partir de 1697, apportent des résultats comparables; entre 1697 et 1731 le nombre de maisons passe de 150 à 400 et la population, de 1 150 à 2 980 habitants⁷⁷⁷. « C'est dans le premier quart du XVIII^e siècle que le développement urbain s'affirme avec le plus de vigueur »; cet accroissement est notamment dû à l'arrivée de quatre cents soldats démobilisés entre 1697 et 1715.⁷⁷⁸ Dechêne ajoute que « le secteur du bâtiment bénéficie surtout de ce sang nouveau et nous voyons aussi

⁷⁷⁴ G. LANCTÔT, *Montréal au temps de la Nouvelle-France, 1642-1760*, Toronto, Société royale du Canada, 1942, p. 17. À titre comparatif, selon HARE, LAFRANCE et RUDDEL (1987), p. 37 : entre 1726 et 1737, la population de la ville de Québec passe de 2700 à 4720 habitants.

⁷⁷⁵ F. ROUSSEAU, *L'œuvre de chère en Nouvelle-France*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1983, p. 180-181.

⁷⁷⁶ LANCTÔT (1942), p. 16.

⁷⁷⁷ L. DECHÊNE, « La croissance de Montréal au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, no. 2 (septembre 1973), tableau 1, p. 164.

⁷⁷⁸ *Ibid.*, p. 167.

apparaître quelques métiers proprement urbains, tels que perruquiers, orfèvres, jardiniers, etc. »⁷⁷⁹

Au cours de cette période, deux plans partiels témoignent de l'intérêt des Montréalais pour les jardins. Le détail des jardins de la propriété des Hospitalières de Saint-Joseph nous est donné dans le plan attribué à Gédéon de Catalogne, non daté mais estimé avoir été produit vers 1695 (pl. 43). Ce plan porte-t-il la facture graphique de Catalogne? C'est la question à laquelle nous avons tenté de répondre en comparant cette production à d'autres rendus du sous-ingénieur. À priori, il n'y a pas de ressemblance entre ce plan et ceux de 1713-1714, mais cette remarque n'autorise pas à exclure d'emblée l'auteur présumé, car nous savons de son aveu même qu'il a recours à des dessinateurs pour le supporter dans sa tâche. Le caractère graphique du plan de l'hôpital ne ressemble pas à d'autres plans connus : il se démarque par une configuration toute géométrique des jardins qui lui confère une certaine raideur, tout en introduisant un doute quant à la forme réelle de ces espaces. Cette présentation régularisée des formes, que l'on retrouve aussi dans le lettrage identifiant les parties de la propriété, laisse supposer que le dessinateur a pu compter sur une installation adéquate et des outils appropriés pour réaliser le travail. Mais, si on considère que le titre a été oublié, de même que l'échelle, l'indication du nord et qu'on trouve des fautes d'orthographe dans les mots, on peut aussi supposer qu'il s'agit d'un travail réalisé sans supervision adéquate. Si on considère à nouveau la distribution des espaces du jardin, les formes régulières à répétition et le dessin des éléments construits, on peut y voir des affinités avec leur représentation dans le plan de Montréal de 1704, réalisé par Jacques Levasseur de Neré (pl. 52 et fig. 75a). Mais la conception de ce plan revient fort probablement à Jean-Baptiste de Couagne si on considère sa grande ressemblance avec la « Suite du Gouvernement des Trois-Rivières... » qu'il réalise en 1709, sous la supervision de Catalogne.

Dans quel contexte, ce plan a-t-il été réalisé? Après le feu de février 1695, qui détruit la quasi totalité des installations, on entreprend dès le printemps suivant des travaux de reconstruction, ce qui permet aux religieuses de réintégrer les lieux à la fin de la même

⁷⁷⁹ Ibid.

année.⁷⁸⁰ On peut voir sur le « Plan du Couvent des dames Religieuses Hospitalières établies à Montréal et Plan de L'Hotel Dieu » (pl. 43) la disposition du nouvel édifice et l'aménagement des espaces extérieurs. Une hospitalière canadienne, Sœur Mondoux, a retrouvé ce plan, envoyé à La Flèche, en France vers 1715 et en a fait faire une copie dans les années 1940-1950⁷⁸¹. Le plan original fait dorénavant partie de l'exposition permanente du Musée des Hospitalières, à Montréal, depuis que les Hospitalières de La Flèche l'ont rendu à la communauté canadienne en 1990. Ce plan et celui de 1744 sont, selon l'archiviste de Montréal, les deux seules représentations des jardins, mais aucun n'a été l'objet d'une analyse fine à cet égard.

Lors de l'aveu et dénombrement de 1731, la propriété occupe 328 pieds de front sur la rue Saint-Paul par 424 pieds de profondeur⁷⁸², ce qui devait déjà correspondre à la superficie du terrain au début du XVIII^e siècle. La répartition des espaces intérieurs et extérieurs dévolus à l'hôpital et au monastère suit une logique plus apparente que dans le cas des installations des Augustines de Québec; l'église constitue le point central à partir duquel s'organise du côté ouest, l'hôpital et du côté est, le monastère. Chaque entité est précédée au sud, d'un espace extérieur: la « court des pauvres » pour l'hôpital et le « parterre » pour les religieuses. De part et d'autre, il y a deux cours, qui auraient pu s'appeler basse-cour, bien que les bâtiments qui les bordent ne servent pas uniquement à la subsistance mais complètent les équipements hospitaliers. Ces cours, situées immédiatement à l'arrière de chaque bâtiment, sont suivies pour l'une, du « jardin de communauté », pour l'autre, du « jardin des pauvres », qui peuvent être des potagers. Viennent ensuite, toujours selon un système d'enfilade, le « parterre » chez les religieuses complété par deux espaces rectangulaires qui terminent leur jardin; cette surface trouve son équivalent du côté des malades. L'espace extérieur total dévolu aux religieuses occupe une superficie pratiquement deux fois plus grande que celui de l'hôpital. À l'avant, l'église et le bâtiment assurent la subdivision des espaces; à l'arrière, un mur aménagé perpendiculairement au

⁷⁸⁰ R. LAHAISE, *Les édifices conventuels du Vieux Montréal*, LaSalle, Hurtubise, 1980, p. 51-54.

⁷⁸¹ La copie complète de ce plan est reproduite sur la pochette arrière de *L'Hôtel-Dieu de Montréal, 1642-1973*, Montréal, Les Cahiers du Québec /Hurtubise HMH, 1973, 346 p.

⁷⁸² A. ROY (éd.), *Aveu et dénombrement des Messieurs de Saint-Sulpice, seigneurs de Montréal*, Québec, Archives de la Province de Québec, 1943, p. 25.

bâtiment permet la ségrégation des fonctions et l'isolement des sœurs cloîtrées, à partir de 1671.

Outre la fonctionnalité sous-jacente à la distribution des espaces de vie et de travail, ce plan comporte des aménagements qui s'inscrivent dans un rapport plus direct avec l'art des jardins; ce sont les parterres. Les deux parterres sont représentés comme des espaces organisés en fonction de points centraux; les visiteurs peuvent accéder au parterre avant par une porte située au centre du mur de la rue Saint-Paul et les religieuses par un accès à partir du réfectoire et de la cuisine. La salle de communauté a aussi vue sur cet espace. Le parterre arrière est un espace privatif entouré d'un mur pourvu de trois escaliers du côté du couvent et de deux autres du côté opposé, situés de part et d'autre de la chapelle. Cette « chapelle à la vierge » se trouve au centre arrière du parterre; il s'agit d'une construction qui peut correspondre à un petit oratoire. Le jardin de l'hôpital possède aussi dans sa partie arrière un escalier qui permet d'accéder à la section la plus éloignée; on peut penser que l'escalier est ascendant permettant de composer avec la topographie montante lorsqu'on s'éloigne du fleuve. La présence de la chapelle et les escaliers sont les deux seuls éléments confirmés par l'archiviste de la communauté⁷⁸³.

Dès 1659, les religieuses ont une ménagerie à proximité de l'hôpital, mais elles transfèrent sans doute assez rapidement ces fonctions à la ferme Saint-Joseph, dont elles commencent l'exploitation dès 1661⁷⁸⁴; dans son récit du premier incendie en 1695, Marie Morin mentionne que deux domestiques étaient couchés « a notre menagerie de Saint Joseph le soir auparavant, qui est à demi lieue de la ville »⁷⁸⁵. « La vieille ménagerie de notre hospital », située du côté sud de la rue Saint-Paul⁷⁸⁶ est à nouveau mentionnée dans la description de l'incendie de 1721 et représentée sur le plan de Catalogne de 1713; deux ménageries distinctes, une pour l'hôpital et l'autre pour le monastère ont existé concurremment. La nécessité de pourvoir à l'alimentation de base étant majoritairement

⁷⁸³ Propos recueillis auprès de Sœur Nicole Bussièrès, archiviste, Hospitalières de Saint-Joseph : 15 août 2006, 7 février 2007 et 9 mars 2007 et documents communiqués par l'archiviste en février et mars 2007.

⁷⁸⁴ Marie MORIN, *Histoire simple et véritable*, Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1659-1725, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1979, p. 123.

⁷⁸⁵ Ibid., p. 239.

⁷⁸⁶ Ibid., p. 272.

concurrentement. La nécessité de pourvoir à l'alimentation de base étant majoritairement assurée par la ferme, un réaménagement des espaces adjacents au monastère s'est opéré graduellement; la propriété dans la ville comptait toutefois des poiriers qui avaient été donnés par les Sulpiciens⁷⁸⁵ et sans doute un jardin de simples pour une question d'accessibilité immédiate.

Le jardin de l'Hôtel-Dieu a-t-il été réalisé conformément à ce plan? Il est acquis que, dans son organisation générale, il comportait différents espaces dont certains sont confirmés au moment de l'incendie; le dessin pouvait aussi constituer une proposition d'aménagement ou encore, l'état des lieux dans leur forme achevée. Ce plan était sans doute destiné à voyager et à être consulté par plusieurs intervenants : membres de l'ordre en France, ministres et même le roi, donateurs, bienfaiteurs. En conséquence, il devait présenter un état rassurant des lieux. On peut alors se demander si son auteur n'a pas voulu communiquer une image conforme à ce qu'on connaissait en France, une propriété qui possédait les attributs des ses équivalents européens. Il sera à nouveau question des jardins des Hospitalières au chapitre IV-4.2, lors de l'analyse du plan de 1744.

D'une facture technique fort différente, le « Plant de la mission de la montagne » (pl. 41) livre l'état de la propriété des Sulpiciens hors la ville, en 1694. Ce plan offre des ressemblances avec le « Plan du royal et somptueux édifice de Saint-Louis », réalisé en 1681 par Robert Davesne⁷⁸⁶; dans ce cas, il s'agit d'un hôpital entouré de jardins comprenant deux parterres formés chacun de quatre carrés au centre desquels se trouve un petit cercle qui peut représenter une statue; l'un des parterres a un treillis en berceau sur deux de ses côtés; il y a aussi un verger. La légende occupe le pourtour du plan de 1681 sur trois côtés; chaque lettre est accompagnée d'un texte descriptif comme sur le plan de Vachon de Belmont.

⁷⁸⁵ Hypothèse formulée par Sœur Bussières. Selon S. DÉPATIE, « les Hospitalières ont, au début du XVIIIe siècle, un grand verger de 70 arpents à la Côte Saint-Joseph et un verger de dimension plus modeste sur leur terre de la Providence, au Coteau Saint-Louis ». (« Jardins et vergers à Montréal au XVIIIe siècle », *Vingt ans après, habitants et marchands : Lectures de l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles canadiens*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1998, p. 234.)

⁷⁸⁶ Plan provenant des Archives AP-HP Brièle 191, que l'on pouvait voir dans l'exposition temporaire présentée au Musée du Château Ramezay : *Jardiner à Paris au temps des rois*, du 17 mai au 1^{er} octobre 2006.

Le plan de la mission représente un lieu d'évangélisation, une retraite afin de favoriser la conversion des Amérindiens mais aussi un lieu de vie pour les membres de la compagnie et avant tout l'initiative et le projet de Vachon de Belmont (1645-1732) qui bénéficie de l'aide financière de sa famille pour sa réalisation. À partir de 1680, « François Vachon de Belmont, richissime Sulpicien nouvellement arrivé à Montréal, est chargé de cette mission. »⁷⁸⁹ Le sulpicien possédait une bibliothèque privée, l'une des plus importantes de la communauté avec quelque 80 livres, et celle qui comptait le plus d'ouvrages sur les Beaux-Arts. Parmi les titres mentionnés; rappelons ceux qui se rapportent à notre sujet : l'édition de 1646 du *Theatre d'agriculture et mesnage des champs* de Olivier de Serres, *L'art de la charpenterie* de Mathurin Jousse et *La perspective* [...] de Salomon de Caus⁷⁹⁰. Lahaise souligne aussi que les intérêts du nouveau chargé de projet ne se limitent pas à l'architecture et à l'aménagement et qu'il « aurait dessiné lui-même le mobilier [de la chapelle] et décoré la voûte de ses propres peintures »⁷⁹¹, intérêts auxquels s'ajoute la musique car il « fait venir un orgue pour son église. »⁷⁹²

Ce plan est avant tout une esquisse, un croquis pour usage interne (ni l'échelle, ni le nord ne sont indiqués), un compte rendu graphique factuel, comportant l'inventaire chiffré du domaine par son propriétaire : relevé de population, description du bâti –résidence et cabanes, églises, écoles–, des espaces de production, des structures de défense et du jardin. Le plan de 1694 est bien connu; il a été souvent reproduit et commenté mais on s'attarde rarement à la présence du parterre. Or, l'examen du manuscrit a révélé un premier tracé imaginé pour ce parterre (représenté par des lignes pointillées), beaucoup plus grand que la forme adoptée, figurée par une ligne continue. Dans la forme initiale, l'allée principale était établie dans le prolongement de la maison et créait un lien direct avec celle-ci. Le plan de la mission présente des ressemblances avec celui de l'édifice Saint-Louis, cité

⁷⁸⁹ LAHAISE (1980), p. 276.

⁷⁹⁰ Informations recueillies lors de la visite de l'exposition *La bibliothèque de « ces Messieurs » : le livre chez les Sulpiciens en Nouvelle-France*, Archives nationales du Québec, salle d'exposition de Montréal, printemps 2007.

⁷⁹¹ LAHAISE (1980), p. 276.

⁷⁹² Ibid., p. 283.

précédemment et la « Vue cavalière des Feuillants », qui faisait également partie de la même exposition⁷⁹³.

L'aménagement du site pourrait aussi ressembler à la demeure seigneuriale de Talcy, en Loir et Cher, décrite au chapitre II, qui contient plusieurs des éléments évoquées par Charles Estienne et Jean Liébault, de Serres et Louis Liger⁷⁹⁴ : « Les jardins de Talcy sont avant tout des jardins vivriers, utilitaires, partie intégrante du système de production du domaine. La partie d'agrément se trouve réduite à un parterre simple, coincé entre la basse-cour grouillante et une vaste parcelle productive en contrebas⁷⁹⁵. Une description sommaire du contenu du plan de la mission mentionne, outre la chapelle, le manoir, l'école et les murs de fortification que, « rêvant de créer un petit domaine à l'européenne, il [Vachon de Belmont] fit également aménager une basse-cour, un colombier, un verger, une vigne et un plan d'eau qui accueillait canards, oies et outardes. Il décora même le jardin d'une fontaine. »⁷⁹⁶ Il est vrai que, dans son unique version de 1694, l'aménagement de la mission ne se limite pas aux bâtiments associés à l'évangélisation mais prévoit des espaces de culture et d'agrément. La légende fournit les précisions suivantes :

- « A verger de trante perches de 18 pied de long et de treise perche de large contenant 410 arbres
- B1 vigne plantée depuis 3 ans (soit en 1691)
- B2 vigne à planter
- B3 vieille vigne abandonnée
- C vivier de 162 pied de long 36 de large 8 de prof(ondeur)
- D jardin potager
- K parterre
- L puits »⁷⁹⁷.

⁷⁹³ Gravure anonyme appartenant au Musée Carnavalet. Les jardins entourant le monastère des Feuillants sont composés principalement de carrés regroupés par quatre formant un figure d'ensemble qui se répète et dont la somme s'inscrit dans un grand espace carré entrecoupé par deux allées principales. Il y a aussi un verger.

⁷⁹⁴ J. WEILL, « Les jardins de Talcy », *Monumental* (2001), p. 48. Parmi les éléments mentionnés par J. Weill, dans son article : logis, cour, basse-cour, comprenant puits et mare, colombier, grange; le jardin clos avec puits, verger, vignoble; enfin, le parc.

⁷⁹⁵ Ibid.

⁷⁹⁶ Pierre LANDRY (1992), p. 132.

⁷⁹⁷ J.- Bruno HAREL, p.s.s., « Le Domaine du Fort de la Montagne (1666-1860) dans *Montréal, artisans, histoire, patrimoine*, Montréal, Société d'histoire de Montréal, 1979, p. 34. Une perche correspondait à 1/100 d'arpent, ou 100 perches carrées pour un arpent (JACOBSON (2003), p. 16). Le terme était fréquemment utilisé pour la vigne. Sous le Régime anglais, l'arpent est devenu une mesure linéaire.

La culture de la vigne est attestée par plusieurs mentions dans les livres de la communauté durant l'existence de la mission et après, lorsque le domaine changera de vocation et sera tour à tour une exploitation agricole, puis un lieu de repos et même un lieu de promenade et de visite pour certains membres de la population civile. Le vivier, qui est le terme exact pour le plan d'eau préalablement mentionné, est un élément intéressant de l'aménagement; cette structure fonctionnelle, dont le matériau premier est l'eau, a connu différentes transformations à partir du Moyen-Âge, ce qui lui a assuré la persistance au jardin. Il peut aisément se prêter à des usages récréatifs ou être transformé à des fins ornementales.⁷⁹⁶ Lahaise rapporte que Belmont aurait fait creuser un canal en 1700⁷⁹⁷, pièce d'eau de forme plus allongée que le vivier d'origine, possiblement entouré d'arbres, et dont l'usage se serait alors transformé en promenade. Rien n'indique si les parois auraient été maçonnées dès l'origine. La légende du plan de la mission indique qu'un premier vivier avait été aménagé où se trouve dorénavant la grange, puis réutilisé en citerne, ce qui semble pertinent compte tenu de sa proximité du puits.

De tous les éléments répertoriés sur le site, le parterre présente, du point de vue ornemental, le plus d'intérêt; il occupe une superficie comparable au potager, à proximité de la maison mais à l'extérieur de l'enceinte marquée par les quatre tourelles aménagées dans les angles. Ainsi situé, il s'apparente à la conception médiévale du jardin, hors les murs, quoique la relation avec la maison soit ici plus évidente. Deux symboles représentant des structures complémentaires au parterre ne peuvent être nommées définitivement : sans doute une palissade qui entoure les quatre carrés et une porte aménagée au centre de la section qui fait face au « chemin de la ville ». Quant à la fontaine, le plan n'en fait pas de mention explicite, mais on peut penser que le cercle situé à la rencontre des quatre carrés la représente; elle est par ailleurs mentionnée par l'abbé Tronson dans sa correspondance avec Belmont dès 1682⁷⁹⁸. Lahaise cite un autre extrait de cette correspondance, cette fois une

⁷⁹⁶ C. K. CURRIE a poursuivi une étude sur ce sujet, dont les résultats apparaissent dans son article : « Fishponds as Garden Features, c.1550-1750 », *The Journal of Garden History Society*, vol. 18, no. 1 (printemps 1990), p. 23-46. D'abord apparu comme un élément de l'espace médiéval, le vivier, tout en conservant ses attributs premiers- eau dans un bassin souvent longitudinal, propice à la présence de poissons ou d'oiseaux- s'est transformé en canal, fontaine, cascade au fil du temps et des changements au jardin.

⁷⁹⁷ LAHAISE (1980), p. 287.

⁷⁹⁸ *Ibid.*, p. 277.

lettre 19 juin 1689 où Tronson qualifie les travaux du prêtre : « [...] et une si belle fontaine pour achever l'embellissement du lieu ne contribueront pas peu à lui donner tous les agréments qu'on peut souhaiter dans un village de Sauvages. »⁸⁰¹ Ces commentaires, précédés de la mention de la maison de plaisance, du colombier, vivier et verger, ne laissent aucun doute sur l'intention d'agrémenter les lieux par la mise en place d'espaces extérieurs à la fois utilitaires et décoratifs. Existe-t-il alors une sorte de joute entre les Sulpiciens et les Jésuites, qui ont établis une mission à La Prairie en 1657 et dont on rapporte, dans la Relation de 1673, puis dans des plans subséquents jusqu'en 1752, la présence d'espaces aménagés en jardins? Nous décrirons plus précisément ces aménagements à la section III-5.2.2.

Les jardins du Fort de la Montagne s'assimilent aux espaces de la demeure seigneuriale campagnarde, principalement axée sur la production mais qui offrent également un lieu de détente et de repos au propriétaire. Quant aux jardins des religieuses, leur forme témoigne de l'adaptation des espaces au milieu urbain; une partie est vouée à des usages reliés aux activités temporelles de la communauté et une autre répond à leurs besoins spirituels et physiques. C'est la première mention d'une petite chapelle ou oratoire qui apparaît comme un nouvel élément, reflet des pratiques métropolitaines, et s'ajoute à la liste des composantes du jardin canadien.

III-2.5 Les jardins dans les plans de Trois-Rivières

Au tournant du XVII^e siècle, Trois-Rivières est la troisième ville en importance au Canada mais son faible poids politique et démographique la situe assez loin derrière Montréal et Québec. Néanmoins, des communautés religieuses y sont établies – Ursulines, Récollets – et elle est dirigée par un gouverneur ce qui suppose l'existence de bâtiments de fonction et de bâtiments institutionnels. Selon Raymonde Gauthier, « le développement de Trois-Rivières fut très limité sous le Régime français »⁸⁰²; pour nous en rendre compte, il suffit de

⁸⁰¹ Ibid., p. 278.

⁸⁰² GAUTHIER, *Trois-Rivières disparue ou presque*, Québec, Éditeur officiel du Québec/Fides, 1978, p. 2.

consulter le plan « Les 3 Rivières » (pl. 32), que Gauthier considère être le premier plan de la ville qui nous soit parvenu.⁸⁰³ Ce plan (fig. 76), daté du 13 novembre 1685, comme ses équivalents de Québec et de Montréal, a aussi été hypothétiquement attribué à Villeneuve, mais cette association n'a pas été démontrée. Ce plan sur lequel sont localisées l'église, la maison du gouverneur monsieur de Varennes, des habitations et la palissade d'enceinte, nous renseigne peu sur les jardins si ce n'est qu'il contient une série de rectangles attenants à la maison du gouverneur (fig. 76a). Les douze rectangles accompagnés d'une bande triangulaire sont incontestablement occupés par des jardinages; la superficie couverte est importante et permet de supposer que ces carrés ne sont pas strictement alimentaires.

Le « Plan de la Ville des 3 Rivières Levé en l'année 1704 » (pl. 53) par Levasseur témoigne de l'expansion qui s'est produite au cours de cet intervalle de temps et du caractère dorénavant plus ordonné de la ville, structurée par un système de rues orthogonal et une enceinte à huit bastions. L'auteur a attribué lettres et chiffres aux bâtiments et espaces de son plan dont la signification se trouve dans le « Renvoy pour L'intelligence des maisons et Jardins De La ville »; non seulement le titre de la légende témoigne-t-il de l'importance qu'il accorde aux jardins mais aussi le rendu du plan, où ces espaces dominant. La légende nous renseigne sur les différents propriétaires et c'est ainsi que nous apprenons que les jardins appartiennent aux propriétés suivantes :

- 1- La paroisse, le presbytère avec ses dépendances
- 2- les Récollets et dépendances; sur un plan du monastère de 1707 on peut voir que les espaces consacrés aux jardins correspondent à la représentation de 1704 (voir la section III-5.1.2)
- 3- les Ursulines avec leurs dépendances, dont les aménagements occupent un grand rectangle dans l'angle nord de la palissade
- 5- maison du sieur de Tonancourt avec ses dépendances
- 11- maison à Dugué avec ses dépendances
- 18- maison à Bellegarde
- 19- jardins à plusieurs particuliers
- 20- jardins et maison à Bruneau
- 22- maison au sieur Petit
- 23- maison audit Courval avec ses dépendances
- 24- maison au Maistre avec ses dépendances

⁸⁰³ Ibid., p.1.

- 25- maison à laframboise avec ses dépendances
- 26- maison à Longueil avec ses dépendances
- 27- maison à Belle-Île avec ses dépendances
- 28- maison à La Cerisieres avec ses dépendances
- 32- maison au sieur Forillon avec ses dépendances.

D'autres jardins sont représentés mais sans chiffre de renvoi, comme c'est le cas pour la maison de madame Seigneuret (6), à proximité de l'église. Cette liste partielle permet de constater que le jardin n'appartient pas à une classe sociale donnée mais semble une pratique accessible à tous, si on s'arrête à la mention des propriétaires où se mêlent *quidam* et notables, les distinctions pouvant apparaître dans les formes, la composition et le contenu. Les carrés et rectangles en assemblages divers prédominent et le graphisme de représentation des jardins est réduit à des traits simples, sans aucun élément construit (fig. 77). En d'autres termes, Levasseur ne s'est pas préoccupé au-delà d'une certaine réalité de représenter fidèlement les aménagements intérieurs. Néanmoins, son mode de représentation nous communique le fait que les jardins sont très nombreux dans cette ville. À propos du grand nombre des jardins représentés dans le plan de 1704, Benjamin Sulte ajoute que « les récits du XVIII^e siècle font l'éloge des jardins et des ombrages de Trois-Rivières »⁸⁰⁴, sans toutefois référer à des sources précises. Ailleurs, il spécifie qu'à l'extérieur de l'enceinte « entre la palissade et la crête de l'éminence qui longe le fleuve, il y avait une lisière de terrain occupée par des jardins que l'éboulement de la côte a emportés. »⁸⁰⁵

III-2.6 Les jardins dans les plans de Port Royal, en Acadie et de Plaisance à Terre-Neuve

La présence régulière d'ingénieurs du roi entraîne la réalisation de plusieurs plans de Port Royal et des environs durant la période française⁸⁰⁶, jusqu'au moment où le territoire passe définitivement sous le contrôle anglais en 1710. Ainsi, de manière

⁸⁰⁴ SULTE, *Album de l'Histoire des Trois-Rivières*, Montréal, Géo. E. Desbarats, 1881, p. 16.

⁸⁰⁵ Ibid.

⁸⁰⁶ Première occupation en 1605; le lieu est délaissé au cours de la deuxième décennie. Un nouveau site est investi un peu plus tard et demeure possession française durant la majeure partie du XVII^e siècle.

concomitante à Québec, l'ingénieur en poste dresse des plans du site et nous renseigne sur les jardins. Port Royal est toutefois différemment constitué que Québec car les habitations se trouvent à l'extérieur de l'enceinte du fort. Ni le plan de 1688, attribué à Pasquin⁸⁰⁷, ni celui de 1690 de De Saccardy fils⁸⁰⁸, n'ont fait de place aux jardins et il faut consulter le plan anonyme de 1702 (pl. 51) pour constater leur présence à proximité du logement du lieutenant du roi et à un autre endroit chez un propriétaire non identifié; ces jardins sont tous enclos. Par la suite, le plan le plus significatif est celui de De Labat, daté du 23 novembre 1706 : « Plan du Fort Royal à l'Acadie en l'état qu'on propose de le mêtre l'an 1706 » (pl. 57 et fig. 80), un plan couleur précis ressemblant, par sa technique, aux propositions de réaménagement urbain de Levasseur.

Les jardins de 1706, tous situés à l'extérieur de l'enceinte du fort, sont composés de carrés en nombre variable bien que le quatuor formant un grand carré lui-même entouré d'une bordure, revient le plus régulièrement. Ces jardins sont attenants à des maisons et parfois rattachés à celles-ci par un enclos de pieux (fig. 80). La plupart des représentations n'offrent rien de nouveau ni d'exceptionnel sauf l'aménagement du bois attendant à une résidence, situé dans la partie nord-est du territoire (fig. 80a). Quatre longues allées parallèles ont été créées et définies par une double rangée de plantations d'arbres; elles sont entrecoupées par deux autres allées qui les croisent en diagonale, un peu à la manière d'une patte d'oie, elles aussi délimitées par des plantations de bordure, qui mènent sur la grève de la rivière. Ce grand espace accompagne une maison (cote 32 sur le plan) qui comprend également une cour avant et un jardin formel, immédiatement à l'arrière (fig. 80a). Cette relation maison/espace extérieur s'apparente à celle que nous avons soulignée dans le plan de Québec de 1685 et que nous verrons à nouveau à Port Toulouse et à Montréal vers 1730. D'autres maisons, situées au nord du fort proposé, ont aussi des jardins; certaines sont identifiées par un numéro (cotes 23, 26, 28, 29, 31), comme la propriété précédente mais la légende d'accompagnement est désormais manquante.

⁸⁰⁷ « Port Royal », FR CAOM 03DFC50C et FR CAOM 03DFC52C.

⁸⁰⁸ « Port Royal en 1690 », FR CAOM 03DFC54C.

« Le plan de l'habitation de Charles Mahier [...] » (pl. 74) à Plaisance dans l'île de Terre-Neuve, produit après 1714, nous renseigne sur la présence d'un jardin attenant à la résidence de l'administrateur (fig. 81 a, b) et représenté de façon détaillée. La maison qui fait face au bassin naturel est à l'extérieur de l'agglomération située sur « La grande grève ». À l'arrière de la maison s'étend le jardin, délimité sur ses marges latérales par des bâtiments; une clôture le sépare d'une seconde partie, ponctuée à ses extrémités de petits bastions. Une porte en arche aménagée du côté gauche de la clôture permet d'accéder à une route plantée de deux rangées d'arbres qui aboutit à l'église. Le jardin immédiat est décoré en son centre par une structure –fontaine, sculpture, cadran solaire (fig. 81c)– de même que le centre de chacun des quatre carrés formés. Un pot à fleurs semblable à celui retrouvé sur le site de Louisbourg aurait aussi pu servir d'élément décoratif qui s'ajoutait à la composition (fig. 81d)⁸⁰⁹. Le jardin que l'auteur a représenté occupe une surface importante dans laquelle on a créé une succession de pièces vertes, qui comportent plusieurs éléments type : carrés organisés autour d'un élément central, clôture ponctuée de petites structures, promenade bordée par la végétation.

À la même période, Philippe Pastour de Costebelle (1661-1717), un temps gouverneur de Plaisance puis premier gouverneur de l'Île Royale, doit abandonner Terre-Neuve suite à l'attaque des Anglais; afin d'obtenir de la France le remboursement des biens qu'il a perdus, il fait subséquemment dresser un état des lieux⁸¹⁰. Ce document nous renseigne sur ses trois propriétés comprenant chacune un jardin. La première maison décrite comporte deux étages, et mesure 60 x 21 pieds (français), est située à l'extérieur des forts et « attenant un jardin des terres transportées entouré de gros [?] pieux, de 60 pieds de long par 124 pieds de large⁸¹¹ »; la seconde a aussi un jardin de 166 pieds de

⁸⁰⁹ Ce pot à fleurs mesure approximativement 26 cm haut par 20 cm de diamètre; il avait été identifié comme fonts baptismaux au moment de sa découverte. Cette association est peut être due au dessin d'une église inscrite dans un paysage peint en bleu sur la surface extérieure. Pourtant l'iconographie accorde une place plus grande au dessin de deux arbres qui accompagnent le bâtiment. Le fond percé pour l'écoulement de l'eau ne laisse par ailleurs aucun doute sur l'usage prévu.

⁸¹⁰ « Dénombrement des biens immobiliers que le sieur de Costebelle gouverneur de Lisle Royale a été contraint d'abandonner lors de l'évacuation de Plaisance dans l'île de Terre Neuve », Centre des archives d'outre-mer, Terre-Neuve, 1717, E93, fol 26-26v.

⁸¹¹ Ibid.

long par 126 pieds de large, entouré de gros pieux; sa maison de campagne de 55 x 20 pieds a « une basse cour avec un jardin fort spacieux entouré de pieux au milieu duquel était bâti un salon entouré d'une galerie de 18 à 20 pieds en carré [...] Plus la jouissance du bois et prairie. Le tout évalué à 28 000 livres.⁸¹² » Selon Donovan, les Français avaient cultivé des céréales et des légumes dans leurs jardins à Plaisance durant la période d'occupation (1662-1713) avant de se localiser au Cap Breton, et les plus importants étaient ceux du gouverneur.⁸¹³ Mais au-delà de la fonction nourricière, le jardin de Costebelle comprend un espace de plaisir signifié par la référence au salon et à la galerie qui l'entoure. Le terme salon utilisé pour le jardin réfère soit à un élément construit, kiosque ou tonnelle, soit à un espace de repos aménagé au moyen de la végétation⁸¹⁴.

Les noms empruntés au jardin d'agrément français pour décrire une situation canadienne prennent un nouveau sens compte tenu du contexte et des ajustements dont les concepteurs ont usés. L'usage de ces éléments dans différentes parties du territoire renforcent l'hypothèse de la dimension de plaisir ajoutée dans les jardins de la colonie. À ces termes s'ajoute une notion plus générale, soit l'existence de la maison de campagne que l'on va aussi retrouver à proximité d'autres villes du territoire nord-américain.

Dans l'ensemble, le modèle des carrés regroupés donnant des formes analogues de plus grandes dimensions revient régulièrement dans l'illustration des jardins par les ingénieurs; le recours à cet expédient, qui nous met en présence d'un graphisme conventionnel, ne signifie pas pour autant que les jardins avaient des formes banales ou

⁸¹² Ibid.

⁸¹³ Kenneth Donovan, « Imposing Discipline Upon Nature : Gardens, Agriculture and Animal Husbandry in Ile Royale, 1713-1758 », Présentation donnée à la Conférence de la Société historique de la France coloniale, Université de Toulouse, Toulouse, 14-18 mai 2003, p. 6.

⁸¹⁴ Trois expressions réfèrent au salon : le « salon de jardin » est au XVIIe et XVIIIe siècles, une sorte de kiosque de jardin en menuiserie légère, transportable; le « salon de treillage » consiste dans une tonnelle de fer ou de bois couverte de verdure; le « salon de verdure » est un espace ménagé au milieu des arbres d'un parc et garni de bancs. *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse*, Paris, Librairie Larousse, 1985, tome 9, p. 9287.

peu élaborées. Il arrive aussi que les plans nous apportent des éléments nouveaux et fort intéressants : par exemple, les jardins de Plaisance et la patte d'oie à Port Royal.

La consultation de quelque trente plans d'agglomérations en Nouvelle-France confirme la présence des jardins au sein de l'habitat. Dans certains cas, ils sont principalement alimentaires. Les jardins les plus imposants et les plus complexes apparaissent dans les villes les plus peuplées. L'observation minutieuse de ces plans a permis d'identifier la plupart des jardins d'importance, de les décrire, de les caractériser et dans certains cas de suivre leur évolution sur des périodes variant entre 40 et 50 ans. Cette démarche a pour but de dresser un répertoire et de mieux connaître chaque jardin mais également de discerner la présence de formes et de structures récurrentes, qui caractérisent notre jardin colonial. L'exercice que nous venons d'effectuer a permis d'ajouter aux éléments du jardin, les glaciers, les canaux et fontaines, le salon, le parterre, les éléments décoratifs centraux, le carré d'expérimentation, le cabinet de verdure, la mare et de conserver les berceaux, les vergers, les clôtures de pieux. Au travers d'ordonnements divers, les carrés ont toujours la vedette.

Si les plans nous renseignent sur les commanditaires ou destinataires des jardins, ils livrent peu quant à leurs concepteurs; les formes données, qui demeurent parfois vagues, et les usages n'apparaissent pas toujours clairement, surtout s'ils ne sont pas appuyés par des textes circonstanciés. À l'aide des pratiques françaises et des témoignages contemporains nous allons, au cours de la prochaine section, préciser les activités qui prenaient place dans le jardin particulier et dans les espaces publics urbains en développement au cours de cette période.

III-3 Les beaux dehors : formes et usages des aménagements extérieurs

Nous avons décrit et comparé les jardins en Nouvelle-France dans les différentes parties du territoire en développement. Ces descriptions nous renseignent sur la présence, l'étendue, l'organisation interne des jardins mais ne nous permettent pas toujours de confirmer les usages attribués aux différentes parties. La consultation des pratiques en France au cours de cette période autorise certains rapprochements mais ne peut s'appliquer intégralement à la situation au Canada. Il faut mettre à profit les récits, les documents administratifs, les chroniques des occupants pour attester des réalités du Nouveau Monde et donner du relief à la notion d'agrément dans ces jardins. Dans cette section, nous aborderons ces questions en traitant des trois dimensions du jardin que nous considérons incluses dans l'appellation générique de « Beaux dehors », soit l'espace d'agrément, l'espace d'expérimentation et l'espace social.

III-3.1 L'espace d'agrément : forme, conception, réalisation

Reprenons brièvement l'évolution de l'espace jardin pour mieux situer les manifestations canadiennes et les replacer dans le contexte européen de cette période 1675-1715. Souvent associés aux jardins médiévaux, nos jardins suivaient pourtant les changements que l'on connaissait dans les provinces françaises, assez éloignés dans les formes et les moyens des jardins princiers aménagés au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle. En 1675, les innovations apportées par André Le Nôtre, dans l'aménagement du jardin, sont en pleine progression. Les formes, la dynamique, l'alternance des expériences introduites à Vaux-le-Vicomte, prototype du jardin classique, terminé en 1661, ont été reprises et magnifiées à Versailles à partir de 1663. L'aménagement initial de la propriété royale maintes fois remanié se poursuivra tout au long du règne de Louis XIV, jusqu'en 1715; Versailles constitue la référence première mais non unique de cette forme de jardin qui va fleurir un

peu partout autour des châteaux de la noblesse dans l'Île-de-France. Ailleurs sur le territoire, les réalisations sont plus modestes.

Le jardin repensé et redessiné va entraîner la multiplication des artisans mis à contribution : outre les jardiniers et fleuristes, il y a maintenant aussi des « arpenteurs, plombiers, fontainiers, quincailliers, terrassiers, tailleurs de pierre, sculpteurs, maçons »⁸¹⁵ et l'introduction de nouveaux termes, la constitution d'un vocabulaire plus riche pour désigner les différentes parties aménagées. La liste des termes recensés porte sur : les sentiers et autres aménagements qui leur sont reliés (patte d'oie, avenue bordée de quatre rangées d'arbres, demi-lune, allées hiérarchisées, aménagées en terrasse ou menant aux bosquets ou encore créant une perspective qui se termine le plus loin possible, parfois aidée par le saut de loup); les eaux sous diverses formes (fontaines, bassins ornés de simples jets ou de grands jets, canaux, cascades ou simplement pièces d'eau); enfin, les végétaux (palissades, quinconces, topiaires, orangerie). Pour mieux décrire les espaces dont l'aménagement repose principalement sur l'utilisation du matériel végétal, il faut ajouter les parterres de fleurs, les boulingrins, les vertugadins, les tapis verts et les salles de verdure.⁸¹⁶ Au Domaine de Sceaux, site aménagé par Le Nôtre pour Colbert entre 1670 et 1677, on peut visualiser certaines parties caractéristiques du jardin formel : l'avant-cour (fig. 82a), la terrasse à l'arrière et l'avenue offrant une longue perspective (fig. 82b), la cascade qui se termine par un bassin octogonal doté d'un jet d'eau en son centre (fig. 82c) et le canal (fig. 82d).

Même si le jardin formel s'épanouit en France au cours du XVII^e siècle et durant une bonne partie du XVIII^e⁸¹⁷, il est inapproprié de parler de ce style de jardins en Nouvelle-France avant 1725. Après cette date, deux réalisations, le jardin du palais de l'intendant à Québec et celui du gouverneur Vaudreuil à Montréal empruntent aux éléments et aux principes du

⁸¹⁵ Aurélie ROSTAING, « Jardins disparus » *La main du jardinier, l'œil du graveur. Le Nôtre et les jardins disparus de son temps*, Sceaux, Musée de l'Île-de-France, 2000, p. 9.

⁸¹⁶ Ibid.

⁸¹⁷ Comme en témoigne Runar Strandberg dans son article « The French Formal Garden after Le Nôtre » Elisabeth MACDOUGALL et Franklin H. HAZLEHURST (éd), *The French Formal Garden*, Washington, Dumbarton Oaks Trustees for Harvard University, 1974, p. 41-67 et comme le suggère la quatrième publication de l'ouvrage d'Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville en 1747.

jardin classique français quoique le second exemple se rapproche davantage du jardin urbain entourant un hôtel particulier. En conséquence, plutôt que de chercher l'influence de Le Nôtre dans les jardins répertoriés entre 1675 et 1715 en Nouvelle-France, l'inventaire révèle les dimensions restreintes de la plupart de ces espaces, leur localisation en milieu urbain, la pratique d'activités sociales en plein-air et l'aménagement d'espaces publics pouvant répondre à ces fins. Rarement les espaces aménagés sont-ils de dimensions importantes et lorsque c'est le cas, ils s'associent aux domaines de petite noblesse de campagne. Lorsque les jardins ont une certaine envergure, trois parties constituantes apparaissent de manière récurrente : la cour ou avant-cour qui donne accès à la demeure et aux espaces fonctionnels souvent situés sur les marges latérales, telle la basse-cour, et le jardin proprement dit, situé à l'arrière de la maison, potager et parterre. Dans la représentation d'une propriété privée sur le plan de Villeneuve de 1685 (fig. 65), cette composition est sous-entendue, plus visible dans le plan de l'habitation de Mahier et dans la description de la demeure de Costebelle alors que dans le plan d'aménagement de Port Toulouse, ces espaces sont clairement indiqués (fig. 65 a et b). Lorsque la demeure n'est pas en territoire urbain, un bois aménagé peut s'ajouter à la composition, comme à Port Royal.

Même si les changements ne sont pas toujours spectaculaires, on perçoit que le jardin évolue. Les formes répertoriées dans les plans des ingénieurs demeurent d'une géométrie simple mais sortent néanmoins de la disposition répétitive et statique des jardins de la Renaissance par l'introduction de parties différenciées. La plupart des jardins sont formés de trois zones que le recours à une forme et une végétation distincte assimile à un usage différent. Ils comportent régulièrement des éléments décoratifs occupant un espace central. Au cours de la démarche d'identification des végétaux utilisés, il sera possible d'avoir une image plus claire de l'espace aménagé. À partir des résultats de la collecte et de l'analyse des macro restes végétaux du palais de l'intendant, du château Saint-Louis et du monastère des Récollets à Québec, nous pouvons émettre certaines hypothèses. Certaines coupes de Villeneuve, certaines vues nous font aussi voir les formes et hauteurs de la végétation ce qui permet dans certains cas de rétablir l'ordonnement du jardin; ce qui en plan apparaît comme une planche de potager peut en réalité être une plantation ornementale. Mais, de

toute évidence, ces jardins ne sont pas reclus et, à ce propos, il nous faut distinguer la recherche d'un espace privé, intime, comme c'est le cas chez les Ursulines, de l'existence d'espaces publics. Les jardins de Québec, celui du gouverneur, de l'intendant, du palais épiscopal, du séminaire offrent une ouverture sur le paysage, une large perspective sur le fleuve, deux attributs propres à cette époque : ouverture sur le monde, mise en valeur de l'eau. La recherche de la proximité d'un cours d'eau et la création de perspectives visuelles est manifeste dans les domaines nobiliaires de la région parisienne; on pense à Saint-Cloud, à Saint-Germain-en-Laye, Conflans, Choisy, propriété de la duchesse de Monpensier⁸¹⁸, qui rapporte, dans ses *Mémoires*: « Ce qu'il y a de plus agréable, c'est que de tous les côtés de ma maison on voit la rivière [la Seine] et de tous les bouts de mes allées. »⁸¹⁹ Cette pratique attestée est reprise dans des propriétés beaucoup plus modestes.

Pour prendre forme, le jardin doit pouvoir compter sur un concepteur, une main-d'œuvre capable de l'aménager et de l'entretenir. La présence dans la colonie de jardiniers, terme qui engloberait une ou toutes les fonctions précédemment énumérées, est peu documentée. À partir de 1668, des actes notariés mentionnent des jardiniers, partie prenante à des contrats⁸²⁰; au XVIII^e siècle, ils sont plus nombreux et mieux organisés. Leur présence dans les recensements n'est pas constante; le recensement de 1666 indique deux jardiniers à Québec⁸²¹; celui de 1744, en mentionne quatre, mais les recensements de 1681 et 1716 sont muets à ce sujet. Il est à noter que ces jardiniers de 1744 résident, pour l'un, rue des Grisons, tout près du jardin du Gouverneur, pour le second, rue des Jardins, et pour les deux autres, près du jardin de l'intendant, rue Saint-Nicolas et Saint-Roch⁸²². Cameron

⁸¹⁸ Anne-Marie Louise d'Orléans, cousine germaine de Louis XIV, appelée la « Grande Mademoiselle », qui acquit le site en 1678 et le fit aménager au cours des années suivantes.

⁸¹⁹ *La main du jardinier, l'œil du graveur* (2000), p. 26.

⁸²⁰ Par exemple, dans le contrat entre Anne Gasnier (Bourdon) et Jean Bregevin le 27 septembre 1668 (AN, greffe R. Becquet, Québec).

⁸²¹ Rémi CHÉNIER, *Québec ville coloniale française en Amérique : 1660-1690*, Ottawa, Environnement Canada, Service des parcs, 1991, p. 226 et A. LAFONTAINE, *Recensements annotés de la Nouvelle-France 1666-1667*, Sherbrooke, 1985, p. 13 : « Denis Dieudonné, 55 ans, jardinier non engagé », domestique à l'Hôtel-Dieu de Québec, (p. 7) et « François Blanchaud, jardinier, 30 ans ».

⁸²² René Chevalier, rue des Jardins (ainsi nommée à cause des jardins de trois communautés bordant la rue), Nicolas Chauvin, rue du Grison, Charles Gilbert, rue Saint-Nicolas, Jacques Rondeau, rue Saint-Roch, « Recensement nominal de Québec de 1744 », *RAPQ 1939-1940*, p. 4, 19, 49, 51.

Nish rapporte le salaire de Chauvin pour 1739-41, soit 120 livres par an⁸²³; en fait, il s'agit sans doute du même Chauvin, demeurant rue des Grisons, inscrit au recensement de 1744.

Ce terme de jardinier « peut tout aussi bien désigner des personnes aux compétences incontestables, que de pauvres diables » comme le souligne Jean-Pierre Bériac dans son étude des jardins bordelais au XVIII^e siècle.⁸²⁴ Ce flou entourant la conception et la réalisation des jardins n'est pas une situation propre au Canada. Nous avons mentionné précédemment que les historiens des jardins en France soulignent la pauvreté des archives : même « Le Nôtre n'a pas laissé de traité autographe ni de mémoires et la plus grande partie de ses dessins ont disparu » et encore « les archives notariales font rarement état d'un plan de le Nôtre. »⁸²⁵ Si c'est le cas pour l'illustre jardinier, que peut-on penser des jardiniers occasionnels, confrontée que nous sommes à la carence chronique des écrits, des plans, des archives. Une situation semblable se rencontre dans l'identification de l'auteur des tableaux peints au cours du Régime français, la plupart du temps demeurant sans auteur désigné. Par ailleurs, la conception ou la réalisation pourrait être associée à un ou plusieurs individus exerçant aussi un autre métier. Dans le cas des nombreux jardins bordelais aménagés au XVIII^e siècle, Bériac définit ainsi la problématique :

La réalisation de tant de jardins implique une abondance de créateurs, de dessinateurs et de jardiniers, or ceux-ci sont difficilement saisissables car ils relèvent de plusieurs professions : aussi bien architectes que pépiniéristes, voire personnages éphémères sur la ville. Nous ne devons pas oublier, non plus, le rôle considérable que durent jouer les propriétaires eux-mêmes pour la création de leur jardin. Notre expérience des jardins contemporains nous prouve combien ce type de création relève, plus que la maison, de l'initiative et des idées du maître d'ouvrage.⁸²⁶

L'exemple de Vachon de Belmont est probant à ce sujet, de même que l'implication des membres de communautés religieuses. À ces considérations, il ajoute que « le métier ne possède pas réellement d'identité, la plupart de ceux qui l'exercent se confondent dans la

⁸²³ NISH, *Les bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France*, Montréal Paris, Fides, 1968, p. 40.

⁸²⁴ J.-P. BÉRIAC, « Les jardins des Bordelais au XVIII^e siècle » dans *Jardins et vergers en Europe occidentale : VIII^e au XVIII^e siècles*, Flaran, 1987, p. 183.

⁸²⁵ Aurélia ROSTAING, « Les jardins à la française : une auberge espagnole? » dans *Monumental*, 2001, p. 14.

⁸²⁶ BÉRIAC (1987), p. 182.

multitude des serviteurs auxquels on demande tout à la fois »⁸²⁷, ce qui pourrait expliquer leur présence occasionnelle dans les recensements canadiens, alors qu'ils peuvent effectuer au cours de leur vie d'autres métiers. Dès le début du XVII^e siècle, la profession est reconnue à Paris, et constituée en corporation avec obligation de maîtrise pour porter le titre et obtenir le droit de pratiquer.⁸²⁸ Au Canada, il faut attendre le XVIII^e siècle pour assister à une structuration de la pratique.

III-3.2 L'espace scientifique : lieu d'expérimentation

Sur le contenu de certains jardins canadiens, nous avons précédemment posé comme hypothèse qu'une partie était réservée à la conservation et à l'expérimentation des plantes indigènes. Pour les esprits curieux, le jardin ne saurait exister sans un espace d'acclimatation; le petit jardin aux graines se remarque chez le gouverneur, au séminaire, dans un jardin privé. Autant la proximité potager/jardin d'agrément, demeure une réalité au XVII^e et XVIII^e siècles, malgré des développements différents du côté du jardin classique, autant la relation jardin ornemental et botanique perdure. Ainsi, référant au contenu de la bibliothèque d'Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville, Michel Conan rapporte que ses livres sur les jardins « figurent dans la section 'histoire naturelle' »⁸²⁹. L'exemple de Michel Sarrazin (1659-1734) apparaît significatif à ce sujet. Bien qu'il soit impossible de savoir si, dans tous les cas, le médecin a cultivé dans son jardin les plantes dont il est question dans ses envois à l'Académie des Sciences, certaines mentions confirment ses activités d'herborisation, ses expérimentations et la collecte de spécimens vivants pour le Jardin Royal, activités dont nous déduisons qu'elles ont eu lieu dans un jardin de la colonie à Québec.

Au dire de Monseigneur Laflamme, il [Sarrazin] aurait expédié lui-même, très probablement toutes les plantes décrites à l'époque par l'Académie des Sciences. En tout cas le Muséum possède une longue liste de spécimens qu'il

⁸²⁷ Ibid., p. 183.

⁸²⁸ M.J. FORTIER, *L'univers de Le Nôtre : médiations passées et actuelles sur le jardin français*, Montréal, Université de Montréal, 2003, inédit, p. 4.

⁸²⁹ CONAN, « Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville 1680-1765 » dans *Créateurs de jardins et de paysages de la Renaissance au début du XIX^e siècle*, p. 105, nbp.

avait envoyés jusqu'en 1704. Cet important catalogue écrit de la main d'Antoine de Jussieu ne contient pas moins de deux cents spécimens qui vinrent augmenter les collections du Jardin Royal et y fleurissaient encore dix ans plus tard.⁸³⁰

Dans une correspondance adressée à l'abbé Bignon en 1717, Sarrazin précise : « j'envoie au jardin roial des racines vivantes de geinsing. »⁸³¹ Deux ans plus tard, une lettre du ministre⁸³² au même destinataire précise : « Il [Sarrazin] transpose et surveille lui-même les plantes à l'étude »⁸³³. Une lettre de Vaudreuil et Bégon au ministre, datée du 8 novembre 1718, précise : « Il [Sarrazin] élève plusieurs plantes pour le jardin royal, qu'il n'enverra que l'année prochaine, parce qu'elles n'ont pas encore pris racine depuis qu'il les a transplantées. »⁸³⁴ Enfin, dans sa biographie, Jacques Rousseau témoigne de la même réalité : « Aux spécimens d'herbier, Sarrazin ajoute aussi des semences et des plantes vivantes pour les parterres du Jardin des Plantes. »⁸³⁵

Michel Sarrazin est nommé membre correspondant de l'Académie des Sciences en mars 1699⁸³⁶, mais sa correspondance en 1717 indique qu'il pratique cette activité depuis 1697 : « moi qu'il y a vingt ans qui suis botaniste »⁸³⁷. Duval fait état que le premier envoi de Sarrazin à Fagon⁸³⁸ comportait

cinq espèces de bouleaux, arbres inconnus au Jardin. Du Jardin, les bouleaux se répandirent vite dans les forêts françaises. Arrivent aussi, toujours envoyés par Sarrazin, des pins, des cyprès, des acacias, des érables, des conifères, des aïrelles et des centaines de fleurs spécifiques aux régions froides, des liliums inconnus, des arums, des chrysanthèmes, l'angélique.⁸³⁹

⁸³⁰ A. VALLÉE, *Michel Sarrazin 1659-1735 : sa vie, ses travaux et son temps*, Québec, Proulx, 1927, p. 92. Selon J. Rousseau, les envois de Sarrazin se répartiraient entre 1697 et 1707, au moins. Vallée mentionne comme spécimens l'angélique, l'*aralia canadensis* (cette appellation n'existe pas; il s'agit probablement de l'*aralia nudicaulis*), l'*asarum canadense*, l'*aster corona* (plutôt *aster macrophyllus* ou *cordifolius*), l'atoca (p. 59), et la sarracénie pourpre (p. 94).

⁸³¹ Ibid., p. 84.

⁸³² On suppose le ministre de la Marine, Armenouville.

⁸³³ Ibid., p. 93.

⁸³⁴ A. GOSSELIN (1899), p. 60.

⁸³⁵ J. ROUSSEAU, « Michel Sarrazin », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.

⁸³⁶ Ibid. p. 82.

⁸³⁷ Ibid., p. 84.

⁸³⁸ Guy Crescent Fagon (1638-1718), neveu de Guy de la Brosse et deuxième intendant du Jardin des Plantes à partir de 1671.

⁸³⁹ M. DUVAL (1977), p. 88.

Bien que non spécifié par l'auteure, cette énumération doit correspondre aux centaines de plantes du catalogue de Jussieu établi en 1704, qui recoupe certaines mentions de Vallée. Par ailleurs, Sarrazin inclut des herbacées remarquables par leur floraison, ce qui confirme l'attention accordée à la valeur ornementale dans ses cueillettes. Toujours au sujet du premier envoi, Vallée mentionne également l'érable.⁸⁴⁰ Dans ce cas-ci, Sarrazin va poursuivre des recherches et documenter d'un point de vue scientifique les aspects suivants : la fabrication du sirop à partir de l'extraction de la sève, la production ou rendement par individu et les espèces d'érable canadiennes. Toutes ces procédures pour la sélection et l'envoi de plantes, toutes les démarches d'identification et d'expérimentation nécessitent de pouvoir vérifier l'intérêt de ces espèces, observer leur comportement, noter leurs caractéristiques botaniques et en conséquence, de disposer à proximité d'un lieu pour les établir ou les entreposer et les étudier.⁸⁴¹

D'autres références nous apprennent que ces activités font partie des responsabilités des mandataires- gouverneur et intendant- telle cette lettre du ministre adressée à Bochart de Champigny en mars 1698 :

M. le premier médecin a chargé le Sr. Sarrazin de ramasser au Canada les plantes, fruits et autres choses que ce pays produit de particulier et qui peuvent être utiles au Jardin royal. Il est nécessaire que vous fassiez embarquer sur les vaisseaux du Roy les caisses et les boîtes que le dit Sr Sarrazin enverra à l'adresse de M. le premier médecin.⁸⁴²

Ces activités se poursuivent car, en juillet 1705, c'est au tour de Raudot de recevoir une lettre du ministre :

Je vous adresse une lettre que j'écris à monsieur de Vaudreuil pour le prier de donner au sieur Sarrazin, médecin de Canada, les secours qui peuvent dépendre de luy pour l'amas des plantes dont M. le premier médecin l'a chargé, donnez lui aussi de vostre costé ceux que vous pourrez et faites embarquer celles qu'il voudra envoyer sur le *Héros* et sur les autres vaisseaux qui

⁸⁴⁰ VALLÉE (1927), p. 99.

⁸⁴¹ Pour soutenir ses activités, Sarrazin possédait au moins quatre livres de botanique comme l'indique l'inventaire de ses biens : *Traité des plantes* de Cornuty, *Histoire des plantes* de Tournefort, *Traité de la botani* de Bauhin et *Traité des plantes* de Charles Clusiers (de l'Écluse) en deux tomes. (« Inventaire des biens de feu la veuve Sarrazin », *RAPQ 1943-1944*, p. 25-28).

⁸⁴² J. ROUSSEAU, « Michel Sarrazin », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.

viendront de Canada en recommandant aux capitaines de les mettre dans des lieux secs ou elles se puissent conserver.⁸⁴³

Une autre communication, expédiée en 1707, contient des recommandations « pour qu'on aide le savant à herboriser et que ses expéditions de spécimens se fassent le plus rapidement possible. »⁸⁴⁴ Référant à deux autres lettres adressées à Sarrazin en mai et juin 1725, Vallée rapporte que ce dernier « rédige des mémoires à faire remettre aux officiers des différents postes, leur donnant des instructions sur la manière de procéder, en même temps que ceux-ci reçoivent directement l'ordre de « ramasser indifféremment toutes les graines » et de les lui remettre. »⁸⁴⁵ Le recours aux militaires en garnison dans les forts sur le territoire de la Nouvelle-France se poursuivra après cette date. Cette exigence permettrait par ailleurs de confirmer un des usages dévolus aux jardins aménagés à proximité des bâtiments, comme on peut le voir sur le plan du « Fort de Frontenac ou Katarakoui » (pl. 31) de 1685. D'autres exemples permettent de constater la pérennité de la procédure, telle une lettre du gouverneur de Beauharnois au ministre, au sujet du sieur de Muy, enseigne des troupes :

Cet officier s'est appliqué à la connaissance des plantes pendant qu'il a été dans les pays d'en haut. Il en a rapporté en poudre, en racines et feuilles, comme vous me le marquez. Je pense que beaucoup de ces plantes sont inconnues en France. Il passe dans le vaisseau du roi, chargé des paquets pour la cour. Vous serez en état de tirer de lui ses connaissances, ayant fait un mémoire instructif sur leur propriété.⁸⁴⁶

L'appellation « jardin du roi », pour désigner des lieux d'expérimentation et de multiplication, ne semble pas avoir été introduite durant le règne de Louis XIV, même si le souverain pose des gestes –création de la pépinière du Roule, jardin-relais à Nantes– qui, d'une part, amorcent une politique intérieure d'utilisation des végétaux et, d'autre part, une politique coloniale de connaissance et d'acclimatation de nouvelles espèces. La pépinière du Roule est mise en place par Fagon et dirigée par Sébastien Vaillant, à la demande de Louis XIV. Selon Duval, n'importe qui pouvait y acquérir des arbres pour une somme modique⁸⁴⁷, mais il faudra attendre la création des pépinières royales dans les généralités,

⁸⁴³ VALLÉE (1927), p. 93.

⁸⁴⁴ *Ibid.*

⁸⁴⁵ *Ibid.*, p. 93-94.

⁸⁴⁶ A. GOSELIN (1899), p. 60, nbp, non datée; Beauharnois fut gouverneur de 1726-1747.

⁸⁴⁷ DUVAL (1977), p. 93.

sous la direction des intendants, après 1720, pour que les plantations deviennent accessibles à un plus grand nombre de Français. Même avant que le roi ne s'intéresse aux végétaux exotiques, des administrateurs en poste y allaient de leur propre initiative; c'est le cas de Flacourt, à Fort-Dauphin, dans l'île de Madagascar qui établit un jardin d'essai et rapporte des spécimens au Jardin de Nantes, en 1655⁸⁴⁸; l'illustration de son jardin laisse voir une succession de carrés et de rectangles qui s'apparentent au jardin du gouverneur de la Nouvelle-France en 1685.⁸⁴⁹ Une ordonnance de Louis XIV, qui obligeait les « capitaines de navires de rapporter à Nantes « pour les [végétaux] rafraîchir et les conforter » »⁸⁵⁰, va transformer la vocation de ce lieu et en faire un avant-poste du Jardin du Roi. Des plantes en provenance du Canada ont transité par cette ville, tel que mentionné précédemment et comme en fait foi une lettre de M. de Lusançay, en poste à Nantes :

Je voulais faire embarquer sur un bateau d'Orléans les deux caisses remplies de terre et quelques plantes de Canada envoyées par le sieur Sarrazin, médecin de Québec. Mais quelque soin qu'on en aye pu prendre, elles se trouvent sèches [...], en sorte que le jardinier à qui j'en avais donné le soin croit qu'il serait inutile de les envoyer.⁸⁵¹

Au cours du XVIII^e siècle, d'autres jardins situés dans les ports de l'Atlantique, tels Rochefort, Bordeaux, mais aussi Rouen et Toulon⁸⁵² seront appelés à jouer le même rôle.

D'autres recherches font état de la participation des principaux explorateurs de la période 1675-1715 à l'augmentation des connaissances sur les végétaux de l'Amérique septentrionale et aussi à des démarches d'expérimentation. Robert Cavelier de La Salle (1643-1687), que Duval qualifie de « fort savant en sciences naturelles »⁸⁵³, connaissance qu'il a pu acquérir chez les Jésuites, arrive au Canada en 1670; deux ans plus tard, il est propriétaire d'un domaine agricole situé dans la partie ouest de l'île de Montréal (dans

⁸⁴⁸ Ibid., p. 86.

⁸⁴⁹ Ibid., p. 85.

⁸⁵⁰ Ibid., p. 86.

⁸⁵¹ J. ROUSSEAU, « Michel Sarrazin, Jean-François Gaultier et l'étude prélinnéenne de la flore canadienne » dans *Les botanistes français en Amérique du Nord avant 1850*, Paris, CNRS, no. LXIII, 1957, p. 154.

⁸⁵² Yves-Marie ALLAIN, « La chaîne des hommes: du prospecteur à l'utilisateur de plantes (1500-1800) » dans *Créateurs de jardins et de paysages en France de la Renaissance au XXI^e siècle*, Tome I, Arles / Actes Sud, Versailles / École nationale supérieure du paysage, 2001, p. 245-250.

⁸⁵³ DUVAL (1977), p. 91.

l'actuel arrondissement de Lachine). Il fera parvenir en France des spécimens récoltés au cours de son voyage d'exploration du Mississippi, mais aussi en provenance du Canada : noyers, mûriers, huit nouvelles espèces de chêne⁸⁵⁴, la sarracénie (avant qu'elle ne porte ce nom), du ginseng, des aubépines, de la vigne, du bleuet.⁸⁵⁵ En 1701, Antoine de La Mothe Cadillac fonde Détroit; selon U.-P. Hedrick, il aurait amené avec lui un jardinier dans la personne de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil, pour aménager jardins et vergers.⁸⁵⁶ La biographie canadienne mentionne qu'à cette époque, « Argenteuil était au poste de Détroit où il travaillait en étroite collaboration avec Cadillac »⁸⁵⁷, mais n'aborde pas la question de ses connaissances horticoles. Hedrick poursuit en affirmant que, durant 150 ans, Détroit et les régions limitrophes furent des centres horticoles; il ajoute que les visiteurs faisaient état des jardins et vergers fleurissant dans les villes riveraines. Les Français avaient apporté du Canada des graines pour la propagation des arbres fruitiers- poiriers et pommiers et des semences de légumes.⁸⁵⁸ Le plan de la ville en 1764 (pl. 157) montre un « Jardin du Roi » situé à l'extérieur de l'enceinte.

Les frères Lemoyne, d'Iberville et Bienville, poursuivirent l'œuvre de La Salle en Louisiane, au tournant du XVIII^e siècle; le premier fonda Biloxi en 1699 et La Mobile en 1701. D'Iberville envoya des plantes au Jardin du Roi, à la demande de Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain⁸⁵⁹. Bien que des moyens aient été consentis, au début du XVIII^e siècle, en vue d'occuper les territoires nouvellement visités en Louisiane, cette région ne prendra véritablement son essor qu'avec la fondation de La Nouvelle-Orléans en 1718 et l'effort de colonisation qui s'en suivra. Le seul plan auquel nous ayons référé pour cette époque est celui de la ville et du Fort Louis sur La Mobile (pl. 68); il s'agit d'un projet pour une nouvelle agglomération, réalisé par l'ingénieur Chevillot, sur les directives de Jean-Baptiste Lemoyne de Bienville après la destruction par une inondation du fort construit en

⁸⁵⁴ Marie-Victorin reconnaît quatre espèces de chênes au Québec.

⁸⁵⁵ DUVAL (1977), p. 91; l'auteur n'a pas utilisé la nomenclature latine pour préciser les espèces acheminées.

⁸⁵⁶ U.-P. HEDRICK, *A History of Horticulture in America to 1860*, New York, Oxford University Press, 1950, p. 302.

⁸⁵⁷ « Antoine de La Mothe Cadillac », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.

⁸⁵⁸ HEDRICK (1950), p. 302-303.

⁸⁵⁹ DUVAL (1977), p. 92. Louis de Pontchartrain, fils (1643-1727), ministre de la Marine de 1699-1715.

1700. Ce plan ne possède aucune indication de jardins si ce n'est la « Pinierre », zone de plantation ou espace naturel, qui court tout le long de la limite projetée à l'ouest de la ville.

De manière plus générale, les échanges botaniques vont se poursuivre entre 1715 et 1760, et devenir plus encadrés, mieux structurés au fur et à mesure que la botanique se développe. Dans la colonie, les administrateurs appliqueront cette politique au moins jusqu'à la fin du mandat de La Galissonnière. Ainsi, l'abbé Gosselin cite au moins quatre extraits de lettres de l'intendant Hocquart s'adressant au ministre, dans lesquelles il annonce l'envoi de caisses de plantes pour le Jardin du Roi à Paris, amassées par le chanoine Gosselin, le chirurgien La Croix, le sieur Favre, curé de Saint-Sulpice⁸⁶⁰, et la veuve Le Pailleur de Montréal, expédiées sur le Rubis et le Centaure.⁸⁶¹ Il sera à nouveau question des échanges et envois dans le prochain chapitre alors que la collaboration coloniale se poursuit et s'affine.

Dans son ouvrage sur le développement de l'horticulture dans les colonies anglaises d'Amérique, Hedrick insiste sur la contribution importante des Français, soit dans l'introduction d'espèces horticoles, soit dans la provision d'espaces verts dans les villes naissantes. Il apporte aussi des précisions sur le rôle des installations fortifiées qui avaient, outre des responsabilités militaires, des devoirs de collecte et de culture. À titre d'exemple, il cite le fort de Carillon, devenu ultérieurement le fort Ticonderoga, qui possédait un jardin du roi aujourd'hui reconstitué parmi les éléments du site historique. Bien que les Français aient joué un rôle indéniable dans l'introduction de plantes utilitaires et ornementales, les Hollandais, les Suédois et les Anglais ont aussi participé à cette démarche culturelle. Aussi, des introductions, dont certaines établies tôt dans les colonies naissantes, ont pu voyager du sud vers le nord. Marcel Trudel souligne, dans son *Initiation à la Nouvelle-France*, que

⁸⁶⁰ A. GOSSELIN (1899), p. 60-61; le nom serait plutôt Fauve, curé en 1732-1733, selon le texte de Jean F. LEROY, « Note sur l'introduction des plantes américaines en France dans la première moitié du XVIIIe siècle » dans *Les botanistes français en Amérique du Nord avant 1850*, Paris, CNRS, LXIII, 1957, p. 285.

⁸⁶¹Ibid.

le groupe ethnique des Canadiens français n'a pas la pureté absolue d'origine qu'on lui prête d'ordinaire : des éléments étrangers sont venus s'y mêler dès l'institution du régime français. Aucun inventaire systématique n'a encore été fait mais la documentation nous met souvent en présence d'Anglais (venus surtout de la Nouvelle-Angleterre à titre de prisonniers ou de réfugiés), d'Irlandais, [...], d'Écossais, [...] et d'autres comme des Espagnols, des Portugais, des Italiens, des Allemands.⁸⁶²

Voici quelques exemples qui permettent d'apprécier les pratiques de nos voisins et de connaître l'influence française sur le développement horticole des territoires du Sud. Dans l'inventaire des cultures et des pratiques horticoles de la seconde moitié du XVII^e siècle en territoire américain, Hedrick mentionne l'introduction d'une variété de poire française en Nouvelle-Angleterre, en provenance de l'Acadie, vers 1680⁸⁶³. Sur ce territoire (surtout au Massachusetts), de petits jardins enclos entouraient les maisons même dans les villes, où l'on trouvait une variété limitée de fleurs : quelques espèces de bulbes dont les lis, des œillets, pivoines et roses trémières; deux arbustes encadraient l'entrée : lilas ou rosiers arbustifs.⁸⁶⁴ Au sujet du lilas, il situe au New Hampshire la première introduction, assez tardive semble-t-il, selon sa référence à une lettre de John Bartram à John Collison en 1737, dans laquelle il mentionne que cet arbuste est bien établi.⁸⁶⁵

Le compte rendu d'une visite d'Adrian Van der Donck dans la nouvelle colonie hollandaise, en 1655, comprend l'énumération des arbres fruitiers cultivés : pommes, poires, coings, pêches, abricots, prunes, figues, cerises, groseilles et des fleurs, notamment diverses espèces de rosiers, de tulipes, le lis blanc, les *fritillaria*, anémones, violettes⁸⁶⁶. Le buis aurait été planté à Long Island (Shelter Island) pour la première fois en 1652⁸⁶⁷. Hedrick fait aussi référence à différents groupes de protestants français qui s'établirent sur le territoire de l'État de New York entre 1675 et 1700, dont certains se marièrent avec des Hollandais : « They carried the art of gardening far beyond the confines of Ulster County

⁸⁶² TRUDEL (1968), p. 147.

⁸⁶³ HEDRICK (1950), p. 34.

⁸⁶⁴ Ibid., p. 47.

⁸⁶⁵ Ibid., p. 46.

⁸⁶⁶ HEDRICK (1950), p. 55-56. L'analyse des macrorestes récoltés sur le site du premier palais de l'intendant a révélé la présence de restes de figues qui pouvaient provenir du territoire hollandais.

⁸⁶⁷ Ibid., p. 63.

and New York.»⁸⁶⁸ Selon l'auteur, les jardins de New Amsterdam étaient caractéristiques du style hollandais : utilisation abondante du topiaire, présence d'un cadran solaire souvent situé au centre d'un arrangement classique, comprenant aussi des vases, des statues placées devant une bordure de conifères : « Nearly all, if not all, came from Holland or England. Some of the sundials and statues survived long after the gardens disappeared, and are occasionally to be found now in antique shops.»⁸⁶⁹

À propos du rôle joué par les militaires dans la circulation des espèces indigènes, Hedrick cite le cas de deux forts situées sur le territoire de New York : l'un anglais, Oswego, l'autre français, Carillon. Des *Memoirs of an American Lady*, rédigés par madame Grant, qui vécut à Oswego vers 1760, il retient : « The officers and men of the fort maintained a large garden with fruits, vegetables, flowers, a bowling green, a summer house, and a fish pond. »⁸⁷⁰ Quant au Fort Carillon, voici ce qu'il en dit :

Early american gardening is indebted not a little to British and French Soldiers in the forts of both United States and Canada. One most admirable garden dating back to an old fort is still maintained at Ticonderoga, New York. Its history is given by Mr. S. H. P. Pell in a letter to the author: "It was laid out by French officers in 1755 or 1756 and named by them the Jardin du Roi. The English changed the name to the King's Garden. A map made for General Burgoyne in 1777 shows the plan very carefully and calls it the King's Garden."⁸⁷¹

L'énumération des fleurs présentes sur le territoire de la Pennsylvanie, telle que rapportée par Gabriel Thomas, en 1698, ressemble aux mentions précédentes : roses, tulipes, œillets, auxquelles s'ajoutent les tournesols, les plantes médicinales et des fleurs sauvages des champs. Cette similarité dans les végétaux utilisés pouvait résulter d'un réseau d'échanges nord-sud; elle souligne d'une autre manière la disponibilité restreinte dans le choix des espèces florales. Par ailleurs, la description d'une méthode qui combine arbres fruitiers et céréales dans le même espace rappelle la mention faite à ce sujet par les Jésuites dans la mise en place de leur verger de la Haute-ville à Québec : « The cultivation [of apple

⁸⁶⁸ Ibid., p. 56.

⁸⁶⁹ Ibid., p. 68. Pratique comparable à celle de Louisbourg (voir les figures 81c et 81d).

⁸⁷⁰ Ibid., p. 65.

⁸⁷¹ Ibid., p. 66.

Williamsburg, en Virginie est fondée en 1633 et devient la capitale de la colonie en 1699. Dans sa correspondance de 1684, William Byrd, un résident de la ville, remercie son destinataire pour les envois de plants de groseilliers, les bulbes de crocus, iris, tulipes et anémones. Dans le livre de Robert Beverley, *History and Present State of Virginia*, publié en 1705, il est fait mention de kiosques, berceaux de verdure et grottes qui se trouvent dans les jardins de la plupart des résidences et offrent abri et fraîcheur l'été.⁸⁷¹ La même publication pour 1724, fait état du palais et des jardins du gouverneur : « [...] a magnificent structure, built at publick Expense, finished and beautified with Gates, fine Gardens, Offices, Walks, a fine Canal, Orchards, [...] Besides the ornamental plantings, there were an orchard and a vegetable garden. »⁸⁷² À propos des jardins de Williamsburg, plusieurs situations pourraient être rapportées et des descriptions d'aménagement pourraient être fournies, mais telle n'est pas l'intention poursuivie. Nous voulons plutôt illustrer le fait que, à l'instar des autres colonies anglaises, le jardinage se pratique couramment en Virginie, dans un contexte privé et institutionnel. L'intérêt horticole ne se trouve donc pas confiné au Canada mais est attesté dans les colonies anglaises, pratique amenée du pays d'origine; similarités d'intérêt, similarité d'espèces utilisées et situation propice aux échanges de végétaux.

En abordant la question de l'intérêt scientifique, nous avons voulu souligner que les activités qui y étaient reliées avaient pris place dans toutes les parties du territoire et avaient mis à contribution des personnes issues de différents milieux : administrateurs coloniaux, médecins, explorateurs, militaires, religieux et civils. La collecte de spécimens vivants exigeait de pouvoir les conserver dans des lieux appropriés, autrement dit dans des jardins.

⁸⁷¹ Ibid., p. 106.

⁸⁷² Ibid., p. 110.

III-3.3 L'espace loisir : promenades et terrasses

On passe le reste du temps fort agréablement jusqu'au Carême. La joie et le plaisir y régnaient il y a quelques années. On ne laissa pas de donner des repas magnifiques; il y en a qui se font avec cérémonie et beaucoup de circonspection où l'on choisit les personnes selon leur condition.⁸⁷⁵

Outre les jardins institutionnels et privés faisant étalage de verdure et de fleurs et offrant des espaces de rencontre et de retraite, des espaces publics vont être proposés et aménagés dans la ville de Québec, qui vont servir de lieux de rencontre, de socialisation et de loisirs. Pour mieux cerner ce phénomène et en explorer les différentes dimensions, nous appuyons notre démarche sur l'analyse de la promenade urbaine en France élaborée par Daniel Rabreau⁸⁷⁶ et sur les résultats de la recherche réalisée par Mark Girouard, livrés dans sa publication *Des villes et des hommes : architecture et société*.⁸⁷⁷

Mark Girouard situe les espaces publics urbains aménagés et utilisés pour la promenade et les jeux- cours, mails, boulevards, boulevards- dans un ensemble de lieux fréquentés par la société dans le but de se divertir mais aussi de faire des rencontres, d'apprendre des nouvelles, de se faire connaître : « Dans le courant du XVII^e siècle, Paris vit naître une série d'endroits où « voir et être vu ». De sorte que les Parisiens purent tourbillonner dans un ballet continu entre le Cours, le Mail, les théâtres, les opéras. »⁸⁷⁸ À Paris, le premier de ces endroits fut le cours la Reine, aménagé en 1616 à l'extérieur des murs à l'ouest des Tuileries; il était composé de trois allées bordées d'ormes.⁸⁷⁹ Le cours réalisé à la demande de Marie de Médicis s'inspirait du *corso* florentin; une partie était réservée à la marche et une autre aux carrosses et, durant un certain temps, sa fréquentation était limitée à la bonne société. Le mail tirait son nom de la présence du jeu de mail, sorte de croquet. Le premier mail fut aménagé sur une bande de terre courant sur le côté extérieur des remparts; le second, le mail de L'Arsenal, était situé sur le bord de la Seine et connut beaucoup de

⁸⁷⁵ BACQUEVILLE DE LA POTHERIE (1997), p. 170.

⁸⁷⁶ D. RABREAU, « La promenade urbaine en France aux XVII^e et XVIII^e siècles : entre planification et imaginaire » dans *Histoire des jardins : de la Renaissance à nos jours*, sous la dir. de M. Mosser et G. Teyssot, Paris, Flammarion, 2002, p. 301-312.

⁸⁷⁷ M. GIROUARD, *Des villes et des hommes : architecture et société*, Paris, Flammarion, 1987, 397 p.

⁸⁷⁸ Ibid., p. 170.

⁸⁷⁹ Ibid., p. 166.

succès. À ce sujet, Girouard souligne qu'à partir du XVI^e siècle, Paris va se réapproprier son fleuve à des fins esthétiques et de loisir; « la mise en valeur esthétique de son fleuve fut l'un des domaines où Paris affirma sa suprématie aux XVI^e et XVII^e siècles »⁸⁸⁰, vues et perspectives sur la Seine s'offrant à partir des espaces publics. Richelieu avait conçu un projet d'aménagement à l'endroit du mail de l'Arsenal « un rempart de terre planté d'arbres pouvant servir de promenade »⁸⁸¹, qui resta cependant sans suite. L'idée fut ultérieurement reprise et concrétisée par Louis XIV : « un nouveau rempart planté d'arbres, fut construit, au nord-est de la ville, de la porte Saint-Antoine à la porte Saint-Denis, entre 1670 et 1674. Il suivait le tracé des anciennes fortifications. »⁸⁸² Cet aménagement fut bientôt suivi d'autres semblables, lesquels permettaient également de circuler en voiture; ces allées auxquelles on référerait comme au « nouveau cours qui règne sur le boulevart »⁸⁸³, terme emprunté au mot néerlandais désignant un rempart, devint éventuellement le boulevard.

Girouard établit un rapprochement entre l'aménagement de toutes ces allées urbaines favorisant la promenade et la réalisation des jardins de Versailles, survenue à la même période. De fait, dans les deux cas le commanditaire était le même et souvent se révélait aussi en être le concepteur; les formes s'influençaient mutuellement et répondaient à un ensemble de motifs à la fois esthétique, urbanistique et politique. Girouard précise que

les avenues parisiennes remplissaient deux fonctions : glorifier Louis XIV et contribuer à l'agrément des citadins. Paris était désormais magnifiquement équipé pour ce qu'on appelait le « plaisir de la promenade ». Il y en avait pour tous les goûts, pour toutes les classes de la société et pour toutes les occasions.⁸⁸⁴

Ces promenades n'étaient pas exclusives à Paris; le cours Mirabeau, réalisé en 1651 dans la ville d'Aix-en-Provence, suivait cette influence et « dans un certain nombre de villes françaises, des avenues plantées d'arbres [...], sur les fortifications ou dans leur proximité immédiate, devinrent des lieux de promenade et souvent des promenades mondaines »; tel

⁸⁸⁰ Ibid., p. 179.

⁸⁸¹ Ibid., p. 176; Girouard cite Lavedan, *Histoire de l'urbanisme à Paris*, p. 186.

⁸⁸² Ibid.

⁸⁸³ Ibid.

⁸⁸⁴ Ibid., p. 178.

fut le cas à Blois et à Tours.⁸⁸⁵ Malgré tous ces embellissements, la ville de Paris gardait pour l'essentiel son organisation médiévale et la salubrité des rues et leur praticabilité laissait grandement à désirer⁸⁸⁶. Dans le contexte du XVII^e et du début du XVIII^e siècle, cette ville et, on peut penser, les autres villes françaises présentaient de grands contrastes dans la qualité des installations et le contexte physique dominant la vie quotidienne. En conséquence, on ne s'étonnera pas qu'une situation semblable se soit retrouvée dans la ville de Québec, comme le démontrent les auteurs de l'*Histoire de la ville de Québec* en opposant la magnificence de certaines architectures et la piètre qualité et propreté des rues.⁸⁸⁷

Dans la ville de Québec, l'aménagement de terrasses, ouvrages complémentaires aux travaux de fortification, va créer des lieux de promenade; mais il existe aussi d'autres lieux de déambulation : la rue, les chemins qui relient la ville à la campagne environnante, le front du fleuve, le fleuve lui-même en toutes saisons, le Cap Diamant et la plaine circonvoisine. Car la promenade ne se fait pas uniquement à pied, mais aussi en calèche, en canot, en carriole et en traîneau comme le rapporte Bacqueville de La Potherie, notamment au sujet des festivités du Nouvel An : « un mouvement si grand de gens de pied et de carrioles pendant huit jours qu'il semble que tout est en trouble. »⁸⁸⁸ Le père de Charlevoix témoigne à son tour de la popularité de la promenade qu'il joint à sa description des activités sociales et de la vie mondaine :

J'ai déjà dit qu'on ne compte guères à Quebec, que sept mille Ames; mais on y trouve un petit Monde choisi, ou il ne manque de rien, de ce qui peut former une Société agréable. [S'ensuit, l'énumération des dirigeants et communautés religieuses] Voilà, ce me semble, pour toutes sortes de Personnes de quoi passer le tems fort agréablement. Aussi fait-on, & chacun y contribue de son mieux. On jouë, on fait des Parties de promenades; l'été, en calèche, ou en Canot; l'Hyver, en Traîne sur la Nègè, ou en Patins sur la Glace.⁸⁸⁹

La promenade utilisée non pas seulement dans son sens générique en tant qu'activité physique ou sociale mais comme terme d'architecture des jardins est désignée chez

⁸⁸⁵ Ibid., p. 188.

⁸⁸⁶ Ibid., p. 179.

⁸⁸⁷ HARE, LAFRANCE et RUDEL (1987), p. 74-80.

⁸⁸⁸ HAVARD et VIDAL (2003), p. 394 et HARE, LAFRANCE et RUDEL (1987), p. 98-99.

⁸⁸⁹ CHARLEVOIX, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, tome III, p. 79.

Bénetière comme un « espace allongé constitué d'une allée généralement bordée d'arbres en alignement et destiné à la promenade en attelage, à cheval ou à pied. Dans un jardin, la terrasse (allée-terrasse) est souvent utilisée comme une promenade; parfois privée, ce peut être aussi une promenade publique (Dezallier d'Argenville, 1755). »⁸⁹⁰ Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les termes : terrasses, promenades, esplanades, cours et allées constituent l'essentiel du vocabulaire qui décrit les aménagements urbains permettant l'exercice de différentes activités de plein air –marcher, jouer, discuter, échanger, observer, déambuler à l'aide d'un moyen de locomotion; le parc urbain n'existe pas encore.

Charlevoix décrit également la promenade menant au Cap Diamant en ces termes : « En sortant du fort, et prenant sur la gauche, on entre dans une assez grande esplanade, et par une pente douce on arrive à la cime du Cap aux Diamants, qui est une fort belle plate-forme. Outre l'agrément de la vue, on respire en ce lieu l'air le plus pur »⁸⁹¹, propos repris dans des termes presque identiques par Bonnefons : « À gauche, en sortant est une esplanade ou redoute formée par la nature et embellie par l'art; on y arrive par une pente douce qui y conduit et qui se nomme le cap au Diamant. »⁸⁹² En reprenant sans doute la description de son prédécesseur, Bonnefons a confondu l'esplanade et la plate-forme qui sont chez Charlevoix, deux lieux distincts; mais, outre cette méprise, on peut se demander ce qui constituait l'esplanade, sinon l'espace immédiatement à l'ouest de l'enceinte, longeant la batterie du château et donnant vue sur le fleuve. Car il ne peut s'agir de la Place d'Armes qui n'est pas à gauche mais bien en face de la porte du château. Même si la proposition de Villeneuve d'une allée plantée, qui aurait servi de promenade aménagée à partir de l'extrémité sud-ouest du jardin du gouverneur, ne s'est pas réalisée, l'intention a été conservée et la pratique l'a consacrée. Déjà, Bacqueville de la Potherie avait fait référence à l'existence de la batterie située dans le prolongement de l'enceinte du fort et dont le parcours menait aux jardins du château⁸⁹³.

⁸⁹⁰ BÉNETIÈRE (2000), p. 30.

⁸⁹¹ CHARLEVOIX (1744), tome III, octobre 1720, lettre III, p. 74.

⁸⁹² BONNEFONS, *Voyage fait au Canada depuis l'an 1751 à 1761*, Paris, Aubier Montaigne, 1978, p. 29.

⁸⁹³ BACQUEVILLE (1722), vol. I, p. 242-243, cite dans Hare, Lafrance et Ruddle (1987), p. 75.

On pourrait s'étonner que la promenade proposée par Villeneuve, puis utilisée en empruntant une forme et un parcours différents, présente un cheminement ascendant à partir du château. Lorsqu'on les aménage sur les remparts de la ville, les promenades offrent peu ou pas de dénivellation. Si elles conduisent à un édifice que l'on veut mettre en évidence, le versant ascendant est souvent dirigé vers le bâtiment. On s'étonnera moins lorsqu'on saura que le Grand Cours aménagé en 1670 (les futurs Champs-Élysées) à l'extérieur de l'enceinte de Paris, formé d'une longue allée plantée d'arbres qui reliait le cours la Reine à une colline éloignée de deux kilomètres, comportait en conséquence, une pente ascendante en direction des espaces extérieurs. De plus, à partir du sommet de l'élévation, Le Nôtre avait dessiné des allées qui partaient dans toutes les directions.⁸⁹⁴ S'inspirant des descriptions de Charlevoix, l'abbé Gosselin, dans son article sur Québec en 1730, reprend la notion de trois paliers (en fait, ce sont des plateaux géomorphologiques) occupés, dans un ordre ascendant, par le siège du pouvoir ecclésiastique, puis par celui du pouvoir civil et monarchique et enfin par le pouvoir militaire; en d'autres mots, lorsqu'on gravit le promontoire à partir de la Basse-ville on rencontre l'évêché, le château et la redoute du Cap-aux-Diamants qui deviendra éventuellement la citadelle.⁸⁹⁵ Il faut aussi voir, dans le plan de la ville de Chaussegros de Léry en 1716 (pl. 79), la proximité physique et la complémentarité d'usage qui existent entre cette esplanade à l'ouest du château, le jardin du gouverneur et la plate-forme du Cap-aux-Diamants.

La promenade et les activités extérieures font partie d'un ensemble de loisirs pratiqués en France et qui trouvent leur pendant dans la colonie : bals, réceptions, concerts, théâtre, auxquels nous ajoutons les carnivals. Le premier bal en Nouvelle-France a lieu en février 1667 dans le même temps qu'a lieu le premier carnaval, lequel sera repris notamment en 1694, 1706 et 1759. « Les réjouissances de l'élite atteignent leur point culminant pendant la guerre de Sept-Ans (1756-1763) alors même que la misère s'accroît dans la colonie. Bals, concerts, amusements, parties de campagne, gros jeux de hasard se tiennent avec

⁸⁹⁴ GIROUARD (1987), p. 177.

⁸⁹⁵ GOSSELIN, « Québec en 1730. Relation de ce qui s'est passé à Québec en Canada, ville capitale de la Nouvelle-France, à l'occasion de la naissance de Mgr le Dauphin », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 2^e série, V (1899), sect. 1, p. 22.

frénésie. »⁸⁹⁶ Guy Frégault donne plusieurs exemples de la vie mondaine et du faste qui l'entoure chez les dirigeants mais aussi chez les particuliers « où l'on vivait à la mode de Paris », appuyés en cela par des passages du journal de Louis-Guillaume de Parscau du Plessis, officier de marine vivant à Québec en 1756.⁸⁹⁷ L'intendant Bigot n'a pas eu l'exclusivité des réjouissances, même si celles qu'il a organisées ont dépassé en importance et en coûts toutes les précédentes, car les réceptions font partie du protocole chez les représentants de l'État durant le Régime français. Par exemple, en 1710, le major John Livingstone, résidant de la Nouvelle-Angleterre, en visite à Québec, écrit dans son journal :

10 décembre : j'ai soupé chez l'intendant où je fus reçu avec munificence. Le gouverneur, les gentilshommes et les dames de la ville y avaient été également conviés. Nous avons soupé au son de la musique, puis nous avons dansé. 11 décembre : le soir, le gouverneur a donné chez l'intendant une superbe réception. J'ai passé une excellente soirée avec musique et danse, puis j'ai eu les tambours et la musique à ma porte. 25 décembre : le gouverneur général a donné un souper où au moins cinquante personnes distinguées avaient été invitées, la soirée fut absolument splendide.⁸⁹⁸

Une autre mention suit pour la soirée du 26 décembre. Dubé rappelle qu'« il est bien connu que les Raudot qui ne possédaient pas d'instruments de musique, avaient engagé à Québec des musiciens, instrumentistes et choristes, qui donnaient des concerts au Palais de l'intendance et ailleurs. »⁸⁹⁹ En 1708, l'intendant Raudot avait organisé une mascarade des quatre saisons.⁹⁰⁰ En 1730, ce sera au tour du gouverneur Beauharnois de donner un dîner au château en l'honneur de la naissance du Dauphin, suivi d'un feu d'artifice lancé à partir de Lévis et que les invités pouvaient admirer de la terrasse de la résidence officielle.⁹⁰¹

Comme nous en avons fait état plus tôt, Girouard a établi un rapprochement entre ces diverses manifestations culturelles, incluant les activités extérieures, toutes nées du désir de la bonne société d'accéder à de nouveaux loisirs, d'assister à des manifestations artistiques et de se retrouver dans des lieux de vie favorisant les rapports sociaux. Québec n'est pas

⁸⁹⁶ HARE, LAFRANCE et RUDEL (1987), p. 100.

⁸⁹⁷ FRÉGAULT, *François Bigot, administrateur français*, Ottawa, Études de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, 1948, p. 234-235.

⁸⁹⁸ HAVARD et VIDAL (2003), p. 394.

⁸⁹⁹ DUBÉ, *Les intendants de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1984, p. 173.

⁹⁰⁰ VALLÉE (1927), p. 140.

⁹⁰¹ A. GOSSELIN, « Québec en 1730 », p. 21.

Paris et la capitale canadienne a des moyens modestes; elle peut toutefois s'inspirer des réalisations de la capitale française et créer des lieux pouvant répondre aux différentes couches de la société. Les jardins de l'intendant, ceux du gouverneur et sa terrasse, les jardins conventuels et ceux de l'évêché ne sont pas ouverts à tous et sont d'abord fréquentés par l'élite locale, qu'elle soit administrative, cléricale, commerçante ou religieuse. Mais les fortifications, ces structures qui servent déjà de promenoir aux Parisiens, deviennent accessibles à la population, comme le confirment deux témoignages de contemporains, à propos des fortifications de Beaucour. En premier lieu, il y a cette description⁹⁰² des inconvénients causés aux Ursulines, par la proximité de la terrasse de la fortification que les citadins empruntent et qui, étant surélevée, permet de voir à l'intérieur de la propriété située trop près. Plus tard, monseigneur Dosquet rencontre le même désagrément, lorsque, à nouveau les résidants, empruntant la batterie du clergé, circulent le long du jardin de l'évêché :

Je ne puis me tourner du côté de la terrasse, sans être obligé de rendre le salut aux passants, ou de répondre aux compliments de ceux que je connais. C'est sous mes fenêtres que s'assemble le bas peuple des deux sexes après leur souper, où ils chantent et tiennent des discours libres [...] Si je vais dans mon jardin, tout le monde s'arrête aux pieux pour me regarder [...]⁹⁰³

Gosselin ajoute qu'il y eut à ce sujet une longue correspondance entre l'évêque et la cour, qui couvre au moins quarante pages d'archives.⁹⁰⁴ Une situation semblable motive les Augustines à faire ériger de hauts murs de pierre autour de leur jardin en septembre 1732.

Du côté intérieur, la fortification de Québec est doublée d'un remblai de terre en moyenne de six pieds de haut, appelé terrasse, qui sert au guet mais qui, en temps de paix, est emprunté comme voie de communication en périphérie de la ville. Girouard a bien décrit ce mouvement de récupération des fortifications et leur utilisation nouvelle comme lieux de promenade, et souvent de promenades mondaines, dans Paris et dans les villes de province telles Blois, Tour, Aix-en-Provence, dès le milieu du XVII^e siècle⁹⁰⁵. L'idée d'aménager « une promenade propre au délassement du public » sur la place de la cathédrale, en plus

⁹⁰² Voir à la section III-2.2.1.

⁹⁰³ A. GOSSELIN, « Québec en 1730 », p. 14-15.

⁹⁰⁴ Ibid., p. 15.

⁹⁰⁵ GIROUARD (1987), p. 188.

d'un marché public et d'une fontaine est présenté chez l'intendant Dupuy en 1727, alors qu'il constate le mauvais état des rues et espaces publics.⁹⁰⁶

Les plans et les vues de Québec du début du XVIII^e siècle nous font aussi voir les arbres plantés en bordure du rempart de la batterie royale qui a sans doute constitué un lieu de promenade pour les habitants de la Basse-ville. Chaussegros de Léry rapporte, dans une lettre adressée au Conseil de marine, le 28 octobre 1719, que « dans la Batterie Dauphine scituée au bord du fleuve, dans la basse ville marquee E dans le plan, les marchands ont démoly Les merlons et ils ont fait à la place une allée; on pourroit leur permettre de se promener dans la Batterie, mais non pas d'en démolir les deffenses. »⁹⁰⁷ Combinées avec la Place Royale, qui occupait un emplacement relativement central au milieu des quadrilatères d'habitation, les deux esplanades créées par les batteries, situées aux extrémités du quartier des affaires de la Basse-ville, en bordure du fleuve, pouvaient offrir des espaces recherchés par les habitants pour vaquer à l'extérieur, à leurs activités économiques et sociales, et se révéler l'équivalent des espaces mis à disposition des résidants de la Haute-ville.

En conclusion, il y avait à Québec des lieux de promenade à l'intérieur et hors des murs permettant la pratique d'activités sociales et de loisirs, pour les différentes couches sociales, parfois associées à des sites d'observation du fleuve et de la rivière, dans des espaces privés et en utilisant les ouvrages fortifiés. Même si les textes nous apportent des confirmations à ce sujet, l'utilisation des structures de défense à d'autres fins durant les périodes de paix, n'a jamais été relevée et formulée précisément par les historiens. Ce rapprochement dans l'usage et le moyen avec les pratiques des villes françaises n'a pas non plus été souligné. Et toujours selon les commentaires colligés, la société de la ville de Québec s'offrait des activités qui se comparaient en importance et en qualité aux usages contemporains en France.

⁹⁰⁶ GOSSELIN (1899), p. 14.

⁹⁰⁷ Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux archives de la province de Québec*, Québec, Archives de la province de Québec, 1939-1940, tome I, p. 50.

III-4 Les jardins des représentants du roi

III-4.1 L'archéologie des jardins en soutien à la recherche historique

Les fouilles opérées sur les sites de l'occupation française apportent un complément d'information dans la reconstitution des jardins. Une lecture des résultats axée sur les composantes ornementales du jardin ancien a permis de faire ressortir des données relatives aux végétaux et aux structures associées aux jardins du gouverneur et de l'intendant. Mais, dans l'ensemble, l'association archéologie-jardins d'agrément apporte peu de résultat.

III-4.1.1 Le jardin du gouverneur

Le jardin du Gouverneur se dresse toujours à flanc de colline sur le site qu'il a occupé depuis sa première installation, même si la composition actuelle ne porte plus les traces de l'état d'origine. Les changements des niveaux du sol ont effacé les formes primitives mais on peut encore parler de la force de la composition, en référant au périmètre initial et à certaines lignes dominantes toujours en place. La force de son message, soit son association directe avec celui qui fut longtemps le premier personnage de la colonie, même après la conquête, lui a permis de résister aux assauts du temps. Comme la terrasse du château, la localisation du jardin offre au visiteur une vue magnifique sur le fleuve, protégée jusqu'à ce jour. Caractéristique de la fin de la Renaissance, l'ouverture des demeures et des jardins vers l'extérieur permet, d'une part, de porter le regard au loin et, d'autre part, d'associer les constructions à leur environnement immédiat. Selon Bruno Decaris, entre le Moyen-Âge et l'époque classique « les fenêtres s'agrandissent, afin de porter le regard loin à l'extérieur, vers ces perspectives qui expriment un monde sans limite, extraversion nouvelle rendue possible par une paix civile relative »⁹⁰⁸, mais aussi grâce à une nouvelle philosophie apportée par les voyages de découverte et l'ouverture sur le monde.

⁹⁰⁸ DECARIS, « Les jardins du château de Vallery » dans *Monumental* (2001), p. 34 .

La démarche comparative sur la forme et la composition du jardin du gouverneur à partir des plans de Québec, à laquelle s'est livré Robert Gauvin dans son ouvrage sur *Le jardin des Gouverneurs à Québec du XVIIIe au XIXe siècle*⁹⁰⁹, permet de saisir une partie de l'évolution des espaces sur une période de plus de 70 ans. Les résultats de Gauvin s'étendent de 1670 à 1854, ce qui exclut notamment les formes de 1660, 1663 et 1664; par ailleurs, à l'intérieur de la période française, certains plans n'ont pas été retenus tels ceux de Beaucours, Levasseur, et les plans de Chaussegros de Léry pour les années 1752, 1753, alors que d'autres ont été incorrectement reproduits, tel le plan de 1670, celui de 1692 et 1713. À partir de 1755, Gauvin a utilisé des plans anglais, possiblement réalisés à partir des plans français, imprimés; le recours à l'impression amène parfois des changements dans la représentation et, pour cette raison, nous ne les avons pas considérés. Les résultats présentés permettent de voir qu'un des bastions apparus dès 1660, soit celui de l'angle nord-est, est toujours présent sur les plans jusqu'en 1733, même si les fouilles archéologiques n'ont pas permis de le retrouver; de plus, dans la reproduction de 1713, il n'est pas indiqué bien qu'il figurait dans ce plan de Beaucours. Quant aux deux redoutes du major Provost, apparues dans le plan de Villeneuve de 1692 mais alors distinctes du jardin, elles demeurent dans les plans de 1716, 1730 et 1733 alors qu'en 1740, seule celle de l'angle sud-ouest demeure indiquée. Gauvin mentionne aussi l'agrandissement du jardin à partir de 1707 jusqu'en 1776 « en direction ouest »⁹¹⁰, illustré dans la représentation des périmètres.

Le jardin des gouverneurs a fait l'objet de fouilles spécifiques en 1997, dont les résultats ont cependant été peu concluants quant à l'occupation au cours du Régime français.⁹¹¹ Les semences et les pollens d'arbres recueillis en 1997 étaient presque exclusivement localisés dans la partie sud du jardin ce qui pourrait correspondre à l'existence d'une zone boisée

⁹⁰⁹ GAUVIN, *Le jardin des Gouverneurs à Québec du XVIIIe au XIXe siècle*, Québec, Service canadien des parcs, 1991, p. 35.

⁹¹⁰ Ibid., p. 3.

⁹¹¹ Dans le cadre de chantiers antérieurs sur le site du château Saint-Louis, des macrorestes végétaux avaient aussi été recueillis; leur analyse, bien que généralement sans référence au caractère ornemental des taxons, peut servir à poser des hypothèses sur la composition végétale de ce lieu. (Pierre BEAUDET (dir.), *Les dessous de la terrasse à Québec : archéologie dans la cour et les jardins du château Saint-Louis*, Sillery, Septentrion, 1990, 199 p. et William MOSS, *Une archéologie du paysage urbain à la terrasse Dufferin à Québec*, Québec, Célat, Université Laval, 1994, 175 p.)

dans ce secteur, telle qu'elle apparaît sporadiquement dans les plans. Dans l'ensemble, l'analyse pollinique n'apporte pas de résultats significatifs en regard des espèces ornementales; bien que présentes dans les échantillons recueillis, leur nombre est bien inférieur à celui des plantes rudérales. De la liste constituée, nous avons retenu quatre espèces arborescentes, soit le bouleau (*Betula sp*), le tilleul américain (*Tilia americana*), le pin gris (*Pinus divaricata*) et l'épinette noire (*Picea mariana*). Le tilleul est sans contredit un arbre ornemental encore que sa taille ne convienne pas aux petits espaces. Le bouleau à papier (*Betula papyrifera*) est souvent planté à titre d'espèce décorative bien que son cycle de vie relativement court n'en fasse pas un choix recommandable; toutefois, compte tenu de sa nouveauté pour les Européens et de l'intérêt scientifique qu'il présentait, il a pu être introduit dans les jardins. Quant au pin gris et à l'épinette noire, ils n'ont que très peu ou pas de valeur ornementale. De plus, aucune de ces espèces ne se prête à l'aménagement de plantations en ligne et ne peut servir à border des allées. Ces prédispositions auraient pu se trouver chez le cèdre (*Thuja occidentalis*), le sapin baumier (*Abies balsamea*) ou l'épinette blanche (*Picea glauca*), et dans les variétés arbustives, avec l'if du Canada (*Taxus canadensis*). Relativement aux espèces ornementales retrouvées sur les sites de fouilles de Québec, le lecteur pourra se référer au tableau comparatif des espèces végétales à valeur ornementale présentes sur trois sites archéologiques de Québec (Tableau G).

Dans la portion nord du jardin du gouverneur des pollens de graminées, tel le maïs, et des herbes envahissantes associées à cette culture et à celle de la citrouille dominaient. Selon Gauvin, on ne peut conclure à la présence d'une zone potagère de ce côté mais néanmoins il semble acquis que l'espace était occupé essentiellement par des plantes herbacées. L'état des réparations pour le château Saint-Louis en 1730, tel que rapporté par Laurent et Saint-Pierre, comprend des travaux pour « accomoder les potagers de la cuisine fourny les matériaux » et « accomoder le potager de lofice et le four de la cuisine »⁹¹⁰; ce qui laisse penser que le potager aurait été situé à proximité des bâtiments de service. Sur le plan du château en 1683⁹¹¹, la cuisine et le garde manger sont situés à l'extrémité sud ouest du château et pourraient avoir un lien direct avec le terrain adjacent, à l'extérieur des murs; ce

⁹¹⁰ J. LAURENT et J. SAINT-PIERRE (1982), p. 235.

⁹¹¹ NOPPEN, PAULETTE et TREMBLAY (1979), p. 273.

terrain correspond à l'espace du bas-jardin le long de la falaise. On peut penser que le potager serait resté à cet emplacement après l'agrandissement de l'enceinte comme le rapportent les comptes de 1730. Le terme de potager au XVIII^e siècle réfère à un espace extérieur⁹¹⁴; lorsque utilisé par analogie au sujet du séminaire de Québec : « Les caves sont d'une grande beauté. On dirait, en hiver, que ce serait un jardin, où tous les légumes sont par ordre, comme dans un potager »⁹¹⁵, il conserve le même sens. Dans les comptes de 1733, il est fait mention de travaux pour « accomoder la ferure de la porte du jardin et de la maison du jardinier » et d'un déboursement pour « une grande serure a la loge du jardinier »⁹¹⁶; on réfère alors distinctement au jardin.

Plus de 92 % des macrorestes végétaux provenant des latrines, récoltés lors des fouilles menées entre 1985 et 1987 au château Saint-Louis, étaient des fruits sauvages; outre le fait de nous renseigner sur la consommation des habitants du château, nous pouvons poser l'hypothèse que ces espèces étaient cultivées à proximité. Aux premiers rangs et en quantité importante, se trouvent les framboises et les fraises; suivies par deux espèces du genre *Prunus* qui peuvent être utilisées en ornementation ou dans un verger : le cerisier de Pennsylvanie (*Prunus pensylvanica*) et le cerisier de Virginie (*Prunus virginiana*). D'autres espèces arbustives ou arborescentes, considérées aussi comme des espèces décoratives, sont recensées, toutefois en nombre moins important : l'aubépine (*Crataegus sp.*), le sureau (*Sambucus sp.*), la viorne (*Viburnum sp.*), le prunier noir (*Prunus nigra*).

L'hypothèse avancée par Gauvin sur la répartition de la végétation à l'intérieur du périmètre du jardin n'est corroborée par aucune autre recherche ni documentation. Dans ce contexte, nous poursuivons avec notre propre hypothèse d'un potager qui aurait migré à l'extérieur de l'espace vers le château autour de 1692. Nous évoquerons à nouveau les résultats des fouilles réalisées dans le jardin du gouverneur, lorsque nous discuterons de la présence des bâtiments au cours de la dernière période historique. Pour ce qui est des

⁹¹⁴ FURETIÈRE (1978) le définit comme suit : « on appelle en un jardin le potager, l'endroit où on cultive les herbes potagères, les légumes potagers, qu'on met au pot pour faire des potages » *Dictionnaire universel*, tome III.

⁹¹⁵ BACQUEVILLE DE LA POTHERIE (1997), t.1, p. 235.

⁹¹⁶ LAURENT et SAINT-PIERRE (1982), p. 241.

espèces présentes dans l'enceinte du jardin du gouverneur, l'archéologie nous permet d'ajouter des propositions contenues au tableau G.

III-4.1.2 Les jardins du palais de l'intendant

Les résultats des fouilles pratiquées sur le site du Palais de l'intendant tendent à recouper les informations recueillies au château Saint-Louis, sur les pratiques alimentaires sinon sur les espèces qui leur étaient associées et qui pouvaient être cultivées à proximité. Un chantier de fouilles est organisé annuellement au palais depuis 1982; les macrorestes végétaux récoltés au cours de la première campagne puis de celles de 1984, 1985 et 1988 ont été analysés et certains résultats publiés⁹¹⁷. Le site qui fut d'abord exploré correspondait à l'emplacement de la première occupation dans l'ancienne brasserie transformée en résidence; or, jusqu'à 1692, il n'y a pas d'indication cartographique sur la présence d'un jardin sur le site. Après cette date, il est localisé à l'ouest du bâtiment; jusqu'à maintenant, sa localisation exacte n'a pu être établie et, en conséquence, aucune fouille n'a pu corroborer des éléments de sa composition. Cette situation est la même pour l'emplacement du jardin du second et du troisième palais de l'intendant.⁹¹⁸

Dans son analyse ethnobotanique portant sur la collecte de 1984-1985, Catherine Fortin a regroupé en quatre catégories les taxons identifiés et dénombrés dans le matériel prélevé : les plantes cultivées localement ou non, les plantes sauvages comestibles ou non, les plantes médicinales et les autres plantes non comestibles, catégorie qui, chez l'auteure, contient des espèces ornementales. Nous avons toutefois constaté que les espèces à valeur ornementale pouvaient se retrouver dans chacune des quatre catégories. Puisque les lieux de récolte correspondaient à l'emplacement initial d'un bâtiment, les macrorestes végétaux

⁹¹⁷ Catherine FORTIN, « Identité et analyse des macrorestes végétaux provenant du site du Premier palais de l'Intendant à Québec » dans *Le site du Premier palais de l'intendant à Québec. Rapport de la troisième campagne de fouilles*, L. Renaud (éd), Rapports et Mémoires de recherche du CÉLAT no. 6, 1984. C. FORTIN, *Les macrorestes végétaux du site du premier palais de l'intendant à Québec (CeE130)*, sous direction de Marcel Moussette, Québec, CÉLAT, Université Laval, Hors série, no. 2, mai 1989, 82 p.

⁹¹⁸ Certains éléments ici avancés ont été recueillis auprès de madame Allison Bain, archéologue à l'Université Laval, lors d'une visite du site, le mercredi 14 juin 2006.

sont avant tout associés à des activités domestiques liées à l'occupation du premier palais ou à la fonction subséquente lors de la reconstruction après l'incendie, c'est-à-dire les magasins du roi.⁹¹⁷ De plus, l'emplacement des opérations où a été prélevé le matériel ne correspond pas aux appartements occupés par l'intendant, situés dans la partie ouest du premier palais.

Les résultats de recherche ont permis d'identifier 61 espèces dont « 23 sont exploitées à des fins alimentaires »; ce nombre est à nouveau fractionné : « 11 poussent spontanément à Québec et 12 sont cultivées »⁹¹⁸. Si nous revenons aux catégories élaborées par l'auteure, nous constatons rapidement que ce fractionnement cultivé/sauvage peut devenir arbitraire au sujet des plantes indigènes. Un examen plus approfondi va aussi nous permettre d'extraire les espèces auxquelles on peut prêter une double fonction, à savoir utilitaire et ornementale :⁹¹⁹

- la catégorie « plantes cultivées » localement correspond essentiellement aux légumes du potager sauf le prunier domestique (*Prunus domestica*);
- la liste des « plantes sauvages » comprend beaucoup d'espèces présentes sur les sites de fouilles du château Saint-Louis, telles fraises, framboises, et des espèces qui, comme dans le premier cas, présentent des qualités ornementales : cornouiller du Canada (*Cornus canadensis*), noisetier (*Corylus cornuta*), aubépine (*Crataegus sp.*), noyer cendré (*Juglans cinerea*), génévrier commun⁹²⁰ (*Juniperus communis*), prunier noir (*Prunus nigra*), cerisier de Pennsylvanie (*Prunus pennsylvanica*) et sureau du Canada (*Sambucus canadensis*);
- les « plantes médicinales » mentionnées dans le texte⁹²¹ se retrouvent finalement dans la section des autres plantes non comestibles dans le tableau récapitulatif⁹²²;

⁹¹⁷ Seule l'opération 17 incluait un événement survenu après la fin de l'occupation française.

⁹¹⁸ FORTIN (1989), p. 33.

⁹¹⁹ Ibid.; regroupement élaboré à partir de la liste fournie à la p. 81.

⁹²⁰ Comme le souligne Fortin, il s'agit de la première et seule mention du génévrier commun qui s'ajoute « à la flore archéologique des sites historiques de la ville de Québec » (p. 53, identifié dans l'opération 13). Ce conifère est décrit par Marie-Victorin comme un arbrisseau (25-150 cm) aux rameaux retombants (*Flore laurentienne*, p. 138).

⁹²¹ Ibid., p. 37.

⁹²² Ibid., p. 81.

- les « plantes non comestibles » comprennent aussi le sapin baumier (*Abies balsamea*), l'épinette (*Picea sp.*) et le cèdre (*Thuja occidentalis*), trois espèces également dénombrées en Haute-ville; l'auteur n'a cependant pas créé de catégorie ornementale dans laquelle ces espèces auraient pu figurer.

Un examen du tableau de l'abondance relative de chaque espèce pour chacune des trois opérations⁹²³ révèle une présence soutenue du cèdre dans les trois cas et une présence plus importante du sapin dans l'opération 14 et de l'épinette, dans l'opération 17; toutefois, ces pourcentages sont-ils vraiment significatifs? Ils peuvent être indicatifs de la lenteur de la plante à se décomposer, ou encore du peu d'attrait qu'elle exerce sur les mammifères ou les oiseaux ou d'un mode de dissémination particulier mais ne témoignent pas nécessairement de l'importance de leur présence sur le site fouillé. Enfin, la liste complète « des taxons présents dans les opérations 13, 14 et 17 »⁹²⁴ comprend, outre les espèces à valeur ornementale mentionnées précédemment, le bouleau (*Betula sp.*) la pruche (*Tsuga canadensis*), le chêne rouge (*Quercus rubra*), le gadellier (*Ribes sp.*), deux autres cerisiers (*Prunus virginiana et Prunus serotina*), et des potentilles.

Le tableau qui suit présente trois listes reconstituées à partir des résultats généraux des fouilles et analyses des écofacts prélevés sur trois sites d'occupation française auxquels nous associons des jardins d'agrément. Nous venons de discuter du jardin du gouverneur et du jardin de l'intendant; nous ajoutons le monastère des Récollets en Haute-ville, que nous reprendrons à la section III-5.1.1. Le tableau comparatif démontre la présence récurrente de certaines espèces à caractère ornemental, ce qui permettrait de corroborer leur utilisation. Soulignons que certaines de ces espèces ont aussi été identifiées sur d'autres sites historiques possédant un jardin. Entre autres caractéristiques, on notera la prédominance des petits arbres fruitiers et de quelques conifères dans les trois sites; le bouleau exerce de toute évidence un attrait; enfin, on aura remarqué que la plus grande diversité des espèces se trouve au Palais de l'intendant. À propos des cèdres, l'abbé Gosselin rapporte la mention dans le récit des Ursulines de la présence d'une cédrière dans

⁹²³ Ibid., p. 53, 61 et 70.

⁹²⁴ Ibid., p. 76-78.

le faubourg Saint-Roch sur la route menant au monastère des Récollets, entre 1672 et 1680⁹²⁵. Villeneuve indique de grandes zones boisées dans la partie à l'ouest du palais et les désigne alors comme sapinière dans son plan de 1691(pl. 37 et fig.67b).

TABLEAU G :

ESPÈCES VÉGÉTALES À VALEUR ORNEMENTALE PRÉSENTES DANS LE MATÉRIEL PRÉLEVÉ SUR LES SITES DE FOUILLES À QUÉBEC ENTRE 1980 ET 2002

JARDIN DU GOUVERNEUR	PALAIS DE L'INTENDANT	MONASTÈRE DES RÉCOLLETS
Bouleau	Bouleau	
Épinette noire	Épinette	Épinette
Pin gris		
	Sapin baumier	Sapin baumier
	Noyer cendré	
	Cèdre de l'Est	Cèdre de l'Est
Tilleul américain		
	Chêne rouge	
		Orme américain
	Pruche du Canada	
Aubépine	Aubépine	
Cerisier de Virginie	Cerisier de Virginie	
Cerisier de Pennsylvanie	Cerisier de Pennsylvanie	Cerisier de Pennsylvanie
	Cerisier noir	
	Cerisier tardif	
	Noisetier	Noisetier
	Genévrier commun	
Sureau	Sureau du Canada	Sureau
Viorne		
		Vinaigrier
Maïs		
Citrouille		
Fraises	Fraises	
Framboises	Framboises	
	Cornouiller du Canada	
		<i>Aralie (Aralia racemosa)</i>
		<i>Ancolie (Aquilegia)</i>
	Gadellier	

⁹²⁵ GOSELIN (1902), p. 173.

L'intervention archéologique pratiquée en 2001 (opération 37) se situait à l'ouest du Palais de l'intendant et, dans la chronologie des occupations, les anciens jardins étaient les premiers à être associés au site. Toutefois, cette hypothèse de la présence des jardins n'avait pas été démontrée au moment de la rédaction du rapport et, bien que les auteurs envisageaient de procéder à l'analyse des macrorestes, puisque des échantillons avaient été récoltés, les résultats de cette démarche ne sont pas connus à ce jour⁹²⁸. Dans le rapport des fouilles de l'été 2000, la superposition du premier palais, selon sa localisation sur le plan de Villeneuve de 1685, sur un plan actuel de la ville⁹²⁹, permet de croire que les premiers jardins auraient occupé l'espace dorénavant délimité par les rues Vallière et Saint-Vallier. Le texte accompagnant cette figure mentionne un ruisseau sur le site du palais de l'intendant, situé au nord du bâtiment et courant dans l'axe ouest-est, avant de rejoindre un embranchement sud-nord qui devait se déverser dans la rivière Saint-Charles. C'est possiblement alimenté par ce dernier embranchement que pouvait se trouver la fontaine que Moussette identifie sur les plans de 1670 (pl. 21) et 1686 (pl. 33). La présence d'eau sur le terrain a favorisé l'aménagement de structures conséquentes ainsi qu'en témoigne Chaussegros de Léry au sujet des travaux entrepris par l'intendant Dupuy : il mentionne l'aménagement de canaux, fontaines, bassins et aqueducs⁹³⁰. Dans ce cas, il s'agit des parterres du troisième palais; le plan de 1739, qui les montre dans leur état presque définitif, a été aussi superposé à un plan de Québec de 2000⁹³¹, et nous constatons qu'ils occupaient alors un vaste espace à l'ouest et au nord du bâtiment. Contrairement aux jardins de la troisième phase du palais, aucun plan individuel ne fournit de dessin précis des jardins du second palais; le plan de 1722 (pl. 89) fera paraître bâtiment et jardins dans leur seconde phase de même que le « Plan avec profils et élévation du palais de l'intendant à Québec montrant la restauration » (pl. 90), aussi produit en 1722.

⁹²⁸ Louis GILBERT et Patrick EID, *Site du palais de l'intendant chantier-école de l'an 2001*, Québec, CÉLAT, ville de Québec, ministère de la Culture et des Communications, 2003, p. 19.

⁹²⁹ Marie-M. DIONNE, Désirée-E. DUCHAINE et Richard LAPOINTE, *Site du palais de l'intendant chantier-école de l'an 2000*, Québec, CÉLAT, ville de Québec, ministère de la Culture et des Communications, 2001, p. 38, figure 3.

⁹³⁰ Pierre-Georges ROY, « Notes et documents sur le palais de l'intendance à Québec » *Bulletin des recherches historiques*, no. 35, 1929, p. 662, Lettre de M. de Léry au ministre (20 octobre 1728).

⁹³¹ DIONNE, DUCHAINE et LAPOINTE (2001), p. 38, figure 4.

De manière générale, les rapports faisant suite à des fouilles archéologiques usent de précautions concernant l'existence de jardins à Québec laquelle, hormis certaines évidences au Jardin des Gouverneurs, n'a pas encore été démontrée. Par exemple, Eid est prudent au sujet des jardins au palais de l'intendant dont « l'hypothèse nous est ainsi donnée avant tout par les documents historiques et cartographiques »⁹³². Interrogé au sujet de l'information contenue dans les plans des ingénieurs français, Serge Rouleau, archéologue à la ville de Québec, considère que les plans de Villeneuve utilisés au moment des fouilles se sont révélés extrêmement précis⁹³³. L'archéologie des jardins, dorénavant pratiquée en France, qui a notamment recours aux plans anciens pour le repérage des différents éléments, a produit des résultats probants dans le cas des jardins du château de Vallery, par exemple : « Les vestiges en place et l'implantation des parties disparues mises à jour lors des fouilles récentes sont d'une conformité troublante avec les dessins qu'en donne Androuet du Cerceau. »⁹³⁴

Globalement, les renseignements tirés de l'archéologie sont décevants; outre le matériel végétal, les résultats des fouilles ne sont pas significatifs à propos des autres dimensions des jardins. Et même pour les végétaux, rien ne confirme qu'ils se trouvaient bien à l'emplacement fouillé ou à tout le moins sur le site historique. Les campagnes de fouilles rejettent habituellement la collecte de témoignages matériels sur les jardins ornementaux parce que la recherche historique n'a pas encore confirmé leur existence. C'est donc grâce au hasard des prélèvements que des preuves s'ajoutent, lorsque les résultats attestent d'objets associés aux jardins. Une attitude semblable prévalait à Louisbourg au moment des grands chantiers de fouilles et ce n'est que l'évidence du matériel collecté qui a permis des réajustements. La découverte de cadrans solaires, de pots à fleurs et de nombreux outils de jardinage a créé une ouverture.

⁹³² P. EID, p. 19.

⁹³³ Rencontre survenue le mercredi 14 juin 2006.

⁹³⁴ B. DECARIS, *Monumental* (2001), p. 36.

III-4.2 Les jardins du premier et second palais de l'intendant, reflet des goûts et de la culture de l'intendant

Après avoir considéré les résultats que nous fournit l'archéologie pour définir les jardins des administrateurs, nous allons traiter de la dimension culturelle sous-jacente qui s'insère dans l'histoire du goût. Cette étape portera strictement sur les jardins de l'intendance.

La maison de l'intendant se nomme le Palais. C'est un grand pavillon, dont les deux extrémités débordent de quelques pieds, et où l'on monte par un perron à double rampe. La façade du jardin qui a la vûe sur la Petite-Rivière, et qui y conduit de plein pied, est beaucoup plus riante que celle de l'entrée.⁹³³

Avant 1692, aucun plan ou gravure ne démontre qu'il y ait eu des jardins au premier palais de l'intendant, bien que De Meulles en projette dès 1684, dans une lettre adressée au ministre, en vue de l'utilisation de la brasserie comme intendance : « Il en couterait cens pistolles pour closre une cour et un jardin et le reste estant bien mesnagé serviroit pour les dedans. »⁹³⁴ Compte tenu des dates de la cartographie et de l'absence temporaire de Villeneuve, les jardins du premier palais auraient été aménagés entre 1690 et 1692, au moment où Bochart de Champigny était intendant.

Comme De Meulles, Champigny est issu de la noblesse et possède des biens terriers. Jacques De Meulles (1633-1708) sera intendant de la colonie de 1682 à 1686 et le premier à habiter l'ancienne brasserie qu'il concourt à transformer en premier palais de l'intendant et siège du Conseil souverain. Avant sa venue, il avait hérité du domaine de La Source, dans le département du Loiret, et y avait poursuivi des travaux d'embellissement qu'il complètera à son retour de la Nouvelle-France⁹³⁵. Il consacre des sommes importantes (entre 40 000 et 50 000 livres) à l'aménagement du terrain entourant le manoir : reboisement de 200 arpents, remodelage de la topographie, amélioration des espaces en culture et du drainage⁹³⁶. Les lieux sont agrémentés par « deux belles terrasses comportant des massifs de fleurs en demi-lune, retenues par des murailles, ornées de balustrades et de

⁹³³ F.-X. de CHARLEVOIX (1744), tome III, p. 76-77.

⁹³⁴ AN, Colonies, C11A, vol. 6, f. 409-411r cité dans MOUSSETTE (1994), p.50.

⁹³⁵ J.-C. DUBÉ, *Les intendants de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1984, p. 174.

⁹³⁶ DUBÉ (1984), p. 175.

portes de fer. La [propriété] complétaient deux éléments assez remarquables : une orangerie [...] et une pépinière. »⁹³⁹ Quant à Champigny, il profite du domaine familial situé à Champigny-sur-Marne, un château avec cour, basse-cour, bâtiments et jardins à l'avant et à l'arrière.⁹⁴⁰

Les jardins du premier palais sont bien illustrés dans le plan de Villeneuve de 1692 (fig. 68b); on peut voir qu'ils sont clôturés avec une entrée ménagée dans la section qui longe le palais, du côté est. Ils occupent une superficie importante. Le point de convergence au centre du jardin est occupé par un élément décoratif; la couleur bleue qui le désigne l'associe à une fontaine, ce qui est possible compte tenu de la proximité d'un ruisseau et de la faisabilité technique d'un tel ouvrage. Par ailleurs, Lanchevin, mentionné comme fontainier dans les Annales du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1672⁹⁴¹ pouvait encore exercer son métier à cette période.

En janvier 1713, alors que l'intendant Michel Bégon est en fonction depuis peu, un incendie détruit totalement le premier palais. On confie à Dubois Berthelot de Beaujours le mandat de la reconstruction, laquelle sera réalisée en 1715-1716. Le deuxième palais est construit dans le même alignement que le premier mais plus éloigné de la falaise, au nord du premier établissement (pl. 80). Comme il s'agit d'une construction vouée essentiellement à l'intendance et aux services administratifs, et non plus une brasserie transformée, son architecture s'apparente plus à la dignité des fonctions. La cour avant fait maintenant face à la falaise; l'entrée principale est soulignée par un escalier en fer à cheval, ornement classique qui complète ce bâtiment de trois étages, à toit mansardé. La situation des jardins du second palais demeure imprécise; selon les propos de Charlevoix, il y a dès cette période déplacement des jardins à l'arrière du bâtiment. Cependant, cette courte période, qui durera à peine dix ans, a pu empêcher la réalisation de développements substantiels. La décision de les aménager à l'arrière est notamment dictée par la présence de la rivière qui offrait une vue, un panorama intéressant et une toile de fond qui

⁹³⁹ Ibid.

⁹⁴⁰ Ibid., p. 159.

⁹⁴¹ Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, *Annales 1672*, p. 172-173.

prolongeait l'espace ornemental. D'après Charlevoix⁹⁴², la cour avant offre peu d'intérêt; bien que le bâtiment soit à présent plus éloigné de la falaise, il semble que l'espace soit restreint et n'ait pas été doté d'un aménagement particulier; par contre, la façade du côté du jardin offre une meilleure perspective « plus riante » selon l'épistolier et l'accès direct à la rivière.

Les propos concernant le nouvel édifice sont dithyrambiques : l'annaliste de l'Hôtel-Dieu rapporte que « Monsieur Bégon a fait bâtir au dépend du Roy un superbe Palais qui est incomparablement plus beau que n'était l'autre »⁹⁴³; plus beau mais aussi plus imposant : « beaucoup plus considérable que le château »⁹⁴⁴. L'intendant est associé à cette opération de remplacement et on peut penser, à l'aménagement de jardins qui suivra quelques années plus tard. Sauf pour Dupuy, à propos duquel nous possédons le témoignage de Chaussegros de Léry, l'hypothèse d'une intervention directe de Bégon ne peut être posée avec certitude mais se dégage néanmoins si l'on tient compte de la chronologie et des éléments associatifs. Il y a lieu de prêter un rôle à l'intendant dans l'aménagement des jardins en raison de son intérêt direct pour le sujet ou d'intérêts pour des sujets apparentés-botanique, jardinage, collections de végétaux, d'estampes de jardins et de fleurs. L'existence d'un certain nombre de facteurs et de circonstances sont indicatifs d'un climat favorable à l'aménagement des jardins, même s'il est impossible d'établir la preuve directe que la somme partielle ou totale de ces éléments a pu mener à de tels résultats. Les indicateurs qui nous sont apparus les plus révélateurs sont :

- la possession en France d'un ou de domaines comportant des jardins;
- l'intérêt manifesté par certains administrateurs pour la flore locale;
- la possession de jardins chez des parents, amis et relations professionnelles en France;
- l'intérêt chez ces mêmes personnes pour la botanique, la possession d'ouvrages traitant de l'art des jardins ou d'un domaine connexe, tels les livrés d'estampes de jardins et de fleurs et les livres de botanique;

⁹⁴² Cité au début de la section III-4.2.

⁹⁴³ Raymonde GAUTHIER, *L'architecture civile et conventuelle à Québec*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 1976, p. 123.

⁹⁴⁴ Ibid.

- l'existence de liens familiaux et professionnels qui favorisaient la circulation de l'information entre les membres présents dans la colonie et entre ces personnes et leurs relations en France.

Le tableau qui suit donne un aperçu des domaines appartenant à des administrateurs coloniaux et à des personnes qui leur étaient reliées, accompagné de la mention des intérêts connexes aux jardins. Certains individus se rattachent à la période suivante; ils sont mentionnés à titre illustratif alors que nous discuterons de leurs activités dans le prochain chapitre.

TABLEAU H :
APERÇU DES DOMAINES ET COLLECTIONS DES ADMINISTRATEURS DE LA NOUVELLE-FRANCE ET DES PERSONNAGES QUI LEUR SONT RELIÉS

Propriétaires	Domaines	Collections	Description/ caractéristiques	Notes
Jacques Duchesneau ¹⁶	Seigneurie de la Doucinière d'Ambrault Loire		Domaine familial près de Tours	Troisième en importance chez les intendants pour la fortune
Jacques de Meulles ¹⁷	La Source, département du Loiret ¹⁸ : château et jardins; jardin clos à Paris, contenant un édifice ¹⁹	Collection imposante de 129 (dont 83 de sujets profanes) tableaux qui se trouvent dans le manoir ²⁰	Héritage familial; il procède à l'aménagement tant de la forêt que des jardins (fig. 83)	La plus importante collection de tableaux chez les intendants
Jean Bochart de Champigny ²¹	Champigny-sur-Marne, près de Paris		Domaine familial dont il hérite; bâtiments et jardins	Fait installer sur la Place en Basse-ville le buste de Louis XIV du Bernin
Louis de Buade comte de Pallau et de Frontenac ²²	Château en Touraine		Né au château de Saint-Germain-en-Laye	Ami de madame de Sévigné et des artistes et écrivains de son temps ²³
François de Beauharnois ²⁴	Château de La Chaussaye, près d'Orléans ²⁵	Bibliothèque de 204 livres dont des ouvrages d'architecture et d'archéologie	Héritage familial; Utilise les services d'un jardinier ²⁶	Frère de Charles de Beauharnois de la Boische (1671-1749), gouv. de la N France de 1726-1747; beau-frère de Michel VI Bégon

¹⁶ (1627-1694); intendant de 1675 à 1682.

¹⁷ Beau-frère de Michel V Bégon et oncle de Michel VI.

¹⁸ DUBÉ (1984), p. 173-176.

¹⁹ Ibid., p. 158.

²⁰ Ibid., p. 172.

²¹ (1643-1720); intendant de 1687-1702.

²² (1620-1698); gouverneur de 1672-1682 et de 1689-1698.

²³ M. DUVAL (1977), p. 87.

²⁴ (1665-1746); intendant de 1702-1705.

²⁵ DUBÉ (1984), p. 156.

Propriétaires	Domaines	Collections	Description/ caractéristiques	Notes
Antoine-Denis Raudot ²⁷	Résidence à Versailles; fief d'Aglan près de Moulins ²⁸	Bibliothèque la plus importante : 2 000 livres; Collection de 115 tableaux et de bronzes ²⁹ ;		Avait des musiciens à l'intendance; le palais devient le rendez-vous de la bonne société de la ville ³⁰ Esprit curieux et intérêt pour les sciences naturelles ³¹
Michel V Bégon, l'aîné ³²	Château d'Alluye, à Blois; Seigneur de la Picardière		Maison de campagne et exploitation agricole; plantations d'espèces végétales canadiennes	Connaissait les jardins de Gaston d'Orléans, à Blois et le médecin qui a dressé le catalogue du jardin
Michel VI Bégon	La Picardière, près de Blois		Domaine familial;	Fils du précédent; hérite du domaine
Claude-Thomas Dupuy ³³		Bibliothèque de 1200 livres dont livres d'architecture, de jardins et de botanique ³⁴	Participe directement à l'aménagement des jardins du troisième palais, les plus élaborés	Apporte en NF le buste de Louis XIV par Coysevox ³⁵
Michel V Bégon, le jeune ³⁶	Château de Montfermeil ³⁷ ; sa femme acquiert La Source en 1712		Vue représentant les grands jardins à la française.	Oncle du précédent Bégon

²⁶ Ibid.

²⁷ (1680-1737); intendance qu'il partage avec son père (Jacques Raudot (1647-1728)) de 1705-1710.

²⁸ Ibid, p. 158.

²⁹ Ibid., p. 172.

³⁰ Ibid., p. 209.

³¹ Ibid., p. 218; aussi auteur de la *Relation par lettres*, précédemment attribuée au père Silvy.

³² (1638-1710); intendant des Îles d'Amérique puis de Rochefort, 1688-1710.

³³ (1678-1738); intendant de 1725-1728.

³⁴ *Institutiones rei herbariae* de Tournefort, *Icologie* de Cesare Ripa, *Théorie et pratique du jardinage* de Dezallier d'Argenville, *La maison rustique* de Estienne et Liébault, *Les plus excellents batimens de France* de du Cerceau, les œuvres de Vitruve, le traité de Palladio, les *Nouveaux voyages*, de Lahontan.

³⁵ DUBÉ (1984), p. 172.

³⁶ (1655-1728).

³⁷ Figure 84.

Propriétaires	Domaines	Collections	Description/ caractéristiques	Notes
Michel Barrin de la Galissonnière ³⁸	Château la Galissonnière, commune de Monnières, Loire inférieure		Plantations d'espèces nord-américaines; correspondance sur le sujet	Correspondant auprès de l'académît des sciences; suscite l'admiration de Pehr Kalm; rédige des ordonnances pour la collecte de plantes indigènes; échanges botaniques avec A. Gradis
Abraham Gradis ³⁹	Terres de Montferrand et autres, région de Bordeaux		Exploitation agricole et viticulture sur ses terres; arboriculture et jardinage à sa villa de Talence ⁴⁰	Associé avec l'intendant Bigot dans le commerce de la N-F; liens d'affaire avec A.D. Raudot.
Duhamel du Monceau ⁴¹	Château de Denainvilliers, près de Pithiviers		Plantations expérimentales d'espèces américaines	Correspondant de J. F. Gauthier; <i>Publie <i>Traité des arbres et arbustes qui se cultivent en pleine terre</i> en 1755</i>

³⁷ Figure 84.

³⁸ (1693-1756); gouverneur intérimaire 1747-1749; neveu de Michel VI Bégon et petit-fils de Michel V.

³⁹ (1699-1780); armateur.

⁴⁰ J. de MAUPASSANT, *Un grand armateur de Bordeaux : Abraham Gradis (1699-1780)*, Bordeaux, 1917, p. 155.

⁴¹ (1700-1782).

Dans la présente démarche, Michel VI Bégon (1667-1747) constitue un bon exemple du contexte social et culturel duquel ces représentants étaient issus ; par ailleurs, il est en poste au moment de la construction du second palais ce qui permet de croire qu'il s'est impliqué dans l'aménagement des jardins⁹⁴⁵. Voyons de plus près quelles sont ses origines, le cadre physique et intellectuel dans lequel il a grandi, les fonctions exercées par ses proches parents et sa proximité du pouvoir, enfin le nucléus familial qui l'entoure constitué de personnages en vue en France et dans la colonie. De par son mariage, Bégon est parent avec les Beauharnois : François a occupé l'intendance entre 1702 et 1705, alors que son frère, Charles Beauharnois de la Boische, sera gouverneur de la Nouvelle-France de 1726 à 1747. Michel VI est aussi le frère de Claude-Michel Bégon de la Cour, son cadet, qui épousera Marie-Élisabeth Robert de la Morandière, l'épistolière dont la correspondance rédigée entre 1748 et 1753, nous est connue. Le cadet sera tour à tour lieutenant du roi à Trois-Rivières, Montréal puis gouverneur de Trois-Rivières en 1743. Michel VI est le neveu de Jacques de Meulles et l'oncle de Roland-Michel Barrin de la Galissonnière, pour l'un intendant, pour l'autre gouverneur de la Nouvelle-France. Outre ses alliances directes avec des dirigeants de la colonie, Michel VI, par sa grand-mère est apparenté aux Colbert et par sa femme, aux Phélypeaux (Maurepas).

Dans l'entourage de cet intendant, le personnage le plus intéressant en regard de notre sujet, est assurément son père, Michel V Bégon (1638-1710), haut fonctionnaire au ministère de la Marine, longtemps intendant de Rochefort, érudit, collectionneur et homme de lettres, qui contribuera de diverses façons à l'enrichissement de la botanique et des jardins. Yvonne Bézard, dans son ouvrage sur les Bégon, fait référence « aux grands jardins en terrasse que l'intendant aimait »⁹⁴⁶ et qui bordaient le château seigneurial demeure de l'intendant à Rochefort. L'intérêt de Bégon père pour les plantes, les collections diverses, les recueils d'estampes de fleurs, aurait été éveillé par sa fréquentation des jardins de Gaston d'Orléans à Blois et par les activités érudites du prince⁹⁴⁷. Alors qu'il est en poste comme gouverneur des Îles d'Amérique, de 1682 à 1685, il rédige une relation de voyage

⁹⁴⁵ Intendant de la Nouvelle-France de 1711-1726.

⁹⁴⁶ Y. BÉZARD, *Fonctionnaires maritimes et coloniaux sous Louis XIV : les Bégon*, Paris, Albin Michel, 1932, p. 106.

⁹⁴⁷ *Ibid.*, p. 16.

comme gouverneur des Îles d'Amérique, de 1682 à 1685, il rédige une relation de voyage et assemble « un catalogue de toutes les plantes qui croissent aux Antilles. »⁹⁴⁶ Peu de temps après son retour en France, il « fit entreprendre au Père Plumier, religieux minime, et au botaniste Surian, un voyage en Amérique pour récolter des plantes. »⁹⁴⁷ Au cours de ce voyage, Surian lui envoie des plantes vivantes et le père Plumier lui rapporte une plante à floraison inconnue, qu'il nomme en son honneur *bégonia*. À la suite de son voyage, le religieux publie en 1693 une *Description des plantes de l'Amérique avec leurs figures* [...] ⁹⁴⁸

« Cet homme aux intérêts universels et aux goûts raffinés »⁹⁴⁹ consacre beaucoup de temps et de moyens à enrichir la bibliothèque que son père lui a légué; il porte le legs, composé à l'origine de 4 000 livres, à 7 000 et doit engager un bibliothécaire pour s'occuper des divers axes qui la composent. Il acquiert, par exemple, une partie des manuscrits de Peiresc⁹⁵⁰. Cette collection comprend des recueils d'estampes, « sa véritable passion »⁹⁵¹, dont dix recueils de plantes, fleurs, oiseaux et 36 de cartes et plans. « On pouvait aussi visiter chez lui de nombreuses pièces d'histoire naturelle et d'ethnographie : « des plantes desseignées de l'Europe et de l'Amérique », des minéraux; un canot d'écorce, un canot esquimau, des globes célestes et terrestres et nombre d'autres « curiosités »⁹⁵². Il y a aussi la collection de médailles et la galerie de tableaux. À la mort de son père en 1710, Michel VI hérite de la bibliothèque.

Dans l'entourage de l'intendant, se trouve également son oncle, Michel le jeune, un temps riche propriétaire du château de Montfermeil, prestigieuse résidence qui comprenait

une orangerie, [...] deux basses-cours, un parc avec grotte, rocailles, coquillages, source, pièces d'eau dans les boulingrins, futaie splendide. Une gravure du temps représente le parterre en terrasse bordé de buis taillés et

⁹⁴⁶ Ibid., p. 38.

⁹⁴⁷ Ibid., p. 175.

⁹⁴⁸ Ibid., p. 176.

⁹⁴⁹ DUBÉ (1984), p. 202.

⁹⁵⁰ Ibid., p. 201.

⁹⁵¹ Ibid., p. 202.

⁹⁵² Ibid., p. 202.

d'ifs pointus, bordé de plate-bandes en arabesques qui semblent dessiner les ramages d'un somptueux damas.⁹⁵³

En 1712, alors qu'il est encore prospère, sa femme acquiert le domaine de la Source de madame de Vandeuil, fille de Jacques de Meulles et nièce de Bégon de Montfermeil.⁹⁵⁴ Quelques jours avant sa mort, au printemps de 1728, il rédige son testament dans sa maison à Paris « près d'une fenêtre d'où il apercevait le jardin »⁹⁵⁵.

Les précisions apportées à l'environnement familial, matériel et social de l'intendant permettent d'identifier les domaines de connaissance qui étaient à sa portée et de cerner de plus près l'inspiration qui a pu guider ses choix dans l'aménagement de son lieu de résidence au Canada. Il semble acquis que, dans la culture générale et les connaissances scientifiques de Michel VI Bégon, il y avait place pour la botanique, la flore et les jardins. Et cette culture sera transmise à Michel VII, son fils, qui « vécut en esthète après sa retraite de la marine. Son appartement [...] contenait une importante bibliothèque, de nombreux tableaux, des bijoux, des médailles et des monnaies, des estampes [...] Il tenait chez lui un salon littéraire. »⁹⁵⁶

⁹⁵³ BÉZARD (1932), p. 244; la résidence est reproduite à la figure 84.

⁹⁵⁴ *Ibid.*, p. 251-252.

⁹⁵⁵ *Ibid.*, p. 255.

⁹⁵⁶ DUBÉ (1984), p. 203-204.

III-5 Le goût des jardins dans les communautés d'hommes

Dans la section précédente, nous avons opéré un retour sur les deux principaux jardins institutionnels de la présente période, soit le jardin du gouverneur et le jardin de l'intendance. La seconde partie abordait plus directement la question du destinataire ou commanditaire. Nous allons poursuivre dans cette approche du récepteur, qui ici, peut aussi être le concepteur, en décrivant les jardins aménagés par les communautés masculines au Canada : Récollets, Jésuites, prêtres des Missions Étrangères et Sulpiciens. Nous traiterons de leur évolution au cours de la période française, sans restriction quant à la période chronologique de réalisation. C'est à propos de ces jardins que sources documentaires écrites et iconographiques se recoupent le mieux et corroborent leur existence. Dans certains cas, la cartographie nous fournit beaucoup de précisions sur la composition des espaces et les différentes parties constituantes.

III-5.1 Les Récollets

III-5.1.1 Le monastère de la Haute-ville de Québec

Les Peres Récollets ont une grande & belle Eglise, & qui leur feroit honneur à Versailles [...] La Maison répond à l'Eglise : elle est grande, solidement bâtie, commode, accompagnée d'un Jardin spacieux & bien cultivé.⁹⁵⁹

Après avoir vanté la demeure des Récollets, Pehr Kalm mentionne le « vaste et beau jardin et [le] grand potager »⁹⁶⁰, confirmant de ce fait, l'existence de zones distinctes. Ces usages différents sont représentés dans le « Plan du Couvent et du Terrain des Peres Récollets de Québec » (pl. 76) dont la date d'exécution est incertaine. Selon Luc Noppen, le dessin aurait été réalisé vers 1716⁹⁶¹, alors que Marie-Thérèse Bournival le situe en 1759⁹⁶² et

⁹⁵⁹ F.X. CHARLEVOIX (1994), Lettre III, octobre 1720, p. 75.

⁹⁶⁰ *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, traduction annotée de Jacques Rousseau et de Guy Béthune, Montréal, Pierre Tisseyre, 1977, p. 319.

⁹⁶¹ NOPPEN, PAULETTE et TREMBLAY (1979), p. 224.

Pierre Cloutier, en 1760⁹⁶³. On peut tenter de déterminer la date d'exécution par les parties du bâtiment représentées : ainsi, le carré du couvent est complété entre 1709 et 1713, à l'exception de la forme finale de l'aile sud réalisée entre 1716 et 1722. Par ailleurs, les latrines auraient été ajoutées entre 1722 et 1727⁹⁶⁴ et l'annexe, petit bâtiment carré aménagé dans l'angle créé avec l'aile nord, ne daterait que de 1760. Enfin, une maison, complètement détachée du bâtiment principal et située dans la cour, aurait été en place de 1690 à 1740; or, elle n'est pas représentée dans le plan du terrain. Par contre, sur le plan de la ville de Québec en 1730 (Chaussegros de Léry) (pl. 111), on peut voir l'extension du bâtiment des latrines duquel semble toutefois absente la maison isolée; en 1740, Léry dessine un bâtiment (fig. 86l) ressemblant au rendu spécifique mais il y manque toujours l'annexe et la maison; quant au jardin, il comporte les grandes subdivisions que l'on perçoit sur le plan spécifique sauf une allée plantée qui remplace la zone de culture fruitière. Si on s'en tient à la présence de l'annexe, la date de 1760 est immuable mais, comme nous le verrons plus loin, il se peut que cet élément ait été ajouté tardivement lors d'une retranscription. L'espace des petits fruits est aussi problématique : a-t-il été aménagé avant ou après 1760, puisque le plan de Québec réalisé par Léry en 1752, indique toujours une double rangée d'arbres le long de la rue Sainte-Anne?

Il existe deux exemplaires de ce plan de la propriété des Récollets (pl. 76) aux Archives du Séminaire de Québec⁹⁶⁵, pour lesquels il est difficile de déterminer la nature exacte : copies ou originaux? Le parcours du premier plan- appropriation par M. H. Verreau, en échange de manuscrits anciens, puis transfert au Séminaire, lors de la constitution du Fonds Verreau —est inscrit à l'endos du document; l'abbé Faribault (1789-1865), historien et collectionneur, aurait participé à cette opération. Quand au second plan, il a été présenté à l'Université Laval par un parlementaire le 6 avril 1865.⁹⁶⁶ Faute de pouvoir mieux cerner

⁹⁶² BOURNIVAL, *Un parcours en cinq temps : cinq sites archéologiques*, Québec, ville de Québec, 1993, p. 25.

⁹⁶³ ROULEAU, *L'archéologie du monastère des Récollets à Québec (CeEt-621)*, Québec, ville de Québec/ministère de la Culture et des Communications, 1998, p. 37.

⁹⁶⁴ Pierre CLOUTIER, « Annexe I : Bref historique de l'occupation des anciens terrains des récollets à la Haute ville de Québec », dans ROULEAU (1998), p. 98.

⁹⁶⁵ Tiroir 213, no. 6, Z-122a et Z-122b.

⁹⁶⁶ Informations contenues dans la fiche descriptive obtenue en consultant le catalogue des archives du Séminaire de Québec.

le fil des événements, nous considérons qu'il s'agit de copies d'un plan original que les religieux auraient voulu conserver; l'original pourrait se trouver actuellement aux Archives départementales des Yvelines, dans le Fonds des Récollets, comme c'est le cas pour le plan du monastère des Trois-Rivières de 1707 (pl. 58). Dans ces circonstances, il se peut que le dessinateur ou le copiste tardif ait voulu mettre à jour l'état des lieux en fonction des modifications survenues, faisant alors figurer un bâtiment apparu plus tard et modifiant le contenu des espaces aménagés.

À partir des plans historiques, Rouleau a évalué que les jardins « atteignaient presque le double de la surface du couvent » et a retenu « la présence d'arbres fruitiers et de rangées d'arbres feuillus de plus grandes dimensions disposées en bordure de la propriété monastique. »⁹⁶⁵ Il est possible d'apporter des précisions sur la forme et le contenu des espaces aménagés en analysant leur représentation sur le plan spécifique et en référant aux résultats des fouilles archéologiques de 1992 et à l'analyse paléobotanique des macrorestes végétaux prélevés sur le site, au même moment. La propriété est d'abord entourée d'un mur, une pratique on ne peut plus courante à cette période; d'autres éléments construits apparaissent : un muret qui ceinture la partie sud des carrés accompagné de deux escaliers, dont l'un se trouve au milieu du muret et l'autre, du côté est, entre la fin du muret et le monastère; s'y trouvent également des allées de circulation. À ce sujet, Rouleau mentionne que « la fouille a permis d'identifier une surface de circulation orientée est-ouest »⁹⁶⁶ et ailleurs :

dans le secteur nord-est des terrains de la communauté, le vestige 1C27 identifiait deux alignements parallèles de pierres taillées dont la fonction précise demeure inconnue pour le moment. Parmi les hypothèses, on pense à la base d'un trottoir de bois conduisant à une entrée près de la rue Sainte-Anne ou à la fondation d'une structure intégrée à un aménagement paysager.⁹⁶⁷

Rouleau considère que la dénivellation du terrain dans l'axe sud-nord pouvait nécessiter l'aménagement d'escaliers⁹⁶⁸; muret et escalier autour d'une surface de carrés se retrouvent aussi dans les jardins de la communauté à Montréal, après 1730, comme nous le verrons un

⁹⁶⁵ ROULEAU (1998), p. 67.

⁹⁶⁶ Ibid., p. 70.

⁹⁶⁷ Ibid., p. 73.

⁹⁶⁸ Ibid., p. 38.

peu plus loin. Ailleurs, Rouleau témoigne que « l'analyse des macrorestes a révélé [...] l'existence de taillis ou de haies d'arbustes pour le secteur nord-est des terrains »⁹⁷¹ alors qu'un peu plus loin il ajoute que ce secteur, dans la partie qui longe la rue Sainte-Anne, « a révélé des vestiges de fruits sauvages ». Cette proposition est pertinente quand on sait que les pères tiraient une bonne partie de leur alimentation de leurs jardins alors que le graphisme de représentation dans le plan du couvent indique une plantation homogène de végétaux de plus petite taille que les arbres et autrement dessinés.

Par l'examen des plans, nous avons établi que les espaces extérieurs comportent quatre parties distinctes :

- la surface intérieure du cloître, simplement organisée en quatre carrés séparés par de petites allées; cette partie pouvait contenir des espèces végétales plus fragiles qui profitaient de la protection contre les rigueurs du climat, offerte par les murs des bâtiments et leur effet de serre;
- la grande zone formée de huit carrés réguliers et complétée par des espaces additionnels aux extrémités nord et sud, cette fois de forme géométrique irrégulière, que les chercheurs du chantier de 1992 ont considéré être le potager;⁹⁷²
- la grande surface occupée par des plantations, comprise entre la rue Sainte-Anne et la cour, que les chercheurs assimilaient à un verger sans toutefois pouvoir le confirmer par les semences retrouvées⁹⁷³;
- les allées plantées : l'une du côté de la rue Saint-Louis, dont l'envergure –double rangée de chaque côté– ne laisse aucun doute sur sa finalité; l'autre, le long de la rue des Jardins, à notre avis plus esthétique que fonctionnelle.

L'examen attentif du plan Z-122a et la comparaison avec le Z-122b permet de corriger certaines perceptions et de constater la présence d'éléments passés jusqu'à présent

⁹⁷¹ Ibid., p. 73.

⁹⁷² Ibid.

⁹⁷³ À ce sujet, Fortin (1998) note : « On peut s'interroger sur l'absence de certains taxons. Par exemple, il n'y a aucun noyau de prune ou de cerise. Des plans indiquent pourtant la présence d'un verger dans le secteur nord-est du site. Est-ce à dire qu'il n'y a pas eu d'arboriculture fruitière sur le site des récollets ou que les hasards de l'échantillonnage sont la cause de cette lacune? » (Catherine FORTIN, « Analyse paléo-ethnobotanique du site du monastère des récollets », dans *L'archéologie du monastère des Récollets à Québec*, p. 262.)

inaperçus. Tout d'abord, mentionnons que ces deux plans comportent la même information et la différence notable dans la représentation de la petite structure quadrillée à l'extrémité de l'église est, de fait, la conséquence d'un pliage à répétition du second. Cette construction apparaît être un petit cabinet de verdure formé d'un treillis, auquel on a donné une forme géométrique différente des habituels berceaux. Elle fait corps avec l'allée plantée et en constitue tant l'aboutissement physique que la destination finale, au terme de la promenade. En ce qui concerne la végétation, l'auteur a voulu par l'utilisation de symboles différents distinguer trois types de plantation : une plantation d'arbustes fruitiers (vignes, gadelliers) occupée à la marge rue Sainte-Anne, trois arbres isolés, possiblement aussi fruitiers et des allées plantées, simples ou doubles. Mais la découverte la plus importante résultant de l'examen minutieux de ce plan est la présence jusqu'ici ignorée d'un long bassin étroit ou d'un canal, complété à une extrémité par un puits maçonné, à l'arrière de la maison donnant sur la rue Sainte-Anne. Ce plan d'eau appartenant à l'ensemble formé par les carrés, revêt une forme comparable aux canaux représentés par Villeneuve dans son plan de 1692; il figure ici dans un plan spécifique réalisé postérieurement ce qui peut être interprété comme la persistance et la confirmation de ces structures dans les jardins de la ville de Québec. De plus, les restes d'une structure non identifiée découverts lors des fouilles pourraient bien correspondre à cet aménagement!

Comme cela est apparu dans d'autres sites fouillés, les résultats de l'analyse paléobotanique sont mitigés voire décevants quant à la présence de restes témoins d'aménagements ornementaux : « les plantes rudérales sont les mieux représentées. [...] Elles totalisent de 88% à 99% de tous les macrorestes. [...] Les restes d'arbres sont très rares »⁹⁷⁴; des nuances doivent toutefois être apportées à ce constat. Relativement à la richesse et à l'abondance de certains taxons, Fortin précise que « certaines espèces, notamment les rudérales qui sont adaptées à un enfouissement de longue durée dans le sol, ont des semences résistantes à la décomposition. La conservation différentielle explique que certains taxons puissent être surreprésentés [sic]. »⁹⁷⁵ En second lieu, bien que la question des jardins entraine dans la problématique des fouilles, il n'y a pas eu de démarche spécifique

⁹⁷⁴ C. FORTIN (1998), p. 252.

⁹⁷⁵ Ibid., p. 262.

pour tenir compte du caractère particulier des témoins d'une telle réalité et des résultats plus précis sont encore à venir :

évidemment, les diverses questions sur les espèces cultivées, les aménagements paysagers et la disposition des zones en culture restent à documenter. [...] Les données générées dans le cadre de cet inventaire archéologique ont manifestement établi l'existence du potentiel archéologique. Les prochaines interventions pourront s'articuler autour d'une stratégie adaptée à la problématique des jardins de cette communauté.⁹⁷⁴

Revenons à la nomenclature des végétaux présents sur le site afin de dégager les espèces qui présentent un caractère ornemental, qu'elles soient plantées en raison de leur beauté ou utilisées en conjugaison avec d'autres éléments pour créer des aménagements. La « liste des plantes du site du monastère des récollets [...] »⁹⁷⁵ contient, dans la catégorie des arbres indigènes, le sapin baumier (*Abies balsamea*), le cèdre (*Thuja occidentalis*), l'épinette (*Picea sp*) et, élément nouveau, l'orme d'Amérique (*Ulmus americana*); parmi les arbustes indigènes, le sureau (*Sambucus sp.*), le cerisier (*Prunus pensylvanica*), le noisetier (*Corylus cornuta*) et une nouveauté, le vinaigrier (*Rhus typhina*)⁹⁷⁶. Dans les espèces herbacées, l'ancolie vulgaire (*Aquilegia vulgaris*) et l'aralie (*Aralia racemosa*)⁹⁷⁷; cette dernière a pu, compte tenu de ses propriétés alimentaires, être plantée systématiquement sur la propriété et ne constitue pas nécessairement un vestige de la végétation d'origine.⁹⁷⁸ Nouvelles espèces identifiées, l'orme et l'ancolie s'ajoutent à la flore archéologique de la ville de Québec⁹⁷⁹. L'ancolie est connue depuis le Moyen Âge et sa valeur ornementale est liée à sa floraison. L'espèce d'orme retrouvée sur la propriété est exclusive à l'Amérique et cet arbre de grande taille, a un port magnifique qui a dû impressionner les Français. Par ailleurs, soulignons que l'orme est encore présent à Québec, utilisé comme arbre d'alignement ou en isolé dans les grands espaces; on peut en voir un peu partout dans la ville et à l'Université Laval. Montréal a depuis plusieurs dizaines d'années abandonné son utilisation en raison de la maladie hollandaise qui décime l'espèce, mais Québec a continué d'en planter et a eu recours à des traitements spéciaux pour sauvegarder les spécimens. La

⁹⁷⁴ ROULEAU (1998), p. 68.

⁹⁷⁵ FORTIN (1998), p. 284.

⁹⁷⁶ D'un intérêt ornemental discutable, il est vrai.

⁹⁷⁷ La liste des plantes à valeur ornementale se retrouve dans le tableau G, à la section III-4.1.2.

⁹⁷⁸ FORTIN (1998), p. 265. Selon Marie-Victorin (1964), le nom générique « est d'origine amérindienne et fut communiqué à Tournefort par Sarrazin » (p. 411).

⁹⁷⁹ Ibid., p. 261.

plantation de cet orme aurait-elle des racines dans les pratiques du début de la colonie? Une interrogation semblable serait à poser en regard du sureau, autre espèce indigène actuellement présente dans les espaces publics aménagés par la ville de Québec.

Utilisant les plans historiques comme guides, les archéologues ont pu effectuer certains recoupements à propos des zones de culture et de l'occurrence des espèces mais, dans l'ensemble, les résultats demeurent imprécis. Bien que l'archéologie aujourd'hui pratiquée sur les sites historiques au Québec prenne en considération, dans certains cas, la présence de jardins, il semble qu'aucune formation correspondante à cette problématique spécifique ne soit offerte dans les facultés universitaires du Québec. Cette lacune empêche le développement de mesures adaptées au traitement adéquat de ces vestiges particuliers et plus précisément, la prise en compte de l'existence de jardins d'agrément.

III-5.1.2 Les Récollets à Montréal et Trois-Rivières

« Le jardin est dans sa perfection, et je ne crois pas qu'il en ait un autre plus beau au Canada. »⁹⁸²

Ces propos tenus par monseigneur de Saint-Vallier, dans une correspondance aux Récollets de Paris en octobre 1693, à la suite de commentaires semblables tenus par Frontenac auprès du même groupe l'année précédente, se voulaient-ils flatteurs ou encourageants, puisque l'installation de la communauté à Montréal ne s'était faite qu'en 1692⁹⁸³. Il est vrai que, dès leur arrivée au Canada, les Récollets avaient entrepris des activités de culture et, ni ces pratiques, ni le pays ne leur étaient inconnus. Raudot, quelque dix ans plus tard, confirme la présence de vergers⁹⁸⁴, et les plans de Montréal, à partir de 1704 font état de ces jardins qui garderont la même superficie mais dont la composition interne se raffînera au cours des

⁹⁸² Extrait d'une correspondance de Mgr de Saint-Vallier aux Récollets de Paris, le 15 août 1693 : cité par LAHAISE, *Les édifices conventuels du Vieux-Montréal : aspects ethno-historiques*, Montréal, Hurtubise/HMH, 1980, p. 353.

⁹⁸³ Ibid, p. 355.

⁹⁸⁴ Ibid.

années. L'aveu et dénombrement de 1731, décrit la propriété : 394 pieds de front sur Notre-Dame et 450 pieds de profond; selon Lahaise, le jardin aurait eu « environ 275 sur 350 pieds »⁹⁸³ et se trouvait à l'arrière du couvent donnant sur la rue Notre-Dame. Le même auteur situe le verger sur le côté ouest de la propriété⁹⁸⁴ ce qui correspondrait à la bande nord-sud cartographiée par Levasseur, en 1704; il précise que le mur a été construit en 1721, moins haut à l'avant, avec deux portes d'accès du côté de la rue Notre-Dame. Bien qu'on ait fait mention à plusieurs reprises que ces pères vivaient humblement, l'étendue de la propriété, et notamment la représentation par John Drake du couvent et de la chapelle⁹⁸⁵, au moment où l'on complète aussi les installations de Québec, témoignent de conditions favorables et de moyens financiers permettant des résultats qui pourraient aussi bien « faire honneur à Versailles »!

Le premier plan de Montréal, réalisé par Chaussegros de Léry en 1717 (pl. 82), ne distingue pas les différents usages affectés aux espaces cultivés, aussi bien chez les Récollets que pour les autres communautés, et cette situation perdure dans le plan de 1725 (pl. 94). Mais, dans le plan de 1731 (pl. 114), de nouvelles formes sont apparues au jardin des Récollets (fig. 88d); d'abord, l'hémicycle créé par le mur maçonné auquel est adossée une fontaine. Cette structure occupe le centre du jardin dans la partie supérieure et encadre quatre carrés réguliers; s'y ajoutent de part et d'autre des escaliers qui permettent l'accès. Cette composition se retrouve toujours sur le « Plan de la ville de Montréal dans la Nouvelle France » inclus dans le mémoire de Franquet en 1752 (pl. 142). Deux parterres formels devancent maintenant l'hémicycle mais la suite, fontaine (ou bassin), escaliers et carrés sont toujours présents; des plantations en rangée qui peuvent correspondre à des arbustes décoratifs, des arbres fruitiers ou des vignes ceinturent l'espace des carrés (fig. 91). Cet aménagement va demeurer jusqu'à la fin du Régime français et sa forme apparaît encore sur un plan anonyme de 1761 (pl. 154) et sur le plan de Louis Guy de 1795 (pl. 163). Les constructions et la composition d'ensemble montrent un raffinement dans l'aménagement

⁹⁸³ Ibid.

⁹⁸⁴ Ibid.

⁹⁸⁵ Construits par Pierre Janson dit La Palme, en 1712 : Gérard MORISSET, *L'architecture en Nouvelle-France*, Québec, Éditions du Pélican, 1980 (nouvelle édition), p. 71, no. 36b.

des espaces du jardin et attestent des moyens importants qui y sont consentis. L'analyse de la composition du jardin montréalais des Récollets sera complétée dans le chapitre suivant.

Au sujet des pratiques horticoles des pères, Rouleau allègue que « les vergers et la culture maraîchère se retrouvent également aux monastères de Montréal et de Trois-Rivières à la même époque, ce qui témoigne de leur importance pour la communauté des récollets. »⁹⁸⁸ Le « Plan du Couvent des Trois Rivières »⁹⁸⁹, de 1707 (fig. 78), tend à confirmer cette proposition. Sur cette propriété, les Récollets ont réservé deux espaces aux jardins; un premier espace carré devant le bâtiment en L, appelé « jardin du cloître », ceinturé par une allée et donnant sur la grande rue; un second, « jardin des récollets » qui, en longeant l'arrière du couvent et de l'église, épouse la forme du L. L'observation de l'emplacement de ces espaces nous porte à ajouter la dimension ornementale dans les usages dévolus aux jardins. Le jardin du cloître, situé à l'avant près de la rue, participe à l'espace public et, dans ce contexte, se prête bien à un aménagement ornemental; le jardin des Récollets, à l'arrière, est privé et pouvait contenir principalement des espaces utilitaires accompagnés de zones de recueillement.

III-5.2 Les Jésuites

III-5.2.1 Le collège des Jésuites à Québec

La situation n'en est pas même avantageuse; il [le collège] est privé du plus grand agrément, qu'on eût pu lui procurer, qui est celui de la vûë. La Cathédrale & le Séminaire leur font un masque, qui ne leur laisse plus que la vûë de la Place, laquelle n'a pas de quoi les dédommager de celle, qu'ils ont perduë. [...] Le Jardin est grand & bien entretenu, & il est terminé par un Petit Bois, reste précieux de l'antique Forêt, qui couvroit autrefois toute cette montagne.⁹⁹⁰

⁹⁸⁸ ROULEAU (1998), p. 70.

⁹⁸⁹ GAUTHIER (1978), p. 93.

⁹⁹⁰ CHARLEVOIX (1744), tome III, p. 75-76.

Cette « antique forêt », toujours présente en 1721, nous est révélée dès 1670 dans le plan anonyme de la ville de Québec (pl. 21); Villeneuve la représente dans les plans et cartes de 1685, 1685-1686, 1690-1691 et 1692; le plan de 1709 de Levasseur de Neré reproduit aussi cet espace qui apparaît alors plus géométrique; enfin, un plan du collège des Jésuites de 1752, dessiné par Franquet, contient toujours la zone boisée, bien que le prolongement vers l'ouest semble avoir été réduit. Outre cette partie, les jardins aménagés devant le collège et l'église sont toujours présents, alors qu'une petite section au nord du bâtiment a été ajoutée (fig. 89). À la fin du XVII^e siècle, Lahontan témoignait des beaux jardins des Jésuites et précisait : « plusieurs allées d'arbres si touffus qu'il semble en été qu'on soit dans une glacière plutôt que dans un bois »⁹⁹¹, tandis que les pères avaient décrit précédemment dans les *Relations*, les expériences horticoles qu'ils réalisaient dans leurs jardins. Kalm apporte d'autres précisions en distinguant les espaces : « devant et derrière un grand potager et un petit, avec allées et sentiers; les arbres sont ceux de la forêt qui poussait à cet endroit lorsqu'on a fondé la ville; on a planté au surplus de nombreux arbres fruitiers. »⁹⁹²

Dans quels jardins les pères ont-ils réalisé des expériences scientifiques comme cela semble en usage dans cette communauté? Par exemple, John Evelyn, lors d'un voyage à Rome, note que le jardin des Jésuites contient un laboratoire⁹⁹³. Quand on connaît l'intérêt de ces pères pour les sciences et qu'on tient compte de la richesse de leur bibliothèque en ouvrages de référence sur la botanique, on doit considérer l'hypothèse de la présence d'espaces voués à l'expérimentation. Dans le compte rendu de Charlevoix, il était évident que les pères avaient perdu la vue que leur site leur procurait à l'origine sur le fleuve et les environs car d'autres bâtiments créaient maintenant une interférence. Il se peut alors que les pères, d'abord préoccupés par d'autres attributs des jardins –lieu d'expérimentation, lieu de repos et de méditation, apport alimentaire– aient fait passer cette dimension au second rang.

⁹⁹¹ LAHONTAN (1983), p. 74.

⁹⁹² KALM (1977), p. 239.

⁹⁹³ John DIXON HUNT, « Curiosities to Adorn Cabinets and Gardens », *The Origins of Museum: the Cabinet of Curiosities in Sixteenth- and Seventeenth-Century Europe*, Oxford, Oxford University Press, 1985, p. 199.

III-5.2.2 Les Jésuites dans la région de Montréal

Les Jésuites acquièrent des terrains sur la rue Notre-Dame et amorcent la construction d'un ensemble conventuel à Montréal en 1692, au même moment que les Récollets et trois ans avant les Frères Charron. Sur le terrain qui mesure 646 pieds de front sur la rue Notre-Dame et 120 pieds de profondeur, les pères font bâtir hospice, chapelle, église et aménagent des jardins; selon Lahaise, ce jardin, estimé à 186 pieds, est « situé à l'est de l'église, [et] a façade sur la rue Notre-Dame et l'actuel Château Ramezay ».⁹⁹⁴ C'est l'image que fournit le plan de Levasseur de 1704 mais les représentations subséquentes montrent que ces espaces se sont agrandis. Par exemple, dans son plan de 1717, Léry dessine plusieurs jardins distribués autour des bâtiments et voués à différents usages, comme à Québec. Un document de la communauté, daté du 16 mars 1720, rapporte l'aménagement d'un petit verger⁹⁹⁵. L'apparition de différentes parties au jardin est soutenue par la cartographie de Montréal de 1725 (pl. 94), 1728 (pl. 106), 1731 (pl. 114). En 1734 (pl. 121), un mur maçonné entoure dorénavant la propriété. En 1752, le plan du mémoire de Franquet (pl. 142) reprend le concept de jardins distribués autour des bâtiments de l'ensemble conventuel. À nouveau, la convergence de l'image et du texte, renforcée par la persistance des formes jusque dans le « Plan de la ville de Montréal » de Louis Guy de 1794 (pl. 163), soit sur une période de plus de 100 ans, nous permet de souscrire à la présence de ces jardins et à la pertinence de la représentation.

Dans une perspective plus actuelle, Lahaise, s'appuyant sur un extrait du journal de Kalm, prête à ces jardins une vocation utilitaire qui se double d'un usage à des fins de loisir et de recueillement. En fait, les réflexions du botaniste, en visite le 1^{er} août à Montréal, concernait les jardins du Séminaire, des Récollets et des Jésuites : « attenants à chacun de ces édifices, il y a de beaux jardins où les membres de la communauté peuvent faire provision de santé, tout en se donnant le plaisir de la promenade. »⁹⁹⁶

⁹⁹⁴ LAHAISE (1980), p. 380.

⁹⁹⁵ Ibid., p. 381.

⁹⁹⁶ L. W. MARCHAND (trad.), *Voyage de Kalm en Amérique*, Montréal, T. Berthiaume, 1880, p. 55.

Pour l'année 1676, la *Relation* des Jésuites fait état d'aménagements paysagers à la mission iroquoise de Saint-François Xavier du Sault, à La-Prairie-de-La-Madeleine. Ces embellissements sont réalisés au moment de la visite de Mgr Laval; une allée de « 2 ou 300 pas » qui mène de la rive à l'église, délimitée par des branches dont le feuillage apporte de l'ombre, deux « berceaux de feuillages » à chaque extrémité de l'allée et « un cabinet de verdure avec des sièges de gazon » au milieu de l'allée⁹⁹⁷, toutes structures caractéristiques des jardins français. La transformation des lieux que devaient franchir l'évêque, et des abords de l'église, de même que d'autres parties du village, « nettoyant les rues, par où il devait passer, et les embellissant, autant qu'ils le pouvoient »⁹⁹⁸, témoigne de l'importance de dresser la nature et établit la relation entre nature aménagée et beauté. Les propos du prélat qui, au terme de sa visite, souligne « le bon estat où il trouvoit cette mission »⁹⁹⁹, concourent à démontrer l'importance accordée à la transformation des espaces extérieurs. Il pouvait s'agir d'aménagements temporaires qui permettaient de recréer une impression de jardin; les propos ne nous permettent pas de conclure sur le caractère éphémère ou permanent de ces ouvrages.

L'existence de jardins à la mission du Sault sera corroborée par la cartographie de Levasseur en 1704, puis reprise par Franquet dans son plan du même territoire en 1752 (fig. 90). Bien qu'entre la date de fondation de la mission et la visite de Franquet, les Jésuites aient dû à trois reprises changer le site de l'établissement, nous constatons toutefois la persistance des représentations relatives aux espaces jardinés. Cette persistance dans le dessin peut témoigner de la perpétuation des activités mais pourrait aussi être attribuable à la reprise d'un dessin ancien par le cartographe suivant, sans souci d'authenticité, plutôt motivé par l'intention de représenter une réalité ayant existé à un certain moment ou un projet qu'on tendrait à réaliser. Cependant, dans le cas de Franquet, cette attitude est peu probable, d'autant plus que le plan du fort du Sault Saint-Louis fait partie des six plans et cartes qui accompagnaient le « Mémoire des remarques faites sur les principaux endroits que j'ai parcouru dans ma tournée de Montréal, du Lac Champlain et autres lieux, depuis le

⁹⁹⁷ C. DABLON, *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des pères de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, les années 1673 à 1679*, Québec, A la Presse Cramoisy, 1860, p. 232-233.

⁹⁹⁸ Ibid., p. 239.

⁹⁹⁹ Ibid.

24 juillet jusqu'au 23 août 1752 »¹⁰⁰⁰. Franquet avait été envoyé en mission par le roi pour rendre compte de l'état de la colonie et, à ce titre, ses plans devaient prétendre à une représentation juste et crédible des lieux. Kalm, qui visite les lieux en juillet 1749, rapporte qu'en dehors du fort « il y a des jardins potagers et d'ornement, mais ils sont dépourvus d'arbres fruitiers »¹⁰⁰¹. L'édition de Rousseau évacue le terme d'ornement mais conserve une nuance au sujet des jardins : « les habitants possèdent de petits potagers et des jardins dans le voisinage du village, mais on n'y a pas planté beaucoup d'arbres fruitiers. »¹⁰⁰²

Jardins alimentaires assurément mais aussi jardins de plaisir et d'expérimentation comme en témoigne la floraison d'un lys blanc, rapporté dans la Relation de 1694¹⁰⁰³ par Chauchetière, comme une « rareté » au Canada.

III-5.3 Le Séminaire et le Palais épiscopal

Le Jardin [du Palais Épiscopal] s'étend jusques sur la Croupe du Rocher, & domine toute la Rade. Quand la Capitale de la Nouvelle France sera aussi florissante que celle de l'Ancienne (& il ne faut désespérer de rien, Paris a été lontems beaucoup moins que n'est Quebec aujourd'hui) qu'autant que les yeux pourront porter, ils ne verront que Bourgs, Châteaux, Maisons de Plaisance, & tout cela est déjà ébauché : que le Fleuve de Saint Laurent, qui roule majestueusement ses Eaux, [...]: qu'une partie de la Rivière Saint Charles, qui serpente agréablement dans un charmant Vallon, sera jointe à la Ville, dont elle sera sans doute le plus beau Quartier : [...] vous m'avouerez, Madame, que cette terrasse offrira un point de vûë, que rien ne pourra égaler, & que dès à présent ce doit être quelque chose de fort beau.¹⁰⁰⁴

Les descriptions élogieuses au sujet de ces deux bâtiments et de leurs jardins sont nombreuses. Elles figurent dans la plupart des récits des voyageurs. Celle du palais épiscopal ci-haut présentée réfère à des éléments appartenant au vocabulaire des jardins et à l'urbanisme naissant, qu'on appelle alors la « décoration » de la ville; la vue, la terrasse, les

¹⁰⁰⁰ Service historique de l'Armée de terre, Bibliothèque, château de Vincennes, cote : 210 e.

¹⁰⁰¹ L. W. MARCHAND (1880), p. 41.

¹⁰⁰² J. ROUSSEAU et G. BÉTHUNE (1977), p. 179.

¹⁰⁰³ THWAITES, *Jesuit Relation and Allied Documents*, Cleveland, The Burrows Brothers Co., 1900, vol. LXIV, p. 136.

¹⁰⁰⁴ CHARLEVOIX (1744), tome III, p. 73.

châteaux et maisons de plaisance, enfin la recherche du beau. La vue tout d'abord, cette composante incontournable des jardins du Grand Siècle, tout comme la terrasse qui permet d'accéder à la vue, immédiate ou lointaine. À la même époque, les châteaux et maisons de plaisance fleurissent dans la région parisienne et il devient à la mode de les visiter. Ces demeures appartiennent à la noblesse et aux riches bourgeois qui les construisent à la campagne. Charlevoix idéalise la situation de Québec par l'évocation d'un contexte semblable à celui de la région parisienne dans sa description de la ville et des alentours. Cette situation existe jusqu'à un certain point si l'on tient compte du développement du quartier du palais en Basse-ville et des propriétés aménagées en banlieue, dans ce secteur et à Sillery.

À l'arrivée de Mgr Laval à Québec, le 16 juin 1659, comme rien n'avait encore été prévu pour le recevoir, les Ursulines lui prêtent leur « séminaire qui est à un des coins de notre clôture et tout proche de la paroisse. Il y aura la commodité et l'agrément d'un beau jardin »¹⁰⁰⁵, formule qui traduit clairement la distinction entre l'utilitaire et l'agréable. La supérieure insiste sur le fait que le prêtre est « l'homme du monde le plus austère et le plus détaché des biens de cette vie [...] Il pratique cette pauvreté en sa maison, en son vivre, en ses meubles, en ses domestiques; car il n'a qu'un jardinier qu'il prête aux pauvres gens quand ils en ont besoin, et un homme de chambre »¹⁰⁰⁶. Il est néanmoins remarquable que Mgr Laval se soit entouré d'un jardinier, qu'il a engagé sur place ou amené de France, par rapport à tout autre personnel. C'est son successeur, Monseigneur de Saint-Vallier, qui fera construire, dans la dernière décennie du XVII^e siècle, le premier palais épiscopal. Ce bâtiment sera érigé sur l'ancienne propriété de Jean Talon, adjacente au domaine du séminaire et bénéficiant d'une vue comparable sur les environs : « un grand et bel édifice pourvu, sur un de ses côtés, d'une large cour et d'un grand potager, le tout entouré d'un mur »¹⁰⁰⁷.

¹⁰⁰⁵ MÈRE SAINT-THOMAS, *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, Québec, s.n., 1863, p. 229.

¹⁰⁰⁶ Ibid., p. 231.

¹⁰⁰⁷ KALM (1977), p. 319.

L'emplacement du séminaire était aussi réputé pour sa vue et la propriété pour ses jardins. La Potherie est élogieux : « La face qui regarde le canal, accompagnée de deux pavillons, forme la plus belle vue de Québec »¹⁰⁰⁸. Mais le gouverneur Frontenac critique les dépenses occasionnées pour niveler le terrain afin de permettre l'aménagement des jardins. Le plan de la ville de Québec, fait par Beaucour en 1713 (pl. 72), rend compte de l'espace important occupé par les jardins derrière le séminaire et du reste de la propriété en bordure de la falaise, laissé en prairie. Ce plan permet de comparer l'étendue des jardins contigus du séminaire et de l'évêché et de constater la prédominance des premiers. L'année suivante, l'ingénieur exécute un plan de la propriété du Séminaire (pl. 73) dans lequel apparaissent les jardins entourés d'une plantation en ligne, qui se prolonge par une allée menant à un bâtiment en bordure de la falaise. Le jardin principal est composé de quatre carrés de dimensions identiques recoupés à nouveau par des allées en croix. Les carrés sont délimités par des plantations individuelles sur leur pourtour, par des allées qui se croisent à angle droit et par une allée de ceinture qui rejoint un chemin conduisant au bord de la falaise. S'y trouvent aussi représentés et identifiés le verger, la ménagerie, l'étang, le « terrain vague et inculte », longeant la falaise et compris entre les jardins et la propriété de l'Hôtel-Dieu, le tout ceint d'une clôture de pieux et borné par la rue Sainte-Famille du côté de la ville.

En 1737, lors de la confection du papier terrier, la description de l'intendant Hocquart pour le Fief du Sault-au-Matelot correspond bien aux parties déjà identifiées sur le plan de 1714. Le grand corps de logis mesure 210 pieds par 35 pieds; à l'avant, il a deux étages alors que du côté de la cour, il y en a trois et quatre à l'arrière du côté du jardin. Les ailes du bâtiment délimitent une grande cour intérieure au milieu de laquelle se trouve un puits maçonné de 45 pieds de circonférence¹⁰⁰⁹. Dans la basse-cour on trouve un grand bâtiment de pierre à un étage qui abrite la ménagerie, la boucherie, une brasserie, l'écurie et l'étable.

Un Grand Jardin Potager et Verger Contenant environ quatre arpents en Superficie, lesd. Jardin et Basse-court Enclos partie en Muraille du Costé de l'emplacement et Maison du Sieur de Lery ingenieur et partie en pieux debout. Et un Petit Jardin d'Environ un demy arpent en Superficie estant au devant et

¹⁰⁰⁸ BACQUEVILLE DE LA POTHERIE (1997), Lettre X, p. 150.

¹⁰⁰⁹ Retrouvé lors des fouilles archéologiques menées au début des années 90 : Marie-Thérèse BOURNIVAL (1993), p. 19.

de l'autre Costé des grandes Court et parloir cy dessus faisant face d'un Costé Sur l'allée ou Chemin sortant de la grande porte dud. Seminaire allant à la Rüe de la fabrique et d'un autre costé faisant l'Equere de la face cy dessus, Sur la Rüe de la Sainte-Famille cy après déclaré Led. Petit Jardin aussi enclos en pierre.¹⁰¹⁰

Le petit jardin dont l'amorce est visible sur le plan de la ville de Québec de 1716 s'est maintenu et est signalé vingt ans plus tard. Sur un plan subséquent, le dessinateur a représenté la clôture mi-pieux, mi-pierre correspondant à la description de 1737 et représentative d'un état transitoire entre la structure initiale en bois, prédominante au XVII^e siècle, et la forme plus achevée en pierre, caractéristique du XVIII^e siècle. Les plans de Québec pour 1716 (pl. 79 et fig. 86j), 1730 (pl. 111 et fig. 86k) et 1740 (pl. 128) présentent une composition ressemblante pour les jardins du Séminaire, à savoir des allées plantées entourant les carrés du potager, lequel est borné à l'est par le verger alors que l'espace au nord-est est toujours en prairie.

En 1749, l'ensemble de la construction est pratiquement complétée; Kalm fournit une description assez détaillée de la propriété à cette période :

Il [séminaire] possède une grande cour sur l'un de ses côtés et, du côté qui donne sur le fleuve, un vaste jardin et un grand potager [...] il n'en est aucun qui jouisse d'une perspective plus belle et plus agréable que celle que l'on découvre de leur jardin, situé sur la pente qui descend vers le fleuve.¹⁰¹¹

Comme dans le cas des jardins des Récollets, Kalm introduit une distinction entre jardin et potager et confirme l'intérêt encore présent pour les vues et le fait que les prêtres ont su conserver la leur.

III-5.4 Les réalisations des Sulpiciens

« La maison de Mr l'abbé de Bellemont [...] est un des plus beaux endroits du pays [...] Sa maison est un fort de pierre à 4 bastions. »¹⁰¹²

¹⁰¹⁰ Cité dans André LAFONTAINE, *Recensements annotés de la ville de Québec 1716 et 1744*, Sherbrooke, A. Lafontaine, 1983, Annexe, p. 325-326.

¹⁰¹¹ P. KALM (1977), p. 319.

¹⁰¹² BACQUEVILLE de LA POTHERIE (1997), p. 210-202.

L'existence du plan de 1694 facilite l'examen du Domaine du Fort de la Montagne, de même que la correspondance échangée avec le Séminaire de Paris; par le biais de ces sources, l'analyse de la composition de ce site a été abordée précédemment dans ce chapitre. Nous avons également traité du jardin du séminaire de la rue Notre-Dame au chapitre II et de sa disposition interne établie en lien direct avec le nouveau bâtiment construit en 1684. En effet, dans la nouvelle demeure aménagée à partir de 1684, l'anti-chambre du supérieur provincial occupe une position centrale et comporte une ouverture qui fournit un accès direct au jardin; ce lien aurait existé dès 1685 au moment où Dollier de Casson occupait ces fonctions. L'allée centrale du jardin, établie dans le prolongement de cette porte, mène à un oratoire, petite construction de deux étages aménagée à la limite sud du terrain; les espaces restants s'articulent autour de la ligne directrice. Des traces de canalisation datant du Régime français ont été retrouvées dans le jardin; elles pouvaient être reliées à un système de drainage ou encore servir à alimenter la fontaine qui occupait aussi un espace central en complémentarité avec le sentier principal.

Le plan de Montréal de 1685 est peu explicite sur le jardin du Séminaire; la représentation nous permet tout au plus de confirmer son existence, son emplacement et sa forme, soit un rectangle qui s'étend sur le côté et derrière le bâtiment, se réduisant dans la partie inférieure à une façade plus étroite sur la rue Saint-Paul. Sur son plan de 1704, Levasseur précise la composition du jardin; derrière le bâtiment, un ensemble de carrés –au total 32– répartis en deux groupes et, dans la partie est, un rectangle qui occupe toute la surface du nord au sud et que l'on assimile à un verger ou à une plantation d'arbres. Dans son dessin, l'ingénieur n'a pas établi de hiérarchie dans les allées et, bien qu'il y ait une allée aménagée dans le prolongement du centre du bâtiment, elle a la même importance que les deux autres dessinées en parallèle. Dix ans plus tard, Gédéon de Catalogne délimite un périmètre comparable occupé par le jardin mais ne précise par l'arrangement interne.

En 1717, Chaussegros de Léry indique douze carrés égaux (fig. 88a) dont les plus éloignés du bâtiment ont une forme plus sophistiquée; le tout est entouré d'un déambulatoire et ceint par un mur maçonné. En 1731, au moment de l'aveu et du dénombrement, le terrain des

Sulpiciens occupe « six arpens en superficie clos de muraille »¹⁰¹³, que Lahaise a estimé correspondre à « 342 pieds sur Notre-Dame par 444 sur Saint-François-Xavier »¹⁰¹⁴. Le bâtiment mesure alors « cent cinquante pieds ou environ de front sur quarante pieds ou environ de profondeur »¹⁰¹⁵. Sur les plans de Montréal de 1717 (pl. 82 et fig. 88a) et 1725 (pl. 94), le jardin occupe tout l'espace derrière le bâtiment et l'église, mais sa largeur et sa profondeur sont réduites; il n'atteint plus la rue Saint-Paul et ne borde plus la rue Saint-François-Xavier dorénavant occupée par des bâtiments privés. Compte tenu du recul de la demeure par rapport à la rue Notre-Dame, la longueur du jardin s'établit environ à 350 pieds. Dans les deux plans de la ville, Léry a dessiné une allée centrale qui crée une rangée de carrés de part et d'autre; à cette première division, s'ajoute une seconde allée établie cette fois en lien avec l'église et qui délimite une seule rangée de carrés; y figurent toujours, à près de quinze ans d'intervalle, les douze compartiments de dimensions comparables auxquels s'ajoute en 1731, une allée plantée qui longe la limite sud du terrain (fig. 88b); elle apparaît à nouveau sur le plan de 1734 (pl. 121).

À partir de la description de la propriété des Sulpiciens par Lahaise, il est impossible de rétablir la chronologie fidèle d'apparition des diverses composantes du jardin. Ses références sont surtout empruntées à des sources du début du vingtième siècle, articles de journaux et publications de Maurault, prêtre de Saint-Sulpice¹⁰¹⁶; or, ce dernier n'est pas une source infaillible, à preuve des dates inexactes fournies pour des plans de Montréal, dans *La Paroisse : Histoire de l'église Notre-Dame de Montréal*¹⁰¹⁷. Lahaise ajoute que ses recherches l'ont mené à des documents inconnus de Maurault, ce qui lui a permis d'apporter des précisions que le prêtre n'avait pas fournies au sujet des bâtiments¹⁰¹⁸. Malgré les efforts de Lahaise, des difficultés demeurent et ne permettent pas actuellement d'établir les phases précises de l'aménagement et de l'évolution du jardin dans ses dimensions et ses

¹⁰¹³ « Aveu et dénombrement de l'île de Montréal (1731) », *RAPQ* 1941-1942, p. 4.

¹⁰¹⁴ LAHAISE (1980) p. 233.

¹⁰¹⁵ « Aveu et dénombrement (1731) », p. 4.

¹⁰¹⁶ LAHAISE, p. 260-268.

¹⁰¹⁷ O. MAURULT, *La Paroisse : Histoire de l'église Notre-Dame de Montréal*, Montréal et New York, Mercure, 1929, 334 p.

¹⁰¹⁸ LAHAISE (1980), p. 555.

usages. De notre côté, nous n'avons pu consulter que deux plans manuscrits des Archives du Séminaire, rue Notre-Dame, ceux de 1761 (pl. 154) et 1795 (pl. 163)¹⁰¹⁹.

Deux plans manuscrits relatifs à l'établissement des Sulpiciens à Paris sont conservés aux Archives nationales de France; il s'agit du « Plan de l'église, du presbytère, du jardin de la Fabrique et des maisons environnantes »¹⁰²⁰ et du « Plan du jardin du Séminaire de Saint-Sulpice en l'état qu'il est maintenant »¹⁰²¹. Ces deux plans nous renseignent sur la présence de jardins au pourtour de l'église et du séminaire de la maison-mère française; ils démontrent également l'attention que les prêtres accordent à l'aménagement de leurs jardins et renforcent l'idée de la continuité de cette pratique de la métropole à son pendant en Amérique. Le premier plan¹⁰²², réalisé autour de 1700, contient la délimitation du jardin du presbytère mais ne montre pas l'organisation interne. Le second plan reproduit un parterre de broderie formé de deux parties entourant une fontaine; il est accompagné d'une lettre datée du 13 septembre 1757. L'auteur de la lettre¹⁰²³ mentionne qu'il veut refaire le jardin qu'il « ne trouve ni assez varié, ni d'une figure agréable, les arbres des côtés étant trop près des murs et généralement tous plantés hors de symétrie et d'alignement »; il ajoute qu'il veut laisser le bassin en place « mais en face du bâtiment au bout de l'allée, je voudrais faire une petite décoration d'architecture marquée en A » et enfin: « je fais deux berceaux couverts à droite et à gauche qui ne s'élèveraient pas plus haut que vingt pieds »¹⁰²⁴. Ces commentaires aident à préciser ce qui est connu et ce qui est fait dans un jardin conventuel à cette période. Le bilan des aménagements dans le jardin du séminaire à Paris inclut la fontaine ou bassin, le parterre de broderie, la plantation d'arbres, les deux berceaux et la « petite décoration d'architecture ».

¹⁰¹⁹ Dans l'inventaire constitué en 1990, le GRM a répertorié plusieurs plans du XVIII^e siècle conservés dans les Archives du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal. Cependant, lors de nos visites, nous n'avons eu accès qu'aux deux plans exposés. Au moment de notre première demande de consultation, le coordinateur du service des archives, Marc Lacasse, écrivait : « Vous constaterez qu'il y a peu de choses concernant le jardin des Prêtres de Saint-Sulpice. Je crois que la consultation pourra se régler dans la journée, peut-être même dans l'avant-midi », courriel adressé à l'auteure le 16 septembre 2005.

¹⁰²⁰ Archives nationales de France, Paris, S. 2889.

¹⁰²¹ Archives nationales de France, Paris, dossier papier « Titres de l'acquisition faite par le séminaire de M. Blaise Méliand d'une grande maison, d'un grand jardin, et de deux petites maisons, sis en la rue du Vieux colombier vis-à-vis la rue St-Sulpice qui ont servi à l'établissement du grand séminaire », S.7006/8.

¹⁰²² Lavis couleur mesurant 46 x 34 cm, échelle : 1/600.

¹⁰²³ La signature est difficile à lire : Bliguy ?

¹⁰²⁴ Archives nationales de France, Paris, S.7006/8.

Des chercheurs canadiens ont analysé les jardins du séminaire de Montréal en référant aux plans produits durant le Régime français et après¹⁰²⁵. À propos de l'état du jardin à une époque assez tardive, les auteurs citent une description d'Olivier Maurault qui rapporte la présence d'un berceau en croix, un jet d'eau, des fleurs, des ormes, un vide-bouteille (sorte de petit pavillon de bois) et des plantations, surtout des arbres fruitiers¹⁰²⁶; composantes qui rappellent des éléments du jardin de Paris. Certaines ne sont pas représentées sur les plans avant 1760 ce qui suppose que les divers aménagements se sont étalés au cours des XVIII^e et XIX^e siècles. C'est pourquoi, selon l'interprétation que l'on donne à la remarque de Maurault d'un « jet d'eau qui faisait le pendant avec celui de la Place d'Armes »¹⁰²⁷, on peut le relier à la structure sur la Place que l'on distingue sur le plan de Louis Guy (1794) ou à celle aménagée aux environs de 1845 alors que la ville, devenue propriétaire des lieux, pourvoit d'une « haute fontaine » l'espace central¹⁰²⁸.

Les mêmes auteurs réfèrent à une subdivision du jardin en neuf sections bien que les plans de Chaussegros de Léry, entre 1717 et 1734 donnent plutôt à penser qu'il y avait douze carrés. Par la suite, le « Plan de la ville de Montréal dans la Nouvelle France » (pl. 142), daté de 1752, exécuté au moment du séjour de Louis Franquet et accompagnant le mémoire de l'ingénieur, comporte toujours douze carrés et une double rangée d'arbres le long de la limite sud du terrain, qui était déjà présente en 1731. La composition en neuf carrés n'est visible qu'à partir du plan de Labrosse de 1767 et à nouveau dans le plan de Guy en 1794. Toujours en 1767, la fontaine du jardin des prêtres est située dans le carré de la seconde rangée sur la ligne la plus à l'ouest, à l'arrière du bâtiment et demeure dans le prolongement de l'axe central établi en fonction du centre de l'édifice. Nous pensons que la première composition formelle des jardins, réalisée vers 1685, après la construction du deuxième séminaire, ne comptait que six carrés organisés autour d'un élément décoratif

¹⁰²⁵ F. POULIN et G. ROY, « Les jardins du séminaire, rue Notre-Dame, Montréal », *Agenda Papers*, Historic Sites and Monuments Board of Canada, réunion de juin 1980, p. 278-300. Leur étude a porté sur des plans produits entre 1685 et 1734, 1749 et 1765, et quelques autres sans date spécifiée allant jusqu'en 1880.

¹⁰²⁶ O. MAURAUULT, *Marges d'histoire*, Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, 1929, vol. 3, p. 105-106 cité dans POULIN et ROY (1980), p. 282-283.

¹⁰²⁷ Ibid.

¹⁰²⁸ Marc CHOKO, *Les grandes places publiques de Montréal*, Montréal, Éditions du Méridien, 1987, p. 37.

central, peut-être une fontaine; puis, cet ordonnancement fut modifié au début du XVIII^e siècle, en concordance avec d'autres travaux de construction. À ce moment, le concept de base a été conservé tout en apportant des variations dans le nombre de carrés et peut-être l'ajout d'embellissements : statues, petites constructions, eau, cadran solaire ou un appareil scientifique. Des modifications sont apportées ultérieurement à diverses reprises en préservant toujours l'intention de départ et l'axe dominant. La reconstruction de l'église Notre-Dame, à partir de 1824, viendra empiéter sur l'espace du jardin et modifiera définitivement la forme initiale associée à la période du Régime français.

III-6 Conclusion au sujet de la période 1675-1715

Sauf exception, les jardins de la période 1675-1715 sont représentés dans les plans, vues et plans reliefs; l'analyse de la localisation, de l'envergure et de la composition se fait d'abord à partir des formes attribuées dans le dessin et de la cohérence en regard des autres composantes naturelles et bâties des paysages urbains cartographiés. Cette approche descriptive entraîne parfois des lourdeurs dans le texte; néanmoins nous avons jugé qu'elle était indispensable pour établir les références de base relatives à chacun des grands jardins. Cette étape accomplie, il sera possible dans une éventuelle poursuite de la recherche de centrer l'analyse sur certaines dimensions spécifiques.

Pour mieux cerner le sens de ces représentations, la description doit s'accompagner d'une discussion permettant d'ajouter, par le biais d'autres sources, des compléments d'information. Il se peut aussi qu'une lecture visant à déchiffrer le message dont le plan est porteur, exercée au travers du prisme de l'intentionnalité, permette d'attribuer à la représentation des jardins une signification d'ensemble existant au-delà de la reproduction des formes. En regard de l'importance de la représentation des jardins et de l'information afférente, les plans de Québec de 1692 et 1713 se démarquent; ils s'ajoutent au plan de 1670 identifié préalablement pour les mêmes raisons. À ce sujet, nous avons porté une attention spéciale à Robert de Villeneuve, auteur du plan de 1692, que nous avons considéré avoir apporté la contribution la plus significative à la représentation des jardins. Puisqu'il avait peu participé aux projets défensifs, la vie professionnelle de Villeneuve a été moins documentée; dans le contexte des jardins, néanmoins il en va autrement. C'est pourquoi, nous entendons dans un avenir possible poursuivre nos recherches sur cet ingénieur. Mentionnons aussi, en regard de leur importance documentaire sur les jardins de Montréal, le plan de la Mission de la Montagne (1694) adossée au Mont-Royal et celui de l'hôpital et du monastère de l'Hôtel-Dieu (1695) dans la ville, bien que ces plans ne présentent pas la même qualité graphique que les précédents et qu'il s'agisse de domaines institutionnels plutôt que d'une agglomération urbaine.

Au cours de notre inventaire des jardins canadiens, nous avons trouvé des éléments nouveaux qui viennent renforcer l'hypothèse d'espaces d'agrément, soit la présence de berceaux de verdure, canaux, bassins centraux, allées de promenade dans les lieux privés et publics et espaces de rencontre. Une ressemblance entre les jardins urbains fait jour; les espaces extérieurs des jardins conventuels sont généralement plus grands et axés sur l'autosubsistance : ménagerie, étable, mais dans les zones bien structurées, ils se rapprochent dans les formes et le plan général des jardins institutionnels et privés. L'aménagement des jardins est directement influencé par la rareté des moyens et la similarité des ressources disponibles, ce qui entraîne des résultats semblables. La classe sociale d'appartenance ne représente pas le critère dominant et l'inventaire révèle plutôt un seul modèle de jardin urbain avec des variantes. La différenciation se fait aussi en fonction de la localisation; à l'extérieur de la ville, la disponibilité des espaces permet de nouveaux aménagements plus vastes et différemment organisés. Enfin, dans certains jardins on distingue aisément trois parties.

La question des influences pressenties dans l'aménagement du jardin canadien a été abordée en prenant en compte trois facteurs : l'espace architecturé, l'espace scientifique et l'espace social. Fin XVII^e siècle, le jardin formel triomphe en France auprès de l'élite, mais sa dispersion en dehors de la région parisienne est limitée; il n'est donc pas surprenant que nous n'ayons relevé aucun jardin colonial inspiré de ce style. L'espace expérimental se développe dans tous les territoires au fur et à mesure de leur incorporation dans l'empire colonial et entraîne des mouvements accrus de circulation de végétaux; les activités de collecte et d'expérimentations sont mentionnées dans la correspondance administrative et scientifique. Enfin, les jardins privés de la ville de Québec servent à des activités de détente solitaires ou en groupe de même que les espaces publics sur le territoire urbain; ces pratiques copient de manière plus restreinte les usages que l'on relève dans les villes françaises au cours de cette période.

Le jardin du gouverneur et celui de l'intendant, qui constituent des manifestations importantes au cours de la colonie française, ont fait l'objet d'une analyse plus détaillée en ayant recours notamment, aux résultats des fouilles archéologiques. Alors que l'on peut

percevoir le jardin du gouverneur, premier à paraître sur les plans de Québec, comme l'étalon (de référence) en matière d'aménagement d'espace d'agrément, celui de l'intendant fait son apparition seulement au cours de notre troisième période. Il accompagne, à partir de 1688, le premier palais du quartier Saint-Roch puis, après sa destruction par un incendie, le second palais jusqu'au moment d'un désastre identique en 1725. Ce sera néanmoins dans sa troisième et dernière version qu'il atteindra la forme la plus achevée et la plus spectaculaire.

Puisqu'il existait une documentation suffisamment abondante sur le sujet et comme ces réalisations regroupées apparaissaient indicatives d'un mouvement bien réel dans la colonie, plusieurs jardins des communautés religieuses d'hommes à Québec, Montréal et Trois-Rivières, ont fait l'objet d'une analyse plus fouillée. Les aménagements suivants ont été traités : le monastère des Récollets dans la Haute-ville de Québec, de même que les installations de Montréal et Trois-Rivières; le collège des Jésuites à Québec, la propriété rue Notre-Dame à Montréal et celle de la mission du Sault, à La-Prairie-de-la-Madeleine; le séminaire et le palais épiscopal à Québec; enfin, le jardin du Séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal et la Mission de la Montagne.

Au terme de ce chapitre, nous constatons que les témoignages écrits –récits, correspondance administrative ou personnelle– passent sous silence certains aspects de la vie coloniale; ainsi, il n'est pratiquement jamais question de livres, de tableaux, de l'architecture des bâtiments institutionnels ou de celle des édifices religieux. L'absence ne signifie pas l'inexistence et le même raisonnement peut s'appliquer aux jardins. Dans les communautés d'hommes, ils sont régulièrement mentionnés mais décrits seulement dans leurs grandes composantes. Une recherche comparative dans les écrits français de la même période pourrait produire le même résultat mais reste toutefois à vérifier.

À nouveau, les résultats de prélèvement et d'analyse des écofacts apportent plus d'hypothèses que de réponses et demeurent dans l'ensemble peu éloquents sur la question ornementale. Le tableau récapitulatif (G) donne un aperçu de la composition des jardins et, à partir des espèces récurrentes, il pourrait être possible de reconstituer un jardin type de la

période. Toutefois, cette liste potentielle doit être corroborée par d'autres sources documentaires car les circonstances des cueillettes introduisent des variables qui pourraient modifier complètement l'interprétation des résultats.

Plus la recherche progresse, plus les éléments de preuve accumulés soutiennent l'hypothèse de zones ornementales et de loisir, en plus de couches de graines, dans le jardin du Gouverneur, et d'un potager situé plus près du château. Si le jardin d'agrément présentait, de par sa localisation à l'extérieur de l'enceinte du château, une caractéristique qui s'apparentait à ceux de la Renaissance, les transformations qu'il subira à certaines périodes –agrandissement, modification des espaces intérieurs– en moderniseront l'aspect et permettront de mieux l'intégrer à la trame urbaine existante, entre Cap et château. Cette association ne s'applique d'aucune manière aux différents jardins du palais de l'intendant et nous verrons que l'intendant Dupuy tentera même de réaliser un jardin formel s'apparentant à ceux des domaines de l'Île-de-France. Quand aux communautés religieuses, il est difficile d'imaginer qu'une fois arrivées en Nouvelle-France, leurs références culturelles aient, si l'on peut dire, régressées, ce qui leur aurait alors dicté d'aménager des jardins clos comme au Moyen-Âge. La construction de hauts murs se systématisera dans la dernière partie de la période française, conséquence des choix d'aménagement de la ville et, pour les femmes, comme nous le verrons plus longuement au chapitre suivant, de l'obligation qui leur fut faite de se cloîtrer, mais non pas comme la revivification d'un mode de vie passé.

Université de Montréal

**Les jardins d'agrément en Nouvelle-France
(aux XVII^e et XVIII^e siècles)**

par

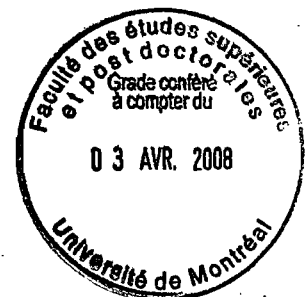
Marie-José Fortier

Département d'histoire, de l'art et d'études cinématographiques
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.)
en histoire de l'art

septembre 2007

© Marie-José Fortier, 2007



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

Les jardins d'agrément en Nouvelle-France
(aux XVII^e et XVIII^e siècles)

présentée par :

Marie-José Fortier

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Élise Dubuc, président-rapporteur

Johanne Lamoureux, directeur de recherche

Marc Grignon, co-directeur

Laurier Lacroix, membre du jury

André Charbonneau, examinateur externe

Nicole Dubreuil, représentant du doyen de la FES

Chapitre IV-

1715-1760 : Période canadienne : prospérité, autonomie et déclin 1760-1815 : Fin du Régime français

« [...] on politique sur le passé, on conjecture sur l'avenir; les sciences et les beaux-arts ont leur tour et la conversation ne tombe point. »¹⁰²⁷

Comme le soulignent les historiens, la signature du traité d'Utrecht en 1713 fut suivie d'une période de paix qui dura jusqu'en 1744 et fut profitable à la Nouvelle-France. Cette situation se prolongea car, même la guerre de Succession d'Autriche (1744-1748), « provoque un accroissement de capitaux métropolitains destinés au Canada et s'accompagne d'un relèvement du niveau de vie. Des observateurs, tels que Pehr Kalm et Louis Franquet, évoquent l'aisance de la société canadienne. »¹⁰²⁸ Parlant de Montréal, dont il sera plus abondamment question dans cette dernière partie de l'histoire des jardins canadiens, Gustave Lanctôt constate qu'en 1713 s'ouvre pour cette ville de la colonie française une phase d' « expansion qui dure jusqu'à la conquête »¹⁰²⁹. Cette prospérité relative rendue possible par la présence d'administrateurs doués, inspirés, honnêtes et consciencieux s'effritera graduellement après 1750 et connaîtra son point de non retour entre 1758 et 1760 alors que tour à tour la France perdra Louisbourg, Québec et enfin Montréal. Marcel Trudel fournit cette image de la colonie au XVIIIe siècle :

Après 1713, nous sommes en présence d'une Nouvelle-France dont les traits paraissent définitifs. Au siècle précédent, la colonie n'avait pas achevé son installation institutionnelle ou bien les institutions, parce qu'elles n'étaient pas bien en place, se heurtaient les unes contre les autres : [...] Après 1713, les institutions sont complètes; elles ont, en somme, fini d'évoluer et occupent leur place normale dans le grand ensemble de la Nouvelle-France.¹⁰³⁰

¹⁰²⁷ F. X. CHARLEVOIX, *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, Édition critique de Pierre Berthiaume, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994, vol. I, p. 79.

¹⁰²⁸ R. LAMONTAGNE, *La Galissonnière et le Canada*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal/ Paris, Presses universitaires de France, 1962, p. 58.

¹⁰²⁹ G. LANCTÔT, *Montréal au temps de la Nouvelle-France, 1642-1760*, Toronto, Société royale du Canada, 1942, p. 17.

¹⁰³⁰ Marcel TRUDEL (1968), p. 125.

Cette dernière période, au cours de laquelle la France accorde de plus en plus d'importance aux sciences en mettant à profit sa présence outre-mer, aura des répercussions nord-américaines; citons pour exemple, l'aménagement de nouvelles villes suivant des paramètres différents et l'intérêt manifesté pour les sciences, auquel on souhaitera assurer la pérennité en encourageant des actions plus systématiques et mieux organisées.

Au cours de cette période, la connaissance des jardins canadiens est d'abord assurée par le biais de la cartographie urbaine et par les mémoires qui peuvent l'accompagner et qui font état, comme à Louisbourg, par exemple, des progrès d'acclimatation et des aménagements réalisés. Bien que cette approche analytique ait été utilisée pour les périodes précédentes, elle se double ici d'une capacité accrue d'interaction et d'observation évolutive en raison de l'abondance de la production et de la présence à long terme du même ingénieur du roi, au Canada mais aussi en Acadie. La richesse du matériel cartographique, la plus grande de toutes les périodes analysées, se vérifie non seulement pour les villes canadiennes, mais aussi pour Louisbourg et l'Île Royale, où Ken Donovan, par exemple, a dénombré plus de 500 plans pour la période entre 1716 et 1760, et pour La Nouvelle-Orléans où sa sélection définitive comme capitale de la Louisiane, à partir de 1718, donne lieu à une production plus régulière de plans liée à la planification de la ville et à son développement.

Au travers de cette période, la décennie 1730 apparaît la plus significative pour l'état des jardins : nous possédons d'une part, des plans des principales villes : Québec, Montréal, La Nouvelle-Orléans et Louisbourg pour 1730; et, d'autre part, des documents administratifs : recensements, dénombrements, auxquels s'ajoutent des études d'historiens canadiens : L. Dechêne, A. Gosselin, C. Nish. Sans doute le jardin colonial le plus prestigieux à avoir existé, celui du palais de l'intendance à Québec, est terminé depuis quelques années à peine, de même que d'autres jardins connus comme ceux de Vaudreuil et de Ramezay, à Montréal. Sur la base comparative de la représentation des jardins en France, le plan de Paris de Turgot est diffusé en 1739, résultat d'un inventaire mené au cours des cinq années précédentes. Par ailleurs, d'autres temps forts ressortent de cet intervalle de 45 ans; par exemple la conjoncture particulièrement favorable aux sciences naturelles liée à la présence de Gaultier, La Galissonnière et Kalm dans la colonie en 1747-1748, dont les

initiatives sont soutenues par le ministre de la Marine de cette période, le comte de Maurepas.

Outre les plans des villes, certaines propriétés, où les jardins occupent un espace important font l'objet d'une cartographie spécifique, réalisée par les ingénieurs du roi ou leurs assistants. Dans le cas des établissements institutionnels civils et religieux à Québec, Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry signe un certain nombre de plans dont celui des environs du palais de l'intendant réalisé entre 1735 et 1743; le site est repris par un auteur anonyme en 1750. Le même ingénieur effectue aussi un relevé spécifique du château de Vaudreuil à Montréal, en 1727; la même année Dugué avait cartographié la propriété de Claude de Ramezay (1659-1724), gouverneur de Montréal de 1704 à 1724. Il existe également deux plans du site des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal avec les jardins, dont la datation est difficile mais qui pourraient correspondre à l'état au début du XVIII^e siècle alors que, pour l'établissement des Augustines de Québec, on dispose d'un plan dessiné vers 1740; le même site est à nouveau cartographié par Louis Franquet en 1748. Des démarches identiques se déroulent ailleurs dans la colonie : à Louisbourg, par exemple, les magasins du roi (1726), des portions de la ville (1734) ou des résidences privées (1753) font l'objet d'une cartographie propre; en Louisiane, le cas se trouve pour le projet de l'hôpital du Nouveau Biloxi (1722). Les jardins tiennent une part importante dans ces plans; non seulement sont-ils dessinés avec précision mais leur différentes parties sont explicitées en légende. Pour cette raison ces plans seront analysés en détail dans cette section et permettront de caractériser le jardin de ville privé et institutionnel.

Le père Charlevoix, dans sa description de la vie sociale canadienne en 1720, souligne que, dans les conversations, on aborde différents thèmes d'actualité incluant les arts et les sciences. Cette question de l'intérêt scientifique chez plusieurs membres de la colonie, particulièrement au XVIII^e siècle, a été abordée sous différents angles par des chercheurs québécois et français¹⁰³³, au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, si bien que nous sommes mieux renseignés sur l'existence d'un réseau de communication établi entre des

¹⁰³³ Jacques ROUSSEAU, Roland LAMONTAGNE, Claude de BONNAULT, J. F. LEROY, A. GUILLAUMIN et M. V. CHAUDUN, Mme G. DUPRAT.

amateurs et des scientifiques français et canadiens et sur leurs activités respectives. Les hommes, le réseau, les spécimens sont en place certes; mais comment tout cela s'ordonne-t-il dans un environnement précis, autrement dit dans un jardin colonial? À cette question, il est plus difficile de répondre, bien que des éléments d'explication nous proviennent du résultat des recherches ayant porté sur les jardins de Louisbourg et, de façon plus générale, des remarques glanées en suivant différentes pistes qui, une fois rassemblées, peuvent livrer une image vraisemblable du jardin canadien dans sa dimension expérimentale.

L'approche chronologique adoptée au cours de la recherche conclut sur la persistance des jardins canadiens après la Conquête. Principalement à l'aide de plans de Québec réalisés entre 1760 et 1815, il est possible de reconnaître et de constater la présence indéfectible des principaux jardins de la ville. Ce questionnement, au-delà de la période française, mais surtout les résultats d'enquête auxquels il permet d'aboutir, revêtent une double signification; d'une part, la cartographie des jardins urbains, bien qu'elle ait pu être exécutée par des dessinateurs canadiens d'origine française, reflétait des valeurs adoptées par les représentants coloniaux anglais; cette pratique n'était donc pas exclusive aux ingénieurs français mais du moins, peut-on le suggérer, se présentait comme une règle établie chez les ingénieurs militaires européens. D'autre part, le changement d'allégeance a pu constituer un moment tout à fait propice à des ruptures épistémologiques à propos du jardin mais cela ne semble pas s'être produit abruptement. En fin de compte, on est tenté de voir dans ces nouvelles représentations de la ville de Québec, la confirmation des deux tendances déjà identifiées dans la cartographie française, à savoir l'approche descriptive dans la représentation individuelle des jardins et l'intentionnalité dans le rendu du plan d'ensemble qui tend à magnifier l'état des villes canadiennes.

IV-1 Analyse de la cartographie des villes de la Nouvelle-France

Cette section précise l'univers cartographique auquel nous référons dans l'étude des jardins de la période 1715-1760, en portant une attention particulière aux plans de Québec et de Montréal¹⁰³⁴. Dans cette perspective, il devient indispensable de parler des créateurs d'images, ingénieurs du roi et assimilés, qui réalisent les plans et dessinent ces jardins. Le regroupement d'informations relatives à leur pratique et à leurs intérêts professionnels et personnels permet de mieux circonscrire leurs interventions et de considérer s'ils sont intervenus seulement en tant que dessinateurs de jardins existants ou s'ils ont été impliqués dans des étapes de conception. Cette hypothèse de l'implication des ingénieurs du roi dans l'élaboration de jardins en Nouvelle-France a été posée par K. Donovan à propos des jardins de Louisbourg comme nous le verrons un peu plus loin. Enfin, on discutera brièvement du plan de Paris de 1739 commandé par Turgot et dans lequel Bretez a représenté de façon exhaustive, tant les petits jardins privés des habitants de la capitale que les grands jardins institutionnels.

IV-1.1 Les plans de la période 1715-1760

La liste des plans du corpus d'étude sur les jardins (annexe I) contient, pour la période 1715-1760, 74 documents (annexe Ia). Ce nombre est indicatif de l'abondance de la production au cours de cette période mais ne saurait constituer un inventaire exhaustif. La sélection effectuée tient compte de la représentation des jardins dans les plans et du degré d'information contenu à cet égard, ce qui explique que les plans spécifiques occupent près du tiers du total, situation qui apparaît constante par rapport à la période précédente. En dépit d'un regroupement artificiel de l'iconographie, certains faits nouveaux apparaissent; ainsi, la cartographie de la ville de Montréal s'amplifie, de même que celle de Louisbourg et de La Nouvelle-Orléans. Le nombre accru de plans de la ville canadienne s'explique par

¹⁰³⁴ Au maximum de son expansion territoriale, que M. Trudel fixe au début du XVIII^e siècle, la Nouvelle-France comprend le Canada, l'Acadie, la Louisiane et le Mississippi.

les travaux de fortification confiés à Chaussegros de Léry peu après son arrivée dans la colonie et par la permanence d'un sous-ingénieur sur place à partir de 1712. Ces conditions d'ordre technique peuvent être le résultat d'une nouvelle dynamique; à partir de 1698 et jusqu'en 1726, le représentant du roi est montréalais. Un ensemble de considérations politiques amène graduellement le gouvernement à établir dans la seconde ville de la colonie des lieux de résidence officiels qui permettent des séjours prolongés. Cette situation se poursuivra jusqu'à la fin du Régime français alors que Montréal est devenue un lieu où les administrateurs aiment séjourner. Quant à Louisbourg et La Nouvelle-Orléans, ce sont les nouvelles orientations politiques de Versailles qui les projettent à l'avant-plan et créent de ce fait la nécessité de connaître, d'approuver et de suivre de près leur développement.

IV-1.2 Les ingénieurs

La représentation cartographique de cette période, surtout pour le Canada, tend à une certaine uniformité qui s'explique par le contrôle exercé sur cette production par un même individu durant 40 ans. En effet, Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1682-1756) arrive dans la colonie en 1716 avec une mission bien précise; son travail de relevé et d'évaluation accompli, il repart en France pour rendre compte de l'état des installations coloniales. L'année suivante, il revient en Nouvelle-France pour un mandat prolongé et, même s'il ne fait pas officiellement partie du corps des ingénieurs militaires¹⁰³³, il occupera néanmoins ces fonctions jusqu'à sa mort en 1756. À ce titre, Léry a été responsable non seulement des travaux de génie et d'urbanisme des villes canadiennes mais également de la construction des forts aménagés dans la région des Grands-Lacs, le pays des Illinois et l'Ouest, et de nombreux projets d'architecture pour des bâtiments tant institutionnels que religieux. Cette continuité se retrouve également sur l'Île Royale où Étienne Verrier occupera les fonctions d'ingénieur adjoint de Verville à partir de 1723, puis d'ingénieur en chef de Louisbourg de 1725 à 1749. Mais les ingénieurs actifs à Louisbourg entre 1716 et 1760 ne se limitent pas

¹⁰³³ F. J. THORPE, « Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.

aux deux précédents; pas moins de huit¹⁰³⁴, intervenant à divers titres, vont produire des plans mais aussi des recherches, inventaires et expérimentations dans cette partie de la Nouvelle-France où plus de ressources financières sont disponibles et où les constructions témoignent de la relative générosité du pouvoir métropolitain. Le nombre d'ingénieurs envoyés en Louisiane au moment de la fondation définitive de La Nouvelle-Orléans surprend aussi compte tenu du fait que le territoire est neuf et peu développé; entre 1720 et 1730, quatre ingénieurs signent des plans de la nouvelle capitale et des villes voisines. (Voir le Tableau E- Ingénieurs et cartographes en Nouvelle-France, chapitre II). Mais cette situation change assez rapidement et bientôt, ce sont des soldats réformés qui feront office de cartographes.

D'autres ingénieurs et sous-ingénieurs sont aussi actifs durant cette période et signent plusieurs plans. Surtout présent dans la colonie pendant les dix dernières années du Régime français, Louis Franquet a produit des mémoires accompagnés de cartes du Canada et de l'Île Royale. Parmi ces documents, le mémoire portant sur le Canada, qui contient une description des visites effectuées en 1752 et 1753¹⁰³⁵, est accompagné de six cartes et plans couleur, dont un plan de la ville de Montréal (pl. 142). Dans ce document, les jardins connus sont tous représentés mais l'auteur a apporté une attention particulière à dessiner ceux des Récollets et des Sulpiciens de même que les espaces entourant « Près-de-ville », une propriété située hors les murs, au nord de l'enceinte. Dans le « Plan du Fort Saint-Louis avec le village des sauvages iroquois », l'ingénieur a représenté trois jardins (fig. 90). D'autre part, le « Recueil des différents mémoires concernant le Canada et Isle Royale » est accompagné de plans qui attestent des observations de l'ingénieur réalisées entre 1730 et 1758; ce corpus comprend plusieurs plans de Louisbourg, un plan de la Basse-ville de Québec, un autre d'une partie de la ville en 1753, de même que le « Plan du terrain de l'Hôtel-Dieu de Québec », daté de 1748 (pl. 134).

¹⁰³⁴ Gédéon de Catalogne, Le Poupet de la Boularderie, Jean-Baptiste de Couagne, François Vallée, Louis Franquet, François de Poilly, Pierre-Jérôme Boucher, Joseph-Bernard Chabert de Cogolin; voir les précisions au tableau E, chapitre II.

¹⁰³⁵ Louis FRANQUET, *Voyages et mémoires sur le Canada par Franquet*, (éd. par J. Lacoursière), Montréal, Éditions Élysée, 1974, 212 p.

Gédéon de Catalogne (1662-1729), d'abord arpenteur, puis sous-ingénieur à Montréal de 1712-1720, termine sa carrière à titre d'ingénieur à Louisbourg; à différentes reprises, et particulièrement dans ses dernières fonctions, il démontre de l'intérêt pour les jardins. Il y a d'abord la réalisation du plan du couvent des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal de 1695 (pl. 43), dans lequel il dépeint un aménagement extensif de l'espace à l'arrière des bâtiments. Ce plan lui a été attribué de facto par une association tacite avec ses fonctions dans la reconstruction de l'hôpital mais n'a jamais fait l'objet d'une recherche substantielle si bien qu'on ne peut à ce jour authentifier formellement cette appartenance. L'aménagement rigide ici présenté est peut-être de sa main bien qu'à première vue, ni l'écriture, ni le dessin ne ressemblent au plan de 1713 (pl. 69); mais là encore, ce plan est-il de sa main ou de celle d'un autre intermédiaire? La comparaison de la calligraphie du texte d'accompagnement de 1713, de sa signature, et des annotations sur le plan tendrait à démontrer qu'il ne s'agit pas du même auteur. Dans son plan de la ville de Montréal de 1713, d'une facture graphique plus simple et bien différente des plans subséquents de 1720 et 1723, Catalogne localise les principaux jardins sans toutefois indiquer l'ordonnancement interne. Dans les autres plans aussi datés de 1713 (pl. 69-71), il mentionne leur présence dans les annotations au pourtour du dessin. Son commentaire positif à propos du jardin des Récollets, en 1711 (voir chapitre III-5.1.2) lorsqu'il est question de modifier le tracé des fortifications de Montréal, nous donne à croire qu'il ne les considère pas comme une nuisance. Enfin, on verra que, lorsqu'il sera en poste à Louisbourg, il se livrera à des expériences horticoles.

Dugué (prénom inconnu)¹⁰³⁶ aurait aussi pu témoigner d'un intérêt pour les jardins ou participer activement à des réalisations. Nous proposons cette hypothèse par association puisque aucune déclaration à l'heure actuelle ne vient en confirmer la justesse. Deux faits cependant peuvent appuyer cette proposition. À la demande de l'intendant Dupuy, Dugué est chargé de dresser les plans de la résidence et des jardins de la veuve Ramezay en 1727 (pl. 104). Une année auparavant, il réalise le plan de la ville de Montréal (pl. 96), retenu par l'actuel Musée du château Ramezay pour illustrer les jardins de l'ancienne résidence, en

¹⁰³⁶ La section E des Archives d'outre-mer (CAOM) contient des dossiers relatifs au personnel administratif des colonies. Aucun dossier n'y figurait pour Dugué.

raison de la sensibilité plus grande du dessin par rapport aux productions de Chaussegros de Léry de 1717 et 1725. Le graphisme utilisé par Dugué dans ce plan ressemble à celui du plan de la ville de Québec de Beaucour pour 1713; se pourrait-il que le dessinateur ait été le même? En 1728, Dupuy l'associe à ses projets de jardins à l'intendance de Québec, comme en témoigne l'affirmation de l'ingénieur en chef et le blâme sous-jacent, contenu dans sa correspondance au ministre de la Marine, blâme qui se retournera finalement contre lui¹⁰³⁹.

D'autres sous-ingénieurs assistent Léry au cours de cette période, dont Claude-Dorothé Laguer de Morville, Roberth de la Morandière, René de Couagne, Michel Chartier de Lotbinière et deux des fils de l'ingénieur en chef, dont l'aîné nommé dès 1739. Laguer de Morville réalise les plans du second palais (pl. 80) de l'intendance sous la direction de Beaucour, mais finalise le projet en 1718, avec le nouveau responsable. Un plan du 1^{er} février 1734 accompagnant un contrat de vente (pl. 122) contient une représentation de la maison et du jardin de madame de Morville, sur le chemin de la Grande Allée, que France Gagnon-Pratte qualifie de « jardin à la française »¹⁰⁴⁰.

Au cours de ce chapitre, nous reviendrons sur certains de ces ingénieurs en raison de leur implication dans l'aménagement ou la cartographie des jardins les plus significatifs de cette période.

IV-1.3 Les plans de Québec

L'intervention de plusieurs mains amène une certaine standardisation des rendus mais on assiste aussi à un changement des mentalités où le plan se dépouille graduellement de ses attributs artistiques pour devenir un instrument de travail et un compte rendu graphique. Cette évolution suit sans doute un mouvement initié dans la métropole. Les formats

¹⁰³⁹ Pierre-Georges ROY, « Notes et documents sur le palais de l'intendance à Québec, *Bulletin des recherches historiques*, no. 35, 1929, p. 664.

¹⁰⁴⁰ F. GAGNON-PRATTE, *L'architecture et la nature à Québec au XIX^e siècle*, Québec, ministère des Affaires culturelles, Musée du Québec, 1980, p. 9.

s'uniformisent également; plus de plans de grandes dimensions, recours presque constant au papier par opposition au papier entoilé, et des échelles récurrentes (200 toises); on se demande par exemple si Léry n'a pas utilisé le même fonds de plan pour la ville de Québec, entre 1716 et 1733. Le soin apporté au plan de 1716 (pl. 79) n'est plus aussi évident dans les plans de 1730 (pl. 111) où apparaissent des traits d'épaisseur variable et des taches d'encre, alors qu'en 1733 (pl. 119), le développement urbain est illustré avec moins de précision. Dans ce contexte, les jardins évoluent vers une représentation plus schématique voire plus floue; par exemple, dans le plan de 1716, Léry avait établi des distinctions entre les parties du jardin dont le meilleur exemple est celui du Séminaire (fig. 86j), où l'on distinguait les carrés potagers des carrés d'agrément, l'allée plantée, le parc et la prairie; en 1730, il introduit quelques nuances (fig. 86k) alors que la précision diminue dans le plan de 1733.

Bien que Léry ait produit en 1739 un plan partiel du quartier du palais (pl. 127), qui représente de manière très précise les jardins de l'intendance, après le plan de 1733, il faut attendre en 1740 pour trouver un état complet de la ville; durant cet intervalle, trois plans de la ville de Montréal portant sa signature auront été réalisés, plus précisément en 1734 et 1735. Le plan de Québec de 1740 (pl. 128) a repris des dimensions plus importantes et, pour ce faire, nécessité l'emploi de deux feuillets ultérieurement réunis. Dorénavant, les jardins de l'intendance seront représentés dans leur version la plus élaborée et celle qui se rapproche le plus d'un jardin formel à la française; cette disposition est encore visible sur le plan de 1752 (pl. 140). Dans la version plus tardive, Léry nomme « Jardin du Roy », ce qui s'appelait jusqu'à présent, jardin du Gouverneur et l'inscrit en légende (no. 18), de même qu'il précise : « jardin du palais » (no. 19). Mais, en même temps, on constate que l'ingénieur a fait progresser son objectif de limiter les jardins alors que ce plan sert avant tout à montrer les ouvrages défensifs au détriment de l'information sur l'occupation du sol. En 1752, Léry recourt à un grand format (89,4 x 124 cm), qui rivalise avec le plan anonyme de 1670 et celui de Villeneuve de 1692, et une petite échelle pour couvrir un maximum de

territoire.¹⁰⁴¹ Entre 1740 et 1752, trois autres plans ont été répertoriés : 1742 (pl. 131), 1749 (pl. 135) et 1750 (pl. 137), mais non consultés.

Les plans signés par Chaussegros de Léry ne sont pas nécessairement une confirmation qu'il en est l'auteur, la signature pouvant uniquement signifier qu'il a supervisé et approuvé la confection du plan et que l'information contenue correspondait aux objectifs du dessin. Pour des raisons pratiques, nous identifions le plan selon le nom qui figure sans toutefois présumer de l'exécution. Dans le cas de Léry, compte tenu de la présence continue d'assistants et des déplacements fréquents et de longue durée de l'ingénieur sur le territoire néo-français, il ne fait aucun doute qu'il ne fut pas l'unique auteur de la totalité de sa production. Le cas du plan de Beaucours de 1713, différent des productions antérieures et dans lequel on décèle une ressemblance graphique avec un plan de Dugué, pose à nouveau la question. Dans ce cas, comme dans quelques situations précédentes de plans où les jardins sont abondamment représentés et où les dimensions importantes ajoutent à l'impact visuel, on est à même de constater l'effet d'ensemble créé par les jardins et le rôle symbolique conféré à ces espaces.

De cette période, il reste à souligner « Deux plans (partiels) de Québec datés de 1758 », selon le titre de l'article du frère P.-V. Charland, paru en 1921 dans le *Bulletin des recherches historiques*¹⁰⁴². L'auteur témoigne que ces plans du domaine appartenant pour l'un au séminaire de Québec (pl. 146) et pour l'autre à l'église paroissiale Notre-Dame de Québec (pl. 150) étaient en si mauvais état qu'il était impossible de les photographier. Ils ont alors été copiés et l'information transférée ligne par ligne. L'information colligée est communiquée dans l'article et contient plusieurs mentions de jardins ou de parties constituantes ; les voici pour l'essentiel : « basse-cour du séminaire, jardin du presbytère, jardin du frère Patry, jardin de l'hôpital, partie des jardins du séminaire (Haute-ville), enclos du séminaire : leur jardin et basse-cour, partie du jardin de l'hôtel-Dieu, jardin du fort ».

¹⁰⁴¹ La version du plan de 1752 reproduite dans Noppen, et à laquelle il réfère comme celui qui « résume toute l'œuvre de l'ingénieur à Québec », est légèrement différente de l'original consulté au CAOM (L. NOPPEN, C. PAULETTE et M. TREMBLAY (1979), p. 31.

¹⁰⁴² P.-V. CHARLAND, *Bulletin des recherches historiques*, vol. 27, 1921, p. 201-206.

Une certaine confusion demeure au sujet de ces deux plans; en effet, on trouve actuellement aux Archives du Séminaire de Québec¹⁰⁴³ deux documents qui s'apparentent grandement aux deux plans partiels disparus. Au bas du plan SME-47, qui contient le plus grand nombre de données recoupant celles de l'article, on peut lire « copie de J.B. Albert Genest, janvier 1886 », nom qui ne correspond pas à celui du dessinateur indiqué par Charland, et qui n'est pas non plus mentionné par celui-ci. Conséquemment, il est difficile de reconstituer le cheminement de ce plan; c'est aussi le cas du plan de la propriété des Récollets, également conservé aux Archives du Séminaire, et dont nous parlerons à la section suivante. L'existence de cette copie a toutefois le mérite de fournir une traduction visuelle des éléments énumérés et permet d'apporter des précisions additionnelles. Le « jardin du frère Patry » occupe l'espace entre le séminaire et l'église et donne sur la rue Buade; l'arrière de la propriété des prêtres est occupé par un enclos, jardin, basse-cour et un peu plus loin, la ménagerie donnant sur la rue Saint-Georges; enfin, la maison de l'ingénieur de Léry¹⁰⁴⁴, dont la façade donne sur la rue Sainte-Famille, se trouve à proximité. Le chemin des Remparts longe les terrains de l'évêché¹⁰⁴⁵ et on comprend que sa fréquentation ait pu causer des inconvénients aux propriétaires riverains; le jardin du presbytère est aussi localisé.

IV-1.4 Les plans de Montréal

Les plans de Montréal sur lesquels l'analyse a porté s'étendent sur un intervalle chronologique comparable à ceux de Québec; toutefois, la décennie 1720-1730 est mieux représentée alors que, dans le cas de la capitale, l'emphase porte sur la décennie suivante, comme on peut le constater dans le tableau qui suit.

¹⁰⁴³ Cote SME-47 ET SME-48.

¹⁰⁴⁴ Cette propriété est décrite lors du recensement du Fief du Sault-au-Matelot, en 1737 : une maison de pierre d'un étage de 24 x 57 pieds sur un terrain de 175 x 76 pieds, « le surplus dudit emplacement estant en court et jardin » A. LAFONTAINE, *recensements annotés de la ville de Québec 1716 et 1744*, p. 326.

¹⁰⁴⁵ Ce chemin longe plus loin la propriété des Augustines comme on le verra dans le plan 130.

TABLEAU I :
PLANS DE QUÉBEC ET DE MONTRÉAL RETENUS DANS L'ANALYSE DES
JARDINS DE LA PÉRIODE 1715-1760

Plans de Québec	Plans de Montréal
1716	1717
	1725
	Après 1725
	1726
	1726- château Vaudreuil
	1727- maison Ramezay
1730	1731
1733	
1739- palais de l'intendant	
1740	
1740-1748- Hôtel-Dieu	1749
1752	1752
1758	

Une quinzaine de plans ont été répertoriés pour la période 1715-1760¹⁰⁴⁶ qui ne représentent vraisemblablement pas l'ensemble de la production cartographique mais sont à tout le moins indicatifs de l'importance et de l'intérêt qu'on porte dorénavant à Montréal.

Chargé d'évaluer l'état des fortifications et les travaux à entreprendre, Chaussegros de Léry dresse en 1717 un plan avec retombes (pl. 81) –i.e. une version avec jardins et une sans; bien que l'objectif premier soit technique, l'ensemble est plaisant à regarder et rend compte des nombreux jardins dans la ville et hors de la ville. Ainsi, on voit à l'ouest et longeant la rivière Saint-Pierre, un groupement de propriétés accompagnées de jardins et de trois vergers. (fig. 88f). Le verger de Claude de Ramezay s'organise en trois rangées d'arbres dans un espace donnant sur la rue Notre-Dame à l'est de sa résidence; à l'arrière, les jardins s'étendent jusqu'à la rue Saint-Paul. Plus petit mais comportant aussi un jardin, la maison du baron de Portneuf, située entre la propriété précédente et la rue Saint-Charles, affiche aussi un jardin établi dos à dos avec celui de la veuve Manthet¹⁰⁴⁷; de l'autre côté de la rue, les jardins du marquis de Vaudreuil ajoutent à cet ensemble de verdure (fig. 88 e). Cette

¹⁰⁴⁶ Produits en 1717 (2 plans), 1723, 1724, 1725, 1726 (2 plans), 1727, 1728, 1729?, 1731, 1733, 1734, 1735, 1749, 1752.

¹⁰⁴⁷ Du moins, est-ce la propriétaire en 1731, lors du dénombrement.

organisation spatiale n'est pas modifiée dans le plan de 1725 (pl. 94); tout au plus des précisions sont apportées au verger de Ramezay, qui compte maintenant quatre rangées, bordées par une large allée, et au jardin de Vaudreuil, qui accompagne alors la nouvelle résidence (fig. 88g). Apparaissent également les jardins de l'hôpital Charron : du côté est, on peut voir un espace aménagé librement, suivi de carrés bordés de part et d'autre d'une allée plantée qui se termine en bordure du fleuve alors que les terres labourables se trouvent du côté ouest.

S'intercalent au travers des plans de l'ingénieur, un plan anonyme estimé avoir été produit entre 1717 et 1726 (pl. 98) et deux plans de Dugué de 1726 (pl. 96 et 97). C'est dans le premier de ces deux plans que Dugué a recours à un graphisme « en allumette » qui ressemble à celui du plan de Québec de 1713; la ville apparaît ici en rapproché dans un plan aéré qui confère à l'ensemble une meilleure lisibilité. Contrairement à ce qui se retrouve à Québec où les jardins sont absents de la Basse-ville, chaque habitant de Montréal semble posséder un jardin, fausse impression au demeurant puisque le décompte à partir du dénombrement fournit un résultat d'un peu plus de 50 %. Cette perception, possiblement attribuable à l'étendue des espaces en culture, permettrait de comprendre les premières constatations de Léry en 1717 : « La ville se trouve actuellement remplie de jardins qui sont inutiles au milieu d'une ville, ce qui rend les enceintes des rues trop grandes. »¹⁰⁴⁶ Le « Plan de la Ville-Marie ou Montréal en Canada »¹⁰⁴⁷, non daté, est rarement mentionné dans les inventaires; selon l'année de réalisation, il pourrait s'agir d'un plan de Catalogne. La légende comporte quelque vingt entrées précisant les institutions civiles et religieuses, dont le « logement de Mr le gouverneur général » et la maison de « monsieur de Longueil », mentions qui figurent sur le plan de Catalogne gravé par Moullart en 1723; s'agirait-il du manuscrit à l'origine de la gravure? On trouve également, à l'est de la ville et au sud de la rue Saint-Martin, le « parc au roy », un élément parfois mentionné dont le sens précis n'est pas établi : est-ce un terme qui désigne un espace boisé duquel on prélève

¹⁰⁴⁶ P.-G. ROY, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux archives de la province de Québec*, Québec, Archives de la province de Québec, 1939-1940, vol. 1 p. 31.

¹⁰⁴⁷ Conservé au Département des cartes et plans, des Archives nationales de France, à Paris, sous la cote : N II Canada 4.

le bois nécessaire aux constructions et pouvant être utilisé pour la « canoterie »? Ou un espace libre en bordure du fleuve réservé à la promenade?

À notre avis, le plus beau plan de Montréal de cette période, daté de 1731, est celui-là même dont Chaussegros de Léry se sert pour renchérir à nouveau sur la question des trop nombreux jardins : « Je vous supplie, Monseigneur, de regarder le plan que j'ai remis à M. le General et à M. L'Intendant. Vous verrez qu'il y a bien des Jardins dans cette ville et qu'il y a encore à y bâtir autant de maisons qu'il y en a de faites. »¹⁰⁴⁸, répétition du commentaire déjà formulé en 1717. Pour la première fois apparaît le jardin des Récollets dans sa forme la plus élaborée (fig. 88d), maintenant entouré d'un mur de pierre et composé de trois parties distinctes. Un verger a été établi au sud, immédiatement à l'arrière du bâtiment duquel il est séparé par un mur maçonné intérieur; il est suivi d'une autre structure maçonnée comportant une partie en hémicycle destinée à recevoir un élément de mobilier : petit oratoire, statue, banc? Cette structure joue le rôle de mur de soutien que confirme la présence d'escaliers à chacune de ses extrémités, mais permet aussi la transition dans l'usage dévolu aux espaces, car au-devant se trouvent quatre carrés plantés. Enfin, des plantations régulières marquent le pourtour sur les trois autres côtés et délimitent une allée dédiée à la promenade. La forme du jardin des Récollets semble être demeurée la même au cours des décennies suivantes puisque le plan de Montréal de Franquet, en 1752, reproduit une organisation interne pratiquement identique (fig. 91). Le jardin ainsi aménagé présente des ressemblances avec celui de la communauté à Québec (pl. 76) compte tenu du recours aux éléments construits mais aussi de l'organisation de l'espace : carrés disposés selon une composition symétrique circonscrits par une structure maçonnée et auxquels on accède par un escalier, allées plantées, vignes.

Le plan de Montréal 1731 s'est ajusté à des changements dans les jardins puisqu'il représente le jardin de Vaudreuil (fig. 88h) dans sa forme la plus élaborée, reliée au nouveau bâtiment. L'organisation interne du jardin des Sulpiciens a aussi été corrigée par rapport au plan de 1717 (fig. 88a et 88b); le nombre et la disposition des carrés (12) sont les mêmes mais une allée plantée s'est ajoutée le long du mur d'enceinte côté sud, alors que le

¹⁰⁴⁸ P. G. ROY (1939-1940), vol. I, p. 250-251.

lien entre l'allée principale et le bâtiment, bien visible sur le plan de 1717, n'apparaît plus aussi clairement. Dans le jardin des sœurs de l'Hôtel-Dieu, côté ouest, une petite structure est dessinée qui pourrait correspondre à l'oratoire qui s'y trouvait effectivement, et qui apparaît régulièrement dans les plans de cette période après la reconstruction de 1723.

Le seul plan de ville de la main de René de Couagne (pl. 136) que nous connaissons¹⁰⁵¹ a été exécuté en 1749 sous la gouvernance de La Galissonnière; il comporte d'ailleurs une mention honorifique à son intention en faisant figurer les armoiries de l'administrateur dans le cartouche. Ce plan diffère sur quelques points de celui de 1731. Tout d'abord, on note des changements dans les jardins des communautés religieuses : les Jésuites ont un verger du côté est de la propriété tandis que les Récollets ont perdu leur aménagement raffiné, qui reviendra cependant en 1752. Ceux de l'hôpital Charron n'ont plus la même allure, de même que ceux des Sulpiciens (fig. 88c). Dans ce dernier cas, le changement est d'importance; les carrés en rangée ont complètement disparu et le jardin est maintenant structuré autour d'un espace central –une fontaine?– alors que le rapport avec l'étage noble n'existe plus. Par contre, de nouveaux jardins privés sont apparus, dont quatre carrés qui décorent l'extérieur d'une maison située au sud-est; il peut s'agir de la maison Bégon, ou de celle de Montigny ou encore de Longueuil. Les jardins de deux propriétés situées entre les Récollets et les Sulpiciens sont mis en évidence alors que le château Ramezay n'en a plus.

Le « Plan de la ville de Montréal dans la Nouvelle France », un lavis bien réussi avec titre à gauche et légende à droite, et daté de 1752 (pl. 142), complète les représentations de la ville. Ce plan suscite des interrogations surtout parce qu'il reprend des aménagements–jardins des Récollets et des Sulpiciens– remarqués dans le plan de 1731 mais absents dans celui de 1749. Louis Franquet visite la région de Montréal et du Lac Champlain entre le 24 juillet et le 23 août 1752, comme le titre de son mémoire l'indique; en conséquence, il a peu de temps pour dresser les six plans et cartes qui accompagnent le document. Demande-t-il à un assistant de les exécuter ou utilise-t-il un plan de l'ingénieur en chef qu'il retranscrit,

¹⁰⁵¹ René de Couagne a participé à la confection de plans partiels notamment celui de la maison de Vaudreuil en 1726 (pl. 101).

ce qui pourrait expliquer le décalage d'information par rapport à la situation existante? L'autre possibilité est évidemment que de Couagne ait faussement interprété ce qui existait quelques années auparavant. Dans le cas des Sulpiciens, la seule source écrite trouvée jusqu'à présent concerne une période postérieure, de près de 50 ans, au plan de Franquet. Il s'agit du *Coutumier autographe de M. Antoine-Alexis Molin, p.s.s*¹⁰⁵⁰, économe de la communauté de 1797 à 1811. Le chapitre 13 du document est consacré à l'entretien des jardins incluant les arbres, fruits, vignes, légumes et le cidre. Le prêtre y fait alors allusion à un bassin qui est, selon l'archiviste du vieux Séminaire¹⁰⁵¹, celui du fort de la Montagne et non celui représenté sur les plans de 1749 et de 1767 : « Il faut avoir soin avant les gelées de vider le grand bassin double en plomb, de le couvrir pour que la neige n'y tombe pas dedans, la gelée auroit d'abord gâté le plomb et rendu le bassin hors de service. »¹⁰⁵² Plus tôt dans le texte, il est question du parterre, du buis et des fleurs¹⁰⁵³; cette mention du buis est à souligner quand on sait qu'il constituait le végétal essentiel à l'aménagement des parterres en France et qu'il était alors abondamment utilisé. On prend généralement pour acquis que le buis ne se trouvait pas utilisé au Canada parce qu'il n'aurait pas supporté le froid. Il existe maintenant des espèces adaptées à nos climats mais il se peut également que les premiers habitants aient développé des spécimens résistants aux conditions climatiques ou trouvé une façon de protéger l'espèce du froid. Parmi les espèces cultivées, l'abbé Molin mentionne les œillets et les rosiers qu'il « courbe pour qu'ils soient plus facilement couverts de neige et préservés de la gelée. »¹⁰⁵⁴

Pour ce qui est du jardin des Récollets, seule une recherche plus poussée permettrait de statuer sur son véritable état. Les jardins du plan de Couagne sont les seuls qui ne s'inscrivent pas dans la continuité du graphisme et du contenu des autres travaux recensés pour cette période. Couagne n'a pas agi souvent à titre de cartographe; on peut mettre sur le compte de son inexpérience les résultats qu'il produit ou l'influence de son commanditaire principal.

¹⁰⁵⁰ Archives du Séminaire de Saint-Sulpice, Montréal, 1987 (retranscription), 131 p.

¹⁰⁵¹ Renseignement communiqué par Marc Lacasse, archiviste, le 30 avril 2007.

¹⁰⁵² *Coutumier*, p. 60.

¹⁰⁵³ *Ibid.*, p. 56.

¹⁰⁵⁴ *Ibid.*, p. 60.

IV-1.5 Le plan de Turgot

En écho aux commentaires de Léry sur l'espace restreint à l'intérieur d'une ville ceinte de remparts, situation qui ne favorise pas la présence de jardins, l'analyse du plan de Turgot par Jean Feray¹⁰⁵⁷ confirme néanmoins qu'il y a de nombreux jardins dans Paris vers 1735 (fig. 93). Feray a notamment observé la présence de jardins potagers à l'intérieur de l'enceinte, même si les jardins maraîchers ont déjà tendance à se concentrer à l'extérieur, le long des murs.

Mais ce qui saute aux yeux sur le plan de Turgot, c'est le nombre important de petits jardins d'agrément, tous caractérisés par leurs parterres de broderie fidèlement reproduits par Bretonne qui avait eu le privilège de les visiter entre 1734 et 1739, date de la publication de ce plan, appelé à connaître un si gros succès. Ce parti adopté par les jardins urbains du 2^{ème} quart du XVIII^e siècle est confirmé par les très nombreux plans conservés aux Archives Nationales, dont certains ont été gravés dans le cours d'architecture de Blondel et dans les traités théoriques tels que « *Théorie et Pratique du Jardinage* », dont une édition de 1747 est très importante.¹⁰⁵⁸

Feray souligne aussi la présence de plusieurs communautés religieuses possédant de grandes propriétés occupées en partie par des jardins de belle taille aux formes régulières entourant les cloîtres. Il mentionne encore les hôtels particuliers dont certains ont de très grands jardins aménagés selon les règles du style formel français. À partir de l'examen des multiples jardins, l'auteur a dégagé des éléments et compositions récurrentes, avec lesquels les jardins canadiens présentent des affinités, tels que nous les avons décrits dans les chapitres précédents :

Généralement, le long des murs, on y trouve des alignements d'arbres de haute tige, simples ou doubles pour border une allée couverte en berceau, encadrant un parterre à la française, composé de broderies de buis et de sable ou de gravier, ponctué d'arbustes selon la forme de l'art. Par contre, on y voit peu de pièces de gazon ou parterres à l'anglaise, car l'alimentation de la ville en

¹⁰⁵⁷ J. FERAY, « Petits jardins urbains à Paris au XVIII^e siècle » *Jardins et sites historiques*, ICOMOS-IFLA, Madrid, Doce Calles, 1993, p. 163-166.

¹⁰⁵⁸ Ibid, p. 163. Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville (1680-1765) est l'auteur de la *Théorie et Pratique du Jardinage*, publié pour la première fois en 1709.

eau reste un problème majeur à Paris au XVIII^e siècle. Ce sont avant tout les puits souvent mitoyens qui fournissent l'eau [...]. Cependant, certains grands jardins comportent un bassin ou une fontaine [...]¹⁰⁵⁹.

Ce coup d'œil, qui s'appuie sur un exemple contemporain, permet d'établir des ponts entre la cartographie canadienne et le modèle français. Non seulement les jardins canadiens sont représentés dans les plans des villes du XVIII^e siècle mais leur forme et contenu offre des ressemblances avec les pratiques métropolitaines. Ainsi, l'occupation du sol des villes de Montréal et Québec avec leurs nombreux jardins n'était somme toute pas insolite mais au contraire se rapprochait de la pratique relevée dans Paris au XVIII^e siècle. Alors qu'on pouvait croire que les nombreux puits dessinés, dans les parties limitrophes de plusieurs propriétés dans les plans de Québec et de Montréal, étaient caractéristiques d'une ville coloniale en développement, nous constatons qu'une situation analogue est relevée par Feray dans les jardins parisiens du XVIII^e siècle.

¹⁰⁵⁹ Ibid., p. 164.

IV-2 Développements au jardin à Québec

Dans cette partie sur les jardins de la ville de Québec, notre attention porte exclusivement sur les jardins institutionnels soit celui du palais de l'intendant et du gouverneur. La situation est différente pour Montréal (dont il sera question dans la prochaine section), puisque les jardins de particuliers prédominent dans cette ville.

À partir des données des recensements de 1716, 1744 et 1795, Louise Dechêne a pu traduire dans l'espace urbain l'évolution de l'occupation de Québec. Certains résultats nous aident à mieux connaître le contexte spatial dans lequel s'inscrivent les grands terrains occupés par les jardins.

La croissance accélérée à partir de 1700 entraîne un début de développement à la Haute-Ville, autour du château Saint-Louis et de l'église paroissiale. Le recensement de 1716 saisit la fin de cette première percée sur le cap. Le quartier Saint-Louis prend forme mais le reste du plateau, où s'étalent les grandes propriétés religieuses, est encore couvert de jardins, prés et terrains vagues.¹⁰⁶⁰

C'est sans doute au cours de cette période, dans la vague de développement à proximité du château Saint-Louis, qu'apparaît la rue des Grisons. L'aménagement de cette rue va fixer une nouvelle limite à l'ouest du jardin du Gouverneur; elle est présente dans le plan de Chaussegros de Léry en 1716.

La croissance entre 1716 et 1744 se fait sentir notamment dans le quartier à proximité du séminaire et en Basse-ville autour du Palais de l'intendant, créant dans ce dernier cas, une pression croissante sur l'espace occupé par les jardins institutionnels, que les plans successifs, qui illustrent une réduction graduelle de leur superficie, tendent à démontrer. Quant au séminaire, le papier terrier du Sault au Matelot, dressé en 1737, reflète l'occupation grandissante du quartier. Le site du séminaire sur les plans de 1716 (fig. 86j) et de 1730 (fig. 86k) traduit ces changements; néanmoins, l'espace consacré au jardin,

¹⁰⁶⁰ L. DECHÊNE, « Quelques aspects de la ville de Québec au XVIIIe siècle d'après les dénombrements paroissiaux », *Cahiers de géographie*, vol. 28, no 75 (décembre 1984), p. 491 et 393.

verger et allées plantées demeure alors que la partie consacrée par la basse-cour et la ménagerie est graduellement occupée par de nouvelles habitations. Soulignons enfin, qu'en 1744, la population de la ville de Québec est d'environ 4 730 personnes¹⁰⁶¹, comparativement à Montréal, où résident en 1741, quelque 3 575 habitants¹⁰⁶²; si on établit un parallèle avec les colonies anglaises, on peut noter qu'avant 1700, plus au sud, Boston compte déjà 7 000 habitants tandis que les villes « canadiennes » se développent lentement. Au cours du XVIIIe siècle, les administrateurs –Bégon à Montréal, Dupuy à Québec– vont insister pour que les constructions nouvelles soient en pierre, si bien que Boucault souligne en 1754 que presque tout Québec est en maçonnerie¹⁰⁶³.

Les jardins institutionnels mis en place au moment de l'occupation graduelle de la Haute ville, dès la fin des années 1630 et le début de 1640, ont pu dans certains cas évoluer quant à leur composition interne mais, mis à part le cas des Ursulines, leur superficie vers 1715 est restée sensiblement la même. L'évolution de la plupart de ces jardins au cours de la période française a été décrite avec toute la précision possible au chapitre précédent, si bien qu'il n'en sera pas à nouveau question sauf dans le cas du jardin des Récollets, pour lequel la cartographie seule ne permet pas de répondre à toutes les interrogations, et dans celui des Augustines, qui sera traité à la section sur les jardins chez les communautés de femmes.

Le jardin des Récollets, tel qu'il apparaît sur le plan de Québec de 1740 (fig. 861), ne correspond pas strictement au plan spécifique de leur propriété considéré comme datant de la même époque (pl. 76). Le jardin du plan de la ville en 1740 comporte les mêmes subdivisions, sans toutefois les éléments clairement représentés sur le plan spécifique : le petit vignoble et les trois arbres (fruitiers) ont fait place à un terrain vague, il n'y a ni muret, ni escalier donnant accès aux carrés et les allées plantées présentent des différences. Les éléments construits, qui donnaient une valeur ajoutée au jardin, à savoir deux puits maçonnés, dont l'un suivi d'un grand bassin et d'une structure carrée –et ce qui semble être un treillis terminant l'allée plantée derrière l'église– ne sont pas non plus représentés. Bien

¹⁰⁶¹ Ibid., p. 393.

¹⁰⁶² Évaluation estimée pour la ville et les faubourgs : L. DECHÊNE, « La croissance de Montréal au XVIIIe siècle », *RHAF*, vol. 27, no.2 (septembre 1973), p. 164.

¹⁰⁶³ Nicolas-Gaspard BOUCAULT, « État présent du Canada », *RAPQ*, 1920-1921, Québec, p. 35.

sûr, la différence d'échelle est sans doute en cause et Léry, différemment de Villeneuve, ne fournissait pas de précision sur les constructions reliées à l'eau. La distribution des espaces nous donne à croire que les deux plans sont contemporains mais la présence de l'annexe (construite en 1760) adjoignant les latrines sur le plan particulier, et son absence sur le plan de Léry, pourrait signifier que le premier serait postérieur de quelque vingt ans et expliquerait les différences soulignées. Il existe peu d'informations pouvant nous renseigner sur le parcours du plan spécifique original si ce ne sont les précisions inscrites à l'endos¹⁰⁶⁴, mais qui ont toutefois une portée limitée : le plan a été donné par G. B. Faribault à M. H. Verreau en 1866 en échange de manuscrits anciens. Puisqu'il existe deux versions identiques de ce plan aux archives du Séminaire de Québec et bien qu'elles soient considérées comme des pièces originales, rien ne prouve qu'il ne s'agit pas en fait de copies.

IV-2.1 Le jardin du troisième palais de l'intendant

Le jardin du Palais de l'intendance est, parmi les jardins de Québec, celui qui a connu l'évolution la plus spectaculaire et la forme la plus achevée au cours de la présente période. Pour parler de ce jardin, il faut nécessairement évoquer l'un de ses concepteurs, le seul qui nous soit officiellement connu, bien que d'autres interventions antérieures et postérieures à la sienne aient également été posées. En conséquence, on présentera d'abord Claude-Thomas Dupuy, intendant de la Nouvelle-France de 1725 à 1728. Avant de mieux connaître la vie, les goûts et les activités de cet individu, quelques remarques sur les jardins du deuxième palais s'imposent, bien que nous disposions de peu d'information à ce sujet.

Les trois plans les plus susceptibles de nous renseigner sur les jardins du palais érigé en 1715-1716 et détruit par un incendie le 28 décembre 1725, sont ceux de 1716, 1720 et 1722. Dans son premier plan de Québec (pl. 79), Chaussegros de Léry situe les jardins de l'intendant à l'ouest de l'édifice, selon une localisation semblable à celle du premier jardin, représentée dans le plan de 1692, mais occupant un périmètre plus grand. À ce sujet, on

¹⁰⁶⁴ Sur la version qui se trouve aux Archives du Séminaire de Québec : Z-122A.

peut voir le changement intervenu dans le tableau K, qui présente l'évolution du jardin de 1692 à 1752. Le plan anonyme de 1720 (pl. 86) reprend le même jardin, l'étend cette fois jusqu'à la rivière et y ajoute les quatre carrés du jardin de 1692. Selon nos recherches, le plan de 1722 serait conservé aux Archives du Génie du Service historique de l'armée de terre¹⁰⁶³ et n'a pu être consulté, pas plus que celui de 1720. Comme la règle de base de cette recherche est l'utilisation des pièces originales dans l'étude de la représentation des jardins, l'analyse de la forme du jardin dans les copies s'est limitée aux caractéristiques principales. En conséquence, on peut affirmer que le jardin conserve sa position de départ, à l'ouest de l'édifice mais que sa forme demeure simple.

IV-2.1.1 L'intervention de l'intendant Dupuy

Des historiens canadiens ont consacré des ouvrages spécifiques à quelques intendants de la Nouvelle-France, dont Talon et Bigot; c'est aussi le cas pour Dupuy dont la vie, la carrière et les intérêts professionnels et personnels sont exposés dans le livre de Jean-Claude Dubé¹⁰⁶⁴. Cependant, contrairement à la plupart des mandats des autres administrateurs, l'intendance de Dupuy en Nouvelle-France dura à peine deux ans; nommé au poste en octobre 1725, son entrée en fonction effective eut lieu seulement au début du mois de septembre 1726, puis il quitta définitivement ses fonctions à la fin de l'automne 1728 dans un climat de mésentente et de défiance alors qu'il devint *persona non grata*. La question des jardins est peu évoquée que ce soit par Dubé ou d'autres historiens et ce n'est que dans la correspondance administrative de l'époque qu'on en retrouve quelques mentions. Dubé est toutefois plus explicite sur ses préoccupations en matière d'urbanisme :

Mais c'est surtout à l'urbanisme qu'il s'intéressa. Il souhaitait faire de la ville de Québec une belle capitale. Il répara les rues, aménagea les places publiques et projeta d'y mettre des jets d'eau et des bassins. Le gouverneur, La Boische de Beauharnois, fut scandalisé d'une dépense qu'il trouvait inutile et l'ingénieur du roi, Chaussegros de Léry, se fâcha de n'avoir pas été consulté. Dupuy en effet avait tout décidé de son propre chef et il s'était même avisé de diriger lui-même les travaux.¹⁰⁶⁵

¹⁰⁶³ Cote : U.21.I.B.II.c- 7.C.I39.

¹⁰⁶⁴ J.-C. DUBÉ, *Claude-Thomas Dupuy, intendant de la Nouvelle-France (1678-1738)*, Montréal, Fides, 1969, 395 p.

¹⁰⁶⁵ J.-C. DUBÉ, « Claude-Thomas Dupuy » *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.

Son souci d'intervenir pour assurer le développement harmonieux de la ville pourrait allier désir de représentation et visées urbanistiques, dans le cas de la capitale. Par ailleurs, il n'est pas certain que Dupuy ait pu procéder à de nombreux travaux d'embellissement urbain étant donné la brièveté de son mandat. On retrouve, il est vrai, dans ses décisions, telle une ordonnance de juin 1727, des considérations relatives à « la bonne disposition et à la décoration de la ville, [ainsi] qu'à la durée de ses édifices »¹⁰⁶⁶, et aussi en 1728, dans une correspondance de Beauharnois : « Il a fait faire dans les rues plusieurs travaux inutiles et nuisibles au public, qu'il a fait conduire par le sieur Vitré, son subdélégué, et fait payer par le sieur Cugnet, directeur du domaine, qui se montent à cinq ou six mille francs. »¹⁰⁶⁷ Les précisions sur les réalisations au palais viendront plus tard dans la correspondance de Chaussegros de Léry au ministre, en octobre de la même année, au moment où l'ingénieur soulève la question de ce qu'il considère comme l'ingérence de l'intendant dans son champ d'exercice professionnel.

Dubé nous renseigne sur les connaissances scientifiques de Dupuy, qui apporta à Québec une partie de son matériel d'expérimentation, sur sa curiosité et son érudition dans plusieurs champs du savoir comme en atteste l'étendue de sa bibliothèque, qu'il apporta aussi en Nouvelle-France et qui fit l'objet d'une vente aux enchères en 1728, au moment de son départ. Constituée de

quelques six cents ouvrages [...] il n'est pas invraisemblable de supposer que Dupuy ait connu chacun des ouvrages qui se trouvaient dans sa bibliothèque surtout si l'on tient compte du fait qu'il les avait achetés lui-même et qu'il avait pris la peine de les transporter outre-océan.¹⁰⁶⁸

On y trouve, entre autres, plusieurs œuvres littéraires, des livres sur les collections de devises, emblèmes, armoiries, une section d'histoire, une autre d'antiquaires dont l'*Iconologie* de Ripa, aussi des livres de musique et des recueils. Mais plus important pour notre sujet, trois livres sur les jardins y figurent avec quelques autres sur la botanique,

¹⁰⁶⁶ R. CÔTÉ et al., *Portraits du site et de l'habitat de Place-Royale sous le Régime français, Annexes*, Québec, les Publications du Québec, 1992, p. 116, annexe 3; extrait de l' « Ordonnance portant Règlement pour la construction des Maisons, en matériaux incombustibles dans les villes de la Colonie, du 7 juin 1727 ».

¹⁰⁶⁷ Pierre-Georges ROY (1929), p. 661.

¹⁰⁶⁸ DUBÉ, *Claude-Thomas Dupuy, intendant de la Nouvelle-France*, p. 337.

plusieurs sur l'architecture et enfin sur l'utilisation de l'eau; voici les titres les plus significatifs : *Pratique du jardinage*, *La théorie et pratique du jardinage*, *La maison rustique* (2 vol.), *Institutiones rei herbariae* (Tournefort), *Traité des plantes usuelles* (Chomel) (2 vol.) et un autre traité de botanique du même auteur, *Cours d'architecture* (Davilers) (2 vol.), *Architecture* (Scamozzy), *Architecture* (Palladio), *Œuvres* (Vitruve), *Les batimens de France* (Du Cerceau), *L'élévation des eaux* (Mariotte), *De l'élévation des eaux*, *Traité du nivellement des eaux*.¹⁰⁶⁹ La bibliothèque de Dupuy illustre son intérêt pour les différents domaines d'expression artistique; à nouveau, il joint la pratique à la théorie car il « arrive de France, avec le buste du roy en marbre »¹⁰⁷⁰; l'inventaire de 1728 des biens apportés au Canada fait aussi état d' « un grand médaillon de marbre blanc de deux pieds de hauteur avec la bordure dorée sur le marbre duquel est écrit par Ant. Coysevox pour marque singulière de son amitié »¹⁰⁷¹.

En conséquence, il n'est pas surprenant que l'intendant se soit investi dans des travaux de construction et d'aménagement et il y a lieu de conclure que les jardins du palais tel que nous les voyons dans le plan de 1730 sont le résultat de son intervention. Le 15 janvier 1728, Beauharnois écrit : « Voici une affaire qui dans son espèce est sérieuse. Mr Dupuy continue ses travaux, ce qui m'a fait prendre le parti de demander à Mr Chaussegros de Léry l'état de toutes choses pour avoir l'honneur de vous l'envoyer et voilà comment il me l'a donné. »¹⁰⁷² S'ensuit l'état des dépenses pour l'ensemble des constructions, qui dépassent les coûts prévus, ce à quoi le gouverneur ajoute : « Mr Dupuy fait les fonctions d'ingénieur à ce bâtiment. C'est lui qui conduit les ouvriers et leur marque les ouvrages. »¹⁰⁷³ Il précise que l'intendant « a fait faire aussi des murs de clôture autour de la Potasse. »¹⁰⁷⁴ Enfin, il établit sans équivoque que l'ingénieur a été écarté de la direction des travaux et que des sommes importantes semblent avoir été utilisées pour les nouveaux aménagements :

¹⁰⁶⁹ « Mémoire de meubles livres et autres effets qui ont été retenus au Canada », CAOM, dossier Dupuy, E163, p. 36 et suiv.

¹⁰⁷⁰ DUBÉ (1969), p. 296.

¹⁰⁷¹ « Mémoire », p. 32.

¹⁰⁷² Pierre-Georges ROY (1929), p. 661.

¹⁰⁷³ Ibid.

¹⁰⁷⁴ Ibid.

Cet ingénieur se trouve fort embarrassé de voir un intendant qui fait son métier, faisant agir les ouvriers sans lui parler et marquant lui-même les ouvrages, et moi je suis très mortifié de voir que tous les fonds s'emploient très mal à propos et que peut-être cela retardera les fortifications de Montréal. Mr l'ingénieur m'a encore prié de vous mander qu'il n'a aucune part à toutes ces dépenses inutiles, qu'il en a parlé à Mr. Dupuy et qu'il lui a fait voir les ordres de la Cour, cela n'a fait que l'irriter et en même temps qu'il a augmenté le nombre d'ouvriers, ce qui l'a obligé de ne plus lui en parler, attendu qu'il fait et défait tous les jours.¹⁰⁷⁵

Comme le dira Chaussegros de Léry dans sa correspondance à ce sujet : « Mr Dupuy au lieu de me laisser agir comme faisait Mr Bégon »¹⁰⁷⁶, ce qui laisse entendre qu'il y a changement de régime à son désavantage; s'ensuit une énumération des travaux faits au bâtiment, puis l'ingénieur précise :

Pour ce qui est du dehors, il a fait faire plusieurs canaux pour des fontaines, des bassins, des aqueducs, portés sur des murailles, quantité de remuements de terres inutiles, démoli entièrement la grande porte de la cour, brisé le perron de l'entrée du palais, brisé la fontaine qu'on appelle du Roi, percer la fortification, faire de nouveaux bâtiments dans le jardin, ce qu'il y a, Monseigneur, de certain, c'est qu'une grande partie de tous ces travaux sont imparfaits et il en coûterait beaucoup s'il fallait les achever, et je puis dire qu'ils sont très inutiles dans ce pays, puisque toutes ces fontaines et canaux seront gelés pendant plus de six mois de l'année; sur ce que j'ai remarqué de tous ces ouvrages je suis persuadé que la dépense ira loin.¹⁰⁷⁷

La lecture de ce témoignage ne nous permet plus de douter de l'initiateur des jardins élaborés du palais de l'intendant alors que nous ne disposons que de la cartographie produite à cette période pour en connaître exactement l'ampleur. Pour une raison professionnelle ou selon une évaluation plus personnelle, Chaussegros n'apprécie pas ces travaux et l'année suivante, Hocquart lui donne raison quant à l'état inachevé des entreprises de Dupuy. Sa lettre adressée au ministre à la fin octobre 1729, commence en ces termes : « Il est vrai que Mr Dupuy a laissé bien des ouvrages imparfaits. »¹⁰⁷⁸ Il poursuit en référant au mémoire de l'ingénieur à ce sujet, qu'il dit avoir annoté et sélectionné quant aux ouvrages les plus pressants à compléter; il ajoute: « je ne peux

¹⁰⁷⁵ Ibid., p. 662.

¹⁰⁷⁶ Ibid.

¹⁰⁷⁷ Ibid., p. 662-663.

¹⁰⁷⁸ Ibid., p. 665.

cependant me dispenser de faire combler une tranchée qui est dans la cour et qui est destinée pour un aqueduc qui est absolument inutile. »¹⁰⁷⁹ En somme, tout en accordant plus de considération à l'avis de l'ingénieur et en portant un jugement semblable sur l'inutilité de certaines installations, Hocquart se garde la prérogative de l'ordre de réalisation des travaux correcteurs. On ne sait si certains canaux étaient déjà aménagés de sorte qu'ils devaient être conservés en l'état mais pour ce qui est de la fontaine, elle apparaît sur le « Plan du terrain du palais » en 1732¹⁰⁸⁰, ce qui signifierait que le projet de Dupuy serait resté inachevé, puis aurait été complété graduellement au cours des années subséquentes.

La lettre de Chaussegros de Léry est éloquente quant aux tensions qui existent entre administrateurs et personnel de soutien, petits pouvoirs internes pour lesquels on pouvait aller jusqu'à calomnier son rival. Les travaux et le paiement des ouvriers qui y ont participé opposent le gouverneur, l'intendant, l'ingénieur et le sous-ingénieur Dugué. Celui-ci, qui remplaçait Chaussegros retenu tout l'été à Montréal, « a délivré plusieurs certificats aux ouvriers »¹⁰⁸¹ ce qui leur permet alors d'obtenir le paiement pour leur travail. Chaussegros poursuit :

Je crois, Monseigneur, que ce n'est pas votre intention de permettre à un sous-ingénieur de délivrer des certificats quand je suis présent, il s'est passé des six mois entiers sans qu'il ait mis le pied chez moi et je puis dire qu'il ne m'a aidé en rien, il n'est pas de même du Sieur de la Morandière, sous-ingénieur à Montréal, j'ai lieu d'en être content.¹⁰⁸²

Cependant, aux yeux de l'administration, Dugué n'est pas à blâmer, et dans cette altercation, Chaussegros de Léry n'obtient pas gain de cause; en 1729, le Conseil de Marine lui répond que Hocquart examinera les dépenses encourues par les ouvrages de Dupuy et ajoute : « C'est à tort que vous vous estes plaint que le Sr Dugué avoit donné des Certificats pour ces ouvrages, comme ils ont esté faits pendant que vous estiez a Montreal il a esté en droit de les donner sil en a eu la conduite et que l'Intendant luy ait

¹⁰⁷⁹ Ibid.

¹⁰⁸⁰ CAOM, Atlas Moreau de Saint-Méry, Louisiane, col. F3/290/96.

¹⁰⁸¹ Ibid., p. 664.

¹⁰⁸² Ibid.

ordonné »¹⁰⁸³. Il sera un peu plus loin question d'autres travaux, des relevés exécutés par Dugué l'année précédente à Montréal à la demande de l'intendant Dupuy; il est possible qu'une certaine proximité ait existé entre ces personnes et gêné l'ingénieur en chef, voire même menacé son autorité.

Après Dupuy, il devient plus difficile de relier l'expansion du jardin à la personnalité de l'intendant; Gilles Hocquart, qui remplit ces fonctions de 1729 à 1748, provient d'un milieu plus modeste et possède des goûts simples.¹⁰⁸⁴ Il est perçu par ses supérieurs et ses contemporains comme un administrateur honnête, bon gestionnaire, dévoué au service de l'État. Néanmoins, au cours de cette période, la représentation cartographique des jardins témoigne du maintien voire de l'évolution de ces espaces. Seul le plan de 1752 fournit un état du site durant l'intendance de Bigot; on note alors l'apparition d'un verger, ne faisant pas partie de l'organisation interne en 1740, et une tendance à la diminution de l'espace total de verdure. Les interventions de l'intendant Dupuy amènent l'aménagement de canaux, fontaines et bassins, la construction de nouveaux bâtiments et des déplacements de terre importants, remblais et déblais. Après 1730, la représentation des jardins dans les plans nous indique la présence d'une fontaine dans le parterre et d'un bassin dans le jardin des couches et la basse cour, de même que l'addition de petits bâtiments.

IV-2.1.2 Les états successifs du jardin de 1730 à 1752

La représentation du palais de l'intendant dans les plans de Chaussegros de Léry de 1730 à 1752 donne à penser que les jardins se sont non seulement maintenus au cours de cette période mais que l'organisation interne s'est raffinée. Le plan spécifique de 1739 représente des espaces bien structurés, scandés par l'allée plantée et le parterre, ce dernier composé de carrés symétriques et comprenant un bassin central. En 1749, Pehr Kalm décrit en ces termes l'intendance :

¹⁰⁸³ Pierre-Georges ROY (1939), tome 1, p. 213.

¹⁰⁸⁴ G. FRÉGAULT, *François Bigot, administrateur français*, Ottawa, Études de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, 1948, vol. I, p. 299.

C'est un édifice public, vaste et long, au point qu'on pourrait le prendre pour un château. Il est situé dans la seconde ville basse, établie au sud de la rivière Saint-Charles et dont la partie méridionale prend appui sur la colline escarpée qui supporte la ville. Sur le côté nord de la résidence de l'Intendant se trouve un beau et grand jardin.¹⁰⁸⁵

Chez des historiens canadiens, l'analogie à Versailles, dont nous attribuons la paternité à Casgrain, revient à diverses reprises; ainsi, Guy Frégault dans son ouvrage sur l'intendant Bigot, reprend textuellement les propos de l'abbé : « il avait fait du palais de l'intendance, à Québec, un petit Versailles où il reproduisait les mœurs du roi son maître. »¹⁰⁸⁶ Puis, cette association est à nouveau formulée par G. Allana Reid dans sa thèse sur la ville de Québec¹⁰⁸⁷. Plus récemment, elle a refait surface dans la description que donne Moussette du troisième palais et des jardins de l'intendant :

À l'ouest du palais, de la cour et du parc à bois sont aménagés les jardins qui, avec leurs allées nettement symétriques, leur rond-point et leur verger, forment un véritable parc. Au sud des jardins, se trouvent l'entrepôt de la potasse et le jardin des couches, ce dernier situé sur le site exact du jardin de l'ancien Palais. Ce lieu administratif, aussi résidence de l'intendant, qui prend des allures de château avec son vaste parc, reproduit un modèle métropolitain d'expression du pouvoir qui avait déjà été instauré par Louis XIV à Versailles avec son faste architectural et ses fameux jardins.¹⁰⁸⁸

Allana Reid accompagne son commentaire d'un extrait du journal de Montcalm où il est aussi question des activités sociales et mondaines : « Québec m'a paru une ville d'un fort bon ton; et je ne crois pas que, dans la France, il y en ait plus d'une douzaine au-dessus de Québec pour la société »¹⁰⁸⁹, si bien qu'on peut penser que l'allusion à Versailles visait à qualifier le faste et les réceptions données par l'intendant. Cependant, les descriptions du palais et l'évolution des jardins permettent aussi de penser qu'il s'agissait d'un tout et que, si la propriété fut administrée avec plus de retenue durant l'intendance d'Hocquart, elle reprit des allures somptuaires entre 1748 et 1760, sous l'intendance de François Bigot.

¹⁰⁸⁵ P. KALM, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, Montréal, Pierre Tisseyre, 1977, p. 320.

¹⁰⁸⁶ H.R. CASGRAIN, *Guerre du Canada 1756-1760, Montcalm et Lévis*, Tours, Alfred Mame et fils, éditeurs, 1898, p. 46 cité par G. FRÉGAULT, *François Bigot, administrateur français*, vol. 1, p. 35.

¹⁰⁸⁷ G. ALLANA REID, *The Development and Importance of the Town of Quebec 1608-1760*, Montréal, Université McGill, 1950, p. 399.

¹⁰⁸⁸ M. MOUSSETTE, *Le site du Palais de l'intendant à Québec : Genèse et structuration d'un lieu urbain*, Québec, Septentrion, 1994, p. 122.

¹⁰⁸⁹ Louis-Joseph, marquis de MONTCALM (édi. Par H. R. Casgrain), *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada en 1756 à 1759*, Québec, (L.J. Demers), 1895, p. 145, 5 janvier 1757.

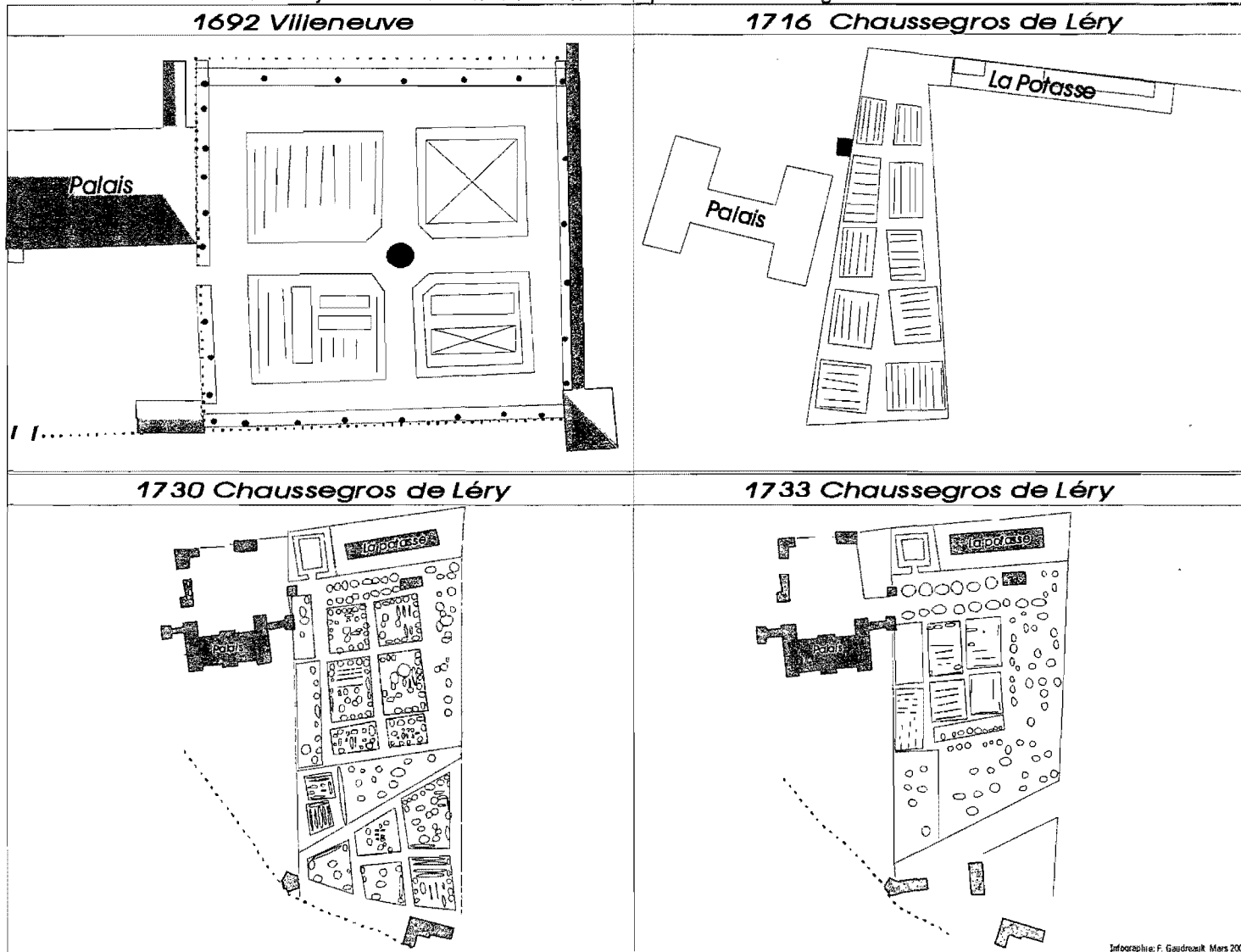
Bien qu'il dépasse en superficie le jardin du gouverneur, l'envergure du jardin du palais est modérée alors que les espaces aménagés trahissent l'amorce d'un projet qui serait demeuré incomplet. Les matériaux utilisés sont simples et seules les canalisations et la fontaine peuvent être considérés comme des structures coûteuses. Toutefois, si on le compare à d'autres jardins coloniaux, il fait bonne figure tant par sa composition que par les espaces occupés. Il est suffisamment important pour requérir les soins d'un maître jardinier, Jean Marguerie, qui s'adjoit par la suite un jardinier, Blaise Laborde¹⁰⁹⁰; cette hiérarchie suggère un premier niveau de responsabilité- aménagements et coordination des travaux- et un second niveau pour l'exécution des tâches. Ajoutons que Jean Marguerie (ou Marguerite) dit Vadeboncoeur remplissait en 1741 des fonctions similaires au jardin du Roi de Louisbourg¹⁰⁹¹.

Pour mieux situer l'évolution du jardin de l'intendance, nous avons constitué, à partir des différentes représentations dans les plans, le tableau K qui confronte les états successifs entre 1692, date de l'apparition du premier jardin jusqu'à sa forme en 1752. Il a été précédemment question des jardins du deuxième palais de l'intendant (1716-1725), une période relativement courte et pour laquelle seul le plan de 1716 a été retenu. Les cinq plans retenus pour les jardins du troisième palais- 1730 (fig. 86e), 1733 (fig. 86f), 1739 (fig. 86 g1, g2, g3), 1740 (fig. 86h), 1752 (fig. 86i)- présentent une remarquable continuité dans la forme des aménagements et une concordance avec les textes d'époque et les fouilles archéologiques actuelles, quant à leur emplacement et à leur allure.

¹⁰⁹⁰ Archives nationales du Québec, greffe Barolet, contrat d'embauche daté du 22 octobre 1752.

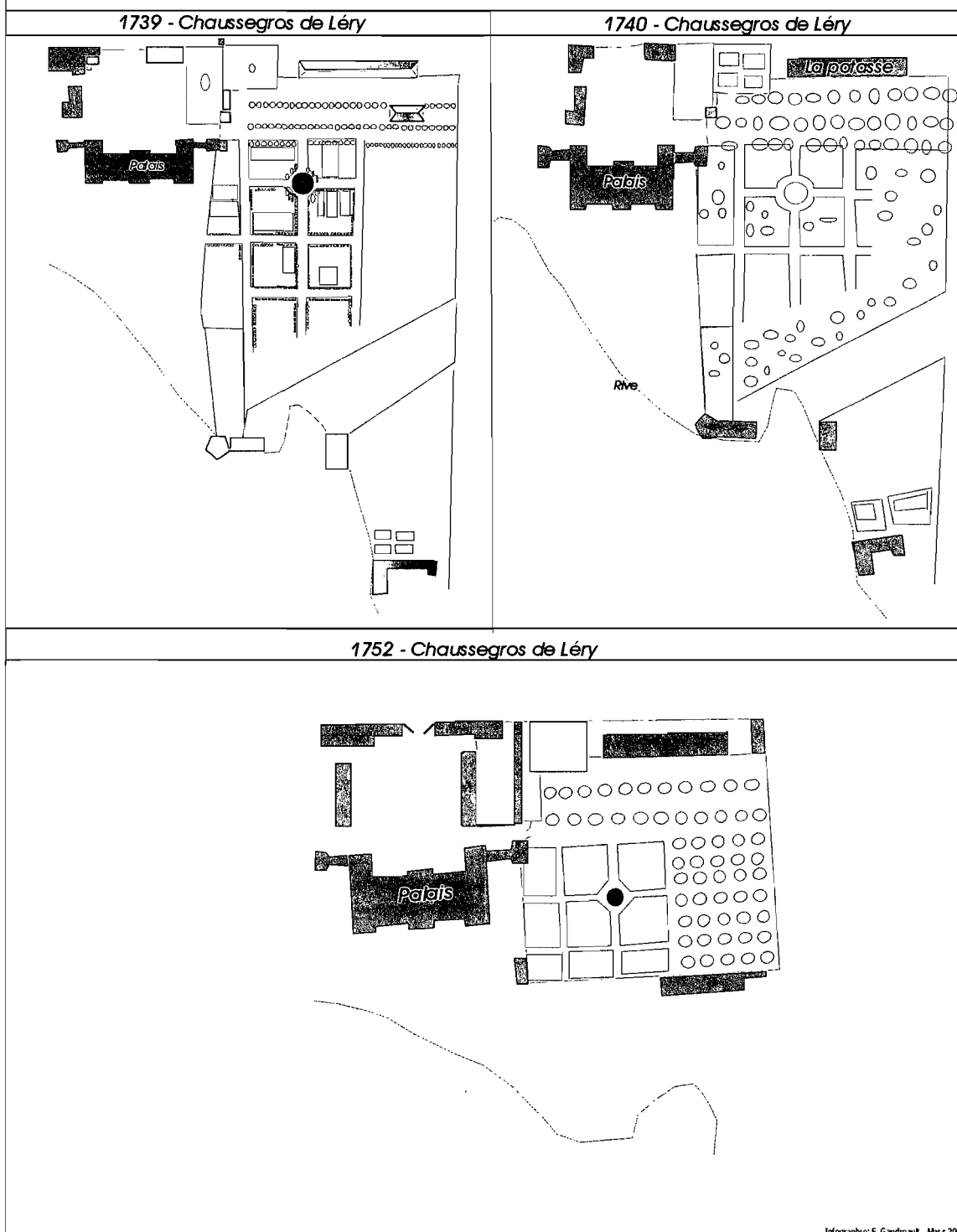
¹⁰⁹¹ ANC, Greffe Hamard de Laborde, 21-10-1743 et DONOVAN (2006), p. 31.

Tableau K: Jardin du Palais de l'Intendant: : comparatif des aménagements de 1692 à 1752



Infographie: F. Gaudreault Mars 2007

Tableau K (suite): jardin du Palais de l'Intendant: : comparatif des aménagements de 1692 à 1752



À partir de 1730, les jardins occupent un vaste espace adjacent au palais, qui s'étend derrière La Potasse jusqu'à la rivière; le terrain à l'arrière du palais et au-delà des espaces formels est éventuellement désigné comme « parc au bois », terme semblable au « parc du roi » dans le plan de Montréal de 1713 et qui voudrait désigner l'espace où l'on entrepose le bois servant à divers chantiers telle la « canoterie » ou la construction des navires. Le plan de 1730 (fig. 86e) n'indique pas de communication directe entre le palais et le jardin- oubli du dessinateur?- comme on le verra à partir de 1733, bien qu'il y ait déjà une petite construction, sorte de portail formel, qui termine le mur maçonné et correspond à l'entrée effective du jardin. À cette même date, une ouverture délimitée par des lignes en diagonale, et illustrée par une tonalité différente, se présente comme une extension de la rivière à l'intérieur des terres ou une rue nouvelle, qui va graduellement isoler le jardin de l'espace occupé par la chapelle Saint-Roch. Mais en 1730, le jardin s'ordonne en différentes zones dont une allée plantée parallèle à La Potasse et axée sur un petit bâtiment qui demeure en place jusqu'en 1740¹⁰⁹², suivie des six carrés aménagés perpendiculairement à la rivière, situation qui demeure inchangée jusqu'en 1760. Entre 1740 et 1743, un verger remplace les prairies à l'ouest du parterre, une initiative qui correspond à l'arrivée du maître-jardinier et qui peut lui être attribuable.

Au-delà de la zone plus formelle, en direction de la rivière, une autre zone de végétation couvre une surface qui se termine par une clôture posée en diagonale. Enfin, on trouve un petit espace entouré de murs maçonnés situé à l'est de la potasse, désigné dès 1732 comme le « jardin ou sont les couches »¹⁰⁹³ puis dans le plan de 1739 (fig. 86 g1) et à nouveau dans un plan de 1743¹⁰⁹⁴ comme « jardin des couches ». L'attention portée à l'aménagement de cet espace donne à penser qu'il pouvait servir d'un lieu d'entreposage de végétaux destinés à la France. Si l'on considère que le nouveau palais mesure 22 toises 3 pieds (135 pieds soit environ 45 mètres), les jardins couvrent plus de 50 mètres de largeur. Le jardin, principalement dominé par du matériel végétal, bien que nettement circonscrit et relativement structuré, ne présente toutefois pas un aménagement formel (ce qui revient à

¹⁰⁹² Le petit bâtiment est identifié comme un hangar dans le plan partiel de 1732 et aussi dans le plan de 1739.

¹⁰⁹³ CAOM, Atlas Moreau de Saint-Méry, Louisiane, co. F3/290/96.

¹⁰⁹⁴ CAOM, Atlas Moreau de Saint-Méry, Louisiane, col. F3/290/88.

dire que Dupuy n'aurait effectivement pu terminer les travaux entrepris quelques années auparavant) et ne porte pas de trace de canaux ou fontaines.

La situation n'a pas beaucoup changé en 1733 (fig. 86f) mais des liens fonctionnels se précisent : la promenade plantée souligne et prolonge l'entrée aménagée dans la cour avant; une seconde allée plantée, parallèle à la première, borde la limite nord des carrés et formalise l'espace. De la végétation éparse occupe le reste du site dont la superficie est dorénavant réduite. Alors que le plan de 1730 indiquait par une ligne continue le pourtour du jardin, on constate en 1733 le retour à la clôture de pieux.

Le plan de 1739 (fig. 86 g1, g2, g3) marque une transition de forme et d'approche en regard des rendus précédents. Chaussegros de Léry signe le 4 octobre 1739 un plan du palais, sans titre, dorénavant désigné comme le « Plan d'une partie de la ville de Québec »¹⁰⁹⁷. Ce plan est bien connu des historiens de l'architecture et d'autres chercheurs et il est régulièrement reproduit; ce qui ressort peu cependant, ce sont ses dimensions réduites- 33 x 47, 5 cm- comparativement à la plupart des autres plans. La lettre A désigne les limites du « terrain du Palais » mais un flou demeure quant à la partie au delà du passage en diagonal, encore désignée comme « parc au bois ». La basse-cour (F) se trouve du côté ouest de l'avant-cour, entre les écuries et le « jardin des couches » (G). Un espace central circulaire (fig. 86g2) figure une fontaine apparue dans le plan de 1732. Le pourtour des carrés est marqué par des plantations basses comme c'est la coutume; le dessin peut représenter de la marjolaine, de l'angélique ou encore du buis. Le petit bâtiment au bout de l'allée et désigné comme un hangar sur le plan de 1732, est encore en place mais a disparu en 1740.

Les dimensions du « Plan de la ville de Québec indiquant le nouveau projet de fortification » (pl. 128), daté du 20 septembre 1740 et signé par Chaussegros de Léry, sont suffisamment grandes (73,2 x 100 cm) pour requérir deux feuillets assemblés au centre. L'orientation a légèrement été modifiée par rapport aux plans précédents, le fleuve occupe une place plus importante et les jardins, dont celui de l'intendance, sont bien représentés

¹⁰⁹⁷ FR CAOM 03DFC415bsC.

(fig. 86h)¹⁰⁹⁸. Dorénavant, deux accès pratiqués dans le mur d'enceinte permettent l'entrée au jardin (en 1752 il y en aura trois dont deux aménagés dans l'alignement des allées délimitant les carrés); sinon, peu de changements par rapport au dessin de l'année précédente, si ce n'est une précision quant à l'aménagement du jardin des couches.

Il semble que, pour la première fois dans son plan de 1752 (pl. 140), Chaussegros de Léry désigne nommément le Jardin du Roy (numéro 18 de la légende) et le jardin du Palais (no. 19), dans ce document aux dimensions encore plus importantes (89,4 x 124 cm) que le précédent et que Noppen considère résumer « toute l'œuvre de l'ingénieur à Québec ».¹⁰⁹⁹ Le jardin du palais (fig. 86 i) apparaît dans sa forme la plus achevée, mais sa superficie s'est réduite et son étendue ne dépasse guère l'arrière du bâtiment, limité au nord par une nouvelle construction et maintenant entouré d'un mur maçonné. Il conserve la triple rangée d'arbres qui délimite deux allées parallèles à la potasse, les quatre carrés aménagés autour de la fontaine et bordés par des formes identiques sur les côtés nord. Un verger situé du côté ouest, a fait son apparition. C'est également en 1752, que la présence d'un maître-jardinier et d'un assistant est attestée, tel que mentionné plus haut, situation ignorée encore à ce jour mais que nos recherches ont permis de découvrir.

La localisation du jardin du côté des appartements de l'intendant précise à qui il est destiné; on constate par ailleurs que cette utilisation accapare la plus grande partie de la propriété. À quel modèle de jardin français peut-on associer le jardin du palais de l'intendant? Ce n'est plus un jardin de la Renaissance où l'on cherchait peu à créer des liens avec l'habitation mais ce n'est pas un jardin classique, même si on y retrouve des attributs propres au style : présence de l'eau, parterre, formes géométriques, longues allées plantées, mise en valeur des vues. De dimensions plus modestes qu'un jardin formel, il doit de plus partager le domaine royal avec d'autres usages –bâtiments administratifs et commerciaux et espaces voués à des fonctions industrielles–, même s'il tire le meilleur parti de la situation. Il s'agirait alors d'un prototype de jardin canadien, conçu pour répondre à la fois à des

¹⁰⁹⁸ Les lettres sur le site du palais désignent les bâtiments suivants : K= redoute Saint-Nicolas, L= le palais, M= les magasins du roi, N= la potasse, V= chapelle Saint-Roch.

¹⁰⁹⁹ L. NOPPEN (1979), p. 31; le plan reproduit dans cet ouvrage ne correspond pas exactement à la version consultée au Centre des Archives d'Outre-Mer (FR.CAOM.03DFC429A).

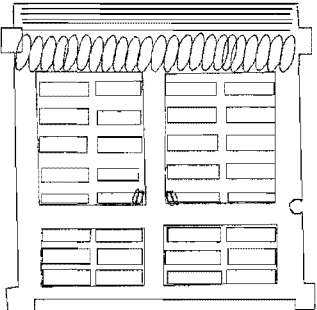
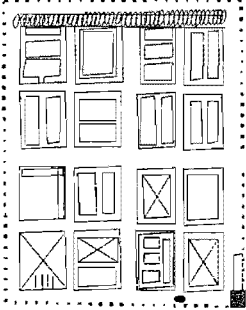
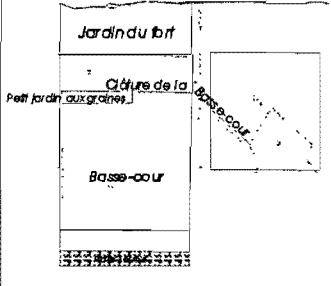
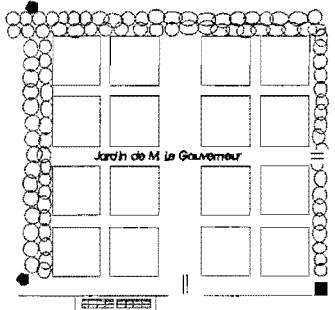
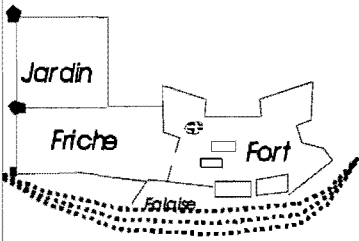
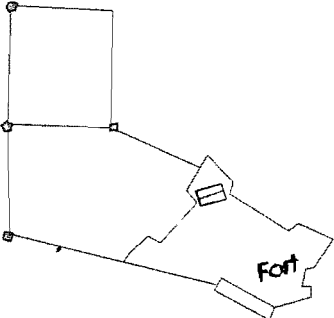
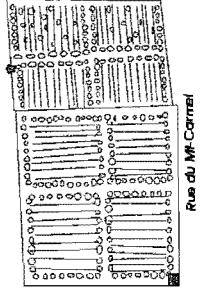
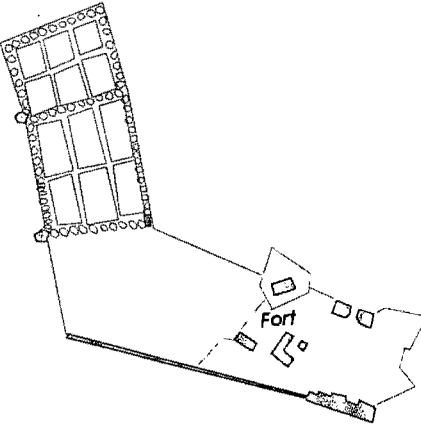
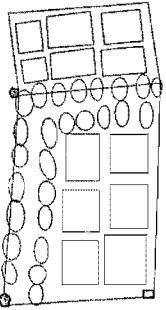
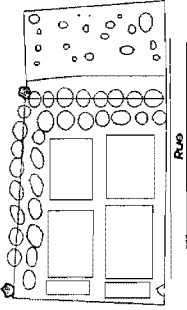
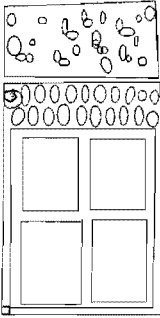
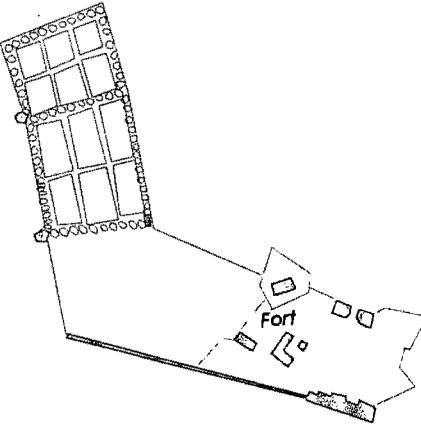
besoins institutionnel et privé. Ses concepteurs ont eu recours à des formes que l'on peut voir en France tout en composant avec des contraintes d'espace et de moyens.

IV-2.2 Les modifications au jardin du gouverneur

Une démarche similaire à celle entreprise pour le jardin de l'intendant, soit l'élaboration d'un tableau comparatif des différents états du jardin du gouverneur (Tableau J- Jardin du gouverneur : comparatif des aménagements de 1670 à 1740) a été dressé afin de visualiser plus efficacement ces transformations. L'idée a été partiellement empruntée à l'ouvrage de Robert Gauvin¹¹⁰⁰, mais diffère néanmoins dans les résultats. Alors que Gauvin a voulu systématiquement représenter toutes les apparitions du jardin dans les plans, nous avons opéré une sélection, ce qui a permis de représenter de façon plus détaillée les onze versions retenues. Le recours aux plans originaux, la mise en relation avec des documents écrits pertinents et l'examen approfondi des plans concernés a permis de faire ressortir des relations jusqu'ici passées inaperçues, la plus importante pour nous étant la présence d'une porte dans le mur sud de l'enceinte du château et le lien physique ainsi facilité avec l'espace adjacent. Par ailleurs, Gauvin, qui a regroupé les formes du jardin de 1670 à 1854, s'intéressait à la disposition des îlots à l'intérieur du jardin, ce qui peut expliquer que des éléments pourtant présents sur certains des plans de référence, n'aient pas été indiqués dans le dessin de l'année correspondante. D'autre part, il a utilisé les copies conservées aux Archives nationales du Canada et a omis des informations contenues dans les plans manuscrits mais qui passent inaperçues dans les reproductions. Enfin, l'archéologue n'a pas tenu compte des liens avec l'espace environnant et le château, considérations qui sont nécessaires à la compréhension de certains états du jardin et à la formulation de nouvelles hypothèses.

¹¹⁰⁰ R.GAUVIN, *Le jardin des Gouverneurs à Québec du XVIIe siècle au XXe siècle*, Québec, Service canadien des parcs, 1991, Annexe A, p. 35.

Tableau J: jardin du Gouverneur: comparatif des aménagements de 1670 à 1740

<p>1670</p> 	<p>1685 Villeneuve</p> 	<p>1690 - Genaple</p> 	<p>1692- Villeneuve</p> 
<p>1693- Beaucours</p> 	<p>1710- Beaucours</p> 	<p>1713- Beaucours</p> 	<p>1716 - Chaussegros de Léry</p> 
<p>1730- Chaussegros de Léry</p> 	<p>1733- Chaussegros de Léry</p> 	<p>1740- Chaussegros de Léry</p> 	<p>1740- Chaussegros de Léry</p> 

Infographie: F. Gaudreault Mars 2007

L'examen du jardin du gouverneur dans le plan de Chaussegros de Léry de 1716 (fig. 86a), dans lequel l'ingénieur maintient le lien physique établi par Beaujours entre le château, l'espace immédiatement adjacent au sud, en bordure du mur défensif et le jardin à l'ouest dès le plan de 1693, nous oblige à faire un bref retour en arrière. Dans ce plan de Québec, Berthelot de Beaujours a dessiné une ligne pleine autour de ce grand périmètre, unissant les trois parties; il a désigné le nouvel espace en bordure de la falaise par le terme « friche » et indiqué une ouverture dans la muraille permettant un accès direct à partir de la cour du château. Le plan du château avant son agrandissement¹¹⁰¹ indique que la cuisine et le garde-manger sont situés dans la partie sud du bâtiment alors que la localisation de la glacière, dans l'enceinte du Fort Saint-Louis, en 1692 (fig. 68a), se trouve aussi dans cette partie, le tout s'inscrivant dans la logique du lien fonctionnel avec les espaces intérieurs. Le plan partiel figurant dans l'acte notarié (vers 1690) de Genaple de Bellefonds (fig. 69 et texté à l'annexe III), dans lequel le jardin du gouverneur s'agrandit, entente conclue vers 1690, nous montre aussi la basse-cour, qui jouxte le mur d'enceinte du côté sud, et le jardin aux graines projeté, localisé à l'intérieur de ce même espace clôturé : le tout est compris dans la délimitation de la friche par Beaujours en 1693.

Le lien entre le château et ce terrain semble perdurer car, dans les plans subséquents jusqu'en 1716, on continue de relier ces espaces par une ligne pleine et on indique toujours une ouverture dans le mur d'enceinte. L'hypothèse de la présence d'un potager dans ce troisième espace, fondée sur une déduction logique en regard de la convenance et de la pertinence de l'emplacement, s'appuie sur la représentation des jardins du gouverneur dans le plan de Levasseur en 1700 (pl. 46). Le dessin des quatre carrés du jardin surprend par le détail de la composition interne; si on regarde d'un peu plus près, on s'aperçoit que deux autres carrés ont aussi été esquissés du côté de la falaise mais cette fois, le graphisme est plus simple, essentiellement des lignes parallèles. La distinction qu'a voulu établir le dessinateur pourrait correspondre aux usages de ces parties, les carrés les plus rapprochés du château étant dévolus au potager.

¹¹⁰¹ L. NOPPEN (1979), p. 273.

L'état des réparations pour le château Saint-Louis pour l'année 1730 apporte un élément additionnel mais non concluant, dans l'étude de cette perspective. La liste des travaux d'entretien effectués, telle que rapportée par Laurent et Saint-Pierre, comprend : « accomoder les potagers de la cuisine founry les matériaux » et « accomoder le potager de lofice et le four de la cuisine »¹¹⁰². Il a été question précédemment du sens du mot potager qui désigne habituellement l'endroit où l'on cultivait les plantes utilisées dans la confection d'un potage et qui devient dans l'usage, celui où l'on cultive des plantes comestibles. Laframboise reconnaît un autre sens au terme potager : « Petite construction de maçonnerie ou de brique qui sert à réchauffer les mets »¹¹⁰³, qui pourrait aussi être la signification au contexte évoqué.

Aucune étude à ce jour n'a envisagé l'hypothèse de l'existence d'un potager dans un espace à l'extérieur du jardin du gouverneur, lequel aurait eu un usage plus exclusivement récréatif et ornemental. Les fouilles archéologiques réalisées sous la terrasse Dufferin en 1982, puis de 1985 à 1987, incluaient l'espace dont il vient d'être question, désigné dans ce cadre par le terme de bas-jardin et ses alentours; cependant, dans ce contexte, seuls les usages potentiels survenus après la Conquête ont été considérés¹¹⁰⁴. Compte tenu des éléments de recherche soumis précédemment, nous formulons l'hypothèse que, dès la fin du XVII^e siècle et durant une partie du XVIII^e siècle, cet espace était occupé par un potager à proximité du fort, en lien avec les structures servant à la préparation et à la conservation des aliments- cuisine, fours, glacière.

¹¹⁰² J. LAURENT et J. SAINT-PIERRE, *Les forts et châteaux Saint-Louis 1620-1760*, Québec, Parcs Canada, 1982, p. 235.

¹¹⁰³ Y. LAFRAMBOISE, *L'architecture traditionnelle au Québec. La maison aux 17^e et 18^e siècles*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1975, p. 233.

¹¹⁰⁴ P. BEAUDET (dir.), *Les dessous de la terrasse à Québec : archéologie dans la cour et les jardins du château Saint-Louis*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1990, p. 87 et suiv.

IV-2.2.1 Analyse du jardin du gouverneur dans les plans de 1716 à 1740

Le tableau comparatif (J) a aussi facilité le travail d'analyse des représentations du jardin du gouverneur dans les quatre plans, tous de la signature de Chaussegros de Léry : 1716 (pl. 79), 1730 (pl. 111), 1733 (pl. 119) et 1740 (pl. 128). Notre observation a principalement porté sur les changements de périmètre et sur la présence intermittente de constructions au pourtour de l'enceinte du jardin. L'ordonnement de la végétation à l'intérieur du jardin est restée assez semblable durant ces vingt-cinq ans, subissant des réorganisations mineures à partir des éléments de base, soit l'allée plantée simple ou double entourant les carrés dont le nombre varie de quatre à six. À ces constituants qui occupent le périmètre initial s'ajoute une nouvelle surface qui va du sud-ouest au sud-est, occupée par une végétation librement disposée.

En 1713 (fig. 85a), Berthelot de Beaucours dessine un jardin du gouverneur agrandi, si on se fie au changement dans la localisation de la redoute de Provost; auparavant située dans le coin sud-ouest, elle se trouve maintenant à une certaine distance de l'extrémité, quoique toujours sur la limite sud du jardin. Le jardin des gouverneurs a été mesuré par Gauvin en 1997, au moment des fouilles; il faisait alors 89,5 m de long sur une largeur variant entre 74,25 et 79,75 m. À titre comparatif, l'archéologue avait estimé le jardin dessiné par Villeneuve en 1685 à « 86 m de longueur sur près de 75 m de largeur »¹¹⁰⁵, des dimensions qui auraient peu changé en 300 ans. Toujours selon Gauvin,

à partir de 1709, les plans du secteur montrent ce qui apparaît comme un agrandissement du jardin sur une quarantaine de mètres du côté ouest, jusqu'à la rue des Grisons. Dans les faits, cette parcelle de terre est la propriété de la fabrique de Québec qui la cède en 1711 au major Louis de Laporte de Louvigny.¹¹⁰⁶

Dans la représentation des formes successives du jardin, Gauvin a cependant considéré que la parcelle ajoutée avait fait partie du jardin du gouverneur de 1709 à 1776¹¹⁰⁷.

¹¹⁰⁵ R. GAUVIN, *Le jardin des gouverneurs à Québec : histoire, aménagement et archéologie*, Québec, Patrimoine culturel et biens immobiliers, Parcs Canada, 2003, p. 14.

¹¹⁰⁶ Ibid.

¹¹⁰⁷ Gauvin (1991), annexe A, p. 35.

Le jardin du plan de 1716 (fig. 86a) indique une continuité dans la forme et l'esprit de l'aménagement des deux parties contiguës, ce qui ne signifie pas cependant qu'elles appartiennent au même propriétaire. Par ailleurs, si on considère que la nouvelle partie à l'ouest ne s'ajoute pas au jardin du gouverneur, alors la redoute du major Provost retrouve ici sa position initiale, à l'extrémité sud-ouest du jardin. Le grand espace représenté dans le plan de 1730 (fig. 86b) laisse paraître une ligne pleine entre les deux parties. L'aménagement du jardin du gouverneur dans son emplacement initial se différencie par l'apparition d'une longue allée, définie par deux rangées d'arbres qui ceinturent les carrés sur les côtés sud et ouest. L'aménagement est presque identique trois ans plus tard chez le gouverneur (pl. 119 et fig. 86c) mais la séparation physique avec l'autre partie s'accroît de même que la distinction des usages. En 1740 (fig. 86d), le jardin n'a plus que l'allée de la portion ouest et l'apparition de la rue La porte confirme la scission définitive avec le périmètre de verdure adjacent.

Gauvin fournit le nom du propriétaire de la parcelle en 1711 mais on ignore ce qui advient après cette date; le terrain a pu alors être donné ou racheté par le domaine royal ou encore, la transaction intervenue a pu ne concerner qu'une partie de cette bande de terrain. La séparation s'accroît dans les plans entre 1716 et 1740 mais reflète-t-elle une distinction de propriétaires ou d'usage. Imaginons que le terrain appartienne de fait au gouverneur et qu'il en cède l'usage à son jardinier par exemple, réputé résider sur les lieux selon les comptes de 1733, où l'on trouve mention de travaux pour « accomoder la ferure de la porte du jardin et de la maison du jardinier » et d'un déboursé pour « une grande serure a la loge du jardinier »¹¹⁰⁶. Et ce jardinier pourrait être Nicolas Chauvin (voir chapitre III, section 3.1) qui réside rue des Grisons en 1744. Cet extrait des comptes nous oriente vers d'autres interrogations puisque la porte du jardin dont il est question n'apparaît pas sur le plan de la même année, pas plus que la maison du jardinier, qui a pu, il est vrai, se trouver à l'extérieur du jardin proprement dit. De leur côté, Laurent et Saint-Pierre n'ont pu situer l'emplacement de la maison du jardinier; dans leur analyse de cette période, ils proposent

¹¹⁰⁶ LAURENT et SAINT-PIERRE (1982), p. 241.

aussi l'hypothèse que la section ouest pouvait servir à la culture « des plantes et arbustes destinés à l'ornementation du jardin. »¹¹⁰⁷

L'adéquation imparfaite entre documents écrits et dessinés laisse planer quelques incertitudes sur la nature et la présence de bâtiments à proximité et au pourtour du jardin du gouverneur. Voyons tout d'abord les deux redoutes de la palissade du major Provost édifiées en 1690. Dès 1692, le plan de Villeneuve représente deux constructions de forme pentagonale et cette présence demeure, à une exception près, jusqu'en 1740. Cependant, les fouilles de 1997 n'ont pas permis de mettre à jour l'une ou l'autre fondation possiblement parce qu'elles se retrouvent maintenant sous la rue Sainte-Geneviève¹¹⁰⁸, hypothèse plausible si on considère que, dans son plan de 1692, Villeneuve n'intègre pas ces structures à la clôture du jardin mais les localisent plus à l'ouest, détachées du complexe. Par ailleurs, si les calculs de Gauvin sur la longueur du jardin sont exacts, ils signifieraient que les deux redoutes du major Provost étaient à quelque 85 mètres de distance. Questionné à ce sujet, le chercheur nous a donné les précisions suivantes : entre la première redoute sur le bord de la falaise et la deuxième, localisée à l'angle des actuelles rues Sainte-Geneviève et des Carrières, il y a 64,67 m; entre cette dernière et la troisième, angle des rues La Porte et Sainte-Geneviève, 77, 75 m¹¹⁰⁹. Comme on peut le constater, les courtines étaient de longueur et de formes variables mais, fait plus important, une différence de plus de sept mètres se dégage de la comparaison et signifierait que le périmètre du jardin se terminait, dès 1692, au-delà du bastion. De plus, le fait que les redoutes ont probablement été construites sur le même emplacement, ou peu s'en faut, que les bastions commandés en 1665, bien qu'elles aient été de pierre alors qu'ils étaient en cèdre, ajoute à la difficulté de l'identification définitive. Un autre bâtiment, apparu encore plus tôt et confirmé par la décision de 1665, a été édifié à l'angle nord du jardin et a servi notamment de porte d'accès. Encore une fois, la constance de la représentation sur les plans de 1670 à 1730 oriente la réflexion dans ce sens. Gauvin semble prudent à ce sujet tout en concluant que « le secteur offrant le meilleur potentiel de mise au jour de vestiges d'une construction du 17^e siècle demeure cependant l'angle nord-est du jardin où s'élevait

¹¹⁰⁷ Ibid., p. 169.

¹¹⁰⁸ GAUVIN (2003), p. 28 et 52.

¹¹⁰⁹ Courrier électronique reçu par l'auteure de Robert Gauvin le 25 avril 2007.

un petit bâtiment illustré sur plusieurs documents d'époque. »¹¹¹² L'accès au jardin n'est pas toujours indiqué dans les plans; Villeneuve n'y manque pas mais d'autres ingénieurs, dont Chaussegros le dessine par intermittence. Ainsi, il apparaît clairement dans le plan de 1733 alors qu'il ne figure pas les années précédentes, à moins que le petit bâtiment alors présent serve toujours d'accès principal.

Robert Gauvin émet l'hypothèse que la maison du jardinier de la rue du Mont-Carmel,

illustrée pour la première fois sur un plan réalisé en 1759 ou 1760, [...] a probablement été érigée sous le Régime français. Il est en effet peu probable que les militaires britanniques aient entrepris la construction d'une maison destinée à loger un jardinier alors que le sort de la colonie n'est pas encore scellé.¹¹¹³

À notre connaissance aucun plan manuscrit français réalisé avant 1760 ne représente cette structure et c'est donc à la cartographie britannique qu'il aurait eu recours pour arriver à cette conclusion. Fait surprenant, ce bâtiment n'apparaît pas dans son tableau de la disposition des îlots avant 1779. Cette date conviendrait sans doute mieux et l'argument de la guerre empêchant ce genre de préoccupation chez les Anglais ne tiendrait alors plus. La maison qui apparaît dans la maquette Duberger de 1809 serait une addition du nouveau régime. Gauvin fait aussi état de deux puits dont l'un adjacent à la maison de la rue du Mont-Carmel côté est et intégré dans le mur d'enceinte, et sans doute contemporain à cette construction, et l'autre sur la rue des Carrières. Ce dernier est en effet indiqué dans le plan de Villeneuve de 1685 (fig. 61) ce qui semble avoir échappé à l'archéologue : « bien qu'on puisse imaginer que le jardin ait été pourvu d'au moins un puits dès les premières années de sa mise en place, nous ne possédons aucun document confirmant la présence de tels équipements au Régime français. »¹¹¹⁴

Sur la réalisation d'un mur de ceinture en pierre, Laurent et Saint-Pierre citent une lettre du gouverneur Duquesne au ministre, datée du 24 octobre 1753, dans laquelle il annonce sa décision¹¹¹⁵. Cet aménagement est tardif par rapport aux jardins de communauté qui ont transformé leurs clôtures de pieux au début du XVIII^e siècle; des murs maçonnés entourent

¹¹¹² GAUVIN (2003), p. 52.

¹¹¹³ Ibid., p. 36.

¹¹¹⁴ Ibid., p. 43.

¹¹¹⁵ J. LAURENT et J. SAINT-PIERRE (1982), p. 169.

les terrains de l'Hôtel-Dieu, des Récollets, des Jésuites et des Ursulines sur le plan de 1740. Le jardin du gouverneur sur le plan de 1733 est encore entouré d'une palissade de bois remplacée par une ligne pleine sept ans plus tard, attribuable sans doute au choix de représentation du dessinateur plutôt qu'à une volonté d'indiquer une nouvelle structure. Gauvin constate « que l'on ne sait à peu près rien de la clôture de bois qui ceinturerait le jardin d'origine. Cette question est d'ailleurs intimement liée à celle portant sur les dimensions du jardin au 17^e siècle. »¹¹¹⁶ L'existence d'une clôture qui aurait réuni le château à la friche et au jardin, à la fin du XVII^e siècle jusqu'en 1716, mériterait aussi qu'on s'y attarde, lors de futures recherches. Quant aux autres composantes, les fouilles archéologiques de 1997 n'ont autorisé la mise au jour ou le repérage d' « aucune couche horticole ou allée strictement identifiée à la période française »¹¹¹⁷.

La logique du potager situé à proximité des cuisines et de la glacière nous propose un déplacement conséquent des fonctions d'agrément dans le haut-jardin. Une meilleure connaissance des végétaux utilisés au cours de la période française, qui sont de bons indicateurs de l'usage dévolu aux espaces où ils se trouvent, aurait facilité le cheminement de cette hypothèse. Retenons, cependant, que l'allée plantée qui ceinture deux côtés du jardin du gouverneur jusqu'en 1740, nous renseigne sur des activités de promenade et d'observation des espaces intérieurs qu'elle délimite. L'examen des plans afin de préciser les changements apportés au périmètre du jardin du gouverneur au cours de cette période, permet d'élaborer certaines possibilités mais cette source documentaire est insuffisante pour arriver à une conclusion. De plus, l'expansion de l'usage horticole a pu être liée à la présence d'un jardinier. En ce qui concerne les autres éléments du jardin : porte, bastions, maison du jardinier et clôture, la conjugaison des sources, plans et résultats de fouilles archéologiques, a fait ressortir la complexité de l'espace mais n'apporte pas de réponses définitives. Même si certains aspects ont pu être étayés, tel l'emplacement du puits de la période française et le lien physique entre la résidence et l'espace environnant, le jardin du gouverneur demeure imparfaitement compris dans sa composition interne et dans sa fonction principale.

¹¹¹⁶ GAUVIN (2003), p. 51.

¹¹¹⁷ Ibid.

IV-3 Développements au jardin à Montréal : « [...] en cour et jardin [...] »

La production de plans de Montréal, sporadique tout au long du XVII^e siècle, s'accroît à partir de 1716; il devient alors possible de procéder à des descriptions des principaux jardins et d'effectuer des études comparatives et évolutives. À la cartographie urbaine, s'ajoutent des plans particuliers et d'autres documents d'époque tel, pour 1731, l'*Aveu et dénombrement*, ce qui permet de jumeler information visuelle et description écrite des propriétés recensées. Cette approche d'ensemble sera suivie de l'étude de deux cas particuliers, soit les jardins du marquis de Vaudreuil et ceux de Claude de Ramezay, pour lesquels nous possédons également des références iconographiques et écrites.

IV-3.1 La présence de jardins à Montréal au XVIII^e siècle

Les données de l'*Aveu et dénombrement*¹¹¹⁸ de 1731 ont été utilisées par plusieurs historiens, mais l'information qui concerne les jardins n'a pas été traitée autrement que sous forme de données générales qui, dans certains cas, ont livré des résultats différents. Ainsi, Louise Dechêne fait état de 166 jardins intra muros¹¹¹⁹, Bernard Audet fait référence à « 216 terrains horticoles, dont 181 situés à l'intérieur des murs »¹¹²⁰. Toujours selon Audet, le même exercice effectué 50 ans plus tard (soit en 1781) montre un accroissement des terrains extra muros, une diminution de ceux de l'intérieur et une augmentation des baux locatifs¹¹²¹, des données qui indiquent que l'aspect de la ville se modifie, de même que l'orientation du jardinage. Compte tenu des divergences de résultat et de l'utilisation optimale recherchée des données du dénombrement pour qualifier les jardins montréalais, nous avons repris l'exercice d'identification pour chaque habitation. L'inventaire complet

¹¹¹⁸ *Aveu et dénombrement des Messieurs de Saint-Sulpice, Île de Montréal en 1731*, publié par Antoine ROY, Québec, Archives de la Province, 1943, p. 3-163.

¹¹¹⁹ L. DECHÊNE, « La croissance de Montréal au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, no. 2 (septembre 1973), p. 168.

¹¹²⁰ B. AUDET, *Se nourrir au quotidien en Nouvelle-France*, Sainte-Foy, Les Éditions GID, 2001, p. 104.

¹¹²¹ Ibid.

rue par rue a été facilité par le travail systématique effectué en 1731. Le recensement a d'abord porté sur le territoire à l'intérieur des fortifications; les rues implantées en parallèle au fleuve Saint-Laurent ont été les premières inventoriées, selon un même processus allant d'Est en Ouest, en commençant toujours par le côté sud de la rue. Puis ce fut au tour des rues perpendiculaires, suivant la même logique d'opération. La manière très rigoureuse selon laquelle le travail a été exécuté rend facile le repérage des propriétés. Dans cet exercice de révision et de localisation, nous avons utilisé comme outil complémentaire, le « Plan de la Ville de Montréal en Canada » (pl. 92) imprimé par Moullart et Sanson en 1723, basé sur un plan manuscrit de Gédéon de Catalogne.

Comme nous voulions obtenir une connaissance plus précise de la localisation des jardins dans la ville et du type de propriété dans lesquelles ils s'inséraient, nous avons procédé de la façon suivante : pour chaque rue, nous avons opéré un inventaire systématique de chaque propriété comportant un jardin, incluant le nom du propriétaire, la dimension du terrain, de la maison, le nombre d'étages et le matériau de construction utilisé à savoir pierre ou bois. La quasi totalité des espaces résiduels de ces propriétés étaient décrites en ces termes : « le surplus dudit emplacement étant en cour et jardin »¹¹²⁰; quelques variantes ont été relevées concernant la présence d'un verger et de clôtures de pieux. Nous reviendrons sur ces aspects dans l'examen particulier de chaque rue. Les dimensions des terrains varient énormément mais en général, les mieux nantis ont des terrains de plus grandes dimensions. Les données ayant trait aux dimensions et au matériau de construction de la maison ont été retenues parce qu'elles sont indicatives de l'allure de la propriété et de l'aisance financière de son propriétaire. Grands terrains et maisons de pierre vont souvent de pair et des jardins sont aménagés sur la majorité des grands terrains. Presque toutes les maisons en bois ont un étage; plus de la moitié des maisons de pierre ont deux étages, quelques unes trois; leurs dimensions sont règle générale plus importantes que celles en bois.

¹¹²⁰ « Le surplus dud. Emplacement étant en cour et jardin » : termes utilisés à répétition pour décrire les propriétés de la ville dans *l'Aveu et dénombrement des Messieurs de Saint-Sulpice, Île de Montréal en 1731* (1943).

Un inventaire plus sommaire des propriétés qui ne comportaient qu'une cour ou sans espace résiduel a aussi été réalisé, incluant le nom du propriétaire et le type de résidence. La plupart des maisons possédaient une cour et de l'ensemble, douze maisons seulement occupent la totalité de l'espace disponible. Enfin, les terrains non construits n'ont pas été considérés, puisque aucun n'était aménagé en jardin. Au total, 187 « cour et jardin » ont été dénombrés à l'intérieur de l'enceinte de la ville, excluant les jardins des communautés, avec des concentrations dans certains quartiers ou des secteurs présentant certaines particularités d'aménagement. Les résultats de cette compilation sont présentés dans le tableau qui suit : Tableau L : Localisation des jardins lors du recensement de Montréal en 1731. Ils ont été groupés par rue, selon l'ordre adopté lors de l'aveu et dénombrement de 1731; dix-neuf rues intra-muros ont été recensées auxquelles nous avons ajouté la portion au sud de la rivière Saint-Pierre dite « Petite Rivière ».

TABLEAU L :
LOCALISATION DES JARDINS LORS DU RECENSEMENT DE MONTRÉAL EN 1731

Ordre	Localisation	Total des maisons	Total des maisons comportant cour et jardin	Exprimé en %	Total des maisons en pierre	Exprimé en %
1	Rue Capitale (ou Saint-Louis)	12	2	16.6%	6	50 %
2	Rue Saint-Paul	138	58	42 %	88	64%
3	Rue Notre-Dame	72	54	75%	26	36 %
4	Rue Saint-Jacques	21	9 + (8 jardins arrière ¹¹²¹)	43 %	2	9.52%
5	Rue Saint-Charles	4	3 ¹¹²²	75 %	3 ¹¹²³	75 %
6	Rue Saint-Vincent	11	9	81.8 %	3	27 %
7	Rue Saint-Denis	5	1	20 %	3	60 %
8	Rue Sainte-Thérèse	5	1	20 %	<i>nil</i>	<i>nil</i>
9	Rue Saint-Gabriel	14	9	64.3 %	4	28.5 %
10	Rue Saint-Jean-Baptiste	7	3	42.85 %	2	28.5 %
11	Rue Saint-Joseph	11	2	18.2 %	6	54.5 %
12	Rue Saint-François	21	6	28.5 %	9	42.8 %
13	Rue Saint-Heloy	4	1	75 %	<i>nil</i>	<i>nil</i>
14	Rue Saint-Sacrement	9	6	66.66%	2	22 %
15	Rue de l'Hôpital	11	8	72.7 %	2	18 %
16	Rue Saint-Jean	2	1	50 %	2	100 %
17	Rue Saint-Alexis	2	<i>nil</i>	<i>nil</i>	1	50 %
18	Rue Saint-Pierre	11	11	100 %	3	27 %
19	Rue Augustine	4	1	25 %	3	75 %
20	Autre côté de la Petite Rivière ¹¹²⁴	2	2	100 %	2	100 %
Total		366	187	51 %	167	45.5 %

¹¹²¹ La plupart appartenant à des maisons ayant pignon sur une autre rue et clos de pieux.

¹¹²² Trois grandes propriétés dont les terrains longent cette rue.

¹¹²³ Comportent cour et jardin.

¹¹²⁴ La rivière Saint-Pierre.

Le nombre total de maisons comportant une cour et un jardin diffère légèrement des résultats de Dechêne et Audet, alors que l'inventaire rue par rue révèle des particularités intéressantes qui n'étaient pas ressorties dans ces études. La rue Saint-Paul apparaît comme l'artère la plus développée –138 maisons– mais aussi celle où l'on trouve la plus grande concentration de maisons de pierre. À ce sujet, deux îlots se démarquent : un premier du côté sud-est de la rue, entre la canoterie et le terrain non bâti du marquis de Vaudreuil, en bordure du fleuve. Cet îlot est occupé par huit propriétés possédant chacune une maison de pierre entourée d'une cour et d'un jardin; certaines appartiennent à des individus connus : le sieur de Contrecoeur, de Montigny, de Longueuil. De l'autre côté de la rue, d'autres propriétés, offrant les mêmes caractéristiques, ont été aménagées à proximité du château Vaudreuil, telle celle du sieur Guion Després. Le second îlot s'étend entre les rues Saint-François et Saint-Joseph, derrière la propriété des Sulpiciens : il est constitué d'une série de 15 propriétés occupées par des maisons en pierre de deux et trois étages. Six terrains de bonnes dimensions –étroits de façade mais profonds– ont aussi un jardin : certains appartiennent à des personnes en vue, tels les sieurs de Senneville, Raimbault et de Couagne.

Plus de jardins ont été aménagés sur la rue Notre Dame où on dispose de plus grands espaces; 75 % des maisons en sont pourvues comparativement à moins de 50 % sur la rue Saint-Paul. Cependant, contrairement à la première localisation, ils accompagnent en règle générale des propriétés plus modestes- terrains plus étroits et maisons de bois de petites dimensions; c'est le cas notamment dans la partie nord-est précédant la propriété des Jésuites. Toutefois, dans la portion nord-ouest, entre la rue Sainte-Geneviève, face à l'église paroissiale, jusqu'à la rue Saint-Pierre, on retrouve à nouveau une concentration de terrains plus vastes occupés par une majorité de maisons de pierre, surtout à un étage. Caractéristique particulière des propriétés dotées d'un jardin : au moins huit d'entre elles, ont leur jardin situé à l'arrière, clôturé de pieux et qui se prolonge jusqu'à la rue Saint-Jacques.

À la liste déjà produite de ceux qui avaient pignon sur la rue Saint-Paul, on peut ajouter d'autres propriétés qui ressortent en raison de leurs dimensions importantes : les héritiers du sieur d'Argenteuil possèdent, rue Notre-Dame, un terrain de 107 par 105 pieds, sur lequel se trouvent deux maisons en pierre et un jardin qui se termine à la rue Saint-Jacques; situation comparable chez les sieurs Longpré, Forestier et Cavelier, habitant chacun une maison de pierre, localisée rue Notre-Dame sur un terrain de 180 pieds de profondeur chacun, terminé par un jardin donnant également sur la rue Saint-Jacques.

Ailleurs dans la ville, nous trouvons rue Saint-Sacrement, le sieur de Budemont propriétaire d'un terrain de 170 par 180 pieds sur lequel il a construit une maison de pierre à deux étages de 48 par 26 pieds; l'espace résiduel est aménagé en cour et jardin. Rue de l'hôpital, le sieur Pothier Dubuisson a un grand terrain de 76 par 122 pieds, une maison en pierre à deux étages de 27 par 19 pieds le tout complété par une cour et jardin. Enfin, sur la rue Saint-Pierre, les sieurs de Beaujeu et Blainville occupent pour l'un, un terrain de 308 par 168 pieds avec maison de pierre d'un étage de 50 par 30 pieds, pour l'autre, un espace de 64 par 190 pieds sur lequel se trouve une maison de pierre d'un étage de 49 par 20 pieds, toutes deux entourées d'une cour et jardin. Dans son étude ethno-historique sur l'alimentation en Nouvelle-France, Bernard Audet mentionne que « le sieur Pierre Raimbault, procureur du roi au siège de la juridiction royale de Montréal, possédait un exemplaire du *Jardinier françois* de Nicolas de Bonnefons (greffe Adhémar, 540) »¹¹²⁷ alors que dans « l'inventaire de Pierre Derivon de Budemont, le 28 janvier 1741, nous trouvons *Le jardinier fleuriste* de Liger (greffe Porlier) »¹¹²⁸. Ce Budemont habitait sur la rue Saint-Sacrement et possédait un jardin alors que Raimbault résidait sur la rue Saint-Paul dans un îlot regroupant des propriétés plus considérables appartenant à des notables montréalais. *Le jardinier fleuriste* traite principalement des végétaux ce qui permet de supposer la communication des savoirs à ce sujet et la recherche de variété au jardin. Il sera à nouveau question des publications de Liger à la section IV-7.1. Quant au premier ouvrage signalé, il s'agit ici à notre connaissance de la seule mention de son inclusion dans une bibliothèque canadienne.

¹¹²⁷ B. AUDET (2001), p.100.

¹¹²⁸ Ibid.

Les propriétés de la rue Saint-Pierre ont toutes un jardin mais cette situation est exceptionnelle car la moyenne des résultats indique que seulement une propriété sur deux possède un jardin dans l'enceinte de la ville de Montréal. Qui plus est, lorsqu'on fait entrer en ligne de compte la grandeur des terrains ou le type de demeure, on constate que la présence du jardin ne peut être associée à un type d'occupation ou d'habitat en particulier; elle s'explique dans certains cas par la disponibilité de l'espace. Par ailleurs, on ne peut spontanément associer le jardin à un groupe social spécifique puisque riches et pauvres semblent en posséder. Dans le premier cas, on a tendance à penser que ces espaces devaient être plus variés dans leur composition et ne pas se limiter à un rôle strictement alimentaire, d'autant plus que des individus qui demeurent en ville ont parfois des terres en culture en banlieue. Si le jardin ne remplissait que des fonctions de subsistance, il serait apparu avec plus de régularité dans le groupe moins nanti par exemple.

En dehors des deux principales artères de la ville, certaines rues transversales présentent des particularités; la rue Saint-Charles devait offrir un beau coup d'œil : elle comportait trois maisons en pierre accompagnées d'une cour et jardin, le reste étant occupé par trois grandes propriétés : Portneuf, Vaudreuil, les Jésuites. Il n'y avait pas de maison sur le côté est de la rue Saint-Joseph occupé en bonne partie par le terrain de l'Hôtel-Dieu; en revanche, du côté ouest, six des huit maisons étaient en pierre et deux possédaient un jardin. Dans la rue Saint-François, quatre maisons n'avaient ni cour, ni jardin, une situation provoquée par l'emprise de la propriété des Sulpiciens; la situation était à l'inverse dans la rue Saint-Pierre, l'artère suivante en importance vers l'ouest, où les maisons et les terrains, bien que plus modestes avaient tous cour et jardin.

L'utilisation répétitive et généralisée du mot 'jardin' pour décrire l'espace résiduel renseigne peu sur son contenu mais a pu être employé sciemment pour désigner différentes réalités. Cette possibilité est suggérée par le recours à une énumération des parties lorsqu'elles sont dûment constituées; chez le marquis de Vaudreuil, par exemple, on

précise : « jardin fleuriste, potager et verger »¹¹²⁷; c'est aussi le cas pour le sieur Chevalier de Longueuil et les héritiers de monsieur de Ramesay, où il est question de la « cour, jardin et verger »¹¹²⁸. L'emploi du terme jardin dans les descriptions est limité à la portion urbaine de l'île. En dehors de la ville, dans l'inventaire des côtes et des paroisses, il est uniquement question de « terre labourable et prairie », précisions parfois accompagnées de la mention de vergers, exception faite du Sault-au-Récollet et de la Pointe-aux-Trembles, qui comportent quelques mentions de « cour et jardin », situation engendrée par la présence d'habitations regroupées qui reproduisent alors un mode d'occupation semblable à la ville.

Les seules mentions de vergers répertoriées à l'intérieur de la ville se limitent aux trois propriétés ci-haut mentionnées. À proximité de la fortification, du côté sud de la rivière Saint-Pierre, le recensement indique que la veuve et les héritiers du sieur Petit occupent une maison en pierre de 60 par 20 pieds à quatre pavillons¹¹²⁹, établie sur un terrain de 900 toises et possédant également « cour, jardin et verger, le tout clos de pieux »¹¹³⁰. À côté, les frères hospitaliers de l'Hôpital général possèdent un bâtiment en pierre de deux étages de 120 par 40 pieds, avec un pavillon contenant l'église, accompagné d'une brasserie de 60 par 30 pieds également en pierre et d'une « cour, jardin, verger et terres labourables, tout led. Terrain clos de pieux debout. »¹¹³¹ Un peu plus loin, en direction sud-ouest et en remontant vers le nord, on trouve la plus importante concentration de vergers en dehors de la ville : les sieurs Degannes, Herbin, Dufort et Bouchard et dame Levilliers possèdent des superficies moyenne d'un arpent comprenant « cour, jardin et verger »¹¹³², parfois clos de pieux (fig. 88f). Plus à l'ouest, dans la Côte Sainte-Marie, le recensement fait état de l'arrière fief du sieur de la Gauchetière et de celui de son voisin, les héritiers du sieur Closse, chacun possédant une grande terre sur laquelle on trouve, outre les bâtiments, jardin et verger clos de pieux.¹¹³³

¹¹²⁷ *Aveu et dénombrement de Montréal*, p. 23.

¹¹²⁸ *Ibid.*, p. 13 et 30.

¹¹²⁹ Il s'agit de l'ancienne demeure de Callière.

¹¹³⁰ *Ibid.*, p. 64.

¹¹³¹ *Ibid.*

¹¹³² *Ibid.*, p. 65.

¹¹³³ *Ibid.*, p. 6.

IV-3.2 Les jardins de l'hôtel du marquis de Vaudreuil

Les jardins de la résidence du marquis de Vaudreuil à Montréal, gouverneur de la Nouvelle-France de 1703 à 1725, peuvent être considérés, en regard de la composition et de la complexité des espaces aménagés, comme l'équivalent des jardins du palais de l'intendant à Québec. Toutefois, deux distinctions s'imposent : il s'agit ici d'une résidence privée, néanmoins celle du premier administrateur de la colonie, située au cœur même de la ville dans une trame plus fortement urbanisée que le quartier du palais en Basse-ville de Québec. Deux types de documents cartographiques, soit les plans de Montréal et des plans spécifiques à la résidence, nous permettent, d'une part, de juger de l'évolution des jardins entre 1717 et 1731 et, d'autre part, de connaître la composition précise de cet aménagement urbain. À ces manuscrits, s'ajoutent des documents écrits qui corroborent l'information contenue dans les plans mentionnés.

Sur le plan de 1717, la maison qui précède la construction de l'hôtel particulier occupe le même emplacement; au sud on peut voir la cour avec remise et à l'arrière un grand espace dédié au jardin, bordé d'une plantation au pourtour, entouré d'une clôture de pieux et subdivisé en neuf carrés définis par des allées qui se coupent à angle droit (fig. 88e). En 1723, le gouverneur entreprend la construction d'une résidence plus cossue que certains historiens assimilent à l'hôtel parisien de la même période; sur le plan de 1725 (fig. 88g), on peut voir le nouveau bâtiment, toujours flanqué à sa gauche de la cour et d'un bâtiment et le jardin à l'arrière qui a gardé une allure semblable; deux nouveaux bâtiments sont cependant venus réduire l'espace qu'il occupait initialement. Le plan de 1731 (fig. 88h) représente une version des aménagements très près du plan spécifique dressé le 17 juillet 1726 par Jean-Baptiste Angers et René de Couagne, mandatés à cet effet par le procureur du roy. Dorénavant, une grille permet d'accéder à la maison; un mur maçonné circonscrit la cour et l'espace adjacent, isolés l'un de l'autre par deux bâtiments. Le parterre de broderie, placé immédiatement à l'arrière de la demeure, est également entouré d'un mur de pierre; au-delà s'étend le reste du jardin composé de quatre carrés. La propriété couvre

presque en totalité l'espace compris entre la rue Saint-Paul, sur laquelle donne la façade et la rue Notre-Dame, et borde la rue Saint-Charles sur presque toute sa longueur.

Le premier plan de la succession de Vaudreuil est dressé en 1726 (pl.101), au moment de l'inventaire des biens. Un second plan, portant la signature de Chaussegros de Léry, est complété l'année suivante, en juillet (pl. 102). Les deux plans offrent peu de différence quant aux parties du jardin et à la disposition interne. Il existe également un troisième plan : « Le château de Vaudreuil 1726 » (pl. 103), celui-là une copie exécutée par Léry McDonald, qui est reproduit assez fréquemment; il s'agit d'une version moins détaillée du plan initial, moins précise dans la représentation des parties du jardin, mais néanmoins de facture élégante. Nous utiliserons le premier plan pour décrire les aménagements extérieurs.

Le relevé de 1726 fournit d'abord les dimensions du terrain, soit une superficie de 1211 toises : 261 pieds sur la rue Saint-Charles et 333 pieds sur la limite intérieure, 168 pieds en façade sur Saint-Paul et 170 du côté opposé; rue Saint-Paul, côté sud, face à la résidence, un terrain de 64 toises appartient aussi au marquis, et a été acquis pour préserver la vue sur le fleuve. Une maison située sur la rue Saint-Paul a plus de valeur, ainsi que le signale Dupuy lorsqu'il estime la maison de Ramezay :

On peut encore trouver le prix par celui qui a esté marqué au sujet de l'estimation de la maison de feu M. le marquis de vaudreuil sur quoi il faut observer que les terrains de la haute ville tel qu'est celui-cy dans un endroit reculé du commerce se vendent moins qu'a ce qu'on appelle la basse ville vers le marché.¹¹³⁶

Une avant-cour précède l'escalier et le perron (L); une grande cour (V) regroupant remise (N), écurie (O), corps de garde (P) et commodité pour les domestiques (M) a été aménagée sur la droite et se trouve complètement séparée de l'entrée principale. L'accès au potager (S) peut se faire à partir de la cour ou du parterre (T); murs, clôtures et escaliers séparent ces espaces entre eux et avec le jardin fruitier (R), situé à l'arrière. L'organisation interne des espaces dominés par les végétaux est simplement esquissée par quatre carrés de

¹¹³⁶ CAOM, Claude de Ramezay, dossier E344bis, feuillet 4, document non paginé.

dimensions semblables; le parterre bénéficie en plus d'un aménagement central, qui pourrait être une fontaine, et d'un puits. De la grande salle (A), de la grande chambre (B) situées à l'étage noble, et des cabinets (C) dans les ailes latérales, on a vue directe sur le parterre; la terrasse à l'arrière offre le même avantage alors que l'escalier qui la complète, aménagé au centre du bâtiment et dans l'axe central du parterre, y donne accès de plain-pied. La glacière se trouve à l'angle nord-ouest du terrain à proximité du verger. Dupuy, qui rédige la correspondance relative à l'estimation de la maison en 1727, écrit : « du reste la maison est gracieuse et très bien distribuée à quelque chose. Bâtie avec convenance pour sa destination en belle veüe et sans la pouvoir perdre au moyen de la place devant »¹¹³⁷; un peu plus loin : « bâtimens cours et jardins avec les arbres fruitiers qui y sont complantés »¹¹³⁸ et précise que les « écuries, remise, mur de clôture, puits et canals » sont en maçonnerie¹¹³⁹.

Ce jardin, qui complète une résidence nobiliaire canadienne, se présente comme un modèle de jardin d'agrément urbain constitué de trois parties essentielles –potager, parterre, jardin fruitier– rehaussées par la présence de l'eau et organisées pour le plaisir de son propriétaire. Ces espaces forment un tout avec le bâtiment et s'intègrent à l'aménagement général de la propriété qui possède de plus, cour et avant-cour, bâtiments de service et équipements utilitaires : puits et glacière. Enfin, le seigneur s'est réservé un espace qui lui permet d'apprécier le paysage environnant.

IV-3.3 Le jardin de la maison de Ramezay

Les plans de Montréal et les plans spécifiques illustrant la propriété du gouverneur général et du gouverneur de Montréal, sont liés par des circonstances semblables. Claude de Ramezay, un temps gouverneur de la ville des Trois-Rivières, puis de Montréal de 1703-1725, laisse à sa mort une belle maison avec jardin et verger sur la rue Notre-Dame, mais aussi beaucoup de dettes à sa veuve. Compte tenu de la situation, celle-ci propose l'achat

¹¹³⁷ Dossier Vaudreuil, Marine, C7, 340, Archives nationales de France, Paris.

¹¹³⁸ Ibid.

¹¹³⁹ Ibid.

d'une partie ou de la totalité de sa propriété au représentant du gouvernement en vue de son utilisation comme résidence pour l'intendant lors de ses séjours dans la région. La transaction sera éventuellement conclue et la maison occupée durant plusieurs années par l'intendant Hocquart au gré de ses passages dans la ville. En octobre 1727, Claude-Thomas Dupuy écrivant au ministre de la Marine mentionne l'utilisation des plans de la ville pour mieux faire connaître outre-mer, la situation des deux résidences et souligne le parallèle des deux démarches :

[...] j'ay eü soin de faire marquer sur le plan général d'une maniere distincte les emplacemens de ces deux maisons tant de celle de feu M. le marquis de vaudreuil que de celle de M de Ramezay pour que vous ayés le tout sous les yeux et que vous y metiés vous même l'estimation.¹¹⁴⁰

Auparavant, il avait précisé :

Comme il n'y a point eü de commission du Roy au sujet de la maison de madame de Ramezay je n'en ay point fait faire de proces verbaux d'estimation en forme, mais j'ay chargé le S. Raimbault d'y employer les memes experts, ala suite de l'operation qu'ils ont faite de la maison de feu M. Le marquis de Vaudreuil, de sorte que pouvans penser avoir prêté le serment pour l'un et pour l'autre ils fussent plus attentifs à ne dire que la verite.¹¹⁴¹

Dans cette même communication, Dupuy précise : « J'ay fait faire par M dugué le plan tant de la maison que du verger avec la disposition sur ce verger de la destination qu'en fait madame de Ramezay. Je joins les plans à cette lettre. »¹¹⁴² Quatre documents récemment découverts permettent dorénavant de situer avec précision le jardin de Claude de Ramezay et de comprendre le morcellement progressif de la propriété après la mort du gouverneur. Tout d'abord deux mémoires de la main de l'intendant Dupuy contiennent une description et une évaluation des lieux suivies de propositions en vue de leur utilisation comme domaine royal¹¹⁴³. Ces documents ne seraient cependant pas complets sans les plans auxquels ils réfèrent, en l'occurrence deux plans représentant pour l'un la maison et la disposition des trois étages, et pour l'autre, l'ensemble de la propriété incluant la

¹¹⁴⁰ Dossier E344bis, feuillet 7, non paginé (voir annexe IV- mémoire 2); quant au « plan général » dont il est question, il s'agit sans doute de celui réalisé par Dugué en 1726 (pl. 94 ou 95).

¹¹⁴¹ Ibid., feuillets 1 et 2.

¹¹⁴² Ibid., feuillet 6.

¹¹⁴³ Le premier s'intitule « Au sujet de l'Emplacement et du verger de Madame de Ramezay » et comprend deux pages (annexe IV- mémoire 1). Le second s'adresse à Monseigneur (sous-entendu, le ministre de la Marine); il contient neuf pages dans lesquelles Dupuy détaille l'évaluation qui a été faite de la maison et propose diverses alternatives au ministre (annexe IV- mémoire 2).

disposition du potager et du verger¹¹⁴², découverts au cours de notre recherche. Le « Plan de la maison de Mad. de Ramezay » et le « Plan de la Maison, Jardin et verger de Madame de Ramezay »¹¹⁴³ (pl. 104) sont directement reliés aux mémoires de Dupuy; la correspondance sur plusieurs points a été établie et confirme cette hypothèse.

Dans l'examen de la représentation des jardins de Ramezay, une démarche semblable à la précédente a été effectuée; dans un premier temps, nous avons relevé les formes et l'évolution du jardin dans la cartographie de la ville de Montréal entre 1717 et 1734; par la suite, l'examen des plans spécifiques a permis de compléter la description des lieux.

Dès 1717 (fig. 88 e), la disposition de la maison et des jardins de Ramezay représentés sur le plan de la ville correspond de près à leur allure dans le plan particulier de 1727 (pl. 104 et fig. 92 et 92a). La cour avant est circonscrite par un mur de pierre qui se termine d'un côté sur le mur ouest de la maison et de l'autre à l'écurie, établie le long de la rue Notre-Dame. Le verger fait suite à l'écurie et longe aussi la rue Notre-Dame; le jardin de plusieurs carrés est à l'arrière et se prolonge en entonnoir sur la rue Saint-Paul. En 1725, (fig. 88 g), la situation est pratiquement inchangée. En 1731, (pl. 114) la composition des espaces extérieurs est conservée mais la superficie de la propriété est réduite et ne possède plus d'accès direct à la rue Saint-Paul. En 1734 (pl. 121), le verger a disparu et seul subsiste le jardin arrière.

Le plan portant spécifiquement sur la propriété de Ramezay a l'avantage de nous renseigner sur l'organisation interne et sur la relation des parties entre elles. Le « Plan de la maison, jardin et verger de Madame de Ramezay » (pl. 104) est un bel exemple de la disposition des espaces extérieurs et des dépendances, semblable à ce qui figure, mais en moins élaboré, dans les traités de jardinage de l'époque, notamment chez Dezallier d'Argenville (fig. 92b);

¹¹⁴² Au Musée du Château Ramezay, on savait que des plans de la propriété avaient été confectionnés au cours du Régime français pour les raisons expliquées précédemment, mais ceux-ci n'avaient jamais été retracés. Nous les avons retrouvés en consultant la liste complète des plans de la collection Moreau de Saint-Méry, où ils avaient été classés dans la section « Guyane ».

¹¹⁴³ Collection de plans de l'Atlas Moreau de Saint-Méry, Guyane, col. F3 289, plans 14 et 15.

sa simplicité le rapproche des jardins du domaine de Talcy¹¹⁴⁴, juxtaposition de carrés offrant fonctionnalité et ornementation. Une porte, aménagée dans le mur qui isole la maison de la rue, débouche au centre de l'avant cour et face à la résidence; de part et d'autre de cette cour, une seconde porte aménagée dans un mur perpendiculaire donne accès à deux basses-cours distinctes, comportant pour l'une la glacière, et pour l'autre, l'écurie. Au rez-de-chaussée et à l'étage une série d'ouvertures à l'arrière donnent sur le « jardin potager » et un escalier permet d'y accéder directement. L'appellation de « jardin potager » utilisée par Dugué pour désigner cet espace, porte à confusion; on peut penser qu'il s'agit à la fois d'un espace utilitaire et ornemental car le dessin le montre formé de nombreux îlots et entouré d'une rangée de petits arbres sur trois de ses côtés. Par contre, l'arrangement en seize carrés très simples, regroupés quatre par quatre, suggère un aménagement modeste. Dans le plan de 1727, le verger occupe un espace en L qui s'étend au-delà du potager, ce qui est à l'inverse de la représentation sur le plan de la ville, mais correspond à la description qu'en fait Dupuy, dans un document annexe, et met en évidence sa valeur marchande, compte tenu de ses dimensions importantes :

Le verger qui contient scavoir la majeure partie a costé et joignant le terrain limité pour la Maison dix neuf toises trois pieds et demy de front sur le niveau de la rüe notre Dame et 18 toises deux pieds sur le niveau de la rüe St Paul et cinquante et une toises trois pieds de l'une desdites rues à l'autre, et lautre partie dix sept toises sur le niveau de ladite rue notre Dame sur quatorze toises de proffendeur, peut se diviser par emplacement dont douze sur la majeure partie en formant une rüe au milieu de vingt quatre pieds de large et deux dans l'autre partie sur la rüe notre Dame ce qui produisoit à madame de Ramezay, 14 à 15 000 livres en les donnant à constitution de rente aux preneurs suivant lavis des personnes qui en ont fait la visite.¹¹⁴⁵

En réalité, le plan spécifique est conforme aux représentations sur les plans de 1717 et 1725; Dugué a simplement inclus dans la superficie du verger la pointe du jardin qui se terminait à la rue Saint-Paul, ce qui permettait de vendre une bande de terrain où il serait possible de subdiviser l'espace et autoriser l'aménagement d'une nouvelle rue. Il s'agit d'un plan technique conçu en vue d'illustrer la faisabilité d'une proposition d'affaire et non

¹¹⁴⁴ J. WEILL, « Les jardins de Talcy, Loir-et-Cher » *Monumental*, Paris, Éditions du Patrimoine/MONUM, 2001, p. 48-49.

¹¹⁴⁵ *Au sujet de l'emplacement et du verger de madame de Ramezay*, dossier de Claude de Ramezay, E344bis, CAOM, p. 1 (annexe IV- mémoire 1).

pour mettre en valeur les aménagements extérieurs. C'est notamment l'envergure de l'espace consacré en jardin et plus précisément le verger, qui accroît l'attrait de la propriété compte tenu de sa valeur foncière. À titre comparatif, Dupuy évalue la maison et le jardin sans le verger à 28 245 livres¹¹⁴⁸.

L'importance des jardins de Ramezay à sa résidence de Montréal a dû occasionner l'embauche d'un jardinier, situation cependant non documentée. Par contre, un contrat intervenu entre Ramezay et Gervais Chesnon, jardinier embauché pour un an, en 1693¹¹⁴⁹, pour s'occuper du jardin du gouverneur résidant alors à Trois-Rivières, apporte un élément de réponse. On constate une continuité chez Ramezay quant à l'espace occupé par un jardin dans ses deux lieux de résidence.

Ce plan nouvellement retrouvé n'apporte pas de grande révélation sur les jardins d'agrément canadiens; il nous renseigne cependant sur la disposition des espaces extérieurs, qui reprennent le modèle déjà dépeint pour une propriété de Québec, par Villeneuve dans son plan de 1685 (fig. 65). La maison de Ramezay correspond à la demeure de petite noblesse campagnarde –entre autres, par la prédominance des espaces vivriers pouvant offrir des zones d'agrément–, un modèle français qui se retrouvait également dans les agglomérations. Cette découverte a aussi le mérite de mettre un terme aux spéculations imprécises sur la forme réelle du jardin du gouverneur Claude de Ramezay.

¹¹⁴⁸ Mémoire, dossier de Claude de Ramezay, E344bis, CAOM, p. 3 (annexe IV- mémoire 2).

¹¹⁴⁹ BAnQ (Montréal), Greffe Louis Chambalon, Québec, 30 octobre 1693.

IV-4 Les jardins chez les communautés de femmes : deux exemples

Au chapitre III, nous avons traité des jardins dans les communautés religieuses masculines, aménagés dès leur arrivée au Canada. La situation est équivalente dans les propriétés des religieuses, chez les Ursulines par exemple, et les Augustines de l'Hôtel-Dieu, à Québec. Pour ces dernières, nous disposons de deux sources documentaires importantes qui ont nourri notre étude, soit trois plans spécifiques et la compilation, par F. Rousseau, par objet, des recettes et dépenses. Les Hospitalières de Saint-Joseph, installées pour leur part à Montréal, constituent notre second exemple, également en raison de la cartographie disponible, soit deux plans manuscrits, l'un du XVII^e et l'autre du XVIII^e siècle, qui n'ont pas jusqu'à présent fait l'objet d'une analyse minutieuse; s'ajoutent à cette première source, les écrits de Marie Morin qui viennent préciser et confirmer le sens des dessins.

IV-4.1 Les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec

Le plan de 1670 (pl. 21) présentait la propriété de l'hôpital comme un grand ensemble constitué de plusieurs parties aux usages précisés par le graphisme et les renvois en légende; le jardin de la communauté apparaissait déjà bien organisé et comportant du matériel végétal mais aussi des éléments construits et de l'eau. Les plans subséquents confirment la présence d'espaces importants dévolus aux jardins, situation qui ne se dément pas durant le Régime français. Un plan manuscrit (pl. 145), non daté, que Noppen et Grignon situent vers 1755 et 1799¹¹⁵⁰, et non attribué, mais dont le graphisme suggère l'intervention de Louis Franquet¹¹⁵¹, représente toujours les jardins de la communauté. Dans la description donnée, les historiens soulèvent la question de l'exactitude du périmètre de la propriété; à ce doute, nous pourrions ajouter celui soulevé par la forme ultra-orthogonale donnée aux jardins ce qui suggère qu'il s'agissait probablement d'une proposition ou d'une représentation schématique des lieux. Néanmoins, alors que le jardin

¹¹⁵⁰ L. NOPPEN et M. GRIGNON, *L'art de l'architecte : trois siècles de dessin d'architecture à Québec*, Québec, Musée du Québec : Université Laval, 1983, p. 160-161.

¹¹⁵¹ Les historiens évoquent cette possibilité que pourrait confirmer la mention dans les comptes de la communauté d'un paiement à Franquet le 30 avril 1753, pour un plan d'agrandissement de l'hôpital.

des pauvres a été sacrifié au profit de l'expansion urbaine, les religieuses ont conservé une bonne partie de l'espace d'origine alloué au jardin. Même si le jardin a aujourd'hui perdu la plupart des lignes de force de l'aménagement initial, l'espace consacré à la verdure occupe toujours l'emplacement choisi dès les premières installations comme en témoigne le plan de 1663.

À ces représentations des jardins de l'hôpital, se conjuguent d'autres documents qui permettent de préciser la chronologie des aménagements et la composition des espaces. Deux plans manuscrits de la propriété (pl. 130 et 133), produits pour l'un en 1748 et pour l'autre, bien que non daté, probablement au cours de la même décennie, illustrent de façon détaillée les constructions que l'on retrouve au jardin. S'y ajoute le « Plan du terrain de l'hôtel Dieu de Québec » (pl. 134) dessiné par Franquet en 1748, document servant pour la conduite des eaux. On peut penser qu'il y a eu transfert d'information du premier au second plan, compte tenu de leur grande ressemblance. Les trois auteurs proviennent cependant d'univers différents : Noël Levasseur est arpenteur (plan de 1748), Louis Franquet (plan de 1748) est ingénieur non pas résident mais envoyé en mission au Canada, alors qu'on attribue à sœur Geneviève Duplessis de l'Enfant Jésus, la confection du plan non daté. La réalité a été interprétée en fonction d'objectifs différents et a amené des distinctions; dans ce contexte, la persistance de plusieurs éléments d'un plan à l'autre ajoute du poids quant à leur présence réelle.¹¹⁵²

Dans le plan attribué à Sœur Duplessis, les espaces de la communauté (fig. 101a) sont formés du jardin avant et arrière, de la cour de la ménagerie, de la cour aux bois et de la basse-cour; la basse-cour dessert l'étable, l'écurie, la remise et la grange. Le jardin avant est situé devant l'église et le chœur des religieuses, dans la vieille maison; on peut sans doute y accéder par l'allée de l'église. Le jardin arrière occupe la zone le long des remparts et constitue un espace privatif auquel on ne peut accéder qu'après avoir franchi les

¹¹⁵² Autre fait à signaler, le plan anonyme ressemble dans sa mise en page et son graphisme à un plan de Montréal de 1713, signé Gédéon de Catalogne; s'il s'avérait qu'il en a été l'auteur, la date de réalisation serait alors devancée. Il se peut aussi que ce plan ait été exécuté par un aide, le même qui aurait fait celui de Montréal. En conséquence, l'hypothèse est posée d'une origine commune à ces deux plans.

cours¹¹⁵¹. Des arbres rapidement esquissés indiquent la prédominance du végétal dans ces parties. Deux ruisseaux traversent le grand jardin qui se termine par un verger; s'y trouvent également, la maison d'été des jardiniers (R), le berceau ou tonnelle (S), qui mesure environ 120 pieds de long par dix pieds de large et deux fontaines (T). La communauté bénéficie enfin d'un préau, cour aménagée dans l'espace intérieur créé par les bâtiments.

Bien que nettement moins élaboré, le jardin de l'hôpital (fig. 101b) comprend aussi la maison d'été des jardiniers (16), deux fontaines (18) de même que deux réservoirs qui purifient l'eau pour la buanderie (17), aménagés le long du parcours d'un ruisseau, et le carré de l'apothicairerie irrigué par deux ruisseaux. On sait que le terme de fontaine désigne une source affleurante dont les eaux peuvent être retenus à l'aide d'un ouvrage maçonné (fontaine simple), mais cette appellation peut aussi désigner une structure ornementale (fontaine jaillissante); la même remarque vaut pour le terme de bassin et canal, désignant parfois un équipement utilitaire et en d'autres occasions, une structure décorative.

Levasseur a principalement fourni des renseignements sur les bâtiments et les dimensions des espaces extérieurs en ne précisant que les grandes subdivisions : la grande cour (P) qui regroupe les deux cours et le jardin avant, le grand jardin (O) qui occupe 3 arpents 90 perches 24 pieds et la basse-cour de l'hôpital (G) (fig. 102). Franquet a représenté et indiqué en légende les éléments suivants : le verger des religieuses et leur jardin, deux fontaines (V), la tonnelle ou berceau (T), la maison des jardiniers (S), la glacière (R), le jardin botanique de l'apothicaire, un autre jardin et celui des pauvres.

À partir des fiches constituées par François Rousseau sur les dépenses de la communauté, pour sa recherche sur l'alimentation des malades durant la période française¹¹⁵², nous avons pu retracer les dépenses afférentes à l'aménagement ou à l'entretien des jardins. L'identification des dépenses affectées au jardin vient appuyer l'existence des éléments

¹¹⁵¹ À cette époque, la propriété des sœurs s'étend au-delà de la falaise, jusqu'à la rivière Saint-Charles, aussi indiquée sur le plan.

¹¹⁵² F. ROUSSEAU, *L'œuvre de chère en Nouvelle-France : le régime des malades à l'Hôtel-Dieu de Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1983, 447 p.

cartographiés et fournit dans certains cas des précisions additionnelles. Les données recueillies concernent les éléments suivants : allée couverte pour l'hôpital, berceau du jardin, clôture et mur, cabane et petite maison dans le jardin, canaux, glacière, cloche du jardin, chapelle, niche, jardin du monastère et des pauvres, tour et porte du jardin. Chronologiquement, ces dépenses s'étendent de 1639 à 1753.

Avant 1700, des clôtures entourant les espaces de la communauté et ceux réservés aux pauvres sont aménagés à différentes reprises : entre 1645-1647; en 1666, 730 livres sont affectés pour le jardin des pauvres¹¹⁵⁵; en 1679-1680, on acquiert 4500 pieds de bois pour clôturer le jardin des pauvres et on acquitte la dépense de 450 livres¹¹⁵⁶, en 1692-1693, à nouveau une dépense pour faire clore le jardin et quelque réparations pour un total de 768 livres¹¹⁵⁷. Après 1720, les déboursés servent à remplacer les constructions par des murs maçonnés : en 1726, un contrat est signé pour « un mur de pierre avec 4 portes en pierre de taille, autour du jardin de l'Hôtel-Dieu, donnant sur les rues Saint-Jean et des Pauvres »¹¹⁵⁸, les murs du jardin des religieuses sont réalisés entre 1732 et 1735; on procède à d'autres aménagements en 1743. D'autres constructions de pierre sont consignées : une muraille autour de la fontaine en 1734 et la glacière refaite en pierre en 1735¹¹⁵⁹.

La construction d'un berceau dans le jardin des pauvres, en 1679-1680, entraîne un déboursé de 370 livres¹¹⁶⁰. La dépense pour le berceau de l'hôpital est mentionnée à nouveau seulement en 1732, puis en 1747. La petite cloche au bout du jardin est mise en place en 1734. Des dépenses importantes sont effectuées pour construire des canaux en 1651 puis en 1672; les religieuses mentionnent alors l'intervention « d'un fontainier, nommé Lanchevin »¹¹⁶¹ et du frère Anselme, un récollet, pour des travaux qui devaient répondre avant tout aux besoins de l'hôpital. À nouveau, le document mentionne des

¹¹⁵⁵ F. ROUSSEAU, Archives du Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec (AMAHDQ), fichier de recherche sur les bâtiments, (abrégé 1666, p. 7).

¹¹⁵⁶ Ibid., (abrégé de la dépense 1679-1680, p. 239).

¹¹⁵⁷ Ibid., (Recettes et dépenses, 1692, p. 138).

¹¹⁵⁸ D. DUBÉ et M. LACOMBE, *Inventaire des marchés de construction des archives nationales à Québec XVII et XVIIIe siècles*, p. 133.

¹¹⁵⁹ L'ouvrage mesure 20 pieds de long par 15 pieds de large.

¹¹⁶⁰ ROUSSEAU, Archives du Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, Abrégé de la dépense 1679-1680, p. 233-234.

¹¹⁶¹ Ibid., (Annales 1672, p. 172-173).

ouvrages concernant les canaux en 1728, 1734 et 1749, cette dernière fois avec une somme de 300 livres affectée au canal du jardin.

En 1703, apparaît la cabane dans le jardin pour le jardinier et les outils; elle est refaite à neuf en 1752 au coût de 360 livres¹¹⁶². En 1707, des dépenses sont allouées pour la chapelle et la niche :

Au mois de septembre de cette même année, dans l'octave de la Nativité, nous allâmes en procession solennelle placer l'image de la très Sainte Vierge dans la petite chapelle du jardin qui venait d'être achevée telle qu'elle est, c'est-à-dire avec quelques pièces de charpente jointes ensemble, n'ayant point eu d'autre dessin que d'y pratiquer un endroit couvert ou on put s'asseoir et prendre l'air dans la belle saison.¹¹⁶³

Les jardins comprenant des divisions internes, l'oratoire, les sources d'eau rappellent les éléments soulignés par Ériau dans sa description du jardin du Carmel, faubourg Saint-Jacques à Paris¹¹⁶⁴. Ce jardin lentement élaboré à partir de 1606, était divisé en trois parties, circonscrites par un mur : un grand jardin, un second qui communiquait avec le premier par une porte, et un troisième qui reliait l'église aux bâtiments claustraux. Chaque entité était divisée par des allées parallèles et perpendiculaires. Selon Ériau, « ces jardins, [...] joignaient l'utile et l'agréable. ¹¹⁶⁵ » Une citerne avait été aménagée vers 1630 et servait notamment à alimenter trois bassins à jet d'eau¹¹⁶⁶. Enfin, l'auteur rapporte l'aménagement de quatre petits oratoires, sorte d'ermitage que les religieuses utilisaient, alternativement avec les allées ombragées, pour prier et contempler.¹¹⁶⁷ Un peu plus loin, Ériau décrit, outre l'usage individuel de ces lieux, les activités collectives de prière lorsque les religieuses s'y rendaient en procession, pratiques auxquelles s'assimile le rituel décrit plus haut chez les Augustines. Alors que chez les religieuses de Québec, il n'est question que d'un oratoire, nous verrons que, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, les Hospitalières de Montréal vont en compter plusieurs, aménagés par Sœur de Brésoles.

¹¹⁶² Ibid.

¹¹⁶³ Ibid., (1707), p. 330-331.

¹¹⁶⁴ J.-B. ÉRIAU, *L'ancien Carmel du Faubourg Saint-Jacques : 1604-1792*, Paris, J. de Gigord/A. Picard, 1929, 513 p.

¹¹⁶⁵ Ibid., p. 186.

¹¹⁶⁶ Ibid., p. 187.

¹¹⁶⁷ Ibid., p. 188.

IV-4.2 Les Hospitalières de Saint-Joseph à Montréal

Les jardins du plan de 1695 de l'Hôtel-Dieu de Montréal ont fait l'objet d'une description et de commentaires au chapitre III; cependant, sa très grande ressemblance avec le second plan dont la réalisation a été fixée en 1744, nous oblige à y référer à nouveau. Toutefois, seuls les aspects non abordés précédemment seront ici considérés. L'analyse de la représentation de grands jardins dans la propriété de l'Hôtel-Dieu nous a amené à rechercher le traitement de ce sujet dans la chronique de la vie des religieuses, depuis leur arrivée en 1659 jusqu'en 1725, telle que consignée par Marie Morin dans son *Histoire simple et véritable*¹¹⁶⁸. De plus, puisque nous estimons que maisons et jardins forment un tout et que l'édification de l'une va de pair avec l'aménagement de l'autre, que des événements reliés aux bâtiments affectent ou modifient la forme et l'usage du jardin, en conséquence les étapes chronologiques de construction de l'Hôtel-Dieu seront intégrées à la démarche de connaissance des jardins de la communauté.

La rareté des sources originales –deux plans et les annales des soeurs Morin et Cuillérier– limite nécessairement la connaissance des jardins et il faut extrapoler en combinant ces documents pour obtenir une esquisse qui demeure incomplète de la situation durant cette période. Les deux plans utilisés posent quelques problèmes intéressants notamment d'attribution et de période de réalisation. Dans le premier cas, les Hospitalières ont considéré qu'il s'agissait d'un plan de Gédéon de Catalogne puisque ce dernier avait été responsable des travaux de reconstruction de 1695. Cependant, il faut établir quelques nuances à ce sujet. Catalogne dirige des travaux préparatoires à la reconstruction, soit l'approvisionnement en bois de charpente pour l'hôpital et le couvent¹¹⁶⁹, après l'incendie

¹¹⁶⁸ M. MORIN, *Histoire simple et véritable*, éd. critique par Ghislaine Legendre, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1979, 348 p.

¹¹⁶⁹ Ibid., p. 248.

de février 1695, puis il est chargé de rebâtir l'hôpital et s'en acquitte bien¹¹⁷⁰. Il y a lieu de croire que Catalogne n'a pas été le seul à s'occuper des travaux de reconstruction¹¹⁷¹.

En ce qui concerne la date d'exécution du plan, il apparaît avoir été fait en 1695 ou après car la disposition de l'ensemble architectural ne correspond plus à son état en 1694, où l'espace entre les bâtiments n'apparaît plus¹¹⁷², mais plutôt à celui graduellement aménagé entre 1695 et 1704. La présence de l'église, construite entre 1702 et 1704¹¹⁷³, suggère que le plan aurait été produit après cette date. Un examen attentif du plan original exposé au Musée des Hospitalières révèle qu'une modification du dessin de l'église a pu être ajoutée tardivement au dessin, ce qui nous ramène pour la confection du plan initial, à la date plausible de 1695, mais cependant peu probable compte tenu des impératifs du moment et de l'état inachevé des nouveaux bâtiments.

Outre la date de confection indéterminée, l'attribution du plan de l'Hôtel-Dieu à Catalogne n'est confirmée ni par l'inscription de son nom ni par sa signature sur le document, ni par une mention à cet effet dans un document annexe mais vient du fait que la Communauté le reconnaît comme le principal responsable des travaux de reconstruction de 1695; les nuances apportées plus haut permettent tout au plus de repenser cette assertion sans toutefois ébranler profondément la reconnaissance établie. Voici d'autres remarques à ajouter à cette réflexion : s'agit-il bien du graphisme propre à Catalogne, un graphisme qui ne trouve pas d'équivalent dans d'autres plans contemporains et qui ressemble peu à son plan de Montréal de 1713? Les termes qui distinguent les parties du jardin –utilisation du

¹¹⁷⁰ Ibid., p. 257.

¹¹⁷¹ À propos de ces travaux, Marie Morin établit une distinction entre la reconstruction de l'hôpital et celle du monastère si bien qu'on peut penser qu'ils se sont faits en deux temps ou ont été confiés à deux personnes différentes. Les bâtiments incendiés venaient d'être achevés en novembre 1694, selon les plans dressés par M. Bailly, un sulpicien de Montréal; puisqu'il ne s'était écoulé que quatre mois entre l'occupation des lieux et le feu, il est possible que le prêtre ait repris la direction d'une partie des travaux de reconstruction, en l'occurrence le couvent, ou à tout le moins que l'on ait réutilisé ses plans.

¹¹⁷² R. LAHAISE, *Les édifices conventuels du Vieux-Montréal*, Montréal, Hurtubise/HMH, 1980, p. 49.

Dans le plan reconstitué par Lahaise des bâtiments aménagés entre 1644 et 1694, la forme et la disposition du monastère sont celles indiquées par Marie Morin dans sa description de l'établissement de 1694 (Morin, p. 156) incluant l'espace de « dix à 12 pieds entre le vieux hospital et son eglise et notre batimant neuf » (Morin, p. 239 et 243), lorsqu'elle relate l'incendie. Toutefois, dans sa description de l'incendie, elle fournit comme mesure du monastère, 190 x 32 pieds, ce qui inclurait l'hôpital; ailleurs, elle indique que les vieux bâtiments église et hôpital font 200 pieds et quatre étages.

¹¹⁷³ *Hôtel-Dieu de Montréal 1642-1973*, Montréal, Cahiers du Québec/Hurtubise HMH, 1973, p. 33.

vieux français, tel iardin, par-terre-, l'orthographe parfois déficient indiquent que l'auteur était moyennement éduqué.

Avant le premier édifice de pierre, d'autres bâtiments avaient été construits sur le terrain concédé à Jeanne Mance, rue Saint-Paul, pour abriter malades et religieuses. Une première construction rudimentaire était apparue en 1645, agrandie en 1654 et à nouveau remaniée en 1659, à l'arrivée des trois premières Hospitalières de Saint-Joseph à Montréal. À partir de ce moment, sœur Morin fait allusion à trois reprises à la présence d'un jardin attenant au bâtiment des religieuses dans la ville, mis à part la ferme Saint-Joseph; tout d'abord, entre 1661 et 1663, sœur Macé, qui a la responsabilité de la cuisine et de la basse cour, va « cullir des herbes crue a manger crue, dans le clos et le jardin »¹¹⁷². Par la suite, Morin décrit la vie de sœur de Brésoules, l'une des trois Hospitalières arrivées en 1659, décédée à Montréal en 1687; la religieuse, qui voue une grande piété à la « sainte enfance de Jesus Christ », installe des oratoires à divers endroits dans le bâtiment et « mesme dehors dans la cour »¹¹⁷³. C'est elle aussi qui compose les remèdes pour les malades :

Elle courèt au jardin de Mademoiselle Mance qui joignèt le leur, chercher des simples, disoit elle, en revenèt les mains pleines, quoy qu'on n'i ut jamais planté et qu'il étoit dressé a peu pres comme celuy du paresseux, plain de ronces, mechantes herbes et tout en friche, rien n'i etant cultivé que quelques herbes potageres, des legumes et racines pour manger pendant l'iver. A la suite du tamps, elle fit enclore un petit jardin pour y planter des herbes medecinales qu'elle cultivèt seule de ces mains. Tout y croisset aussy a pleisir, et on l'alèt voir par recreation et admiration. Aussy y portèt elle l'image du saint enfand afin de le benir, Ec.¹¹⁷⁴

Cette description laisse percevoir une évolution dans l'aménagement de l'espace; d'abord entretenu au minimum, strictement pour obtenir des simples et quelques légumes, sous l'impulsion d'une personne qui voit à la bonne croissance des plantations, le jardin se transforme en un espace bien défini, objet de visite et de plaisir. L'archiviste de la communauté pose l'hypothèse que ce jardin de plantes médicinales se trouvait derrière la buanderie sur le plan de 1695, dans la cour des pauvres, tout en étant aussi accessible par celle de la communauté; sur ce dessin, il est illustré avec le même graphisme que les zones

¹¹⁷² M. MORIN (1979), p. 122.

¹¹⁷³ Ibid., p. 177.

¹¹⁷⁴ Ibid., p. 178.

édifiées en parterres à l'avant du bâtiment. Cette proposition trouverait confirmation dans le plan de Levasseur de 1704, qui représente différemment cet espace des autres; il est subdivisé en plusieurs petits rectangles disposés autour d'un espace central circulaire.

Le monastère construit en 1694 a 190 pieds de long par 32 de large; il brûle après quelques mois, est reconstruit presque immédiatement et, fin 1695, les religieuses peuvent rentrer dans leur maison. L'incendie de février n'a sans doute pas endommagé le jardin qui avait été aménagé au cours des décennies précédentes, ou du moins certaines parties, puisque les religieuses l'utilisent ou s'y réfugient ou l'empruntent à diverses reprises au cours de cette période. Le jour même de l'incendie « voyant notre monastere embrasé de bas en haut, nous alames dans notre jardin, sur la neige »¹¹⁷⁵, après quoi elles sont hébergées par la Communauté Notre Dame dont la propriété est située à l'arrière de l'Hôtel-Dieu, à laquelle elles accèdent en traversant leur jardin¹¹⁷⁶ et en franchissant la clôture de pieux dans laquelle une porte est ménagée¹¹⁷⁷. Logées à l'étroit, elles utilisent le jardin comme lieu de prière : « quand le beau tamps fut venu, nous le [matines et laudes] recitions dans notre jardin, sous un berceau qui est psatieux [sic] et commode. »¹¹⁷⁸ Il s'agit de la première mention d'un berceau dans un jardin de Montréal qui serait pratiquement contemporain de celui de l'Hôtel-Dieu de Québec, si on considère qu'il devait avoir été construit avant l'incendie. Elles réintègrent finalement leur nouvelle résidence, qui n'est pas complètement achevée, fin novembre de la même année et doivent s'accommoder de certains inconvénients, telle l'absence de clôture autour des cours et jardins¹¹⁷⁹.

Les religieuses habiteront ce monastère jusqu'au moment du second incendie, en juin 1721; cette période de stabilité leur permettra de compléter l'aménagement de leur propriété. L'incendie de 1721 détruit non seulement le complexe hospitalier mais aussi 160 maisons de la rue Saint-Paul. Après cette nouvelle épreuve, elles devront attendre jusqu'en

¹¹⁷⁵ Ibid., p. 243.

¹¹⁷⁶ Ibid., p. 259.

¹¹⁷⁷ Ibid., p. 245.

¹¹⁷⁸ Ibid., p. 253.

¹¹⁷⁹ Ibid., p. 262.

novembre 1724 pour habiter le couvent reconstruit et occuperont entre temps une partie de l'hôpital Charron.¹¹⁸²

Un troisième incendie, survenu en avril 10 ans plus tard, oblige à reprendre tout le processus qui s'effectue cette fois plus rapidement car les religieuses retournent à leur habitation la même année. Dans sa description de l'événement, Sœur Cuillerier mentionne les jardins à quelques reprises, principalement pour indiquer que les religieuses s'y réfugient : tout d'abord, alors que le monastère est en feu, « [...] elles purent sortir par l'infirmierie qui donnoit sur le jardin où elles purent rejoindre les autres [...] »¹¹⁸³. Toujours au cours de cette funeste soirée, l'annaliste précise : « nous fûmes toutes dans la chapelle de la très Sainte-Vierge, qui est au milieu du jardin, et là nous donnâmes cours à nos larmes. »¹¹⁸⁴; il s'agit du petit bâtiment qui se trouvait à l'arrière du monastère au centre des parterres. Elles vont demeurer trois semaines sans logement et il semble qu'au cours de cette période, elles se soient abritées dans les bâtiments du jardin, possiblement l'oratoire, et la boulangerie qu'elle désigne à cet effet : « [...] nous estions dans notre jardin, à l'air du tems. Nous y couchâmes encore cette nuit ou nous souffrîmes beaucoup du froid. »¹¹⁸⁵

Le plan de 1744 réfère en principe aux bâtiments réintégrés à partir de 1735 et dont l'achèvement demandera plus de dix ans; toutefois, la similitude étonnante des bâtiments et des jardins avec ceux de 1695 soulève des doutes quant à sa datation. Il s'agit, comme le précédent, d'un plan manuscrit original. Un examen plus poussé apporte plus de questions que de réponses notamment parce qu'il introduit d'autres variables, telles que l'inscription au bas du plan du nom de l'auteur présumé, par une source non identifiée. L'attribution désigne l'abbé Guillon, un sulpicien, arrivé à Montréal en juillet 1742, qui occupe deux cures successives sur l'île à partir de 1745 et retourne définitivement en France en 1754. À nouveau, les religieuses ont adopté cette interprétation basée sur des déductions établies

¹¹⁸² Dans une lettre qu'il adresse au Conseil de Marine en octobre 1721, Chaussegros de Léry parle de ce sinistre et précise qu'il joint un plan de la ville dans lequel il a entouré d'une ligne rouge, le périmètre incendié (Pierre-Georges ROY, *Inventaire des papiers de Léry*, tome 1, p. 83); ce plan ne figure cependant pas dans les inventaires consultés.

¹¹⁸³ « Relation de Sœur Cuillerier (1725-1747) », édition de Ghislaine Legendre, *Écrits du Canada français*, Montréal, 1979, no. 42, p. 168.

¹¹⁸⁴ Ibid.

¹¹⁸⁵ Ibid., p. 169.

nouveau, les religieuses ont adopté cette interprétation basée sur des déductions établies antérieurement en lien avec les dates d'érection, mais dont l'explication complète n'est plus à portée de main. L'église est rebâtie à partir de mai 1741 et bénie le 12 août 1744¹¹⁸⁴; le plan aurait pu être réalisé pour marquer l'achèvement du complexe institutionnel.

Ce qui surprend le plus dans ce plan, c'est sa similitude à tout point de vue avec le précédent, signifiant ainsi que les bâtiments auraient gardé les mêmes formes que celles adoptées quarante ans plus tôt. Ou ne pourrait-il s'agir d'une copie effectuée par un sulpicien à une période plus rapprochée du premier document, pratique assez courante à l'époque? La convention graphique utilisée pour représenter l'intérieur des parterres ressemble passablement à une planche de l'ouvrage de Olivier de Serres (fig. 103); or, incidemment, Vachon de Belmont possède un exemplaire de l'édition de 1646 du *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, qui aurait pu être consulté par le dessinateur au moment de l'exécution du plan. L'historique de ce plan fournit peu d'éléments facilitant la compréhension; il était détenu dans les archives de la Communauté de Baugé, en France jusqu'à sa fermeture, ce qui en amena alors le transfert à La Flèche. Donné par la communauté française à celle du Canada en 1990, en même temps que le plan de 1695, il a aussi fait l'objet d'une restauration l'année suivante, opération qui a révélé la présence de morceaux de toile et de gabarits, retirés à cette occasion de l'ouvrage original. Certaines des parties maintenant inutiles pourraient nous permettre de vérifier si le plan provenait des Sulpiciens, mais pour rétablir les faits il faudrait procéder à de nouvelles expertises. Le déchiffrement partiel du texte inscrit sur l'un de ces morceaux fait référence à une transaction intervenue à Vieilville et au comte de Duretal; il s'agirait donc d'un document français. L'hypothèse que ce plan ait été confectionné en France et qu'il s'agisse d'une copie de l'original qui aurait été précédemment envoyé à la communauté mère, s'ajoute aux précédentes. Néanmoins, ces plans sont les deux seuls que la communauté possède de la propriété durant la période française, ce qui est peu mais tout à fait comparable à la situation d'autres institutions et compréhensible compte tenu des nombreux incendies qui ont affligé leurs installations.

¹¹⁸⁴ Ibid., p. 177-178.

Quant au jardin proprement dit, la forme attribuée dans le plan spécifique et dans les plans de ville concorde et confirme la présence d'espaces différenciés agrémentés de petites constructions. Parterres, berceaux, oratoires et chapelle sont recensés de même que des divisions internes dont le jardin des plantes médicinales, d'autres zones de plantation et la présence d'escaliers qui compensent l'élévation graduelle du terrain

IV-5 La présence des jardins ailleurs en Nouvelle-France et le rôle des ingénieurs militaires

Revenons maintenant à la représentation des jardins dans des plans d'ensemble, ailleurs sur le territoire de la Nouvelle-France. À cet effet, nous avons fait porter notre analyse sur la cartographie des villes de Louisbourg et La Nouvelle-Orléans, développées au cours de la première partie du XVIII^e siècle. D'emblée, on observe la place importante accordée dans ces plans à la représentation des jardins. À l'aide de documents complémentaires, nous allons préciser la nature et la forme de ces espaces. Mais auparavant, nous aurons esquissé le contexte urbain dans lequel les jardins de ces deux villes vont se développer.

La fondation des villes de Louisbourg, en Acadie et La Nouvelle-Orléans, en Louisiane, se concrétisent toutes deux peu après 1715. Adoptant un plan d'urbanisme orthogonal, n'ayant pour toute référence à l'environnement local que la prise en compte du plan d'eau situé à proximité, ces villes en devenir diffèrent de celles aménagées au siècle précédent alors que l'occupation du sol s'adaptait plus harmonieusement à la topographie existante. Louisbourg est d'abord une forteresse et le développement proposé se fera presque exclusivement à l'intérieur de l'enceinte; les quarante-cinq îlots rectangulaires s'ordonnent en fonction du tracé des ouvrages défensifs ce qui leur confère dans certains cas des formes géométriques irrégulières. La Nouvelle-Orléans est plutôt appelée à jouer un rôle axé sur le commerce; l'implantation commencée par Adrien de Pauger en 1721 et reprise dans le plan de 1724 (pl. 93), repose sur six rangées de dix îlots carrés qui s'ordonnent à partir du fleuve Mississippi. Un mur qui ceinture la ville sur trois côtés est également prévu alors qu'une digue est censée protéger du débordement du fleuve, sur le quatrième côté. Dans les deux cas, des axes sont créés à partir de la localisation de bâtiments institutionnels projetés ou d'espaces publics : hôpital, bastion du roy dans le cas de Louisbourg, Place d'armes, église, maisons du gouverneur et de l'intendant à La Nouvelle-Orléans.

En 1716, l'ingénieur Jean-François du Verger de Verville arrive à Louisbourg avec le mandat de dresser les plans des nouvelles fortifications et de la ville, qu'il soumet un an

plus tard. Les travaux commencent rapidement et, vers 1730, le projet tel que conçu est réalisé en bonne partie, incluant le bastion du Roi, un bâtiment de dimensions importantes, mesurant 110 mètres de long et abritant les différentes fonctions de l'administration coloniale¹¹⁸⁷. Compte tenu du rôle défensif de premier ordre que la Cour reconnaît à la forteresse, l'Île Royale bénéficie, jusqu'à la capitulation de Louisbourg en 1758, d'un budget deux fois plus élevé que le Canada. Cette situation explique la rapidité avec laquelle les ouvrages défensifs et les constructions sont réalisés; s'y ajoutent plusieurs jardins bien définis et dotés d'éléments construits, signes de moyens suffisants. En 1752, Louisbourg compte 4 000 habitants et La Nouvelle-Orléans, quelque 3 200 personnes¹¹⁸⁸. L'histoire de La Nouvelle-Orléans, dans son destin de capitale de la Louisiane, prend forme entre 1717 et 1722, comme l'a établi Du Terrage; cependant, la colonie ne demeure que brièvement française avant de passer en 1763 aux mains des Espagnols. Bien que constituées pour répondre à des finalités différentes, ces deux villes connaîtront des destinées semblables sous le Régime français; elles auront vécu à peine plus de quarante ans, ce qui est court si on considère la durée des villes canadiennes.

Havard a fait ressortir deux caractéristiques importantes relatives au développement de ces deux villes; dans le cas de La Nouvelle-Orléans, il souligne qu'on avait prévu que le périmètre urbain dans sa forme finale serait de 88 hectares, ce qui était beaucoup plus grand « que toutes les villes neuves construites en France à la fin du XVII^e siècle (la plus grande était Rochefort avec 60 hectares). »¹¹⁸⁹ Quant à Louisbourg, s'y concentrait en 1752, 62 % de la population totale de l'Île Royale, situation qui confirmait son caractère franchement urbain. Bien que la population des villes de la Nouvelle-France ait été peu élevée si on la compare à celle des colonies anglaises voisines, il semble que la population urbaine par rapport à celle qui vivait à la campagne, était plus importante dans la colonie qu'en métropole. À ce sujet, Havard fournit les chiffres suivants : de 20-25% de la population de la vallée du Saint-Laurent vivait en ville, 33% des Blancs de la Louisiane se trouvaient à La

¹¹⁸⁷ G. HAVARD et C. VIDAL, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003, p. 265.

¹¹⁸⁸ Ibid., p. 256. M. de VILLIERS DU TERRAGE, dans son *Histoire de la fondation de la Nouvelle-Orléans (1717-1722)*, Paris, Imprimerie nationale, 1917, p. 122, fournit des chiffres moins élevés : 1748 habitants en 1737, incluant les esclaves et seulement 893 personnes en 1732.

¹¹⁸⁹ HAVARD et VIDAL (2003), p. 266.

Nouvelle-Orléans et à Louisbourg, le pourcentage des habitants de la forteresse était passé de 37% du total de l'île à 62 % entre 1737 et 1752.¹¹⁹⁰ En comparaison, seul 15% de la population métropolitaine habitait la ville.

IV-5.1 Les jardins de Louisbourg

L'historien Kenneth Donovan a dénombré quatorze ingénieurs et sous-ingénieurs ayant travaillé à Louisbourg durant le Régime français, dont les principaux furent Jean-François du Verger de Verville (1675-1729), mentionné précédemment, ingénieur en chef de 1716 à 1724, sous la direction duquel le plan relief a été réalisé, et Étienne Verrier (1683-1747), en poste dès 1723 puis responsable des travaux de 1724 à 1745. Dans son étude des jardins de la ville¹¹⁹¹, Donovan considère les ingénieurs comme des acteurs importants dans la présence des jardins, relation mieux étayée cependant quant à leur contribution aux connaissances botaniques et au développement de l'horticulture que dans leur participation effective à l'aménagement des jardins. Dans sa démonstration, l'historien s'appuie principalement sur le nombre élevé de plans- plus de 500 inventoriés pour Louisbourg- qui font état des jardins et de l'aménagement de certains jardins qu'il leur attribue, soit le jardin de la résidence de l'ingénieur et le jardin du Roy. Ce faisant, il ne reprend pas les doutes formulés par John Fortier, dans son article publié en 1972¹¹⁹², dans la foulée des travaux de reconstitution de la forteresse par Parcs Canada.

Fortier, qui agissait alors à titre de responsable de la recherche, avait adopté une attitude prudente au regard de la fiabilité des plans utilisés comme source primaire dans la reconstruction des édifices. Il est vrai que ses principales critiques concernent l'inexactitude de certaines données architecturales trouvées dans les plans des bâtiments et ouvrages fortifiés, alors qu'il reconnaît la précision et la fiabilité du positionnement des

¹¹⁹⁰ Ibid., p. 256.

¹¹⁹¹ K. DONOVAN, « Imposing Discipline Upon Nature : Gardens, Agriculture and Animal Husbandry in Cape Breton, 1713-1758 », *Revue de la culture matérielle* 64, automne 2006, p. 20-38.

¹¹⁹² J. FORTIER, « The Fortress of Louisbourg and its Cartographic Evidence », *Bulletin of the Association for Preservation Technology*, Ottawa, J. Dalibard, éditeur canadien, vol. IV, no 1-2, 1972, p. 3-40 + plans.

rues et des intersections. Les rapprochements entre plans et réalité les plus percutantes pour notre sujet sont celles réalisées à l'aide des plans de 1726 (pl. 100) et de 1734 (pl. 123), lesquels ont également guidé les fouilles archéologiques réalisées;

[...] in spite of the anomalies, and conflicts in detail, it should be emphasized how often the Louisbourg plans can be validated by other evidence. [...] Using the plans, street corners and property lines can be located within feet, even inches, before excavations begin. Even such minor features as garden pool and well in the Engineer's yard, or the wells shown in Figure 18 [plan de 1734], or a drain past the Magasin (fig. 58) [plan de 1726], have been located and found to be very much as drawn.¹¹⁹¹

Nous discuterons plus loin du contenu partiel de ces plans (fig. 94, 95a, b et c). mais précisons dès maintenant que Fortier nuance son approche quant à l'utilisation référentielle des plans. Premier constat : les vues souffrent de distorsions introduites par la perspective, situation absente dans les plans et élévations¹¹⁹². Bien sûr, il suggère de confronter avec plus d'un plan le dessin d'un élément et aussi d'utiliser d'autres sources primaires, ce que fera Donovan, confrontant plans, documents administratifs des responsables coloniaux et actes notariés. L'expérience vécue par Fortier lui a permis de constater qu'un plan peut être tout à fait fiable pour certains détails et inexact dans l'ensemble, ce qui l'amène à penser qu'on ne peut se fier à une même source pour la connaissance de toutes les composantes¹¹⁹³. Il faut situer ce jugement, qui porte sur l'ensemble de la reconstruction et non pas spécifiquement sur les jardins auxquels il ne fait que quelques allusions, dans le contexte particulier de Louisbourg, où l'évaluation porte sur une période restreinte et sur une production très homogène axée sur le grand projet d'aménagement de la ville. Les études de Fortier ont également souffert du temps réduit mis à la disposition des chercheurs et des échéanciers serrés devant conduire à des reconstitutions.

Kenneth Donovan a repris depuis bientôt dix ans les recherches sur les jardins de Louisbourg. Son plus récent article, « Imposing Discipline Upon Nature : Gardens, Agriculture and Animal Husbandry in Cape Breton, 1713-1758 », qui précise et complète

¹¹⁹¹ Ibid., p. 10.

¹¹⁹² Ibid., p. 7.

¹¹⁹³ Ibid., p. 9.

une première version présentée en 2003¹¹⁹⁴, fournit, sur certains aspects de la pratique professionnelle, des renseignements précis et extrêmement utiles dans la recherche sur les jardins de la Nouvelle-France. Tout d'abord, tel que mentionné précédemment, il établit un lien entre jardins et ingénieurs, entre ingénieurs et collectionneurs de plantes, de même qu'entre ingénieurs et expérimentateurs. Il apporte aussi des exemples concrets sur les réseaux d'échange qui existaient entre les résidants de la Nouvelle-France et la France et l'encouragement, quand ce n'était pas l'obligation, par le ministre de la Marine, à poursuivre ces activités. De façon générale, ces preuves consolident l'énoncé d'hypothèses plus larges sur les activités de jardinage ailleurs sur le territoire colonial français et étayent l'existence d'un contexte scientifique, propice à la recherche et à l'expérimentation, dans lequel elles prenaient place. De façon particulière, les résultats du chercheur sur la présence de jardiniers, recourent nos propres résultats (section IV-7.3.1) portant sur l'identification d'une hiérarchie au sein de ce corps de métier. Le fait que des recherches menées indépendamment, portant sur des territoires distincts et physiquement isolés mais appartenant à la même entité politique, aboutissent à des résultats semblables dont les conclusions vont dans la même direction, indiquent que nous sommes en présence d'une hypothèse qui se vérifie en ayant emprunté des objets différents.

Dans un premier temps, Donovan a documenté les échanges et expérimentations menées sur la flore et la faune de l'Île Royale et rapporté plusieurs manifestations dont voici les plus pertinentes à notre sujet. Sur les ingénieurs ayant collecté des spécimens et conduit des expérimentations, il nomme : Pierre Boucher, Gédéon de Catalogne, François Vallée et Le Poupet de la Boularderie; s'ajoutent ceux qui ont décrit et rapporté des informations dans leurs communiqués administratifs : Étienne Verrier, Louis Franquet, François de Poilly et aussi des dirigeants¹¹⁹⁵. Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Pontchartrain et de Maurepas (1701-1789), commande et coordonne la cueillette, les échanges et les expérimentations dans la colonie nord-américaine de façon soutenue durant la durée de son mandat à titre de ministre de la Marine, de 1723 à 1749. C'est à lui que Pierre Boucher

¹¹⁹⁴ K. DONOVAN, « Imposing Discipline Upon Nature : Gardens, Agriculture and Animal Husbandry in Ile Royale, 1713-1758 », Fortress of Louisbourg National Historic Site, Paper delivered at The French Colonial Historical Society Conference, Université de Toulouse, France, 14-18 mai 2003, 38 p.

¹¹⁹⁵ Ibid., p. 23.

rend compte de son exploration de l'île en 1723 et qu'il envoie des spécimens de fruits. Catalogne écrit aussi au ministre en 1727, pour l'informer du résultat de ses expériences horticoles menées sur sa ferme en bordure de la rivière Mira. Quelques mois plus tard, en 1728, « Maurepas sent a memoir to Governor Saint Ovide inviting the king's subjects in Ile Royale to collect objects of interest and to write about them (AN, B, 52, f 570-1)». ¹¹⁹⁸ Vers 1735, François Vallée cultive un petit jardin de fleurs dans Louisbourg, contenant des espèces locales et exotiques, activité qui résulte d'une demande formelle du ministre à laquelle est jointe l'obligation de faire parvenir les graines en France ¹¹⁹⁹. La curiosité et l'intérêt du ministre pour les sciences naturelles ne se limite pas à l'Acadie mais est aussi présente dans la correspondance qu'il entretient avec les administrateurs et scientifiques en poste au Canada, comme nous le verrons dans la prochaine section. Parmi les autres activités d'herborisation recensées au Cap Breton, Donovan mentionne la collection de plantes de l'île que Le Poupet de la Boularderie, en poste à partir de 1718, constitue ¹²⁰⁰.

Tout en maintenant le lien avec les ingénieurs du roi, qui ont représenté de façon constante les jardins dans les plans de Louisbourg –Donovan mentionne par exemple que le plan de Verrier de 1730 contient plus de 80 jardins–, l'historien va, dans un second temps, explorer la fonction esthétique des jardins et s'attarder aux éléments constitutifs, deux aspects que nous avons exploré dans les jardins canadiens. Ce sont les travaux de Verrier qui lui permettent d'illustrer sa pensée :

At 31 years old, Verrier arrived in Louisbourg with a fine reputation as an engineer and an appreciation for aesthetic design. Responsible for over 100 Louisbourg plans, [...] Among the plans are those of his beautiful residence with well-designed garden, menagerie and garden pool. Built at a cost of 28,000 livres, the engineer's residence was one of the finest buildings in the town. When the excavations of block one were completed in the 1960's everything throughout the entire block, including the king's storehouse, the old storehouse, the artillery shed, the bakery, the garden pool and the garden were found exactly as Verrier as drawn them. The garden, as shown in 1735 and numerous other plans, measured 10 toise by eight toise with six beds, four on which were planted with completely different and intricate designs. The garden was presumably planted with vegetables, grains, herbs and flowers. [...] Many of the seemingly incidental features, such as the well in the Rue

¹¹⁹⁸ Ibid., p. 24.

¹¹⁹⁹ Ibid.

¹²⁰⁰ Ibid.

Toulouse, the terrace wall in the Engineer's garden, and fence lines in Block1, have been verified archaeologically.¹²⁰¹

Ainsi, bien qu'il n'était pas à l'origine situé à cet endroit, un cadran solaire portant l'inscription *Sums me sol nil* (fig. 81c), figure désormais dans le jardin de l'ingénieur¹²⁰². Quant au bassin, sa fonction semble avoir été une combinaison de l'utilitaire- servant aux canards- et de l'agréable- de par sa valeur décorative.

Dans son appréciation de la forme et de la fonction de ces jardins, Donovan ne peut ignorer leur fonction utilitaire mais il fait intervenir rapidement d'autres déterminismes liés au contexte culturel et social du XVIII^e siècle, conférant aux jardins des fonctions additionnelles en relation avec les différentes sphères de la vie française. Un aménagement à des fins strictement utilitaires serait trop limitatif et ne permettrait pas l'expression d'autres usages. Ainsi, l'incorporation d'une dimension esthétique au jardin par la présence d'éléments plus sophistiqués, tel que les bassins d'eau, les formes variées et originales (des carrés de plantation), l'organisation des différentes parties du site en un tout cohérent, favorise en contre partie la tenue d'activités sociales, de loisirs et de représentation. De ce fait, le jardin est alors autorisé à revêtir une signification culturelle plus large. L'historien cite pour exemple un extrait des mémoires du Chevalier Johnstone, un officier qui vécut à Louisbourg entre 1750 et 1758 :

I have a small garden in front of the windows of my chamber, which St. Julien (his servant) had cleared to serve me for relaxation, when I was fatigued, and my eyes weakened by reading. I there enjoyed a true and perfect satisfaction from the esteem and friendship of all my comrades, which was not an easy matter to secure.¹²⁰³

Trois jardins répertoriés par Donovan, soit le jardin de Levasseur, celui de Claude Desmarest et enfin, celui de Bonnaventure Le Brun, possèdent un treillis. Outre cette caractéristique, le premier jardin décrit dans un document administratif de juillet 1734, comprend des allées, un berceau de verdure et une clôture aux formes recherchées. Un charpentier a travaillé deux jours et demi pour construire le treillis du jardin de Claude

¹²⁰¹ Ibid., p. 26.

¹²⁰² Il s'agit de la reproduction de l'un des trois cadrans solaires découverts lors des fouilles.

¹²⁰³ DONOVAN (2006), p. 28.

Desmarest. Les renseignements concernant le berceau dans le jardin du troisième propriétaire, en 1726, sont plus précis : il mesure 15 pieds de long.¹²⁰⁴ Ici, les informations concernant berceaux et treillis s'entremêlent si bien qu'il est difficile de se faire une image claire des deux structures d'autant plus qu'un berceau est souvent construit en treillis; néanmoins, l'auteur les présente comme deux constructions distinctes. Toutefois, ce qui nous interpelle dans ces descriptions c'est la présence d'une structure de nature identique à ce que l'on retrouve dans les jardins de Québec et de Montréal aux XVII^e et XVIII^e siècles, tant dans les propriétés privées qu'institutionnelles. Par ces nouveaux témoignages, il est permis de croire à la présence récurrente de cette construction dans les espaces extérieurs aménagés et conséquemment, de voir dans le berceau de verdure en treillis un élément constitutif des jardins de la Nouvelle-France.

L'exercice du métier de jardinier est aussi corroboré par les recherches de Donovan qui en a dénombré 50 pour l'ensemble de l'île; ceux-ci agissent soit à titre de jardinier, de maître jardinier, de garçon jardinier ou habitant cultivateur¹²⁰⁵. Cette distinction rejoint le résultat de nos propres recherches concernant la mention ou l'embauche à Montréal et à Québec, d'individus appartenant aux deux premières catégories. L'existence d'une hiérarchie à l'intérieur de la profession dénote la subdivision du travail selon des tâches plus ou moins complexes mais suffisamment nombreuses et diversifiées pour autoriser ce fractionnement. Donovan donne quelques exemples de situations et de rémunération annuelle; le jardinier embauché par les frères de la Charité en 1731 et celui qui voit au Jardin du Roy, en 1741¹²⁰⁶, reçoivent 400 livres par an, l'un bénéficie en outre d'un logement. Cette rémunération est nettement supérieure au salaire de 120 livres retracé par Nish pour un jardinier de Québec en 1740 (mentionné au chapitre III-3.1). Dans le même intervalle, le gouverneur Saint-Ovide fait la demande d'un maître-jardinier et d'un jardinier qui arrivent par la suite de France; toutefois, ils retournent après quelque temps faute de moyen financier pour payer leurs services¹²⁰⁷.

¹²⁰⁴ Ibid.

¹²⁰⁵ Ibid., p. 30.

¹²⁰⁶ En l'occurrence Jean Marguerite.

¹²⁰⁷ Ibid., p. 31.

IV-5.2 Les jardins dans les plans de Louisbourg de 1726, 1734 et 1741

Comme il a déjà été précisé, la cartographie de Louisbourg, au cours du XVIII^e siècle, est abondante; pour la période allant de 1725 à 1745, le CAOM possède 55 plans attribués à l'ingénieur Verrier, dont la longévité professionnelle le rapproche de son contemporain Chaussegros de Léry, cela sans compter les plans anonymes et ceux qui se trouvent dans d'autres archives françaises. Au travers de cette abondance, le matériel cartographique retenu est concentré autour de 1730, période où les principaux travaux de mise en place de la forteresse sont achevés. Cet intervalle temporel, qui correspond à une période de prospérité et de calme relatifs, trouve son équivalent iconographique ailleurs en Nouvelle-France, notamment à Québec et à Montréal, comme nous l'avons établi à la section IV-1.4. Par ailleurs, l'étude des jardins dans les plans de Louisbourg est complémentaire à la recherche portant avant tout sur le Canada et ne saurait rivaliser avec le travail de Kenneth Donovan, chercheur rattaché au site historique; en conséquence, l'analyse qui suit porte sur des plans produits en 1726, 1734 et 1741, et repose sur des détails de ces plans, tous signés par Verrier.

La figure tirée du plan de 1726 (fig. 94) représente les magasins du roi et le logement des ingénieurs avec les aménagements extérieurs, soit le jardin près du magasin, le puits, le parc, le bassin et les espaces latéraux adjacents à la maison de l'ingénieur, comportant basse-cour et autres dépendances. Le bassin surprend par deux aspects : ses dimensions importantes, si on le compare aux bâtiments, et sa structure bétonnée que Fortier n'a pas manqué de souligner puisque les fondations ont été retrouvées lors des fouilles. La pierre représentée en trois dimensions apparaît comme un élément décoratif au travers de cet ensemble, tout comme la fontaine au centre du jardin. Quatre carrés se répétant dans autant de parties sont distribués autour de ce point central; le jardin compte d'autres espaces de plantation et est entouré d'une clôture de pieux, le tout présentant une figure relativement simple mais attrayante et bien structurée. Huit ans plus tard, le « logement de l'ingénieur » (fig. 95c) quoique toujours attenant aux « magasins du Roy », occupe un espace distinct; il s'est enrichi d'une grille d'accès à l'avant, de deux puits maçonnés, d'un jardin délimité sur

une face par un muret de pierre et possède toujours le bassin dont les dimensions sont demeurées constantes mais dont la forme est légèrement modifiée. Le jardin se distingue par l'allée qui permet d'en faire le tour et dont l'axe transversal de circulation crée un accès au bassin attenant. Le puits, situé dans la rue Toulouse, à l'extérieur des espaces privatifs rappelle celui du Jardin des Gouverneurs, rue des Carrières.

Outre la propriété de l'ingénieur (fig. 95c), la « Partie du plan de Louisbourg [...] » (pl. 123) dessinée en 1734, contient d'autres jardins attenant à des résidences dont celui des Récollets (fig. 95a) et celui d'une maison privée (fig. 95b). Le jardin des Récollets, « Ruë de l'Estang » est modeste alors que celui de la « Ruë Dauphine », de dimension plus importante, est agrémenté d'un grand bassin longitudinal situé dans la partie la plus éloignée de la maison. À l'examen, on discerne la composition que l'auteur a voulu donner à cet espace en le ponctuant à chaque extrémité de l'allée centrale, d'une structure; d'un côté, un petit bâtiment carré, de l'autre un passage qui enjambe le bassin, puis permet de rallier une zone libre en bout de terrain et crée une motivation à aller d'une extrémité à l'autre. D'autres bassins ont aussi été aménagés ailleurs comme on peut le distinguer, par exemple, dans la propriété sise de l'autre côté du jardin libre et dans le jardin de la « Ruë Royale ». Cette question de la présence d'un grand nombre de bassins décoratifs (ou était-ce des viviers?) à Louisbourg, mériterait d'être mieux documentée d'autant plus que des structures semblables, c'est-à-dire, ayant de façon prédominante la forme de grands rectangles minces, apparaissent dans le plan de Québec de Villeneuve en 1692 et dans le plan particulier du monastère des Récollets.

Le « Plan de Louisbourg en l'Etat qu'il est en 1734 » (pl. 124) présente cette fois une image complète de la ville, incluant le « Jardin du Roy » (fig. 96b), situé à proximité de la résidence du gouverneur mais exclu de l'enceinte militaire, comme c'est le cas pour le jardin du gouverneur à Québec. Le jardin du roi occupe un rectangle dans lequel les carreaux de verdure s'organisent aussi autour d'un point central, une fontaine que les fouilles archéologiques ont permis de confirmer; s'ajoutent à cet élément construit trois petits bastions aménagés du côté est et intégrés dans la clôture, et qui constituent aussi des rappels du jardin de Québec. Donovan a par ailleurs mis au jour la livraison de quatre

bancs commandés pour le jardin du roi en 1743¹²⁰⁶, qui nous renseigne sur son usage à des fins de loisir. Sur une autre figure du même plan, on discerne aisément les îlots rectangulaires (fig. 96a) proposés pour développer la ville dont certains, tel celui de l'hôpital, sont déjà occupés; l'intention de créer un axe visuel centré sur le bâtiment apparaît sur ce plan mais on s'interroge toutefois sur sa raison d'être ou son degré de réalisme puisque le point focal donne, non pas sur la grille avant, mais sur la face arrière. À partir de ce détail du plan on peut dégager un lien spatial qui s'établit entre les bâtiments institutionnels ou de fonction que sont le Bastion du Roy, le quadrilatère occupé par le logement de l'ingénieur/ les boulangeries et les magasins du roi et enfin, l'hôpital.

Le jardin du roi n'est plus spécifié comme tel dans le plan de 1741 (pl. 129) et s'inscrit maintenant dans l'espace occupé par le « Champ de bataille », face aux casernes du bastion du roi (fig. 97a). L'espace militaire s'est agrandi au point d'empiéter légèrement sur le jardin; comme celui-ci est toujours représenté, on peut penser qu'il s'agit d'une proposition qui, si elle était réalisée, obligerait le déménagement du rectangle de verdure, dont la présence dans cet environnement militaire deviendrait alors obsolète. L'observation *in situ* a pourtant permis de constater que le glacis du bastion du roi n'empiète pas sur le périmètre du jardin et en est suffisamment distancé. Si on excepte la disparition des trois bastions, l'organisation interne n'a subi que des modifications mineures et le plan d'eau circulaire central est toujours représenté. Enfin, la figure 97b montre des maisons construites à l'extérieur de l'enceinte et dotées chacune de jardins; compte tenu de leur emplacement stratégique dans un contexte de défense, le plan propose de les démolir. D'autres plans contenant des propositions alternatives de défense et d'expansion de la ville suggèrent la conservation de ces propriétés, ce qui se produira dans les faits; la maison de Levasseur et son jardin demeureront alors en place.

¹²⁰⁶ Ibid., p. 29.

IV-5.3 Les jardins de La Nouvelle-Orléans

Les jardins de la ville de La Nouvelle-Orléans n'ont à ce jour fait l'objet d'aucune recherche spécifique. Pierre Pinon les mentionne dans son article sur les villes nouvelles mais s'en tient à leur fonction strictement utilitaire¹²⁰⁹, alors que différentes pistes nous donnent à penser qu'ils ont eu un rôle plus large, non seulement à partir du développement de la capitale mais aussi dès les premières années d'occupation du territoire par les explorateurs, puis les représentants du roi.

Un habitat regroupé se constitue lentement à partir de 1699 à l'emplacement de La Nouvelle-Orléans mais il faudra attendre quelque vingt ans avant que la métropole ne fixe définitivement son choix sur ce lieu comme site d'établissement de la capitale de la Louisiane et qu'un plan de développement de la nouvelle ville ne soit mis en œuvre. Les plans des sites concurrents –La Mobile et Biloxi–, produits avant 1720, sont souvent des ébauches maladroitement de places fortifiées ou de projets de ville et n'incluent pas la représentation de jardins. Les mentions relatives aux jardins doivent alors être recherchées dans la correspondance officielle et les mémoires. En 1713, par exemple, La Mothe-Cadillac, de passage dans la future capitale, dit qu'il a vu trois poiriers, autant de pommiers, un petit prunier et trente pieds de vignes le tout en mauvais état¹²¹⁰; en 1718, Bienville parle de la culture des mûriers dans l'agglomération,¹²¹¹ liée à l'implantation de la sériciculture, activité qui migrera rapidement à l'extérieur du périmètre urbain, pour s'établir sur le territoire environnant¹²¹². En avril de la même année, la Compagnie d'Occident remet des instructions à l'ingénieur en chef Périer, pour inciter les habitants à demeurer dans la ville, suggérant de prévoir un espace pour des jardins individuels¹²¹³, idée reprise par Pauger¹²¹⁴ dans le mémoire accompagnant le plan de 1721¹²¹⁵.

¹²⁰⁹ P. PINON, « Raisons et formes de villes : approche comparée des fondations coloniales françaises au début du XVIIIe siècle », *La ville européenne outre-mer : un modèle conquérant?*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 35.

¹²¹⁰ De VILLIERS (1917), p. 11.

¹²¹¹ Ibid., p. 6.

¹²¹² Ibid., p. 38.

¹²¹³ Ibid., p. 31 et 34.

¹²¹⁴ De VILLIERS (1917) attribue le commentaire à La Tour (p. 88) et PINON à Pauger (p. 35).

¹²¹⁵ Ibid., p. 88.

Si les jardins apparaissent sur les plans subséquents, dans le cas de La Nouvelle-Orléans, à partir de 1724, tel que représentés par Pauger, c'est qu'on commence à les aménager de façon systématique, le nouveau plan de la ville ayant prévu des espaces à cette fin. Franquet de Chaville confirme ce projet dans sa relation de voyage : « chaque quartier ou île est divisé en cinq parties pour que chaque particulier puisse se loger et avoir une cour et un jardin »¹²¹⁴. La subdivision des îlots et la possibilité d'y aménager un jardin urbain est bien visible sur le plan de 1724 (fig. 98a) et à nouveau sur le plan de 1731. Cet aménagement renforce déjà, dans le plan de la ville en développement, l'impression d'organisation spatiale et de cohésion du tissu urbain, en plus, comme pour Québec, d'amplifier l'étendue et la densité de la ville et de véhiculer une image d'urbanité. À ce sujet, sans préciser de date, Havard réfère aux « nombreux jardins plantés d'orangers »¹²¹⁵.

Quelle part ont eu les ingénieurs français dans l'élaboration des jardins de La Nouvelle-Orléans, si on applique ici l'hypothèse avancée par Donovan dans son étude de Louisbourg? Peut-on imaginer que Pauger, en construisant l'église de la ville, en bordure de la Place d'armes et en prévoyant les emplacements des résidences du gouverneur et de l'intendant de part et d'autre du carré (fig. 98a et b), ait proposé l'aménagement d'espaces utilitaires et d'agrément, comme on en voit sur la proposition de Le Blond de La Tour pour l'hôpital du Nouveau Biloxi (pl. 91), en 1722 (de nature plus fonctionnelle il est vrai)? De Villiers rapporte que cette même année, la Compagnie des Indes fit venir sur place, à la demande des ingénieurs, des hommes de métier, en tout 65 dont six charpentiers, douze menuisiers et deux jardiniers¹²¹⁶. Entre 1718 et 1726, période cruciale de la planification de la nouvelle capitale, plusieurs ingénieurs arrivent de France : tout d'abord, Noble Paul de Périer qui coordonne les premiers travaux de développement en 1718-1719, puis Louis-Pierre Le Blond de La Tour, ingénieur en chef qui lui succède jusqu'à son décès en 1723, secondé par Charles-Joseph Franquet de Chaville, qui demeure en poste de 1719 à 1724 et par Adrien de Pauger, promu au titre supérieur en 1723 et qui meurt à son tour en 1726, sans compter Pinel de Boispinel, aussi ingénieur en second, arrivé en 1723 et qui meurt la

¹²¹⁴ *Ibid.*, p. 109.

¹²¹⁵ HARVARD et VIDAL (2003), p. 267.

¹²¹⁶ De VILLIERS (1917), p. 104.

même année. Des passages trop brefs et des énergies canalisées principalement par la réalisation des travaux majeurs en urbanisme, n'ont pu favoriser l'implication des ingénieurs dans des aménagements complémentaires, ce qui expliquerait que les jardins de La Nouvelle-Orléans aient revêtu et conservé des formes modestes qui se prêtaient moins à des analyses poussées.

Les jardins aménagés en complément des grandes domaines agricoles à la campagne demeurent également peu documentés. La préservation et la mise en valeur de Parlange Plantation, située à quelque 150 kilomètres au nord de La Nouvelle-Orléans, nous remet en tête cette probabilité de la présence ailleurs sur le territoire de jardins attenants à des résidences cossues implantées sur de grands domaines. Initiative du marquis Claude-Vincent de Ternant, les jardins attenants à cette demeure coloniale auraient été aménagés vers 1750 par un jardinier à l'emploi du Jardin des Plantes à Paris¹²¹⁷.

D'autres fonctionnaires ont pu prendre la relève si l'on pense aux interventions de Prat, médecin du roi et botaniste, arrivé en Louisiane en 1724¹²¹⁸, qui s'adonne à des activités d'herborisation sur le territoire environnant et à des envois subséquents à Bernard de Jussieu. Durant son mandat, il souhaite aménager, attenant à sa maison de La Nouvelle-Orléans et à proximité de l'hôpital, un jardin pour la culture des plantes médicinales, qu'il destine au jardin du roy¹²¹⁹. Prat aurait été mandaté à ce sujet par le comte de Maurepas; selon Leroy, il ne faillit pas à la tâche et ses envois de plantes furent considérables.¹²²⁰

¹²¹⁷ C. M. HIGSMITH et T. LAANDPFAIR, « Parlange Plantation » *America Restored*, Washington D.C., Preservation Press, National Trust for Historic Preservation, 1994, p. 140-145.

¹²¹⁸ De VILLIERS (1917), p. 118.

¹²¹⁹ J. F. LEROY, « Note sur l'introduction des plantes américaines en France dans la première moitié du XVIIIe siècle », *Les botanistes français en Amérique du Nord avant 1850*, Paris, CNRS, no. LXIII, 1957, p. 286.

¹²²⁰ Ibid.

IV-5.4 Les jardins dans les plans de La Nouvelle-Orléans de 1724 et 1731 et dans le plan du Fort d'Orléans, vers 1730

Même si La Nouvelle-Orléans faisait fonction de capitale, les plans sont moins nombreux que pour les autres villes de la Nouvelle-France; d'une part, elle ne bénéficiait pas de la présence continue des ingénieurs du roi et d'autre part, son rôle de première place commerciale de la Louisiane ne créait pas la même nécessité de production cartographique que les emplacements voués à la défense du territoire français. Pour illustrer la présence des jardins dans la ville, nous avons retenu des détails extraits des plans de 1724 (fig. 98a et b) et de 1731 (fig. 99a, b, c), qui correspondent à deux états successifs de la ville nouvellement créée, soit quelques années après le début du développement, puis douze ans après les premiers travaux. Entre ces deux états, on constate que le plan initial, constitué de 66 îlots, a été réduit du tiers par la suppression des parcelles les plus éloignées du fleuve et par l'addition, d'un nombre moindre toutefois, d'îlots en bordure du plan d'eau.

Bon nombre de jardins du plan de 1724 sont attenants aux maisons occupant une parcelle d'îlots et leur organisation interne est généralement représentée par quatre carrés égaux (fig. 98a). De ces cas les plus fréquents se distinguent quelques jardins plus grands ou délimités par des structures ou encore balisés par de petites constructions comme c'est le cas dans le jardin attenant au presbytère (fig. 98b). Le plan de 1731 témoigne de l'évolution du bâti et des jardins; les habitations se sont multipliées, leur emplacement et leurs formes sont dessinés avec plus de précision. L'auteur a accordé beaucoup d'attention à la représentation des jardins dont il varie la nature et l'organisation interne (fig. 99a, b, c); la composition à partir d'un élément central domine dans les exemples retenus mais on peut aussi voir des parterres de broderie. La représentation de ces jardins par des compositions différentes suggèrent des usages conséquents mais on ne peut sur ces seules données et faute d'autres sources documentaires, considérer qu'il s'agit de leur apparence réelle. De plus, le nombre restreint de plans ne permet pas la comparaison d'une année à l'autre comme cela est possible pour Montréal ou Québec à la même période. Bien que des chiffres et des lettres soient inscrits sur le plan, la fiche descriptive est muette sur l'existence d'un mémoire qui compléterait le dessin. Une démarche plus approfondie portant sur une sélection de jardins, que l'on verrait dans chaque cas à associer à son

propriétaire, permettrait d'orienter vers des cibles plus précises la recherche et de documenter des cas type, quitte à poser ultérieurement des postulats en regard de l'ensemble des représentations. Pour l'instant, ces plans illustrent la présence de jardins dans une autre ville de la Nouvelle-France, ce qui constituait une partie de notre hypothèse de départ, sans que nous puissions déterminer la portée réelle de ces représentations.

Le plan du Fort d'Orléans (pl. 113 et fig. 100a et b), attribué à Dumont de Montigny et produit vers 1730, fournit un exemple peu fréquent du début de l'occupation d'un territoire et du traitement accordé par le dessinateur dans ce contexte à la représentation des jardins. De part et d'autre du fort, on peut voir deux maisons possédant chacune des espaces attenants, dont les plus élaborés sont ceux de monsieur de Bourgmont (fig. 100b); sa maison est entourée de zones distinctes (chiffre 1 sur le plan), clôturées et indépendantes les unes des autres. Face à la résidence, le « grand jardin » (fig. 5 sur le plan) délimité par une clôture ponctuée de cabinets aux angles, est formé de carrés qui gravitent autour d'un espace central circulaire. La composition du « petit jardin » (7), à l'arrière de la maison, lui ressemble hormis l'absence des petites constructions. L'usage de ces jardins n'est pas précisé mais ils sont distincts du « terrain servant de potager » (10) et du « champ de tabac » (9), tels qu'indiqués dans la légende. Bourgmont a aussi un four (3) et une glacière (4) dans la cour (6). L'aménagement de la propriété de monsieur de Saint-Ange est moins élaboré; seuls la cour et le petit jardin sont identifiés.

Les jardins de Bourgmont qui s'offrent à l'observation dans le plan de 1730 sont trop élaborés pour n'être que des espaces utilitaires; le dessinateur a d'ailleurs précisé dans la légende la partie occupée par le potager. L'auteur présumé, Dumont de Montigny, dont nous ne connaissons pas la filiation, a pu agir différemment des ingénieurs du roi ou à tout le moins sans les références habituelles. Cette possibilité expliquerait le recours au plan mixte, par exemple, qui est beaucoup moins utilisé au XVIII^e siècle. Néanmoins, la présence de plusieurs espaces aux fonctions différenciées et la représentation d'éléments appartenant au vocabulaire des jardins, tels les bastions, les clôtures, les bâtiments complémentaires, les carrés regroupés dans une composition d'ensemble, l'espace central structurant le parterre correspondent à des pratiques contemporaines. Il se pourrait aussi

que les jardins dessinés aient une fonction avant tout évocatrice. Mais il ne faut pas d'emblée rejeter l'idée de l'existence réelle de ces espaces surtout si on se remet à l'esprit la proximité géographique de La Nouvelle-Orléans et le fait que de telles préoccupations s'y sont manifestées. Nous verrons un peu plus loin à propos des livres de jardinage que des ouvrages portant sur ce sujet se trouvaient dans cette partie de la Nouvelle-France et qu'ils ont pu circuler sur le territoire.

IV-6 Les sciences naturelles convoquées au jardin

Nous délaissions maintenant la cartographie pour considérer des aspects complémentaires participant à la réalisation d'un jardin. À l'instar de la démarche empruntée pour les périodes précédentes, nous allons interroger les pratiques reliées à la botanique –collecte, échange, expérimentation–; dans ce chapitre, cette exploration se fera plus spécifiquement par l'entremise des principales figures qui ont contribué à la connaissance et à l'utilisation de la flore nord-américaine. Nous croyons qu'il y a proximité entre curiosité scientifique et aménagement des jardins dans la colonie française nord-américaine, deux activités qui selon nous cohabitent et parfois s'entremêlent dans un même espace physique. Cette complémentarité déjà évoquée dans notre approche, se poursuit et se confirme. Elle doit maintenant être explorée au travers des manifestations qui caractérisent la période 1715-1760; à ce sujet, nous nous sommes principalement intéressée à l'accroissement des activités d'herborisation encadrées par une approche plus formelle, à la différenciation non encore pleinement consommée entre l'attrait pour les plantes utilitaires, à valeur médicinale ou alimentaire, et les plantes ornementales, comme en témoignent les envois de Kalm, les utilisations de Du Monceau, les expérimentations de La Galissonnière et de Gradis et comme on le retrouve encore dans le jardin canadien. Nous avons également porté nos observations sur l'élévation des « jardins du roy » au rang de structure coloniale dorénavant supportée de manière officielle par l'État.

IV-6.1 Les protagonistes

Je trouve que les gens distingués d'ici montrent en général, un plus grand intérêt pour l'histoire naturelle et autres savoirs que dans les colonies anglaises, où les sciences font l'objet du mépris universel, le seul souci et la seule activité de tous étant de se constituer une fortune, amassée sou par sou.¹²²³

À cette citation des propos de Pehr Kalm, au sujet de la société canadienne, Eccles ajoute :

¹²²³ W.J. ECCLES, *La société canadienne sous le régime français*, Montréal, Harvest House, 1968, p. 56-57. Eccles cite Kalm mais ne fournit pas de référence; Jacques Rousseau y fait aussi allusion dans son survol de la vie et de l'œuvre de Pehr Kalm (*Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, p. CII).

Dès la fin du XVII^e siècle, le Français cultivé manifestait un grand intérêt pour toutes les branches de la science. Les hommes du monde fortunés se devaient d'avoir des laboratoires et de procéder à quelque expérience [...] Il semble naturel alors que les Français, envoyés au Canada pour y occuper des postes supérieurs aient poursuivi leurs études scientifiques.¹²²⁴

Et il cite à ce sujet, Claude-Thomas Dupuy, intendant de 1725-1728 et Roland-Michel Barrin de La Galissonière, gouverneur intérimaire entre 1747-1749. Dans les chapitres précédents, nous avons relevé des manifestations de l'intérêt scientifique des explorateurs puis des nouveaux arrivants et administrateurs français pour la nature nord-américaine, si bien que cette attitude des occupants du XVIII^e siècle ne surprend pas et s'inscrit dans cette continuité. Nous avons traité des activités et des curiosités de Dupuy, notamment son rôle en tant que commanditaire des jardins de l'intendance mais aussi dans ses préoccupations urbanistiques, si bien qu'il sera maintenant question du comte de La Galissonière.

Le ministre de la Marine¹²²⁵ partage, en dehors des liens hiérarchiques existants entre eux, une communauté d'intérêt avec Henry-Louis Duhamel du Monceau (1700-1782)¹²²⁶, pour les activités scientifiques dans l'ensemble des possessions françaises. À ce duo s'ajoute occasionnellement des administrateurs, médecins, ingénieurs en poste dans la colonie canadienne, partenaires des activités de cueillette, d'échanges et d'expérimentations. C'est le cas de Roland-Michel Barrin de La Galissonière (1693-1756), un temps gouverneur de la Nouvelle-France, un passionné de sciences et qui contribuera, par ses travaux et ses actions sur le terrain, à l'avancement des connaissances¹²²⁷. Selon Lamontagne, « au siècle suivant, Maurepas et La Galissonière forment une association comparable à celles des prédécesseurs Colbert et Talon. »¹²²⁸ La Galissonière, petit fils de Michel Bégon V¹²²⁹, fait le pont entre les esprits scientifiques dans la colonie et en France, tel Jean-François

¹²²⁴ Ibid., p. 57.

¹²²⁵ Maurepas, ministre de 1723 à 1749.

¹²²⁶ Inspecteur général de la Marine, nommé en 1739, mais aussi chercheur et botaniste reconnu.

¹²²⁷ À ce sujet, les ouvrages de Roland Lamontagne sur le personnage.

¹²²⁸ R. LAMONTAGNE, *Barrin de la Galissonière*, Coll. Célébrités canadiennes, Montréal, Lidec, 1991, p.

48.

¹²²⁹ Érudit et curieux, gouverneur des Îles d'Amérique puis de Rochefort de 1687 à 1710; voir chapitre III-4.2.

Gaultier, Duhamel du Monceau, Bernard de Jussieu¹²³⁰ du Jardin des Plantes, reçoit Pehr Kalm, botaniste en mission et correspond avec des amateurs, dont Abraham Gradis. Ces individus, qui ont principalement marqué la période autour de 1750, avaient été précédé dans les activités de collecte par d'autres intervenants, mentionnés au chapitre précédent et dont voici un bref rappel : le gouverneur Beauharnois, suivant les ordres du ministre de la Marine¹²³¹, commande aux officiers en poste dans les forts du Sud et de l'Ouest, de collecter et de cultiver des plantes inconnues des Européens. L'intendant Hocquart s'emploie aussi à cette tâche; Gosselin produit trois extraits de correspondance¹²³² sur des envois qu'il achemine par les navires –le Centaure, le Rubis– destinés au Jardin Royal des Plantes. Miquelon précise que les plantes se retrouvent au travers de cargaisons variées à bord de navires marchants¹²³³, comme ce sera le cas pour les échanges assurés par Abraham Gradis.

Des précisions nous sont données sur la cueillette et le mode de transport des spécimens qui peuvent paraître aujourd'hui une opération risquée compte tenu des moyens précaires et de la durée des traversées. Leroy fournit un extrait d'une correspondance de Prat à Bernard de Jussieu à ce sujet : « nous avons été, mon frère et moi, ramasser à la campagne une cinquantaine d'arbrisseaux que nous avons mis dans trois caisses embarquées sur le vaisseau du roy. »¹²³⁴ Pehr Kalm produit dans son récit de voyage un « extrait du mémoire ou instructions du gouverneur général du Canada à tous les chefs, commandants de forteresses etc. au Canada »¹²³⁵, où il est question de la façon de collecter et d'emballer graines, noyaux et fruits de façon à préserver leur pouvoir de germination une fois arrivés à destination. Le mémoire énumère les espèces qu'il faut amasser prioritairement, dont les chênes, les noyers, les tilleuls, les arbres fruitiers et les espèces inconnues en France :

¹²³⁰ Antoine de Jussieu (1686-1758) était en rapport avec Michel Sarrazin; Bernard de Jussieu (1699-1777) avec les sus-nommés; Antoine Laurent de Jussieu (1748-1856) s'intéressa aussi aux plantes américaines.

¹²³¹ Les mandats de Maurepas (1723-1749), Beauharnois (1726-1747) et Hocquart (1729-1748) couvrent des périodes temporelles pratiquement identiques.

¹²³² A. GOSSELIN, « Québec en 1730 », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 2^e série, V (1899), sect. I, p. 60-61.

¹²³³ D. MIQUELON, *Dugard of Rouen : French Trade to Canada and the West Indies, 1729-1770*, Montréal et Londres, McGill- Queen's University Press, 1978, p. 89.

¹²³⁴ J. F. LEROY « Note sur l'introduction... », (1957), p. 286.

¹²³⁵ P. KALM, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, sous la dir. de J. Rousseau, Montréal, Pierre Tisseyre, 1977, p. 154-162.

tulipiers, genévriers, féviers, enfin des herbacées aux vertus curatives, dont une « fort abondante au détroit »¹²³⁶ et aussi des asclépiades, tournesols, etc. Il ajoute en terminant que, par cette requête, le comte de La Galissonnière s'assure que ses « gens aient soin de rechercher tout ce qui touche à l'étude de l'Histoire naturelle et, chaque année, ils récoltent et lui expédient des graines de toutes espèces d'arbres et de plantes et que lui-même puisse ensuite les envoyer en France. »¹²³⁷

IV-6.1.1 Les découvertes de Pehr Kalm

Pehr Kalm (1716-1779), botaniste envoyé par son maître Karl Linné en voyage d'exploration scientifique dans les colonies nord-américaines, est considéré comme une source fiable d'information en matière de sciences naturelles. Ses observations sur le monde animal et végétal s'accompagnent de descriptions des mœurs et coutumes des Canadiens, elles aussi appréciées par les scientifiques en raison des références ethnologiques qu'elles contiennent. Il faut garder à l'esprit que son séjour au Canada fut de courte durée, soit de juin à octobre 1749, d'où une grande quantité de données factuelles dans le cas des collectes de plantes, mais peu de commentaires élaborés sur leur utilisation, et des descriptions succinctes des différents lieux visités. Néanmoins, il est possible de tirer de ce récit certains renseignements fort utiles pour la connaissance des jardins d'agrément. C. Skottsberg nous met sur cette piste en précisant le contenu de ces envois de spécimens en Suède durant son séjour : « un second chargement de 408 pièces recueillies au Canada, arriva au début de l'été 1750. Seule une petite partie de ce chargement était d'ordre économique, la majeure partie intéressait les jardins botaniques, et certaines étaient des plantes d'ornement. »¹²³⁸

Une remarque des plus intéressantes concerne la vigne des rivages (*Vitis riparia* ou *Vitis vulpina*) dont l'usage nous est donné par Kalm :

¹²³⁶ Ibid., p. 160. Actuelle ville de Détroit.

¹²³⁷ Ibid., p. 161-162.

¹²³⁸ C. SKOTTSBERG, « Linné, Kalm et l'étude de la flore nord-américaine au XVIIIe siècle » *Les botanistes français en Amérique du Nord avant 1850*, Paris, CNRS, 1957, no. LXIII, p. 183.

Cette plante pousse ici en forêt, à l'état sauvage. Mais j'ai vu partout au Canada, au Fort Saint-Frédéric, à Montréal, à Québec et en d'autres endroits, qu'on en a planté dans les jardins auprès des pavillons d'été, faits de simples lattes. La vigne a grimpé sur celles-ci en s'aidant de ses vrilles et elle les a complètement recouvertes de ses grandes feuilles, qui empêchent totalement les rayons du soleil de pénétrer là. Ces pavillons d'été sont ainsi rendu très agréables en cette saison, car on peut s'asseoir à l'intérieur, à l'ombre, et y jouir d'un air rafraîchissant en dépit de la chaleur. Ces vignes n'auraient-elles pas d'autre utilité que celle-ci explique assez pourquoi tous les gens d'ici en font pousser.¹²³⁹

Ce témoignage confirme non seulement la présence des berceaux de verdure tels qu'il apparaissent dans les plans et dans les récits, mais souligne aussi leur omniprésence en plus de nous renseigner sur la plante utilisée (ou à tout le moins une espèce) pour les recouvrir. Kalm mentionne également les groseilliers rouges : « On en plante en abondance dans tous les jardins, aussi bien à Montréal qu'à Québec et que partout ailleurs au Canada. À l'origine, ils ont tous été importés d'Europe, mais ils se portent merveilleusement bien ici, au moins aussi bien que sur le vieux continent; »¹²⁴⁰. La présence d'arbres fruitiers dans les jardins de Montréal et de Québec revient à plusieurs reprises : pommiers, poiriers, noyers, pruniers et un peu de pêchers dont certains sujets « aguérissent un peu, mais il est nécessaire de les envelopper de paille chaque hiver. »¹²⁴¹ Lorsqu'il visite la propriété des Augustines à Québec, il déclare :

sur un côté du couvent, se trouve un grand jardin où les religieuses ont également la liberté de sortir et de se promener; ce jardin réservé aux religieuses est entouré d'un mur élevé; il est rempli de plantes potagères de toutes espèces, ainsi que de nombreux pommiers, cerisiers, noyers sauvages, groseilliers rouges et autres arbustes semblables.¹²⁴²

À sa visite de la ferme Saint-Joachim, au Cap tourmente, il décrit le jardin et le mode de culture, semblable à une pratique déjà relevée dans le jardin des Jésuites à Québec :

tout près de la maison des prêtres se trouve un grand jardin où sont plantés des pommiers et des pruniers, ainsi que des noyers; mais aucun de leurs fruits n'est encore mûr. Dans l'intervalle des arbres sont disposées de grandes planches ensemencées en toutes sortes de plantes potagères; il y a en outre

¹²³⁹ P. KALM, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, p. 337.

¹²⁴⁰ Ibid.

¹²⁴¹ Ibid., p. 465.

¹²⁴² Ibid., p. 229-230.

près de ce jardin potager un autre petit, rempli de toutes sortes de plantes utiles en cuisine.¹²⁴³

Kalm herborise à plusieurs reprises aux alentours de Québec et de Montréal, souvent accompagné de Gaultier et, parmi ses notes, on peut isoler un certain nombre d'espèces herbacées et ligneuses présentant un potentiel ornemental; en voici, à titre indicatif, une brève nomenclature. C'est au cours d'une de ces randonnées que les deux hommes identifient une nouvelle plante¹²⁴⁴, qui sera ultérieurement nommée Gaulthérie couchée ou thé des bois (*Gaultheria procumbens*), en l'honneur du médecin du roi; ce même jour, Kalm note le cèdre (*Thuja occidentalis*), la trientale (*Trientalis borealis*), la menthe (*Mentha canadensis*), une viorne (*Viburnum cassinoïdes* ou *Viburnum lentago*), le sorbier (*Sorbus americana*), « assez commun en forêt »¹²⁴⁵ et l'épinette rouge ou le mélèze (*Picea rubens* ou *Larix laricina*)¹²⁴⁶. Quelques jours plus tard, à nouveau à l'extérieur de la ville de Québec, Kalm rapporte avoir vu des frênes (*Fraxinus pensylvanica*), des cornouillers (*Cornus stolonifera*), en abondance et de l'angélique (*Angelica atropurpurea*); en août, il atteste la présence d'un rosier (*Rosa blanda*) en assez grande quantité sur un terrain pentu¹²⁴⁷. Au début juillet, il avait noté une fleur aux environs de Montréal –l'iris versicolore– aussi des espèces acclimatées tels que les mûriers (*Morus rubra*), qui poussent à l'état sauvage plus au sud : « J'en ai compté quatre ou cinq exemplaires d'une hauteur de deux toises et demie. On dit qu'ils sont là depuis vingt ans et qu'ils ont été apportés d'une région méridionale lointaine, car ils ne poussent pas ici »¹²⁴⁸; enfin, des arbres: le platane (*Platanus occidentalis*) et un genévrier (*Juniperus virginiana*). À Lachine, en septembre, il prélève une viorne (*Viburnm lentago*)¹²⁴⁹, arbuste qui présente une jolie floraison et un fruit comestible.

Pehr Kalm décrit les potagers assez fréquents en ville. Dans différentes circonstances, il utilise les termes jardins et potagers mais il n'est pas certain qu'il veuille dans tous les cas

¹²⁴³ Ibid., p. 337.

¹²⁴⁴ Ibid., p. 232.

¹²⁴⁵ Ibid., p. 249.

¹²⁴⁶ Ibid., p. 232-234.

¹²⁴⁷ Ibid., p. 286.

¹²⁴⁸ Ibid., p. 191.

¹²⁴⁹ Ibid., p. 507.

établir une distinction très nette. Par exemple, dans une description de l'île de Montréal, il remarque que « les fermes ont un jardin à proximité; ils sont pleins d'arbres, mais pas de façon aussi générale que dans les colonies anglaises. »¹²⁴⁸ Selon plusieurs descriptions fournies par le botaniste, on peut affirmer que les jardins conventuels ont un potager et des arbres fruitiers, mais aussi des espaces pour déambuler, comme chez les Augustines, les Ursulines et les prêtres séculiers qui ont : « un beau jardin [...] à côté de la maison, garni d'arbres et de toutes sortes de légumes ainsi que d'allées et de sentiers où l'on se promène; la vue que l'on a de ce jardin est la plus agréable de toutes celles dont j'ai joui ici. »¹²⁴⁹

Dans ses activités d'herborisation et de collecte, Kalm va bénéficier du soutien officiel de l'administration royale en la personne du gouverneur général de la colonie, Michel Barrin de la Galissonnière (1693-1756). Celui-ci est d'autant plus favorable à ces recherches qu'il s'adonne aussi à des activités scientifiques incluant au premier chef, la botanique.

IV-6.1.2 Le comte de La Galissonnière et son entourage

La Nouvelle-France s'insérait dans le mouvement scientifique de l'Europe et elle contribuait au développement de la botanique, de l'astronomie nautique, de l'hydrographie et de la précision des cartes marines. L'œuvre de Barrin de la Galissonnière et de son entourage met en lumière le fait que le Canada, sous le régime français, participe au monde atlantique dans le domaine des connaissances scientifiques.¹²⁵⁰

Avant d'occuper des fonctions officielles dans l'administration de la Nouvelle-France, La Galissonnière y était déjà venu à plusieurs reprises, dès 1711, et il s'était acquitté à certaines occasions de collectes et d'envois, qui s'inscrivaient dans ses propres préoccupations scientifiques; sa correspondance avec Duhamel du Monceau de 1739 à 1756, comme le précise Lamontagne, « rend compte de la continuité de l'intérêt de Barrin de La Galissonnière pour l'histoire naturelle, à partir de notes relatives à la croissance des plantes

¹²⁴⁸ Ibid., p. 430.

¹²⁴⁹ Ibid., p. 240.

¹²⁵⁰ R. LAMONTAGNE (1991), prologue.

et des arbres jusqu'aux expériences d'horticulture. »¹²⁵³ Son implication dans les échanges botaniques se poursuivra après son retour en France comme en témoigne sa correspondance avec Gradis entre 1751 et 1754, à qui il demande régulièrement d'acheminer des graines et des semences au Canada¹²⁵⁴. Abraham Gradis (1699?-1780), homme d'affaires bordelais- armateur et financier-, a joué un rôle important dans l'histoire de la Nouvelle-France, tant par son support à l'administration française que par ses relations avec des administrateurs dans la colonie, dont le plus connu est sans doute François Bigot. Son intérêt pour l'horticulture est manifeste au travers de sa correspondance; selon son principal biographe, « tous les vendredis soirs, Gradis se rendait à une superbe villa qu'il possédait à Talence; il s'y adonnait à une passion qu'il avait en commun avec le marquis de La Galissonnière, l'arboriculture et le jardinage. »¹²⁵⁵

Revenons aux actions de La Galissonnière dans les domaines de la botanique et de l'horticulture pour rappeler l'aménagement d'un jardin « à son château de Monnières, près de Nantes, [où] il fait cultiver des arbres, des arbrisseaux et des plantes exotiques à l'exemple du roi et des grands seigneurs dont les domaines devenaient de véritables jardins botaniques »¹²⁵⁶; un jardinier engagé à cet effet veille au bon état des lieux. Il est cependant malheureux que la description des champs d'intérêt de La Galissonnière ne contient aucune mention de son implication dans la gestion du jardin du gouverneur à Québec alors que nous savons qu'il correspond avec des administrateurs canadiens à propos des échanges botaniques avant d'occuper lui-même un poste au Canada et que, par la suite, il initie et dirige des activités de collecte et d'acclimatation des végétaux. Parmi ses correspondants, mentionnons Gilles Hocquart, Paul-Louis Lusignan, commandant du fort Saint-Frédéric et Daniel-Hyacinthe Liénard de Beaujeu, commandant du fort Niagara¹²⁵⁷. Lorsqu'il sera gouverneur général, il enverra Chaussegros de Léry, à Détroit, et Michel Chartier de

¹²⁵³ R. LAMONTAGNE, *La Galissonnière et le Canada*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, Paris, Presses universitaires de France, 1962, p. 70.

¹²⁵⁴ C. de BONNAULT, « Les archives de la famille Gradis et le Canada », *Rapport de l'archiviste de la province de Québec 1944-1945*, Québec, p. 278-281.

¹²⁵⁵ J. de MAUPASSANT, *Un grand armateur de Bordeaux : Abraham Gradis (1699-1780)*, Bordeaux, 1917, p. 155.

¹²⁵⁶ LAMONTAGNE (1962), p. 79.

¹²⁵⁷ *Ibid.*, p. 81.

Lotbinière¹²⁵⁶, à Michilimakinac, tous deux porteurs d'instructions de collecte de végétaux¹²⁵⁷. Cette curiosité pour la flore nous vaudra l'introduction en France du magnolia, petit arbre décoratif à floraison spectaculaire. Lamontagne rapporte aussi qu'il s'intéresse, en 1742, à une espèce inusitée d'érable qu'il a vue dans le jardin de Longueuil à l'île Sainte-Hélène (sans doute le platane mentionné ultérieurement par Kalm), et à des petites poires sauvages (le fruit de l'Amélanchier?) dans le jardin du curé de La Durantaie.¹²⁵⁸

Son ami et correspondant, Henry-Louis Duhamel du Monceau (1700-1782), qui effectue également des expériences dans sa propriété de Denainvilliers, où il a planté des espèces nord-américaines, inclura dans son *Traité des arbres et arbustes qui se cultivent en pleine terre*¹²⁵⁹, paru pour la première fois en 1755, des références au Canada¹²⁶⁰. Alors qu'il précise que les végétaux qu'il inclut dans son ouvrage poussent à l'état sauvage et en culture dans les « différentes provinces du Royaume », il ajoute : « je crois qu'on [...] aurait jugé [l'ouvrage] incomplet, si je l'avais borné aux arbres naturels à la France. Pourquoi effectivement refuser de s'enrichir des arbres du Canada, de l'Isle Royale [...] »¹²⁶¹ Pour renforcer cette inclusion, il énumère tous les endroits en France où des espèces exotiques sont cultivées, en mentionnant le jardin de La Galissonière près de Nantes, celui de monsieur de Buffon et de monsieur Malesherbes, en plus des jardins royaux. On comprend, par les remarques de Duhamel du Monceau, que les arbres se sont ajoutés à la liste des fleurs dans le goût des collectionneurs et que ceux d'entre eux pour lesquels « on reconnaîtra l'utilité pour les arts, ou pour la décoration des jardins, pourront se naturaliser dans le Royaume »¹²⁶², ce commentaire s'accompagne de la mention du faux acacia, autrement dit le robinier, venu d'Amérique du Nord. Dès lors, il semble acquis que les

¹²⁵⁶ Pour l'un fils de l'ingénieur et pour l'autre, gendre; tous deux portant vraisemblablement le titre de sous-ingénieur.

¹²⁵⁷ Ibid., p. 86 et dans « Les échanges scientifiques entre Roland-Michel Barrin de la Galissonière et les chercheurs contemporains », *RHAF*, vol. XIV, no. 1, juin 1960, p. 32.

¹²⁵⁸ Ibid., p. 80.

¹²⁵⁹ H.-L. DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité des arbres et arbustes qui se cultivent en pleine terre*, Paris, Guérin et Delatour, 1755, 2 vol.

¹²⁶⁰ Duhamel du Monceau fait parvenir à un autre de ses correspondants canadiens réguliers, Jean-françois Gaultier, un exemplaire de la publication de 1755, désormais conservé au Archives nationales du Québec.

¹²⁶¹ A. JACOBSON, *Anthologie des bons jardiniers*, Paris, La Maison Rustique, Flammarion, 2003, p. 262.

¹²⁶² Ibid.

arbres, incluant les espèces nord-américaines, jouent un rôle dans l'aménagement des jardins et que leur intérêt peut passer de considérations scientifiques à une appréciation esthétique ou ornementale.

À propos des différents usages que Duhamel du Monceau recommande pour les arbres, il propose d'utiliser, pour les avenues et les quinconces, des ormes, frênes, chênes, hêtres, tilleuls, merisiers, faux acacia, pins, sapins¹²⁶³; parmi les arbustes, il mentionne le kalmia, la gaulthérie, le raisin d'ours (*arctostaphylos Uva-Ursi*)¹²⁶⁴, espèces que l'on sait propres à la flore du Canada. Si, dans l'énumération des arbres à utiliser, certains existent à l'état naturel et sont plantés en France dans l'aménagement des allées des jardins, la mention du robinier et du merisier, s'il s'agit bien du *Betula alleghaniensis*, donne à penser qu'il inclut, sans toujours les distinguer, des espèces nord-américaines. Dans ce contexte, il n'est pas inutile de rappeler les résultats des analyses de macro restes végétaux collectés sur les sites du Palais de l'intendant et du jardin du gouverneur ayant fait l'objet de fouilles archéologiques (voir le tableau G). Lorsqu'il est question des tonnelles dans les jardins de propreté, le botaniste recommande quelques espèces dont la Vigne-vierge¹²⁶⁵ (*Parthenocissus quinquefolia*), plante indigène du Canada introduite en France et connue dès le début du XVIIIe siècle (voir à ce sujet, la liste des plantes de l'ouvrage de Jacques Cornut, au premier chapitre).

IV-6.2 Les jardins du Roi et les jardins des retours

On ignore trop du reste qu'il existait dans presque tous les chefs-lieux des Généralités de la France de nos rois et dans les villes principales des possessions royales d'outre-mer un ensemble de jardins botaniques ou de pépinières dites « jardins du roi ou pépinières royales » qui distribuaient très largement dans leurs environs les plantes provenant des voyageurs accrédités par le roi de France.¹²⁶⁶

¹²⁶³ Ibid., p. 269.

¹²⁶⁴ Ibid.

¹²⁶⁵ Ibid.

¹²⁶⁶ A. GUILLAUMIN et V. CHAUDUN, « L'introduction en France des plantes des plantes horticoles originaires de l'Amérique du Nord avant 1850 », *Les botanistes français en Amérique du Nord avant 1850*, Paris, CNRS, 1957, no. LXIII, p. 125.

Alors qu'au XVII^e siècle, les échanges s'effectuaient de façon plutôt informelle et avant tout entre scientifiques et amateurs, au XVIII^e siècle, la pratique se systématisait, facilitée par un encadrement administratif; pour recevoir et conserver un temps les spécimens, des points de chute sont aménagés sur les deux continents : les jardins du roi, dans les colonies, les jardins des retours dans la métropole. « [...], le désir de Louis XV et de Louis XVI d'avoir, [...] des plantes exotiques, exemple suivi par les grands seigneurs dont les parcs devenaient de véritables jardins botaniques, amena d'Amérique du Nord un afflux important d'arbres et d'arbustes. »¹²⁶⁹ Quelques plans de villes et fondations de la Nouvelle-France fournissent l'emplacement de jardins du roi; c'est le cas du jardin du gouverneur de Québec, désigné exceptionnellement sous ce vocable par Chaussegros de Léry dans son plan de 1752, de celui de Louisbourg (fig. 96c), notamment en 1734 et 1741, aussi à Détroit en 1764 et au fort Carillon, vers 1755-1756. Kalm en 1749, mentionne la présence de jardins au fort Saint-Frédéric, érigé sur les bords du Lac Champlain :

Chaque soldat a son jardinet en dehors du fort, et peut le cultiver à son aise et y planter ce que bon lui semble. Il y en a même qui ont construit des serres, ou ils sèment toutes sortes d'herbes pour la soupe ou la table. Le gouverneur me dit que c'est une coutume générale d'accorder du terrain, pour jardin potager, aux troupes en garnison dans les forts dont l'éloignement des grandes villes ne permet pas d'y faire venir la provision de légumes nécessaire.¹²⁷⁰

Toujours à propos du Fort Saint-Frédéric, rappelons cette autre mention de Kalm déjà évoquée, sur la présence de « pavillons d'été »¹²⁷¹ recouverts de grimpants. Franquet ajoute au témoignage de Kalm sur la culture qui se pratique au Fort Saint-Frédéric, dans la description qu'il en donne lors de sa visite le 15 août 1752 :

À portée de ces bâtiments situés sur la droite de l'entrée, dans ce fort, et sur les bords de la rivière, sont quelques jardins fermés et séparés par des pieux plantés vraisemblablement au compte du roi. La terre y est bonne, franche, et produits d'excellents légumes, entr'autres, des melons parfaits, mais on voudrait que la culture en fut encore à la charge de sa majesté. Leur entretien occasionne de la jalousie entre le commandant et le garde magasin, d'autant

¹²⁶⁹ Ibid., p. 123.

¹²⁷⁰ *Voyage de Kalm en Amérique*, analysé et traduit par L. W. MARCHAND, Mémoires de la Société historique de Montréal, Montréal, T. Berthiaume, 1880, p. 14. Cette édition a ici été utilisée car il a été impossible de trouver le passage dans la publication de Rousseau et Béthune (1977).

¹²⁷¹ *Voyage de Pehr Kalm*, édition traduite par P. BÉTHUNE et annotée par J. ROUSSEAU, 1977, p. 337.

que ce dernier, chargé des dépenses, est soupçonné les étendre à son profit autant qu'il peut et que son jardin s'en ressent.¹²⁷⁰

Ce faisant, il introduit une confusion sur la destination de ces jardins à savoir à des fins personnelles ou comme espaces publics. On comprend que le roi accorde des parcelles aux soldats lesquelles demeureraient cependant dans le domaine royal puisqu'on s'attend à ce que l'entretien soit mise sur le compte du roi. D'autre part, la culture de ces espaces engendre des luttes de pouvoir qui peuvent se situer tant dans l'appropriation à des fins personnelles que dans l'exécution d'un ordre du représentant de l'État.

Un pot à fleurs (fig. 81d), retrouvé lors des fouilles, de même que des débris de verre dont la forme suggère les cloches de verre utilisées pour protéger de jeunes plants, pouvaient se trouver dans le jardin du roi à Louisbourg. Aucune recherche historique n'a encore été entreprise à ce sujet.

Jacques Mathieu considère que le jardin du roi ne servait pas seulement à nourrir les représentants du pouvoir mais aussi à expérimenter ou acclimater les espèces végétales. De fait, le contenu et la fonction de ces espaces semblent varier dans le temps et selon le principal responsable, usages qu'aucun document contemporain ne vient préciser. Il semble cependant moins probable que des pépinières, habituellement sous la responsabilité de l'intendant, aient été aménagées dans ces espaces, du moins au Canada, qui servaient à offrir des arbres pour la plantation des nouvelles routes; cette pratique n'est jamais évoquée.

En France, il y a plusieurs points de chute qui correspondent aux ports de l'Atlantique. Le jardin des Apothicaires de Nantes (établi depuis 1688) est rattaché au Jardin du Roi, qui devient, à partir de 1719, le but ultime de toute nouvelle introduction. Le Jardin de Nantes devient alors « comme un entrepôt et un séminaire de notre dit Jardin, pour l'entretien de la culture des plantes des pays étrangers »¹²⁷¹. Il y a également le jardin de Rochefort auquel

¹²⁷⁰ L. FRANQUET, *Voyages et mémoires sur le Canada*, édité par J. Lacoursière, Montréal, Élysée, 1974, p. 76.

¹²⁷¹ Décision de Chirac, intendant du Jardin du Roi citée par Gabrielle DUPRAT, « Essai sur les sources manuscrites conservées au Muséum » *Les botanistes français en Amérique du Nord avant 1850*, Paris, CNRS, 1957, no. LXIII, p. 238.

La Galissonnière fait des envois¹²⁷², le jardin botanique de la Marine de Brest et ceux de Lorient, Toulon et Bordeaux.

Nous avons voulu dans cette partie de notre recherche souligner la contribution de certaines figures de la colonie et insister sur les liens existants entre ces personnes. Nous avons aussi cherché à mettre en évidence l'intérêt pour la dimension ornementale des végétaux dans les activités scientifiques et l'existence de jardins, parfois appelés jardins du roi, dans lesquels on conservait temporairement des spécimens destinés à l'envoi ou à une réutilisation locale, ou sur une base permanente, ce qui assimilait alors ces espaces à de petits jardins botaniques. Toutes ces activités liées au développement de la connaissance scientifique des végétaux sont encouragées et stimulées par l'apparition d'un cadre administratif formel tant au niveau local que métropolitain.

¹²⁷² C. de BONNAULT, « La Galissonnière et sa contribution à la botanique du Canada », *Les botanistes français en Amérique du Nord avant 1850*, Paris, CNRS, 1957, no. LXIII, p. 175.

IV-7 L'art des jardins en France au cours du XVIII^e siècle vu au travers de deux publications et de pratiques provinciales

L'art des jardins et les ouvrages qui en font la promotion constituent les derniers aspects abordés dans le cadre des sources additionnelles d'influence. Comment l'aménagement des jardins canadiens a-t-il pu être entraîné par les pratiques métropolitaines au cours de cette première moitié du XVIII^e siècle? Les études menées par des historiens des jardins ont fait ressortir la persistance du style formel en France durant une bonne partie du XVIII^e siècle et la pénétration tardive du jardin pittoresque; en conséquence, les tendances véhiculées de la métropole vers les colonies iront dans ce sens, encourageant la perpétuation du jardin classique. Par ailleurs, Dezallier d'Argenville, communicateur des œuvres de Le Nôtre, va proposer des variations à partir du modèle d'origine, adaptées à des conditions physiques et financières plus modestes, encourageant de ce fait la diffusion et le réemploi de ce style. La transmission des modes et des techniques s'opère par le recours à des ouvrages sur le jardinage; l'examen de l'inventaire de quelques bibliothèques canadiennes indique la présence régulière d'ouvrages sur le sujet, notamment la possession des publications de Louis Liger, qui connaît du succès auprès des amateurs français tout au long du XVIII^e siècle. D'autre part, les recherches sur l'étendue du phénomène des jardins en France confirme sa popularité sur l'ensemble du territoire; parmi les descriptions de jardins provinciaux du XVIII^e siècle, nous relevons que, certaines caractéristiques également propres au jardin canadien, s'y retrouvent : simplicité des aménagements, mélange de l'utilitaire et de l'agréable, utilisation modeste de l'eau et espace d'expérimentation.

IV-7.1 Traités de jardinage

Les nombreuses rééditions de deux traités de jardinage au cours du XVIII^e siècle démontrent l'intérêt que le sujet suscite en France. Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville (1680-1765) publie pour la première fois en 1709, *La Théorie et la pratique du jardinage*; quatre autres éditions s'ajouteront en 1713, 1732, 1747 et 1760, sans compter plusieurs

publications pirates et fac-simile. Louis Liger fait paraître deux ouvrages. *La nouvelle maison rustique ou économie rurale, pratique et générale de tous les biens de campagne* est disponible en 1700 et son succès entraînera des rééditions jusqu'à la fin du siècle; en 1790 on en est à la onzième. Quelques années plus tard, il lance *Le jardinier fleuriste*, suivi de deux nouvelles éditions en 1738 et 1754. La popularité de l'ouvrage de Dezallier d'Argenville, auquel nous référerons dans un premier temps, se veut un témoignage de l'engouement persistant des Français pour le jardin formel tout au cours du XVIII^e siècle. Quant à l'auteur, il illustre de manière tangible la proximité d'intérêt que l'on pouvait trouver chez un même individu, tant pour les jardins, que pour l'histoire naturelle, l'horticulture et l'art.

C'est Michel Conan, dans un article consacré à Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville et à son fils, Antoine-Nicolas et à leur contribution à l'art des jardins¹²⁷⁵, qui souligne chez le premier la présence d'intérêts divers et qui paraîtraient même divergents pour certains, qu'il considère représentatifs de cette période et de la mouvance dans laquelle évoluent les amateurs de jardins. Dezallier d'Argenville père est venu accidentellement aux jardins, non par la pratique, mais uniquement poussé par un intérêt marqué pour le sujet, intérêt qu'il conserve et développe au cours de sa carrière scientifique, parallèlement à d'autres domaines de recherche. Spontanément, on pense qu'il est architecte de jardins et cette méprise est indicative de la méconnaissance du « rôle, dans la diffusion du goût et des idées, des familles de collectionneurs, amateurs d'art et de science, et appauvrit la compréhension du développement de l'art des jardins en France. »¹²⁷⁶ Outre les cinq éditions de son traité de jardinage auxquelles il participera activement, améliorant le contenu d'une parution à l'autre, il publie entre 1742 et 1757 une série d'ouvrages d'histoire naturelle, réédités jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, qui lui valent d'être accueilli comme membre de la Société royale des sciences de Londres en 1750. Dans une toute autre sphère d'activités, il s'intéresse aux arts et publie, entre 1745 et 1752, la vie des peintres célèbres en trois volumes.¹²⁷⁷

¹²⁷⁵ M. CONAN, « Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville 1680-1765 » *Créateurs de jardins et de paysages de la Renaissance au début du XIX^e siècle*, Arles, Actes Sud/ Versailles, ENSP, 2001, tome 1, p 96-106.

¹²⁷⁶ Ibid., p. 96.

¹²⁷⁷ Ibid., p. 102.

Selon Runar Strandberg, le style de Le Nôtre, non pas uniquement en France mais aussi dans d'autres pays d'Europe, aurait survécu au moins cent ans avant qu'on ne lui préfère le jardin anglais. Il en situe les débuts par la création des jardins de Vaux-le-Vicomte en 1656 et le déclin amorcé vers 1760. Même après la mort de ses plus célèbres promoteurs –Le Nôtre lui-même et Louis XIV– le genre est encore à la mode. Ainsi, en 1716, le tsar Pierre le Grand fait aménager les jardins de Peterhof par Alexandre Jean-Baptiste Le Blond (1679-1719), élève de Le Nôtre et associé aux deux premières publications de Dezallier. Un autre exemple du prolongement de l'engouement pour les jardins de Le Nôtre est notable en Suède où Carl Harleman aménage plusieurs jardins entre 1728 et 1750, selon les principes du jardin formel.¹²⁷⁸ Sur le territoire français, dans les régions éloignées de Paris, on retrouve des exemples d'aménagements à la française pratiquement jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Bref, le style perdure même à la cour de France où Louis XV fait peu de changements dans les jardins de Versailles. Son intérêt va plutôt à la botanique comme en témoigne le jardin qu'il fera aménager et dans lequel seront cultivées, à proximité de Trianon, un grand nombre d'espèces exotiques. Ce n'est qu'au cours du règne de Louis XVI, que de nouveaux espaces seront réalisés dans le style pittoresque et d'autres modifiés pour correspondre à la nouvelle tendance. Mais, en dépit des modes changeantes, l'intérêt pour les jardins demeure et semble aussi vif au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Antoine-Nicolas Dezallier d'Argenville (1723-1796), qui s'est engagé dans la publication d'un ouvrage sur les œuvres d'art les plus remarquables de la région de Paris, fait suivre cette publication, qui avait néanmoins connu du succès, par une seconde qui décrit cette fois les jardins des environs de Paris car « il lui semblait [...] qu'en France on assistait moins au triomphe de la peinture, de la sculpture et de l'architecture qu'à celui du jardinage. »¹²⁷⁹ Le guide fut réédité à trois reprises jusqu'en 1779.

On a dit d'Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville qu'il avait rédigé, après le fait, la théorie sous-tendant les créations de Le Nôtre. Son apport, au-delà de l'expression des principes

¹²⁷⁸ Runar STRANDBERG, « The French Formal Garden after Le Nostre », *The French Formal Garden*, E. MacDougall et F. H. Hazlehurst, éd., Eashington, Dumbarton Oaks Trustees for Harvard University, 1974, p. 64-67.

¹²⁷⁹ M. CONAN (2001), p. 104.

du jardin formel et des propositions qui s'adressaient exclusivement à une classe privilégiée- royauté, noblesse et bourgeois enrichis-, se situe dans la transcription graduelle du contenu pour rejoindre une clientèle plus modeste mais néanmoins intéressée par le sujet et désireuse de procéder à des aménagements. Par exemple, la première édition propose des plans pour des propriétés de dix à soixante arpents; dans la seconde, deux projets sont conçus pour des espaces de trois et quatre arpents¹²⁸⁰. Conan note l'ouverture vers une clientèle aux moyens plus limités, notamment par des propositions d'aménagement moins emphatiques dans la quatrième édition; ainsi, l'auteur incorpore une planche qui « représente trois parterres destinés à orner des jardins de ville situés sur de petites parcelles d'environ un quart d'arpent.»¹²⁸¹ Conan ajoute : « comme de nombreux passages de l'ouvrage le laissent percer, celui-ci s'adresse en large part à un public bourgeois dont les moyens ne sont pas si considérables [...]; on notera en effet la modestie des constructions, et l'importance du potager et du verger. »¹²⁸²

Parmi les principes d'aménagement mis de l'avant par Dezallier, dès la seconde édition, on note son insistance sur la nécessité de dégager des vues pour profiter du paysage à l'extérieur du jardin sans toutefois créer une ouverture totale; à ce sujet, Conan précise que « l'attention esthétique pour la campagne en France est beaucoup plus ancienne [que le style paysager] et a des racines classiques italiennes et latines »¹²⁸³. L'intérêt pour les belles vues –paysages naturels spectaculaires ou simplement harmonieux– maintes fois souligné chez les résidants de Québec, ou encore chez le marquis de Vaudreuil, à Montréal, et de façon plus générale présent dans les récits des premiers occupants, serait la reprise d'un élément du jardin français toujours prisé au XVIII^e siècle, que l'on aurait transposé dans le contexte colonial. Dans l'aménagement de vues, Dezallier édicte des mises en garde : l'ouverture sur l'extérieur exige le respect de certaines règles afin que le jardin ne devienne insignifiant, parce que noyé dans un décor qui le minimise; c'est pourquoi, on doit toujours chercher à faire paraître le jardin plus grand que la réalité. Dezallier propose également la recherche de la variété en jouant sur les contrastes, qui peuvent résulter de

¹²⁸⁰ Ibid., p. 100.

¹²⁸¹ Ibid., p. 101.

¹²⁸² Ibid., p. 100.

¹²⁸³ Ibid., p. 99.

différentes sources : contrastes des végétaux, du relief, des vues, des formes dans les carrés et ce, sans compromettre l'équilibre général du jardin. Une partie du livre propose des choix d'arbres et de plantes, laquelle va grandir en importance au fur et à mesure des publications. Ainsi, entre 1709 et 1713, la nomenclature a doublé, mais le changement le plus significatif se trouve dans l'édition de 1747, où l'auteur ajoute un nouveau chapitre, « une introduction à la classification des plantes »¹²⁸⁴; Conan y voit, non sans raison, une application de son intérêt pour les sciences naturelles.

Comme la documentation historique sur les jardins de Louisbourg était lacunaire, au moment de la phase de reconstitution des jardins, Parcs Canada s'est inspiré des projets contenus dans *La maison rustique* de Louis Liger, pour donner des formes précises aux espaces. L'idée de référer à *La maison rustique* pour réaliser des aménagements congruents avec les connaissances et les modes de l'époque, se présentait comme une solution sensée quand on sait la popularité que connut cette publication et sa présence dans les bibliothèques canadiennes. Ainsi, Bernard Audet mentionne que *Le jardinier fleuriste* se trouve dans l'inventaire des biens de Pierre Derivon de Budemont en janvier 1741 et *La maison rustique*, qui peut être soit le livre de Liger soit celui d'Estienne et Liébault¹²⁸⁵, chez le curé Gaspard Fournel de l'Ange-Gardien, en 1757. Dans son inventaire des bibliothèques canadiennes, Drolet a recensé des livres d'agriculture et d'horticulture dans les communautés religieuses et chez plusieurs particuliers, sans toutefois spécifier de quels ouvrages il s'agit : François-Étienne Cugnet (1688-1751) en possède dix alors que Pierre-Charles Peyroux, le curé Philippe Boucher, Jacques-François Cugnet, Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, Dupuy, Verrier, Fournerie de Vézon (...-Montréal 1760), en ont quelques-uns¹²⁸⁶ dont, chez ce dernier, le *Traité des arbres* de Duhamel du Monceau.¹²⁸⁷

De fait, Louis Liger (1658-1717), un agronome de profession, a repris et complété la matière contenue dans la publication d'Estienne. La première édition parue en 1700 sous le titre d'*Oeconomie générale de la campagne, ou Nouvelle maison rustique*, connaîtra

¹²⁸⁴ Ibid., p. 101.

¹²⁸⁵ Bernard AUDET (2001), p. 100.

¹²⁸⁶ DROLET, *Les bibliothèques canadiennes 1604-1960*, Ottawa, Le cercle du livre de France, 1965, p. 53.

¹²⁸⁷ Ibid., p. 111.

beaucoup de succès et sera réimprimée durant tout le XVIII^e siècle sous le seul titre de *Nouvelle Maison rustique*. Non seulement Liger emprunte-t-il le titre et les idées à ses prédécesseurs mais la division interne en plusieurs chapitres ressemble aussi à la présentation d'Estienne et Liébault. La publication de 1772 est une version considérablement enrichie des éditions précédentes, sous l'initiative de La Bretonnière; mais déjà, cette édition ne concerne plus la période sous étude. Pour ce qui est du *Jardinier fleuriste ou culture universelle des fleurs, arbres, arbustes et arbrisseaux servant à l'embellissement des Jardins*, il paraît en 1704; son titre traduit bien la formation et les préoccupations de l'agronome horticulteur, mais aussi l'intérêt du public pour un ouvrage de référence facilitant le choix des végétaux destinés au jardin ornemental. Une nouvelle édition, revue et augmentée est proposée en 1776.

IV-7.2 Manifestations dans les provinces françaises : quelques exemples

Les descriptions des jardins français en province, au XVIII^e siècle, telles que rapportées par des chercheurs français, nous font voir des ressemblances avec les jardins canadiens et une proximité dans les objectifs d'aménagement. Par exemple, Jean-Pierre Bériac a consacré une recherche aux jardins de la région de Bordeaux au cours du XVIII^e siècle. Il a noté leur essor remarquable, surtout dans la seconde moitié du siècle, et constate que la présence de nombreux jardins à ce moment, aurait été encouragée par une situation économique prospère; pour Bériac, l'aisance financière va de pair avec le phénomène social d'engouement pour les « beaux dehors »¹²⁸⁸. Il s'intéresse aussi aux initiatives d'ordre public sur le territoire, d'abord la création de la pépinière royale vers 1723, qui faisait suite à l'ordonnance relative aux grands chemins que le roi souhaitait voir bordés de plantations d'arbres; selon Bériac, « le rôle des pépinières royales fut [...] considérable pour la création de promenades publiques jusque dans les villages les plus modestes. »¹²⁸⁹ Il mentionne également le développement, à partir de 1756, du premier jardin public à Bordeaux, jardin royal initié par l'intendant Tourny.

¹²⁸⁸ J-P BÉRIAC, « Les jardins bordelais au XVIII^e siècle », *Jardins et vergers en Europe occidentale : VIII^e au XVIII^e siècles*, Auch, Centre culturel départemental de l'Abbaye de Flaran, 1987, p. 175.

¹²⁸⁹ Ibid., p. 178.

L'analyse fine de la composition des jardins de plaisir que Bériac entendait produire dans le cadre de sa démarche s'est heurtée à des sources iconographiques peu abondantes; néanmoins, c'est à partir d'un certain nombre de plans, plans de ville et plans privés qu'il a procédé. C'est ainsi qu'il fournit des précisions sur le jardin de l'ingénieur du roi selon un plan de Bordeaux datant de 1755;

Cette partition en enclos successifs se constate également dans les jardins de la maison de l'ingénieur du roi, Michel Duplessy. On y remarque un vaste espace divisé en deux parties à peu près égales contenant, l'une le verger, l'autre un potager orné, au pied de la maison, de deux petits carreaux de broderie, et au fond d'une masse de feuillus dessinant les salles vertes et des allées régulières. Sur le côté, un petit jardin d'agrément avec parterre quadripartite et une petite pièce d'eau encaissée se devinent. Un alignement d'arbres ombrage le tout. Un tel jardin n'a rien de spécifiquement urbain. Nous le retrouvons dans certains domaines, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. [...] Utilité et plaisir restent entremêlés, en ces lieux souvent clos, [...] Dans ce milieu, l'introduction du modèle français n'a lieu qu'assez tardivement et avec timidité.¹²⁹⁰

Cette description nous remet en tête certains des jardins des administrateurs en Nouvelle-France, tant à Québec qu'à Louisbourg, par exemple, où les parties qui composent les espaces ont des formes et des caractéristiques apparentées. L'apparition tardive du modèle français en province aide à comprendre son absence quasi totale dans la colonie. Selon Bériac, jardins de ville et jardins de campagne auraient eu les mêmes caractéristiques, hormis des dimensions différentes; nous avons quelques exemples de jardins de banlieue à Montréal et à Québec- jardins de communauté et privés, tels la Mission de la Montagne, la Cardonnière, le Séminaire et les Jésuites à Sillery, où figurent dans des espaces surdimensionnés les mêmes composantes. Enfin, il évoque le mélange de l'utilitaire et de l'agréable, toujours à l'honneur durant cette seconde moitié du XVIII^e siècle.

Dans la description des jardins de domaines situés à la campagne, Bériac rappelle à nouveau la présence du potager, verger, parterre près de la maison, allées d'arbres ombragées et du « petit bois découpé d'allées en étoile [...]. Des lieux bien sages et

¹²⁹⁰ Ibid., p. 186.

parfaitement symétriques [...]. »¹²⁹¹ où domine une distribution des espaces selon « une structure orthogonale sans faille ». ¹²⁹² S'il y a peu d'exemples du jardin formel tel qu'il existe à Paris et dans les environs, le même sort est réservé au jardin anglais, dont l'auteur note quelques cas vers 1780, mais qui « reste marginal, voire anecdotique; ceux que nous avons repérés se comptent sur les doigts d'une main. »¹²⁹³

Pour ce qui est de la présence de l'eau dans les jardins scrutés par Bériac, il constate qu'elle se voit surtout dans les aménagements les plus sophistiqués et encore uniquement dans les propriétés qui disposent d'un approvisionnement naturel, tel un ruisseau ou une source; il remarque que « la pièce d'eau la plus fréquente reste l'utilitaire vivier »¹²⁹⁴ qui peut prendre la forme d'un grand bassin et parfois, également d'une fontaine adossée à un mur. Dans le cas de bassins avec jet d'eau, ils peuvent être associés tant aux parterres qu'aux potagers.

Bériac termine sur la dimension sociale du jardin au XVIII^e siècle :

Nous avons donc une esthétique unique où petits bourgeois et grands seigneurs communient dans l'amour des quinconces, des ormeaux et charmilles bien alignés, mais des impératifs différents président à la conception dans le domaine et dans la plaisance. Entre les deux cas extrêmes que nous avons présentés, se situent tous les cas de figure.¹²⁹⁵

Cette valeur ajoutée au jardin, qui se reconnaît dès les XVI^e et XVII^e siècles, a aussi été traitée par Michel Conan, Elisabeth Hyde et Antoine Schnapper; ces auteurs ont démontré que les très nombreuses manifestations répertoriées ne peuvent être assimilées uniquement à une façon de vivre de la classe aristocratique mais touchent différentes couches de la société, dans l'habitat urbain et rural. Est-ce à dire qu'il y a autant de modèles que de jardins et qu'on ne peut associer à un style en émergence, les formes et les aménagements qui sont créés? Il se peut aussi qu'on n'ait jamais pris le temps de caractériser ces jardins et d'en dégager des constantes dans l'arrangement des parties et l'utilisation des végétaux, ce qui permettrait de préciser un ou des modèles potentiels.

¹²⁹¹ Ibid., p. 191.

¹²⁹² Ibid.

¹²⁹³ Ibid., p. 193.

¹²⁹⁴ Ibid., p. 196.

¹²⁹⁵ Ibid., p. 204.

D'autres exemples de réalisations en Auvergne, dans le Dauphiné, le Languedoc et la Provence, au cours du XVIII^e siècle, nous sont fournis par des études¹²⁹⁶ qui mettent en évidence le triangle de base formé par la fonction utilitaire, la botanique, et l'espace d'agrément. Jetons un coup d'œil à la situation du marquis Jean-Baptiste d'Albertas (?-1790), considéré « parmi les plus importants créateurs de jardins au XVIII^e siècle »¹²⁹⁷, dans un article intitulé « La passion de créer et d'expérimenter ».¹²⁹⁸ Ainsi,

les ouvrages contenus dans la bibliothèque du marquis d'Albertas témoignent aussi de sa passion pour les plantes et les jardins, de même que ses commandes de végétaux à différents fournisseurs, dont les pépinières Sauvage de la Société royale d'horticulture à Sens, ou les relations qu'il entretenait avec M. Daubenton, le célèbre naturaliste.¹²⁹⁹

Les parterres de Bouc-Bel-Air, par exemple, ressemblent aux planches proposées par Dezallier d'Argenville dans son traité et témoignent de la persistance du jardin formel en dehors de l'Île-de-France, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Sur ce même sujet, sont aussi mentionnés François de Bruny et son fils Jean-Baptiste qui aménagent des jardins au château de La Tour-d'Aigues, comprenant des parterres réguliers et « un vaste potager orné, intégré à la composition d'ensemble d'un jardin d'agrément »¹³⁰⁰; par la suite, le fils ajoute plusieurs espèces d'arbres et de plantes exotiques. Vers 1780, le domaine est « l'un des lieux les plus visités de la province, notamment pour le cabinet d'histoire naturelle créé par le baron, pour le potager et le verger, qui produisaient 'tout ce qu'il y a de plus exquis et de plus précoce', et pour les serres [...] ».¹³⁰¹

Ces descriptions nous remettent en tête l'intérêt des administrateurs canadiens et de leurs relais pour la botanique, les collections vivantes et les expérimentations, curiosités qui

¹²⁹⁶ Michel RACINE, « Les aristocrates en province au XVIII^e siècle : des amateurs éclairés » dans *Créateurs de jardins* [...], tome I, p. 120-131.

¹²⁹⁷ Ibid., p. 125.

¹²⁹⁸ Ibid., p. 124.

¹²⁹⁹ Ibid., p. 126.

¹³⁰⁰ Ibid., p. 127.

¹³⁰¹ Ibid.

figurent dans la sphère élargie des jardins. Le jardin d'agrément peut être un lieu propice pour conserver, exposer, observer les espèces nouvelles, sans perdre sa valeur ludique; pas encore un lieu d'usage strictement scientifique, qui se transforme alors en jardin botanique, mais un espace dont l'aménagement est dominé par des règles esthétiques et dont la finalité est multiple : apprécier, expérimenter, utiliser, enfin surprendre ou renseigner ses visiteurs.

Il y a lieu de penser que les manifestations notées dans la colonie en regard des jardins ressemblent aux comportements observés dans les provinces françaises vers 1750 où « la passion des jardins est en ce siècle si forte »¹³⁰⁰ tant dans la noblesse où « le mouvement de création de jardins réguliers continue à s'amplifier entre 1750 et 1800 »¹³⁰¹ que chez les propriétaires moins fortunés. Du point de vue administratif mais aussi dans son organisation sociale, la Nouvelle-France, bien que plus éloignée physiquement de la métropole, devait s'assimiler à une province française, accusant comme elle un retard quant aux innovations et aux nouveaux courants initiés dans la capitale, mais néanmoins encore bien européenne dans sa culture, particulièrement chez l'élite.

¹³⁰⁰ *Ibid.*, p. 120.

¹³⁰¹ *Ibid.*

IV-8 1760-1815 : Fin de régime et survivance des jardins en Nouvelle-France

À l'instar de la persistance des jardins de Le Nôtre en Europe, le modèle canadien d'inspiration française, apparu au cours du XVII^e et du XVIII^e siècle, ne disparaît pas immédiatement après la Conquête. La cartographie urbaine, qui dorénavant répond aux besoins des nouveaux dirigeants, conserve la représentation des jardins; cette pratique permet de suivre l'évolution des formes et de l'étendue des principaux jardins institutionnels et de constater leur persistance, à tout le moins jusqu'au début du XIX^e siècle. Cette situation se remarque aussi ailleurs dans les parties du territoire américain auparavant d'appartenance française.

Selon l'approche empruntée pour chacune des périodes historiques, nous avons à nouveau eu recours à l'examen de la cartographie urbaine pour connaître la situation des jardins après 1760. Dans le cas de Montréal et de Québec, il est relativement facile de suivre leur évolution au travers d'une cartographie qui demeure abondante. Parmi les autres villes de la Nouvelle-France, nous avons retenu La Nouvelle-Orléans, Détroit, La Mobile et Saint-Louis, dont la cartographie de référence s'est cependant révélée plus restreinte et moins significative que pour les villes canadiennes. Des données sur la présence de jardiniers à Montréal et Québec viennent également alimenter notre réflexion sur la vitalité de cette pratique, avant et après la Conquête.

IV-8.1 Persistance du jardin d'agrément à Québec et à Montréal après la Conquête

La présence de jardiniers est un bon indicateur de l'existence de jardins; même s'il ne permet pas de préciser la nature de l'aménagement, dans certains cas cependant, il autorise des déductions. Nous avons procédé à une recherche portant sur cet aspect en interrogeant les contrats d'engagement de jardiniers consignés dans les greffes de notaires canadiens durant le Régime français et après, ce qui donne un aperçu de l'exercice de la profession;

cette démarche n'avait jamais été effectuée auparavant. Le tableau M ci-après présente les résultats de cette compilation pour les villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières. Cet inventaire sommaire comprend les engagements ou la mention d'individus, partie à un contrat et s'identifiant comme jardinier. Cet exercice permet de faire ressortir trois principaux aspects reliés aux jardins : tout d'abord, il confirme l'existence d'une profession et, en second lieu, le fait qu'elle soit suffisamment organisée pour générer une hiérarchie de travailleurs. Enfin, la pratique persiste après le changement de régime comme le confirment les engagements répertoriés après 1760.

Nous trouvons pour Trois-Rivières, un seul contrat notarié, soit l'embauche de Gervais Chesnon par Claude de Ramezay, alors qu'il est gouverneur de la ville en 1693. La grande majorité des engagements (14 sur 19) sont le fait de résidents de Montréal; parmi eux, mentionnons, les sieurs Charly, possédant plusieurs propriétés et Luc de Chap de Lacorne, contrats survenus avant 1760. À Québec, Joseph Cadet fait l'embauche d'un jardinier en 1748; on remarque également que les clients institutionnels se concentrent dans la capitale : les Ursulines engagent François Dutertre en 1695; Pierre Ratté, jardinier du Séminaire de Québec autorise l'engagement de son fils pour le même travail en 1773, alors qu'en 1755, il est fait mention de la présence de deux jardiniers à l'emploi des prêtres¹³⁰²; enfin en 1752, le Palais du roi, par l'intermédiaire de Jean Marguerie, son maître-jardinier, procède à l'embauche de Blaise Laborde.

L'existence de maîtres-jardiniers est attestée dans des contrats antécédents survenus à Montréal. En 1734, par exemple, René de Couagne signe une entente pour la « jouissance d'un jardin » avec Maurice Quémerot, maître-jardinier¹³⁰³; en 1736, Jean-Baptiste Texier et Étienne Métivier dit Laroze, portent le même titre dans des engagements distincts¹³⁰⁴; en 1752, Antoine Cheroux est désigné maître-jardinier dans un contrat¹³⁰⁵. Cette pratique persiste après la Conquête; ainsi, on retrouve la mention dans une entente mettant en cause

¹³⁰² Noël BAILLARGEON, *Le Séminaire de Québec de 1685 à 1760*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, p. 345.

¹³⁰³ ANQ, greffe Lepailleur (29-06-1734).

¹³⁰⁴ ANQ, greffe Lepailleur (10-04-1736) et (08-04-1736).

¹³⁰⁵ ANQ, greffe Hodiesne (12-05-1752).

Guillaume Roy dit St-Jean, maître-jardinier¹³⁰⁶. La profession compte donc suffisamment de membres pour qu'une distinction puisse s'établir, créant une hiérarchie de fonctions. Près des deux tiers des engagements se font avant 1760, soit 12 sur 19; toutefois, si on additionne les mentions et les contrats de jardiniers après la Conquête, le total se rapproche de la situation précédente : 15 sur un total de 18. Les résultats partiels ne permettent pas de conclure sur la poursuite de l'exercice de la profession ou sur un changement quant aux tâches dévolues; cependant, on constate la persistance de jardiniers, engagés à ce titre ou, dans certains cas, eux-mêmes entrepreneurs et procédant à l'embauche d'ouvriers.

TABLEAU M :
RÉPARTITION DES JARDINIERS À MONTRÉAL ET À QUÉBEC
AVANT ET APRÈS 1760¹³⁰⁷

Lieu	Engagement avant 1760	Engagement après 1760	Mention avant 1760	Mention après 1760	Total
Québec	3	1	2	—	6
Montréal	8	6	4	8	26
Trois-Rivières	1	—	—	—	1
Total	12	7	6	8	33

Trente ans s'écoulent entre 1761, date indiquée sur le plan anonyme de la ville de Montréal, conservé au Séminaire de Saint-Sulpice (pl. 154), et 1794 (1795), au moment où Louis Guy produit un plan parcellaire pour le deuxième terrier de la ville (pl. 163 et fig. 105). Le plan de 1761 (fig. 104a), peut-être de la main de Paul Jourdain dit Labrosse¹³⁰⁸ puisqu'il ressemble beaucoup à ceux de 1760 (pl. 153) et 1767 (pl. 160) signés par cet auteur, contient tous les grands jardins institutionnels et privés constitués durant la colonie française : à l'intendance (i.e. auparavant la maison de Madame Bégon, inscrit au no. 21 de la légende), dans l'ancienne propriété de monsieur Callière, Ramezay, Bécancour, Vaudreuil; sur la propriété des Récollets, Sulpiciens, de l'Hôtel-Dieu, des Sœurs Grises

¹³⁰⁶ ANQ, greffe Bouvet (17-11-1782).

¹³⁰⁷ Renseignements obtenus en interrogeant PARCHEMIN- banque de données notariales (1626-1784) des Archives nationales du Québec.

¹³⁰⁸ Qui s'identifie comme sculpteur.

(ancien hôpital Charron, no.4 de la légende), de la communauté de Notre-Dame et des Jésuites (fig. 104b et c). Dans le jardin des Sulpiciens, derrière le séminaire de la rue Notre-Dame, le deuxième carré, côté ouest, qui fait partie de la rangée située dans l'axe central du bâtiment, est agrémenté d'une fontaine; bien que sa localisation par rapport au bâtiment soit semblable à ce que l'on trouve sur le plan de 1749, signé de Couagne (fig. 88c), elle apparaît ici dans un aménagement qui a retrouvé l'organisation de départ. Le nombre de carrés est maintenant de neuf comparativement à douze auparavant et la présence de cette fontaine dès cette date permettrait de situer son installation vers 1750, soit au cours de la période française.

À cette liste de jardins figurant sur le plan de 1761, il faut ajouter la propriété située à l'extérieur du périmètre de la ville, au nord, représentée sur les plans depuis 1717 (fig. 104d); elle apparaît ici entourée de vastes jardins dont les plantations alignées donnent à penser qu'il s'agit de vergers. L'auteur a pris soin de préciser le propriétaire dans la légende et indiqué au no. 29, « maison de Maricour ». H. Beaugrand, dans son plan reconstitué de la croissance de Montréal entre 1687 et 1723, indique également « Maison Maricour », puis « Près de ville » dans la reconstitution de 1723 à 1760. L'histoire canadienne nous renseigne sur Paul Le Moyne de Maricourt (1663-1704), né et décédé à Montréal, et E.-Z. Massicotte¹³⁰⁹ confirme qu'il acquit en 1693, une terre de 30 arpents : « Son intention évidente, en acquérant la terre de Desroches, était d'en faire une métairie considérable, et pour ce il acheta d'autres terres de colons voisins, se construisit une maison et donna au tout le nom de Près-de-ville. »¹³¹⁰ D'autres acquisitions en 1696 et 1698 permettent d'agrandir le site initial¹³¹¹.

Maricourt construisit une maison de pierre qui fut offerte en location après sa mort tel que décrite en ces termes : « la maison dite préville avec cour, bâtiments et jardin attenant. »¹³¹² En 1707, Constant Le Marchand, sieur de Ligneris devient propriétaire du domaine qui

¹³⁰⁹ MASSICOTTE, « Une terre historique du Vieux Montréal : Près-de-ville », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 31 (1925), p. 148-153.

¹³¹⁰ *Ibid.*, p. 149.

¹³¹¹ Greffe Adhémar, 03-11-1696 et greffe Raimbault, 14-11-1698.

¹³¹² *Ibid.*, p. 150.

demeure dans la famille jusqu'en 1764, état qui correspond à l'inscription figurant sur le plan de Jefferys de 1758 : « Mons. Lanières Gardens ». Dans l'aveu et dénombrement de 1731, nous trouvons une description des terres et bâtiments appartenant au sieur de Lignery : « deux arpens de terre de front sur quinze arpens de profondeur [...] lequel a maison, construite en pierre a deux pavillons, une grange, Ecurie, Etable, cour, jardin, vingt arpens de terre labourable et dix arpens de prairie. »¹³¹⁵ S'y ajoute à l'arrière, « un arpent de front sur quarante cinq arpens de profondeur »¹³¹⁶. La mention d'un jardin en dehors de la ville qui n'est pas courante et que l'on ne retrouve dans cette portion de l'île que chez le sieur de La Découverte¹³¹⁷, et le fait qu'il soit distinct des terres en labour, souligne le caractère spécifique de l'aménagement. Il peut s'agir d'un mélange du jardin utilitaire et ornemental. Selon Massicotte, les citadins songèrent assez tôt à aménager des « retraites paisibles » à proximité de la ville; « sans s'éloigner beaucoup de leurs places d'affaires, les négociants, les fonctionnaires, les bourgeois y pouvaient jouir des charmes de la campagne et jardiner à loisir. »¹³¹⁸ L'aveu et dénombrement de l'île de Montréal en 1731 tendrait à corroborer cette affirmation puisque l'on retrouve des propriétés appartenant à des personnes en vue et bien nanties, à la fois dans la ville et en banlieue, tel que déjà mentionné dans la section sur les jardins de Montréal. Le plan de Labrosse de 1767 (pl. 160) représente toujours une maison aux dimensions imposantes complétée à l'arrière par un jardin formé de quatre parties égales et dorénavant située à proximité de nombreux vergers plantés dans la montagne.

Quelque trente ans plus tard, Louis Guy (1768-1850) ne les représente plus tous; tout au plus ne voit-on que les jardins des Récollets (fig. 105a), des Sulpiciens (fig. 105b), des Jésuites, très sommairement de la CND, et celui du défunt marquis de Vaudreuil, propriété acquise depuis par les Sulpiciens (fig. 105c). Guy, arpenteur et notaire, a produit un plan technique qui vise à fournir une information précise sur chaque lot et sur le quadrillage des rues; on peut par exemple constater que la nouvelle rue longeant la propriété de Ramezay,

¹³¹⁵ A. ROY, *L'île de Montréal en 1731 : Aveu et dénombrement des Messieurs de Saint-Sulpice seigneurs de Montréal*, p. 73.

¹³¹⁶ Ibid.

¹³¹⁷ Ibid., p. 75.

¹³¹⁸ MASSICOTTE, *Bulletin des recherches historiques*, (1925), p. 148.

telle que proposée en 1727 sur le plan de Dugué, et qui était plus sommairement dessinée sur le plan de 1761, est maintenant bordée de lots. Cependant, dans cette livraison dénuée d'artifices, le dessinateur s'est néanmoins permis quelques libertés dans la représentation des jardins de sorte qu'ils ressortent au travers de ce plan austère; chez les Récollets (fig. 105a), il a pris soin de dessiner la terrasse et les escaliers qui datent du plan de 1731 et qui figuraient en 1761. Dans le jardin des Sulpiciens (fig. 105b), on ne voit plus la fontaine mais un point d'eau figure maintenant au centre de la Place d'Armes; s'agit-il d'un puits ou d'une fontaine? La localisation centrale nous amènerait à éliminer l'hypothèse d'un puits habituellement confiné en bordure d'un espace alors que le point dessiné au centre de la structure ronde rappelle la fontaine; la présence de ce point d'eau serait alors conforme à l'évocation de l'abbé Maurault, de deux fontaines qui se répondaient en écho¹³¹⁷.

Pour ce qui est des plans de Québec, ils retiennent, à tout le moins jusqu'en 1816, la représentation des jardins de la ville, mais les dessins tendent parfois à être très schématiques. À partir de l'inventaire descriptif contenu dans l'ouvrage d'Edward Dahl et al.¹³¹⁸, de plus de trois cents plans de la ville produits entre 1800 et 1850¹³¹⁹, on constate que la représentation cartographique réserve encore une place parfois non négligeable aux jardins. Par exemple, entre 1803 et 1823, un survol rapide a permis de recenser douze plans contenant des jardins et répondant aux paramètres utilisés au cours de cette recherche; plus de la moitié représentent la ville en entier et parfois les environs, alors que pour le reste, il s'agit de propriétés privées situées en territoire urbain. Plusieurs sont dus à Jean-Baptiste Duberger¹³²⁰, produits entre 1804 et 1815 (pl. 167-169, 171, 173).

Parmi les reproductions de plans contenus dans l'inventaire, six ont été examinées avec plus d'attention : la ville de Québec en 1804 (pl. 168), en 1808 (pl. 171), en 1815 (pl. 175) et en 1816 (pl. 177), la propriété des Jésuites en 1807 (pl. 170) et celle de l'Hôtel-Dieu en

¹³¹⁷ À ce sujet, référer à la section III-5.4.

¹³¹⁸ E. DAHL et al., *La ville de Québec, 1800-1850 : un inventaire de cartes et plans*, Ottawa, Musées nationaux du Canada, 1975, 413 p.

¹³¹⁹ Plans conservés aux Archives publiques du Canada.

¹³²⁰ Également co-auteur du plan-relief de Québec achevé en 1808.

1809 (pl. 174). Au cours de cette période d'un peu plus de dix ans, les jardins fluctuent au gré des mises en page et de l'intention du plan; il n'y a plus la régularité et la continuité que l'on constatait chez les ingénieurs français. Le plan le plus tardif montre toujours le jardin du Séminaire et celui de l'Hôtel-Dieu mais les Jésuites, comme en fait foi le plan partiel, sont en voie de perdre leurs grands espaces. Le graphisme utilisé pour reproduire la forme et l'arrangement du jardin, est moins élaboré se limitant parfois à une série de carrés sommaires ressemblant aux dessins de Louis Franquet, à la fin de l'occupation française.

Le détail du plan manuscrit de Duberger- Mann de 1804 (pl. 168), sur lequel on peut voir la partie de la ville à l'intérieur des fortifications, ne fait pas défaut de représenter les grands jardins institutionnels : Hôtel-Dieu, Jésuites, Ursulines, Séminaire, jardin du gouverneur et celui du palais de l'intendant, en plus d'indiquer plusieurs jardins de particuliers le long de la rue Saint-Louis. Sur le plan de Joseph Bouchette, daté du 12 août 1815 (pl. 175), la plupart des grands jardins à l'intérieur des murs sont toujours présents, auxquels se sont ajoutés les jardins de l'Hôpital Général en Basse-ville; l'auteur a aussi dessiné un grand nombre de jardins privés à l'intérieur et hors les murs qui subsistent ou sont apparus dans le quartier en expansion, à proximité de la rivière Saint-Charles, même si les nouvelles subdivisions n'offrent plus que des espaces réduits.

Cette brève revue de la cartographie de la seconde moitié du XVIII^e siècle et des quinze premières années du XIX^e siècle permet de constater que les jardins apparaissent toujours dans les plans de la ville de Québec et également dans deux plans de Montréal. On peut aussi imaginer que les propriétaires institutionnels ont préservé la forme et l'arrangement de ces espaces dans la mesure où ils ont pu conserver l'étendue initiale. Loin de s'opposer à cette pratique, les nouveaux occupants procéderont eux-mêmes assez rapidement à l'aménagement de grands espaces extérieurs dans leurs propriétés en banlieue de Québec, particulièrement à Sillery. Dans la ville, les représentants de l'empire britannique conservent puis agrandissent le jardin du Gouverneur; leur attitude n'est pas étrangère au fait que ce jardin subsiste encore aujourd'hui en ayant conservé l'essentiel de son périmètre d'origine.

IV-8.2 Quelques situations dans d'autres villes de l'ex Nouvelle-France

Les sources cartographiques disponibles pour illustrer l'état des autres villes de la Nouvelle-France après la Conquête du Canada et de Louisbourg ne présentent pas la même abondance et la même régularité que celles du Canada au cours de la période française. La Nouvelle-Orléans devient possession espagnole dès 1763, statut qu'elle conserve durant près de quarante ans; elle redevient française pour une très courte période, de 1801 à 1803 après quoi la Louisiane passe définitivement aux États-Unis. Deux plans parus, l'un en 1759, l'autre en 1764, sont de fait des reproductions de plans plus anciens. Le « Plan of New Orleans the Capital of Louisiana », qui fait partie de l'inventaire de la cartothèque de la Bibliothèque nationale du Québec¹³²³, est basé sur le plan de Brion de La Tour de 1730 et semble présenter un état de la ville à cette même période. Le « Plan de la Nouvelle Orléans » (pl. 159), publié par Bellin dans son *Petit Atlas maritime*¹³²⁴, affiche aussi un décalage chronologique, puisqu'il semble correspondre au plan de Gonichon, de 1731 (pl. 116). Conséquemment, on ne peut tenir compte de l'information relative aux jardins représentés sur ces deux plans.

Une situation semblable s'applique au « Plan du Fort du Détroit » inséré dans la carte de « La Rivière de Détroit Depuis le Lac Sainte Claire jusqu'au Lac Érié » (pl. 157), aussi publiée par Bellin¹³²⁵; lorsque John Reps indique la date de 1764 dans son ouvrage, et pour le plan de Détroit et pour celui de La Nouvelle-Orléans¹³²⁶, il réfère à l'année de publication de l'*Atlas maritime* et non à l'état de la ville à cette période. Le plan du fort du Détroit, construit en 1704, représente la ville au cours des premières décennies du XVIII^e siècle. La ville naissante, subdivisée par sept rues orthogonales et comprise à l'intérieur des fortifications, n'offre pas d'image d'aménagements paysagers; c'est plutôt le « Jardin du Roy », localisé à l'extérieur de l'enceinte qui témoigne de ce souci. Il a été question au

¹³²³ P. LÉPINE et J. BERTHELETTE, *Documents cartographiques depuis la découverte de l'Amérique jusqu'en 1820 : Inventaire sommaire*, Montréal, BNQ, 1985, p. 367, planche XII.

¹³²⁴ J.N. BELLIN, *Le petit atlas maritime : recueil de cartes et plans des quatre parties du monde. Premier volume contenant l'Amérique septentrionale et les Îles Antilles*, Paris, SM, 1984 (1^{ère} édition : 1764), no. 45.

¹³²⁵ *Ibid.*, no. 12.

¹³²⁶ J. REPS, *The Making of Urban America. A History of City Planning in the United States*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1965, figures 42 et 49.

chapitre III des espaces de collecte et d'expérimentation qui étaient établis à proximité des nouveaux forts sur le territoire français, à l'initiative des explorateurs ou, comme nous l'avons vu dans ce chapitre, suivant les ordres du roi. Hedrick mentionne spécifiquement, à propos de Détroit, l'intérêt de Lamothe Cadillac pour l'horticulture si bien que, dans ce contexte, la présence du jardin du roi n'a pas de quoi surprendre. Le jardin du roi de 1764 n'est pas très éloigné du logement du commandant qui pouvait y accéder par une porte aménagée dans l'enceinte à proximité de sa maison; ce jardin, représenté par une série de petits carrés, est remarquable par sa superficie qui apparaît supérieure à un carré complet d'habitations à l'intérieur du fort. Boiscinlys, dans un plan daté de 1803, présente à nouveau ce jardin, composé de parterres et d'une série de pavillons sur un côté.

Deux autres plans tiennent compte de la présence de jardins dans les villes érigées par les explorateurs français, après 1760 : « A Plan of Mobile » (pl. 161), daté de 1770 et localisé dans l'état de l'Alabama, présenté par Reps¹³²⁵ et le « Plan de la ville de St-Louis des Illinois sur le Mississippi avec les différents projets de la fortifier » (pl. 164), daté de 1796, dessiné par Georges de Boiscinlys, ancien officier français.¹³²⁶ Dans le cas de ce dernier plan, la datation ne fait aucun doute, ce qui permet de considérer les espaces extérieurs aménagés comme représentatifs de la fin du XVIIIe siècle. Saint-Louis, sans doute la plus grande ville française du Mississippi, se développe d'abord entre le fort et le bord du fleuve. Sur le plan de 1796 la ville est représentée de façon schématique par une série d'îlots rectangulaires et seul le carré central, entouré d'une double rangée d'arbres, peut être considéré comme un espace vert; de l'extérieur de la ville une route y conduit directement. À l'ouest du périmètre urbain, quelques propriétés aménagées sur des espaces plus vastes possèdent soit des parterres, soit des plantations en rangée. Pour ce qui est de La Mobile, qui demeure sous le Régime français « une simple bourgade »¹³²⁷, le périmètre d'occupation croît lentement autour du fort Condé construit entre 1725-1726. Sur le plan de 1770, dans la ville qui s'étale à partir de l'ouvrage défensif¹³²⁸, on peut voir plusieurs

¹³²⁵ REPS (1965), p. 79, figure 47.

¹³²⁶ *Ibid.*, p. 77, figure 45.

¹³²⁷ HAVARD et VIDAL (2003), p. 267.

¹³²⁸ D'abord Fort Condé puis Fort Charlotte.

jardins rattachés à des maisons, dont ceux derrière l'Hôpital et quelques parterres structurés en fonction d'un élément circulaire central.

IV-9 Conclusion sur la quatrième période des jardins de la Nouvelle-France et la survivance des premiers jardins canadiens

En 1972, dans la foulée des travaux de reconstitution de la ville de Louisbourg, John Fortier, historien à Parcs Canada, soulignait la richesse de la documentation cartographique de la période française et le support qu'on pouvait tirer d'une telle source dans une démarche de restitution. Pour mieux illustrer son propos, il comparait la situation à celle de Williamsburg, en Virginie, ville-capitale durant la période coloniale anglaise :

Even Williamsburg owes its best town plan to the work of a French officer surveying for billeting arrangements before the Yorktown campaign, while its Bodleian plate compares rather poorly in detail to the drawings prepared by the French at Louisbourg and elsewhere. The drawings made throughout New France show how common was this technical expertise and how often it resulted in a superlative record of buildings, [...] Did any activity elsewhere result in a body of maps and plans comparable to those created by the French?¹³²⁹

Kenneth Donovan, historien à la Forteresse de Louisbourg, a aussi travaillé sur les jardins de Louisbourg; comme pour son prédécesseur, les plans constituent un des matériaux essentiels à ses recherches, outil qu'il jumelle avec les archives écrites. Son jugement à propos de la fiabilité des documents iconographiques est nuancé par l'usage auquel il les destine; en fait, dans son processus d'analyse, les écrits interviennent désormais pour compléter le contenu des plans. Quelque trente cinq ans plus tard, le travail de Donovan démontre le cheminement que la recherche sur les jardins historiques emprunte désormais et les discussions que les résultats permettent de générer.

Dans un autre ordre d'idées, les recherches de Donovan viennent alimenter la question de transculturation, manifestation dont la ville de Louisbourg est un exemple éloquent : ville phare et avant-poste, agglomération trop nouvelle pour s'émanciper des influences métropolitaines, insuffisamment autonome de la mère-patrie et de ses valeurs culturelles et où les administrateurs ne séjournent habituellement que le temps de leur mandat avant de retourner en France :

¹³²⁹ J. FORTIER (1972), p. 4.

Research and publication at Louisbourg over the past thirty years have demonstrated that the elite brought their world view, including their aesthetic sensibility, their architecture, their music, their books, their scientific curiosity, their elaborate meals, their fine china, their delicate fabrics, their servants, their slaves, their geometric gardens, their gardeners and the whole range of their cultural milieu to Ile Royale.¹³³⁰

Souscrivant à l'approche d'Hélène Vérin, qui associe aménagement de jardins et travaux d'ingénieurs, Donovan attribue à ceux-ci une participation réelle sans toutefois en faire la démonstration ni en préciser les modalités; ont-ils simplement suggérés l'apport de jardins, soumis des plans à cet effet ou surveillés leur réalisation? La participation est sous-entendue mais les étapes de réalisation dans la mise en place des jardins les plus importants, ignorées; une connaissance plus précise du processus d'aménagement est non seulement possible compte tenu de la richesse cartographique qui caractérise Louisbourg mais permettrait également de rétablir l'évolution séquentielle. Pour notre part, rappelons que nous avons traité de la contribution des ingénieurs du roi à l'illustration des jardins dans la colonie aux sections II-2 et III-2 et apporté de nouveaux éléments permettant de faire progresser cette réflexion.

Comme cela ressort de l'examen de la cartographie de cette période, les ingénieurs, désormais mieux formés, produisent des plans standardisés de plus en plus loin des influences artistiques des premiers temps. Même dans cette situation de contrôle accru de la production, des plans demeurent non attribués et sont toujours porteurs d'incertitude historique; il suffit de penser à ce sujet aux plans des Hospitalières de Saint-Joseph dont le cheminement demeure obscur. Associés aux documents, les jardins apportent à leur tour des interrogations quant à leur auteur alors que des descriptions contenues dans les annales de la communauté tendent à corroborer leur ressemblance avec la réalité. Dans le même registre, les jardins de l'intendance à Québec conservent des secrets; la forme qu'on leur prête entre 1730 et 1752 correspond imparfaitement à la séquence présumée de leur développement, bien que la composition d'ensemble soit fixée et demeure inchangée vers 1730. Ainsi, des imprécisions demeurent au sujet de l'incorporation définitive de la

¹³³⁰ K. DONOVAN (2006), p. 34.

fontaine, qui constitue l'élément le plus remarquable du jardin; la cartographie nous permet d'envisager deux dates possibles, soit 1732 ou 1739. Comment expliquer cette différence dans la représentation? Un oubli ou un geste conscient pour masquer l'état des jardins au cours de la période de 1730? On se serait attendu à ce que, dès 1728, les jardins comportent une fontaine alors qu'elle apparaît à des dates subséquentes qui ne correspondent à aucun événement marquant, hormis le fait que Chaussegros de Léry soit l'auteur des plans spécifiques de 1732 et 1739. En conséquence, serait-il alors l'initiateur de ce changement, soit dans la représentation soit dans l'aménagement des jardins?

Au contraire, d'autres documents, ceux-là découverts lors de nos recherches, apportent des certitudes à propos de l'aménagement des jardins du gouverneur de Montréal, Claude de Ramezay. Les plans et les mémoires qui les accompagnent nous informent précisément sur la disposition des bâtiments et dépendances de cette propriété de petite noblesse et sur les espaces occupés par le jardin et le verger.

Outre les plans, d'autres sources, dont certaines périphériques à la question des jardins, combinées à l'analyse des représentations cartographiques, permettent de confirmer des propositions ou à tout le moins d'étoffer la réflexion. C'est le cas des témoignages et récits contemporains, dont certains déjà cités dans des ouvrages historiques mais cette fois revisités dans le contexte du jardin d'agrément; rappelons à ce sujet, les propos de Pehr Kalm, de Marie Morin, de Chaussegros de Léry, de Duhamel du Monceau. L'identification de la profession de jardinier et de maître-jardinier, ajoute à l'édifice des connaissances et, bien qu'on soit tenté dans certains cas d'associer leur prestation à une production vivrière et commerciale, dans d'autres, comme au palais de l'intendance, il ne fait aucun doute qu'ils interviennent dans des espaces ornementaux. La consultation de catalogues de bibliothèques canadiennes du Régime français a révélé que, dans la plupart des cas, les propriétaires comptent des livres de jardinage, de botanique, d'horticulture, d'architecture, parfois des recueils de dessins de fleurs. Pour certains de ces propriétaires, d'autres sources, tels les aveux et dénombrements, ont permis de confirmer qu'ils possédaient un jardin attenant à leur propriété. Dans le cas des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, l'examen des livres de comptabilité confirme des dépenses que l'on peut associer

directement aux éléments cartographiés dans les jardins représentés sur les plans spécifiques de la propriété.

Que savons-nous de plus maintenant sur les jardins canadiens? Au terme de cette quatrième période historique, renouons avec l'image naissante du jardin canadien, dont certains attributs avaient été désignés à la fin du premier chapitre, en reprenant les éléments qui le caractérisent toujours, et mentionnons ceux qui se sont ajoutés.

Tout d'abord, nous observons la persistance du parterre à compartiments, aménagés en fonction d'un espace central; le contenu de cet espace s'est toutefois précisé et qui peut être occupé par une fontaine, un cadran solaire, un vase, une sculpture. La distribution des compartiments dans l'espace a gagné en complexité; nous ne voyons plus seulement un grand carré subdivisé en quatre parties égales, mais un nombre croissant de parties disposées selon des formes géométriques plus variées. Les berceaux de verdure, apparus pour la première fois en 1670, sont toujours en usage; ils ont une fonction décorative et de plaisir, servant au repos, à la promenade, à la méditation. De petits bâtiments et structures : maison de jardinier, glacière, puits, basse-cour, écurie font maintenant partie de l'aménagement global; d'autres, plus ornementaux ou réservés à des fins spécifiques, agrémentent les lieux : oratoires, chapelles, escaliers, formes circulaires maçonnées.

L'eau est régulièrement utilisée dans le jardin, contenue dans un réservoir, aménagée en canaux, parfois en fontaine. Ces plans d'eau, dont les formes se sont précisées, jouent un rôle à la fois décoratif et utilitaire, et dans certains cas, constituent l'élément principal qui structure la composition du jardin. Les hautes clôtures d'abord en pieux de bois, ont été graduellement remplacées par des murs de pierre; ils peuvent être encore ponctués de petites structures fonctionnelles, posées régulièrement ou non, appelées tourelles.

Dorénavant, le jardin se décompose en parties distinctes consacrées à des usages précis : potager, verger, fleurs, allée plantée. La composition de chaque partie est plus diversifiée et concoure à créer un effet; elle peut reposer sur l'utilisation de formes géométriques simples- carrés et rectangles- mais aussi de formes plus recherchées et sur d'autres moyens

comme les changements de niveaux. Les concepteurs conservent l'ouverture visuelle sur le paysage environnant, orientée vers la majesté du décor naturel ou son côté spectaculaire : le contenant sert à magnifier le contenu et devient partie constituante du jardin. Dans quelques cas, nous observons la présence des espaces constitutifs de la propriété et leur relation avec la demeure, déjà manifeste en 1685; mentionnons, le jardin du palais, le château Vaudreuil, la maison Ramezay, les logements de Port Toulouse. Ces espaces comprennent habituellement l'avant-cour ou la cour, la basse cour et le jardin, qui peut comprendre de une à trois parties; cette répartition des usages est inspirée des modèles français. L'emplacement du jardin doit autoriser son accessibilité visuelle à partir de la maison, pour le plaisir du propriétaire.

L'emploi de ces éléments n'est pas exclusif au Canada mais se retrouve ailleurs en Nouvelle-France, en Acadie et en Louisiane. Ils sont proposés dans les ouvrages sur l'art des jardins publiés en France où leur emploi est recommandé dans différents contextes d'aménagement.

L'observation des jardins dans les plans des autres villes de la Nouvelle-France, plus au sud, apporte des résultats mitigés. Une production cartographique moins abondante et plus irrégulière, résultat d'une occupation plus courte, ne fournit pas la matière qui permet, comme dans le cas du Canada, d'effectuer des études diachroniques et synchroniques si importantes à la compréhension d'un phénomène. L'existence de nombreux plans des principales villes canadiennes dans lesquels les jardins apparaissent, confrontés aux plans spécifiques de certaines de ces propriétés, révèle une cohérence dans les formes et la composition. Mais, au-delà de la justesse de la représentation, les jardins, intimement liés à la trame urbaine, perdent leur signification individuelle et participent dès lors à l'image de la ville. Leurs caractéristiques propres s'effacent au profit d'une vue d'ensemble dont les intentions se répercutent à des niveaux politique, social et culturel. L'image de la ville, densifiée par l'incorporation des jardins, apparaît bien développée et affiche une certaine prospérité aux yeux des Français mais aussi de leurs rivaux immédiats, les Anglais; elle témoigne de la transposition en terre américaine de valeurs ancrées dans la société française et du niveau de vie que cette nouvelle société a atteint.

Une autre catégorie de jardin émerge aussi au cours du XVIII^e siècle, liée à une curiosité croissante pour les sciences naturelles; nous ne possédons cependant aucune recension en Nouvelle-France de sa forme la plus achevée, soit le jardin botanique privé ou la collection botanique. L'étude de la question donne à penser que le jardin du roi représente la manifestation qui s'en rapproche le plus alors qu'il est utilisé dans des degrés variables comme espace expérimental. Si Donovan n'a pu démontrer de façon satisfaisante le lien entre jardins et ingénieurs, notre succès à établir le lien entre intérêt scientifique et jardins d'agrément est aussi partiel. Le problème réside dans le fait qu'aucun cas particulier n'a pu être suffisamment documenté pour établir ce lien de façon probante. Même pour Barrin de la Galissonnière, dont les activités scientifiques personnelles et professionnelles sont démontrées et dont la possession d'un jardin privé est réelle, on ne connaît pas l'implication dans le maintien ou le développement du jardin du Gouverneur, ou d'un autre espace précis durant sa gouvernance. On peut déduire cependant qu'il a participé comme d'autres administrateurs et des Canadiens dans la transmission des valeurs culturelles associées aux jardins.

Le regard posé sur l'évolution du jardin canadien après la Conquête, à partir d'une sélection de documents cartographiques, ne permet pas de conclure quant à l'interruption du modèle émergent; il semble plutôt que les jardins bien établis conservent leur caractère d'ensemble. Dans la mesure où les propriétaires demeurent les mêmes, et c'est le cas de la plupart des communautés religieuses à Québec, l'intégrité du jardin est préservé; autrement, comme chez les Jésuites, l'espace du jardin est graduellement récupéré à d'autres fins. La réorientation dans l'utilisation ou le changement dans la forme du jardin se fait donc lorsqu'il y a changement de propriétaire et que l'on récupère l'espace initial; autrement, c'est à l'extérieur de la ville que la nouvelle société anglaise exprimera son goût pour les jardins. Dans le cas des jardins des institutions civiles, le changement d'allégeance amène la transformation des lieux et l'abandon du caractère du premier jardin canadien; cette situation est manifeste pour le jardin du gouverneur.

Les changements dans le nombre et la nature des jardins urbains de Montréal et de Québec subissent aussi l'influence de la vocation principale de la ville. Alors qu'à Québec, les jardins institutionnels et privés demeurent et même s'accroissent jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, à Montréal, ville commerçante, Dépatie a noté des regroupements qui créent de grands jardins. Plusieurs petits espaces sont abolis et les jardins de production se retrouvent assez rapidement en dehors de l'enceinte. À cela ajoutons que l'implantation graduelle du jardin pittoresque oblige les particuliers à sortir de la ville pour trouver les espaces nécessaires à son aménagement; graduellement, l'intérêt pour le jardin urbain diminue et se déplace physiquement et culturellement vers d'autres lieux.

Conclusion

« Parcourir, [...], un jardin, ce lieu depuis toujours ambigu où les sociétés ont articulé nature et culture, projet et agrément, représentation et plaisir, travail et jouissance. »¹³³¹

Nous avons voulu dans cette thèse démontrer l'existence de jardins ornementaux établis à des fins de plaisir et la persistance de ce phénomène culturel et social tout au long du Régime français, au Canada et dans les autres parties de la Nouvelle-France. Le traitement de la question s'est fait selon quatre périodes chronologiques qui tenaient compte des éléments politiques, sociaux, culturels et des conditions de développement de la jeune colonie. Cette subdivision, bien qu'imparfaite, s'est opérée en tenant compte d'un certain nombre de facteurs, en d'autres mots du contexte dans lequel ces jardins allaient se développer, des influences qui allaient jouer sur le comportement des principaux acteurs, des résultats qui en découleraient et qui seraient observables dans des aménagements physiques bien concrets. Car un jardin de plaisir, comme toute autre manifestation artistique, va être façonné, influencé par les différentes facettes de son milieu environnant, ce dernier étant pris dans le sens le plus général de son acception. Le nombre de cas que nous avons présentés démontre qu'il ne s'agissait pas de quelques manifestations isolées mais d'un courant qui touchait différents groupes sociaux. Grâce aux rapprochements établis entre les dessins et les textes qui composaient nos sources documentaires, nous avons démontré que l'aménagement et l'utilisation de ces jardins comportaient une part de plaisir et permettaient la pratique d'activités physiques, sociales et spirituelles.

Puisque la question du jardin d'agrément n'avait jamais été considérée *per se*, il n'y avait jamais eu de recension systématique des jardins de la colonie française. En conséquence, il nous est apparu indispensable de procéder à l'inventaire et de dresser la liste de tous les jardins qui présentaient des caractéristiques correspondant à la définition élaborée en introduction. Rappelons brièvement les paramètres de notre objet d'étude : le jardin de

¹³³¹ Louis Marin, *Lectures traversières*, Paris, Éditions Albin Michel, 1992, p. 64.

plaisir se manifeste par le moyen d'une ou plusieurs des composantes de l'aménagement qui le distinguent du simple potager, si bien qu'il ne répond plus strictement à cette appellation et qu'il n'est pas considéré uniquement à des fins utilitaires par son propriétaire. En corollaire, le jardin se prête alors à d'autres usages. De plus, sa conception fait appel à une recherche esthétique, qui lui confère une dimension artistique. La recherche devait aussi permettre de répondre à la question d'un modèle de jardin canadien, aspect complémentaire à la première interrogation, qui se serait graduellement précisé créant un ou des jardins-type, qui auraient présenté un caractère distinct par rapport à ce qui se faisait au même moment en Europe.

Les jardins canadiens que nous avons étudiés ont glissé, parfois de façon assez ténue, du modèle français vers une forme mieux adaptée aux circonstances locales. Il est toutefois remarquable de constater que la recherche d'une forme plus raffinée du jardin vivrier apparaît rapidement et qu'elle se traduit dans des compositions intégrant l'utilitaire, l'ornemental, le ludique et l'expérimental. Alors que l'on serait à priori porté à caractériser le jardin type canadien selon le groupe social duquel il provient, i.e. jardin institutionnel, jardin conventuel et jardin privé, nos recherches ont révélé que ces trois jardins utilisaient les mêmes éléments, disposés selon des arrangements semblables. Le jardin canadien se distinguerait alors plus par la créativité et l'inventivité dont nos ancêtres ont fait preuve compte tenu de leurs moyens restreints et par une volonté bien réelle de recourir à la flore locale pour créer leurs aménagements. Y a-t-il eu un mouvement évolutif comme notre approche chronologique permettait de le supposer ou sommes-nous en présence de faits isolés sans interconnexions? Il est indéniable que les jardins ont gagné en complexité et en sophistication au fur et à mesure que les institutions se sont développées et que l'économie a généré une certaine richesse. Cette réalité est démontré par la progression des aménagements d'une période à l'autre. Les jardins montréalais du XVIII^e siècle constituent une bonne illustration de cet état de fait.

Notre recherche a contribué à la connaissance de la forme et de la composition des premiers jardins canadiens. Outre l'examen des réalisations, nous avons questionné le contexte d'apparition à savoir le rôle des ingénieurs du roi, intervenant à des degrés divers, et celui

des propriétaires et commanditaires. Notre contribution se situe aussi dans l'articulation que nous avons établie entre les recensions botaniques et la lecture des plans, afin de préciser la composition végétale des jardins.

Nous avons écarté cette malheureuse référence unique au jardin médiéval, qui résultait sans doute d'une appréciation hâtive de cas trop peu nombreux. En cette matière, la comparaison avec les pratiques françaises a permis de replacer le jardin canadien au sein des manifestations contemporaines, en reconnaissant des influences de la Renaissance lors des premiers établissements, auxquelles se sont graduellement ajoutés des caractères associés au jardin classique plus formel.

Nous avons identifié et corroboré des éléments constitutifs récurrents, à savoir : l'articulation des jardins en plusieurs parties qui distinguent notamment le potager, le verger, la zone de promenade ou de repos, le jardin aux graines, le parterre, le bois à l'état naturel; l'inclusion de l'eau sous différentes formes (bassins, canaux, fontaines, réservoirs, étang); l'utilisation des berceaux ou treilles, parfois sous la forme de longs corridors de verdure qui structurent ou complètent les aménagements; les allées plantées; le mur ou la clôture qui évoquent une façon de faire dans l'espace urbain et non pas une réminiscence du jardin médiéval, parfois ponctué de bastions ou tourelles; enfin, d'autres éléments construits : murets, escaliers, oratoires et chapelles.

Grâce à nos recherches, nous avons documenté des cas particuliers ou des aspects méconnus : le jardin de Claude de Ramezay à Montréal; le jardin des Îlets ayant appartenu à Jean Talon en banlieue de Québec et celui de Charles Aubert de La Chesnaye, attenant à sa résidence de campagne, représentatifs de l'amorce d'un mouvement que nous retrouvons aussi à Montréal, avec Près-de-ville, par exemple; le jardin aux graines attenant au jardin du gouverneur, pratique qui se retrouve chez un certain nombre de particuliers et d'institutions à Québec, et qui a pu constituer un espace expérimental. L'examen de la distribution des espaces autour de l'habitation démontre une pratique qui s'amorce vers la fin du XVII^e siècle et se confirme au XVIII^e siècle. L'entrée principale, aménagée au centre du mur avant, donne accès à la cour et à la façade de la demeure. De part et d'autre de cet axe

central, on dispose les espaces fonctionnels- basse cour, bâtiments de service; le jardin, le parterre ou le potager occupent l'arrière de la demeure; le propriétaire s'assure de préserver un accès visuel à ces espaces privatifs à partir des fenêtres de la maison. Ce modèle d'aménagement est près des pratiques françaises; on peut dire qu'il en constitue la variante canadienne.

Nous avons précisé les usages, à l'extérieur de la sphère alimentaire, alloués au jardin : espace social où l'on pratique la conversation, la discussion politique; lieu de récréation ouvert aux activités de promenade, d'observation, aux joutes oratoires et aux représentations théâtrales; environnement dans lequel on aménage des zones réservées à la méditation et autres activités réflexives; aire d'expérimentation qui se connecte sur des pratiques similaires ailleurs en Amérique du Nord et en Europe et qui fait avancer les connaissances botaniques.

Nous savons maintenant de façon certaine que des Canadiens ont exercé la profession de jardinier au cours du Régime français et que cette profession était suffisamment développée pour comporter une hiérarchie interne, soit les maîtres-jardiniers et les simples jardiniers. Enfin, en procédant à un recoupement de diverses sources, nous avons pu établir la nomenclature des espèces végétales des strates herbacée, arbustive et arborescente à disposition pour l'aménagement et l'ornementation des jardins canadiens. Dans la première période, nous avons eu recours à la publication de Cornut et aux descriptions de Champlain et Sagard. Boucher a principalement servi à documenter la seconde période, source que nous avons confrontée aux connaissances et utilisations en Europe. L'apport à la nomenclature déjà constituée repose, pour la troisième période, sur les résultats de fouilles archéologiques accomplies sur les sites historiques de Québec. Les mentions de Pehr Kalm, que nous avons abordé au cours de la quatrième période, complètent nos recensions.

Rappelons brièvement ce qui caractérise les jardins de chacune des périodes qui subdivisent notre étude. Dès les premières installations permanentes, les principales figures qui nous ont laissé des témoignages décrivent les jardins qu'ils aménagent et témoignent de leur intérêt pour la flore locale. Nous percevons, très tôt dans l'occupation, des préoccupations

qui dépassent les besoins de subsistance et qui s'orientent vers l'utilisation à des fins ludiques et expérimentales du jardin. Au cours de la seconde période, les jardins se multiplient; ainsi, l'emplacement et la forme des jardins aménagés de la Haute-ville de Québec se dessinent de manière définitive. Les éléments constitutifs de ces espaces, nommés au cours de la première période, apparaissent maintenant dans la représentation des jardins dans les plans. La troisième période en est une de consolidation et d'expansion, non seulement dans les destinées politiques et territoriales de la colonie, mais cette situation se reflète également dans l'aménagement des jardins. Plus nombreux, mieux diversifiés –c'est à cette période que l'eau apparaît dans la composition des jardins, par exemple– leur présence ne se limite pas uniquement à la capitale mais est aussi attestée dans les autres villes canadiennes. Au cours de cette période, à l'instar des villes françaises, des tentatives sont entreprises pour doter Québec d'espaces publics inspirés des règles d'aménagement des jardins. Les jardins de la quatrième période ont conservés et repris en les améliorant les éléments constitutifs identifiés dès la mise en place de la colonie. C'est au cours de cette dernière phase que nous allons retrouver les aménagements les plus complexes qui s'apparentent aux pratiques des provinces françaises. En plus du Canada, la présence des jardins est confirmée ailleurs sur le territoire de la Nouvelle-France; des exemples nous sont donnés à Louisbourg, Plaisance, La Nouvelle-Orléans. Plusieurs jardins d'inspiration française demeurent en place après la fin du Régime, certains jusqu'au siècle suivant; le jardin du gouverneur, maintenu jusqu'à présent dans son site initial, fait figure d'exception.

Notre recherche s'appuyait sur l'exploration de ces jardins au travers de la cartographie produite au cours de la période française et également dans la considération d'un certain nombre d'intrants posés en parallèle comme source d'inspiration et d'influence de cette manifestation et pouvant aider à la compréhension de leur apparition, de leur forme et de leur rôle culturel. Notre méthode nous a mené à compiler et analyser une somme critique de renseignements provenant de divers horizons qui autorisent, au terme de la démarche, la confirmation de l'existence de jardins d'agrément en Nouvelle-France. Les plans ont d'abord servi à inventorier les jardins, à les décrire et à rendre compte de leur évolution dans le temps. Le corpus comptait des plans spécifiques qui représentaient des propriétés

distinctes; confrontés aux plans d'ensemble, ceux-ci corroborent à tout coup l'information véhiculée dans la cartographie urbaine. Notre source primaire principale a aussi servi à comparer la représentation des jardins canadiens avec les pratiques françaises; pour ce faire, nous avons posé en parallèle, la présence des jardins dans les plans, le graphisme utilisé, l'importance accordée à ces espaces et la qualité d'ensemble de la production. Cette démarche nous a mené à conclure que la cartographie canadienne et la représentation des jardins était très semblable aux pratiques dans la métropole et que la qualité professionnelle était comparable.

Pour établir notre corpus, nous avons dû dresser une liste imposante des plans produits durant le Régime français. Alors que la production de cartes a été plus souvent abordée par les historiens, il n'existait pas de compilation qui concernait strictement les plans urbains et les plans particuliers. Fin XIX^e et début XX^e siècle, des historiens avaient dressé des inventaires regroupant les cartes et plans conservés dans les archives et les bibliothèques françaises, mais ces travaux n'ont pas été rafraîchis depuis et adaptés aux exigences des recherches actuelles. Nous avons élaboré un tableau synoptique, qui présente par ordre chronologique l'auteur, le titre de chaque plan, le format, l'échelle, les matériaux utilisés, le sujet et une brève description, les documents annexes, des remarques lorsque pertinent, enfin le lieu de conservation de l'original. La compilation comprend cent soixante-dix-huit plans. Outre les chercheurs qui s'intéressent à l'histoire des jardins, cet outil pourra désormais être utilisé dans le cadre d'études plus larges sur la Nouvelle-France. Cette démarche a mené à l'enrichissement des connaissances relatives à la cartographie coloniale, notamment la découverte de nouveaux documents, les corrections et les précisions apportées sur des plans imparfaitement identifiés ou partiellement analysés, enfin une relecture qui apporte des renseignements précis sur les éléments figurant dans les jardins.

Au-delà de la fonction de renseigner et de permettre la prise de décision, le plan appréhendé dans sa globalité, est porteur d'autres significations; considérés sous cet angle, la présence des jardins contribue à magnifier l'image de la ville, offrant une vision positive et avantageuse de la colonie septentrionale, rassurante pour la métropole, inquiétante pour ses adversaires. Les plans des villes ont alors joué le rôle de porte-étendard de la civilisation

française en même temps qu'ils confirmaient le travail accompli par ses représentants. Une double intention qui pourrait paraître difficile à conjuguer; néanmoins, l'examen minutieux porté sur les nombreuses représentations, envisagé selon une perspective historique et synchronique et accompagné d'autres mesures de comparaison, a démontré que la représentation individuelle de ces jardins dans les plans était cohérente. C'est dans l'image globale qu'ils offrent et dans le choix des jardins représentés que se forge l'intentionnalité que véhiculent ces médiums, d'une grande qualité graphique et technique, œuvres originales rendues attrayantes par l'usage de la couleur et de procédés du dessin d'art.

Nous avons établi que la colonie française en Amérique septentrionale a développé des jardins d'agrément associés aux installations permanentes, résidences de fonction, couvents, monastères, manoirs de campagne, habitations bourgeoises, dans ses principales villes et dans les faubourgs. Au terme de ce travail, nombre d'aspects restent à préciser et pourront l'être au cours d'études subséquentes. Néanmoins, compte tenu du caractère éphémère sinon changeant des jardins, des lacunes documentaires, situation qui n'est pas exclusive au Québec mais se rencontre également en Europe, notamment en France, il se peut que certaines dimensions ne soient jamais connues. Les sources archivistiques consultées pourraient être à nouveau interrogées et les résultats permettraient de documenter plus en profondeur des aspects qui sont apparus à l'extérieur de notre cadre méthodologique et de notre approche globale. De nouvelles sources pourraient s'ajouter pour étayer des parcours à peine esquissés; nous pensons ici à la contribution des huguenots, au rôle des ingénieurs du roi, aux interventions du personnel administratif.

Les pistes de recherche qui se dégagent de notre étude sont multiples; chaque période amène des interrogations qui ne faisaient pas partie de notre interrogation de base mais qui se rapportent néanmoins à l'histoire des jardins canadiens. La première période est sans doute celle qui offre le plus de possibilités à cet égard, cette situation étant en partie apparentée à une connaissance partielle de la question des jardins en France pour le XVI^e siècle et le début du XVII^e siècle. Ainsi, des composantes du jardin tel que le parterre et le cabinet demeurent à notre avis insuffisamment documentées pour cette période historique.

En regard des premiers jardiniers canadiens, notre compréhension des motivations et des interventions concrètes de Samuel de Champlain est à compléter.

Parmi les sujets abordés dans la période 1635-1675, tout n'a pas été dit sur le jardin des Islets et sur les intentions de son premier propriétaire. La période suivante suscite encore des interrogations à propos des jardins des communautés d'hommes; à ce sujet, la consultation de fonds d'archives publics et privés pourraient apporter de nouveaux éclairages. L'utilisation de l'eau dans les jardins demeure un thème attrayant et très signifiant dans le rapport à l'art, à la conception et aux moyens qu'elle suppose. Enfin, l'initiation d'un courant, soit la possession d'une résidence campagnarde qui s'accompagnait d'un grand jardin, manifestation plus apparente au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, demande à être investiguée.

Sur l'usage à des fins ornementales des plantes canadiennes introduites en France dès le XVI^e siècle et sur la réciproque, il existe peu de travaux; seules des recherches à long terme pourraient aboutir à retracer le parcours d'espèces sélectionnées et les individus ayant parrainé ces pérégrinations. Dans le même ordre d'idées, tant l'histoire des jardins français que celle des jardins coloniaux y gagnerait si la question des liens professionnels et scientifiques entre botanistes, amateurs, créateurs de jardins était à nouveau scrutée et mieux étayée.

Nous espérons que notre contribution à une meilleure connaissance des jardins anciens, réalisations concrètes bien que dorénavant intangibles qui s'inscrivent dans notre patrimoine collectif, saura inspirer d'autres recherches et apporter de nouvelles illustrations des multiples facettes de la première société canadienne.

Bibliographie

1-SOURCES PRIMAIRES

a) Archives consultées¹³³²

Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, Québec

« Plan tiré par Mr Noël Levasseur arpenteur en 1748 du terrain des Religieuses hospitalières et de l'hospital de Quebec » PR4-00020-002, « Plan du terrain de l'hospital et celui de la communauté religieuse, tels qu'ils se trouvent dans la ville avec les Batimens qui l'occupent » T-2, C-96, no.1.

Archives du Séminaire de Québec, Musée de la civilisation, Québec

Plans de Franquet : Z-64, Z-132; Fonds Viger-Verreau : « Plan du Couvent et du Terrain des Peres Récollets de Québec » : Z-122 a, Z-122b.

Archives du Séminaire de Saint-Sulpice, Montréal

Coutumier de A-A. Molin, pss. Plans de Montréal : no. 1523 et 1529. De plus, le jardin du Séminaire est l'un des rares sites encore existant qui conserve des éléments du jardin de la période française.

Archives nationales de France, Centre des Archives d'Outre-mer, Aix-en-Provence

Fonds de l'Amérique septentrionale, correspondance générale, Canada : série c-11-A, Dépôt des fortifications des colonies : plans Montréal et Québec, no. Ordre séries 300, 400, Louisbourg, séries, 100 et 200, Port Royal, série 60, Louisiane, séries 60 à 100; plans de la collection Moreau de Saint-Méry : 289/14 et 289/15. Dossiers personnels : E2, E10, E150, E163, E344bis, E354, E358.

Archives nationales de France, Paris

Section ancienne, série K, 1232, pièces 43 et 43 bis; section des cartes, plans et photographie : plan de la mission N III Canada 12; Marine, dossier Vaudreuil : C7, 340, pièce 13 bis; plan de Ville-Marie : N II Canada 4; plans : N I Seine 32, N IV Seine 29, N II Seine 60, N III Bouches-du-Rhône. Dossiers : S. 869, S. 2889, S. 7006/8.

Archives nationales du Canada, Ottawa

Copies de la correspondance et des plans de la série C-11-A et du Dépôt des fortifications des colonies des Archives nationales de France. Après la Conquête, plans : Board of Ordnance, MG 11, série Q, vol. 106; RG 8, I, série C, vol. 599; C.O. Canada, no. 69.

Archives nationales du Québec, Québec

¹³³² Les références précises des documents iconographiques sont indiquées à l'annexe I : *Tableau des plans constituant le corpus d'étude de la thèse sur les jardins d'agrément en Nouvelle-France aux XVIIe et XVIIIe siècles.*

Greffe Henry Hiché, CN-301-135, 1725-1736; Parchemin- banque de données notariales (1626-1784); plan de Québec, 1727, Chaussegros de Léry : D-942; Inventaire des plantes indigènes, Jean-François Gauthier.

Bibliothèque nationale de France, Paris

Département des cartes et plans, service hydrographique de la Marine : portefeuille 127, divisions 1, 2 6 et 7; Belleforest (Ge DD 459), Gomboust (Ge AA 573), Tassin (Ge FF 4476 bis), Villeneuve (Ge D 8053), Merian (Ge FF 748), Rochefort (Ge D4325); département des estampes et photographie : Chastillon (Ve-9-Pet.), Quesnel (AA3 et Ve 53i), Vallet, 1608 (JC-6-4); bibliothèque de l' Arsenal : Rabel, 1622 (F-S-509), Estienne et Liebault, 1578 (4-S-1440), Vallet, 1623 (F-S-643).

Service historique de la Défense, Château de Vincennes, service historique de l' Armée de Terre : Archives du génie, article 14 , section Québec, carton 1; article 14, section Montréal, carton 1; fichier manuscrit : U.21.I.B.I.c. U.21.I.B.II.c, U.21.I.B.II.b; Bibliothèque, 210d, 210e, 210f.

Université McGill, Département des livres rares et des collections spéciales, Montréal

Neuf plans manuscrits de Jehan Bourdon : *Plans of the First French Settlements on the Saint Lawrence 1635-1642*.

b) Sources imprimées

ANDROUET DU CERCEAU, Jacques. *Les plus excellents bastiments de France*. Paris, Lévy, 1868-1870 (édi. 1576 et 1579), 2 vol., planches.

BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, Claude-Charles Le Roy. *Histoire de l'Amérique septentrionale : relation d'un séjour en Nouvelle-France*. Monaco, Éditions du Rocher, 1997, 2 vol.

BEER, E.S. (éd.). *The Diary of John Evelyn*. Londres, Oxford University Press, 1959, 1307 p.

BELLIN, Jacques-Nicolas. *Le petit atlas maritime : recueil de cartes et plans des quatre parties du monde. Premier volume contenant l'Amérique septentrionale et les Îles Antilles*. Paris, SM, 1984 (1^{ère} édi. : 1764), 102 p.

BIGGAR, H. P (éd.). *The Works of Samuel de Champlain*. Toronto, The Champlain Society, 1922-1936, 6 vol.

BLONDEL, Jacques-François. *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration en général*. Paris, Charles-Antoine Jombert, 1737, 2 vol.

BONNAULT, Claude de. « Correspondance de madame Bégon, 1748-1753 ». *Rapport de l'archiviste de la province de Québec 1934-1935*. Québec, p. 1-277.

- BONNEFONS, J.-C. *Voyage au Canada fait depuis l'an 1751 à 1761*. Paris, Aubier Montaigne, 1978, 190 p.
- BOUCAULT, Nicolas-Gaspard. « État présent du Canada dressé sur nombre de mémoires et connaissances acquises sur les lieux, par le sieur Boucault (1754) » *Rapport de l'archiviste de la province de Québec 1920-1921*. Québec, p. 11-50.
- BOUCHER, Pierre. *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*. Réédition, Boucherville, Société historique de Boucherville, 1964 (1664), 415 p.
- BOYCEAU de la BARAUDERIE, Jacques. *Traité du jardinage selon les raisons de la nature et de l'art*. Paris, M. Vanlochem, 1638, 87 p. et texte numérisé : Bibliothèque nationale de France, numm-85648.
- CATALOGNE, Gédéon de. « Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal. Lettre au ministre 9 octobre 1712 ». *Bulletin des recherches historiques*, septembre 1915, vol. XXI, p. 257-269.
- CHAMPLAIN, Samuel de. *Ceuvres de Champlain*. Présenté par Paul-Émile Giguère. Montréal, Éditions du Jour, 1973, 3 vol.
- CHARLEVOIX, Pierre-François-Xavier de. *Histoire et description générale de la Nouvelle-France* [ressource électronique] : avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale. À Paris, Chez Nyon Fils, 1744, 6 vol.
- CHARLEVOIX, Pierre-François-Xavier, de, père. *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*. Édition critique par Pierre Berthiaume. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994, 1112 p.
- CHASTILLON, Claude et al. *La topographie françoise ou représentations de plusieurs villes, bourgs, plans, chasteaux, maisons de plaisance, [...]* Paris, 1648. Exemplaire de la Bibliothèque nationale de France, réserve des estampes, cote : Ve-9-pet.fol.
- CUILLERIER, V. (éd. Par Ghislaine Legendre) « Relation de Sœur Cuillerier 1725-1747 ». *Écrits du Canada français*, no. 42, p. 151-192.
- DEZALLIER D'ARGENVILLE, Antoine-Joseph. *La théorie et la pratique du jardinage, ou l'on traite a fond des beaux jardins appelés communément les jardins de plaisance et de propreté*. Paris, Connaissance et Mémoires, 2002 (4^e édition : 1747), 2 vol., texte et planches.
- DUHAMEL du MONCEAU, Henry-Louis. *Traité des arbres et arbustes qui se cultivent en pleine terre*. Paris, Guérin et Delatour, 1755, 2 vol.

DUPLESSIS DE SAINTE-HÉLÈNE, Mère Marie-Andrée. « Lettres ». *Nova Francia*, Québec, vol. 2 (1925-1926), no.2, p. 67-78 et no. 3, p. 33-137; vol.3 (1927-1928), no.1, p. 39-56, no.2, p.94-110, no.3, p. 102-182, no.4, p. 220-237; vol.4 (1929), no.1, p. 33-58, no.2, p. 110-123, no.4, p. 230-247, no.5, p. 283-292, no.6, p. 368-380.

ESTIENNE, Charles et Jean LIÉBAULT. *L'agriculture et maison rustique*. Lyon, chez Jacques Du Puys, 1578 (2^e édition) et texte numérisé.

FRANQUET, Louis. *Voyages et mémoires sur le Canada par Franquet*. (éd. par J. Lacoursière). Montréal, Éditions Élysée, 1974, 212 p.

« Inventaire des biens de feu de veuve Sarrazin ». *Rapport de l'archiviste de la province de Québec 1943-1944*, p. 19-40.

KALM, Pehr. *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*. Traduction annotée du journal de route par Jacques Rousseau et Guy Béthune avec le concours de Pierre Morisset. Montréal, Pierre Tisseyre, 1977, 674 p.

LAVERDIÈRE et CASGRAIN, abbés, éd. *Le journal des Jésuites*. Québec, Léger Brousseau imprimeur, 1871, 403 p.

LAHONTAN, Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de. *Nouveaux voyages en Amérique septentrionale*. Présentation de Jacques Collin. Réédition, Montréal, L'Hexagone/Minerve, 1983, 346 p.

LESCARBOT, Marc. *Histoire de la Nouvelle-France suivie des Muses de la Nouvelle France*. Paris, Librairie Tross, 1866 (selon éd. 1609), 3 vol.

LIGER, Louis. *La nouvelle maison rustique ou économie rurale, pratique et générale de tous les biens de campagne*. 11^{ème} édition revue, corrigée et augmentée. Paris, Chez Nyon aîné, 1790, 2 vol. ill.

MARIE de l'INCARNATION. *Correspondance*. Nouvelle édition par Dom Guy Oury, Abbaye Saint-Pierre, Solesmes, 1971, 1073 p.

MORIN, Marie. *Histoire simple et véritable : Les annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1659-1725*. Édition critique de E. Legendre. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1979, 348 p.

MERIAN, Caspar. *Topographiae Galliae*. Francfort, 1655. Exemplaire de la Bibliothèque nationale de France, département des cartes et plans (Ge FF 748).

PEIRESC, Nicolas Claude Fabri de. *Lettres de Peiresc*. Philippe Tamizey de Larroque (édi.). Paris, Imprimerie nationale, 1888-1898, 7 vol.

POULIOT, Léon, sj. « Premières pages du Journal des Jésuites de Québec, 1632-1645 ». *Rapport des Archives du Québec*, tome 41, ministère des Affaires culturelles, Roch Lefebvre, imprimeur de la Reine, 1963, p. 1-119.

RABEL, Daniel. *Theatrum florae in quo ex tote orbe selecti mirabiles venustiores ac praecipiu flores tanquam ab ipsus deae sinu proferentur*. Paris, N. de Mathonière, 1622, 69 planches. (Bibliothèque nationale de France, bibliothèque de l' Arsenal, Paris, cote : F-S-509).

RABEL, Daniel. *Cent fleurs et insectes*. Coll. Bibliothèque nationale, Paris. Arcueil, Anthèse, 1991(éd. 1623), 239 p.

Relations des Jésuites. Montréal, Éditions du Jour, 1972, 6 vol.

ROY, Antoine. *Aveu et dénombrement de Montréal. L'île de Montréal en 1731 : Aveu et dénombrement des messieurs de Saint-Sulpice*. Québec, Archives de Québec, 1943, 176 p.

ROY, Pierre-Georges éd. *Papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales 1667-1668*. Beauceville, L' « Éclaireur » Limitée, 1931, 378 p.

SAGARD, Gabriel. *Le grand voyage du pays des Hurons*. Montréal, Bibliothèque québécoise, 1990, 383 p.

SERRES, Olivier de. *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs : dans lequel est représenté tout ce qui est requis et nécessaire pour bien dresser, gouverner, enrichir et embellir la maison rustique*. Nouvelle édition conforme au texte et augmentée. Paris, Huzard, 1804 (première édition: 1600), 2 vol.

THWAITES, R.G. (éd.). *Travels and Explorations of the Jesuit Misionaries in New France (1610-1791). The Jesuit Relations and Allied Documents*. Cleveland, The Burrows Brothers Co., 1896-1901, 73 vol.

VALLET, Pierre. *Le jardin du Roy tres chrestien Henry IV, roy de France et de Navare, dédié à la Royne, 1608*. (Bibliothèque nationale de France, Paris, département des estampes, cote : JC-6-4)

VALLET, Pierre. *Le jardin du Roy tres chrestien Louis XIII, roy de France et de Navare, dédié à la reine mère de sa majesté, 1623*, 96 planches. (Bibliothèque nationale de France, bibliothèque de l' Arsenal, Paris, cote : F-S-643).

Voyage de Kalm en Amérique. Analysé et traduit par L. W. MARCHAND. Mémoires de la Société historique de Montréal. Montréal, T. Berthiaume, 1880, 2 t.

2-DICTIONNAIRES

BÉNÉTIÈRE, Marie-Hélène. *Jardin : vocabulaire typologique et technique*. Paris : Éditions du Patrimoine, 2000, 428 p.

BLANCHARD, Anne. *Dictionnaire des ingénieurs militaires 1691-1791*. Montpellier, A. Blanchard, 1981, 786p.

CONAN, Michel. *Dictionnaire historique de l'art des jardins*. Paris, Hazan, 1997, 255 p.

CRAWFORD, Pleasance et Sue DONALDSON. *The Canadian Landscape and Garden History Directory*. Calgary, Faculty of Environmental Design, University of Calgary, 1984, 54 p.

Dictionnaire biographique du Canada. Sainte-Foy, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991, 12 vol.

Dictionnaire de l'Académie française. Paris, Hachette, 1932-1935 (8^e édition), 2 vol.

FURETIÈRE, Antoine. *Le dictionnaire universel*. Paris, S.N.L.- Le Robert, 1978 (selon l'édition originale de 1690), 3 vol.

FURETIÈRE, Antoine, corr. Et aug. Par BASNAGE de BEAUVAL, revu, corr. Et aug. Par BRUTEL de la RIVIÈRE. *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes des sciences et des arts*, Hildesheim/ New York, Georg Olms Verlag, 1972 (selon l'édition de 1727 réalisée à partir de la publication originale de 1690), 3 vol.

JELLICOE, Sir Geoffrey et Susan JELLICOE. (GOODE, Patrick et Michael LANCASTER, éd.). *The Oxford Companion to Gardens*. Oxford/ New York, Oxford University Press, 1986, 635 p.

THÉBAUD, Phillipe et Anne CAMUS. *Dicovert : Dictionnaire des jardins et paysages*. Ris-Orangis, Éditions Arcature, 1993, 957 p.

3-SOURCES SECONDAIRES

ADAMS, William H.. *Les jardins en France 1500-1800 : le rêve et le pouvoir*. Paris, L'Équerre, 1980, 159 p.

ALLANA REID, Gertrude. *The Development and Importance of the Town of Quebec 1608-1760*. Thèse de doctorat, Montréal, Université McGill, 1950, 460 p.

- AUDET, Bernard. *Se nourrir au quotidien en Nouvelle-France*. Sainte-Foy, Éditions GID, 2001, 367 p.
- BARIDON, Michel. *Les jardins : paysagistes, jardiniers, poètes*. Paris, R. Laffont, 1998, 1239 p.
- BAXANDALL, Michael. *Formes de l'intention : sur l'explication historique des tableaux*. Paris, Éditions Jacqueline Chambon, 1991, 240 p.
- BEAUDET, Pierre (dir). *Les dessous de la terrasse à Québec : Archéologie dans la cour et les jardins du château Saint-Louis*. Sillery, Éditions du Septentrion, 1990, 199 p.
- BEAUDRY, René. «Les plans en relief de Montréal, Québec, Louisbourg». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 16, no.2 (1962), p. 213-218.
- BÉRIAC, Jean-Pierre. «Les jardins bordelais au XVIIIe siècle». Dans *Jardins et vergers en Europe occidentale : VIIIe-XVIIIe siècles*, Auch, Centre culturel départemental de l'abbaye de Flaran, 1987, collection Journées internationales d'histoire, Flaran, 1987, p. 175-204.
- BERRIOT-SALVADORE, Évelyne. *Les femmes dans la société française de la Renaissance*. Genève, Librairie Droz, 1990, 592 p.
- BÉZARD, Yvonne. *Fonctionnaires maritimes et coloniaux sous Louis XIV : Les Bégon*. Paris, Albin Michel, 1932, 330 p.
- BLANCHARD, Anne. *Les ingénieurs du Roy de Louis XIV à Louis XVI*. Montpellier, Université Paul Valéry, 1979, 635 p.
- BONNAULT, Claude de. « Les archives de la famille Gradis ». *Rapport de l'archiviste de la province de Québec 1944-1945*, Québec, p. 267-306.
- BORDONOVE, G. *Les rois qui ont fait la France. Henri IV*. Paris, Pygmalion Watelet, 1981, 565 p.
- Les botanistes français en Amérique du Nord avant 1850*. Colloques internationaux du centre national de recherche scientifique. Paris, CNRS, no. LXIII, 1957, 360 p.
- BOUDON, Françoise. « Histoire des jardins et cartographie en France ». Dans *Histoire des jardins : De la Renaissance à nos jours*, sous dir. Monique Mosser et Georges Teyssot, Paris, Flammarion, 2002 p. 121-127.
- BOURIN, Jeanne. *La rose et la mandragore*. Paris, François Bourin, 1990, 165 p.

- BOURNIVAL, Marie-Thérèse. *Un parcours en cinq temps : Cinq sites archéologiques*. Québec, ville de Québec, 1993, 36 p.
- BRESC-BAUTIER, Geneviève. *Jardins du Carrousel et des Tuileries*. Paris, Réunion des Musées nationaux, 1996, 163 p.
- BRISAC, Catherine. *Le Musée des Plans-Reliefs : Hôtel national des Invalides*. Paris, Éditions Pygmalion/ G. Watelet, 1981, 91 p.
- BURLET, Françoise-Laure. *Un rêve aristocratique en Nouvelle-France : la demeure de Charles Aubert de La Chesnaye*. Les nouveaux cahiers du CÉLAT, 15. Sillery, Éditions du Septentrion, 1996, 126 p.
- CHAPPAIS, Thomas. *Jean Talon intendant de la Nouvelle-France (1665-1672)*. Québec, Imprimerie de S.-A. Demers, 1904, 540 p.
- CHARBONNEAU, André. *Le plan-relief de Québec*. Québec, Parcs Canada, 1981, 47 p.
- CHARBONNEAU, André, Yvon DESLOGES et Marc LAFRANCE. *Québec ville fortifiée du XVIIe au XIXe siècle*. Québec, Éditions du Pélican, 1982, 491 p.
- CHARLAND, P.-V., op, frère. « Deux plans (partiels) de Québec datés de 1758 ». *Bulletin des recherches historiques*, v. 27 (1921), p. 201-206.
- CHÉNIER, Rémi. *Québec, ville coloniale française en Amérique : 1660-1690*. Études en archéologie, architecture et histoire. Ottawa, Environnement Canada, Service des parcs, 1991, 293 p.
- CHICOINE, Émilie. *La métairie de Marguerite Bourgeoys à la Pointe-Saint-Charles*. Montréal, Fides, 1986, 359 p.
- CHOKO, Marc. *Les grandes places publiques de Montréal*. Montréal, Éditions du Méridien, 1987, 215 p.
- CLINCH, Harry. « Seven Early Maps and Plans Depicting Montreal from 1535 to 1723 ». *Montreal Geographical Essays: Occasional Papers in Geography*, no. 1 (octobre 1981), p. 52-75.
- CNRS. *L'âge d'or du mécénat (1598-1661). Actes du colloque international CNRS (mars 1983) le mécénat en Europe, et particulièrement en France avant Colbert*. Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1985, 440 p.
- CONAN, MICHEL, éd.. *Bourgeois and Aristocratic Cultural Encounters in Garden Art, 1550-1850*. Washington, D.C., Dumbarton Oaks Research Library and Collection, 2002, 384 p.

CONSTANS, Martine (dir.) et Yves-Marie ALLAIN (coll.). *Jardiner à Paris au temps des rois*. Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2003, 277 p. Collection Paris et son Patrimoine dirigée par Béatrice de Andia.

CÔTÉ, Renée. *Place Royale : quatre siècles d'histoire*. Québec, Musée de la Civilisation/Fides, 2000,

CÔTÉ, Robert, Mario SAVARD, Serge SAINT-PIERRE et Françoise DUBÉ. *Portraits du site et de l'habitat de Place-Royale sous le Régime français. Synthèse et Annexes*. Québec, Les Publications du Québec, 1992, 3 vol.

CURRIE, Christopher. «Fish Ponds as Garden Features: 1550-1750». *The Journal of Garden History Society*, vol. 18, no. 1 (Spring 1990), p. 23-46.

DAHL, Edward, ESPESSET, Hélène, LAFRANCE, Marc et Thierry RUDDEL. *La ville de Québec, 1800-1850 : un inventaire de cartes et plans*. Collection Mercure, Division de l'histoire, no.13. Ottawa, Musées nationaux du Canada, 1975, 413 p.

DAINVILLE, François de. *Le langage des géographes : Termes, signes, couleurs des cartes anciennes 1500-1800*. Paris, A. et J. Picard et Cie, 1964, 382 p.

DAUCHEZ, Chantal. *Les jardins de Le Nôtre*. Paris, La compagnie du Livre, 1994, 143 p.

DAVY DE VIRVILLE, A. *Histoire de la botanique en France*. Paris, Société d'éditions d'enseignement supérieur, 1954, 394 p.

DECHÊNE, Louise. «La croissance de Montréal au XVIIIe siècle». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, no.2 (septembre 1973), p. 163-179.

DECHÊNE, Louise. *La correspondance de Vauban relative au Canada*. Québec, ministère des Affaires culturelles, 1968, 59 p.

DECHÊNE, Louise. «Quelques aspects de la ville de Québec au XVIIIème siècle d'après les dénombrements paroissiaux». *Cahiers de Géographie*, vol. 28, no. 75 (Décembre 1984), p. 491-494.

DÉPATIE, Sylvie. «Jardins et vergers à Montréal au XVIIIe siècle». Dans *Vingt ans après, habitants et marchands : Lectures de l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles canadiens*, Montréal, McGill/Queen's University Press, 1998, p. 226-253

DIONNE, Marie-M, Désirée- E. DUCHAINE et Richard LAPOINTE. *Site du palais de l'Intendant : chantier-école de l'an 2000*. Québec, CÉLAT, Ville de Québec/ ministère de la Culture et des Communications, 2001, 152 p.

DIONNE, N.-E., *Inventaire chronologique des cartes, plans, atlas relatifs à la Nouvelle-France et à la province de Québec : 1508-1908*. Tome IV. Québec, 1909, 124 p.

DIXON HUNT, John. «Curiosities to Adorn Cabinets and Gardens». Dans *The Origins of Museum: the Cabinet of Curiosities in Sixteenth- and Seventeenth-Century in Europe*, Oxford, Oxford University Press, 1985, p. 193-203.

DONOVAN, Kenneth. «Imposing Discipline Upon Nature : Gardens, Agriculture and Animal Husbandry in Cape Breton, 1713-1758». *Revue de la culture matérielle* 64, automne 2006, p. 20-37

DONOVAN, Kenneth. «Imposing Discipline Upon Nature : Gardens, Agriculture and Animal Husbandry in Ile Royale, 1713-1758», Fortress of Louisbourg national historic Site. Paper delivered at the French Colonial Historical Society Conference, Université de Toulouse, Toulouse, France, 14-18 mai 2003, 38 p.

DONOVAN, Kenneth. «Gardens and Animal Keepers in Ile Royale, 1713-1758». Paper delivered at the French Colonial Historical Society Conference, Université de Toulouse, Toulouse, France, 14-18 mai 2003, 22 p.

DROLET, Antonio. «La bibliothèque du Collège des Jésuites». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XIV, no. 4, mars 1961, p. 487-544.

DROLET, Antonio. *Les bibliothèques canadiennes, 1604-1960*. Ottawa, Le cercle du livre de France, 1965, 234 p.

DUBÉ, Doris D. et Marthe LACOMBE. *Inventaire des marchés de construction des archives nationales à Québec, XVIIe et XVIIIe siècles*. Québec, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ministère des Affaires indiennes et du Nord, 1977, 459 p.

DUBÉ, Jean-Claude. *Claude-Thomas Dupuy, intendant de la Nouvelle-France (1678-1738)*. Montréal, Fides, 1969, 395 p.

DUBÉ, Jean-Claude. *Les intendants de la Nouvelle-France*. Montréal, Fides, 1984, 327 p.

DUVAL, M. *La planète des fleurs: La grande aventure des botanistes-voyageurs français du XVIe au XIXe siècle par toute la terre*. Paris, Robert Laffont, 1977, 287 p.

ÉRIAU, Jean-Baptiste. *L'ancien Carmel du Faubourg Saint-Jacques : 1604-1792*. Paris, J. de Gigord/A. Picard, 1929, 513 p.

FERAY, Jean. «Petits jardins urbains à Paris au XVIIIe siècle». Dans *Jardins et sites historiques*, Comité international des jardins et sites historiques, ICOMOS-IFLA, Madrid, Doce Calles, 1993, p. 163-166.

FISHER, John. *The Origins of Garden Plants*. Londres, Constable, 1982, 338 p.

- FORTIER, John. « The Fortress of Louisbourg and its Cartographic Evidence ». *Bulletin of the Association for Preservation Technology (APT)*, Jacques Dalibard éditeur canadien, Ottawa, vol. IV, no. 1-2, 1972, p. 3-40 et plans.
- FORTIER, Marie-José. *La représentation des jardins dans les plans de la ville de Québec au XVIIe siècle*. Montréal, Université de Montréal, avril 2005, 38 p. (document inédit)
- FORTIER, Marie-José. *L'univers de Le Nôtre : médiations passées et actuelles sur le jardin français*. Montréal, Université de Montréal, inédit, 2003, 31 p.
- FORTIN, Catherine. *Les macrorestes végétaux du site du premier palais de l'intendant à Québec. (CeEt30)*. Sous direction de Marcel Moussette. Québec, Célat, Université Laval, hors série, no.2, 1989, 82 p.
- FRÉGAULT, Guy. *François Bigot, administrateur français*. Ottawa, Études de l'institut d'histoire de l'Amérique française, 1948, 2 vol.
- Frère MARIE-VICTORIN. *Flore laurentienne*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1964, 925 p.
- GAGNON-PRATTE, France. *L'architecture et la nature à Québec au XIXe siècle*. Québec, Affaires culturelles, Musée du Québec, 1980, 334 p.
- GAUMOND, Michel. *La Place Royale : ses maisons, ses habitants*. 3^e édition revue, augmentée et mise à jour. Série Place Royale. Québec, ministère des Affaires culturelles, 1976, 97 p.
- GAUTHIER, Raymonde. *L'architecture civile et conventuelle à Québec*. Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 1976, 193 p.
- GAUTHIER, Raymonde. *Trois-Rivières disparue ou presque*. Montréal, Éditeur officiel du Québec/ Fides, 1978, 189 p.
- GAUTHIER, Raymonde. « Une carte de Jean Bourdon de 1640 ». *Annales d'histoire de l'art canadien*, 3, no. 1-2 (1976), p. 99-101.
- GAUVIN, Robert. *Le jardin des Gouverneurs à Québec du XVIIe au XIXe siècle*. Québec, Service canadien des parcs, 1991, 109 p.
- GAUVIN, Robert. *Le jardin des Gouverneurs à Québec : histoire, aménagement et archéologie*. Québec, Patrimoine culturel et biens immobiliers, Parcs Canada, 2003, 96 p.
- GAUVREAU, Danielle. *Québec, une ville et sa population au temps de la Nouvelle-France*. Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, 232 p.

- GERMAIN, Michel, Dom. *Le Monasticon Gallicanum*. Bruxelles, Culture et Civilisation, 1967, 16 p. +169 planches.
- GILBERT, Louis et Patrick EID. *Site du palais de l'Intendant : chantier-école de l'an 2001*, Québec, CÉLAT, Ville de Québec/ ministère de la Culture et des Communications, 2003, 59 p. et 58 p.
- GIROUARD, Mark. *Des villes et des hommes : Architecture et société*. Paris, Flammarion, 1987, 397 p.
- GOSSELIN, Abbé Auguste. *Henri de Bernières: premier curé de Québec*. Québec, Dussault et Proulx Imprimeurs, 1902, 392 p.
- GOSSELIN, Auguste, abbé. « Québec en 1730. Relation de ce qui s'est passé à Québec en Canada, ville capitale de la Nouvelle-France, à l'occasion de la naissance de Mgr le Dauphin ». *Mémoires de la Société royale du Canada*, 2^e série, V (1899), sect. 1, p. 3-62.
- GOSSELIN, C.E., prép. par (d'après Paul LABROSSE et additions de E. Z. MASSICOTTE). *Montréal en 1761* (plan). Montréal, s.n., 1914.
- GRIGNON, Marc. *Loing du soleil : Architectural Practice in Quebec City during the French Regime*. New York, P. Lang, 1997, 295 p.
- GRIGNON, Marc. « Robert de Villeneuve and the Representation of Quebec City at the End of the Seventeenth Century ». Dans *Circa 1700: Architecture in Europe and the Americas*, Symposium Papers XLIII (septembre 2000), Washington, Center for Advanced Study in the Visual Arts/ National Gallery of Art, 2005, p. 187-205.
- GUILLAUME, JEAN, études réunies par. *Architecture, jardin, paysage : l'environnement du château et de la villa aux XVe et XVIe siècles*. Actes du colloque tenu à Tours (juin 1992). Paris, Picard, 1999, 311 p.
- HARE, John, Marc LAFRANCE et David-Thierry RUDEL. *Histoire de la ville de Québec 1608-1871*. Montréal, Boréal, Musée canadien des Civilisations, 1987, 399 p.
- HAREL, Bruno. «Le domaine du fort de la montagne (1666-1860)». Dans *Montréal, artisans, histoire, patrimoine*, Montréal, Société d'histoire de Montréal, 1979, p. 17-40.
- HARLEY, John Brian. «Maps, Knowledge and Power». Dans *The Iconography of Landscape: Essays on the Symbolic Representation, Design and Use of Past Environments*, éd. Par Denis E. Cosgrove et Stephen Daniels, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 277-312.
- HAVARD, Gilles et Cécile VIDAL. *Histoire de l'Amérique française*. Paris, Flammarion, 2003, 560 p.

- HAZLEHURST, Franklin Hamilton. *Gardens of Illusion: The Genius of André Le Nôtre*. Nashville, Tenn., Vanderbilt University Press, 1980, 418 p.
- HAZLEHURST, Franklin Hamilton. *Jacques Boyceau and the French Formal Garden*. Athens, University of Georgia Press, 1966, 137 p.
- HEDRICK, U.-P. *A History of Horticulture in America to 1860*. New York, Oxford University Press, 1950, 551 p.
- HÉBERT, Anne. *Le premier jardin*. Paris, Seuil, 1988, 188 p.
- JACRAU, J. A. M. «Le recensement de Québec en 1744». *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1939-1940*, Québec, Redempti Paradis, imprimeur de sa majesté le Roi, 1940, p. 1-154.
- JACOBSON, Antoine. *Anthologie des bons jardiniers: Traités de jardinage français du XVIIe au début du XIXe siècle*. Paris, La Maison Rustique/Flammarion, 2003, 347 p.
- JÉGOU, Marie-Andrée. *Les Ursulines du faubourg Saint-Jacques à Paris (1607-1662) : origine d'un monastère apostolique*. Paris, Presses universitaires de France, 1981, 190 p.
- LAFONTAINE, André. *Recensements annotés de la ville de Québec 1716 et 1744*. Sherbrooke, A. Lafontaine, 1983, 426 p.
- LAFONTAINE, André. *Recensements annotés de la Nouvelle-France*. (Sherbrooke), R. Prince Imprimeur, 1985, 414 p.
- LAHAISE, Robert. *Les édifices conventuels du Vieux-Montréal : Aspects ethno-historiques*. Montréal, Hurtubise/HMH, 1980, 597 p.
- LAHAISE, Robert et N. VALLERAND. *La Nouvelle-France*. Montréal, Lanctôt éditeur, 1999 (nouvelle édition revue et corrigée), 334 p.
- LAMONTAGNE, Roland. *Barrin de La Galissonnière*. Collection Célébrités canadiennes. Montréal, Lidec, 1991, 59 p.
- LAMONTAGNE, Roland. *La Galissonnière et le Canada*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal/Paris, Presses universitaires de France, 1962, 104 p.
- LAMONTAGNE, Roland. « Les échanges scientifiques entre Roland-Michel Barrin de la Galissonnière et les chercheurs contemporains ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XIV, no. 1, juin 1960, p. 25-33
- LAMONTAGNE, Roland. *Succès d'intendance de Talon*. Montréal, Leméac, 1964, 78 p.

- LANCTÔT, Gustave. « Images et figures de Montréal sous la France, 1642-1763 ». *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, 3^e séries, vol. XXXVII, 1943, p. 53-78.
- LANCTÔT, Gustave. *Montréal au temps de la Nouvelle-France, 1642-1760*. Toronto, Société royale du Canada, 1942, 25 p.
- LANDRY, Yves, sous la direction de. *Pour le Christ et le Roi : La vie au temps des premiers Montréalais*. Montréal, Libre Expression, 1992, 320 p.
- LAURENT, Jeannine et Jacques SAINT-PIERRE. *Les forts et châteaux Saint-Louis 1620-1760*. Québec, Parcs Canada, 1982, 2 vol.
- LEBLOND DE BRUMATH, Adrien. *Histoire populaire de Montréal depuis son origine jusqu'à nos jours*. Montréal, Granger Frères, 1890, 477 p.
- Le Nôtre, un inconnu illustre*. Actes du colloque organisé par le ministère de la Culture et de la Communication (Versailles- Chantilly, 2000). Paris, MONUM, Éditions du Patrimoine, MOTTA, 2003, 285 p.
- LÉPINE, Pierre. *Cartes anciennes : Cartes originales ou reproduites*. Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1994, 348 p.
- LÉPINE, Pierre et Josée BERTHELETTE. *Documents cartographiques depuis la découverte de l'Amérique jusqu'en 1820 : Inventaire sommaire*. Montréal, ministère des Affaires culturelles, Bibliothèque nationale du Québec, 1985, 383 p.
- LITALIEN, Raymonde et Denis VAUGEOIS, dir. *Champlain : La naissance de l'Amérique française*. Sillery, Québec, Septentrion, 2004, 397 p.
- LONGSTAFFE-GOWAN, Todd. *The London Town Garden 1740-1840*. New Haven, Paul Mellon Centre for Studies in British Art, Yale University Press, 2001, 289 p.
- MACDOUGALL, Elisabeth B. et Franklin H. HAZLEHURST. *The French Formal Garden*. Dumbarton Oaks Colloquium on the History of Landscape Architecture. Washington, Dumbarton Oaks Trustees for Harvard University, 1974, 87 p.
- La main du jardinier l'œil du graveur : Le Nôtre et les jardins disparus de son temps*. Sceaux, Musée de l'Île-de-France, 2000, 135 p.
- MARIAGE, Thierry. *L'univers de Le Nôtre*. Bruxelles, Mardaga, 1990, 148 p.
- MARIE, Alfred. *Jardins français créés à la Renaissance*. Paris, Éditions Vincent Fréal, 1955, 47 p. + 239 ill.

- MARTIN, Paul-Louis et Pierre MORISSET. *Promenade dans les jardins anciens du Québec*. Montréal, Boréal, 1996, 177 p.
- MASSICOTTE, E. Z. « Inventaire des cartes et plans de l'île et de la ville de Montréal ». *Bulletin des recherches historiques*, vol. XX, (1914), no. 2, p. 33-41.
- MASSICOTTE, E. Z. «Maçons, entrepreneurs, architectes». *Bulletin des recherches historiques*, vol.35, no.3 (1929), p. 132-141.
- MASSICOTTE, E. Z. «Recensement inédit de Montréal en 1741». *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, section I, série 3, vol. 15, 1921, p. 1-61.
- MASSICOTTE, E. Z. « Une terre historique du Vieux Montréal : Près-de-Ville ». *Bulletin des recherches historiques*, vol. 31, 1925, p. 148-153.
- MATHIEU, Jacques. *Les plaines d'Abraham : Le culte de l'idéal*. Québec, Septentrion, 1993, 312 p.
- MATHIEU, Jacques. *Le premier livre des plantes du Canada : Les enfants des bois du Canada au jardin du roi à Paris en 1635*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998, 331 p.
- MAUPASSANT, Jean de. *Un grand armateur de Bordeaux : Abraham Gradis (1699-1780)*. Bordeaux, 1917, 192 p.
- MAURAUULT, Olivier, pss. *La paroisse. Histoire de l'église Notre-Dame-de-Montréal*. Montréal et New York, les Éditions du Mercure, 1929, 334 p.
- Mère SAINT-THOMAS. *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*. Québec, Presses C. Darveau, 1863-1866, 4 vol.
- MIQUELON, Dale. *Dugard of Rouen : French Trade to Canada and West Indies, 1729-1770*. Montréal/ Londres, McGill/ Queen's University Press, 1978, 282 p.
- MIQUELON, Dale. *New France 1701-1744 :A Supplement to Europe*. Toronto, McClelland et Stewart, 1987, 345 p.
- Monumental*. Revue scientifique et technique des monuments historiques. Paris, MONUM, Éditions du patrimoine, annuel 2001, 105 p.
- Montréal, ville fortifiée au XVIIIe siècle*. Catalogue de l'exposition (CCA, 1992). Montréal, Centre canadien d'architecture, 1992, 93 p.
- MORIN, Pierre-Louis. *Le Vieux-Montréal 1611-1803*. Montréal, H. Beaugrand, 1884, atlas, 13 feuilles.

- MORISSET, Gérard. *L'architecture en Nouvelle-France : Ouvrage orné de 160 gravures*. Québec, Éditions du Pélican, 1980, 150 p.
- MORISSET, Gérard. «Boisberthelot de Beaujours». *Bulletin des recherches historiques*, v. 59 (1953), p. 10-21.
- MOSS, William, dir. *L'archéologie du monastère des Récollets à Québec*. Cahiers d'archéologie du CÉLAT, no. 4. Québec, Ville de Québec/ ministère de la Culture et des Communications, 1998, 310 p.
- MOSS, William. *Une archéologie du paysage urbain à la terrasse Dufferin à Québec*. Québec, Célat, Université Laval, 1994, 175 p.
- MOUSSETTE, Marcel. *Le site du Palais de l'Intendant à Québec : Genèse et structuration d'un lieu urbain*. Québec, Septentrion, 1994, 229 p.
- NIELLON, Françoise et Marcel MOUSSETTE. *L'Habitation de Champlain*. Collections Patrimoines : Dossiers. Québec, Publications du Québec, 1995, 531 p.
- NISH, James C. *Les bourgeois-gentilhommes de la Nouvelle-France 1729-1748*. Montréal/ Paris, Fides, 1968, 202 p.
- NOPPEN, Luc, Claude PAULETTE et Michel TREMBLAY. *Québec : Trois siècles d'architecture*. Montréal, Libre Expression, 1979, 440 p.
- NOPPEN, Luc et René VILLENEUVE. *Le trésor du grand siècle : l'art et l'architecture du XVII^e siècle à Québec*. Catalogue d'exposition. Québec, Musée du Québec, 1984, 182 p.
- NOPPEN, Luc et Marc GRIGNON. *L'art de l'architecte : trois siècles de dessin d'architecture à Québec*. Québec, Musée du Québec/ Université Laval, 1983, 293 p.
- OLDENBURGER-EBBERS, C.S. et J. HENIGER. «Ornamental Plants in 16th and 17th Century Gardens». Dans *Jardins et sites historiques*, Comité international des jardins et sites historiques, ICOMOS-IFLA, Madrid, Doce Calles, 1993, p. 107-121.
- PARENT, Michel. *Vauban; un encyclopédiste avant la lettre*. Paris, Berger-Levrault, 1982, 213 p. Collection « Illustres inconnus ».
- PICON, Antoine. *L'ingénieur artiste : dessins anciens de l'École des ponts et chaussées*. Paris, Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 1989, 206 p.
- PINART, Alphonse Louis (sous dir.). *Recueil de cartes, plans et vues relatifs aux États-Unis, au Canada, New York, Boston, Montréal, Québec, Louisbourg 1651-1731*. Paris, Librairie américaine et coloniale E. Dufossé, 1893, 27 cartes.

- PINON, Pierre. *Les plans de Paris : Histoire d'une capitale*. Paris, Le Passage/Bibliothèque nationale de France, 2004, 135 p.
- PINON, Pierre. « Raisons et formes de villes : approche comparée des fondations coloniales françaises au début du XVIIIe siècle ». Dans *La ville européenne outre-mer : un modèle conquérant? (XVe- XXe siècles)*, coordination de C. Coquery-Vidrovitch et O. Goerg, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 27-56.
- PLOUIN, Renée. « Les plans de Paris à travers les âges ». *Revue de l'information en histoire de l'art*, 1959, p. 61-68
- POMIAN, Krzysztof. *Collectionneurs, amateurs et curieux : Paris, Venise, XVIe-XVIIIe siècle*. Paris, Gallimard, 1987, 367 p.
- POULIN, Françoise et Gilles ROY. « Les jardins du Séminaire rue Notre-Dame, Montréal ». Introduction de John Stewart et Susan Buggiey. Dans *Agenda Papers*, Ottawa, Historic Sites and Monuments Board of Canada, Réunion de juin 1980, p. 278-300.
- La première bibliothèque canadienne : La bibliothèque des jésuites du collège de Québec, 1632-1800*. Catalogue de l'exposition. Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 1972, 62 p.
- PRINGLE, James. «How 'Canadian' is Cornut's *Canadensium Plantarum Historia*? A Phytogeographic and Historical Analysis». *Histoire de l'horticulture au Canada. Revue interdisciplinaire*, Hamilton, Ont., Center for Canadian Historical Horticultural Studies, Royal Botanical Gardens, vol.1, no.4 (1988), p. 190-209.
- Promenades dans Tours*. Tours, Arrault et Cie, 1943, 174 p.
- RABREAU, Daniel. «La promenade urbaine en France aux XVIIe et XVIIIe siècles: Entre planification et imaginaire». Dans *Histoire des jardins : De la Renaissance à nos jours*, sous dir. de Monique Mosser et Georges Teyssot, Paris, Flammarion, 2002, p. 301-312.
- RACINE, Michel, dir. *Créateurs de jardins et de paysages en France de la Renaissance au XXIe siècle*. Tome 1. Arles, Actes Sud/ Versailles, ENSP, 2001, 288 p.
- REPS, John. *The making of Urban America: A History of City Planning in the United States*. Princeton, NJ, Princeton University Press, 1965, 574 p.
- ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal*. Montréal, Art global/Libre Expression, 1994, 167 p.
- ROBITAILLE, André. *Habiter en Nouvelle-France 1534-1648*. Québec, Publications HMH, 1996, 397 p.

- ROCHEMONTEIX, Camille de. (édi.). SILVY, Père Antoine (att. à). *Relation par lettres de l'Amérique septentrionale*. Paris, Letouzey et Ané, 1904, 221 p.
- ROULEAU, Serge. *L'archéologie du monastère des récollets à Québec*.(CeEt-621). Cahiers d'archéologie du CÉLAT, 4. Québec, ville de Québec/ ministère de la Culture et des Communications, 1998, 310 p.
- ROUSSEAU, François. *L'œuvre de chère en Nouvelle-France : Le régime des malades à l'Hôtel-Dieu de Québec*. Cahiers d'histoire de l'Université Laval, no. 29. Québec, Presses de l'Université Laval, 1983, 447 p.
- ROUSSEAU, Jacques. «L'anneda et l'arbre de vie». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 8, 1954, p. 171-212.
- ROUSSEAU, Jacques. *La botanique canadienne à l'époque de Jacques Cartier*. Montréal, Contributions du Laboratoire de Botanique de l'Université de Montréal, no. 28, 1937, 73 p. (Extrait des *Annales de l'ACFAS*, 3, 1937, p. 151-236).
- ROUSSEAU, Jacques. «Pierre Boucher, naturaliste et géographe». Dans *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*, Boucherville, Société historique de Boucherville, 1964, p. 262-400.
- ROUSSEAU, Jacques. «Samuel de Champlain, botaniste mexicain et antillais ». *Cahiers des Dix*, vol. 16, 1951, p. 39-61.
- ROUX, Antoine de, Nicolas FAUCHERRE et Guillaume MONSAINGEON. *Les plans en relief des places du roy*. Paris, Adam Biro, 1989, 159 p.
- ROY, Antoine. «Ce qu'ils lisaient». *Les cahiers des Dix*, vol. 20 (1955), p. 199-215.
- ROY, Joseph-Edmond. «La cartographie et l'arpentage sous le régime français». *Bulletin des recherches historiques*, vol.1 (février 1895), p. 17-20, vol. 2 (mars 1895), p. 33-40, vol.3, p. 49-56.
- ROY, Joseph-Edmond. *M. De Montmagny*. Extrait de la Nouvelle-France. Québec, Imprimerie de la Compagnie de « L'Événement », 1906, 54p.
- ROY, Joseph-Edmond. *Rapport sur les archives de France relatives à l'histoire du Canada*. Ottawa, C. H. Parmalee, imprimeur du Roi, 1911, 1093 p.
- ROY, Pierre-Georges. «Gédéon de Catalogne». *Bulletin des recherches historiques*, (1907), p. 50-54.
- ROY, Pierre-Georges. *Inventaire des papiers de Léry conservés aux archives de la province de Québec*. Québec, Archives de la province de Québec, 1939-1940, 3 vol.

ROY, Pierre-Georges. «La famille Chaussegros de Léry». *Bulletin des recherches historiques*, vol. XL (octobre 1934), no. 10, p. 577-616.

ROY, Pierre-Georges. *La ville de Québec sous le régime français*. Québec, R. Paradis, imprimeur de sa majesté le roi, 1930, 2 vol.

ROY, Pierre-Georges. «Le premier baron de Portneuf». *Les Cahiers des Dix*, vol. 14, 1949, p. 223-241.

ROY, Pierre-Georges. «Le sieur de Villeneuve, ingénieur du roy». *Bulletin des recherches historiques*, vol. 10 (1904), p. 280-282.

ROY, Pierre-Georges. *Les rues de Québec*. Lévis, s.n., 1932, 220 p.

ROY, Pierre-Georges. «Notes et documents sur le palais de l'intendance à Québec». *Bulletin des recherches historiques*, no. 35, 1929, p. 597-611 et 651-670.

SAUNDERS, R. M. «The First Introduction of European Plants and Animals into Canada». *Canadian Historical Review*, vol. 16, no. 4 (December 1935), p. 388-406.

SCHNAPPER, Antoine. *Collections et collectionneurs dans la France du XVII^e siècle. Le géant, la licorne, la tulipe : histoire et histoire naturelle. Curieux du Grand Siècle : œuvres d'art*. Paris, Flammarion, 1988-1994, 2 vol.

Séminaire Saint-Sulpice d'Issy. Sans lieu d'édition, non daté, non paginé.

SULTE, Benjamin. *Album de l'Histoire des Trois-Rivières*. Montréal, Géo. E. Desbarats, 1881, 16 p.

SULTE, Benjamin. *Histoire des Canadiens-français, 1608-1880 : origine, histoire, religion, guerres, découvertes, colonisation, coutumes, vie domestique, sociale et politique, développement, avenir*. Montréal, Wilson et Cie, éditeurs, 1882-1884, 8 vol.

SULTE, Benjamin. «La noblesse au Canada avant 1760». *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, série 3, tome VIII (1914), section I, p. 104-135.

T.- DUSSAULT, Clément. *Bois de Coulonge*. Québec, Société historique de Québec/ Université Laval, 1950, 20 p.

Le temps des jardins. Catalogue de l'exposition (Château de Fontainebleau). Seine-et-Marne, Conseil général Seine-et-Marne, Comité départemental du Patrimoine, 1992, 557 p.

TRUDEL, Marcel. *Atlas historique de la Nouvelle-France*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1968, 219 p.

- TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France*. Montréal, Fides, 1963, 2 vol.
- TRUDEL, Marcel. *Initiation à la Nouvelle-France : Histoire et institutions*. Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1968, 323 p.
- TRUDEL, Marcel. *La population du Canada en 1666 : recensement reconstitué*. Sillery, Québec, Septentrion, 1995, 379 p.
- TRUDEL, Marcel. *Le Québec de 1663*. Québec, Société historique de Québec/ Séminaire de Québec, 1972, 24 p.
- VALLÉE, Arthur. *Michel Sarrazin 1659-1735 : Sa vie, ses travaux et son temps*. Québec, Proulx, 1927, 291 p.
- VIDAL, Laurent et Émilie d'ORGEIX, dir. *Les villes françaises du Nouveau Monde : Des premiers fondateurs aux ingénieurs du roi (XVIe-XVIIIe siècle)*. Paris, Somogy éditions d'art, 1999, 191 p.
- VILLIERS DU TERRAGE, Marc de. *Histoire de la fondation de La Nouvelle-Orléans (1717-1722)*. Paris, Imprimerie nationale, 1917, 129 p.
- VIROL, Michèle. *Vauban : de la gloire du roi au service de l'État*. Seyssel, Champ Vallon, 2003, 432 p.
- WARMOES, Isabelle. *Musée des plans-reliefs : maquettes historiques de villes fortifiées*. Paris, Éditions du Patrimoine, 1997, 71 p.
- WOODBIDGE, Kenneth. *Princely Gardens: The Origins and Development of the French Formal Style*. New York, Rizzoli, 1986, 320 p.
- WOODWARD, David, éd. *Art and Cartography: Six Historical Essays*. Chicago, University of Chicago Press, 1987, 249p.

4- SITES ÉLECTRONIQUES

- Archives Canada France. www.archivescanadafrance.org (novembre 2006)
- Archives nationales de France. www.archivesnationales.culture.gouv.fr/caom (août 2007)
- Notre mémoire en ligne. www.canadiana.org (juillet 2007)
- Bibliothèque nationale de France. www.bnf.fr et www.catalogue.bnf.fr (août 2007)
- Bibliothèque et archives nationales du Québec. www.banquebec.ca (septembre 2007)
- Centre canadien d'architecture. www.cca.qc.ca/adhemar/grm (janvier 2004)
- Dictionnaire biographique du Canada. www.biographi.ca (septembre 2007)
- Ville de Rochefort. www.ville-rochefort.fr (septembre 2006)

Annexe I

**Tableau des plans constituant le corpus d'étude de la thèse sur
les jardins d'agrément en Nouvelle-France aux XVII^e et XVIII^e siècles**

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources: Original (copie)
1.	1535	Jacques CARTIER (d'après)	«La Terra de Hochelaga nella Nova Francia»	38 x 28 cm	Prairies, végétation, montagne, cultures; légende	Il ne s'agit pas d'une source originale; Le texte d'accompagnement est différent du plan; interprétation possible de la part du dessinateur	Imprimé, gravure sur bois dans <i>Prima relatione de Jacques Cartier della Terra Nova</i> , Ramussio, 1556
2.	1604 ¹	Samuel de CHAMPLAIN (d'après)	« Abitasion de l'isle Ste-Croix »	Gravure	Ile Sainte-Croix, Maine. 3 jardins situés à proximité de chacune des habitations, identifiés dans la légende : « Jardinages » et aussi « autres jardinages »	1 ^{ère} colonie établie par Du Gua de Monts; aussi dans la légende : « Place ou il y a un arbre ». Figure 1d	<i>Œuvres de Champlain</i> ² , vol. 1, p. 27 et 29 Et Dans H. P. Biggar, <i>The Works of Samuel de Champlain</i> ³ , vol. I, p. 278
3.	1604	Samuel de CHAMPLAIN (d'après)	« Isle de sainte Croix »	Gravure	Jardinages sur l'île et sur la terre ferme représentés à l'Ouest et à l'Est; tous mentionnés dans la légende	Plan général de l'île avec à nouveau « jardinages » représentés selon 3 symboles différents. 3 figures : 1a, 1b, 1c	<i>Œuvres de Champlain</i> (1973), vol. 1, p.26; Et Biggar, <i>The Works</i> , vol. I, p. 274
4.	1605	Samuel de CHAMPLAIN (d'après)	« Abitasion du port royal »	Gravure	Deux jardins sont dessinés devant l'habitation et portent la référence I, qui ne figure cependant pas dans la légende.	2 ^{ème} colonie établie sur la côte Ouest de la Nouvelle-Écosse, près de la Baie de Fundy. 2 figures : 2b, 2c	<i>Œuvres de Champlain</i> (1973), vol. 1, p.78; Et Biggar, <i>The Works</i> , vol. I, p. 373
5.	1605	Samuel de CHAMPLAIN (d'après)	« Port Royal »	Gravure	Cartographie de l'ensemble de la baie, incluant les caractéristiques physiques et	Jardins dessinés à l'extérieur de l'habitation et aussi les cultures	<i>Œuvres de Champlain</i> (1973), vol. 1, p.18; Et

¹ Une copie du plan accompagne la thèse lorsque le numéro, la date, l'auteur et le titre figurent en caractère gras (voir CD).

² S. de CHAMPLAIN, *Œuvres*, présenté par P.-É. Giguère, Montréal, Éditions du Jour, 1973, 3 vol.

³ H.P. BIGGAR (édi.), *The Works of Samuel de Champlain*, Toronto, The Champlain Society, 1922-1936, 6 vol.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources: Original (copie)
					localisation des installations.	Figure : 2a	Biggar, <i>The Works</i> , vol. I, p. 259
6.	1608	Samuel de CHAMPLAIN (d'après)	« Abitation de Quebecq »	Gravure	Un seul jardin de grandes dimensions à l'extérieur de l'enceinte de l'habitation	Identifié en légende par lettre O= Jardin du sieur de Champlain 2 figures : 3a, 3b	H. P. Biggar, <i>The Works</i> , vol. II, p. 39
7.	1609	Marc LESCARBOT (d'après)	« Figure de la Terre Neuve, Grande Rivière de Canada, et Côtes de l'océan en la nouvelle France »	Gravure	Dans le coin gauche inférieur, 3 espèces de plantes sont dessinées : des maïs, de la vigne et 3 rangées de plants qui pourraient être du tabac.		Lescarbot, <i>Histoire de la Nouvelle-France</i> ⁴ , 2 ^e partie; Dans la 1 ^{ère} édition de 1609 et dans les éditions subséquentes.
8.	1609	Marc LESCARBOT (d'après)	« Figure du Port Royal en la Nouvelle France »	Gravure			Lescarbot (1866), fin du livre.
9.	(1634)	Jehan BOURDON	« Plan de labitation faite par le Sr Bourdon » aussi	Dessin manuscrit ⁵ à l'encre 43 cm x 34 cm,	Plan de la seconde habitation de Champlain; dans la légende : L= jardinages	Jardin en 3 sections à extérieur de palissade, entre forge, cabane des sieurs Dais et corps de logis sieur Juchereau. Aussi un jardin près de boulangerie. 3 figures : 5a, 5b, 5c	Department of Rare Books and Special Collections, McGill University Libraries
10.		Jehan BOURDON	« Description de la plateforme et magasin de Québec »	44 cm x 28.5 cm, encre	Habitation de Champlain. Jardins dessinés près du vieux magasin	Jardins ressemblent au plan précédent mais moins détaillés. Dessin très pâle; lisibilité difficile. Figure : 5d	Department of Rare Books and Special Collections, McGill University Libraries
11.	1635	Jehan BOURDON	a) « Description du	35cm x 43.5 cm,	Fort de Québec : état des	Certains symboles	Department of Rare

⁴ M. LESCARBOT, *Histoire de la Nouvelle-France suivie des Muses de la Nouvelle France*, Paris, Librairie Tross, 1866 (selon édi. 1609), 3 vol.

⁵ Sauf autrement spécifié, les plans référencés dans cette liste sont tous des dessins manuscrits originaux.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources Original (copie)
			fort de quebec 1635 » et b) « Plan du fort de quebec par le sr Bourdon »	encre	lieux; Végétation à l'extérieur de l'enceinte, sur la falaise représentée en trois dimensions Communication entre le fort et la falaise.	impossibles à lire. Figure : 6 Dans le second plan, la végétation fait place au relief de la falaise; dans ce cas, le graphisme ressemble à celui de François Blondel pour les îles d'Amérique (1666-1668).	Books and Special Collections, McGill University Libraries
12.	1634	Jehan BOURDON	« Description et situation de l'île de Richelieu avec sa plate forme »	21 cm x 34 cm et légende : 10 cm x 34 cm	La végétation arborescente et arbustive au pourtour entre la plate forme et la falaise est représentée. Il s'agirait du plan projeté pour le premier fort.	Légende difficile à lire, détachée du plan. La végétation représentée l'existant ou le proposé?	Livres rares et collections spéciales, Université McGill
13.	1640	Jehan BOURDON	« Plan de Québec, 1640 »	É= 100 toises	Pas de jardin	Inscription ajoutée : Vraie copie de l'original : P. L. Morin	(R. GAUTHIER, « Une carte de Jean Bourdon.. » ⁶)
14.	Non daté (1642)	ANONYME			Pointe à Callières, plan du fort de Ville-Marie		(J.C. Robert, <i>Atlas historique de Montréal</i> ⁷ , p. 31)
15.	Vers 1647 (non daté)	Jehan BOURDON (att.)	Sans titre : Plan présumé du fort de Ville-Marie		Non déterminé s'il s'agit de l'état des choses ou d'une fiction	Pas de jardin	Livres rares et collections spéciales, Université McGill
16.	1660	Jehan BOURDON (Attribué à)	« Vray plan du haut & bas de quebec comme il est en l'an 1660 »	Dessin plume et crayon sur papier; 32x 34, 5 cm É : 100 toises (6,6 cm)	Légende avec mention « jardin du fort »		FR CAOM ⁸ 03DFC341C
17.	1663	Jehan BOURDON	« Le véritable plan de	40 x 64 cm	2 armoiries : 3 fleurs de lys	Plusieurs jardins et	Bibliothèque nationale

⁶ R. GAUTHIER, « Une carte de Jean Bourdon de 1640 », *Annales d'histoire de l'art canadien*, 3, no. 1-2 (1976), p. 99-101.

⁷ J.-C. ROBERT, *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Art global/Libre Expression, 1994, 167 p.

⁸ CAOM= Centre des archives d'outre-mer, Aix-en-Provence; DFC= Dépôt des fortifications des colonies; cette identification correspond à la référence dans la base Ulysse du CAOM.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources: - Original (copie)
		(Attribué à)	quebec fait en 1663 »	lavis ⁹ pas d'échelle	sur fond bleu et fleur centrale sur fond rouge	esquisse de l'organisation interne représentés. 2 versions 2 figures : 37-1, 37-2 et 37a	de France ¹⁰ , cartes et plans, service hydrographique de la Marine, pf 127, division 7, pièce 3
18.	1664	Anonyme (attribué à Bourdon par l'auteure)	« Carte du plan et environs de québec » et à l'endos : « 1664 Carte des environs de quebec »	42 x 80 cm; sanguine; É : 2 lieues	Approximativement même territoire que le plan précédent; Légende numérotée de 1-21 : « Table des principales places »		Bibliothèque nationale de France, cartes et plans, service hydrographique de la Marine, pf 127, division 6, pièce 2
19.	1664	Jehan BOURDON	« Véritable plan de quebec Comme Il est en lan 1664 & les fortifications que lon y puise faire »	Dessin encre, crayon bistre et gris sur papier 44,4 x 58 cm É= 120 toises (pour 8 cm)	L'entrée du jardin du fort indiquée au centre du côté nord .	Figure :38	FR CAOM 03DFC342B (ANC ¹¹ C-21758)
20.	1663	Pierre DUBOIS DAVAUGOUR	« Plan de la ville de Québec envoyé par le sieur Dubois Davaugour le 4 août 1663 »				Edward E. Ayer Collection, Newberry Library, Chicago
21.	1670	ANONYME	« La Ville Haute et Basse de Quebec en la Nouvelle France 1670 »	Dessin à plume sur papier entoilé, 127, 7 x 98 cm É= 100 toises	Plan de très grande dimension; Très explicite dans cartographie des jardins; Légende dans le coin gauche inférieur	Plan établi à la demande de J. Talon Figures : 40a et 40b, 41, 42, 44, 45a et 45b, 49	FR CAOM 03DFC343A (ANC : NMC-11088)
22.	1672	Bénigne BASSET et François DOLLIER de CASSON	«Plan des premiers alignements des rues de Montréal»	48 x 35 cm; plume, encre sur papier	Jardin du séminaire, enclos	Suivi d'une légende (K1232, 43 bis) sur laquelle figure des termes	Archives nationales de France ¹² , Paris section ancienne, série K,

⁹ Lavis : procédé issu du dessin et de la peinture consistant dans l'emploi de l'encre de chine ou d'une couleur unique, étendue d'eau et passée au pinceau.

¹⁰ BnF, Service des cartes et plans, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris.

¹¹ ANC= Archives nationales du Canada ou APC= Archives publiques du Canada.

¹² ANF, 3 rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources Original (copie)
						de jardin mais qui ne va pas avec ce plan	monuments historiques, carton K, 1232, pièce no. 43 (microfilm)
23.	10 mai 1674	DAULIER DESLANDES	« Plan de la censive de la paroisse Notre-Dame de Québec [...] »	9.25 X 5.5 pouces É= 50 toises	Paraphé par Daulier Deslandes le 10 mai 1674; Pas de jardin; Localisation d'un terrain à l'intendant Talon	2 copies aux ASQ, dont une par JB Albert Genest, 30 janvier 1886	Archives du Séminaire de Qc ¹³ , Z-73 (Mentionné par Dionne ¹⁴ : #97 et à cartothèque de Université Laval, NMC 1584)
24.	1675-1676	Hugues RANDIN	« Carte de l'Amérique septentrionale depuis l'embouchure de la Rivière St-Laurens jusques au Sien Mexique »		Québec		Bibliothèque John Carter Brown, Providence, RI
25.	Entre 1675-1690	ANONYME	« L'Entrée de la Rivière de St Laurent et la ville de Québec dans le Canada »	Vue à vol d'oiseau Encre et lavis sur papier; 15 x 44,1 cm; É : 2 lieues	Couvre un territoire de 12 lieues de long et 6 de large	Graphisme remarquable; propriété de Talon, Les Islets, représentée avec jardins. Figures : 51 a à d	Bibliothèque nationale, Paris, département des cartes et plans : S.H.M pf. 127, div.6, p. 1d.
26.	1683	Jean-Baptiste-Louis FRANQUELIN	« Plan géométrique de la Basseville de Québec, avec partie de la haute ville »		Agrandissement de la Basse-ville de Québec par la construction d'une digue	Projet soumis avec mémoire de l'intendant De Meulles.	(ANC : C-21759)
27.	1685	Robert de VILLENEUVE	« Plan de la ville et chasteau de Québec, fait en 1685 mesurée exactement par le sieur de Villeneuve »	Dessin à plume aquarellé sur papier entoilé; 55,8 x 81,8 cm É= 100 toises (8,3 cm)	Plan envoyé à Paris le 13 novembre 1685	Aussi : CAOM 350/4pfC : plan du château et fort de Québec avec terrasse. Figures : 50, 61, 62, 64, 65	CAOM 349/4pfB ¹⁵ (ANC : C-15797)

¹³ Dorénavant, ASQ.

¹⁴ N.-E. DIONNE, *Inventaire chronologique des cartes, plans, atlas relatifs à la Nouvelle-France et à la province de Québec : 1508-1908*, Québec, 1909, tome IV.

¹⁵ CAOM= Centre des Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence; pf= portefeuille; cette identification correspond à la référence manuscrite donnée au plan; elle pourrait aussi être lue : FR CAOM 03DFC349B (DFC= dépôt des fortifications des colonies).

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources Original (copie)
28.	1685	Robert de VILLENEUVE	« Coupe sur la ligne D.B.E. marqué sur le plan de Québec envoyé par M. Denonville le 13 novembre 1685 »	Encre et lavis sur papier; 1,2444 x 178 cm É : 13,3 cm =50 toises	Coupe	Plusieurs jardins	CAOM, 353/4pfC (ANC : C-15908, coupe)
29.	1685 (ou 1684)	Robert de VILLENEUVE (Attribué à) Envoyé par Mr Denonville le 13 novembre 1685	«Villemarie dans l'isle de Montréal»	Plume, encre, aquarelle sur papier 24 x 33 cm, É= 700 toises (pour 28cm)	Petit plan, de type croquis; Jardin du séminaire, de monsieur le major et autres identifiés; arbres	Selon Lanctôt ¹⁶ , il y aurait 2 plans : 1684-1686, 1-à Paris, 2-au séminaire Qc ; Villeneuve n'a pas signé ce plan, possiblement parce qu'il n'a pas fait le relevé et ne pouvait garantir l'exactitude de l'information contenue. Figure : 74	FR CAOM 03DFC466C avec Mémoire de Denonville au ministre : C11a, 7: 104; aussi (Copie de L. P. Vallerand)
30.	1685-1686	Robert de VILLENEUVE	« Carte des environs de Québec en la Nouvelle France mesurée sur le lieu tres-exactement en 1685 et 86 par le S. Devilleneuve ingénieur du roy »	É : 2000 toises; 1,5 x 1,6 m. 4 feuillets collés		Figures : 52, 59	BnF, cartes et plans, SH, pf 127, div. 7, p. 4
31.	1685 13 novembre	Anonyme	« Fort de Frontenac ou Katarakoui »	Dessin à plume aquarellé sur papier 33,1 x 23,2 cm É = 110 toises	Jardins à l'extérieur du fort	D'après un projet de Vauban Repris dans <i>Villes françaises du Nouveau Monde</i> , p. 80	FR CAOM 03DFC522C

¹⁶ G. LANCTÔT, « Images et figures de Montréal sous la France », *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, 3^e série, vol. XXXVII, 1943, p. 53-78.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources Original (copie)
				(21,6 cm)			
32.	1685- 13 novembre	(Robert de VILLENEUVE) (attribué à)	« Les 3 Rivières »	Plume, encre, aquarelle sur papier 24 x 33 cm É : 100 toises		On suppose que ce plan faisait partie de l'envoi de Denonville et selon Sulte serait de Villeneuve; il s'agit aussi d'un dessin sommaire. Figures : 76 et 76a	CAOM 459/5pfC Aussi : (Dans B. Sulte <i>Album des Trois-Rivières</i> ¹⁷)
33.	1686	Anonyme	« Maison de la brasserie »	14.5 x 13.5 pces	Au verso : « Plan de la maison ou loge l'intendant de Québec »	Mentionné dans Dionne ¹⁸ (#146a) et Dans Moussette ¹⁹ , (1994), p. 35	Recueil des plans de la Collection Moreau de St-Méry ²⁰ , F3/290/93
34.	1688	Robert de VILLENEUVE	« Carte des environs de Québec en la Nouvelle France mezuree tres-exactement en 1688 »	É : 1000 toises; 75 x 106 cm	Jardins de Saint-Michel, Sillery	Figure 66	Centre historique Archives nationales, Paris, service cartes et plans et photographie, Marine, 6JJ 61/ 32
35.	1689	Robert de VILLENEUVE	« Profil du Quay pour l'enceinte de Québec depuis A, B jusqu'à C, comme il est marqué au plan »		Dessin technique	Inséré dans le plan suivant	Bibliothèque nationale, Paris, dépôt cartes et plans de la marine, pf 127, div.6, no. 4
36.	1689	Robert de VILLENEUVE	« Carte de la comté de Saint-Laurens en la Nouvelle France mezuré très exactement en 1689 »	É : 2000 toises; 150 x 72 cm, plan roulé	Île d'Orléans; Québec figure en petit mais bien détaillé Les Islets sont représentés	Le dessin technique précédent est sur ce plan; plan à mettre en parallèle avec plan de 1688 des Archives nationales de France	BnF, cartes et plan, SH, pf 127, div. 6, no.4
37.	1691 (1690)	Robert de VILLENEUVE	« Plan de Québec en la Nouvelle France, Assiégé par les Anglois, le 16 octobre	Encre et lavis; 30 x 59,5 cm Selon CAOM :	Le « jardin de Mr Frontenac » indiqué dans légende, qui est le jardin du gouverneur	Beaucoup de détails sur les jardins et la maison de Talon.	BnF, cartes et plans, Ge D 8053 ; Et CAOM 354/4pfC. Aussi dans :

¹⁷ B. SULTE, éd. *Album des Trois-Rivières*, Montréal, Géo. Desbarats, 1881, 20 p.

¹⁸ N.-E. DIONNE, *Inventaire chronologique des cartes, plans, atlas relatifs à la Nouvelle-France et à la province de Québec : 1508-1908*, Québec, 1909, tome IV, 124 p.

¹⁹ M. MOUSSETTE, *Le site du palais de l'intendant à Québec : genèse et structuration d'un lieu urbain*, Québec, Septentrion, 1994, 229p.

²⁰ Collection Moreau de Saint-Méry conservée au CAOM, Aix-en-Provence.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources Original (copie)
			1690 jusqu'au 22 dudit mois... »	28, 7 x 57 cm		Figures : 48, 50a, 52, 60, 67	(Nicolas de Fer, <i>Atlas curieux</i>)
38.	1692	Robert de VILLENEUVE	« Plan de la Ville de Québec en la Nouvelle France ou Sont Marqués les Ouvrages faits Et a faire pour la Fortification... »	Dessin plume aquarellé sur papier entoilé, 77 x 133,5 cm É : 100 toises (16,5 cm)	Beaucoup de jardins; Nouvelle allée plantée partant du jardin du gouverneur vers Cap Diamant	Légende manquante. Figures : 63, 70 à 73.	CAOM 439/5pfA, (ANC : C-17764)
39.	Vers 1692	(Robert de VILLENEUVE)	[Terrains de l'hospice des Récollets]	É : 50 toises	Terrains de l'hospice des Récollets, dans la Haute ville à Québec; certaines maisons de particuliers indiquées	Mention du jardin de l'hôpital (voir S. Rouleau, p. 165 ²¹)	Archives des Yvelines; non catalogué.
40.	1693 (sept.)	Josué DUBOIS BERTHELOT de BEAUCOURS	« Plan de la ville de Québec, capitale de la Nouvelle France, levé au mois de septembre 1693 »	Plume fine sur papier, É : 7,8 cm pour 300 pas (environ 120 toises) 62,2 x 57,1 cm;	Jardin, glacière, moulin, frische, bois	Il existe un autre plan de Beaucours aussi de 1693 avec l'élévation de la ville dans le bas et un dessin technique du mur dans le coin gauche en haut	CAOM 356/4pfB
41.	1694	François VACHON de BELMONT	« Plant de la mission de la montagne »	37 x 47 cm; n/b sauf pour flammes (rouge) et verger (vert) É : 14 perches	Mission des Sulpiciens à Montréal		Centre historique des Archives nationales de France, Paris, section des cartes et plans, N/III/Canada/12
42.	1694	Anonyme	« Plan de l'enceinte de la ville et château de Québec »	45,1 x 80,2 cm	Ressemble aux plans de Levasseur de Neré	Plan non consulté	CAOM 358/4pfB
43.	1695 (non daté)	Gédéon de CATALOGNE (attribué à)	« Plan de L'Hotel Dieu » « Plan du couvent des dames religieuses hospitalières établies à Montréal »		Hôtel-Dieu de Montréal avec bâtiments et jardins	Ce plan pourrait avoir été fait au XVIIIe siècle; À comparer au plan daté vers 1744.	Archives des Religieuses Hospitalières de St-Joseph de Montréal ²²
44.	1699	(Charles BÉCART	« Canada ou Nouvelle	Dessin manuscrit	Vues (V.3 et V.4 dans le		Service historique de la

²¹ S. ROULEAU, *L'archéologie du monastère des Récollets à Québec (CeET-621)*, Québec, ville de Québec/ministère de la Culture et des Communications, 1998, 310 p.

²² Dorénavant ARHSJM.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Rémarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources: Original (copie)
		DE GRANVILLE et DE FONVILLE) ou Jean-Baptiste-Louis FRANQUELIN	France » cartouches : « « Québec veu de l'est » et « Québec veu du Nord Ouest »	Encre et lavis sur papier; 4 sections séparées, 90 x 53 cm chacune	texte)		Marine, Château de Vincennes ²³ , recueil 66.
45.	1699	Jacques LEVASSEUR de NERÉ	« Plan de Québec en 1699 fait ce 30 mars par Levasseur de Neré, ingénieur »	15.75 x 22.75 pces		Cité par Dionne (1909), #217	CAOM 361/4pfb
46.	1700	Jacques LEVASSEUR DE NERÉ	« Plan de la ville et cha'u de Québec, 1700 »	Encre et lavis		Selon Dionne (1909), #230, accompagné d'un mémoire de Callières et Champigny (6 octobre 1700); Il existe aussi un 2 ^e plan de Levasseur de 1700.	CAOM 364/5pfb
47.	Vers 1700	ANONYME	« Québec » capitale de la Nouvelle France, Evesche et Siège de court souveraine	Dessin manuscrit Tons de gris	Vue de Québec (V.5); Le plan a été recollé; 16 éléments inscrits dans la légende;	18 ^e (siècle) inscrit à l'endos.	BnF, cartes et plans, SH, pf 127, div 1, 12 D et (Dans Noppen et Villeneuve, <i>Le Trésor du Grand siècle</i> , p. 143 ²⁴)
48.	1700	Anonyme	« Québec. Plan du chasteau ou monsieur de Callière fait sa demeure »		Seulement le château	Plan non consulté	CAOM 368/5pfc
49.	1702	François VACHON de BELMONT	« Description générale de l'Isle de Montréal Divisée par costes ou sont... »	Crayon, fusain, encre, aquarelle sur papier	Plan localisant les propriétaires de la seigneurie de Montréal accompagné de leur nom		Bibliothèque de la Compagnie de Saint-Sulpice, Paris, MS 1198
50.		Anonyme	« Plan du château avec un projet de terrasse »		Localisation de la cuisine et garde-manger	Plan non consulté	CAOM 448/5pfc
51.	29	Anonyme	« Plan du fort du Port	Aquarelle	Jardin à extérieur du fort,		

²³ Château de Vincennes, services historiques de la Marine et de l'Armée de terre, incluant la bibliothèque de la Marine.

²⁴ L. NOPPEN et R. VILLENEUVE, *Le trésor du grand Siècle : l'art et l'architecture du XVII^e siècle à Québec*, catalogue d'exposition, Québec, Musée du Québec, 1984, 182 p.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources Original (copie)
	novembre 1702		Royal à la Cadie (et cours de la Rivière du Dauphin) »		près logement du lieutenant du roi et autre jardin; tous clos de pieux		FR CAOM 03DFC60 B
52.	1704	Jacques LEVASSEUR DE NERÉ	«Plan de la ville de Montréal levé en l'année 1704»	plume , encre, aquarelle sur papier 50 x 90 cm (55 x 94 cm); É : 50 toises;	Beaucoup de jardins, carrés très réguliers; mur de maçonnerie chez Sulpiciens;	Accompagné d'un mémoire : no. 469. Figures : 75a et 75b.	CAOM 468/5PFA
53.	1704	Jacques LEVASSEUR DE NERÉ	« Plan de la ville des 3 Rivières levé en l'année 1704 »	Plan couleur	Plan urbanisme améliorant le réseau de circulation; contient légende : <i>Renvoy pour l'intelligence des maisons et jardins de la ville</i>	Petit plan; peu intérêt graphique 10 jardins numérotés. Figure 77.	CAOM 461/5pfb (Reproduit dans Sulte, (1881), <i>Album des Trois-Rivières</i> et dans L. Vidal et É. D'Orgeix, <i>Villes françaises du Nouveau Monde</i> ²⁵ , p. 81)
54.	1704	Jacques LEVASSEUR DE NERÉ	« Plan de Chambly levé en l'année 1704	Plan couleur É : 8 cm pour 50 toises			FR CAOM 03DFC496C
55.	1704	Jacques LEVASSEUR DE NERÉ	« Plan de La Prairie de La Madeleine levé en l'année 1704 »	Couleur 40 x 53,9 cm É : 20 toises			FR CAOM 03DFC458B
56.	1704	Jacques LEVASSEUR DE NERÉ	« Plan de Sorel levé en l'année 1704 »	Couleur É : 30 toises			FR CAOM 03DFC494
57.	1706 novembre 1706	De LABAT	« Plan du Fort Royal à l'Acadie en l'état qu'on propose de le metre l'an 1706 »	55 X 118 cm E : 100 toises	Les jardins se sont multipliés	Figures : 80 et 80a	FR CAOM 03DFC65A
58.	1707	Anonyme	« Plan du Couvent des trois Rivières »		Couvent et jardins des Récollets	Figure : 78	Archives départementales des Yvelines, Fonds des Récollets, 57H1
59.	1708, 8 novembre	DE LAJOUE	«Plan de tous les Endroits ou on veut	Dessin à plume aquarellé vert;		Avec mémoire no. 374	FR CAOM

²⁵ L. VIDAL ET É. D'ORGEIX, *Les villes françaises du Nouveau Monde : des premiers fondateurs aux ingénieurs du roi (XVIe- XVIIIe siècle)*, paris, Somogy, 1999, 191 p.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources : - Original - (copie)
			faire passer les Eades concédées par Mr Talon à l'hostel Dieu de la Ville de Québec»	44,2 x 58,6 cm;			03DFC373B
60.	1709	Jacques LEVASSEUR DE NERÉ	« Plan de Québec en l'année 1709 »	Encre et lavis sur papier entoilé, 73,5 x 86,5 cm É : 200 toises		Légende très dense.	CAOM 375/5pfA
61.	1709	Gédéon de CATALOGNE et Jean-Baptiste de COUÂGNE	« Carte du gouvernement de Québec levée en l'année 1709 par les ordres de Monseigneur le comte de Pontchartrain [...] »; cartouche : « Veue de Quebec »	Env. 120 x 160 cm; É : 100 arpents; Lettres référées dans le cartouche	Plan terrier du Cap Rouge à Bellechasse; Armoiries de Pontchartrain; Titre en haut à droite; Vue insérée au bas du plan	Peu d'intérêt sauf le cartouche sur lequel le jardin du gouverneur est bien représenté (V.6)	Bibliothèque nationale France, SH, Cartes et plans, pf 127, div. 2, p.2
62.	1709	ANONYME	« Plan de la ville de Québec »	É : 200 toises		Un des plans les mieux connus de Québec durant le Régime français	(Plan qui figure dans <i>Histoire de la Nouvelle France de Charlevoix</i> ²⁶ ; reproduit aussi par Bellin, dans son atlas ²⁷)
63.	14 octobre 1709	Jacques LHERMITTE	« Plan du fort de Plaisance et des environs »	Plume et aquarelle 71 x 125,5 cm	Sur l'île de Terre-Neuve En cartouche : « carte particulière de Plaisance et des environs »	Qualité du graphisme très moyenne	CAOM 115/4pfA
64.	1710	Josué DUBOIS BERTHELOT de BEAUCOURS	« Dessin de tours bastionnées de Kébec marqué C et D sur le plan général »		Dessin technique; plantation d'arbres		FR CAOM 03DFC378C
65.	1710- 30 Octobre	Josué DUBOIS BERTHELOT de	[Ville de Québec]	Dessin plume aquarellé sur	Ville de Québec; Localisation de Hôpital	Porte à l'endos plusieurs signatures	FR CAOM

²⁶ F.-X. CHARLEVOIX, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France* [...], Paris, Nyon Fils, 1744, 3 vol.

²⁷ N. BELLIN, *Le petit atlas maritime : recueil de cartes et plans des quatre parties du monde. Premier volume contenant l'Amérique septentrionale et les Îles Antilles*, Paris, SM, 1984 (éd. 1764), 102 p.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources : Original (copie)
		BEAUCOURS		papier É= 200 toises (10,6 cm) 54,3 x 74 cm	Général, Les Islets, propriété de Villeray		03DFC377B
66.	Vers 1710	Josué DUBOIS BERTHELOT de BEAUCOURS	« Plan de la ville de Québec »			Ouverture du jardin du gouverneur dans la partie vers le fleuve.	FR CAOM 03DFC434B
67.	1711	Josué DUBOIS BERTHELOT de BEAUCOURS	« Redoute Saint-Roch »	Dessin plume aquarellé, 40,2 x 30,6 cm	Ermitage des Récollets, Quartier du Palais; Transformé en ouvrage défensif en 1711		FR CAOM 03DFC445C
68.	1711	Levé et designez par le sieur CHEVILLOT	«Plan de la ville et fort Louis de la Louisiane établies par les François en 1711»	Échelle du plan : 100 toises	Plan de La Mobile, À l'avant, la rivière de la Mobile, Texte descriptif de la Ville et du Fort sur le pourtour du plan	Peu d'intérêt; Aussi plan 1702, CAOM, Louisiane, 119/6pfA, reproduit dans Vidal et d'Orgeix (1999), p. 121	Bibliothèque nationale de France, Paris, cartes et plans, SHM 138, pf. 10, pièce 2. Et (Reps ²⁸ , fig. 46, p. 79)
69.	1713, 13 novembre	Gédéon de CATALOGNE	« Plan de la ville de Montréal en Canada »	crayon, fusain, encre, aquarelle sur papier; 43,2 x 127 cm, approximatif; É= 200 toises, 2 feuillets	Plan signé et daté; Dans l'enceinte noms des propriétaires écrit sur le plan; à l'extérieur: « maison et jardin à feu Mr de Callières »;	Le pourtour des jardins est dessiné et identifié sur le plan; texte en lettres cursives en bas à droite	British Library, Add Ms 57706, Art. 1, (No. A.28.81.A) Et (Copie consultée au CCA)
70.	1713	Gédéon de CATALOGNE	« Plan de la ville de Montréal en Canada levé en l'année 1713 »	Plan couleur É= 100 toises	Plan signé; lettres de référence expliquées en haut à droite et en bas à gauche; périmètre des jardins indiqué	Proposition d'un tracé pour l'enceinte; Différent de celui rectifié par Beaucours	Service historique Armée de terre, Archives du Génie, Vincennes, art. 14 et (Copie consultée au CCA)
71.	1713 et	Gédéon de CATALOGNE	« Plan de la ville de Montréal en Canada levé en l'année 1713 et l'enceinte a été rectifiée	Plan n/b; É= 110 toises	Levé en 1713 par Catalogne, rectifié en 1714 par Beaucours; pas signé; sans jardins	Différent du plan précédent; On peut voir : parc du roi et rue du parc au sud-est	British Library, Add. Ms. 57706, Art.2 (No. A.28.81.B) et

²⁸ J. REPS, *The Making of Urban America : a History of City Planning in the United States*, Princeton, Princeton University Press, 1965, 574 p.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources: Original (copie)
	1714	Beaucours	par mr. De Beaucours, ingénieur en chef. »				(Copie consultée au CCA)
72.	1713	Josué DUBOIS BERTHELOT de BEAUCOURS	« Plan de la ville de Québec, 1713 » (avec ses projets)	Dessin plume aquarellé sur papier entoilé; É= 140 toises 126,2 x 221 cm	3 retombes; Jardins représentés extensifs; Graphisme en allumettes	Accompagné d'un mémoire daté 14 nov. 1713 : no. 388. Figures 85 a et 85b.	FR CAOM 03DFC387A
73.	1714	(Josué DUBOIS BERTHELOT de BEAUCOURS)	« Plan du séminaire de Kébec en Canada »	Couleur, É : 115 toises 44,7 x 32,8 cm	Jardin, verger, ménagerie du séminaire	Parcs Canada possède une photo couleur de ce plan	FR CAOM 03DFC389C
74.	Après 1714	Charles MAHIER (?)	« Le plan de l'habitation de Charles Mahier ancien habitant de la colonie de Plaisance en lisle de terre neuve, receveur de S.A.S.A. monseigneur l'Amiral et colonel de la milice décédé en 1710, rendue aux Anglais par le traité de paix de 1714 »	Dessin plume et lavis sur papier 34,1 x 45,2 cm	Grands jardins de C. Mahier représentés avec composition interne	Figures 81, 81a, 81b	FR CAOM 03DFC118C
75.	4 novembre 1715	Claude-Dorothé La GUER de MORVILLE	« Plan du terrain appartenant aux R. P. Jésuites sur lequel se trouvent la Place Royale, une redoute et un bastion »	Plume et lavis sur papier 34,5 x 25,5 cm	Périmètre entouré d'arbres derrière le couvent avec pavillon intégré dans l'angle du mur de clôture		FR CAOM 03DFC390C
76.	Vers 1715-1716	Anonyme	« Plan du Couvent et du Terrain des Pères Récolets de Québec »	Papier entoilé, couleur; É= 120 toises 46,7 x 27,5 cm et 47,7 x 39 cm	Sans légende; Plusieurs composantes du jardin dont un bassin allongé près du bâtiment rue Ste-Anne.	Copie faite en 1868 d'un plan ancien; Original n'a pas été retrouvé	Musée de la civilisation, collection du Séminaire de Québec, fonds Viger-Verreau, no. Z-122A et Z-122B
77.	Vers 1720	Anonyme	« Veüe de la ville de quebec Capitale de la Nouvelle France dans	Deux vues; Encre et lavis;	V.7 Mur d'enceinte du J. Gouverneur; arbres au	Datation attribuée par M. Grignon Aussi écrit :	BnF, cartes et plans, SH, pf 127, div. 7, p. 1D

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources Original (copie)
			Lamérique Septentrionale »	25 x 65 cm	Séminaire; arbres sur batterie royale lavis vert pour le fleuve	« Scituée à 310 degrés 17 minutes de longitude et 46 degrés 35 minutes latitude »	
78.	1722	Anonyme	« Quebec »	Gravure; Légende		Date établie en fonction de la première parution de l'ouvrage de La Potherie	(Bacqueville de La Potherie ²⁹ , <i>Histoire de l'Amérique septentrionale</i> (vol. 2, p.232))
79.	13 juillet 1716 et 15 octobre 1716	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	« Plan de la ville de Québec, capitale du Canada »	Dessin plume et aquarelle sur papier entoilé 59,5 x 76,6 cm Dessin aquarelle sur papier 68 x 79 cm	Jardin du Gouverneur entouré arbres; pas de jardin au palais de l'intendant	Inscrit au verso: « Plan de la ville de Quebec indiquant les fortifications existantes ainsi que celles projetées et le projet d'agrandissement de la basse ville » 2 figures : 86a et 86j	FR CAOM 03DFC 395B sur lequel est inscrit Renau à gauche FR CAOM 03DFC399B Aussi 396/5pfC, 15 oct. 1716 : « Plan, coupe et élévation et développement de la redoute Royale marquée I sur le plan ci-dessus »
80.	1715-1716 et 1718	Claude-Dorothé LA GUER de MORVILLE	« Plans du palais de l'intendant »	Couleur 51 x 33,7 cm	Contient le plan des 2 étages, élévation		FR CAOM 03DFC391C
81.	Juin 1717	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	«Plan de la ville de Montréal, en Canada, Nouvelle-France, dans l'Amérique Septentrionale»	Dessin plume aquarelle, avec retombes 52,5 x 78,7 cm É= 500 toises,	Proposition nouvelle rue entre Notre-Dame et Saint-Paul;	Avec mémoire : 471	FR CAOM 03DFC472B
82.	1717- 10 août	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	«Plan de la ville de Montréal, en Canada, Nouvelle-France, dans l'Amérique Septentrionale» fait à	Couleur, É : 500 toises Duplicata de 472B Avec retombe		Avec signature Renau; approuvé par Conseil de marine le 2 juillet 1718 3 figures : 88a, 88e, 88f	FR CAOM 03DFC473B, Et

²⁹C.-C Le Roy BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, *Histoire de l'Amérique septentrionale : relation d'un séjour en Nouvelle-France*, Monaco, Éd. Du Rocher, 1997, 2 vol.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources - Original (copie)
			Montréal ce 10 août 1717 par Chaussegros de Léry				(Copie couleur au CCA)
83.	1720, 3 novembre		« Plan du terrain du Platon dans la ville des Trois-Rivières, marqué A.B.C.D. [...] »	37,2 x 50,9 cm; É= 50 toises	Prison et salle d'audience à Trois-Rivières	Figure : 79	FR CAOM 03DFC462C
84.			« Carte de l'île de Montréal indiquant la position de chaque fort, manoir, [...], cours d'eau »			Plan non trouvé	(Dionne (1909), #281).
85.	Vers 1720	(Pierre Le BLOND de la TOUR)	«Plan de la Nouvelle Orléans Ville Capitale de la Province de la Louissianne» nommée autrefois le Missisipy cette ville est située dans l'Amérique Septentrionale aux 33 degrés de latitude Nord		Projet de ville; forme quadrillée		BnF, cartes et plans (Ge DD 2987 (8826) bis) Et dans (P. Pinon, « Raisons et formes des villes.. » ³⁰ , p.32 et Reys (1965), p. 82)
86.	1720	(Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY)	« Plan de la ville de Québec désigné d'après le plan en relief que M. de Chaussegros de Léry, ingénieur en chef, envoya en France en l'année 1720 pour être mis au Louvre »	Encre et lavis É : 200 toises		3 copies se trouvent aux ASQ; un petit format et deux plus grandes. Il est peu probable que ce plan soit de Léry.	British Museum K, CX1X/ 32 Et (ASQ, Z-16)
87.	Vers 1720	Anonyme	« Vue de la ville de Québec Capitale du Canada Nouvelle-		Vue Jardin du gouverneur clôturé	Des vues de Montréal et Trois-Rivières (voir Sulte (1881) plan 1721) ont	Newberry Library Chicago et NC 89-11-36

³⁰ P. PINON, « Raisons et formes des villes : approche comparée des fondations coloniales françaises au début du XVIIIe siècle », dans *La ville européenne outre-mer : un modèle conquérant? (XVe-XXe siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 27-56.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources: Original (copie)
			France » dans l'Amérique septentrionale avec Évêché dépendant du St-Siège		avec bastions et maison du jardinier.	aussi été produites.	
88.	21 septembre 1721	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY (et Bégon)	« Plan du terrain et bâtiment de la potasse et chemin royal qui aboutit au fleuve [...] »	É : 10 toises	Jardins du palais mentionnés	Plan non consulté	Atlas des colonies, coll. Moreau de Saint-Méry, F3/290/86
89.	1722- 20 octobre	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	« Plan de la ville de Québec »	Couleur, 68 x 465 cm É : 200 toises (1 : 3600)	Modification au plan de la citadelle déjà proposé.	Rues larges et très structurantes	Service historique de l'armée de Terre, archives du Génie : U.21.I.B.I.c , 7.C.I 39 et (ASQ, Z-19 et Z-20)
90.	1722	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	«Plan avec profils et élévation du Palais de l'Intendant à Québec montrant la restauration»	Dessin à plume aquarellé sur papier; 73 x 53,4 cm		Terrasse; Retombes ajoutées datant de 1726.	FR CAOM 03DFC409B
91.	23 avril 1722	Pierre LE BLOND de LA TOUR	« Plan de l'hospital projeté à faire au Nouveau Biloxi »	69,6 x 60 cm É= 15 toises (22,5 cm)	Cour intérieure; jardins adjacents à édifice.	Aussi plan Nouveau Biloxi, 1721 (CAOM, DFC, Louisiane, 135 pf.6C) et dans Vidal et d'Orgeix (1999), p. 123	FR CAOM, Louisiane, 136pf. 6B
92.	1723	Gédéon de CATALOGNE	«Plan de la ville de Montréal en Canada»	26.2 x 57.9 cm, É : 240 toises	Avec le nom des rues et sans jardins Imprimé selon le manuscrit de 1713?	Plan imprimé par Moullart Sanson, géographe ordinaire du roi avec privilège Voir description dans Charlevoix (1744).	Imprimé d'après le manuscrit, Bibliothèque nationale de France, Paris, pf127, div. 8, no. 4
93.	29 mai 1724	Adrien de PAUGER	« Plan de la ville de La Nouvelle Orléans »	Dessin plume aquarellé sur papier 51 x 39 cm É= 100 toises (7 cm)	Début des jardins	2 figures : 98a, 98b	CAOM Louisiane 69/6pfb
94.	10	Gaspard-Joseph	« Plan de la ville de	Dessin plume	Les nombreux jardins	Noté milieu à droite :	CAOM 475/5pfb

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources : - Original (copie)
	septembre 1724 et 10 sept. 1725	CHAUSSEGROS DE LÉRY	Montréal »	aquarelle sur papier 51,9 x 73,9 cm, É= 300 toises (16,3 cm)	ressemblent en tous points à ceux d'août 1717; dont Château de Vaudreuil et hôpital Charron	« fait à québec ce 10 septembre 1725» 1 figure : 88g	Et (Copie couleur au CCA ³¹)
95.	20 octobre 1724	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	« Plan de la ville de Montréal en Canada Nouvelle France, pour faire voir seulement les ouvrages qui ont été faits cette année à lanceinte »	Couleur, É : 500 toises	Sans jardins		CAOM, 474/5pfB Et (Copie couleur au CCA)
96.	19 août 1726	DUGUÉ	« Plan de la ville et des fortifications de Montréal relatif au mémoire ci-dessus »	Dessin plume et aquarelle sur papier 54,3 x 83,9 cm É : 200 toises (18 cm)	Plusieurs jardins ont murs maçonnés; jardins de communautés, verger chez Ramezay, château Vaudreuil avec jardins	Avec mémoire 476 contenant le nom des propriétaires; Différent du plan de Léry de 1725 Second plan en 1726 : 478/5pfB : accompagnant le mémoire	CAOM 477/5pfB Et (Cartothèque, Parcs Canada, Qc)
97.	19 août 1726	DUGUÉ	« Plan de la ville et des fortifications de Montréal relatif au mémoire ci-dessus »	Dessin plume et aquarelle sur papier 47,9 x 83,7 cm É : 150 toises (13,7 cm)	Jardins différents du précédent; verger chez jésuites	Va aussi avec mémoire 476;	CAOM 478/5pfB
98.	Vers 1726	Anonyme (Gédéon de CATALOGNE ?)	« Plan de la Ville-Marie ou Montréal en Canada »	É : 200 toises, nord magnétique et réel indiqué; 47 x 150 cm	Fond papier quadrillé au plomb		Archives nationales de France, Paris, section des Cartes plans et photographie, N II Canada 4
99.	1726	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE	« Plan, profils, élévations du nouveau			Plan non consulté	FR CAOM 03DFC40B Et

³¹ Centre canadien d'architecture.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources - Original (copie)
		LÉRY	Palais de Québec, capitale du Canada, Nouvelle France »				(Dionne (1909), #292 et dans Sulte, <i>Histoire des Canadiens-français</i> , tome 2 ³²)
100.	1726	Étienne VERRIER	« Plans profils et élévation des magasins aux vivres de Louisbourg »	Dessin plume aquarellé sur papier 54,5 x 79, 6 cm É= 10 toises (14,8 cm)	Jardins avec fontaine au centre près des magasins; parc et cour indiqués	2 figures : 94a, 94b	CAOM 157/4pfB
101.	17 juillet 1726	Jean-Baptiste ANGERS et René de COUAGNE, arpenteur royal	« Plan, élévation, profil et terrains appartenant à la succession de monsieur le marquis de Vaudreuil »	plan aquarellé avec retombes; 51,5 x 12,7 cm;		Copie dessinée par Charles Beaudouin, février 1927	Archives nationales, Paris, cartes et plans, Marine, C7,#340, pièce 13 bis, dossier Vaudreuil. ³³
102.	15 juillet 1727	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	« Plan, élévation, profil et terrains appartenant à la succession de feu Monsieur le Marquis de Vaudreuil »	É : 25 toises;			Archives nationales, Marine, c7, #340, dossier Vaudreuil
103.	1726	Copie de Léry MacDonald	« Le Château Vaudreuil 1726 »	6 toises/pouce 43,5cm x 31cm	Jardins dessinés précisément		Minis. Culture et Communications et (dans Sulte (1882-1884), tome VIII)
104.	1727	DUGUÉ	« Plan de la maison, jardin et verger de Madame de Ramezay »	Plume et aquarelle sur papier	À l'endos : « proposé pour logis intendant ». Demeure de noblesse de campagne	Aussi « Plan de la Maison de Madame de Ramezay » avec retombes pour les trois niveaux (F/3/289/14) Figures : 92 et 92a	Collection Moreau de Saint-Méry, Guyane F/3/289/15
105.	10 avril 1727	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE	« Plan de la ville de Québec »	Dessin plume et aquarelle sur	Proposition de citadelle précisée.	Copie couleur sans jardins au CCA (4 octobre	Archives nationales du Québec, Québec, coll.

³² B. SULTE, *Histoire des Canadiens-français, 1608-1880 : origine, histoire, religion, guerres, découvertes*, [...], Montréal, Wilson et Cie, 1882-1884, 8 vol.

³³ Les reproductions du château de Vaudreuil proviennent de copies de Parcs Canada.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet / description / contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources Original (copie)
	(ou 4 octobre ?)	LÉRY		papier 57 x 81cm É : 48 toises (1 : 3 500)		1727)	Initiale D-942, Québec 1727.
106.	20 septembre 1728	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	« Plan de la ville de Montréal dans la Nouvelle France »	Dessin plume et aquarelle sur papier 51,7 x 71,2 cm, É : 250 toises (13,5 cm)	Jardins et vergers à l'extérieur de l'enceinte		CAOM 479/5pFB Et (Copie couleur au CCA)
107.	1729- 21 août	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	«Plan de la ville de Montréal dans la Nouvelle-France, fait à Montréal ce 21 août 1729 par Chaussegros de Léry»	Couleur, É : 300 toises	Jardins	Plan non consulté	(P. G. Roy; <i>Papiers de Léry</i> , vol. I, p.222) ³⁴
108.	1729	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	«Plan du terrain Frontenac, à Québec»				P. G. Roy
109.	15 octobre 1729	MAHIER	« Québec »		Vue		Bibliothèque nationale de France, Ge-D-7825 Et (Pinart, <i>Recueil de cartes, plans, ..., no.7</i>) ³⁵
110.	Mars 1730		« Plan général de la ville de La Nouvelle-Orléans avec le nouveau canal qui a été commencé au mois de décembre de l'année 1729. Fait sur le dit lieu au mois de mars 1730 »				Archives du génie, Vincennes, art. 44, Orléans (La Nouvelle)
111.	30 septembre	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE	« Plan de la ville de Québec, capitale de la	Dessin plume et aquarelle sur	Plan avec feuilles volantes regroupant les propositions	Jardins intendant sont structurés et plus beaux	FR CAOM 03DFC410B,

³⁴ P.-G. ROY, *Inventaire des papiers de Léry conservés aux archives de la province de Québec*, Québec, Archives de la province de Québec, 1939-1940, 3 vol.

³⁵ A.-L. PINART, *Recueil de cartes, plans et vues relatifs aux États-unis, au Canada, New-york, Boston, Montréal, Québec, Louisbourg, 1651-1731*, Paris, E. Dufossé, 1893, 27 cartes.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources: Original (copie)
	1730	LÉRY	« Nouvelle France »	papier 63,5 x 79,5 cm É : 200 toises	d'ouvrages défensifs	dans ce plan; 3 figures : 86b, 86 ^c , 86k	Et autre version au British Museum add. 15.331.32
112.	Vers 1730	Étienne VERRIER (?)	« Le demy bastion Dauphin avec sa batterie »		Louisbourg; Jardins cartographiés		Archives du génie
113.	Vers 1730	DUMONT de MONTIGNY	« Plan du fort d'Orléans, sa situation et celle des terrains sur la Rivière du Missouri »	Couleur, 39 x 52,5 cm É= 150 pieds (4,7 cm)	Avec légende sous le titre Jardins de mr de Bourgmont et de mr de Saint-Ange	Parties différenciées dans les jardins 2 figures : 100a et 100b	FR CAOM 04DFC63B
114.	1731- 2 octobre	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	« Plan de la ville de Montréal dans la Nouvelle France 1731 »	Dessin plume et aquarelle sur papier 51,3 x 70,7 cm É : 400 toises (21,8 cm)	Légende; Jardin des Récollets plus formel : maçonnerie à intérieur avec fontaine adossée et 4 carrés réguliers; château Vaudreuil : parterre de broderie à arrière	Très beau plan; Le plan le plus intéressant de cette période sur les jardins de Montréal 3 figures : 88b, 88d, 88h	FR CAOM 03DFC480B, (Copie couleur au CCA et mentionné dans P.-G. ROY (1939-1940), vol. I, p. 250-251)
115.	Vers 1731	Anonyme	« Plan de la ville de Montréal dans la Nouvelle France »	couleur		Correspond au plan de Chaussegros de Léry de 1731;	Inventaire des Biens culturels- 77D 10-14 Et (Repro. couleur Parcs Canada)
116.	Décembre 1731	GONICHON	« Plan de la Nouvelle Orléans »	Dessin plume et aquarelle sur papier 57 x 41,5 cm É= 100 toises (7,9 cm)	Plus de jardins; plus détaillé que plan de 1724; Parterres de broderie	2 figures : 99a et 99b	FR CAOM, Louisiane, 89 pf.6B
117.	29 novembre 1731	Étienne VERRIER	« Projet pour le rétablissement à faire d'un petit corps de cazernes, logement des officiers et du commandant au Port Toulouse »	Dessin plume aquarellé sur papier; 68, 2 x 66, 5 cm; É= 6,9 cm pour 6 toises	Distribution des espaces extérieurs : cour, basse cour et jardin; Élévation qui montre les murs et accès.		FR CAOM 03DFC265B
118.	20 janvier 1732	Ignace-François BROUTIN	« Plan de la Nouvelle-Orléans... »	119 x 77 cm	Jardins	Plan non consulté; Assez semblable au plan	FR CAOM, DFC,

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources Original (copie)
						de 1731 (89B)	Louisiane, 90 pf.6A
119.	30 septembre 1733	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	« Plan de la ville de Québec, capitale de la Nouvelle France » verso : « Plan de la ville de Québec indiquant un nouveau projet de fortifications »	Dessin plume aquarellé sur papier; 66,4 x 90 cm	Modifications de proposition d'ouvrages défensifs; Jardins détaillés; Jardins de l'intendant; Depuis 1730, végétaux en rangée sur 2 côtés dans Jardin Gouverneur	Avec estimatif : 413; La rue des Carrières se dessine; Le palais apparaît plus gros que le château. 2 figures : 86c et 86f	FR CAOM 03DFC412A
120.	18 octobre 1733	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	« Plan de la ville de Montréal dans la nouvelle France »	Dessin plume et aquarelle sur papier 50,1 x 69,9 cm É : 300 toises (16,2 cm)	Sans jardins à l'intérieur de l'enceinte	Plan non consulté	CAOM, DFC, Amérique septentrionale 485 pf.5B
121.	15 (ou 16) octobre 1734	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	« Plan de la ville de Montréal dans la nouvelle France »	Couleur, É : 300 toises	Tous les jardins; celui des Récollets conserve sa forme structurée, celui du séminaire a 12 carreaux; des jardins de particuliers élaborés	Périmètre en basse-ville autour de l'Hôtel-Dieu délimité par pointillés	CAOM, DFC, Amérique septentrionale, 487 pf.5B (Copie couleur au CCA)
122.	1734	Anonyme	« Plan d'un terrain annexé à un contrat de vente du moulin de Rouer d'Artigny à Paul Costé »	Couleur 32 x 27	Plan de la Grande Allée avec verger et maison de Mme de Morville		Archives judiciaires Québec, greffe H. Hiche, 1 ^{er} février 1734
123.	1734	Étienne VERRIER	« Partie du plan de Louisbourg ou on a représenté en couleur jaune le Projet pour le revêtement en maçonnerie du Quay 1734 »	Dessin plume aquarellé sur papier 54,7 x 156 cm É= 50 toises (18,5 cm)	Jardins, points eau, maison et jardins des Récollets, jardin de l'ingénieur, jardins hôpital; Orientation nord	Beau plan; Fouille archéologique basée sur ce plan a confirmé l'existence du mur du jardin de l'ingénieur. 3 figures : 95a, 95b, 95c	CAOM 180/4pfA
124.	1734	Étienne VERRIER	« Plan de Louisbourg en l'Etat qu'il est 1734 »	Dessin plume aquarellé sur papier 54,1 x 113 cm	Jardin du Roy Relation hôpital-magasins-jardin du Roy	2 figures : 96a et 96b	CAOM 184/4pfA

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources Original (copie)
				É= 50 toises (16,1 cm)			
125.	30 octobre 1735	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	« Plan de la ville de Montréal »	Plan manuscrit coloré sur papier, 47,5 x 63,3 cm É : 300 toises (16,1 cm)	Sans jardins dans l'enceinte; Moins détaillé que plan de 1733; Légende coin supérieur droit	Repro. à Parcs Canada	FR CAOM 03DFC487B
126.	1737		« Plan de la ville de Louisbourg [...] »				CAOM DFC190A
127.	1739- 4 octobre	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	«Plan d'une partie de la ville de Québec 1739»	Dessin plume aquarellé sur papier 33 x 47,5 cm É= 150 toises	Palais de l'intendant; Petit plan, un peu décevant; Il y a quatre zones de « parc au bois »	L'eau semble pénétrer et séparer le terrain en deux parties. Le plan de l'Atlas est un peu différent. 3 figures : 86g1, g2, g3	FR CAOM 03DFC415bsC et Moreau de Saint-Méry, <i>Atlas des colonies</i> , F3/290/88 et (ANC : C33290)
128.	20 septembre 1740	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	« Plan de la ville de Québec indiquant le nouveau projet de fortification »	Couleur, 73,2 x 100 cm É : 600 toises	Nouveau projet qui tient compte de l'agrandissement possible de la ville	Avec jardins intendant; jardins gouverneur ont changé; et autres jardins représentés; plan intéressant 2 figures : 86d, 86h, 86l	FR CAOM 03DFC416A
129.	1741	Étienne VERRIER	« Plan de Louisbourg 1741 »	Dessin plume aquarellé sur papier 55,5 x 83,3 cm É= 100 toises (10,6 cm)	Maisons à extérieur enceinte avec jardins; Nouvelles annotations	Ressemble beaucoup au plan de 1734 2 figures : 97a et 97b	FR CAOM 03DFC196B
130.	Vers 1740	ANONYME Sœur Geneviève DUPLESSIS de l'Enfant Jésus ³⁶ (attr. à)	« Plan du terrain de l'hospital et celui de la communauté religieuse, tels qu'ils se trouvent dans la ville avec les Batimens	É= 60 toises ³⁷ plan entoilé de deux feuillets collés, encre et lavis	Avec légende : glacière, fontaines du jardin, berceau ou tonnelle	Livre de comptes de l'hôpital, no. 3, p. 125, #5,6,7; Il se peut que ce plan soit une copie de celui de Levasseur (135) et donc	Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu, Québec « Description de l'Hôtel-Dieu de Québec » T-2, C-96,

³⁶ 1696-1756.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources : - Original - (copie)
			qui l'occupent »			postérieur. Le graphisme et utilisation de la couleur présente des affinités avec plan de Montréal de Catalogne (1713). 2 figures : 101a et 101b	no.1 PR3-00020-003
131.	1 ^{er} octobre 1742	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	« Plan de la ville de Québec capitale de la Nouvelle France dans Lamérique septentrionale »			Plan non consulté	FR CAOM 03DFC418A
132.	Vers 1744 (non daté)	Abbé M. GUILLON (att.)	[Plan de l'Hôtel-Dieu de Montréal]	Env. 24 x 36 pces; Noir et blanc	Hôtel-Dieu de Montréal; bâtiments et jardins	Ressemble en tout points au plan de 1695	ARHSJM
133.	1748	Noël LEVASSEUR	« Plan tiré par Mr Noel Le vasseur arpenteur en 1748 du terrain des religieuses hospitalières et de l'hospital de Québec »	É : 60 toises= 2 arpents Encre	« Jardins » inscrits dans la légende; titre inscrit en haut à droite; Paraphé à Québec le 25-01-1751 Delaporte, Desmeloises, Daine (en haut à gauche)	Voir aussi le plan de Franquet de même année. 2 figures : 102a et 102b	Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu, Québec PR3-00020-001
134.	1748	Louis FRANQUET	« Plan du terrain de l'Hôtel-Dieu de Québec »			Dans <i>Recueil de différents mémoires concernant le Canada et Isle Royale</i> , 1730-1758	SHAT, Château de Vincennes, 210 d
135.	Vers 1749	(Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY)	« Plan de la ville et des fortifications de Québec »	Couleur, 94 x 612 É : 600 toises		Non consulté	CAOM 436/5pfA
136.	12 avril 1749	René de COUAGNE	« Plan de la ville de Montréal en Canada »	43,2 x 112,8 cm É= 125 toises (11,2 cm)	Avec cartouche à droite du plan : profil de ville, « Élévation de l'hôtel de Vaudreuil » et « Élévation de la maison de Mr Bégon »; S'y trouve aussi le blason de	Le jardin du séminaire a changé de forme. Au verso : « donné au dépôt par m. de la Galissionière en 1750 »	FR CAOM 03DFC488A Et

³⁷ 30 toises= 1 arpent.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources Original (copie)
					La Galissonnière : armes d'azur à 3 papillons d'or	Figure : 88c	(copie Parcs Canada, Qc)
137.	1750	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	« Plan de la ville de Québec »	Modification des couleurs pour représenter jardins	Aménagement du secteur des casernes avec place d'armes	Des corrections seront apportées à ce projet par Franquet vers 1752-1753	Library of Congress G 3454.04 et (archives du Séminaire de Québec)
138.	1750		[Plan de l'intendance de Québec]		Intendance et jardins : Promenade, bois/parc. Probablement une copie du plan suivant.	Plan vu uniquement dans M. Moussette (1994), p.120 et page couverture du <i>Chantier école 2000</i> ³⁸	(ANC : PH/340/Québec/1750)
139.	1750	Anonyme	« Plan de l'Intendance de Québec »	Échelle : 70 toises	Portes accédant à la cour ont été modifiées, de même que jardin; il y a maintenant un verger.	Est-ce un original français ou s'agit-il d'une copie?	British Museum RVSI. A. 28.86, et 57704, art 8, K 28472
140.	20 octobre 1752	Gaspard-Joseph CHAUSSEGROS DE LÉRY	« Plan de la ville de Québec »	Dessin plume et aquarelle sur papier 89,4 x 124 cm É=1400 toises	Très grand plan	Plan de la ville et des fortifications de Québec, avec le projet de fortification pour la basse ville	FR CAOM 03DFC429A
141.	1752	(Louis FRANQUET)	« Projet de la haute et basse ville de Québec »	2 plans n/b et 1 grand plan couleur	Projet de haute et basse ville	Jardin indiqué en basse-ville attendant à l'église	Archives du Séminaire de Québec, Z-64 (T-212, no.28)
142.	(1752)	Anonyme	« Plan de la ville de Montréal dans la Nouvelle France »	Lavis, 65 x 85 cm É : 250 toises.	Très beau plan, Jardins bien représentés dont détail jardin Récollets avec hémicycle et les carrés chez les sulpiciens	Accompagne le Mémoire de Franquet (juillet-août 1752); au total 6 cartes et plans coloriés à main ³⁹ Figures : 90, 91	Service historique Armée de Terre, Bibliothèque, 210 E Et (copie Parcs Canada, Qc)
143.	1753	Anonyme	« Plan du terrain concédé en 1743 à		Louisbourg; Jardins		

³⁸ M.-M. DIONNE, D.-E. DUCHAINE et R. LAPOINTE, *Site du palais de l'Intendant : chantier-école de l'an 2000*, Québec, CÉLAT, Ville de Québec/ministère de la Culture et des Communications, 2001, 152 p.

³⁹ L. FRANQUET, *Mémoire des remarques faites sur les principaux endroits que j'ai parcourus dans ma tournée de Montréal, du Lac Champlain, et autres lieux, depuis le 24 juillet jusqu'au 23 août 1752*, Château de Vincennes, bibliothèque, service historique de l'Armée de Terre, cote :210^E.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources : Original (copie)
			Lartigue contenant 6 arpens 59 perches » et « Plan des terrains maisons et concessions appartenants à la veuve du sr Lartigue Bailif de lisle Royale »				
144.	1755	Georges louis LE ROUGE	«Plan de la ville de Québec»	Gravure , É : 200 toises			LE ROUGE, <i>Recueil des plans de l'Amérique septentrionale</i> , Paris, 1755, pl. 1
145.	Vers 1755 Et vers 1799	Anonyme ⁴⁰	« Plan du jardin, du monastère et projet pour les bâtiments de service et l'église de l'Hôtel-Dieu de Québec »	Encre et lavis sur papier 89,5 x 98 cm	Jardins de la communauté		Archives du monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec PR4-00022-002 et (L. Noppen et M. Grignon, <i>L'art de l'architecte</i> , p.161) ⁴¹
146.	16 mars 1758	LEMAÎTRE LAMORILLE	« Plan du terrain de la censive de la fabrique de léglise paroissial Notre Dame de Québec et de celui de la censive de Mrs les Ecclésiastiques du Seminaire des Missions étrangères établi en cette ditte ville..... »	É= 50 toises Couleur, 35 x 26 pces	À la demande de Bigot et Daine; plan terrier, Jardins identifiés dont ceux du séminaire, Hôtel-Dieu, presbytère et « chemin des remparts »	Voir l'article de l'abbé Charland, « Deux plans (partiels) de Québec datés de 1758 » ⁴²	(ASQ, SME-47 et SME-48)
147.	1758	Thomas JEFFERYS (édi.)	«Plan of the Town and Fortifications of Montreal or Villemarie	Gravure 30 x 50.2 cm			<i>A General Topography of North America</i> , 1758 et

⁴⁰ Le dessin ressemble aux productions de L. Franquet.

⁴¹ L. NOPPEN et M. GRIGNON, *L'art de l'architecte; trois siècles de dessin d'architecture à Québec*, Québec, Musée du Québec/Université Laval, 1983, 293 p.

⁴² P.-V. CHARLAND, « Deux plans (partiels) de Québec datés de 1758 », *BRH*, vol. 27 (1921), p. 201-206.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources : - Original (copie)
			in Canada»				<i>The Natural and Civil History of the French Dominion in North and South America, 1760</i>
148.	1759	Richard SHORT	«Vue du Palais de l'Intendant»	Gravure	Nouveau Palais et cour avant de l'intendance	Longue allée pavée menant au palais	(ANC : C-19318)
149.		Richard SHORT	« Québec »	Vue; gravure	Québec à la fin du Régime français	Jardin avec bastion et clôture de pieux.	ANC
150.	1759, 23 janvier		« Plan de la censive de l'église paroissiale Notre-dame de Québec scitué sur le Cap au diamant dressé par ordre de monsieur Daine Directeur du Domaine du Roy en ce pays.... »	20 pces x 15 pces	« Copie conforme approuvée par mon dit Seigneur Bigot le 23 janvier 1759 »; jardin du fort mentionné		(P.-V. Charland, (1921))
151.	1759	BRION de la TOUR	« Nouvelle-Orléans »	Gravure			Archives nationales du Québec
152.	1759		«A Plan of the City of Quebec the Capital of Canada» as it surrendered 18 September 1759 to the British Fleet and Army commanded by Vice Adml Saunders & Brigadr Gen Townsend	Gravure	Légende Jardins		
153.	17 (ou 18) septembre 1760	Paul LABROSSE	« Plan de la ville de Montréal dédié [...] Amherst »		Château Vaudreuil avec parterre formel; jardin séminaire 9 îlots avec élément au centre; jardin Récollets toujours formel	Dans légende : « Parc appartenant au roi »;	British Museum, rsvl A, 28.82, add. Ms. 57706, art.3, k2882-4
154.	1761	Anonyme (il s'agit sans doute d'un plan de P. Labrosse)	« Plan de la Ville Marie Fauxbourg Communauté Paroisse et Principale Maison en Canada »	Plume, encre et lavis	Comprend : parc du roi, jardins de l'intendance	Ressemble beaucoup aux plans de 1760 et 1767 de Labrosse. Armoiries des PSS avec fleurs et branches	Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, #1529

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources Original (copie)
						Figures : 104a, 104b, 104c, 104d	
155.		E. OAKLEY	«A plan of Quebec »	Fac-similé couleur, 31 x 51 cm 1 : 4000	Ville De Québec		Historic Urban Plans (ed.), Ithaca, NY, 1969 (Bibliothèque de l'Université Laval)
156.	1763		«Piano della Citta di Quebec»	Gravure Échelle de 200 toises	Légende Jardins représentés comme parterres de broderie	Se trouvait sans doute dans un atlas;	(ANQ : B942- Québec)
157.	1764		«Plan du Fort de Détroit» dans le plan de «La Rivière du Détroit depuis le Lac Sainte Claire jusqu'au Lac Érié»	Gravure Échelle de deux lieues communes	Jardin du roi à l'extérieur de l'enceinte, Légende	Détroit à la fin du régime français	N. Bellin (1984), tome I, no. 12 Et (Reps (1965), fig. 42, p. 72)
158.	1764		«Plan de la ville de Louisbourg dans l'Isle Royale»	Gravure	Légende, jardin du roi		N. Bellin (1984), tome I, no. 24
159.	1764		«Plan de La Nouvelle Orléans»	Gravure	Légende, Place d'armes et nombreux jardins	D'après le plan de Gonichon de 1731.	N. Bellin (1984), tome I, no. 45 Et (Reps (1965), fig. 49, p. 83)
160.	1767	Paul JOURDAIN dit LABROSSE	«Plan de la Ville et des Faux Bourgs de Mont Réal»	79 x 193 cm (93 x 207 cm papier) plume, encre, aquarelle sur papier avec retombe	Représentation jardins ressemble beaucoup au plan de 1760 et 1761.	Place d'armes avec croix Belle représentation de Près de ville	Fondation de la famille Molson, Montréal (Brasserie Molson O'Keefe) et (Copie couleur au CCA)
161.	1770		«A Plan of Mobile»		Jardins, légende		(Reps (1965), fig. 47, p. 79)
162.	1785	Mademoiselle de SAINT-OURS	Plan de l'Hôpital Général qui figure sur le plan de Québec de Villeneuve de 1685			Reconstitué 100 ans plus tard.	Archives de l'Hôpital Général, Québec, no. 22.15.1.1
163.	1794	Louis GUY	« Plan de la ville de Montréal »	70 x 128 cm; plume, encre et		Plan parcellaire pour le 2 ^e terrier de la ville	Archives du Séminaire Saint-Sulpice de

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources Original (copie)
	et 1795		« Plan du Faubourg Sainte Anne »	lavis É=600 pieds (1794) É= 90 toises (1795)		Figures : 105a, 105b, 105c	Montréal, #1523 Et (J.-C. Robert (1994))
164.	1796	Georges de BOISCINLYS ⁴³	«Plan de la Ville de St-Louis des Illinois sur le Mississipi» avec les différents projets de la fortifier	Échelle de trois cent toises	Place d'armes centrale; le fort à l'extérieur de la ville; Aussi jardins à l'extérieur de enceinte.	Durant la période espagnole	(Reps (1965), fig. 45, (p. 77)
165.	Mars 1797	Gother MANN et HALL	"A Plan of the Town and Fortifications of Montreal"	Gravure	Selon la situation le 24 juin 1768	Liste et description de certaines propriétés; Jardins institutionnels indiqués incluant la résidence de l'intendant	
166.	31 mai 1803	Joseph BOUCHETTE	« Plan of the Property belonging to the Late Order of Jesuits in the City of Quebec »	Manuscrit couleur 22.4 x 33.8 cm 1/1,800	Jardin du collège		APC, MG 11, série Q, vol. 191, p.158a
167.	1 ^{er} août 1804	Jean-Baptiste DUBERGER et Gother MANN	« Plan of the Fortifications of Quebec with the New Work Proposed »	Manuscrit couleur, 70.9 x 125.8 cm 1/ 2 400	Le vert indique les jardins des institutions		Canada, Board of Ordnance
168.	1 ^{er} août 1804	Jean-Baptiste DUBERGER et Gother MANN	« Plan of the City and Fortifications of Quebec with Part of the Environs. 1804 »	Manuscrit couleur 145 x 170 cm 1/ 2 400	Plan détaillé notamment avec les jardins de la ville; intéressant par tous les détails qu'il contient	Copie détail	Canada, Board of Ordnance
169.	1 ^{er} août 1804	Jean-Baptiste DUBERGER et Gother MANN	« Plan of the City and Fortifications of Quebec »	Manuscrit couleur 145.7 x 171 cm 1/ 2 400	Le même plan que précédent mais les couleurs sont plus vives et les lignes plus prononcées		Canada, Inspector General of Fortifications et Board of Ordnance
170.	1807	Anonyme	« Plan of the Jesuit's Barracks and Ground Depending on them with the Contiguous	Manuscrit couleur, 48.7 x 53.7 cm 1/ 600	L'ancien collège et le terrain des Jésuites. L'ancien jardin est désigné 'wasteground'. Copie du	Détail d'un plan plus grand.	APC, MG 11, série Q, vol. 106 (2), p.432a

⁴³ Ancien officier français.

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources : Original (copie)
			Streets and Market Place. Quebec 1807 »		détail.		
171.	1808	Jean-Baptiste DUBERGER	« Plan of the City and Fortifications of Quebec »	Manuscrit couleur 72.5 x 89.6 cm 1/ 4 800	Jardins		
172.	1808	Anonyme	« Plan de la maison de John Jackson à Québec »	Manuscrit couleur 40.5 x 24.6 cm	Jardin du proprio et jardin de l'Hôtel-Dieu		APC, RG 8, I, série C, vol. 599, p.85
173.	1808 (1918)	Jean-Baptiste DUBERGER et R. H. BRUYERES	« Plan of the Town and Fortifications of Quebec Including the Works that Are Now Carrying on to Increase the Defences of the Place Quebec July 1808 »	Copie manuscrite couleur 71.2 x 117.8 1/ 4 800	Plusieurs jardins, terrains cultivés, régions boisées, ruisseaux.	Transcription de l'original. Très beau plan avec relief clair. Plan copié par C. PETTIGREW en 1918 et certifié par H. P. BIGGAR	Public Record Office, Londres; C.O. Canada no. 69
174.	1809	Anonyme	« Plan of Part of the Property Belonging to the Nuns of the Hotel Dieu. Quebec 1809 »	Manuscrit couleur 28.4 x 44.1 cm 1/ 1 200	Jardin. Copie	Timbre : Royal Engineer Office, Quebec, no. 491	
175.	12 août 1815	Joseph BOUCHETTE	« City of Quebec »	Imprimé en 2 feuillets 31.5 x 67.5 cm 1/ 3 972	Représentation très détaillée de la ville. Jardins, grande plage réservée au gouvernement avec ses sentiers. Avec vue en perspective cavalière. Deux autres copies de ce plan.	Gravé par J. Walker and Sons, London, publié par W. Faden.	
176.	1815	Copie par P. M. O'Leary de J.-B. DUBERGER	« Plan of Quebec in 1815 »	Copie manuscrite couleur 100 x 149.5 cm 1/ 1 800	Jardins, champs et bois sont stylisés; Ressemble beaucoup au plan précédent.		
177.	18 mars 1816	G. NICOLLS	« Plan of Quebec Shewing the Present State of the Works of Defence, Distinguishing what are Complete and what are in Progress, with the	Manuscrit couleur 76.8 x 100 cm 1/ 2 400	Jardins du Séminaire. Belles couleurs, beau fini; représentation schématique du relief	Copie d'un détail.	Canada, Board of Ordnance

Ordre	Date	Auteur	Titre	Nature du document et Caractéristiques	Sujet/ description/ contenu	Remarques et documents accompagnant le plan	Localisation des sources : - Original - (copie)
			Military Works and Buildings that have been Ordered »				
178.	24 septembre 1823	Elias Walker DURNFORD	« Quebec (Plan du jardin sous le Château) »	Manuscrit, 40.9 x 25.9 cm 1/ 240	Jardin du château près rue des Carrières, deux jardins		Canada, Board of Ordnance, Inspector General of Fortifications, Tableau 10

Annexe IA

Plans du corpus sur les jardins d'agrément en Nouvelle-France regroupés selon la périodisation retenue

Avant 1635	1635-1675 (40 ans)	1675-1715 (40 ans)	1715-1760 (45 ans)	Après 1760	Total des plans
12 plans	13 plans	53 plans	74 plans	26 plans ¹	178 plans
Hochelaga 1	Ville-Marie 3	Montréal 8 5 ville 2 détails 1 île	Montréal 25 plans 20 ville 5 détails	Montréal 5	41 plans
Île Sainte-Croix 2					2 plans
Port-Royal 3		Port-Royal 2			5 plans
Québec 5	Québec 10	Québec 33 18 ville 11 détails 4 vues	Québec 33 plans 15 ville 14 détails 2 vues 2 plans gravés	Québec 16 10 ville 6 détails	97 plans
Île de Richelieu 1					1 plan
		Trois-Rivières 3 2 ville 1 détail			4 plans
			Louisbourg 8 plans 3 ville 5 détails	Louisbourg 1	9 plans
		Plaisance 2			2 plans
		Autres : 5 Chambly 1, Sorel 1 La Prairie de la Madeleine 1 La Mobile 1 Fort Frontenac 1	Autres : 8 La Nouvelle-Orléans 6 Nouveau Biloxi 1 Fort Orléans, Missouri 1	Autres : 4 Détroit 1 Saint-Louis 1 La Nouvelle-Orléans 1 La Mobile 1	17 plans

¹ Le nombre de plans retenus pour chaque période ne comprend pas l'ensemble de la production; même si une sélection est effectuée, ce nombre est néanmoins indicatif de l'intensité de l'activité, sauf après 1760.

Annexe II

Mémoire de R. de Villeneuve sur les fortifications adressé à Pontchartrain,
1691, p. 1

Le S. de Villeneuve, ingénieur du Roy Remontre très humblement à
Vostre Grandeur qu'au mois de mars 1691 il fut envoyé en Canada
177
le service du Roy, au vuy tout son avinée. M. le Comte de Frontenac le fit
reconnoître suivant l'ordre de sa Majesté, ce que M. l'Intendant refusa de
faire, quoique cet ordre luy fut aussy adressé, le refus procedoit de ce que
pendant cinq années précédentes que led. S. de Villeneuve avoit demouré au Roy
en qualité d'ingénieur par ordre de son Monsieur le Marquis de Séignelay
il s'estoit toujours opposé aux dépenses superflues qui s'y faisoient tant
pour la construction de l'Intendance, qu'autres ouvrages que manda
l'Intendant, faisoit faire par des gens incapables, Mais qui estoient à sa
devison, et entièrement deuïez à ses interests, par lesquels il faisoit ce que
tous les Etats de Dépense qu'il envoyoit en Cour, sans aussy veulr jamais
suffrir que led. S. de Villeneuve les ait signé, au contraire, led. S. de
l'Intendant luy a toujours caché autant qu'il a pu toutes choses, jus qu'à
ordres même qui estoient envoyez de la Cour, dont led. S. de Villeneuve
a sceu que quelques uns les concernoient. Cependant led. S. de Villeneuve
qui s'est toujours appliqué à remplir son deoir, s'est instruit autost qu'il
a pu sur les lieux, de l'Etat de toutes choses, dont il se croit obligé de
rendre compte à Vostre Grandeur.

L'Encinte de la Ville de Quebec est composée de petites redoutes qui ne
flanquent presque point, les flancs en sont si petits qu'il ne peut tenir
que six à huit hommes dans chacun, ce qui n'est pas suffisant pour
2000
17
défendre les Courtines de Lieux qui ont jusqu'à quatre vingt toises
longueur, si les ennemis venoient par là faire leur attaque, avec de
cordages et de petits grappins au bout, il seroit aisé la nuit à cent
hommes d'emporter une Courtine, sans y perdre beaucoup de temps
pour y remédier il est nécessaire d'y faire une fortification bien flancée
de bons bastions d'une simple muraille de soye, pieds de hauteur

les ouvrages qu'il a fait faire par des gens a luy
Et d'autant que les ouvriers sont fort chers au Pays, puisqu'ils
gaignent chacun trois livres par jour, il seroit a propos de faire
Compagnie de Limousins qu'on engageroit pour trois ans auxquels on
donneroit quinze sols par jour, Ils travailleroient l'esté a la construction
des ouvrages, et l'hiver a tailler la pierre, pour les travaux de l'année
suivante; outre que ces gens pourroient servir de soldats au besoin
Le Pays en retireroit encore une autre utilité, en ce que ne choisissant
que de jeunes gens pour y mener ils s'y marieroient; si Vostre
Grandeur Le trouve a propos Elle pourra donner ordre au Sr.
Villeneuve d'en faire la levée a Limoges en s'en retournant en France.

Le Sr. S. de Villeneuve avoit dessein avant son départ de Canada
faire des plans en relief des places de Quebec, Les trois Rivieres
de Montreal a la maniere du Sr. de Montoigny avec lequel il a esté
en France pour instruire parfaitement sa Majesté de l'Etat des lieux
Mais ses Appointemens suffisans a peine pour vivre, ne luy
ont permis d'en faire Les avances, si Vostre Grandeur son
il y travaillera sans que cela le détourne des autres travaux.
Il a même fait des l'année passée plusieurs plans tant des forteresses
qui estoient faites que de celles qui restoit a faire, avec une exactitude
entière de tous les travaux, ce qu'il n'a pu faire sans des dépenses
puisque il luy a fallu employer des gens pour en prendre Les
nécessaires, Mais le Vaisseau le Sr. François par lequel il a
la liberté de les adresser a Vostre Grandeur, est party.

Les autres avances considérables faites par le Sr. S. de Villeneuve
ont été payées par le Sr. de Montoigny.

2006 11 13

La Disette et la cherté des Marchandises en Canada obligent
les S^{rs} de Villeneuve de Remonuer ces benéfices à votre
Grandeur que des appointemens de douze mille livres ne sont pas
suffisans pour un bonnet de Laitier, et que les M^{rs} de la Cour
de seignelay Les autres S^{rs} à due bien tous S^{rs}; Les S^{rs} de
Villeneuve espere que Votre Grandeur aura la bonté d'interdire
toutes ces considérations, et luy fera faire justice. Il continuera ses
vowes et ses prières pour la santé et prospérité de votre Grandeur

Villeneuve

2006 11 13

Annexe III

CONTRAT DE VENTE D'UN TERRAIN AU DOMAINE ROYAL¹

Contrat de vente rédigé par le notaire Genaple (1682-1709)

« Plan de 2 pièces de terre appartenantes à Mr de Becancour (...) les contrats pour une tenant au jardin du fort de 36 toises de largeur sur 54 toises en longueur jusqu'à la côte, faisam 1944 toises en superficie prises et occupées pour le Service du Roy, et encloses en la bassecour du fort St Louis de quebec.

- | | |
|--|--------------|
| A. Est l'espace prise pour l'allongement du jardin du fort contenant | 354 toises |
| B. est l'espace prise pour un petit jardin aux graines content ² | 54 toises |
| C. est la plateforme du fort et l'espace alentour nécessaire pour le rempart | 360 toises |
| D. est l'espace du milieu renfermé dans la bassecour contenant | 1 176 toises |

Le tout faisant le total de ladite pièce de terre qui est de 1 944 toises de superficie.

Quant à l'autre pièce de terre cy à côté marquée E, elle contient un arpent carrément entre la rue Saint-Louis et celle du Mont Carmel, et le bastion ci-marqué entre dedans- de dix sept toises deux pieds; en sorte que plus des deux tiers de cet arpent sont occupés par le dit bastion et par l'espace libre que monseigneur le gouverneur veut qu'il y ait alentour. Et le chemin du fort au jardin occupe le reste. Ainsi il paraît que le tout est occupé pour le Service du Roy.

Je certifie avoir levé exactement le plan ci dessus. Genaple. »


¹ Transcription par l'auteure du document contenu dans le dossier de Robineau de Bécancour, René (1626-1699), CAOM, E354.

² Correspond au petit espace dessiné par Villeneuve dans le plan de 1692; servirait de « jardin aux graines ».

Annexe IV

Mémoire 1 de l'intendant Dupuy au sujet de la propriété de Madame de Ramezay

Objet de l'implacement et des Verges de
Madame de Ramezay

Le Verges qui contient savoir La Majeure
partie a côté et joignant le Terrain limite
pour la Maison dix neuf Toises trois
pieds et demy de front sur le Niveau de l'abbé
notre Dame et 18 Toises deux pieds sur le
Niveau de la Rue St. Paul et cinquante et
 une Toise trois pieds de l'une des
autres, et l'autre partie dix sept Toises
sur le Niveau de la Rue notre Dame sur
quatorze Toises de profondeur, peut se
diviser par l'implacement dont douze sur
la Majeure partie en formant une Rue
au milieu de vingt quatre pieds de large
et deux dans l'autre partie sur la Rue
notre Dame ce qui produisoit a Mad.
de Ramezay. 14 a 15000^l en les donnant a
Constitution de vente aux greniers
suivant l'avis des personnes qui en ont



fait la visite

Et selon voudroit l'usage l'implacement
et Jardin de la Maison en y comprenant
la remise la remise ou hangar jusqu'à
la profondeur du Jardin de la maison le
long de la rue qu'il faudroit placer à
Quarante Six ou Sept pieds de ce qui est
apresent designé pour la Maison il resteroit
neuf ou dix Implacements seulement à
M^{rs} de Cameray

Ce seroit par consequent 4000⁺ à augmenter
au prix de destination qui a été faite
de l'implacement et bâtiment de la
Maison.

Pour copie
Dupuy

Annexe IV

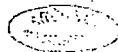
Mémoire 2 de l'intendant Dupuy au sujet de la propriété de madame de Ramezay

Colonien

M. de Dupuy 20. 8. 1727

de Ramezay
(g^{de}) M. Consiigneur

[Faint handwritten text, possibly a signature or address]



Comme il ny a point eu de
Commission du Roy au sujet de
la maison de madame de Ramezay
je n'en ay point fait faire de proces

E 34415

verbaux d'estimation en forme, mais
j'ay chargé le S. Raimbaud d'y
employer les memes experts, ala
suite de l'operation qui a oute
faite de la maison de feu M.

Le marquis de Caudruil, de sorte
que pouvans penser avoir grâcé
le sermieu pour l'un et pour
l'autre j'ay fustent plus attentifs
a ne dire que la vérité.

J'ay l'honneur de vous envoyer
deux Etats Separe's, l'un qui
concernes la maison avec son
jardin telle quelle se comporte
et que j'en ay fait le bail pour

Le Roy, et qui en fait une
estimation montante. En Total
à ----- 28245^{fr}

L'autre Etat, est le mesurage et
l'estimation du Terrain joignant;
Sans moyen, cette maison, qui
est un verger.

Dont les Experts n'ont pas marqué
la valeur, mais qui peut être
Induites par comparaison du Terrain
de la maison, lequel Terrain ils
estiment dix mil francs ce qui
seroit à peu près huit mil livres
par proportion pour le Verger,
ou neuf mil francs par fondation
de la Culture du Terrain en arbres.



fruitiers.

On peut encore trouver ce prix par celui qui a été marqué au sujet de l'abolition de la maison de feu M. le Marquis de Vaudruil. Suivant il faut observer que les terrains de la haute ville tel qu'est celui cy dans un endroit reculé du commerce se vendent moins que ce qu'on appelle la basse ville vers le marché.

Ces terrains se vendent à peu près à raison de vingt livres en rente foncière par des concessions de vingt pieds de front sur vingt deux, pieds de profondeur, ce qui fait

approchant de 6. La Toison.

Le prix qu'on en demande et qui est de quatorze à quinze mil livres n'est fondé que sur une destination que Madame de Rameray fait de ce Terrain, en disant que formant une rue au milieu, Elle auroit de part et d'autre des emplacements adonnés à substitution de rente dont le fond se monteroit à quatorze, ou quinze mil livres.



Madame de Rameray fait même une proposition qui est (Qu'à l'égard d'une remise de Carrosse laquelle sera à la maison détachée du Verger et qui est cependant engagée

dans ce verges) Elle vendroit au Roi
si Sa Majesté ne voudroit pas
prendre la totalité du verges pour
faire des magasins, les quatre
emplacements qui tiennent à la
Maison, et ou se trouve celle de
remise de Carosse, afin que la
remise y reste comprise en luy
donnant d'autout la somme de
cent mil livres.

J'ay fait faire par M. de Gué les
plans tant de la maison que du
verges avec la disposition sur ce
verges de la destination que n fait
madame de Rameray, Je joins
ces Plans à cette lettre, et j'ay

En soin de faire marquer sur le
plan general d'une maniere
distincte les Emplacements de ces
deux maisons tant de celle de feu
M. le marquis de Vaudreuil que
de celle de M.^{de} de Rameray pour
que vous ayés le tout sous les
yeux et que vous y mettiez votre
même estimation.



Ce qu'on peut dire c'est qu'en achetant
cette maison le bergu y paroisist
convenable pour y faire le
magasin du Roy pour lesquels
le Roy est obligé de payer son
loyer ailleurs et qui sont trop
petits et trop éloignés de la fanotrie

pour le détail et les relations qu'il
faut avoir de l'un à l'autre étant
Incommode que le garde magasin
soit éloigné de l'intendant de toute
la longueur de la ville.

D'ailleurs Montréal dans le lieu
où il se fait le plus de consommation
pour les traites et pour la suite
il y aura des mouvemens et des
provisions à faire; Je croirois,
Monsieur, que ce terrain
du Berger seroit nécessaire pour
y bâtir des magasins, et y avoir
des bois en réserve.

Du reste la maison est solide,
mais un peu trop petite s'il falloit

y avois des bureaux comme cela
deviendra nécessaire par la suite
Les delistage en a offert cinquante
mit livres au temps que les lieux
Etvoient a sept livres dix sols.
J'ay l'honneur d'être avec vobres
profond respect

Monsieur



(X Québec le. 26.
octobre 1727.

Votre tres humble & tres
obéissant serviteur
Dupuy